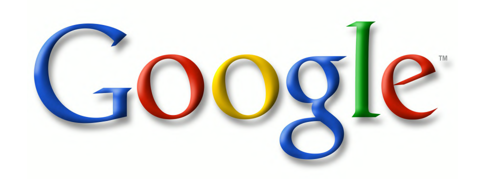
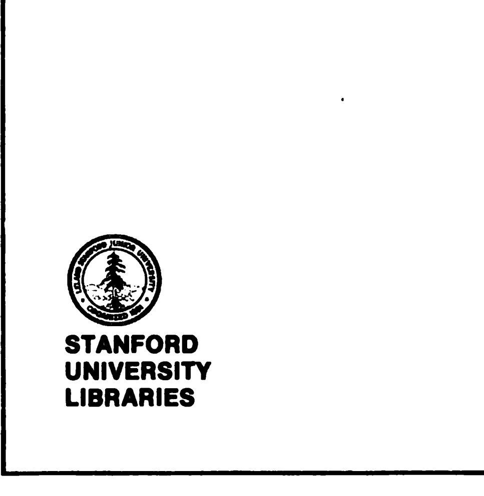
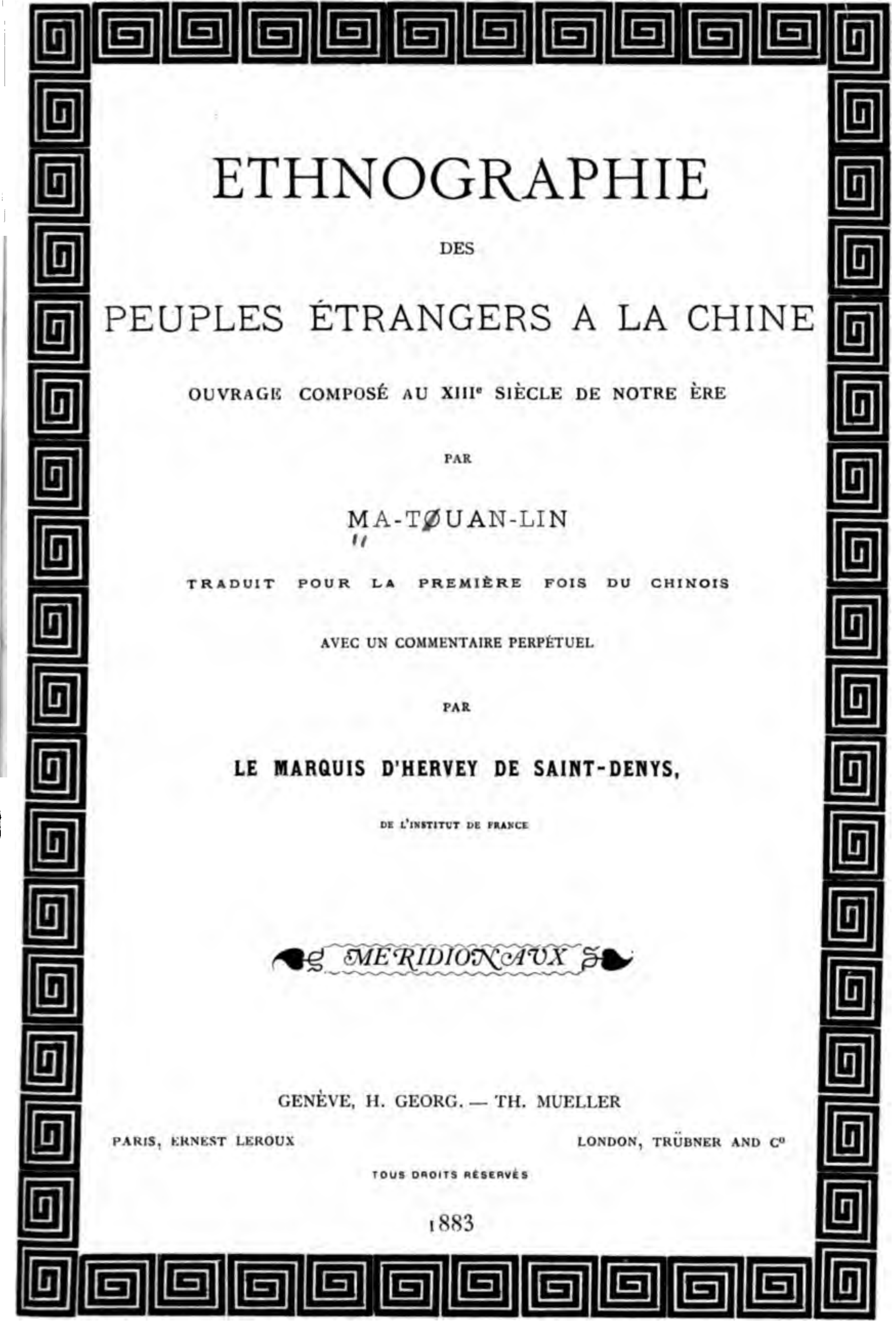








ETHNOGRAPHIE

DES

PEUPLES ÉTRANGERS A LA CHINE

OUVRAGE COMPOSÉ AU XIIIe SIÈCLE DE NOTRE ÈRE

PAR

MA-TOUAN-LIN

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS DU CHINOIS

AVEC UN COMMENTAIRE PERPÉTUEL

PAR

LE MARQUIS D'HERVEY DE SAINT-DENYS,

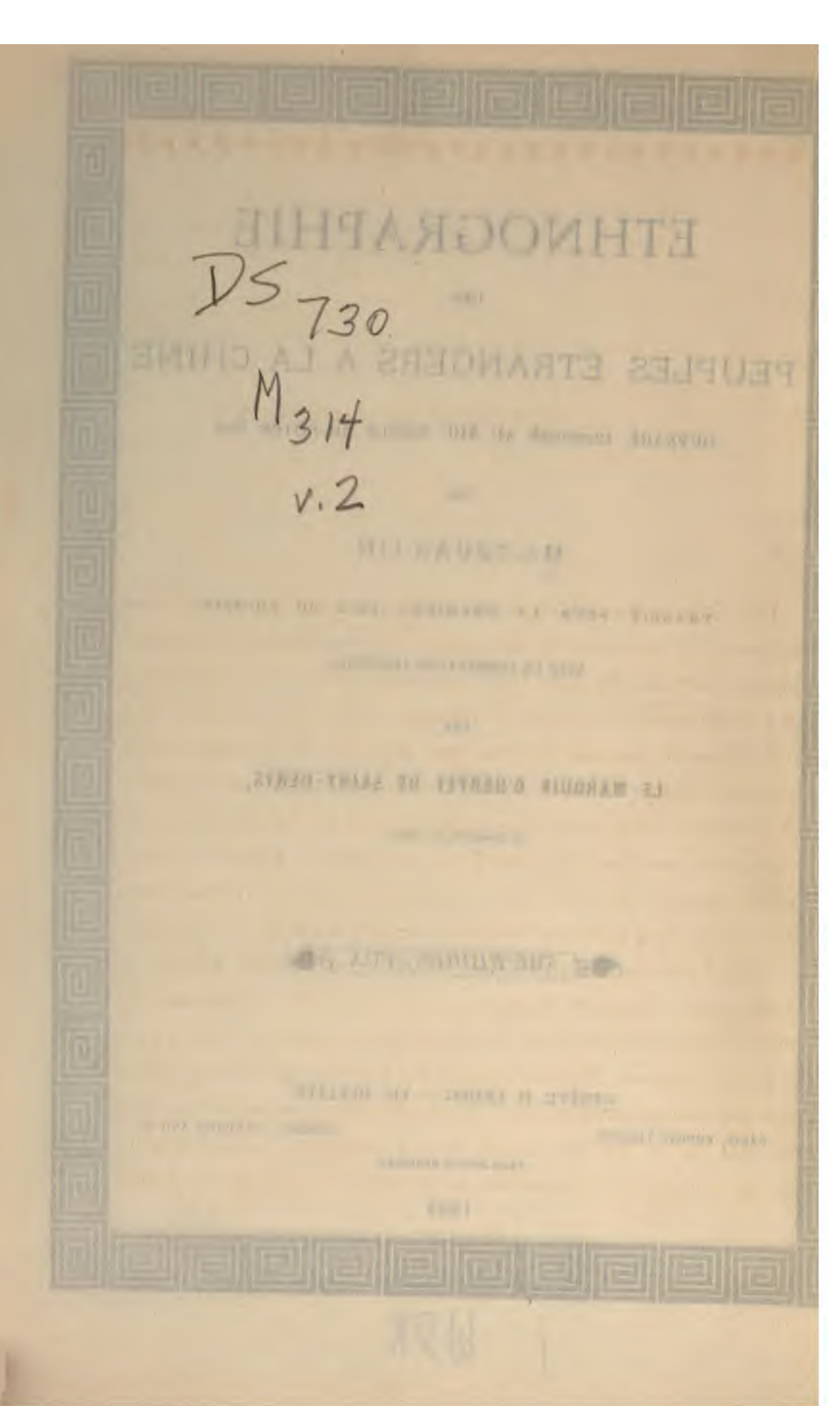
DE L'INSTITUT DE FRANCE

MÉRIDIONAUX

GENÈVE, H. GEORG. — TH. MUELLER

PARIS, ERNEST LEROUX — LONDON, TRÜBNER AND C^o

1883





AVERTISSEMENT

Les Chinois suivent un autre ordre que celui que nous avons adopté pour l'énumération des quatre points cardinaux. Les astronomes du vieil empereur Yao, qui saluaient le soleil à son lever et l'acompagnaient de leurs hommages jusqu'à son coucher, ont naturellement nommé l'Orient tout d'abord; de l'Orient ils ont passé au midi, puis à l'Occident; et le Nord, à qui nous accordons la première place, s'est trouvé ainsi relégué au dernier rang. Ceci expliquera pourquoi Ma-touan-lin a consacré aux Orientaux la première partie de ses recherches et pourquoi ce second volume traite des peuples qui habitent les régions situées au midi de l'Empire.

Dans l'avertissement placé en tête de mon premier volume, je disais que si Klaproth avait eu connaissance des documents que nous publions aujourd'hui, il n'aurait pas exprimé le regret qu'il n'existât aucunes données exactes sur l'histoire et l'ethnographie des populations autochthones de la vieille Chine, refoulées du nord au sud par le flot conquérant de ces émigrants à cheveux noirs qui se nommaient eux-mêmes *les cent familles* et qui ont formé

la nation chinoise. Comment Klaproth et de savants sinologues qui l'ont suivi ou précédé ont-ils pu compulser l'œuvre de Matouan-lin, lui emprunter de nombreux matériaux et ne pas même soupçonner qu'elle renfermât précisément ce qu'ils jugeaient introuvable. L'explication en est facile à donner. Pleins de cette opinion que le territoire de la Chine actuelle, divisé tout entier et depuis longtemps en provinces et districts chinois à l'époque où vécut Ma-touan-lin, ne devait renfermer aucune région réputée terre étrangère par l'auteur que nous traduisons, ces savants n'ont pas mis en doute que toutes les notices comprises dans son *Ethnographie des peuples étrangers* ne dûssent concerner des peuples répandus au-delà des frontières de l'Empire, telles qu'ils se les figuraient d'après les vieilles cartes chinoises. Ce fut là leur erreur et moi-même, abordant cette section des *Méridionnaux,* j'éprouvai nne bien grande surprise dès les premières identifications géographiques que je pus faire. Je me vis transporté sur les rives du Kiang, alors que je cherchais à m'orienter dans les régions du Yun-nan ou de la presqu'île transgangétique. J'étais donc au cœur de la Chine ; j'y découvrais les autochthones encore en possession d'une grande moitié de la mère-patrie et peu à peu se dessinait à mes yeux, dans son ensemble, le tableau politique de cette unité fictive qui devait tromper tant de savants orientalistes, alors que l'artifice leur en échappait.

De l'est à l'ouest, à quelques centaines de *li* au-dessus du fleuve Kiang et des frontières du Sse-tchouen, des fonctionnaires chinois gouvernent des populations à peine soumises; au-dessous de cette limite, des nations entières restent debout, régies par leurs souverains héréditaires, administrées suivant leurs propres lois par des chefs de leur propre race. L'Empereur décore de titres chinois

ces princes indigènes ; il nomme préfets ou chefs de district, selon leur importance, les officiers barbares préposés par leur maître à la garde de ses places grandes et petites. La hiérarchie chinoise est observée ; le paiement plus ou moins régulier d'un tribut minime et l'acceptation d'un sceau officiel suffisent pour consacrer ces annexions illusoires.

Ainsi, en réalité, l'Empire Chinois était moins grand de moitié au XIIIme siècle qu'il ne l'est de nos jours et cet empire, si vieux par son histoire, par sa civilisation propre, par ses institutions trente fois séculaires, n'a qu'une existence assez moderne au point de vue de son étendue actuelle et de son unité.

Les notices consacrées aux aborigènes occupent les deux premiers tiers de ce volume. On voit qu'ils appartenaient à plusieurs races bien distinctes et très différentes de la race chinoise. C'est seulement à la suite de la petite préface ayant pour titre : *Le midi de la mer* (page 409) que nous visitons des pays étrangers à la Chine contemporaine et que Ma-touan-lin, après avoir exploré les régions continentales situées au sud-ouest de l'Empire, nous conduit dans les îles répandues en-deçà et au-delà de l'équateur. Des itinéraires détaillés de voyages par terre et par mer, des observations faites au gnomon, des notes ethnographiques, des remarques d'histoire naturelle servent de guide et de contrôle pour reconnaitre les latitudes et la direction.

La détermination exacte des territoires occupés jadis par les petites nationalités que la race chinoise a successivement absorbées ou détruites offre parfois des difficultés résultant, d'une part, de nombreux déplacements sous l'influence de luttes incessantes et, d'autre part, de l'usage déplorable qu'ont eu les Chinois de changer et même d'intervertir, à diverses époques, des noms de villes et de

pays, de telle sorte qu'on peut faire erreur de lieu si la date d'un événement n'est pas fixée d'une manière précise.

L'identification des pays lointains, les uns échelonnés de Sumatra à Ceylan, en contournant le golfe du Bengale, les autres semés dans les archipels des mers du sud, n'est pas moins délicate à présenter sous une forme affirmative, dans un grand nombre de cas; les navigateurs chinois qui les ont visités, comme aussi les envoyés de ces royaumes qui sont venus en Chine, ayant parcouru le plus souvent des routes détournées qui les ont trompés sur les distances et conduits à une fausse orientation.

Ces incertitudes commandent beaucoup de réserve dans une traduction dont le principal mérite devrait être, selon mes vœux, celui de la photographie sans retouche, où chacun peut chercher des indications inaltérées pour les étudier à son gré. Je me suis donc abstenu de désigner autrement que par son nom chinois toute contrée dont la situation géographique n'est pas encore nettement et unanimement reconnue. Le lecteur s'aidera de l'*Index* pour trouver dans ce volume les éléments d'information de nature à intéresser ses études particulières, et je considérerai ma tâche comme accomplie si j'ai su fidèlement lui donner en français le texte chinois.



OUÊN-HIEN-TONG-KAO

ŒUVRES DE MA-TOUAN-LIN

ÉTHNOGRAPHIE DES PEUPLES ÉTRANGERS

DEUXIÈME PARTIE

PAYS SITUÉS AU MIDI DE L'EMPIRE CHINOIS



PAN-HOU-TCHONG — *RACE DE PAN-HOU*

盤瓠種

Si l'on en croit la tradition, jadis l'empereur *Ti-kou*[1], s'affligeant des maux que causaient à ses sujets les incursions des *Kiuen-jong*[2], fit publier dans tout l'Empire que s'il se trouvait

[1] L'empereur *Ti-kou*, également appelé *Kao-sin-chi*, fut le prédécesseur de *Yao* et, selon la chronologie adoptée par les missionnaires de Pe-king, régna de l'an 2457 à l'an 2367 avant Jésus-Christ. Dans cette seconde partie de son Ethmographie des peuples étrangers à l'empire chinois, Ma-touan-lin continue de suivre, pour le classement de ses notices, l'ordre des dates plus ou moins reculées auxquelles remontent les premiers faits historiques qu'il a recueillis.

[2] 犬戎 On a vu dans la première partie de cet ouvrage que le caractère

un homme capable de lui apporter la tête de *Ou* [3], leur *tsiang-kiun* [4], il donnerait à cet homme sa fille cadette en mariage, pour le récompenser dignement. Or, Ti-kou comptait parmi ses serviteurs un barbare nommé *Pan-hou* [5], qui apporta la tête du *tsiang kiun* des Kiuen-jong, devint l'époux de la jeune princesse et fut l'ancêtre des *Pan-hou-tchong* [6].

[En parlant du livre intitulé *Heou-han-chou* de l'historiographe *Fan-ye* [7], l'encyclopédiste Tou-yeou s'exprime ainsi, dans son recueil appelé *Tong-tien* [8] : Ce que Fan-ye rapporte des barbares méridionaux ne mérite aucune créance et ne souffre pas l'examen. Il en est de même de la plupart des faits avancés, dans leurs préfaces, par certains auteurs qui traitent de l'origine des nations étrangères sans avoir étudié sérieusement cette question. Fan-ye, par exemple, raconte que l'empereur Kao-sin-chi promit à celui qui lui apporterait la tête du *tsiang-kiun* des Kiuen-jong, nommé

戎 *jong* (qui comporte étymologiquement l'idée de *belliqueux*) était un terme générique pour désigner les barbares placés aux frontières occidentales de la Chine ancienne. Ma-touan-lin nous les dépeindra plus loin comme des peuples nomades et pasteurs. Les *Kiuen-jong*, dont le nom s'écrivait également 畎戎, étaient de la même race que les *Kiuen-y*, ou *Kiuen* devenus orientaux, par émigration sans doute. Le P. Amiot applique à tous les *Jong* la dénomination des *Tartares*.

3 吳.

4 將軍 *général en chef*. On verra plus loin pourquoi je rapporte ici cette expression sans la traduire.

5 盤瓠.

6 C'est-à-dire : *de la race de Pan-hou*.

7 *Fan-ye* vivait au vme siècle de notre ère. Il continua l'œuvre de *Pan-kou*, fut mis à mort pour crime d'état et précéda *Tchin-cheou* dans la charge d'historiographie de l'Empire.

8 杜氏通典.

Ou, mille *y*[9] d'or pur et une ville de dix mille familles, avec sa fille cadette en mariage. Examinons toutes ces assertions et nous verrons qu'elles renferment autant d'erreurs manifestes. Antérieurement aux Tcheou, l'or se pesait par *kin* et non par *y*, mesure de pesanteur qui peut être ne remonte pas au-delà des Tsin. Il n'existait point de villes, au temps de l'empereur Ti-kou ; le titre de *tsiang-kiun* fut créé seulement par les derniers Tcheou, et quant au nom de *Ou*, c'est encore aux Tcheou qu'il doit son origine[10]. Mêler ce nom à des récits du siècle de Ti-kou est une incroyable inattention. Fan-ye, du reste, ne se dissimulait pas le caractère plus ou moins fabuleux des sources auxquelles il avait puisé. Dans un écrit qu'il adressait à ses neveux du fond de sa prison, il a dit formellement : Les ouvrages anciens, qui nous font connaître l'histoire et les mœurs des barbares de nos frontières, sont si remplis de merveilleux que tout ce qu'ils rapportent de vrai est comme entaché par le voisinage de la fable[11].]

Emportant sur ses épaules la fille de Ti-kou, Pan-hou s'était retiré dans les *Nan-chan*[12] ou montagnes du Midi.

[9] 鎰.

[10] *Ou-ouang*, des *Tcheou*, donna le fief de 吳 *Ou*, dans le pays de *Kiang-nan*, à son jeune frère *Taï-pe*, dont la postérité prit ce nom de *Ou* pour nom de famille.

[11] Rappelons que les passages placés entre deux crochets [ ], dans cette traduction, sont ceux qui figurent en petits caractères dans le texte chinois du *Ouen-hien-tong-kao*, et qui forment comme une sorte de commentaire ajouté au corps principal de l'ouvrage. Celui-ci, écrit en style de rhétorique, est un des rares fragments dont dont j'ai cru devoir donner une version plutôt substantielle que littérale, pour éviter les longues et inutiles explications que que certains tours de phrases auraient réclamées.

[12] 南 山.

[Montagnes au milieu desquelles se trouvent les cinq vallées, *Ou-ki*[13], dont il sera fait mention plus loin.]

Il habitait un antre sauvage; il eut de sa femme six garçons et six filles qui se marièrent entre eux[14]. Leurs descendants préparè-

[13] 五溪.

[14] Ma-touan-lin a pris soin lui-même de mettre le lecteur en garde contre l'élément fabuleux qui se trouvera mêlé au vrai, dans l'ensemble des relations qu'il a recueillies; il nous montre la critique à côté de la vraie tradition. L'histoire de *Pan-hou* a certainement le caractère de la légende, mais comme la légende offre parfois des indications précieuses, il me semble à propos d'analyser le passage qu'on vient de lire, en se plaçant à un autre point de vue que l'encyclopédiste Fan-ye, dont les plus gros arguments se réduisent peut-être à constater des anachronismes de mots. Je mentionnerai d'abord que les deux caractères que j'ai traduit par *serviteur* (un serviteur de *Ti-kou*, nommé *Pan-hou*), parceque tel est leur sens dans un grand nombre de cas, signifient littéralement *chien domestique* 畜狗, *tcho-keou*. Une encyclopédie chinoise prend l'expression au pied de la lettre et va jusqu'à dire que ce chien avait le poil de cinq couleurs; mais c'est ainsi qu'une légende se transforme en fable puérile et grossière. Si nous remarquons, au contraire, que le caractère 狗 de l'expression 畜狗 est synonyme du caractère 犬 *kiuen* (chien), qui entre dans le nom des *Kiuen-jong* et dans la composition d'un très-grand nombre d'autres noms de nations barbares auxquelles les Chinois les assignèrent par mépris, la légende de *Pan-hou* pourra prendre une autre face et signifier simplement qu'un barbare, peut-être un *kiuen-jong*, séduit par la récompense promise, aurait apporté la tête de son chef à l'Empereur et, peu soucieux de retourner ensuite parmi les siens, aurait été s'établir avec sa femme, de race chinoise, dans les contrées réputées désertes des *Nan-chan*, où ses descendants auraient prospéré. Ma-touan-lin réduit les libéralités de l'empereur Ti-kou au don de l'une de ses filles, ce qui n'a

rent et tissèrent l'écorce de certains arbres, teignant les étoffes qu'ils fabriquaient avec des sucs végétaux. Ils aimaient à porter des vêtements de cinq couleurs, disposées et mélangées de diverses manières[15]. La coupe de ces vêtements figurait toujours une sorte de queue. Le langage des Pan-hou-tchong était très-difficile à entendre. Quand ils se furent multipliés on les appela *Man-y*[16]. Ils eurent des grands chefs de bourgade, auxquels les Chinois reconnurent le titre de *Kiu-choui*[17] et qui se donnaient eux-mêmes celui de *Tsing-fou-siang*[18]. En leur parlant, on les appelait *Yang-tou*.

Ces barbares habitaient toujours de profondes vallées, défendues par des montagnes inaccessibles telles qu'en renferment les régions de *Tchang-cha*[20], *Kien-tchong*[21] et *Ou-ki*[22].

rien d'extraordinaire dans les mœurs orientales. Il ne parle ni d'or pur ni de cité populeuse, comme l'historiographe Fan-ye. De plus, (au livre des occidentaux), il dit que barbares *Jong* n'avaient point de rois. mais seulement de grands chefs militaires, qui étaient de véritables *tsiang-kiun*, abstraction faite de l'époque à laquelle ce titre peut remonter.

15 On reconnaît facilement ici l'origine de la fable du *chien de cinq couleurs*, dont il a été parlé plus haut.

16 蠻夷 c'est-à-dire barbares dont le langage ressemble au gazouillement de certains oiseaux (voir le dictionnaire de Morrison, Partie II, 7496). Il est à remarquer que ce nom de *Man* est devenu chez les Chinois un terme générique pour désigner les barbares de leurs frontières méridionales, comme celui de *Jong* pour désigner leurs voisins de l'occident-nord.

17 渠帥 on prononce également *Kiu-tsoui*. C'est le même titre que les Chinois reconnaissaient à certains chefs coréens (voir *Première partie*, ORIENTAUX, pages 17 et 324).

18 精夫 ou 精夫相 Une difficulté résultant de l'absence de ponctuation rend ce détail obscur.

20 長沙 partie N.-E. du *Hou-nan* actuel.

21 黔中.

22 五溪.

[Le *Ou-ki*, ou territoire des *Cinq vallées,* comprend les vallées de *Chin*, *Yeou*, *Oū*, *Où* et *Youen*[23].]

Quand Tchao, roi de *Tsin*[24], chargea Pe-ki de faire la guerre au royaume de Tsou[25], ce général s'empara d'une partie des régions occupées par les Man-y. Le pays conquis fut érigé en principauté de *Kien-tchong*[26], où les Han établirent plus tard le gouvernement

[23] 辰溪, 酉溪, 巫溪, 武溪, 沅溪. Ces cinq vallées appelées collectivement *Ou-ki*, sont situées dans les arrondissements actuels de *Lou-ki*, *Youen-ki* et *Chin-ki*, du département de *Chin-tcheou-fou* du *Hou-nan*. Le géographe *Li-tao-youen* et la géographie moderne *To-sse-fang-yu* signalent quelques changements dans les noms mentionnés ci-dessus. Les vallées de 巫溪 *Ou-ki* et 沅溪 *Youen-ki* portant aujourd'hui les noms de 雄 | *Hiong-ki* et 樠 | *Men-ki*, vulgairement 朗 | *Lang-ki*.

[24] *Tchao-(Siang-ouang)* fondateur de la dynastie impériale de 秦 *Tsin* fut *roi de Tsin* de l'an 307 à l'an 255 avant Jésus-Christ, époque à laquelle il prit le titre d'empereur. Ses guerres avec le royaume de *Tsou* durèrent aussi longtemps que son règne. La campagne de *Pe-ki* remonte aux premières années du IIIe siècle de notre ère..

[25] 楚 On prononce également *Tchou*. Ce royaume occupait notamment une grande partie des provinces actuelles du *Hou-pe*, du *Hou-nan* et du *Kiang-si;* mais on voit par les indications de Matouan-lin que des peuples indépendants s'y trouvaient internés, comme les *Miao-tse* le sont encore aujourd'hui au midi du *Kouei-cheou* et dans quelques autres régions de la Chine.

[26] 黔中郡 vaste circonscrip- qui renfermait une large portion de l'ancienne province du *Hou-kouang,* du *Sse-tchouen* oriental et du *Kouei-tcheou* supérieur, comprenant les territoires actuels de *Tchang-te-fou*, *Sse-nan-fou*, *Sse-tcheou-fou*, *Ouei-tsing-ouei*, *Tchang-tcheou*, *Li-tcheou*, *Chi-tcheou-ouei*, etc. On voit qu'au troisième siècle avant

de *Ou-ling*[27]. [Aujourd'hui [28] villes et territoires de *Ou-ling*[29], *Fong-*

notre ère, la race de *Pan-hou* occupait toute la partie centrale des quatre provinces réunies du *Hou-pe*, du *Hou-nan*, du *Sse-tchouen*, et du *Kouei-tcheou*, s'appuyant particulièrement à la chaîne de montagnes qui forme la limite naturelles de ces provinces, depuis les rives occidentales du lac *Tong-ting*, à l'Est, jusqu'aux vallées profondes encore possédées de nos jours par les indomptables *Miao-tse*, aux frontières méridionales du *Kouei-tcheou*. — Pour chacun des noms géographiques qu'on désirera identifier, ou reconnaître sur la carte de Chine d'une manière précise, on pourra consulter le dictionnaire de Ed. Biot.

[27] Suivant les indications fournies par Ed. Biot, le *Ou-ling*, des Han, comprenait les départements actuels de *Tchang-te*, *Fong-tcheou*, *Chin-tcheou* et *Youen-tcheou*.

[28] Il est à remarquer, une fois pour toutes, que l'expression *aujourd'hui*, employée dans le texte de cette traduction, nous reporte au temps où vivait Ma-touan-lin, ou tout au moins à l'époque où parut la plus ancienne édition du *Ouen-hien-tong-kao* que nous possédions, laquelle est de la troisième année *Kia-tsing* (1525 de notre ère). Les éditions postérieures ont respecté ces indications géographiques, bien que les noms de lieux et de circonscriptions territoriales aient subi de nombreux changements depuis le siècle de Ma-touan-lin et même depuis l'année 1525. L'identification exacte de ces noms et de l'étendue des régions auxquelles ils s'appliquaient offre parfois de grandes difficultés, pouvant fournir matière à controverse ; c'est sans doute ce qui a déterminé les éditeurs chinois de nos jours à reproduire fidèlement les notes en petits caractères du vieux texte, prudence dont je n'ai pas cru devoir me départir. Je me suis contenté de donner, dans mes propres notes, les identifications en noms modernes qui m'ont paru sûrement établies, en me servant pour les indiquer des mots : *actuels*, *actuellement*, afin de ne pas faire confusion avec le terme *aujourd'hui*, du contexte, dont je viens d'expliquer la juste valeur.

[29] 武陵.

yang[30], *Kien-tchong*[31], *Ning-y*[32], *Lou-ki*[33], *Lou-yang*[34], *Ling-ki*[35] et *Tan-yang*[36].]

Le tribut annuel imposé aux populations soumises fut pour les chefs d'une pièce de toile *pou*[37], et pour les hommes du commun de vingt *tchi* seulement de la même étoffe[38]. Ce tribut reçut le nom de *tsong-pou*[39].

[Le *Choue-ouen* dit que le caractère qui représente le mot *tsong* désignait spécialement les tributs offerts par les barbares méridionaux.]

Bien que ces barbares fissent des incursions toujours renouvelées et commissent souvent des actes de brigandage sur les territoires chinois qui leur étaient limitrophes, les garnisons provinciales suffisaient ordinairement pour les contenir; mais la vingt-troisième année *kien-ou*, du règne de l'empereur Kouang-ou des Han (48 après Jésus-Christ), à la douzième lune, un chef des Man-y[40] du Ou-ling, nommée *Tan-tching*[41], se réunit à d'autres chefs et porta si loin la dévastation que l'Empereur voulut mettre un terme à cet

30 澧陽.

31 黔中.

32 寧夷.

33 盧溪.

34 盧陽.

35 靈溪.

36 潭陽.

37 布 *pou*. Ce mot désigne également des toiles de chanvre, de lin, de coton ou de toute autre plante textile.

38 Le *tchi*, dont la longueur a beaucoup varié, représente environ 30 centimètres.

39 賨布.

40 Voir ci-dessus la note 16. Les *Pan-hou-tchong* sont désormais désignés par le nom de *Man-y*, ou quelquefois simplement par celui de *Man*.

41 單程 on peut prononcer également *Tchen-tching*.

état de choses. Lieou-chang reçut l'ordre de rassembler les troupes des garnisons du *Nan-kiun*[42] [aujourd'hui, *Kiang-ling*[43], *Pa-tong*[44] et *Y-ling*[45]], du Tchang-cha [aujourd'hui, *kiun* de Tchang-cha[46], *Heng-yang*[47] et *Pa-ling*[48]] et du Ou-ling [aujourd'hui, *kiun* de Tong-yang[49], *Ou-ling*[50] et Kien-tchong[51]], qui fournirent environ dix mille hommes, et de conduire une expédition jusqu'au cœur des cinq vallées en remontant la rivière *Youen-choui*[52] sur une flotille de bateaux. [Le fleuve Youen-choui prend sa source au N.-E. de l'ancien *Tsie-lan* du pays de *Tsang-ko*[53], passe par les *kiun* de *Ling-ki*[54], Tchang-cha[55] et Pa-ling[56] et se réunit au fleuve *Tong-kiang*[57], qui se jette dans le lac Tong-ting.] Lieou-chang méprisa l'ennemi qu'il avait à combattre; il négligea toute mesure de prudence, ses soldats furent enveloppés par les barbares et périrent dans les flots jusqu'au dernier. Enorgueillis d'un tel succès, les

42 南 郡 actuellement territoires du département de *King-tcheou-fou* et de l'arrondissement de *Chi-tcheou-ouei*.

43 江 陵.

44 巴 東.

45 夷 陵.

46 Ci-dessus note 20.

47 衡 陽.

48 巴 陵.

49 Ci-dessus note 30.

50 武 陵.

51 Ci-dessus note 21.

52 沅 水 La rivière *Youen-choui*, autrement appelée *Youen-kiang*, (fleuve *Youen*), prend sa source aux confins du *Kouei-tcheou* et du *Hou-nan*, passe au milieu des *cinq vallées*, coule ensuite au midi des villes de *Chin-tcheou* et de *Tchang-te* et se jette dans le lac *Tong-ting*, au nord du district de *Long-yang*.

53 牂 牁 故 且 蘭.

54 靈 溪.

55 Ci-dessus note 20.

56 Ci-dessus note 48.

57 通 江.

rebelles s'étaient emparés du pays de *Lin-youen*[58]. L'Empereur envoya contre eux Ma-youen avec une armée nombreuse. Ce général les repoussa dans leurs montagnes, leur coupa les vivres et les avait réduit à demander la paix, lorsqu'il tomba malade et mourut. Ce fut Tsong-kiun qui remplaça Ma-youen et qui acheva son œuvre de pacification[59].

[58] 臨元 actuellement territoire des districts de *Youen-kiang* et de *Long-kiang* au sud-ouest du lac *Tong-ting*.

[59] Le *Tong-kien--kang-mou* (Histoire générale de la Chine) donne sur les opérations de cette campagne des détails qui me paraissent intéressants à reproduire. Je cite la version du P. de Mailla :

« Ma-youen partit avec quarante ou cinquante mille hommes. Son expédition fut d'abord heureuse. En arrivant au *Ou-ling*, il apprit que les rebelles étaient du côté de *Lin-kiang*, où il les trouva qui l'attendaient en disposition de le bien recevoir. Ce général les fit charger ; mais eux qui n'avaient fait mine de tenir ferme que pour l'attirer dans leurs montagnes, lâchèrent pied et se retirèrent après une faible résistance. Ma-youen ne voulut pas les poursuivre ni exposer ses troupes dans un pays inconnu et de difficile accès : il fit camper son armée à *Hia-tsiun*, en attendant qu'il eut trouvé des guides pour aller à l'ennemi. On lui enseigna deux chemins, l'un par la montagne *Ou-teou-chan* (à trente *li* à l'est de *Chin-tcheou-fou*), étroit et dangereux à cause des eaux, l'autre par *Tchong* (à 240 *li* à l'ouest de *Tse-li-hien*), assez ouvert mais cependant difficile à pénétrer, à cause que les rebelles en étaient les maîtres et que d'ailleurs il était presque impossible d'y transporter des vivres.

Ma-youen préféra le chemin de *Ou-teou--chan* ; il fit attaquer un poste dans les gorges de ces montagnes gardé par les rebelles, qu'il ne put jamais forcer. Les chaleurs excessives occasionnèrent dans son armée des fièvres qui lui emportèrent beaucoup de monde ; lui-même en fut attaqué et se trouva hors d'état d'agir.

Keng-chou, l'un des officiers généraux

De nouvelles rebellions, marquées par le pillage et la dévastation des territoires exposés aux incursions des Man-y, eurent lieu du vivant des empereurs Tchang-ti, Ho-ti, Ngan-ti et Chun-ti (de l'an 76 à l'an 145). Elles furent réprimées par les garnisons des provinces envahies.

Au commencement des années *yong-ho* (136-141), le gouverneur du Ou-ling avait écrit à l'Empereur que la soumission des Man-y était complète et qu'on pourrait désormais les assimiler aux Chi-

de cette armée, fit savoir l'état déplorable où elle réduite. L'Empereur fit partir sur le champ Leang-fong pour relever Ma-youen, qu'il trouva mort à son arrivée. Les officiers ayant tenu conseil sur ce que l'armée était diminuée de moitié et qu'une grande partie de l'autre était encore malade et hors d'état de se battre, plusieurs étaient d'avis, dans une conjonction aussi fâcheuse, de supposer un ordre de l'Empereur apporté par Leang-fong, qui accordait une amnistie générale aux rebelles s'ils se soumettaient ; mais les autres officiers et Leang-fong lui-même baissèrent les yeux et gardèrent le silence, parceque suivant les lois, cette supposition d'ordre était un crime digne de mort. Cependant Tsong-kiun, les voyant interdits, leur dit que si l'Empereur connaissait leur situation critique, il ne manquerait pas de donner cet ordre, et qu'en tout cas il prenait sur lui seul l'évènement. Après cette assurance, il envoya annoncer cette amnistie aux rebelles, qui la reçurent avec joie ; et comme leur chef faisait quelque difficulté de l'accepter, ils lui coupèrent la tête qu'ils apportèrent au camp impérial. Ils se disputèrent ensuite pour retourner chacun chez eux. Ainsi le calme fut rétabli dans ces contrées, et les troupes de l'Empereur furent ravies de sortir d'un pays où elles avaient tant souffert. — Tsong-kiun, en arrivant à la Cour, se mit en posture de criminel et présenta à l'Empereur un placet, dans lequel il s'accusait d'avoir supposé un ordre pour engager les rebelles à quitter les armes. L'Empereur, loin de lui en faire un crime, lui donna pour récompense une somme considérable en or et beaucoup de soieries. »

nois, en leur faisant payer les mêmes impôts. Tous les membres du conseil privé approuvèrent cet avis. Le seul ministre Ling-yu-hiu prit la parole pour le combattre. « Les saints rois de l'antiquité, dit-il, n'essayèrent jamais d'assujettir à nos mœurs les nations barbares. Leur nature sauvage est difficile à gouverner. On doit se borner à les contenir ou à les flatter tour à tour. Quand leurs chefs se montrent soumis, quand ils recherchent la protection de l'Empire, on leur fait bon accueil et on les traite bien ; s'éloignent-ils, on les abandonne, sans chercher à les retenir. Le tribut qu'il convient de leur imposer a été déterminé exactement dès l'antiquité, avec beaucoup de sagesse. Si l'on veut changer aujourd'hui ces règlements respectés depuis tant de siècles, on ne manquera pas de provoquer des rebellions qui coûteront plus cher à l'Etat que ne vaudront en réalité les nouveaux impôts à percevoir. » L'Empereur n'écouta point ces remontrances, mais l'évènement justifia les prévisions du ministre Ling-yu-hiu.

Au commencement de l'hiver qui suivit, les Man-y des contrées de *Fong*[60] et de *Leou*[61] refusèrent de payer tout autre tribut que celui des quantités de toile stipulées dans les anciens traités, massacrèrent les fonctionnaires chinois des campagnes et donnèrent, parmi la race des Pan-hou, le signal d'une insurrection générale.

Depuis cette époque, et notamment sous le règne des empereurs Hoan-ti et Ling-ti (167-190), les soulèvements de ces barbares se renouvellent sans cesse. Ils pillent et dévastent les terres de l'Empire situées dans leur voisinage. Les garnisons provinciales parviennent cependant toujours à les refouler.

60 澧.

61 鏤 au N.-E. et près du lac *Tong-ting*

A la première année *tchang-ou* (221), trois maîtres se disputant l'Empire, et les armées de *Chou* étant aux prises avec celles de *Ou* dans le pays de *Pa-tong*[62], les Man-y du Ou-ling mirent à profit des circonstances qui leur étaient si favorables; ils s'appelèrent et se répondirent comme un écho. Ceux du Ou-ki [aujourd'hui cercle de *Kien-tchong*[63]] descendirent dans les plaines où ils bâtirent des villages, d'autres pénétrèrent dans les régions montagneuses de *Y-tou*[64], *Tien-men*[65], Pa-tong, *Kien-ping*[66], au-dessus du Grand-Fleuve, en s'y retranchant fortement. Les troubles qui désolèrent l'Empire sous la dynastie des Tcin[67] favorisèrent encore le mouvement d'invasion des barbares méridionaux. Leurs tribus, remontant vers le nord, s'emparèrent peu à peu de toutes les montagnes et de toutes les vallées situées au midi de *Lo-hoen*[68]. Les rives de la rivière *Lo*[69], jadis si riches et si peuplées ne furent plus qu'un pays desert et désolé[70].

62 On était à l'époque dite *des trois royaumes*, qui fut une époque de grandes guerres civiles. Le royaume de *Chou* occupait le *Sse-tchouen*, tandis que le *Hou-nan* appartenait au royaume de *Ou*. Le pays de 巴東 *Pa-tong* est à la limite actuelle de ces deux provinces, près de la ville de *Kouei-tcheou*.

63 黔中道.

64 宜都.

65 天門 actuellement 石門 *Chi-men*.

66 建平 actuellement 巫山 *Ou-chan* aux confins du *Sse-tchouen* oriental, à l'est de *Koueï-tcheou*.

67 晉, dynastie qui régna de l'an 265 à l'an 420.

68 陸渾 actuellement territoire de *Song*, dans le *Ho-nan*; latitude 34,10, longitude 109,48.

69 La rivière 洛 *Lo* prend sa source dans le *Chen-si* et traverse la partie N.-O. du *Ho-nan* pour se jeter dans le *Yang-tse-kiang*, au N.-E. de *Ho-nan-fou*.

70 *Désert et désolé* au point de vue chinois, par suite de l'émigration des populations chinoises.

La huitième année *taï-tchang*, du règne de Tao-ou, des Oueï (424), le roi des Man-y appelé *Mei-ngan*[71], accompagné d'une foule de chefs de sa nation dont le nombre s'élevait à plusieurs mille, vint à la capitale faire une visite d'hommage et offrit de laisser son fils en otage, après avoir juré fidélité à l'empire des Ouei. L'Empereur lui conféra un titre de haute dignité, afin de l'encourager et de l'affermir dans les sentiments d'amitié qu'il témoignait[72].

Au milieu des années *yen-hing*, des Oueï (471-475), le chef souverain des Man-y de *Taï-yang*[73] nommé *Hoan-tan*[74] étendait, au nord, sa domination jusqu'au Hoang-ho[75], et ne possédait pas moins de 80,000 villages. Il rechercha l'appui de l'empereur Hiao-

[71] 梅安.

[72] Après avoir été divisée en trois royaumes, la Chine était alors partagée en deux empires, celui du Midi, où règnaient les *Song*, considérés comme les souverains légitimes, et celui du Nord, gouverné par la dynastie tartare des *Oueï*, dont la cour était aux extrêmes limites septentrionales du *Chan-si* actuel. Le *Hoang-ho* servait sur plusieurs points de frontières aux deux empires, et les régions occupées par les *Man-y* se trouvaient dans la partie de la Chine soumise, fictivement du moins, à l'absolue domination des *Song*. On comprend dès lors aisément que les *Man-y* aient recherché l'appui de l'empereur des *Oueï* pour sauvegarder leur indépendance, comme aussi que l'empereur des Ouei leur ai fait un accueil très-encourageant.

[73] 太陽 Le commentaire du *Tong-kien-kang-mou*, où mention est faite plusieurs fois des *Man-y* de *Taï-yang*, dit qu'on ne peut rien affirmer quant à l'identification du nom de *Taï-yang*. On sait seulement qu'une montagne de ce nom existe à 240 *li* à l'ouest de la ville départementale de *Yong-tcheou*.

[74] 桓誕.

[75] Le texte dit litt. « depuis le *(Hoang)-ho*, dans le Nord, jusqu'à 江葉 *Kiang-ye* (ou bien : *Kiang* et *ye*), au midi. » Il m'a été impossible jusqu'ici d'éclaircir la

ouen, qui reçut avec honneur ses envoyés et qui lui décerna les titres de *Chef dont la puissance contient le midi, gouverneur du King-tcheou, roi de Siang-yang*[76]. Hoan-tan se disait fils du célèbre rebelle *Hoan-hiuen*[77] et racontait que son père ayant voulu le tuer,

valeur exacte de ces deux caractères *Kiang ye*, et par conséquent de faire entrer dans ma traduction la phrase qui les renferme. Nous savons du reste que les *Pan-hou-tchong* ne dépassaient pas, vers le sud, les limites des provinces actuelles du *Kouei-tcheou* et du *Hou-nan*. Le fait important consigné ici est celui de leur marche progressive vers le nord. Le *Tong-kien-kang-mou* confirme les assertions de Ma-touan-lin à cet égard, sans être toutefois aussi explicite quant à l'indication de la zone extrême jusqu'à laquelle ils avaient pénétré. Il dit, en parlant des Man-y de *Taï-yang* : « Les Man-y de l'empire des Song étaient maître des régions *situées au nord de la rivière Mien*, » laquelle rivière coule au midi du *Hoang-ho* dans le *Hou-pe*.

[76] 征南將軍荊州刺史襄陽王. *Siang-yang*. ville du *Hou-pe* actuel, à 400 *li* au-dessus du *Kiang*, était vraisemblablement la résidence de *Hoan-tan*. Le *King-tcheou*, qui s'étendait au sud de *Siang-yang* et au nord du lac *Tong-ting*, fut dès la haute antiquité un pays occupé par les *Man*, puisqu'on rencontre ces deux vers dans une ode du *Chi-king*, composée au IX[e] siècle avant notre ère (Part. II, livre III, ode 4) :

蠢爾荊蠻。
大邦爲讐

Regionis King, *rudes et imperiti* Man, *vos magno regno bellum indicitis*. — En donnant au roi de *Siang-yang* le titre de gouverneur du *King-tcheou*, l'empereur des *Ouei* acceptait la suzeraineté d'une vaste étendue de territoire, que l'empire de *Song* était censé posséder en réalité. Ce royaume de *Siang-yang*, dont on ne trouve aucune indication dans nos tableaux de la Chine ancienne, dépassait en étendue les plus grands états feudataires de la dynastie des *Tcheou*.

[77] *Hoan-hiuen* fut un gouverneur de province qui, sous le règne de *Ngan-ti*, des *Tcin*, se fit proclamer Empereur et lutta victorieusement, pendant plus d'un an, contre les généraux demeurés fidèles au souverain légitime.

il s'était réfugié chez les barbares, qui l'avaient choisi pour les commander. Les chefs des Man-y appelés *Tien-y-tsong*[78], *Loui-po-sse*[79] et beaucoup d'autres suivirent l'exemple donné par *Hoan-tan*, en se déclarant vassaux de la cour des Oueï.

La troisième année *king-ming*, des Ouei (502), il y eut un soulèvement des Man-y de *Lou-yang*[80] de la tribu *Pe-yen*[81], et l'année suivante la tribu des *Fan-sou*[82], du King-tcheou oriental[83], prirent les armes à leur tour. Ces soulèvements furent comprimés.

Au commencement des années *yong-ping* (508-511), dix mille sept cents familles des barbares de Taï-yang soumis à *Hoan-cho-hing*[84], fils et successeur de Hoan-tan[85], demandèrent à former seize départements et cinquante districts, en s'incorporant à l'Empire, ce qui leur fut accordé[86].

78 田益宗.

79 雷婆思.

80 魯陽.

81 伯鷰.

82 樊素.

83 L'ancienne province de 荆州 *King-tcheou* se divisait en *King-tcheou oriental* et *King-tcheou occidental*. Le *King-tcheou oriental* occupait une grande partie du Hou-pe actuel ; le *King-tcheou occidental* s'étendait jusque dans le *Sse-tchouen* actuel.

84 桓叔興.

85 Voir ci-dessus note 74.

86 Ce passage important où, pour la première fois, il est fait mention de l'incorporation des *Man-y* à l'Empire, présente quelque obscurité en ce que le texte ne dit pas clairement si c'est dans l'Empire du nord ou dans l'Empire du midi que les *Man-y* de *Taï-yang* voulurent acquérir les droits de cité ; mais les paragraphes qui précèdent et les articles qui suivent, en même temps que l'indication des années *yong-ping*, qui sont des années de *Ouei*, ne paraissent laisser aucun doute sur le fait qu'il s'agit de l'Empire du nord.

Les généraux de la dynastie des *Leang*[87] firent plusieurs expéditions sur les rives du *Kiang*[88] et du *Mien*[89], afin d'en chasser les Man-y qui se portaient à la rencontre de leurs troupes, chaque fois qu'ils marchaient vers le *Kouang-ling*[90] (pour combattre les Ouei). Ces barbares faisaient eux-mêmes des incursions continuelles dans les régions situées au sud de la rivière *Jou*[91]. Ils se dispersaient devant une force supérieure, mais ne tardaient pas à reparaître sans jamais se décourager. Il en fut ainsi pendant de longues années.

Aux confins des pays de *King*[92] et de *Chou*[93], les Man-y se montraient plus puissants et plus audacieux encore. Là, résidaient les tribus de *Jen*[94], *Tien*[95] et *Hiang*[96] qui se tenaient étroitement unies, formaient des associations de mille à dix mille familles, et donnaient à leurs chefs les titres de roi et de *heou*[97]. Ces chefs

87 Les *Leang* succédèrent aux *Tsi*, qui avaient eux-mêmes succédé aux *Song* de la Cour du midi, continuant au milieu du morcellement momentané de l'Empire la série des dynasties réputées légitimes. Ils régnèrent de l'an 502 à l'an 556.

88 Le *Yang-tse-kiang*.

89 Le même fleuve que le *Han-kiang* ou fleuve *Han*, d'après le Dictionnaire de *Kang-hi*.

90 Ancienne province qui comprenait le *Kiang-sou* et la partie orientale du *Ngan-hoei*.

91 Rivière du *Ho-nan*, l'un des affluents du fleuve *Hoaï*; prend sa source à l'ouest de *Jou-ning*, et coule à l'orient de cette ville.

92 Il s'agit du *King-tcheou*, voir ci-dessus note 83.

93 Partie occidentale du *Sse-tchouen* actuel.

94 冉.

95 田.

96 向.

97 Ancien titre de la féodalité chinoise que les sinologues anglais traduisent par le mot *marquis*.

avaient des troupes régulières, gardaient les passages du Kiang appelés *San-hia*[98], et rançonnaient les bateaux chinois obligés de descendre ou de remonter le fleuve. Le prince Ouen-lio, des Tcheou[99], parvint cependant à leur inspirer tout à la fois des sentiments d'amitié et de crainte. Ils respectaient sa personne et écoutaient ses avis. Quelques tribus du *Ouen-tcheou*[100] commandées par *Yen-ling-hien*, *Hiang-ouen-tse* et autres[101] ayant causé des troubles au commencement des années *ou-tching* (559-560), il les fit rentrer dans le devoir.

La dynastie des *Soui* concéda la ville de *Chin-tcheou*[102] aux barbares Man, pour être le centre de leur établissement et de leurs relations avec l'Empire.

La dynastie des Tang leur abandonna de même les villes et

[98] 三峽 litt. *les trois hia*. *Hia* se dit en chinois du passage d'un fleuve entre deux montagnes, où ses eaux se trouvent resserrées dans un lit étroit et profond. Les trois *hia* du *Yang-tse-kiang* sont aux limites orientales de *Sse-tchouen* et occidentales du *Hou-pe*, entre les villes de *Koueï-tcheou* et de *Pa-tong*. On les appelle 明月 *Ming-youe (hia)* 巫山 *Ou-chan (hia)* et 廣澤 *Kouang-tse (hia)*, c'est-à-dire *hia* du clair de lune, *hia* du mont *Ou*, et *hia* du grand lac.

[99] A cette époque de morcellement de la Chine, les territoires du *Sse-tchouen* et du *Chen-si* actuels étaient placés sous la domination des *Tcheou du Nord* ou *seconds Tcheou*, qui avaient leur capitale à *Si-ngan-fou*.

[100] Territoire actuel de *Kouei-tcheou-fou*, du *Sse-tchouen* oriental. Ce pays portait aussi le nom de 信 *Sin*.

[101] 冉令賢向五子等.

[102] 辰州 dans le *Hou-nan* actuel.

territoires de *Kin-tcheou*[103], *Ki-tcheou*[104], *Ou-tcheou*[105] et *Siu-tcheou*[106]. Les chefs qui commandaient les tribus des Man-y firent entre eux le partage de ces territoires, dont ils devinrent les gouverneurs[107].

103 錦州 actuellement *Ma-yang*, dans le *Hou-nan*.

104 溪 | actuellement territoire de *Yong-tchun-fou* (Hou-nan).

105 巫 | Dans la circonscription actuelle de *Kouei-tcheou* (Sse-tchouen).

106 敘 | Actuellement *Kien-yang*, (département de *Youen-tcheou* (Hou-nan).

107 C'est-à-dire qu'ils gouvernèrent eux-mêmes avec le titre de préfets chinois. Le gouvernement chinois fondait ou désignait des villes déjà bâties, pour devenir des chefs-lieux de circonscription appelés *tcheou*. Ils donnaient le titre de *tse-chi*, préfet ou gouverneur, au chef indigène sur le territoire et sous le commandement duquel chaque ville était placée. Ce chef choisissait lui-même parmi les siens les commandants des districts, ou subdivisions de territoire, qui lui étaient soumis. Un tribut était payé au gouvernement chinois, qui subventionnait tous les indigènes revêtus de son investiture. Les populations continuaient d'obéir aux descendants de leurs chefs héréditaires, et les chinois qui s'établissaient pour commercer dans les villes gouvernées de la sorte, devaient reconnaître l'autorité de ces étrangers représentant la suzeraineté de l'Empereur. On avait ainsi l'illusion d'une province en apparence toute chinoise, qui continuait de s'appartenir à elle-même, et il existait enfin, de nom, un haut fonctionnaire chinois, surintendant général, qui ne remplissait en réalité d'autre office, auprès des fonctionnaires indigènes que celui d'ambassadeur ou d'espion. — Cette curieuse organisation inaugurée par les *Ouei*, continuée par les *Soui* et les *Tcin* postérieurs et généralisée par les *Tang*, a trompé les savants européens qui n'ont pas consulté le *Ouen-hien-tong-kao*, et c'est ainsi qu'ils ont pu croire la Chine unifiée, si longtemps avant l'époque où les débris des *Man-y* rebelles à la civilisation chinoise furent refoulés et internés

Sous la dynastie des Tcin (postérieurs), au milieu des années *tien-fo* (936-943) *Ma-hi-fan*[108] attaqua brusquement *Fou-nie*[109]. Le gouverneur général du *Ki-cheou*[110], *Pong-sse-tseou*[111] reconnut Ma-hi-fan pour suzerain des territoires de *Ki*[112], de *Kin*[113] et de *Tsiang*[114]. Une colonne de bronze fut élevée, afin de marquer la frontière qu'on s'engageait de part et d'autre à respecter[115].

La quatrième année *kien-long* (963), le général des Song, Mo-yong-yen-tchao, fit une expédition dans le pays de *Siang*[116] qui s'était

dans quelques centres montagneux du *Kouei-tcheou*. Cet ensemble de faits ressortira clairement des pages qui vont suivre, mais me semble à propos d'en signaler le point de départ à l'attention du lecteur.

108 馬希範.

109 父業.

110 Voir ci-dessus, note 104.

111 彭士愁.

112 Voir ci-dessus, note 104.

113 Voir ci-dessus, note 103.

114 蔣 actuellement *Kouang-tcheou* (Ho-nan).

115 Ce paragraphe demeurerait assez difficile à entendre, si quelques explications du *Tong-kien-kang-mou* ne venaient suppléer à son extrême concision. Cet ouvrage nous apprend que *Ma-hi-fan* fut le fils et le successeur de *Ma-yn*, à qui le fondateur de la dynastie des *Leang* postérieurs avait abandonné une partie du *Hou-nan* actuel, en le créant prince de *Tsou*. *Ma-hi-fan* fit la guerre aux *Man-y*, ses voisins, pour les rendre ses tributaires, et le texte que nous traduisons paraît indiquer un peu plus loin que *Fou-nie* était le chef souverain de ces *Man-y*. Le *Tong-kien kang-mou* mentionne encore *Pong-sse-tseou* comme ayant été l'un des principaux chefs de la race de *Pan-hou*, lequel prêta serment de fidélité au prince de *Tsou*, après avoir réglé avec lui une délimitation de frontières respectives, au moyen de l'érection d'une colonne de bronze placée à 110 *li* au nord-ouest de la ville de *Chin-tcheou*, du *Hou-nan*.

116 Ancienne contrée, territoire actuel de *Tchang-cha-fou* (Hou-nan).

révolté. Les chefs *Pong-yun-lin*[117], *Tien-hong-hien*[118] et autres sollicitèrent leur pardon et prêtèrent serment de fidélité à l'Empire. Ils furent confirmés dans les titres de dignité dont ils jouissaient précédemment[119], et Fou-nie étant mort, son fils fut appelé à lui succéder.

La deuxième des années *taï-ping-hing-koue* (977), le chef des Man-y du *Mei-chan-tong*[120] conduisant ses bandes au pillage et dépouillant les marchands voyageurs, l'Empereur lui adressa des remontrances, et comme il n'en tenait aucun compte, les troupes du *Tan-tcheou*[121] reçurent l'ordre de marcher contre lui pour le châtier.

La huitième de ces mêmes années (983), les Man-y des villes et territoires de *Ki*[122], *Kin*[123], *Siu*[124] et *Fou*[125] envoyèrent des députations nombreuses à Chin-tcheou[126], pour demander leur incorporation complète à l'Empire, en offrant de payer désormais l'impôt comme les populations de l'intérieur. Cette proposition ne fut pas agréée, mais en récompense de l'exactitude avec laquelle les chefs des Man-y venaient offrir le tribut[127] chaque année, l'Empereur leur fit de grandes largesses et augmenta leurs émoluments[128].

117 彭允林.

118 田洪賢.

119 C'est-à-dire leurs titres honorifiques de fonctionnaires chinois (note 107, ci-dessus).

120 梅山洞.

121 Actuellement *Tchang-cha-fou* (Hou-kouang).

122 Ci-dessus, note 104.

123 Ci-dessus, note 103.

124 Ci-dessus, note 106.

125 富 aujourd'hui *Hing-koue*, à l'extrémité orientale du *Hou-pe*.

126 Où résidait le mandarin chinois représentant de l'Empire.

127 入貢 Ma-touan-lin emploie ici la même expression que celle dont il se sert en parlant des nations de la Corée, des autres pays étrangers situés en dehors de la Chine, dont les envoyés venaient à la Cour apporter le tribut.

128 C'est-à-dire les traitements qu'ils re-

Le chef le plus puissant des Man-y de la race de Pan-hou s'appelait *Pong*[129], de son nom de famille. Il possédait héréditairement le *Ki-tcheou*[130], divisé en Ki-tcheou supérieur[131], intérieur[132] et inférieur[133] et commandait en outre aux dix-sept *tcheou* de *Long-tse*[134], *Tien-tse*[135], *Tchong-chun*[136], *Pao-tsin*[137]. *Kan-hoa*[138], *Yong-chun*[139], *Y*[140], *Ngan*[141], *Youen*[142], *Sin*[143], *Ki*[144], *Fou*[145], *Laï*[146], *Ning*[147], *Nan*[148], *Chun*[149] et *Kao*[150], exerçant la suprématie sur les gouverneurs particuliers de chacun de ces *tcheou*[151] avec le titre de

cevaient en raison des titres de mandarins chinois qui leur étaient conférés (voir ci-dessus, note 107.

129 彭.

130 Voir ci-dessus, note 81.

131 上.

132 中.

133 下.

134 龍賜.

135 天賜.

136 忠順.

137 保靖.

138 感化.

139 永順.

140 懿.

141 安.

142 遠.

143 新.

144 給.

145 富.

146 來.

147 寧.

148 南.

149 順.

150 高.

151 Le mot 州 *tcheou*, dont les acceptions ont beaucoup varié suivant les époques, se prend dans le langage du *Ouen-hien-tong-kao*, tantôt dans le sens d'une ville, chef-lieu d'une circonscription territoriale d'une certaine étendue, tantôt dans le sens de la circonscription territoriale elle-même, ou bien encore de la ville ou de son territoire réunis. Aux premiers temps de l'hisioire chinoise, les *tcheou* furent des provinces entières, plus tard, on les régla sur le chiffre d'une population de 2500 familles. On les assimile aujour-

tou-chi-tchu[152], en se réservant pour lui-même le gouvernement direct du Ki-tcheou inférieur. Quand il s'agissait de procéder au remplacement d'un gouverneur de *tcheou*, ce *tou-chi-tchu* rassemblait tous ses grands officiers, afin de prendre leur avis et de choisir parmi les fils, les frères ou les parents du dernier titulaire le successeur à lui donner. Le résultat de la délibération était adressé au mandarin chinois qui résidait à Chin-tcheou; celui-ci le transmettait à la Cour et l'Empereur, ratifiant la nomination faite, rendait un décret d'investiture muni du sceau impérial. Au moment où ce décret lui était remis, le nouveau dignitaire s'inclinait du côté du nord, en signe d'hommage et de remerciement[153]. Chaque gouverneur de *tcheou* avait des officiers et des fonctionnaires portant les les titres de *ya-ngan*[154], *fou-sse*[155], *hiao-li*[156], etc., qu'il nommait et changeait lui-même, de sa propre autorité.

Yun-chou[157] et *Ouen-yong*[158], tous deux de la famille Pong, régnèrent tour à tour sur les Man-y du Ki-tcheou et vécurent en bonne intelligence avec l'Empire. Leur descendant et successeur *Jou-mong*[159] s'etant révolté et tenant la campagne dans les années *tien-hi* (1017-1021), le gouverneur chinois de Chin-tcheou s'empara

d'hui à nos départements; il m'a paru que le mieux était ici d'expliquer le mot *tcheou* sans le traduire, de peur d'en altérer la valeur exacte par une approximation insuffisante.

152 都誓主.

153 La cour des *Song* résidait à *Pien-king*, actuellement *Kaï-fong-fou* (Ho-nan), et par conséquent *au nord* des régions occupées par les *Man-y*.

154 押案.

155 副使.

156 校吏.

157 允殊.

158 文勇.

159 儒猛.

du fils de ce chef, appelé *Sse-han*[160], et l'envoya à la capitale. Plus tard Jou-mong ayant fait sa soumission consentit à ce que son fils fût gardé pour otage, mais Sse-han s'échappa, revint dans son pays et se mit à la tête d'un parti de barbares méridionaux qui causèrent de grands désordres. Alors Jou-mong chargea son second fils *Sse-touan*[161] de marcher contre les rebelles, et l'Empereur loua sa fidélité par un décret.

Depuis les années *hien-ping* (998-1003), la coutume s'était établie de recevoir chaque année les tributs offerts par les vingt *tcheou* que gouvernait le chef de la famille Pong, et aussi d'accorder en retour des rénumérations assez considérables pour que les barbares y trouvâssent largement leur profit. Il fallut cependant interrompre ces libéralités, en punition des troubles qui éclatèrent, et vers le commencement des années *hi-ning* (1068-1077), l'Empereur dut mettre sur pied des forces importantes, afin de contenir et d'intimider les Man-y.

Au milieu de ces mêmes années, le mandarin inspecteur général du Hou-pe[162], nommé Tchao-ting, fit un rapport dans lequel il exposait que les Man-y qui habitaient les régions montagneuses du *Chen-tcheou*[163] ayant beaucoup à souffrir des cruautés de leur chef, sollicitaient la protection de l'Empire et demandaient à être incor-

160 仕漢.

161 仕端.

162 C'est-à-dire du *Hou-(kouang)* septentrional. Bien que l'ancienne province du *Hou-kouang* ne fut pas encore scindée, comme elle l'est aujourd'hui, en deux provinces indépendantes portant les noms de *Hou-pe* et *Hou-nan*, on appelait déjà le nord du Hou-kouang *Hou-pe* et sa partie méridionale *Hou-nan*.

163 陝州; extrémité occidentale du *Hou-nan*.

porés. En même temps qu'il recevait ce rapport, l'Empereur reçut aussi le placet d'un habitant du Chin-tcheou, appelé Tchang-kiao, qui représentait les barbares des deux rives du Kiang comme des hommes perfides et féroces, incapables d'être gouvernés. Aussitôt, l'Empereur chargea Tchang-tchouen de prendre la haute direction de tout ce qui concernait les relations de l'Empire avec les Man-y, de juger de l'état des choses dans le Hou-pe et de lui faire connaître la vérité. Les Man-y des rives supérieures du Kiang dépendaient tous de la ville de Chin-tcheou. Le Ou-ki formait leur ancienne limite avec les barbares du *Kien-tchong*[164] occidento-méridional. Le Kien-tchong des Han comprenait trente-six *tcheou* récemment conquis et soumis au régime de l'occupation militaire. Dès cette époque la grande famille Pong était, de temps immémorial, en possession du Ki-tcheou inférieur. Les Man-y du Hou-kouang méridional peuplaient les vallées et les antres[165] des montagnes, depuis

164 Voir ci-dessus, note 26.

165 Dans le premier volume de cet ouvrage (page 415), j'ai déjà consacré une note au mot 洞 *tong* (antre, caverne), dont Ma-touan-lin a fait usage comme d'un terme synonyme de *tribu*, en parlant des habitants de *Lieou-kieou* (Formose). Le caractère 洞 a parfois le sens de *gorge* ou *vallée profonde*, ce qui pourrait laisser planer quelque obscurité sur la valeur exacte qu'il convient de lui attribuer dans ces notices, mais le texte du *Ouen-hien-tong-kao* employant parfois la variante 峒 *tong* dont le sens plus précis s'applique uniquement aux antres ou cavernes des montagnes, il ne me paraît pas douteux que les *Man-y* des montagnes nous sont représentés comme habitant de véritables antres naturels ou artificiels. On verra plus loin qu'un certain nombre d'*antres* est parfois mentionné pour désigner le même nombre de tribus. Afin d'éviter de répéter ce mot d'une manière fatigante, il m'arrive souvent d'écrire *les*

Chin-tcheou[166], jusqu'au territoire de *Tchang-cha*[167]. Les Tang avaient fondé dans ces contrées des *kiun* et des *hien*[168] régulièrement organisés, que les cinq dynasties co-régnantes[169] ne surent pas conserver. Ce fut alors que les chefs des Man-y envahirent des régions entières, se les partagèrent et s'y établirent à peu près sans opposition. Les territoires de *Siu*[170], *Hia*[171], *Tchong-ching*[172] et *Youen*[173] furent occupés par la famille *Chu*[174]; ceux de *Tsiang*[175], *Kin*[176], *Y*[177] et *Hoang*[178] par la famille *Tien*[179]; ceux de *Fou*[180], *Ho*[181], *Pao-chun*[182], *Tien-tse*[183] et *Kou*[184], par la famille *Hiang*[185]. Tchang-tchouen se fit aimer des barbares; ses négociations eurent pour résultat d'amener la famille *Chu*[186] des rives méridionales

montagnards, *les Man-y de telle région*, etc., alors que le texte porte uniformément : *les antres*, ou bien *les vallées et les antres*; le lecteur demeurera fixé sur l'équivalence de ces expressions.

166 Ci-dessus, note 102.

167 Ci-dessus, note 20.

168 Voir tome I, page 4, note 8.

169 Les *Leang*, *Tang*, *Tsin*, *Han* et *Tcheou* postérieurs, qui se partagèrent la Chine durant la première moitié du Xme siècle.

170 Voir ci-dessus, note 106.

171 峽 actuellement territoire de *Y-ling-tcheou* (Hou-pe).

172 中 勝.

173 元.

174 舒.

175 奬.

176 錦.

177 懿.

178 晃.

179 田.

180 富 actuellement territoire de *Hing-koue*, à l'extrémité orientale du *Hou-pe*(?).

181 鶴.

182 保 順.

183 天 賜.

184 古.

185 向.

186 Ci-dessus, note 174.

du Kiang, la famille *Pong*[187] du Kiang supérieur, la famille *Sou*[188] du *Meï-chan*[189] et la famille *Yang*[190] du *Tching-tcheou*[191] à offrir l'impôt foncier et à construire elles-mêmes des retranchements à la manière chinoise autour des villes et villages, afin d'être assimilées complétement aux populations de l'Empire. Les nouveaux *tcheou* de *Youen*[192] et de *Tching*[193] se trouvèrent ainsi constitués.

Au commencement des années *youen-yeou* (1086-1093), Fou-yao-yu et quelques autres mandarins adressèrent des représenta- à l'Empereur sur les dépenses excessives occasionnées par l'établissement de ces deux *tcheou*. Les fonctionnaires à défrayer, les garnisons à entretenir et des frais accessoires considérables exigeaient un surcroit d'impôt qui écrasait les populations chinoises des provinces de *King* et de *Hou*[194]. Cela fut cause qu'on supprima le *tcheou* de Tching pour en faire un simple cantonnement, sous le nom de *Kiu-yang*[195]. Quant au *tcheou* de Youen, on diminua son importance, mais on en conserva l'institution.

La Cour commençait à regretter et à blâmer le système de compression violente, suivi depuis longtemps par des mandarins tels que Tchang-tching, du Kouang-si, et Ouen-song, du Yong-tcheou, qui suscitaient eux-mêmes des troubles afin de se créer de faux mérites,

187 彭.

188 蘇.

189 梅山 actuellement *Ngan-hoa* (Hou-nan).

190 楊.

191 誠州 dont le nom fut changé en 靖州 *Tsing-tcheou* (Hou-nan) depuis les années *tsong-ning* (1102-1106.)

192 沅 A l'extrémité orientale du *Hou-nan*.

193 Ci-dessus, note 191.

194 C'est-à-dire du *King-tcheou* (ci-dessus note 83), et du *Hou-kouang*.

195 渠陽.

qui condamnaient à mort de leur propre autorité, faisaient périr un grand nombre de Man-y sans motifs sérieux, et poussaient ainsi la sévérité jusqu'à se rendre criminels. L'Empereur adressa aux gouverneurs des provinces dont les territoires touchaient aux régions occupées les barbares un décret dans lequel il était dit : « Le bon gouvernement doit se montrer ferme, mais il doit aussi se montrer juste et bienveillant à l'égard de tous les étrangers. Les barbares de King et de Hou qui habitent les deux rives du fleuve *Han* [196] ont tourné les yeux vers nous et ont témoigné le désir d'être incorporés à l'Empire, dans l'espoir qu'ils seraient par nous bien gouvernés. Loin de fortifier cette confiance, les délégués de notre autorité souveraine n'ont songé qu'à soulever les difficultés et à provoquer des conflits, afin de se rendre importants et de faire croire à des services imaginaires. Ils ont opprimé les Man-y des antres et des vallées ; ils leur ont inspiré le doute et la crainte, ils ont agi contrairement aux grands principes de l'équité. Ces mandataires dont nous connaissons aujourd'hui la conduite, nous les révoquons ; ces chefs qu'on a excité à la révolte, nous leur pardonnons ; mais puisqu'on n'a pas su gagner le cœur des étrangers, notre volonté est qu'il ne soit plus question désormais de chercher à les retenir et que les territoires récemment annexés à l'Empire, comme aussi les villes et villages fortifiés qu'on y a construits, soient abandonnés. » Par suite de ce décret, le Ou-ki retomba entièrement au pouvoir des barbares.

Dans les années *tsong-ning* (1102-1106), on revint à la politi-

[196] Le fleuve *Han*, l'un des affluents du *Yang-tse-kiang*, traverse le *Hou-pe* du nord-ouest au nord-est.

que des agrandissements de territoire par l'incorporation des tribus barbares avec la population de l'Empire. Les trois nouveaux *tcheou* de *Ngan*[197], *Hoa*[198] et *Chang*[199] furent constitués. Les chefs *Mong-kouang*[200] et *Min-lo*[201] des montagnards de *Sse-kouang*[202], *Tching-ta-fa*[203], *Tou-tan-touan*[204] et *Hoang-kouang-ming*[205] des montagnards de *Ngan*[206], *Yang-tsai-li*[207] du *Tsing-tcheou*[208], *Tan-tou*[209] et *Kouan-ma*[210] du pays de Chin[211], etc., offrirent l'impôt de la terre. Enfin, le gouverneur du Kouang-si eut la mission de favoriser ce mouvement et l'Empereur reçut la soumission de plus quatre cents cinquante tribus des deux rives du Kiang[212].

Au milieu des années *siouen-ho* (1119-1125), un revirement d'opinion se produisit encore. Le conseil privé soumit au jugement de l'Empereur des considérations ainsi formulées : « Conférer des grades civils et militaires à des barbares à demi-civilisés, qu'on élève au rang de sujets de l'Empire en les comblant d'honneurs et de gros traitements, c'est prodiguer l'or et la soie, sans autre effet que

197 安.

198 化.

199 上.

200 蒙 光.

201 明 樂.

202 思 廣 洞 litt. de l'*antre* ou des *antres* de *Sse-kouang*.

203 程 大 法.

204 都 丹 團.

205 黃 光 明.

206 Litt. de l'*antre* ou des *antres* de 安 *Ngan*.

207 楊 再 立.

208 靖 州. Dans le *Hou-nan* méridional. Voir ci-dessus la note 191.

209 覃 都.

210 管 罵.

211 Ci-dessus, note 102.

212 Litt. « plus de *antres*, de la gauche et de la droite du *(Yang-tse)-kiang*.» Voir ci-dessus, la note 165.

celui d'accroître la cupidité et d'enfler l'orgueil de ces étrangers. Faire défricher leurs champs, bâtir des villes sur leurs territoires, c'est ouvrir une source de richesses dont ils sont les seuls à profiter. Les barbares inscrits sur les régistres de la population valide et productive de l'Empire n'y figurent que de nom et ne rapportent rien au trésor. Un sol stérile demeure rebelle à la culture; le cœur des loups ne saurait perdre ses instincts farouches. Ces établissements successifs, en dehors de nos anciennes frontières, ont été pour les *Leao*[213] du sud-ouest autant d'occasions de prendre les armes et de dévaster cruellement nos campagnes. Les Man-y insoumis ont suivi leur exemple. Nos soldats périssent en grand nombre; nos ministères sont écrasés sous le poids des complications dont la responsabilité leur incombe. Le peuple souffre et ne jouit d'aucun repos. De toutes ces considérations, nous concluons que l'incorporation des barbares, et le fait même de percevoir l'impôt foncier sur leurs territoires, sont une charge onéreuse pour l'Empire, bien loin de lui procurer le moindre avantage. Qu'on dresse, à la manière des négociants, le compte des dépenses et des recettes, bilan de ces innovations malheureuses; on se convaincra que le mieux serait d'y renoncer, de diminuer l'effectif des forces militaires qu'elles nécessitent, d'économiser le transport coûteux des tributs, et d'entretenir uniquement des relations pacifiques avec les Man-y, sans rien changer aux délimitations des frontières respectives qui sont nécessaires au bon accord. » L'Empereur partagea l'opinion de ses conseillers; il décida que les circonscriptions formées chez les Man-y seraient

[213] Les 獠 *Leao*, auxquels une notice est consacrée dans ce volume, étaient des barbares qui occupaient une partie du *Sse-tchouen*, ainsi qu'on le verra plus loin.

abandonnées et qu'on en reviendrait, pour la politique à suivre envers les barbares, aux traditions consacrées depuis la haute antiquité.

Au commencement des années *chao-hing* (1131), des représentations furent adressées à l'Empereur par un inspecteur général des frontières sur le grave inconvénient de continuer à investir du titre de fonctionnaires chinois certains chefs indigènes, qui en abusaient pour pressurer et tyranniser leurs compatriotes, alors que ceux-ci n'avaient plus aucun moyen de faire entendre leurs plaintes à la Cour. L'Empereur ordonna qu'une enquête fut ouverte à ce sujet.

Au commencement des années *long-hing* (1163-1164), un rapport présenté à l'Empereur exposait ce qui suit : « Les territoires chinois du Hou-nan touchent aux montagnes et aux vallées profondes occupées par les *Man-yao*[214]. Des relations s'établissent tout naturellement entre ces étrangers et les sujets de l'Empire. Des champs sont échangés ou vendus de part et d'autre, suivant le bon plaisir de chacun, et beaucoup de riches familles chinoises confient leurs biens à des familles de Yao par une sorte de fidéicommis, se dispensant ainsi de payer l'impôt. En même temps que cet abus porte préjudice au trésor public, il amène de fréquentes contestations sur la délimitation des frontières et fait naître de sérieuses inimitiés. Les confins de nos territoires et de ceux de Yao ont été jadis bien déterminés. Il serait urgent d'envoyer aujourd'hui des

214 蠻 傜 Remarquons que le mot *Yao*, associé ici au mot *Man* comme un terme qualificatif, se présente pour la première fois. Il sera dit plus loin que les *Yao* étaient des *Pan-hou-tchong*.

officiers pour les reconnaître et pour les marquer au moyen d'une ligne de bornes très-apparentes. On prohiberait désormais toute vente et toute cession de patrimoines chinois aux barbares. Les champs situés sur le sol chinois et réellement acquis par les Yao, sans qu'il soit possible d'annuler les contrats passés, seraient inscrits au registre officiel qui en ferait foi; mais on autoriserait les mandarins de nos provinces-frontières à racheter peu à peu des deniers de l'Etat tous les biens compris dans leurs circonscriptions respectives dont les Yao consentiraient à se dessaisir. » L'Empereur sanctionna par un décret les conclusions de ce rapport.

La troisième des années *kia-taï* (1203), Tchao-leang-li, gouverneur du Hou-nan, écrivait à la Cour : « Neuf *kiun* du Hou-nan confinent avec les territoires habités par les barbares des antres et des vallées. Ces barbares occupent de vastes régions qui s'étendent du côté du midi jusqu'aux deux *Kouang*[215], et du côté du nord au-delà du lac Tong-ting. Ils ont le cœur farouche des loups; il est impossible d'exercer sur eux aucune autorité sans que la paix ne soit souvent troublée. Le manque de vivres, le besoin de vengeance, la soif du pillage leur mettent sans cesse les armes à la main. Que la moindre erreur soit commise, en ce qui touche au respect des frontières, ils sortent aussitôt de leurs antres, envahissent nos propres territoires et se livrent à toute sorte de violences. Le meilleur remède à des difficultés si graves et si fâcheuses, serait de choisir entre les principaux chefs de ces barbares ceux qui seraient disposés à se laisser conduire en secret, de les investir d'un mandat officiel, et de leur confier le soin de contenir eux-mêmes les populations de leur pays. En communauté de mœurs

[215] Le *Kouang-tong* et le *Kouang-si*.

et de sentiments avec leurs compatriotes, ayant leur confiance et désirant leur bien, connaissant parfaitement leurs besoins réels comme aussi le courant journalier des passions qui les agitent, ils sauraient apâiser les esprits, régler les différends et prévenir, en un mot, ces soulèvements funestes, qui ont pour conséquence la dévastation périodique de nos territoires. Dans les années de disette, ces indigènes représentant l'autorité impériale achèteraient du riz, le distribueraient aux nécessiteux et augmenteraient ainsi leur influence. Si ce projet avait l'approbation de l'Empereur, on pourrait dresser immédiatement une liste des chefs qui mériteraient d'être distingués, de manière à stimuler leur zèle par avance tout en préparant les barbares à leur témoigner du respect. On laisserait écouler ensuite une période de cinq ans, durant laquelle nos mandarins auraient pour mission d'initier leurs futurs successeurs aux devoirs du mandat qu'ils auraient à remplir après que cette période transitoire serait écoulée. On arriverait de la sorte à gouverner très-facilement la multitude sauvage et turbulente des Yao, et l'on assurerait enfin une tranquillité durable à nos frontières. » L'Empereur soumit le projet de Tchao-leang-li à l'examen d'une commission de hauts fonctionnaires compétents. Leur avis fut qu'il serait dangereux d'abandonner les Yao à l'influence de leurs propres chefs et que mieux valait continuer d'agir comme par le passé.

La première des années *kia-ting* (1208) les Yao de l'antre de *He-fong*[216], du *Lieou-tcheou*[217], envahirent les territoires chinois sous la conduite d'un chef appelé *Lo-chi-fou*[218] et commirent de

[216] 黑 風 *(vent noir)*.

[217] Province de *Kouang-si*.

[218] 羅 世 傅.

grandes déprédations. Le général qui avait la garde des frontières essaya de les arrêter, mais ses troupes furent dispersées et les barbares parcoururent le Hou-nan et le Kouang-si durant toute une année, semant partout l'effroi et la dévastation. Les préfets de Long-hing et de Tan-tcheou, nommés Tchao-hi-y et Sse-mei-kien, entrèrent en arrangement avec eux et les décidèrent à retourner dans leurs foyers. L'année suivante (1209), d'autres bandes commandées par les chefs *Li-youen-li*[219] et *Lo-mong-eul*[220] reparurent dans le Kouang-si et pillèrent le district de *Long-tsiuen*[221]. Ouang-kin-ngan, préfet de Long-hing, parvint à les repousser.

La septième année *kia-ting* (1214), les ministres présentèrent à l'Empereur un mémoire dont voici le résumé : « Les montagnards soumis[222] ont des champs qu'il ne faut pas leur permettre de vendre aux populations chinoises, en quelque petite fraction que ce soit ; on doit veiller à ce que la délimitation des frontières ne soit pas altérée ; il est d'ailleurs important que ces barbares aient des terres à cultiver. Les noms des propriétaires de chaque champ doivent être inscrits au rôle officiel. On doit prélever de chaque propriétaire indigène trois boisseaux de riz, et rien de plus. Les Yao soumis qui possèdent des champs sont pour nous des auxiliaires très-utiles contre les Yao insoumis, parce que l'amour du sol les porte à le

219 李元礪.

220 羅孟二.

221 Province de *Kiang-si*.

222 Littéralement *cuits*. Nous avons eu l'occasion d'expliquer précédemment que les Chinois appelaient barbares *crus* ceux qui se maintenaient indépendants en conservant leurs mœurs primitives, et barbares *cuits*, ceux qui avaient accepté plus ou moins la civilisation chinoise, en se soumettant à l'Empire.

défendre énergiquement. Si, dans ces dernières années, nous avons vu les barbares insoumis envahir et saccager nos provinces sans qu'on eut à leur apposer une barrière capable de les arrêter, la faute en fut précisément aux autorités chinoises qui ne firent pas leur devoir et tolérèrent de nombreuses ventes de terrains, à cause des petits profits que ces transactions leur rapportaient. Quand les Yao soumis n'ont plus de champs et ne tirent plus du sol leur nourriture, ils s'en vont chez les Yao insoumis, s'offrent pour servir de guide et les excitent à pénétrer sur nos territoires, afin de prendre part au butin. C'est là un très-grand mal. Nous prions donc l'Empereur d'adresser l'ordre suivant au gouverneur général du Hou-kouang, pour être communiqué par lui à tous les mandarins placés sous sa dépendance : Nous défendons qu'aucun champ, de ceux qui appartiennent aux Yao des montagnes, soit acheté par un sujet de l'Empire. Si quelque vente était faite au mépris de ce décret, elle serait regardée comme nulle et les terrains retourneraient, de plein droit, à ceux qui les auraient vendus. Il est nécessaire que les Yao aient des terres à cultiver ; c'est la meilleure garantie contre la violation de nos frontières. »

On lit dans l'ouvrage intitulé *Kouei-hai-yu-heng-tchi*, de l'auteur Fan-chi-hou [223] : « Les barbares appelés Yao sont des descendants de Pan-hou. Ils habitent les hautes montagnes et les vallées profon-

[223] *Fan-chi-hou*, également appelé *Fan-tching-ta*, vivait au milieu du XIIe siècle et composa plusieurs ouvrages. Celui qui porte pour titre *Kouei-hai-yu-heng-tchi* est un traité de géographie descriptive et d'histoire naturelle, concernant les provinces méridionales de l'Empire.

des qui s'étendent depuis les pays de *Pa*[224] et de *Chou*[225] jusqu'aux extrêmes limites du Hou-kouang, sur une étendue de plusieurs mille *li*. Ils nouent leurs cheveux au sommet de la tête en forme de marteau et ne font point usage de chaussures. Ils portent des vêtements de toile ou de laine aux couleurs variées. Ils se donnent eux-mêmes le nom de *Yao* (serviteurs), mais plutôt par dérision que par humilité, car ils ne rendent aucun service et se dispensent même de payer le tribut. Les familles des Yao se réunissent en communautés qui forment autant de villages. Leurs maisons sont couvertes de feuilles sèches. Ils cultivent diverses sortes de céréales, du millet, du riz et plusieurs légumes, notamment le *chan-yu*[226]. Ils varient encore leur nourriture au moyen du produit de leur chasse, poursuivant le gibier de leurs montagnes sans souci des abîmes les plus dangereux. Ils taillent des tubes de bambou pour souffler le feu. Ils portent de lourds fardeaux sur leurs épaules ; ils les maintiennent au moyen d'une corde qui passe sur le front et, bien que courbés, ils marchent très-vite. Ils commettent souvent des meurtres par rancune ou inimitié, parfois même sans autre motif que de vagues soupçons. Ils supportent patiemment la faim, quand ils font la guerre. Un long sabre pend au côté gauche de leur ceinture ; sur l'épaule droite, ils ont une arbalète et dans la main gauche une lance d'une grande longueur. Ils montent et descendent ainsi, par les précipices des montagnes, comme s'ils avaient des ailes pour les

224 Voir le dictionnaire géographique de Ed. Biot, p. 151, et la planche 4 des *Tableaux hist. de l'Asie*.

225 Voir le dictionnaire géographique de Ed. Biot, p. 12, et la planche 4 des *Tableaux hist. de l'Asie*.

226 山芋 (*yu* des montagnes) sorte de topinambour.

soutenir. Dès qu'un jeune garçon commence à marcher, on lui brûle le talon et la plante des pieds avec un fer ou avec une pierre fortement chauffés, afin de les lui rendre insensibles ; aussi marchent-ils sur des épines et sur des cailloux aigus sans se blesser. Au moment de sa naissance l'enfant mâle est pesé avec un morceau de fer[227] et, quand il devient adulte, il prend soin de bien tremper ce fer et d'en fabriquer lui-même un glaive ou coutelas qui ne le quitte plus. Pour essayer cette arme et prouver sa bonne qualité, il doit décapiter un bœuf d'un seul mouvement du bras et de l'épaule. L'arbalète se nomme *pien-kia*[228] chez ces barbares, et la lance de vingt *tchi* de long se nomme *tiao-tsiang*[229]. Ils tendent l'arbalète avec le pied et envoient leurs flèches avec tant d'adresse qu'ils manquent rarement d'atteindre leur but, même lorsqu'ils tirent en courant. La lance est surtout pour eux une arme défensive. Lorsqu'ils livrent bataille, ils disposent un rang d'hommes armés d'arbalètes, et un autre rang armé de lances prêt à soutenir le premier. Ceux qui manient l'arbalète tiennent leur coutelas entre les dents, tout en lançant des flèches. Si l'ennemi parvient à les serrer de près, malgré

227 On rencontre ici, dans le texte, cette phrase incidente que j'ai renoncé à traduire en raison de son obscurité 如其重漬之毒水, à peu près littéralement : « S'ils (les enfants) sont lourds, on les lave dans de l'eau empoisonnée. » M. de Rosny pense qu'il s'agit d'une préparation médicinale, indienne d'origine, qui aurait pénétré chez ces peuples à demi-sauvages et dont l'effet, du reste, devait être de fortifier les enfants, en resserrant les tissus. Ne trouvant l'expression 毒水 dans aucun de mes dictionnaires, il m'a paru que le mieux était de mentionner seulement ce passage en note.

228 偏架.

229 掉鎗.

l'effort des auxiliaires armés de lances, alors ils jettent l'arbalète et se battent férocement avec leur coutelas, en poussant des clameurs effroyables. Aussitôt dégagés, ils reforment leurs rangs comme auparavant. En cas de retraite, ils retrouvent d'autres arbalètes qu'ils avaient mises en réserve et aussi des arcs très-forts, à l'aide desquels ils font bonne contenance et se défendent opiniâtrement sans se laisser entamer.

« Au commencement de l'année, ils sacrifient à leur auteur Pan-hou, en mêlant de la viande, du poisson, du riz et du vin dans un mortier de bois pour ce sacrifice. Au premier jour de la dixième lune, chaque village célèbre la fête du grand roi *Tou-pei*[230]. Les garçons et les filles dansent ensemble, en se tenant par la main. Quand un couple est d'accord, le garçon saute en riant de bon cœur, la jeune fille l'emporte sur ses épaules et aussitôt ils deviennent mari et femme, sans que les parents aient le droit de s'y opposer. Ceux qui n'ont pas trouvé à se marier ainsi attendent la fête de l'année suivante ; mais s'il arrive qu'une jeune fille ne rencontre pas de garçon disposé à se laisser enlever par elle, durant trois fêtes consécutives, ses parents la jugent abandonnée, et il n'est pas rare qu'ils veuillent la tuer.

« Pour la musique, ces étrangers ont des tambours de cuivre, des instruments en forme de gourde, de flûtes à plusieurs tuyaux et de grandes flûtes percées de sept trous. Quand tous ces instruments jouent ensemble, on croirait entendre les clameurs d'une grande mêlée de combattants. L'un des musiciens bat la mesure sur un tube de bambou ; les danseurs sautent en rond autour d'un

230 都貝大王 *Tou-pei ta ouang.*

arbre *loan*[231]. Celui qui mène la danse chante une chanson et les autres répondent en chœur. A la fin de l'année, les hommes se réunissent par troupes, musique en tête, et parcourent les territoires chinois qui leur sont limitrophes. Ils entrent dans les maisons, demandent qu'on leur donne des sapiques, du riz et du vin, et brûlent ensuite tous ces dons, en faisant la cérémonie pour chasser la peste.

« Les Yao voisins des régions de *Kouei-lin*[232], *Hing-ngan*[233], *Ling-tchouen*[234], *Lin-kouei*[235] et *Y-ning*[236] sont ceux qui habitent les montagnes les plus profondes et les plus inaccessibles. Les Yao de *Lo-man*[237] et de *Ma-youen*[238] sont les plus redoutables et les plus nombreux. Après eux viennent les Yao de *Hoang-cha*[239], *Kia-chi*[240], *Ling-tun*[241], *Pao-kiang*[242], *Tseng-kio*[243], *Hoang-tsun*[244], *Tchi-choui*[245]. *Lan-sse*[246], *Kin-kiang*[247], *Song-kiang*[248], *Ting-hoa*[249],

231 欒.

232 桂林 *Kouei-lin* (forêt des canneliers) est une région du *Kouang-si*. Pour les localités dont les noms suivent, on pourra consulter le dictionnaire géographique de Ed. Biot. Il en est plusieurs toutefois dont l'identification nous échappe, et dont nous devons nous contenter d'indiquer l'orthographe chinoise à ceux qui voudraient entreprendre des recherches importantes à cet égard.

233 興安.

234 靈川.

235 臨桂.

236 義寧.

237 羅曼.

238 麻園.

339 黃沙.

240 甲石.

241 嶺屯.

242 褒江.

243 贈脚.

244 黃村.

245 赤水.

246 藍思.

247 巾江.

248 竦江.

249 定花.

Ling-chi [250], *Pe-mien*[251], *Hoang-y*[252], *Ta-li*[253], *Siao-ping*[254], *Tan-teou*[255], *Tan-kiang*[256], *Chan-kiang*[257], et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

« Les terrains propres à la culture du riz sont d'une étendue restreinte dans les vallées ; la pluie qui tombe est parfois insuffisante et le riz hâtif y vient mal. Quand la disette se fait sentir chez les Yao, ces barbares franchissent de tout côté leurs limites, se répandent dans les campagnes chinoises et mendient quelques mesures ou même la plus petite quantité de grain pour ne pas mourir de faim. Si cet état de choses se prolonge, ils deviennent paresseux et, la récolte de l'année fut-elle excellente, ils continuent de vagabonder.

« Les Chinois que le voisinage des frontières provinciales met en contact avec les Yao subissent l'influence de leurs mœurs, adoptent beaucoup de leurs usages, acquièrent leur agilité robuste, exercent les mêmes industries et contractent des mariages avec eux. Les Yao les prennent souvent pour arbitres de leurs querelles et leur cèdent une partie des terrains incultes dont le gouvernement leur fait l'abandon. Ces relations apprennent aux barbares à connaître les routes qui conduisent dans nos campagnes, et souvent ils se réunissent pour y commettre des déprédations. Ils dévastent les champs, pillent les habitations mal défendues et jettent le décou-

250 冷石.
251 白面.
252 黄意.
253 大利.
254 小平.
255 灘頭.
256 丹江.
257 閃江.

ragement parmi les colons. Profitant des cours d'eau, ils arrivent sur des bateaux de bambous, comme s'ils étaient soufflés par le vent, et disparaissent de même après avoir enlevé des bestiaux et des grains. Dès que l'éveil est donné, ils se hâtent de regagner leurs foyers, où les forces envoyées contre eux ne sauraient les poursuivre. Les soldats, divisés par détachements, occupent les principaux passages, mais les montagnes ont tant de sentiers qu'il est impossible de les bloquer tous, et ce blocus devient à la longue aussi fatiguant que coûteux. Il serait d'ailleurs dangereux de fermer aux Yao toute communication avec le peuple des provinces ; les terres qu'ils peuvent cultiver ne fournissant pas assez de grains pour les nourrir, ils échangent des planches de *cha*[258] et la pierre *hoa-chi*[259] contre du sel et du riz. S'ils étaient privés de cette ressource et si la famine les pressait, aucune crainte ne les retiendrait ; ils sortiraient avec impétuosité de leurs repaires et il en résulterait de grands malheurs. Les relations mêmes qu'on leur permet d'entrenir avec les populations des frontières ne laissent pas d'entraîner parfois de graves conséquences ; s'il arrive qu'un chinois les trompe, c'est une cause de rancune et d'inimitiés implacables. Ils fondent à l'improviste sur les villages et commettent des meurtres pour se venger.

« La neuvième des années *kien-tao* (1173), pendant l'été, l'Empereur chargea plusieurs officiers de mettre en pratique un nouveau

258 沙, sorte de pin.

259 滑石, suiv. Lobschied : *soaps-tone* (pierre de savon).

système d'organisation pour contenir les Yao; on licencia l'armée permanente qui avait la garde des frontières. On forma des milices composées de tous les gens du peuple en état de porter les armes dans les régions limitrophes; plus de sept mille hommes se trouvèrent ainsi enrôlés. On les divisa en cinquante compagnies ayant chacune leur commandant et des officiers de tout grade auxquels il fut interdit expressément d'admettre aucun étranger dans leurs rangs, non plus que de laisser aucun étranger suivre les manœuvres et les exercices militaires. Ces moyens parurent suffisants pour réprimer les soulèvements de peu d'importance, sans qu'il fut nécessaire d'appeler les troupes régulières des grands cantonnements. Les instructions données aux commandants des milices furent celles-ci : Dès que les Yao feront irruption sur le territoire confié à la garde particulière de l'une des compagnies, que cette compagnie prévienne immédiatement toutes les autres ; que partout on batte tambour, que tous les miliciens se rassemblent, et qu'en même temps une proclamation soit adressée aux chefs des barbares, afin qu'ils sachent bien qu'ils trouveront les routes fermées et des contingents réunis pour les combattre sur quelque point qu'ils se présentent en armes, tandis que les communications resteront ouvertes là où le calme ne sera point troublé. On jugea que cette politique était la meilleure à suivre et que les Yao renonceraient désormais à s'aventurer légèrement sur le sol chinois protégé par des forces imposantes, alors qu'ils auraient toute facilité de se procurer du riz et du sel et de trafiquer du produit de leurs forêts en respectant les traités. On prévit d'ailleurs qu'il serait possible d'employer plus tard ces barbares à la garde des frontières, en organisant militairement ceux d'entre eux qui auraient accepté l'état de choses établi

et qui, dans leur propre intérêt, se montreraient disposés à le maintenir.

« Cinquante tribus du pays de *Sang-kiang*[260], auparavant des plus sauvages, entrèrent peu à peu en relations amicales avec le peuple des campagnes. Les Lo-man eux-mêmes, les plus farouches de tous ces barbares et jusque-là les plus intraitables, se laissèrent entraîner par l'exemple et voulurent profiter des avantages dont jouissaient leurs voisins. Ce fut alors qu'on établit deux grands marchés pour la vente des denrées et pour les échanges, l'un à *Y-ning*[261] et l'autre à *Yong-ki*[262].

« A l'occasion de la fête de l'Empereur, plusieurs chefs étant venus présenter leurs félicitations sur le sol chinois, on leur servit un grand festin, ce dont ils se montrèrent très-joyeux. Les mandarins donnèrent secrètement des instructions afin qu'on redoublât de vigilance à la garde des frontières, de manière à se préserver de toute surprise ; mais ce n'était là qu'une mesure d'extrême prudence. Pour tenter un mouvement d'invasion les Yao insoumis auraient dû traverser tout d'abord les territoires des Yao devenus nos alliés, sur la fidélité desquels on pouvait désormais compter, et lors même qu'une fraction des Yao soumis serait entrée en révolte, la résistance des milices eut permis aux troupes régulières d'accourir en temps opportun.

260 桑江 *(fleuve des mûriers.)*

261 義寧 au nord du *Kouang-si* actuel (latitude 25°, longitude 107), près de l'un des derniers centres encore occupés par les *Miao-tse*.

262 榮溪 *(vallée de Yong)*,

263 Dans le *Kouang-si* actuel, au S.-E. de *Y-ning*.

« Quelques mois plus tard, le chef souverain des Yao nommé *Youen-taï*[264], accompagné d'une dizaine des siens, vint rendre visite aux autorités chinoises et les remercia du bon accueil qu'on avait fait précédemment à ses compatriotes. Tous ces étrangers portaient un habit long, couleur de pourpre ; pour coiffure, ils avaient une bande d'étoffe qui s'enroulait plusieurs fois autour de leur tête et que fixait un petit bâton mis en travers. On leur fit divers présents d'étoffes de soie, de sel et de vin, après leur avoir offert un repas somptueux servi dans des écuelles d'argent. De leur côté, ils prêtèrent spontanément le serment que voici, et qui fut consigné par écrit : « Nous, tels et tels, qui commandons aux habitants des montagnes, nous saurons à l'avenir contenir nos fils et nos neveux. Les hommes avec leur bâton, les femmes, ayant à la main le chanvre qu'elles filent, pourront pénétrer librement sur le territoire (chinois), mais sans y commettre aucun désordre. Au dessus de nos têtes est le soleil ; à nos pieds est la terre qui nous nourrit. Ils sont témoins de nos serments. Que ceux qui oseraient y manquer soient punis dans leur descendance ! que leur race périsse ! Pour aller et pour revenir, on devra suivre les routes convenues. Ceux qui conduiront leurs barques sur les fleuves ne se mêleront pas avec les Chinois. Nous sommes des hommes et nous manions l'épée. Nous ferons respecter la foi jurée, et si quelqu'un d'entre nous l'oublie, il subira la loi des montagnes ; il sera mis à mort. »

264 袁 臺.

L'Empereur approuva ces conventions, et près d'un siècle s'était écoulé sans que la paix ne fut troublée, lorsque Fan-chi-hou rédigea le mémoire que nous venons de rapporter [265].

265 *Fan-chi-hou*, autrement appelé *Fan-tching-ta*, fut nommé préfet de *Tsing-kiang*, aujourd'hui *Kouei-lin*, du *Kouang-si*, au commencement de l'année de notre ère 1174. Il traversa, pour se rendre à son poste, les régions occupées par les *Yao* et publia, indépendamment du livre auquel le fragment cité par Ma-touan-lin est emprunté, un journal intéressant de ce voyage qui avait duré trois mois. — On voit qu'à la fin du XII[e] siècle, époque à laquelle s'arrêtent les récits du *Ouen-hien-tong-kao*, une notable portion des barbares de la race de *Pan-hou*, alors désignés sous le nom de *Yao*, conservait encore son indépendance.



LIN-KIUN-TCHONG — *RACE DE LIN-KIUN*

廩君種

On ne sait rien de précis sur l'origine des Lin-kiun-tchong, ou barbares de la race de Lin-kiun. On rapporte seulement que, dès l'antiquité, cinq familles portant les noms de *Pa*[1], *Fan*[2], *Chin*[3], *Siang*[4] et *Tching*[5] habitaient la montagne *Tchong-li*[6], du *Ou-lo*[7], dans laquelle se trouvaient deux antres appelés l'*antre rouge* et l'*antre noir*[8]. [Cette montagne Tchong-li est située dans le district de *Pa-chan* du *kiun* de *Y-ling*[9].] La famille Pa était née dans l'antre rouge; les quatre autres familles étaient nées dans l'antre noir. Ces cinq

[1] 巴.
[2] 樊.
[3] 瞫.
[4] 相.
[5] 鄭.
[6] 鍾離山.
[7] 武落.
[8] 赤穴黑穴.
[9] 夷陵郡巴山縣, actuellement le district de *Tchang-yang*, au sud de *Y-tchang-fou* (Hou-pe).

familles ou tribus prirent pour chef un fils de la famille Pa, nommé *Ou-siang* [10], qui plus tard fut appelé *Lin-kiun* [11]. Lin-kiun descendit le fleuve *Y-choui* [12] jusqu'à *Yen-Yang* [13] [aujourd'hui *Pa-chan* du *Y-ling* [14]] et fit sa résidence à *Y-tching* [15]. Tous ces barbares connus sous le nom de Pa, répandus dans les pays de *Pa* [16] et de *Leang* [17], étaient les descendants des cinq familles qui avaient choisi Lin-kiun pour souverain.

[Le fleuve qu'on appelle aujourd'hui *Tsing-kiang* [18], qui prend sa source à l'ouest du district du même nom, dans le mont *Tou-ting-chan* [19], et qui coule dans le district de *Pa-chan* du *Y-ling* [20], a porté le nom de *Y-choui* [21] et aussi celui de *Yen-choui* [22]. — Le pays de *Leang* est également connu sous le nom de pays de *Han* [23]. — Dans son livre intitulé *Heou-Han-sse* [24], l'historien *Fan-ye* [25] écrit ceci : Les hommes des quatre tribus [26] adoraient les

10 務相.

11 C'est-à-dire : le prince *Lin*, ou le prince de *Lin*.

12 夷水.

13 鹽陽.

14 Ci-dessus, note 9.

15 夷成.

16 巴.

17 Voir, pour la situation des pays des 巴 *Pa* et de 梁 *Leang*, la planche 4 des *Tableaux de l'Asie*, en observant que le pays de *Leang* est le même que celui de *Han*, ainsi que notre texte l'indique un peu plus loin.

18 清江.

19 都亭山.

20 Ci-dessus, note 9.

21 夷水.

22 鹽水.

23 漢.

24 Histoire des derniers *Han*.

25 Ecrivain du Vme siècle de notre ère.

26 Le texte a parlé plus haut de *cinq tribus*, et non de quatre. Il est probable que celle de *Pa*, à laquelle appartenait le chef souverain qui fut élu, est ici sous-entendue.

esprits et les démons. N'ayant pas de chef souverain, ils convinrent de jeter leurs épées dans un antre de pierre, et de proclamer roi celui qui parviendrait à les ramasser toutes. L'un d'entre eux, nommé Ou-siang[27], sortit victorieux de cette première épreuve. Ils exigèrent encore que celui qui voulait devenir leur roi pût naviguer sur un *bateau de terre*[28]. Tous ceux qui tentèrent l'aventure furent submergés. Le seul Ou-siang eut le talent d'accomplir cette merveille. Alors il fut proclamé roi sous le nom de Lin-kiun. Il descendit le fleuve Y-choui sur son bateau de terre. Comme il arrivait au pays de Yen-yang, une déesse du fleuve lui apparut et lui dit : « Reste ici, la terre est fertile, le sel ne manque pas, le poisson est abondant et je veux être ta compagne. » Lin-kiun ayant refusé de la prendre pour femme, elle vint le trouver de nouveau pendant la nuit. Ensuite elle se changea en insecte ailé et, volant avec des myriades d'autres insectes, elle intercepta la lumière du soleil au point que les ténèbres se firent pendant dix jours et dix nuits. Enfin, Lin-kiun saisit le moment de lancer une flèche et la tua. Aussitôt le ciel reprit sa clarté. Lin-kiun s'établit à Y-tching et régna sur les tribus qui avaient reconnu son autorité. Quand Lin-kiun mourut, son âme passa dans le corps d'un tigre blanc. Le tigre boit le sang de l'homme; c'est pourquoi la famille Pa lui offre des sacrifices humains. Ces récits renferment beaucoup d'extravagances, on les rapporte toutefois par curiosité.][29]

27 Ci-dessus, note 10.

28 土船.

29 Il a été dit plus haut que le pays de *Yen-yang* était le même que celui de *Pa-chan* du *Y-ling*, actuellement territoire de *Tchang-yang* (latit. 30, longit. 108). Le fleuve *Tsing-kiang*, jadis appelé *Y-choui* et aussi *Yen-choui*, prend sa source aux frontières du *Sse-tchouen* et se jette dans le *Ta-kiang*, à peu de distance au-dessous

A l'époque appelée *tchen-koue*[30], Hoeï-ouang, roi de Tsin, ayant conquis la partie centrale du pays de *Pa*[31], reconnut un prince de la famille Pa pour chef-souverain des barbares de ce nom. Le tribut imposé à ce prince fut de deux mille seize sapèques chaque année, indépendamment de l'hommage triennal appelé *Y-fou* qui était de dix-huit cents sapèques. Chaque famille barbare fonrnissait en outre vingt-deux *tchi*[32] de toile, et la quantité de plumes nécessaire pour garnir de barbes trente flèches.

Au commencement de la dynastie des Han[33], le gouverneur du Nan-kiun[34], nommé Kin-kiang, conseilla de ne rien changer à la politique des Tsin, en ce qui concernait les relations établies entre les Lin-kiun-tchong et l'Empire.

La vingt-troisième année *kien-ou* (47 ans après Jésus-Christ) le gouverneur du Nan-kiun fit savoir que les barbares du mont *Tou-chan*[35] se révoltaient. L'Empereur chargea Lieou-chang[36] de les

de la ville *Y-tchang-fou*. Abstraction faite des éléments fabuleux de cette légende, le berceau des *Lin-kiun-tchong* se trouve donc clairement circonscrit dans la partie sud-ouest du *Hou-pe*.

[30] C'est-à-dire *des royaumes combattants*. Les Chinois donnent ce nom à l'époque des grandes luttes féodales qui amenèrent la ruine de la dynastie de *Tcheou*. *Hoei-(ouen)-ouang*, aïeul de *Tsin-chi hoang-ti*, régna de l'an 338 à l'an 311 avant Jésus-Christ.

[31] Ci-dessus, notes 16 et 17.

[32] Ci-dessus, page 8 note 38.

[33] Dernières années du III[e] siècle avant notre ère.

[34] Ci-dessus page 9, note 42.

[35] 潳山. Le texte porte littéralement : 潳山蠻雷遷 ce qui peut signifier également : *Loui-tsien* (chef) des barbares de *Tou-chan*..., ou bien : Les barbares *Loui-tsien* du *Tou-chan*..... La difficulté de choisir entre ces deux versions m'a décidé à traduire simplement : les barbares du *Tou-chan*.

[36] Le même général qui devait l'année

[illegible] complètement les rebelles et transporta [illegible] plus de sept mille prisonniers qu'il leur avait faits. Les [illegible] plus tard sous le nom de barbares de *Mien-*[illegible] les descendants de ces transportés.

Le [illegible] des Han comprenait les régions qui forment [illegible] *Fou-tchéou*, *Ngan-lo*[illegible] et *Ki-*[illegible].

Sous le règne de l'empereur [illegible], la troisième année [illegible] un soulèvement des barbares de *Ou* [illegible] des impôts [illegible] qu'on leur [illegible] dans le *Kiang-tcheou* [illegible] pour les combattre et parvinrent à les soumettre. Un [illegible] de prisonniers furent encore transportés dans le *Kiang-nan*.

[illegible] des Han [illegible] de [illegible] *Kiang-tcheou*

[illegible]

des Han forme aujourd'hui les *kiun* de *Kiang-ling*[50], *Y-ling*[51], *Fong-yang*[52], *Ou-ling*[53], *Tchang-cha*[54] et *Heng yang*[55].]

Sous le règne de l'empereur Ling-ti, la troisième année *kouang-ho* (180), les barbares transportés dans le Kiang-hia se soulevèrent à leur tour et causèrent de grands désordres pendant plusieurs années. Le gouverneur de *Lou-kiang*[56], nommé Lo-kang, parvint à les faire rentrer dans le devoir.

Vers la fin de la dynastie des Han, *Tchang-lou*[57], qui pratiquait la magie, séduisit un grand nombre de barbares, de ceux qu'on appelait *tsong-jin*[58]. Profitant des troubles de l'Empire et suivi des masses crédules qu'il avait rassemblées, il passa du Pa occidental dans le pays de *Han-tchong*[59], où il s'établit.

Yang-kiu-fan[60] rançonnait et dépouillait les voyageurs. Le peuple souffrit beaucoup de ses brigandages. Il fut connu sous le nom de *Kiu-pa*[61].

Ouei-ou[62] posséda le Han-tchong à son tour, et le grand-père de Li-te, auquel obéissaient cinq cent familles, se réunit à lui. Ils

50 江陵.
51 夷陵.
52 豐陽.
53 武陵.
54 長沙.
55 衡陽.
56 盧江.
57 張魯.
58 賨人. L'expression *tsong-jin* signifie littéralement hommes soumis au tribut en étoffe que payaient les barbares du midi; (ci-dessus, page 8); mais nous verrons plus loin que le nom de *tsong-jin* s'appliquait particulièrement aux barbares *Pan-chun-man* du pays de *Pa*, dont l'article vient ci-après.

59 Dictionnaire de Ed. Biot, p. 27.

60 楊車坂.

61 車巴.

62 魏武.

étendirent leur domination jusqu'au nord du pays de *Lio-yang*[63], et donnèrent à ce pays le nom de *Pa-ti*[64].

Le père de Li-te, nommé *Mou*[65], porta le titre de *Tong-kiang-lie-tsiang*[66]. Quant à Li-te, dès sa jeunesse il avait occupé des charges importantes au service du gouvernement chinois et s'était annoncé comme l'un des hommes les plus remarquables de son époque, tant par sa haute intelligence que pour ses talents militaires.

Au milieu des années *youen-kang* (291-299), *Tsi-ouan-nien*[67], qui régnait alors sur le pays de (Pa)-ti, secoua le joug de l'Empire et envahit le *Kouan-tchong*[68]. Les troubles qu'il suscita durèrent plusieurs années et causèrent une grande famine. Les populations émigrèrent ; quelques dizaines de mille hommes ayant pénétré dans le pays de *Han-tchouen*[69], Li-te se mit à leur tête et les conduisit dans le pays de Chou. Bientôt ce chef de partisans vit accourir sous ses drapeaux toutes les bandes de farouches brigands qui terrifiaient le Pa-si. Avec de tels contingents, il se rendit maître facilement des pays de *Leang*[70] et de *Y*[71].

63 略陽, latit. 33, 22 ; longit. 103, 48. La ville qui porte encore actuellement ce nom est désignée par erreur sur quelques cartes sous celui de *Lo-yang*.

64 巴氐.

65 慕.

66 東羌獵將 (*généralissime vigilant des Kiang orientaux.*)

67 齊萬年.

68 Partie méridionale du *Chen-si* actuel. (Voir le dictionnaire de Ed. Biot, pages 86 et 172).

69 Actuellement *Han-tchong* (Chen-si méridional.)

70 Voir ci-dessus, note 17, et planche 4 des *Tableaux historiques de l'Asie*.

71 益 actuellement territoire de *Tching-tou-fou* (Sse-tchouen).

Le frère cadet de Li-te, nommé *(Li)-lieou* [72], consolida les conquêtes de son aîné. Il eut pour successeur *(Li)-hiong* [73], fils de Li-te, auquel succédèrent ensuite *(Li)-pan* [74], *(Li)-ki* [75], *(Li)-cheou* [76] et *(Li)-chi* [77]. Ces princes usurpèrent le titre d'empereur, mais leur dynastie fut détruite à la sixième génération [78].

[72] 流.

[73] 雄.

[74] 班.

[75] 期.

[76] 壽.

[77] 勢.

[78] Le fait de terminer sa notice des ***Lin-kiun-tchong*** par la mention des princes de la dynastie de ***Li-te*** qui prirent le titre d'empereur montre clairement que Ma-touan-lin considère ***Li-te*** oomme un chef de la nation des ***Lin-kiun-tchong***; celui d'arrêter la notice des ***Lin-kiun-tchong*** à l'extinction de la dynastie fondée par ***Li-te*** indique qu'à partir de cette époque les ***Lin-kiun-tchong*** ont dû s'incorporer définitivement à l'empire chinois; mais l'extrême concision des derniers paragraphes de notre texte nous oblige à rechercher ailleurs quelques éclaircissements. Le ***Tong-kien-kang-mou*** parle de ***Yang-kiu-fan*** et de ***Tsi-ouan-nien***, comme de chefs puissants de la nation des ***Kiang***, qui s'étaient alliés aux ***Hiong-nou***, vers la fin du IIIe siècle de notre ère, et s'étaient rendus maîtres d'une partie du ***Chen-si*** et du pays de ***Lio-yang*** (ci-dessus, note 63). D'autre part, nous venons de voir que ***Mou***, le grand-père de ***Li-te***, prenait le titre de généralissime des ***Kiang***. Les ***Lin-kiun-tchong***, selon Ma-touan-lin, auraient donc fait partie de cette grande famille des peuples appelés 羌 ***Kiang***, nom que Klaproth a considéré comme le nom générique des nations Tibétaines (***Tableaux hist. de l'Asie, pl. 12***). Deguignes, dans son ***Histoire des Huns*** (tome I, page 119), a consacré un article à la petite dynastie de ***Li-te***, qui occupa les pays de ***Han*** et de ***Chou***; mais sans rechercher à quelle race elle appartenait.



PAN-CHUN-MAN

板楯蠻

En ce qui concerne les Pan-chun-man, ou barbares Pan-chun, voici ce que rapporte la tradition : Au temps de Tchao-siang-ouang, roi de Tsin[1], il y avait un tigre blanc qui causait de grands ravages dans les pays de *Pa*, de *Han* et de *Chou*[2]. Il avait dévoré plus de mille personnes. Le roi Tchao voulant à tout prix délivrer ses sujets de ce terrible fléau, avait promis suzeraineté d'une ville de dix mille familles à qui pourrait tuer le tigre blanc. Parmi les barbares de *Lang-tchong*[3], du pays de Pa [aujourd'hui district du *kiun* de Lang-tchong,] il se trouva des hommes déterminés qui, sous

[1] Le père de *Tsin-chi-hoang-ti*. Son règne dura de l'an 307 à l'an 258 avant notre ère.

[2] Il a été parlé précédemment de ces pays, dont la situation est clairement indiquée dans la planche 4 des *Tableaux historiques de l'Asie*.

[3] Localité qui n'a pas changé de nom, et qui est située dans le département actuel de *Pao-ning-fou* (Sse-tchouen).

la conduite de l'un d'eux appelé *Leao-tchong*[1], surprirent le tigre et le tuèrent à coups de flèches. Ces hommes n'étant pas de race chinoise[5], le roi Tchao ne put se décider à tenir la promesse qu'il avait faite, mais il leur accorda de grands priviléges, sanctionnés par une convention qui fut gravée sur une table de pierre. Entre autres franchises et immunités, ces barbares étaient dispensés à tout jamais de payer l'impôt foncier, non plus que l'impôt somptuaire exigé des chefs de famille quand le nombre de leurs femmes s'élevait à dix. Il était stipulé que les membres des familles privilégiées et leurs descendants seraient seulement réprimandés s'ils avaient blessé quelqu'un, et pourraient toujours se racheter d'un meurtre par une amende. La convention se terminait comme il suit : « Si les Tsin manquaient à la parole donnée, ils devraient offrir aux *Y*[6] une paire de dragons jaunes, et si les Y cessaient de se montrer fidèles aux Tsin, ils devraient offrir aux Tsin une coupe de vin limpide[7]. » Les barbares furent très-satisfaits de cet arrangement.

Quand le fondateur de la dynastie des Han s'empara du pays de ce nom, il refoula les Pan-chun-man dans le pays de Tsin, et

[4] 廖 仲.

[5] Littéralement : étant des 夷 人 *Y-jin* ou barbares désignés par le nom de *Y*. (Voir tome I, page 5, note 16).

[6] Voir la note précédente.

[7] L'obligation pour l'Empereur de fournir une paire de dragons jaunes, au cas où il oublierait la foi jurée, paraît indiquer que l'esprit de cette clause est de considérer comme impossible une pareille éventualité. Ce qui surprend, c'est de voir l'offre d'une coupe de *vin limpide* (清 酒) équivaloir, en quelque sorte, à celle d'un attelage de dragons. Aujourd'hui les vins du *Sse-tchouen*, comme des autres provinces de la Chine, sont d'une parfaite limpidité.

quand il se fut rendu maître du pays de Tsin, il renvoya ces barbares sur les territoires de Pa, tout en confirmant les priviléges dont leurs chefs étaient en possession sous la précédente dynastie[8]. Les sept familles *Lo*[9], *Pou*[10], *To*[11], *Ngo*[12], *Tou*[13], *Si*[14] et *Kong*[15] continuèrent à ne pas payer d'impôts, tandis que toutes les autres familles étaient taxées annuellement à quarante *tsien* par tête[16]. Les habitants du pays de Pa appelaient l'impôt *tsong*[17], d'où leur était venu le surnom de *tsong-jin*[18]; les hommes des familles ou tribus qui ne payaient pas d'impôts conservèrent le nom de Pan-chun-man, sous lequel on les désignait.

Dans le pays de Lang-tchong coule fleuve le *Yu-choui*[19]. Les Pan-chun-man en habitaient les deux rives. Ces barbares étaient robustes et courageux. Ils se montrèrent dévoués à la dynastie des Han et, placés comme une avant-garde aux frontières de l'Empire, ils repoussèrent plusieurs fois les hordes ennemies qui essayèrent de

[8] Voir, pour tous ces noms de pays, la planche 4 des *Tableaux historiques* de l'Asie.

[9] 羅.

[10] 朴.

[11] 督.

[12] 鄂.

[13] 度.

[14] 夕.

[15] 龔.

[16] Le *tsien*, en monnaie de compte, est aujourd'hui la dixième partie du *leang*, ou once d'argent, valant à peu près 8 fr. 50 cent.; mais ce mot s'entend également de la menue monnaie de cuivre, appelée *sapèque* et c'est évidemment le sens qui lui convient ici. Le nombre de *sapèques* équivalant à un *leang* a varié de 800 à 1400.

[17] 賨

[18] 賨人

[19] 渝水 l'un des affluents du *Kia-ling-kiang*, qui se jette dans ce fleuve au-dessus de *Kiu* (Sse-tchouen oriental)

les franchir. Ils aimaient le chant et la danse. L'empereur Kao-ti voulut que ses musiciens apprîssent l'air sur lequel ils dansaient. Cet air est celui qu'on nomme la danse de *Pa-yu*. Jusqu'à l'époque de la dynastie des Han orientaux, les Pan-chun-man se montrèrent des alliés fidèles et combattirent dans les rangs de l'armée chinoise, chaque fois que l'Empire eut une guerre à soutenir.

Sous le règne de l'empereur Ling-ti, la troisième année *kouang-ho* (180), les Pan-chun-man, qui occupaient alors la plus grande partie du pays de Pa, se soulevèrent en masse et portèrent la dévastation jusque dans les pays de Han et de Chou[20]. L'empereur Ling-ti consulta le gouverneur du Y-tcheou sur les meilleures mesures à prendre, en vue d'apaiser une aussi formidable rebellion. Ce gouverneur nommé Tching-pao fit la réponse suivante : « Les sept tribus des Pan-chun-man, dont les ancêtres eurent le mérite de tuer le tigre blanc, appartenaient originairement à la grande famille des *Kiang*[21]. Leurs guerriers ont la force et l'impétuosité des bêtes féroces. Ils sont redoutables entre tous. Jadis, dans les années *yong-tsou*, (107-114), sous le règne de l'empereur Ngan-ti,

[20] Le texte du *Ouen-hien-tong-kao* porte ici une longue énumération de localités dont les noms ont changé plusieurs fois et dont l'identification, considérée isolément, est d'un médiocre intérêt. Pour la clarté de la version française, il m'a paru préférable de résumer les indications géographiques qu'ils comportent, en disant : les pays de *Pa*, de *Han* et de *Chou*, circonscriptions déjà connues du lecteur à qui je signale toutefois ces indications détaillées, qu'il pourrait rechercher au besoin dans le texte original. — On remarquera que le soulèvement des *Pan-chun-man* coïncidait avec celui des *Pan-hou-tchong* (voir ci-dessus, page 12).

[21] 羌 Voir la note 78, page 53.

quand les Kiang envahirent le Han-tchouen et défirent tous les généraux qu'on leur opposait, ce sont eux qui sauvèrent l'Empire et repoussèrent ces terribles ennemis. En ce temps-là, l'admiration qu'ils inspirèrent leur fit donner le nom de soldats divins[22]. La seconde des années *kien-ho* de l'empereur Hiouan-ti (148), les Kiang ayant reparu plus formidables que jamais, les Pan-chun-man eurent encore la gloire de les refouler victorieusement. A des époques antérieures, ils s'étaient déjà montrés nos alliés fidèles, en contribuant à pacifier le Ou-ling et le Y-tcheou. S'ils ont changé de sentiments, la faute en appartient aux gouverneurs chinois et fonctionnaires subalternes, qui les ont écrasés d'impôts et maltraités comme de vils esclaves. La Cour est trop loin pour entendre leurs plaintes, mais la voix suppliante de ces hommes de cœur. s'est élevée jusqu'au ciel; elle a retenti dans les vallées; toutes les populations se sont émues, toutes les tribus ont pris les armes. Ce soulèvement cependant n'a pas le caractère d'une rebellion. Que votre Majesté envoie chez ces barbares un haut inspecteur muni de pleins pouvoirs, clairvoyant et impartial; l'ordre sera promptement rétabli, sans qu'il soit nécessaire de combattre. » L'Empereur approuva ce rapport. Il envoya Tsao-kien chez les Pan-chun-man. Une amnistie générale fut décrétée. Tous les barbares rentrèrent aussitôt dans le devoir.

Vers la fin de la dynastie des Han, alors que l'Empire était profondément troublé, les barbares qui habitaient les territoires de Tang-kiu, du Pa-si, émigrèrent au pays de Han-tchong. Le chef

22 神兵.

appelé Yang-kiu-fan rançonnait et dépouillait les voyageurs. On l'appelait Yang-kiu-pa. Ouei-ou se rendit maître du Han-tchong. Le grand-père de *Li-te*, auquel obéissaient cinq cents familles, se réunit à lui, ensuite ils occupèrent le Lio-yang septentrional et donnèrent à ce pays le nom de Pa-ti. Sous le règne de l'empereur Heou-tchou, des Han du royaume de Chou, la onzième année *kien-hing* (233), il y eut un soulèvement des barbares du *Feou-ling* qui fut réprimé par le général Teng-tchi[23].

Profitant des troubles qui agitèrent la Chine sous la dynastie des Tcin orientaux (317-419), les Man-y du pays de *Mien*[24] remontèrent vers le nord et peu à peu occupèrent les vallées et les montagnes situées au midi du *Lo-houen*[25]. Un siècle plus tard, les Song instituèrent dans le King-tcheou[26], sous le nom de *Nan-man-hiao-ouei*[27], un surintendant général des barbares de *Pa-tong*, *Y-ling* et *Yun-ngan*[28], et dans le Yong-tcheou, sous le nom de *Ning-man-*

[23] *Feou-ling* est actuellement *Feou-tcheou*, du *Sse-tchouen* oriental. Les faits mentionnés plus haut, dans ce paragraphe, ont été rapportés déjà d'une manière moins succinte à l'art. *Lin-kiun-tchong*, ci-dessus, pages 51 et suivantes.

[24] Le dictionnaire de *Kang-hi* dit que l'ancien pays de 沔 *Mien* est le département actuel de *Han-yang*, du *Hou-pe*. Il tirait son nom de la rivière *Mien*. (Voir ci-dessus, page 14, note 75.

[25] 陸渾 actuellement territoire de *Song*, dans le *Ho-nan*, au dessus de la ville de *Ho-nan-fou*.

[26] Ci-dessus, page 16, note 8.

[27] 南蠻校尉.

[28] Une note, intercalée dans le texte, dit que le *King-tcheou* porta plus tard tard le nom de *kiun* de 江陵 *Kiang-ling*. 巴東 *Pa-tong* 夷陵 *Y-ling* et 雲安 *Yun-ngan* figurent dans le dictionnaire de Ed. Biot. *Yun-ngan* se nomme maintenant *Yun-yang*. Ces territoires représentent la partie sud-ouest du *Hou-pe* actuel.

hiao-ouei[29], un surintendant des barbares des territoires de *Siang-yang*[30] et de *Nan-yang*[31]. Les Man-y tributaires de l'Empire donnaient par famille une petite portion des grains qu'ils récoltaient sans être assujettis à aucune autre charge. Le gouvernement des Song[32] écrasant les populations chinoises d'impôts excessifs et vexatoires, les gens pauvres émigrèrent chez les Man-y, qui ne payaient que des taxes légères, ainsi qu'on vient de le dire, et dont les plus puissants savaient même s'affranchir de toute contribution. Ces transfuges, réunis à la population indigène, formèrent bientôt une dangereuse agglomération de plusieurs centaines de mille hommes, mélange de races et de nationalités diverses, toujours prêts à piller et à rançonner les populations chinoises des contrées limitrophes trop faibles pour leur résister.

Sous le règne de l'empereur Ouen-ti, au milieu des années *Youen-kia* (424-453), les mandarins des territoires de *Tien-men* [aujourd'hui *kiun* de *Fou-yang*[33]] et de *Leou-tchong*[34], ayant voulu charger à leur tour d'impôts exorbitants les *Yao*[35] placés sous leur dépendance, provoquèrent une prise d'armes des chefs *Tien-hiang-kieou*[36] et autres, qui pillèrent la ville de Leou-tchong et ravagèrent tout le pays. Lieou-tao-tchan, investi dans ces circonstances des

[29] 寧蠻校尉.

[30] Partie nord-ouest du *Hou-pe* actuel (voir le dict. de Ed. Biot).

[31] Partie sud-ouest du *Ho-nan* actuel (voir le dict. de Ed. Biot).

[32] C'est-à-dire des *Song du nord*, qui régnèrent de l'an 420 à l'an 478.

[33] Actuellement *Chi-men* (Hou-nan).

[34] Actuellement *Tse-li* (Hou-nan).

[35] Le mot *Yao* est un terme générique. Voir ci-dessus, p. 31, note 214, et p. 35.

[36] 田向求 Il a été parlé plus haut de la famille *Tien* page 17 et suiv.

fonctions de gouverneur général, sut inspirer aux barbares une confiance qu'il n'avait accordée à aucun de ses prédécesseurs; son administration sage et bienveillante les fit sortir de leurs retraites montagneuses et reparaître dans les campagnes; beaucoup d'entre eux s'établirent paisiblement sur les rives du fleuve *Mien*[37]; mais à la mort de ce gouverneur intégre de nouvelles exactions amenèrent de nouvelles révoltes, et tels furent les troubles causés par les barbares des quatre *kiun*, de *Pa-tong*, *Kien-ping*, *Y-tou* et *Tien-men*, que sur cent habitants chinois de ces contrées, à peine il y en eut un qui n'abandonnât pas ses champs et son foyer[38].

Au temps de l'empereur Hiao-ou, dans les années *ta-ming* (457—464), il y eut une insurrection générale des barbares *Si-yang*[39]. [aujourd'hui *kiun* de *Y-yang*[40].] Il fallut réunir les garnisons de toutes les provinces voisines pour en arrêter les progrès. Sous le règne des empereurs Ming-ti (465-472) et Chun-ti (477-478), ces mêmes barbares se rendirent si redoutables, qu'il fut impossible de les contenir. Ils battirent les généraux envoyés pour les soumettre et saccagèrent le King-tcheou au point d'en faire un véritable désert.

La dynastie des Tsi n'eut pas de moindres luttes à sou[illegible]

[37] Ci-dessus page 14, note 75.

[38] *Pa-tong* et *Tien-men* sont cités plus haut. *Y-tou* est le même pays qui a été désigné précédemment sous le nom de *Y-ling* (note 28). Pour *Kien-ping*, voir le dict. de Ed. Biot au mot *Wou-chan*, page 273. Cet ensemble de territoires s'étendait sur les trois provinces actuelles [illegible] du *Hou-pe* et du *Hou-nan* [illegible] tral de leurs frontières [illegible]

[39] 西陽.

[40] 弋陽 [illegible] *Kouang-tcheou* [illegible]

Du vivant de l'empereur Kao-ti (479-482), les barbares de *Yeou-ki*, du *Ou-ling*[41], sous la conduite de leur chef *Tien-sse-piao*[42], et du vivant de l'empereur Ou-ti, dans la première année *yong-ming* (483), les barbares de *Kien-yang*[43] et de *Siang-tchouen*[44] qui obéissaient aux chefs *Tien-teou-kiu*[45], *Tchin-chouang*[46] et *Li-ta*[47] envahirent les territoires de l'Empire, pillant les villes et dévastant les campagnes. On eut beaucoup de peine à les refouler dans leurs limites[48].

Plus tard, ce furent les Man-y du *Yong*[49] et du *Sse*[50] qui firent

41 武陵西溪.

42 天思飄.

43 黔陽.

44 湘川.

45 田豆渠.

46 陳雙.

47 李苔.

48 Une note intercalaire en petits caractères dit que *Ou-ling* et *Kien-yang* faisaient partie du *Ou-ki*, dont il a été parlé plus haut (note 23, page 26), tandis que le *Siang-tchouen* comprenait les régions appelées plus tard *Tchang-cha* et *Heng-yang* (ci-dessus p. 5, note 20, et p. 9 note 47), mentionnés précédemment parmi les territoires occupés par les *Pan-hou-tchong*. La famille *Tien*, à laquelle devait appartenir *Tien-teou-kiu*, a été citée également à l'art. *Pan-hou-tchong* (ci-dessus, page 17.) On voit par ces détails, comme aussi par quelques rapprochements relevés dans les notes suivantes, qu'une constante solidarité d'instincts et d'action reliait entre elles les populations indigènes de la vieille Chine, et que les notices séparées consacrées par Ma-touan-lin à telle ou telle peuplade ont besoin d'être étudiées dans leur ensemble, pour bien saisir toutes les phases de leur histoire générale.

49 Il s'agit du 雍州 *Yong-tcheou*, qui comprenait les territoires de *Siang-yang* et de *Nan-yang* (ci-dessus notes 30 et 31).

50 司 ou 司州 *Sse-tcheou*, actuellement territoire de *Ho-nan-fou*.

alliance avec les Ouei pour envahir les provinces septentrionales de l'empire des Tsi[51], sous le commandement d'un chef appelé *Hoan-tien-seng*[52]. Après six années de guerres incessantes, l'empereur (des Tsi) parvint à pacifier ses frontières, mais à la condition de conférer des titres chinois aux chefs barbares *Tien-sse-lou*[53], *Tien-liu-ouang*[54] et *Tien-ho-tai*[55], en leur confiant le gouvernement des territoires qu'ils occupaient dans la province de Yng-tcheou[56].

Vers le milieu des années *tai-ho*, de l'empereur Hiao-ouen des Ouei (477-500), un chef des Man-y du Siang-yang, nommé *Loui-po-sse*[57], conduisant avec lui plus de mille familles, émigra vers le nord en demandant à s'établir dans le pays de *Taï-ho-tchouen*[58]. L'Empereur ordonna de distribuer aux émigrants des grains tirés

[51] La dynastie des *Tsi*, qui avait succédé à celle des *Song*, régna simultanément avec celle des *Ouei*. Voir, pour les territoires qu'elles occupaient, la planche 10 des *Tableaux historiques de l'Asie*.

[52] 桓天生 Vraisemblablement un descendant de *Hoan-tan* (voir ci-dessus, page 14).

[53] 田駟路.

[54] 田驢王.

[55] 田何代.

[56] La famille *Tien*, à laquelle appartenaient les trois chefs *Tien-sse-lou*, *Tien-liu-ouang* et *Tien-ho-tai* a été mentionnée dans la notice consacrée aux *Pan-hou-tchong* (pages 17 et suivantes). Tous ces barbares, dit une note intercalaire, étaient de ceux qui habitaient entre les deux fleuves *Mien* et *Han* (voir ci-dessus p. 14, note 75, et p. 28, note 196). Le 郢州 *Yng-tcheou*, qui forma plus tard les *kiun* de de *Kiang-hia* et *Han-yang*, est actuellement représenté par les territoires de *Sin-yang* et de *Ou-tchang* (Ho-nan méridional et Hou-pe oriental.)

[57] Il a été parlé déjà de ce *Loui-po-sse* (ci-dessus, p. 16) et, plus haut (p. 15), du pays de *Siang-yang*.

[58] 太和川, actuellement territoire de *Taï-ho*, au N.-O. du *Ngan-hoei*.

des greniers publics et leur permit d'habiter la circonscription de *Nan-yang*[59] au nord de la rivière Mien [aujourd'hui *kiun* de *Ou-tang*[60], *Nan-yang*[61] et au nord *Ki-tong*[62].] Ces barbares vécurent dès lors paisiblement, sans causer le moindre désordre.

Au commencement des années *king-ming* (500-503), l'empereur (des Ouei) Siouen-ou-ti encouragea plusieurs chefs des Man-y, dont le principal était *Tien-yo-kieou*[63] et qui réunissaient ensemble vingt-huit mille familles, à secouer la domination de l'empereur des Tsi pour former, sous son protectorat, quatre *kiun* et dix-huit *hien*[64]. Ce même empereur eut à réprimer, d'autre part, une violente agression des Man-y de *Lou-yang*[65] [aujourd'hui *hien* de *Lou-chan* du *kiun* de *Lin-jou*[66]] conduits par *Lou-pe-yen*[67], qui assiégèrent *Yng-yang*[68] et contre lesquels il dut envoyer Li-tsong, l'un de ses meilleurs généraux. Li-tsong les repoussa, leur coupa quelques milliers de têtes et enleva plus de dix mille familles de leurs tribus, qu'il dissémina dans les régions du nord[69]. Ces

[59] 南陽 Voir la planche 5 des *Tableaux historiques de l'Asie*.

[60] 武當 actuellement territoire de *Kiun-tcheou* (Hou-pe).

[61] Dans le *Ho-nan*.

[62] 溪東.

[63] 田育丘. Encore un chef appartenant à la famille *Tien* (voir ci-dessus, note 48).

[64] Voir *Orientaux*, page 4, note 8.

[65] 魯陽.

[66] 臨汝郡魯山縣 actuellement territoire de *Jou-tcheou* (Ho-nan).

[67] 魯北鷰

[68] 潁陽. Le *Tong-kien-kang-mou*, qui relate ce fait, donne à la ville assiégée le nom de 湖陽 *Hou-yang* et dit qu'elle était située dans le *Nan-yang* (ci-dessus, note 59).

[69] Notre texte dit simplement « dans les régions au nord du *Ho* (le *Hoang-ho*

transportés, et particulièrement ceux qu'on avait internés dans le pays de *Lo-tchin*[70], se révoltèrent plusieurs fois en essayant de retourner vers le midi, mais l'empereur des Ouei envoya des troupes aguerries à leur rencontre et presque tous périrent avant d'avoir atteint les rives du Fleuve Jaune.

L'empereur Ou-ti, des Leang, voulut soumettre les Man-y du pays de *Mien*[71]. Il envoya Tsai-ling-sun et deux autres généraux avec un petit corps d'armée composé d'environ cinq mille hommes, cavaliers et fantassins, pour occuper tout d'abord la partie sud-ouest du territoire de *King*[72], et ensuite se rendre maîtres des deux rives du fleuve *Han*[73]; mais l'empereur des Ouei sut leur opposer un adversaire redoutable. Le chef souverain des tribus barbares, *Hoan-cho*[74], marcha contre ce corps expéditionnaire à la tête de plus de vingt mille soldats, parmi lesquels figuraient bon nombre de chinois de l'empire du nord, leur livra une sanglante bataille et fit prisonniers presque tous ceux qui ne périrent pas les armes à la main. Tsai-ling-sun et ses principaux officiers eurent la tête tranchée par ordre du vainqueur. Cette rebellion des barbares du nord

ou Fleuve Jaune). » Le *Tong-kien-kang-mou*, plus explicite, dit que ces familles furent transportées dans le pays de *Yeou*, qui est au nord du *Pe-tchi-li*.

70 Le pays de 六鎮 *Lo-tchin*, plus tard *kiun* de 馬邑 *Ma-y*, comprenait les territoires actuels de *Ma-y* et de *Chan-yu* (Chan-si).

71 Partie sud-ouest du *Chen-si* actuel.

72 荆; ci-dessus page 16, note 83.

73 Fleuve qui prend sa source à l'extrémité sud-ouest du *Chen-si* actuel, et dont il a été parlé plus haut, page 28, note 196.

74 桓叔. Evidemment le même que *Hoan-cho-hing*, dont il a été fait mention ci-dessus, page 16.

gagna les tribus qui habitaient les provinces de ***King***[75] et de ***Yng***[76]. Les Man-y se soulevèrent en masse, interceptèrent le communications, dévastèrent les campagnes et rendirent inhabitables tous les territoires situés entre le ***Hoang-ho*** et le (fleuve) ***Jou-choui***[77].

A partir de l'avénement de la dynastie des Ouei du Nord, et tant que durèrent les dynasties des Song, des Tsi et des Leang[78], les chefs des Man-y des régions arrosées par le Hoai, le Jou, le Kiang et le Han[79] furent considérées comme des princes vassaux, relevant des grands gouvernements de l'Empire du Nord[80]. Des

[75] *Ut supra,* note 72.

[76] 郢. Dans le *Ho-nan* oriental actuel.

[77] C'est-à-dire tous les territoires situés dans la partie centrale du *Ho-nan* actuel. Il a été parlé du fleuve ou rivière *Jou* (*Jou-ho* ou *Jou-choui*) ci-dessus, p. 17, note 91. — Notre texte dit littéralement ici : « Les barbares de *King* [aujourd'hui *Hoai-ngan* du *kiun* de *Nan-yang*] et de *Yng* [aujourd'hui *kiun* de *Jou-nan* et de *Y-yang*] se soulevèrent en masse, coupant la route de *San-ya* [aujourd'hui le le nord du district de *Hiang-tching* du *kiun* de *Nan-yang* et jusqu'aux limites du *kiun* de *Lin-jou*] jusqu'à la rivière *Jou-choui* du *Siang-tching* [aujourd'hui district du *kiun* de *Lin-jou*.] » Pour l'intelligence de ma version, j'ai cru devoir simplifier l'énoncé de ces indications géographiques, que l'on ne pourrait pas suivre sur une carte, puisque les divisions territoriales qu'elles mentionnent ont été changées depuis longtemps.

[78] C'est-à-dire depuis l'année 386 jusqu'à l'année 557 de notre ère.

[79] C'est-à-dire occupant les vastes contrées qui forment actuellement le *Chen-si* méridional, une portion du *Sse-tchouen*, le nord du *Hou-pe* et la presque totalité du *Ho-nan*.

[80] Un commentaire du *Tong-kien-kang-mou* explique que les chefs barbares avaient pour intermédiaires, dans leurs relations avec l'Empereur, les gouverneurs généraux des provinces chinoises limitrophes de leurs domaines, dont ils étaient censés relever.

documents officiels constataient leur souveraineté et l'investiture leur était donnée. La cour des Ouei trouvait en eux de fidèles auxiliaires qui, tant qu'elle subsista, furent pour elle un solide rempart contre toute aggression de la cour du Midi. Les trois tribus *Jen, Tien* et *Hiang*[81], liées entre elles par des traités, étaient particulièrement redoutables ; elles formaient de nombreuses bourgades, fortes de mille à dix mille familles, dont les chefs prenaient eux-mêmes les titres de roi et de *heou*, gardaient les passages du *Kiang* appelés *San-hia*[82], et mettaient à contribution les voyageurs des provinces de King et de Chou obligés de descendre ou de remonter le grand fleuve.

La onzième des années *ta-tong* (546), sous le règne de l'empereur Ouen-ti, des Ouei occidentaux, les barbares du *Mien* et du *Han*[83] causèrent de grands troubles ; ils furent battus et dispersés par le général Yang-tchong. Ceux du pays de *Tang-tcheou*[84] [aujourd'hui *kiun* de *Hoai-ngan*[85]] conduits par les chefs *Tien-lou*[86] et *Kia-chi*[87], qui s'intitulaient princes de *King*[88] et de *Ho*[89], causèrent à leur tour des troubles sérieux et furent châtiés par le général Ouang-hiang.

81 Voir ci-dessus, page 17.

82 Ci-dessus, page 18, note 98.

83 Pour le pays de *Mien*, voir ci-dessus, note 24. Le pays de *Han*, arrosé par le fleuve de ce nom, comprenait le nord-ouest du *Hou-pe* actuel.

84 唐州.

85 淮安 actuellement *Ping-yang-fou* (Chan-si méridional).

75 田魯.

87 嘉亓.

88 荆.

89 河.

Sous la dynastie des seconds *Tcheou* ou Tcheou du Nord, au temps de l'empereur Ming-ti[90], *Jen-ling-hien*[91], *Hiang-ou-tse*[92] et autres chefs des Man-y assiégèrent et prirent la ville de *Pe-ti*[93] [aujourd'hui dans le *kiun* de *Yun-ngan*[94]], qu'ils saccagèrent de fond en comble.

Au commencement des années *tien-ho* (566-571), l'empereur Ou-ti (des Tcheou) chargea l'un de ses généraux, nommé Lo-teng, de réprimer et d'intimider ces barbares. Lo-teng les ayant battus, leur coupa plus de dix mille têtes et fit amonceler les cadavres décapités près des remparts de Choui-lo, pour servir d'épouvantail aux vaincus. Le spectacle terrible de tant de corps en décomposition tira des larmes à ces hommes au cœur de loup et les frappa longtemps de terreur.

La ville de Pe-ti était alors la capitale de la circonscription de *Sin-tcheou*[95]. Lo-teng construisit une nouvelle ville fortifiée sur les bord du (Yang-tse)-kiang, au nord de *Pa-tching*[96] et au midi de l'ancienne capitale du royaume de Chou[97], pour y transférer le siége du gouvernement provincial. De plus, considérant que les territoires

[90] *Ming-ti*, des *Tcheou* du nord, régna de l'an 557 à l'an 561.

[91] 冉令賢.

[92] 向五子.

[93] 白帝城.

[94] 雲安 actuellement territoire de *Kouei-tcheou-fou* (Sse-tchouen). Les ruines de *Pe-ti* existent encore, à peu de distance à l'ouest de *Kouei-tcheou*.

[95] 信州 ancienne dénomination de la circonscription actuelle de *Kouei-tcheou-fou*.

[96] 八陣.

[97] L'un des royaumes du *San-koue*. Voir la planche 8 des *Tableaux historiques de l'Asie*.

de *Sin-ling*[98] et de *Tse-kouei*[99], du pays de *Ou*[100] [aujourd'hui compris dans les *kiun* de *Yun-ngan*[103] et de *Pa-tong*[104]] étaient, en cas de soulèvement des barbares, des lieux de passage inévitables et comme la clef des provinces limitrophes, il en relia tous les points fortifiés au moyen d'une ligne de retranchements et d'ouvrages de défense, aussi serrés que les mailles d'une ceinture ou que les perles d'un collier.

On lit dans le *Tong-tien*[103] : « Suivant ce que rapportent les chroniques des Han orientaux[104], les barbares du *Kien-tchong*[105], du *Ou-ki*[106] et du *Tchang-cha*[107] appartenaient à la race de Pan-hou ; ceux des pays de *Hia*[108], *Pa*[109] et *Leang*[110] étaient de la race de Lin-kiun[111]. Leur nombre s'étant accru considérablement et

98 信 陵.

99 秭 歸.

100 Voir page 19, note 105.

101 Ci-dessus, note 94.

102 Voir page 9, note 44, et page 13 note 62.

103 Grande encyclopédie très-estimée, composée au VIIIe siècle de notre ère.

104 *Heou-Han* ou *Tong-Han*, les derniers empereurs de la grande dynastie des *Han*, qui avaient mis leur capitale à *Lo-yang* et régnèrent de l'an 25 à l'an 220 de notre ère.

105 Ci-dessus, page 6, note 26.

106 Ci-dessus, pages 4 et 6.

107 Ci-dessus, page 5, note 20.

108 峽 ou 峡 中 *Hia-tchong*, ainsi nommé parce qu'il renferme les *San-hia* (voir ci-dessus, page 18, note 98, et p. 26, note 171).

109 Voir ci-dessus, note 2.

110 Ci-dessus, page 47, note 17.

111 Pour *Lin-kiun* et *Pan-hou*, voir les articles *Pan-hou-tchong* et *Lin-kiun-tchong*. Au commencement de cette notice sur les *Pan-chun-man*, il a été dit qu'ils étaient eux-mêmes originaires du pays de *Pa*. L'auteur paraît donc supposer ici qu'ils appartenaient à la race appelée *Lin-kiun-tchong*.

leurs villages ne pouvant plus les contenir, beaucoup d'entre eux se répandirent sur le territoire de l'Empire. Ces migrations eurent pour résultat de mélanger les races et d'en effacer les caractères distinctifs. » En ce qui regarde les Pan-chun-man, le *Tong-tien* fait encore cette remarque qu'à partir de l'époque des Ouei et des Tcin [112] ils sont appelés *King-yang-man* [113] par les historiens du midi et *Man-leao* [114] par les historiens du nord, lesquels historiens s'accordent d'ailleurs à leur donner Pan-hou pour auteur. Durant la période des *six dynasties* [115], les Man-y ayant pénétré dans les régions du nord, il devint très-difficile de suivre leurs traces et de reconnaître à quelles populations ils se mêlèrent dès lors plus ou moins [116].

[112] Il s'agit ici des 魏 *Ouei* de l'époque des trois royaumes (220-264) et des 晉 *Tcin* occidentaux qui, régnèrent de l'an 265 à l'an 317.

[113] 荊楊蠻.

[114] 蠻獠.

[115] 六朝. Les Chinois comprennent sous ce nom collectif les six petites dynasties des *Ou*, des *Tcin* orientaux, des premiers *Song*, des *Tsi*, des *Leang* et des *Tchin*, dont la capitale était à *Kïen-ye*, aujourd'hui *Nan-king*, et qui régnèrent de l'an 220 à l'an 587 de notre ère.

[116] Ce dernier paragraphe contient des assertions qui pourraient sembler contradictoires, si les sources auxquelles elles sont empruntées n'appartenaient pas à des époques différentes, et si nous ne savions que Ma-touan-lin laisse souvent au lecteur le soin de comparer et de juger les documents qu'il a recueillis. On dit ici que les barbares du pays de *Pa* étaient de la race de *Lin-kiun*, et cependant les *Pan-chun-man*, originaires de ce même pays, suivant une tradition citée plus haut, sont ensuite considérés comme ayant eu *Pan-hou* pour auteur. D'autre part (ci-dessus, page 57), on mentionne qu'ils faisaient partie de la grande famille des *Kiang*, dont, suivant Klaproth, sont sorties

toutes les nations tibétaines. Klaproth ajoute, en parlant des *Si-Kiang*, ou *Kiang* occidentaux : « Ils descendaient des *San-Miao*, ou trois *Miao* (les *Miao-tse*), qui furent les habitants aborigènes de la Chine. » Un examen attentif des notices complétement inédites que renferme ce volume montrera, je crois, que la remarque appliquée par Klaproth aux *Si-Kiang* doit s'étendre à beaucoup de peuples ou tribus de la vieille Chine, entre lesquels il existait une grande parenté.



Le pays des Nan-ping-man est borné à l'Orient par le territoire de *Tchi-tcheou*[1], au midi de celui du Yu-tcheou[2] dont il dépend, à l'occident et au nord par les territoires de ***Nan-tcheou*** et de *Tchi-tcheou*[4]. Il renferme environ quatre mille familles. L'humidité du climat cause beaucoup de fièvres et de maladies graves.

1 智州.
2 渝州.
3 南州.
4 治州.
Cette indication du pays des *Nan-ping-man* est très-obscure, ce qui tient à la difficulté de poursuivre l'identification des noms géographiques de la Chine à travers leurs continuels changements. Le district actuel de *Ho-tchi-tcheou* (Kouang-si), que le dictionnaire de Ed. Biot dit avoir porté le nom de 智 州 ***Tchi-tcheou***, ne saurait être le territoire de ***Tchi-tcheou*** dont il s'agit ici, puisque les ***Nan-ping-man***, ainsi qu'il est mentionné plus loin, occupèrent jadis le district de ***Po-tcheou***, aujourd'hui territoire de ***Tsun-y-fou*** (Kouei-tcheou). — D'autre part, on lit

Les montagnes de ce pays produisent des herbes vénéneuses. On y trouve aussi l'insecte appelé *cha-sse*[5] et des serpents très-dangereux. Les maisons ou cabanes sont posées sur une sorte d'échafaudage auquel on monte par un escalier. Les indigènes donnent à ces constructions le nom de *kan-lan*[6]. L'habillement des femmes appelé *tong-san*[7] consiste en deux lés de toile[8], cousus ensemble et percés au milieu d'un trou pour passer la tête. Les femmes ont de très-beaux cheveux, qu'elles nouent au sommet de la tête et qui retombent sur leurs épaules. Elles portent, comme boucles d'oreilles, de petits tubes de bambou de trois pouces de long, placés transver-

dans le *Tong-kien-kang-mou* (K. 9, f. 72 et 73) que les districts de *Tsin-tcheou* et *Po-tcheou* furent constitués avec les territoires soumis des barbares 渝州蠻 *Yu-tcheou-man*, et le dict. de Ed. Biot, consulté à l'article *Yu-tcheou*, nous renvoie à l'article *Tchong-king-fou* (Sse-tchouen oriental), où l'on voit que le département actuel de ce nom comprend les anciens territoires de *Yu-tcheou* et de *Nan-ping*. Les *Nan-ping-man* sont donc vraisemblablement les mêmes barbares que ceux que le *Tong-kien* appelle *Yu-tcheou-man* ou barbares du pays de *Yu-tcheou*. Le *Tong-kien* confirme enfin cette détermination du pays des *Nan-ping-man* dans les régions montagneuses du *Kouei-tcheou* et du *Sse-tchouen* actuels, entre le 26e et le 29e degré de latitude, en disant dans un autre endroit que des cantonnements militaires furent établis à *Tsun-y* et à *Po-tcheou* pour contenir, après leur soumission, les 南平夷 *Nan-ping-y*, qui ne sont autres évidemment que les *Nan-ping-man*, avec la légère variante de *Man* ou de *Y*, expressions qui toutes deux servent à désigner des barbares.

5 沙虱 (pou de sable.)

6 干欄.

7 通襂.

8 布 *pou*. Ce caractère indique également une toile de lin ou de coton.

salement et quelquefois incrustés de pierres précieuses. Les femmes, étant beaucoup plus nombreuses que les hommes, sont chargées de divers emplois. Celles qui possèdent une dot trouvent des maris; celles qui ne possèdent rien se vendent elles-mêmes comme servantes. Les hommes boutonnent leur vêtement supérieur sous le bras gauche, laissent pendre leurs cheveux et marchent pieds nuds.

Les Nan-ping-man ont un roi dont le nom de famille est *Tchu*[9] et que ses sujets appellent *Kien-li-ouang*[10] ; à la troisième année *tching-kouan* de la dynastie des Tang (629), des envoyés de ce prince vinrent à la Cour rendre une visite d'hommage et le gouvernement du Yu-tcheou leur fut assigné pour entretenir des relations de vasselage direct avec l'Empire. Les Nan-ping-man ont aussi un grand chef héréditaire dont le nom de famille est *Ning*[11]. Vers la fin de la dynastie des *Tchin*[12], ce chef, qui de son nom personnel s'appelait *Mong-li*[13], fut créé gouverneur du *Ning-youe*[14]. Quand mourut le dernier des Tchin, Mong-li considérant qu'il était né le même jour que ce prince estima qu'il devait être appelé à lui succéder. C'est pourquoi il ne fit point de visite d'hommage au fondateur de la dynastie des Soui, qui eut d'ailleurs trop d'ennemis à combattre pour s'occuper de soumettre Mong-li.

9 朱.

10 劍荔王. On pourrait comprendre aussi que ce nom de *Kien-li-ouang* fut le nom particulier du roi des *Nan-ping-man*, à l'époque indiquée dans la phrase qui suit.

11 甯.

12 陳. Petite dynastie qui eut sa capitale à *Nan-king*, qui régna de l'an 557 à l'an 589 et qui fut détruite par le fondateur des *Soui*.

13 猛力.

14 甯越. Peut-être *Ning* et *Youe*.

meilleures relations avec les populations chinoises de leurs frontières. Tchin-tchang étant mort, son fils *Kiu*[22] continua les traditions de ses prédécesseurs.

Au sud-ouest du pays des Nan-ping-man habitaient quelques dizaines de tribus barbares, dont les principales étaient les ***Ou-man***[23], les *Kouen-ming*[24], les *Ko-man*[25], les grands et les petits ***Po-tcheou***[26]. Sous la dynastie des Song dans les années *tchi-ping* (1064-1067), trois chefs de ces tribus, de ceux qui avaient reconnu la domination chinoise, s'arrogèrent peu à peu une autorité tyrannique sur leurs compatriotes et sur leurs voisins. Ces chefs dont les deux principaux s'appelaient *Li-kouang-ki*[27] et *Leang-sieou*[28], disposant chacun personnellement de quelques milliers d'hommes et soutenus par des familles chinoises puissantes auxquelles il s'étaient alliés, dépossédaient de leurs territoires les chefs de tribus qu'ils ne pouvaient soumettre, expulsaient ceux qui tentaient de leur résister et faisaient des expéditions qu'ils nommaient *na-chin*[29], pour augmenter la population de leurs domaines. A l'égard des impôts exigés par le gouvernement chinois, ils en rejetaient tout le poids sur les villages qui ne leur obéissaient pas, et punissaient de mort les opposants. Parfois, ils franchissaient nos frontières et commettaient toute sorte de brigandages, dont ils accusaient ensuite les Leao insoumis d'être les au-

22 據.

23 烏蠻 (*barbares noirs*).

24 昆明. Les *Kouen-ming* habitaient le nord-ouest du *Yun-nan* actuel, ainsi qu'on le verra plus loin.

25 哥蠻.

26 大小播州 c'est-à-dire grands et petits barbares du ***Po-tcheou***, pays situé dans le *Sse-tchouen* inférieur.

27 李光吉.

28 梁秀.

29 納身, litt. *saisir les gens*.

teurs. Leurs bandes étaient insaisissables ; elles disparaissaient à la seule approche des troupes pour se montrer de nouveau en temps opportun, sans jamais craindre d'être surprises, grâce aux nombreux espions et même aux coupables intelligences qu'elles savaient se ménager. Bientôt les rebelles commencèrent à entourer leurs villes de murailles et à élever des forteresses, à fabriquer des cuirasses et à préparer des armements qui inspirèrent de graves inquiétudes. La troisième année *hi-ning* (1070), l'Empereur résolut de mettre un terme à cet état de choses. Il chargea les généraux Fong-y-ye et Kien-tou-ngan de se concerter avec les mandarins percepteurs des revenus impériaux, à l'effet de prendre les mesures les plus efficaces. Le cercle de *Pin-hoa-tchai*[30] fut occupé de vive force ; les trois chefs turbulents se rendirent à discrétion et leurs tribus furent soumises dès lors à un impôt régulier, ce qui enrichit le trésor d'un revenu de trois cent cinquante-cinq mille boisseaux de grain et de seize mille onces de soie. Le cercle de Pin-hoa-tchai devint le district de *Long-hoa*[31], dans la juridiction de *Feou-tcheou*[32]. On pourvut à sa défense, au moyen de deux postes fortifiés par de solides palissades. Quant aux territoires un peu plus éloignés qui portaient le nom de *Tong-fo-pa*[33], on les répartit entre les juridictions de *Yu-tcheou*[34] et de *Nan-tcheou*[35]. Toutes ces régions sont très-fertiles.

[30] 賓化寨.

[31] 隆化 Actuellement territoire de *Nan-tchouen*, du *Sse-tchouen* oriental.

[32] Cette ville de l'ancien pays de 巴 Pa n'a pas changé de nom.

[33] 銅佛埧 (*la plaine du Bouddha de cuivre*).

[34] 渝州.

[35] 南州 ; peut-être faudrait-il lire 南川 *Nan-tchouen*, auquel cas on de-

La soumission de Li-kouang-ki et de ses alliés entraîna celle de plusieurs autres chefs, qui recherchèrent avec empressement le protectorat de l'Empire. L'un d'eux nommé *Ouang-tsai-tsin* [36] fut choisi comme représentant de l'autorité impériale avec le titre de *siun-kien* [37] et le mandat de maintenir le bon-ordre. Ce personnage déploya beaucoup d'énergie et sut se faire respecter, mais sa mort devint le signal de nouveaux désordres. Des bandes d'assassins et de pillards reparurent sur le sol chinois et l'Empereur dut charger Hiong-pen du soin de les châtier. A la suite de l'expédition dirigée par ce général, un campement militaire qui reçut le nom de *Nan-ping-kiun* [38] fut établi dans le pays de Tong-fo-pa, pour protéger les *tcheou* de *Yu* et de *Nan*[39], ainsi que le territoire de Long-hoa, du Feou-tcheou.

La quatrième année *youen-fong* (1081), *Yang-kouang-tchin* aida les troupes impériales à défaire *Ki-ti* et à exterminer (les) *Ouo-ngo* [40].

vrait traduire : on fit de ce pays le *hien* de *Nan-tchouen* du *tcheou* de *Yu* (aujourd'hui *Tchong-king-fou*).

[36] 王才進.

[37] Le titre chinois de *sun-kien* se donnait au commandant en chef des milices organisées dans les pays récemment pacifiés, pour réprimer le brigandage et veiller à la sûreté générale.

[38] 南平軍.

[39] Ou bien, s'il fallait adopter les variantes indiquées ci-dessus, note 35 : Nan-tchouen du *Yu-tcheou*.

[40] Nous rencontrons encore ici un de ces passages que leur extrême concision rend très-obscurs. Il est à supposer que 楊光震 *Yang-kouang-tchin* fut un chef des *Nan-ping-man*, successeur de *Ouang-tsai-tsin*. Rien n'indique s'il faut voir dans 乞弟 *Ki-ti* (qui pourrait signifier encore *le frère de Ki*) un nom d'homme ou un nom de pays. A l'égard

La seconde des années *ta-kouan* (1108) le chef des *Mou-pan* [41], nommé *Tchao-tsin*[42] et un autre chef de barbares nommé *Yang-kouang-yong*[43] ayant demandé que leurs territoires fussent incorporés à l'Empire, ces territoires formèrent deux *tcheou* qu'on appela *Tsin-(tcheou)*[45] et *Po-(tcheou)* [46], mais qui plus tard furent abandonnés.

阿訛 *Ouo-ngo*, le *Peï-ouen-yun-fou* mentionne qu'une peuplade de ce nom existait dans les régions occidentales, tandis que la construction de la phrase pourrait donner à entendre que *Ouo-ngo* était un chef des *Ki-ti*. Je ne traduis donc cette phrase que sous toute réserve, jusqu'à plus ample informé.

41 木攀.

42 趙秦.

43 楊光榮.

44 溱州.

45 播州.





TONG-SIE. — *SIE DE L'EST.*

東謝

Les Tong-sie appartiennent à une race de barbares méridionaux différente de celles qui ont été mentionnées déjà. Le nom de famille de leur grand chef[1] est *Sie*[2]. Ils habitent à l'orient du *Kien-tchong*[3]. En carré, leur pays représente une superficie d'en-

[1] 渠帥. La même expression est employée pour désigner certains chefs coréens (*Orientaux*, page 17).

[2] 謝.

[3] Le pays que les *Tong-sie* occupaient est spécifié plus loin dans cette notice même, et ensuite à l'article *Yen-tcheou*. Ce pays était le *Kien-tcheou* des *Tang*, circonscription établie à l'extrémité méridionale du *Sse-tchouen* actuel, au-dessus de la ville de *Sse-nan-fou* (voir le dict. géographique de Ed. Biot, page 63). Il Il paraît donc y avoir inexactitude ou faute d'impression dans cette indication *à l'orient* du *Kien-tchong* (province qui s'étendait à l'est, jusqu'au cœur du *Hou-kouang*). La notice suivante mentionne d'ailleurs qu'ils avaient à leur midi les *Si-tchao* (Tchao de l'ouest), peuples qui habitaient le *Yun-nan* actuel. Ces sortes d'erreurs ou

ce *Youen-chin* vint faire la visite d'hommage. Il était coiffé d'un bonnet de fourrure d'ours noir avec une queue pendante, retenu sur son front par un cercle d'or. Un petit manteau de la même fourrure était jeté sur ses épaules; le cuir en était tanné. Ses jambes étaient entourées de bandelettes, et ses pieds chaussés de souliers de peau.

Au milieu des années *tching-kouan* (627-649), on pénétra dans le pays des Tong-sie et l'on y constitua le *tcheou* de *Yng*[5], qui fut placé sous la dépendance du gouverneur général du *Kien-tcheou*[6] [aujourd'hui *tcheou* de *Ki-mi*, dépendance du *kiun* de *Kien-tchong*[7].]

[5] 應州.

[6] 黔州.

[7] 羈縻州. Le *tcheou* de *Ki-mi*, vaste circonscription instituée par les Tang, comprenait les territoires, alors occupés par des barbares tributaires, qui forment actuellement le *Yun-nan* oriental, le *Kouang-si* occidental, le sud-ouest du *Kouei-tcheou*, et même une portion du *Sse-tchouen* méridional.





SI-TCHAO. — *TCHAO D'OCCIDENT.*

西趙

Les barbares Si-tchao habitent au midi des Tong-sie. C'est encore une autre race de Man. Les territoires qu'ils occupent s'étendent, du côté de l'Orient jusqu'au (pays de) *Y-tse*[1], du côté de l'occident jusqu'au pays des *Kouen-ming*[2], et du côté du midi

[1] 夷子.

[2] 昆明 L'usage chinois de se servir d'un même mot pour désigner un peuple, une localité dont ce peuple peut avoir tiré son nom, ou le territoire tout entier que ce peuple occupe, rend parfois assez difficile de préciser un indication géographique, et c'est ce qui nous arrive ici. *Kouen-ming* est actuellement le nom du territoire même de la capitale du *Yun-nan*, bâtie sur les bords du lac de *Tien*, jadis appelé lac de *Kouen-ming*, et ce furent les *Soui* (581-618) qui du vieux nom de ce lac firent un nom de pays. Les *Tang* (618-907) donnèrent le nom de *Kouen-ming* au territoire actuel de *Li-kiang* (extrémité nord-ouest du Yun-nan), et enfin les *Youen* (1260 1341) restituèrent ce que les *Soui* avaient établi. Il faudrait donc savoir toujours à quelle source

jusqu'au fleuve *Si-eul-ho*[3]. On ne sait pas quelle en est au juste l'étendue. Il faut marcher dix-huit jours pour les traverser de l'est à l'ouest. Ces territoires sont couverts de montagnes presqu'inaccessibles, qui renferment des antres profonds. Les Si-tchao comptent environ dix mille familles. Leurs mœurs sont à peu près les mê-

un document est puisé pour apprécier exactement la valeur de l'indication fournie ; mais en ce qui regarde les barbares *Kouen-ming* et le cercle des régions qu'ils habitaient, d'un ensemble d'indications contenues dans différentes notices et notamment à l'article *Ye-lang* qu'on trouvera plus loin, il me paraît résulter que ces peuples occupèrent les régions comprises entre le lac de *Tien*, ou de *Kouen-ming*, leur limite orientale, et cette contrée de *Li-kiang* à laquelle les *Tang* donnèrent le même nom.

[3] 西洱河 On lit dans la géographie *To-sse-fang-yu :* « Le fleuve *Si-eul-ho* coule à l'est de la ville de *Ta-li*; il prend sa source au nord du district de *Lang-kiong* et se réunit au fleuve *Yang-pi*, qui se jette lui-même dans le *Lan-tsang*.» Ces indications sont d'accord avec celles d'une grande carte chinoise que je possède, publiée en 1867, mais non pas avec la carte de Klaproth, où le cours de ces fleuves est tout autrement tracé en s'écartant du côté de l'ouest. Il n'en demeure pas moins difficile, même sur la carte chinoise, de s'expliquer comment le *Si-eul-ho* peut former la limite méridionale d'une région dont l'occident s'arrête au territoire de *Li-kiang*, alors que ce fleuve, prenant sa source à peu près à la même longitude, descend ensuite presque perpendiculairement vers le sud, en inclinant à peine de quelques degrés dans la direction de l'est. On tiendra compte d'un certain vague qui régnait nécessairement dans les notions géographiques recueillies par les anciens chinois sur ces pays de leurs extrêmes frontières, mais le *Si-eul-ho* se jetant dans le *Yang-pi* entre le 25me et le 26me degré de latitude, il parait vraisemblable que les *Si-tchao* ne devaient pas s'étendre plus loin vers le midi.

mes que celles des Tong-sie. Tchao[4] est le nom de la famille qui les gouverne. L'autorité souveraine se transmet chez eux par hérédité. Dans les temps anciens, ces barbares n'eurent point de relations avec l'Empire. La troisième année *tching-kouan* de la dynastie des Tang (629), on vit pour la première fois leurs représentants à la Cour. La vingt et unième de ces mêmes années (647), leur pays fut constitué en *tcheou* de *Tchao*[5], dont leur chef *Tchao-tang*[6] devint le gouverneur avec le titre de *tse-chi*[7].

4 趙.

5 朝. Cette ville est probablement la même que celle dont le nom s'écrit aujourd'hui 趙, et qui est située à l'est de *Ta-li* (Yun-nan occidental). On serait revenu à l'orthographe qui rappelle les anciens habitants du pays.

6 趙 唐

7 刺 史 Le même titre que portaient les gouverneurs ou préfets chinois des *tcheou*.



TSANG-KO

牂 牁

La famille régnante des Tsang-ko portait le nom de *Sie*[1]. Dès l'antiquité le chef souverain des Tsang-ko[2] fut compté parmi les serviteurs de l'Empire, avec le titre de pasteur-gardien de son propre pays[3]. Il interrompit ses visites d'hommage durant les troubles qui amenèrent la chute de la dynastie des Soui, mais ses ambassadeurs reparurent à la Cour dans les années *tching-kouan* des Tang (627-649)[4], et manifestèrent le désir d'entretenir les mêmes relations que par le passé. Ces étrangers, représentants des régions jadis com-

[1] 謝. Il est dit plus loin à l'article *Yen-tcheou*, que la souveraineté des *Tsang-ko* passa ensuite dans la famille *Tchao*.

[2] Désigné sous le nom de *Kiu-choui* (voir ci-dessus, page 5, note 17.)

[3] 本土牧守. L'expression de *pasteur des peuples*, employée pour désigner les chefs des grandes régions tributaires de l'Empire, se rencontre dans les plus anciens chapitres du *Chou-king*.

[4] Sous de règne l'empereur *Tai-tsong*.

prises sous la dénomination de Tsang-ko[5] [à l'époque des Tang, *tcheou* de *Ki-mi* du *kiun* de *Kien-tchong*[6]] étaient des barbares du pays de *Kouen-ming*[7] ou *Kouen-mi*[8], qui est situé à neuf mille *li* de la capitale de l'Empire et qui a pour limite le fleuve également appelé *Si-eul-ho* ou *Ye-yu-ho*[9]. Il renferme des terroirs bas et humides, très-propres à la culture du riz.

Les Tsang-ko nouent leurs cheveux, et boutonnent leurs vêtements supérieurs du côté gauche, comme les *Tou-kiue*[10]. Ils nourrissent leurs bestiaux avec des herbes aquatiques. En été ils habitent les plateaux des hautes montagnes; en hiver, il descendent dans les vallées. La mort sur un champ de bataille est celle qui leur paraît préférable ; mourir de maladie est ce qu'ils redoutent le plus. Ils ont de vaillants officiers et des soldats très-braves, au nombre de plusieurs fois dix mille.

Au milieu des années *ou-te* (618-626), un grand mandarin du Soui-tcheou, nommé Ki-ouei, fut envoyé dans le *Nan-ning*[11],

5 On verra plus loin, à l'article *Ye-lang*, que ce nom ne remonte pas au-delà de l'époque des derniers *Tcheou*. L'orthographe 牂 柯 *Tsang-ko*, de Ma-touan-lin, diffère de celle de quelques autres auteurs, qui écrivent 牂 牁 et aussi 牂 柯.

6 Voir ci-dessus, page 82, note 7.

7 Ci-dessus, p. 83, note 2.

8 昆 彌 aujourd'hui territoire de *Ta-li-fou* (Yun-nan occidental). Ici nul doute n'est possible sur ce qu'il s'agit du *Kouen-ming* du *Yun-nan* occidental, et non du *Kouen-ming* du *Yun-nan* oriental. (Voir ci-dessus, page 83, note 2).

9 西 洱 河 ou 葉 榆 河 Voir ci-dessus, art. *Si-tchao*. La capitale de l'Empire était alors *Tchang-ngan*.

10 Les Turcs.

11 南 寧 ancien nom du *Yun-nan* actuel.

vit les princes de ces régions éloignées et leur fit connaître les volontés de l'Empereur, en leur prescrivant de rendre chaque année la visite d'hommage, de payer régulièrement le tribut et de veiller à ce que leurs sujets ne commissent aucune violation des frontières. A partir de cette époque, les ambassadeurs des Tsang-ko arrivèrent toujours accompagnés par les représentants de leurs voisins.

La troisième des années *long-so* (663), Sie-fa-tching, gouverneur du *Kiu-tcheou*[12], sut attirer les *Pe-leou*[13] et quelques autres tribus formant environ sept mille familles, qui s'incorporèrent à l'Empire et dont les territoires devinrent les *tcheou* de *Lo*, *Ho*, *Tang* et *Ouang*[14], institués à la seconde année *tsong-tchang* (669).

La deuxième année *hien-hing* (672), quatorze tribus du Kouen-ming, comprenant vingt mille familles, suivirent l'exemple des Pe-leou. Les territoires qu'elles occupaient devinrent les *tcheou* de *Yn*[15], de *Tsong*[16] et de *Tun*[17]. Le Yn-tcheou est au nord-ouest, le Tsong-tcheou au sud-ouest et le Tun-tcheou au midi de *Jong-tcheou*[18], à des distances dont la plus grande est de 500 *li* et la plus petite de 300 *li*. Plus tard, on établit encore quarante et un

[12] 矩州 ancien district établi par les Tang au nord du département actuel de *Sse-nan-fou* (Kouei-tcheou).

[13] 北樓.

[14] 祿火湯望州. Ces *tcheou* étaient situés dans le département actuel de *Kouang-nan-fou* (Yun-nan).

[15] 殷.

[16] 總.

[17] 敦.

[18] 戎州 ancienne circonscription qui comprenait une portion du *Sse-tchouen* méridional, actuellement sous la juridiction de *Siu-tcheou*, et la partie nord-est du *Yun-nan* qui forme actuellement le département de *Tchao-tong-fou*.

vestiture en qualité de vassal de l'Empire. Il reconnut au même titre un roi de *Tien*[25].

Tous ces barbares appartenaient aux régions comprises sous la dénomination générale de Tsang-ko, lesquelles régions s'étendaient du côté de l'occident jusqu'à *Chin-tcheou*[26], sur une longueur de 2400 *li*, et du côté du midi jusqu'à *Kiao-tcheou*[27], sur une longueur de 1500 *li*. Ils n'avaient point de villes fortifiées. Le climat de leur pays est généralement chaud et humide, avec des pluies périodiques qui favorisent la culture du riz au point de faire deux récoltes dans l'année. Ils ne sont assujettis à aucune taxe pour l'entretien des magistrats qui les gouvernent. Ils n'entretiennent point d'armée régulière; mais, si la guerre est déclarée, tous prennent les armes et sont soldats. Ils gravent certains signes sur des tablettes de bois pour arrêter leurs conventions. Celui qui a volé doit payer trois fois la valeur de l'objet volé. Celui qui a commis un meurtre se rachète de la peine encourue en donnant trente

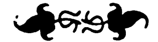
25 滇. On trouvera plus loin une notice consacrée à ce royaume.

26 辰 州, ville mentionnée déjà à l'article *Pan-hou-tchong*, qui n'a pas changé de nom et qui est actuellement le chef-lieu d'un département du *Hou-nan* occidental (lat. 28°22', longit. 107°48').

27 交 州, actuellement *Ke-cho*, la capitale du *Tong-king*. -- *Tsang-ko*, dit Édouard Biot, fut anciennement le nom d'une vaste circonscription qui comprenait une partie du *Sse-tchouen*, du *Hou-kouang*, du *Kouei-tcheou* et du *Kouang-si*. On voit que Ma-touan-lin en étend les limites jusqu'au *Yun-nan* et au-delà. Il consacre tout d'abord une mention à cette dénomination collective, et traite ensuite séparément de ses subdivisions en différentes nationalités.

bœufs ou trente chevaux. Les mœurs des Tsang-ko sont d'ailleurs les mêmes que celles des Tong-sie, et leur prince est aussi de la famille *Sie*[28].

[28] Voir la note 2 de l'article *Tong-sie*, page 80.



TCHONG-TCHEOU

充州

Les barbares du Tchong-tcheou formaient une tribu distincte des Tsang-ko, dont ils étaient voisins. [Le territoire qu'ils occupaient dépendait du Ki-mi-tcheou des Tang[1].] Ils avaient d'excellents soldats, au nombre d'environ vingt mille. Dans les années *tching-kouan* des Tang (627-649), ils vinrent faire la visite d'hommage et leur pays fut constitué en *Tchong-tcheou*[2].

Au milieu des années *kai-youen* (713-741), le chef souverain[3] des Tsang-ko nommé *Youen-tsi*[4] étant mort, son petit fils *Kia-y*[5]

[1] Ci-dessus, note 7, p. 82.

[2] Une édition du *Ouen-hien-tong-kao* porte 兗州 *Yen-tcheou*, mais le texte est corrigé dans les éditions postérieures et l'encyclopédie *Youen-kien-loui-han*, citant Ma-touan-lin, écrit aussi 充州 *Tchong-tcheou*. Ce pays est actuellement compris dans la circonscription de *Sse-nan-fou* (Kouei-tcheou).

[3] 酋長.

[4] 元齊.

[5] 嘉藝.

lui succéda, reçut l'investiture et fut confirmé dans les titres chinois que son père avait portés. Plus tard, le chef souverain des Tsang-ko appartint à la famille *Tchao*[6]. Dans les années *tien-pao* (742-755) un prince de cette famille, nommé *Tchao-tchin-y*[7], servit très-fidèlement l'Empire, comme allié, en combattant Ko-lo-fong[8]. Le ministre Yang-koue-tchong lui confia le gouvernement militaire du *Kien-tchong*[9]; il remporta plusieurs victoires sur les Nan-tchao et défendit énergiquement le *Ou-ki*[10]. Pendant dix années de troubles qui désolèrent la Chine à cette époque, la seule tribu des *Tchong-tcheou* s'abstint de pactiser avec les rebelles, fidélité que l'Empereur récompensa en conférant à Tchao-tchin-y de hautes dignités[11].

Durant les années *tching-youen* (786-804) et jusqu'à la fin des années *kai-tching* (836-840), ces étrangers offrirent sans interruption le tribut.

On lit dans l'ouvrage intitulé *Kouei-haï-yu-heng-tchi*, de l'écrivain Fan-chi-hou[12] : « Les peuples des pays méridionaux

6 趙. On a vu plus haut (page 85) que c'était également le nom de la famille régnante chez les *Si-tchao*.

7 趙珍裔.

8 *Ko-lo-fong* était un roi des *Nan-tchao* (dont l'article viendra plus loin), qui soutint plusieurs guerres contre les chinois et leur infligea de sanglantes défaites.

9 Ci-dessus, page 6, note 26.

10 Ci-dessus, page 4, note 13.

11 Ma-touan-lin a dit, en commençant, que les *Tchong-tcheou* étaient une tribu distincte des *Tsang-ko*, mais il fait entendre ici que cette tribu était cependant soumise au chef souverain des *Tsang-ko*, puisqu'il mentionne les services rendus par un de ces chefs, en témoignage de la fidélité des *Tchong-tcheou*.

12 Voir ci-dessus, p. 35, note 223.

sont appelés *Man*[13] et aussi *Si-nan-fan*[14]. Les barbares des antres situés dans le *Ki-mi*[15] en dehors des territoires organisés en *kiun* et en *hien* étaient anciennement de purs *Man*, mais depuis qu'ils ont entretenu des relations suivies avec les populations des provinces chinoises, qu'ils se sont soumis à payer régulièrement l'impôt et qu'ils ont rendu des services à l'Empire, on ne les considère plus comme des étrangers. Les peuples des régions situées au-delà du Ki-mi sont désignés sous le nom de *Hoa-ouai*[16]. Ceux-là sont de vrais barbares. Leurs territoires s'étendent d'un côté jusque dans le *Hou-kouang* et, de l'autre, touchent aux pays des *Si-jong*[17] ou barbares occidentaux. Ils offrent une trop grande variété de races pour qu'on puisse en donner une énumération détaillée. Leurs mœurs sont également très-variées, mais ils sont tous cruels, violents et perfides. Ces barbares ayant souvent fait acte de soumission et réclamé la protection de l'Empire, on institua, pour les régir, le gouvernement de *Kien-nan*[18], dont le siège fut placé à *Yong-tcheou*[19];

[13] Ci-dessus, p. 5, note 16.

[14] 西南蕃 autrement : *Fan du sud-ouest*. Le caractère 蕃 *Fan*, qui signifie littéralement *abondance d'herbes sauvages*, *multitude*, entre dans la composition de plusieurs noms donnés par les chinois aux étrangers de leurs frontières occidento-méridionales. Les *Si-fan* ou *Fan* de l'Ouest étaient des Tibétains.

[15] Ci-dessus, note 7, p. 82.

[16] 化外 expression qu'on pourrait traduire : *en dehors de la civilisation*.

[17] 西戎 Le caractère 戎 *jong* s'emploie le plus souvent isolément dans le sens de *barbares occidentaux*.

[18] 黔南 *(midi du Kien-(tchong)*, ci-dessus, page 6, note 26.

[19] Actuellement *Yong*, ville du troisième ordre, dépendant du département de *Lieou-tcheou-fou* (Kouang-si).

il n'exerça sur eux que peu d'influence et fut ensuite abandonné. Yong-tcheou était au midi des antres des *Yao*[20] et à l'orient du pays des *Fan-man*[21]. Les Fan-man viennent parfois dans les villes chinoises pour y vendre du miel, de la cire et des parfums extraits de certaines plantes aromatiques. Les fêtes et les réjouissances publiques ne manquent par non plus de les attirer.

« Les peuplades appelées grands et petits *Tchang*[22], grands et petits *Ouang*[23], *Long-chi*[24], *Teng-sie*[25], etc., sont comprises dans la dénomination de Si-nan-fan[26] et sont voisines des Tsang-ko. Les barbares de ces tribus nouent leurs cheveux au sommet de la tête en forme de marteau, vont pieds nus ou portent quelquefois des chaussures de bois. Ils s'habillent d'une étoffe parsemée de fleurs vertes. Ils s'adonnent beaucoup à la chasse, et commettent souvent des meurtres par inimitié. Ils ont des boucliers de bois, des javelots, des arbalètes de bois, des arcs et des flèches empoisonnées. Ils se font la guerre entre eux pour se piller mutuellement.

« Dans les contrées occidentales, il existe encore des barbares *Lo-tso*[27], *Ye-hoei*[28], *Ki-li*[29], *Lieou-kieou*[30], *Ouan-cheou*[31], *To-*

[20] On a vu plus haut, page 35 et suiv. que le nom de *Yao* était celui que se donnaient eux-mêmes les *Pan-hou-tchong*.

[21] 番蠻 On voit clairement ici que les barbares désignés sous le nom de *Fan-man* étaient les habitants de la partie occidentale du *Kouang-si* actuel.

[22] 大小張.

[23] 大小王.

[24] 龍石.

[25] 騰謝.

[26] Ci-dessus note 14.

[27] 羅坐.

[28] 夜回.

[29] 計利.

[30] 流求. On est surpris de voir ce nom, qui est celui de *Formose* (Orientaux, page 414), figurer également parmi ceux des barbares du midi.

[31] 萬壽.

ling[32] et *Ngo-ou*[33], que l'on appelle collectivement ***Man-tsieou***[34] et dont les chefs portent le titre de *Taï-pao*[35]. Leur manière de vivre ressemble à celle des *Leao* des montagnes[36]. Ils nouent leurs cheveux sur le sommet de la tête, en forme de marteau, et les attachent avec du papier blanc. On assure que c'est un signe de deuil, qu'ils portent toujours en souvenir de *Tchu-ko-ou-heou*[37].

« Les mœurs des Si-nan-fan diffèrent sensiblement de celles des autres barbares. Les hommes sont de complexion robuste et les femmes d'une extrême propreté. Le mari et la femme habitent séparément. La demeure de la femme est dissimulée dans quelque retraite ignorée, loin des regards indiscrets. Quand le mari visite sa femme, celle-ci suspend à sa porte le sabre de son mari. Parfois les époux se retirent mystérieusement dans les profondeurs des montagnes, de peur de profaner leurs foyers, étant pénétrés de cette idée superstitieuse que les relations qu'ils ont ensemble pourraient exciter la

[32] 多嶺.
[33] 阿悞.
[34] 蠻酋.
[35] 太保.

[36] La notice sur les *Leao* vient immédiatement après celle-ci.

[37] C'est-à-dire *Tchu-ko le prince guerrier*, autrement appelé *Tchu-ko-leang*, célèbre général qui contribua puissamment à l'élévation au trône de *Tchao-lie-ti*, le fondateur de la dynastie des *Han* du *San-koue* établie dans le pays de *Chou* (Sse-tchouen), au commencement du IIIe siècle de notre ère. La tradition rapporte qu'ayant pénétré dans les régions qui forment aujourd'hui le *Yun-nan*, il avait su se concilier l'amitié des tribus qui les habitaient, trouver en elles des auxiliaires dévoués et exercer sur tous ces barbares un prestige qui tenait du merveilleux. — On sait que, chez les Chinois, le blanc est la couleur du deuil.

colère des esprits et leur attirer des malheurs. Ces peuples ne nous firent jamais de mal ; c'est pourquoi leur histoire est peu connue.

« Mentionnons, enfin, les *Han-man* [38] ou *Ma* de *Ta-li* [39], qui vinrent au marché de *Hong-chan* [40], il y a une dizaine d'années, et qui firent acte de soumission à l'Empire. Ces barbares comprenaient la langue chinoise et portaient des vêtements assez semblables aux nôtres. Ils étaient peu nombreux et se disaient les descendants des soldats chinois préposés par Tchu-ko-ou-heou à la garde des frontières. Le *San-koue-tchi* [41] ne fait pas mention de ces garde-frontières, mais les historiens des Tang parlent des barbares appelés *Si-tou-y* [42], dont les ancêtres auraient été des soldats de *Ma-youen* [43], lesquels seraient demeurés là où ils avaient été postés et seraient arrivés à former, au temps des Soui [44], trois cents familles, de dix seulement qu'ils comptaient à l'origine. Tous portaient le nom de

38 漢蠻 c'est-à-dire littéralement *barbares chinois*.

39 大理馬 *Ta-li* est le nom d'une ville et d'un territoire du *Yun-nan*. Ce fut aussi celui d'un ancien royaume dont il sera faire mention plus loin.

40 橫山. Un district de ce nom fut établi, par les *Tang*, dans le *Kouang-si* occidental (dict. de Ed. Biot).

41 Célèbre roman historique, dont les deux premiers volumes ont été très-élégamment et très-fidèlement traduits par M. Théodore Pavie.

42 西居夷.

43 Le texte dit : 馬伏波, *Ma-fou-po*, abréviation qu'il faut entendre : 馬〔援〕伏波〔將軍〕 c'est-à-dire *Ma-(youen)* qui avait le titre de *Fou-po-tsiang-kiun*, ce qu'on pourrait traduire à peu près : *général de terre et de mer*. Il a été parlé précédemment de *Ma-youen* (ci-dessus, p. 10), et son titre est énoncé *in-extenso* dans le *Tong-kien-kang-mou*.

44 La dynastie des *Soui* a régné de l'an 581 à l'an 617.

Ma[45]. auquel ils avaient joint le surnom de *Lieou*[46]. Ils habitaient aux frontières fixées par les Tang entre le territoire de l'Empire et celui du pays de *Lin-y*[47]. On soupçonne que l'existence des Han-man devait avoir beaucoup d'analogie avec celle de ces Ma-lieou. Le pays des Han-man était au nord du *Yong-tcheou*[48].

« On connait à peine les noms des barbares qui habitent au-delà du *Nan-kiang*[49].

« Le *Lo-tien*[50] et le *Tse-ki*[51] sont appelés royaumes. Les territoires des *Lo-kong*[52], des *Te-mo*[53], des *Pe-y*[54], des *Kieou-tao*[55], etc., portent le nom de cercle[56]. Tous ces pays sont voisins du *Nan-tchao*[57] et renferment de nombreux villages.

[45] 馬.

[46] 留 caractère que signifie *laisser*. Sans entendre qu'ils aient pris pour nom de famille celui de leur général, on peut comprendre qu'ils se soient appelés, en deux mots, *Ma-lieou (laissés par Ma-youen)*.

[47] Ancien nom du royaume de *Siam*, auquel une notice est consacrée dans ce volume.

[48] 融州 territoire de la ville de *Yong*, du *Kouang-si* septentrional. qui a conservé ce nom.

[49] 南江 *fleuve du midi*. Grand fleuve qui traverse le *Kouang-si* et le *Kouang-tong*, de l'ouest à l'est. dans leur partie centrale, et qui reçoit d'ailleurs sur les différents points de son parcours plusieurs noms particuliers.

[50] Ci-dessus, note 24.

[51] 自杞.

[52] 羅孔.

[53] 特磨.

[54] 白衣.

[55] 九道.

[56] 道.

[57] Les limites du royaume de *Nan-tchao* ont beaucoup varié, mais en reportant au siècle où vécut *Fan-chi-hou*, ce royaume était à peu près circonscrit dans le *Yun-nan* supérieur.

Hong-chan, s'ils étaient seulement contrariés, ils tiraient aussitôt leur sabre à deux tranchants et parfois tuaient ou blessaient ceux qui les approchaient. En pareilles circonstances, les mandarins ordonnaient de mettre à mort quelques barbares, par représailles; tout autre mode de repression était insuffisant pour les contenir. Le roi de Tse-ki, actuellement régnant, se nomme *Ouo-ki*[69]. Il n'avait que trois ans à l'époque de son avènement.

« Le ministre *Ouo-sie*[70] prit la régence du royaume, fit aimer son autorité et sut si bien attirer les barbares des tribus voisines qu'il compta par dix mille les cavaliers bien armés rangés sous son commandement. Lorsque Ouo-ki eut atteint l'âge de dix-sept ans, Ouo-sie lui remit la direction du gouvernement; mais le jeune roi a toute confiance dans son ministre et ne décide rien sans le consulter.

pour designer indifferemment un pays, la capitale d'un pays, le roi, la famille royale ou même les habitants de ce pays, comme si nous disions *Naples* pour indiquer tour à tour la ville de Naples, le royaume de Naples, la maison régnante à Naples et aussi les Napolitains. Le nom de *Sie*, qui entre dans la composition des denominations *Tong-sie*, *Sie-fan*, *Si-sie*, *Si-nan-sie-fan*, etc., est, aux yeux de l'auteur, la marque d'une parenté qui doit unir toutes ces peuplades. Puisque le roi de *Lo-tien* commandait aux *Sie-fan* du sud-ouest (*Si-nan-sie-fan*), il devait être de la grande famille des *Sie*, et la même affinité de race devait également s'étendre aux *Tsang-ko*, dont les anciens chefs portaient le nom de *Sie* (ainsi qu'il a été rapporté plus haut, page 80.)

69 阿己 On pourrait écrire également *Ngo-ki*.

70 阿謝. *Ouo* ou *Ngo* est évidemment le nom de la famille royale des *Tse-ki*, à laquelle le ministre-regent devait appartenir.

« Les barbares qui viennent vendre des chevaux dans le Yong-tcheou [71] se ressemblent presque tous par la figure, les mœurs et le caractère. Ils sont d'une stature élevée, ont de grands yeux, les dents blanches et le teint de couleur foncée. Ils nouent leurs cheveux en forme de marteau et roulent une écharpe autour de leur tête. Ils portent des vêtements très-courts, faits d'une étoffe de laine, de poil ou de chanvre. Ils marchent généralement pieds nuds, et se coiffent d'un large chapeau qui leur sert de parasol; ils le fabriquent avec du feutre ou avec des feuilles de nénuphar. Ils ont à l'avant-bras des bracelets d'or, à l'un desquels une petite brosse à dents est retenue par une chaîne d'argent. A leur ceinture, pend un long sabre. Sur leurs épaules est une arbalète, avec un carquois rempli de flèches. Une petite boîte de cuir est encore suspendue à leurs côtés. Depuis la poitrine jusqu'aux reins, ils sont étroitement serrés par une corde de chanvre enroulée, ce qu'ils jugent très-favorable à l'équitation. Ils laissent leurs chevaux en liberté dans les pâturages et savent les ressaisir quand ils le veulent, au moyen d'une longue corde, toujours lancée très-adroitement sur l'encolure de l'animal. Leurs sabres, qui ont trois *tchi* de long, sont très-acérés; les plus renommés se fabriquent au pays de Ta-li [72].

« Ces hommes aiment la propreté jusqu'à l'exquise recherche. S'ils n'ont qu'une écuelle de riz et une cuiller et s'ils sont plusieurs pour s'en servir, ils placent près d'eux un grand vase rempli d'eau, dans lequel chacun lave à son tour la cuiller qui passe de main en main. Encore ont-ils l'attention de lancer le riz dans leur bouche sans y introduire la cuiller, de peur de se dégoûter mutuellement.

[71] Ci-dessus, note 60.

[72] Ci-dessus, note 39.

ne leur permettant pas d'en user autrement. Ils assaisonnent leurs mets avec du sel gemme et du poivre de l'espèce appelée ***ming-tsiao*** [73] ; ils ne mangent pas de viande de truie. Après chaque repas, ils ne négligent jamais de se brosser les dents ; aussi les ont-ils très-blanches. Les odeurs puantes leur font horreur. Ils enterrent avec soin tout ce qui sent mauvais. Les Chinois du Yong-tcheou savent profiter de cette particularité de leurs mœurs pour terminer instantanément les plus violentes querelles. Il leur suffit de lancer et de briser par terre un vase contenant des ordures. Aussitôt ces étrangers se rejettent en arrière, sautent à cheval et s'enfuient épouvantés [74].

[73] 明椒.

[74] On aura remarqué que dans ce fragment, emprunté à l'écrivain *Fan-chi-hou*, il est parlé collectivement des populations indigènes du sud-ouest de la Chine actuelle et non d'un peuple en particulier. Peut-être est-il à propos de rapporter ici un fragment de *Ouen-hien-tong-kao* continué, ouvrage du XVIme siècle, dont l'auteur *Ouang-ki*, parlant des *Miao-tse* ou derniers aborigènes, traite à peu près le même sujet que *Fan-chi-hou*, quatre cents au plus tard, et s'exprime ainsi : « Ces hommes descendent des anciens peuples appelés les *San-Miao* (les trois *Miao*) dont il est fait mention dans le *Chou-king*. Ils sont très-nombreux dans le *Tchang-cha*, dans les provinces de *Youen* (沅) et de *Chin* (辰) et, vers le midi, dans le pays de *Ye-lang* (voir ci-après), où les populations chinoises, au milieu desquelles ils vivent, leur donnent le nom de *Nan-man* (barbares méridionaux). Ils ne portent pas de nom de famille; ils ont seulement des noms qui leur sont personnels. Il sont loin de se ressembler tous, mais tous habitent les campagnes, bâtissent des villages et se groupent par tri-

noms ou tribus): ils sont très-soupçonneux, cupides, menteurs et insinuants. Ils célèbrent, à l'occasion du jour de l'an, diverses cérémonies qui s'accomplissent à l'intérieur et durant lesquelles ils ne sortent pas de chez eux. Cette réclusion dure quatorze jours ; celui qui négligerait de l'observer encourerait, disent-ils, de grands malheurs. — Les *Miao-tse* de *Ping-lo* (nord-est du *Kouang-si*) sont appelés 紫姜苗 *Tse-kiang-Miao.* Ce sont les plus féroces. Ils mangent crue la chair des ennemis qu'ils ont tués. Une femme de cette nation qui perd son mari se remarie avant de l'enterrer, *afin que les funérailles aient un maître*, suivant l'étrange expression de ces barbares. — Les *Miao-tse* de 葛彰 *Ko-tchang* et de 葛商 *Ko-chang*, sont appelés 短裙苗 *Touan-kiun-Miao.* Ils portent un vêtement d'étoffe parsemée de fleurs qui leur descend jusqu'à mi-jambe. — Ceux du *Tsang-ko* sont appelés 八番子 *Pa-fan-tse* (fils de huit *fan*). Ils imposent les plus rudes travaux à leurs femmes, tandis qu'ils prennent tout leur loisir. Ils ont des marchés à jour fixe. Quand il fait froid, ils entretiennent un brasier recouvert de cendres autour duquel ils dorment, sans faire usage de couvertures ni de coussins. Ils frappent un tambour de forme allongée, aux jours de fêtes et de réjouissances. Ils commencent l'année à la pleine lune de notre dixième mois. Ils enterrent les morts en secret et durant la nuit, en évitant de prévenir ceux qui portent le deuil, de peur de les affliger. — Les *Miao-tse* de *Lan-tou* (au nord du *Kouang-si* et au sud de l'un des centres actuels des *Miao-tse* indépendants) sont appelés 黑苗 *He-Miao* (*Miao noirs*) et aussi 天苗 *Tien-Miao.* Ils se couvrent les épaules d'un manteau de feuilles aquatiques (pour se préserver de la pluie). A l'âge de dix ans, les jeunes filles de ces tribus se construisent elles-mêmes une cabane de bambou, dans un lieu isolé, pour y attendre les amoureux (ou l'amoureux). Ils n'enterrent pas leurs morts, mais ils attachent les cadavres sur les branches élevées des grands arbres, après les avoir enveloppés de lierre. — Tous ces *Miao* vivent retirés au centre des hautes montagnes et des vallées profondes, sans jamais chercher à communiquer avec le dehors. C'est pourquoi leurs mœurs ne changent point. Ils ne connaissent ni impôts, ni services publics d'aucune sorte, ce qui les



LEAO

獠

Les Leao sont une race particulière de Man, ou barbares méridionaux, dont il est fait mention dès l'antiquité[1]. Le pays qui fut leur berceau comprenait les régions situées entre *Leang* et *Y-(tcheou)*[2]. Confinés originairement dans le *Han-tchong*[3], ils pénétrèrent ensuite sur les territoires de *Kiong*[4] et de *Tso*[5] et descendirent dans les vallées du Sse-tchouen, où bon nombre d'entr'eux sont encore répandus aujourd'hui. [Depuis le sud-ouest du Han-tchong jusqu'à *Youe-hi*[6], on en voit beaucoup.]

[1] Il ne faut pas confondre le nom de *Leao*, tel qu'il est écrit ici, avec celui des 遼 *Leao* ou *Ki-tan*, qui fondèrent le grand empire du Nord dont l'histoire sera rapportée plus loin.

[2] 梁 *Leang* est actuellement *Han-tchong-fou* (Chen-si méridional); 益(州) est devenu *Tching-tou*, capitale du *Sse-tchouen*.

[3] 漢 中 Ancienne province qui comprenait le midi du *Chen-si* et une portion du *Sse-tchouen* septentrional.

[4] 邛 Actuellement *Kiong-tcheou* (Sse-tchouen).

[5] 筰 Au nord-est du *Kiong-tcheou*.

[6] Ville du *Sse-tchouen* occidental qui n'a pas changé de nom. Latitude 28°38'; longitude 100°,4'.

sont vendus comme des porcs ou des chiens. S'ils perdent leurs enfants, ils pleurent un instant et tout est fini. Celui qui est vendu cherche quelquefois à s'échapper et même à s'emparer de son nouveau maître; mais si l'on parvient à l'enchaîner, il se soumet à l'esclavage sans plus songer à sa liberté.

Les Leao ne connaissent d'autres armes que la lance et le bouclier. Ils fabriquent des flûtes de bambou dont ils jouent, en troupe, pour se divertir. Ils tissent une étoffe appelée *mi-pou*[10] qui est d'une extrême blancheur. Un grand chien est chez eux le prix d'un esclave. Ils redoutent beaucoup le démon ou esprit du mal. Quand ils ont tué un ennemi porteur d'une longue barbe, ils écorchent le visage du mort, font sécher cette dépouille, en recouvrent un morceau de bois taillé et la regardent comme une idole qui représente l'esprit redouté. Ils lui offrent des sacrifices, avec accompade musique et de danse, en lui demandant le bonheur. Telle est leur superstition et leur amour d'accomplir ces sortes de sacrifices qu'ils vendent souvent leurs femmes et leurs enfants pour subvenir aux frais nécessaires. Parfois même celui qui a tout vendu ne recule pas devant l'extrémité de se vendre lui-même, afin de complaire au mauvais esprit.

Ils savent fondre le cuivre pour fabriquer des vases à large panse et à large ouverture qu'ils appellent *tong-tsouan*[11] et dans lesquels ils font cuire leurs aliments. Les parois de ces vases étant très-minces, la cuisson s'opère rapidement.

Jadis, il n'y avait point de Leao dans le pays de *Chou*[12]; mais

10 絔布.
11 銅爨.

12 La partie occidentale du *Sse-tchouen* actuel, ainsi qu'on l'a vu précédemment.

la coutume de faire, chaque année, une expédition contre les Leao, uniquement pour se créer des mérites imaginaires en même temps que pour extorquer à ces barbares de grosses sommes d'argent, frapper des contributions excessives et saisir, afin de les vendre comme esclaves, tous ceux qui ne pouvaient pas payer.

Au commencement des années *tching-chi* (504-506) des Ouei *To-pa*[21], les Leao ainsi tourmentés se tournèrent vers le nord et remontèrent vers le *Han-tchong*, en invoquant l'appui de la dynastie tartare. L'empereur des Ouei, Siouen-ou-ti, chargea Hing-loan, l'un de ses meilleurs généraux, du soin de les protéger et de les régir avec le titre de gouverneur général de Leang et de Y; Hing-loan s'acquitta très-heureusement de cette mission et sut même étendre son autorité jusque sur les Leao des montagnes. Plus tard, les Ouei instituèrent le *tcheou* de Pa[22], pour être le centre du gouvernement de tous les Leao, et leur chef particulier dans cette contrée, *Yen-chi-hing*[23], fut investi d'un grand commandement, au nom de l'empereur du nord; enfin, la station militaire de *Long-tching*[24] fut créée et vingt mille Leao se trouvèrent placés sous la surveillance de cette station. Ils étaient de ceux qu'on appelait *Pe-leao*[25]. Ils payaient un impôt annuel, et fournissaient en outre un tribut en

[21] Dynastie tartare dont il a été parlé plus haut, page 14, note 72. Les *Leang* avaient succédé aux *Song* dans l'empire du Midi. La politique des *Ouei* fut d'ailleurs, à l'égard des Leao, ce qu'elle avait été à l'égard des *Pan hou tchong* (p. 14), et aussi des *Pan chun man* (p. 64).

[22] 巴州 Incorporés plus tard dans le *kiun* de 清化 *Tsing-hoa*, latit. 31°50', longit. 104°25'.

[23] 巖始欣.

[24] 隆城

[25] 北獠 (Leao du nord).

toile de chanvre ou de coton. Sous le règne de l'empereur Ming-ti, des Ouei, au début des années *hiao-tchang* (525-527), ces Pe-leao se révoltèrent, prirent plusieurs villes et envahirent les *tcheou* de Leang et de Y. On envoya contre eux des généraux qui les battirent, les rejetèrent dans le pays de Pa, prirent Yen-chi-hing, et le firent décapiter.

Dans la suite, les Leang s'étant rendus maîtres du Han-tchong, les Leao se soumirent à cette nouvelle dynastie; et quand les Tcheou du nord y régnèrent à leur tour, ils obéirent à l'empereur Ou-ti, qui ordonna de les bien traiter[26].

Les Leao mêlés à la population chinoise payaient sans difficulté des impôts considérables; mais leur nature étant turbulente, ils causaient parfois de l'agitation. Chaque année, les stations militaires recevaient l'ordre de faire des expéditions contre ceux qui habitaient les contrées environnantes. Un grand nombre d'entre eux devenaient esclaves et l'on donnait aux captifs vendus le nom de *Ya-leao*[27] (Leao asservis). Il y avait même des négociants voyageurs dont l'unique commerce était d'acheter et de revendre ces prisonniers. De grands personnages possédaient jusqu'à mille *Leao* esclaves; il n'était pas jusqu'aux gens du peuple qui n'en achetâssent à bas prix. Cependant les tribus des Leao étant nombreuses et plusieurs commandées par des chefs énergiques, il y en eut qui se

[26] Les *Tcheou* du nord, également connus sous le nom de *Heou-tcheou*, régnèrent sur la partie occidentale de la Chine, en même que le Nord était soumis aux *Tsi* et le midi aux *Tchin* (voir la planche 11 des *Tableaux historiques de l'Asie*). L'empereur *Ou-ti*, le troisième souverain de cette dynastie, occupa le trône de l'an 561 à l'an 578).

[27] 厭獠

rebelles et ce personnage les ayant défaits dans le Pi-tcheou, réduisit en esclavage plus de dix mille Leao des deux sexes. La tranquillité fut rétablie pendant quelque temps. La quatorzième des années *tching-kouan* (640), tous les Leao indépendants de *Lo* et de *Teou*[43] prirent les armes. Ce fut le gouverneur militaire du Kouan-tcheou, nommé Tang-jin-hong, qui reçut l'ordre de les châtier. Il fit encore sept mille esclaves.

Quand l'empereur Tai-tsong prépara sa seconde expédition de Corée, les Leao du Kien-nan eurent à payer la moitié des frais que nécessita l'équipement de la flotte. Les Leao de *Ya*[44], de *Kiong*[45] et de *Mei*[46], ne pouvant supporter la lourde charge qui leur était imposée, entrèrent en rebellion. L'Empereur envoya contre eux vingt mille soldats empruntés aux garnisons de plusieurs *tcheou*, et chargea les généraux Tchang-sse-kouei et Liang-kien-fang de les pacifier.

Au commencement du règne de l'empereur Kao-tsong (650), il y eut une révolte des Leao du *Yen-tcheou*[47]. Les gouverneurs militaires du Tse-tcheou et du Kien-tcheou, Sie-ouan-soui et Li-mong-chang, agirent de concert avec le gouverneur civil de la province nommé Sie-fa-hing; ils pénétrèrent dans les antres de ces barbares, espérant qu'ils pourraient traiter avec eux, mais cette témérité eut des conséquences funestes.

[43] 羅竇生獠.

[44] 雅 *Ut suprà.*

[45] 邛 Actuellement *Kiong-tcheou* (Sse-tchouen).

[46] Ci-dessus, note 33.

[47] 琰州 Actuellement territoire de *Tchang-ming*, au nord de *Mien* (Sse-tchouen septentrional).

construisissent eux-mêmes, comme marque leurs limites orientales, une ligne de palissades qui serait devenue pour les garnisons chinoises un excellent ouvrage de défense ; mais ils s'y refusèrent, en disant qu'on ne devait pas élever des barrières alors qu'on se promettait de vivre en bonne amitié. Ces barbares, du reste, demeurèrent fidèles à la parole donnée et ne renouvelèrent plus leurs incursions.

Entre les pays de *Jong*[57] et de *Lou*[58] se trouvaient les Leao appelés *Ko-Leao*[59], habitant des montagnes et des vallées coupées de très-belles forêts. Ils s'étendaient sur un espace de plusieurs centaines de *li*, et comptaient parmi les plus turbulents. Au moindre grief, ils prenaient les armes et levaient quelques milliers de combattants. Ils avaient un grand chef auquel ils donnaient le titre de roi, dans leur langage *po-neng*[60], lequel marchait toujours avec une certaine pompe, précédé et suivi de porte-drapeau. Vers la fin des années *taï-tchong* (847-859), les deux *tcheou* de *Tchang*[61] et de *Lou*[62] étant administrés par des hommes cupides et concussion-

[57] 戎 Ancienne circonscription comprise actuellement dans la partie méridionale du département de *Sin-tcheou* (Ssetchouen méridional).

[58] 瀘 A l'est du *Sin-tcheou*.

[59] 葛獠

[60] 婆能 Ceci semble, à premier abord, en contradiction, avec ce qui a été dit plus haut *que les Leao n'eurent jamais de roi* ; mais ce titre donné à son chef par une tribu isolée ne détruit pas une assertion dont le vrai sens est que jamais les Leao ne furent réunis sous l'autorité d'un souverain universellement reconnu par les diverses tribus.

[61] Actuellement *Yong-tchang*, à l'est de *Kia-ting*.

[62] Ci-dessus, note 58.

Le grand chef Chi-ngai implora son pardon, que Lieou-tchong-yng lui accorda au nom de l'Empereur, et les bandes insurgées regagnèrent leurs montagnes.

On lit dans l'ouvrage intitulé *Kouei-hai-yu-heng-tchi* de l'écrivain Fan-chi-hou[69] :

« Les Leao habitent des montagnes couvertes de forêts ; ils n'ont pas de souverain ; ils ne dressent aucun registre de la population ni des familles. Ce sont les plus sauvages et les plus méprisables de tous les Man. Ils tuent des animaux à la chasse, au moyen de l'arc et la flèche, et mangent souvent leur chair crue. Tout ce qui remue, insecte ou reptile, leur sert d'aliment. Ils ne savent pas compter les années par cycles. Ils ne se distinguent entre eux par aucun nom de famille, ni par aucun nom personnel. Chaque village choisit pour chef le plus intelligent et le plus brave, qu'ils appellent *Lang-ho*[70]. *Ho*, dans leur langage, signifie un homme en général. Au commencement de l'année, ils remplissent d'eau douze vases de terre, disposés dans l'ordre où nous plaçons les caractères qui représentent les heures. Le *Lang-ho* adresse des prières au Ciel et les vases sont surveillés soigneusement par tous les habitants du village. S'il arrive que le vase correspondant à l'heure *Yn* conserve de l'eau, tandis que l'eau se soit évaporée déjà dans le vase correspondant à l'heure *Mao*, ils en augurent qu'il pleuvra à la première lune et que le temps sera sec à la seconde. Ils ont une confiance absolue dans ces pronostics[71].

[69] Voir ci-dessus, page 35, note 223.

[70] 郎火

[71] Les heures chinoises sont au nombre de douze, comme les nôtres, mais ont une double durée, parce qu'elles remplissent le jour et la nuit sans se répéter. Ce

« Chaque année, les barbares désignés en général sous le nom de *Fan*[72] viennent dans les marchés chinois voisins des frontières pour échanger des chevaux contre diverses marchandises, et surtout contre du sel et des bœufs. Si le sel ou les bœufs font défaut sur un marché, ils cessent d'y amener des chevaux. Afin de les attirer, les mandarins ont coutume de les gratifier de quelques présents qui consistent, d'ordinaire, en sel et en étoffes aux vives couleurs; mais ces éleveurs de chevaux n'appartiennent pas à la race des Leao, qu'on doit classer dans la catégorie des Man[73].

« Jadis on racontait qu'il y avait des Leao à têtes volantes *(Fei-teou)*[74], d'autres à dents qui claquent *(Tso-tchi)*[75], d'autres buvant par le nez *(Pi-yn)*[75], d'autres enfin dont les traits distinctifs étaient des vêtements blancs *(Pe-chan)*[77], des visages peints *(Hoa-mien)*[78], des culottes rouges *(Tchi-kouen)*[79], etc., en tout

qui est assez surprenant, c'est que l'heure *Yn*, qui est la troisième, corresponde ici au premier mois de l'année, et l'heure *Mao*, qui est la quatrième, au deuxième mois. Peut-être est-ce parce que cette troisième heure (de 3 heures à 5 heures du matin) étant en réalité la première de la journée ou période du jour, les Leao en auront fait la première de toutes.

72 番 Les Chinois donnaient ce nom générique à certains peuples de leurs frontières occidento-méridionales, formant une grande famille dont sera parlé plus loin.

73 Cette dernière phrase est, dans le texte, d'une rédaction obscure. Je crois l'avoir interprétée selon son véritable sens; mais je fais cependant toute réserve.

74 飛頭

75 鑿齒

76 鼻飲

77 白衫

78 花面

79 赤裩

vingt et une variétés. On connaît aujourd'hui plus de cent variétés de Leao, rien que dans les régions sud-ouest du *Yeou-kiang*[80]. »

Le *Livre des merveilles lointaines*[81] raconte que les femmes des Leao font sortir leurs maris aussitôt qu'elles ont accouché, afin de prendre du repos tout à leur aise, et que si la nouvelle accouchée commet des imprudences, c'est le mari qui tombe malade tandis que la femme n'éprouve aucun accident.

On lit, enfin, dans les chroniques des Tang : « Les Leao à têtes volantes ont des têtes parfois disposées à s'envoler ; ils se forme alors autour du cou une ligne rouge circulaire, mince comme un filament de soie ou de chanvre. Dès que ce signe est visible, la femme et les enfants veillent, pendant la nuit, le père et l'époux, ainsi qu'on veille un malade. Autrement la tête disparaît le soir

[80] Le nom de 右江 *Yeou-kiang* (fleuve ou plutôt fleuves de droite) n'est pas précisément un nom particulier, mais un terme par lequel les Chinois désignent les principaux affluents du grand fleuve (大江) qui après avoir traversé le *Kouang-si* de l'ouest à l'est, se jette dans la mer non loin de Canton, au lieu appelé *Fan-yu*. Deux de ces affluents sont appelés *Pan-kiang* du nord et *Pan-kiang* du sud, le premier venant du *Sse-tchouen* et du *Kouei-tcheou*, selon la géographie *To-sse-fang-yu*, et le second du *Yun-nan*. Ils se réunissent aux limites occidentales du *Kouei-tcheou* et du *Kouang-si* et commencent à changer leur nom de ***fleuves de droite*** en celui de ***fleuves de gauche*** (左江) vers le 105e degré de longitude, à l'est de la ville de *Sse-tching* (Kouang-si). Dans le passage de notre texte auquel cette note correspond, l'expression assez vague *régions* sud-ouest du *Yeou-kiang* me paraît désigner le sud-ouest du *Kouei-tcheou*, l'ouest du *Kouang-si* et peut-être l'extrémité orientale du *Yun-nan*.

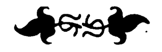
[81] 千里異物志

pour ne revenir que le matin[82]. Il existe encore des Leao appelés *Ou-ou*[83], dont le pays est très-malsain. Celui qui est atteint du mal que le climat de ce pays engendre ne peut avaler, malgré ses efforts, aucun médicament ; c'est pourquoi il claque des dents, et de là est venu le surnom de *tso-tchi*[84]. »

[82] La fable des *Leao* à têtes volantes est très-populaire à la Chine. Un commentateur naïf ajoute aux détails donnés ici : La femme et les enfants craignent qu'il n'arrive des accidents à la tête volante durant ses promenades nocturnes ; c'est pourquoi ils veillent à ce qu'elle ne s'envole pas.

[83] 烏 武

[84] Ci-dessus, note 75.





ROYAUME DE YE-LANG

夜郎國

Au temps des Han, les territoires qui forment aujourd'hui les *kiun* de *Ye-lang*[1], *Po-tchouen*[2] et *Kien-ouei*[3] étaient occupés par des barbares *Y*[4] du sud-ouest, et partagés en un assez grand nombre de petits états dont le Ye-lang était, de beaucoup, le plus important. Situé au-delà du pays de Chou[5], le Ye-lang touchait au *Kiao-*

[1] Actuellement territoires de *Chi tcheou-ouei* (Hou-kouang), *Kio-tsing-fou* (Yun-nan), *Kao* et *Hing-ouen* (Sse-tchouen) et *Pou-ngan* (Kouei-tcheou).

[2] Actuellement territoire de *Tsun-y-fou* (Kouei tcheou).

[3] Actuellement territoires de *Siu-tcheou-fou*, *Kia-ting-fou* et *Tchang ming* (Sse-tchouen).

[4] 夷.

[5] Ci-dessus, page 17, note 93.

Kiao-chi[6] du côté de l'orient, et s'appuyait au royaume de *Tien*[7] du côté de l'occident. Il n'était pas éloigné du cours du *Tsang-ko*[8], ce grand fleuve qui devient large de plusieurs *li* près de son embouchure, sous les murs de *Fan-yu*[9]. [A l'époque dite *Tchen-koue*[10] le roi de Tsou *King-siang-(ouang)* chargea Tchouang-kiao, l'un de ses

[6] 東接交趾 *Kiao-chi*, est l'ancien nom de la Cochinchine et du Tong-king, comme aussi de l'ancien pays de *Nan-youe*, qui comprit la plus grande partie du *Kouang-si* et du *Kouang-tong* actuels. Il en sera traité plus loin dans une notice spéciale, mais par *orient* il faut entendre évidemment ici l'*orient-sud*, comme il faut entendre aussi, dans la phrase suivante, *occident-sud* pour *occident*.

[7] Il a été parlé plusieurs fois déjà du royaume de 滇 *Tien*, dont la notice suit immédiatement celle-ci. Il occupait une partie du *Yun-nan* actuel.

[8] 牂牁

[9] En rapprochant ce passage de la note 80, ci-dessus page 120, on pourrait croire que le *Tsang-ko* n'est autre que le fleuve *Yeou-kiang*, puisque ces fleuves sont également identifiés avec le grand cours d'eau qui se jette dans la mer à Canton, sous les murs de *Fan-yu*, et qui est appelé *Ta-kiang* (Grand fleuve) sur la carte de Klaproth. Cela tient à l'usage qu'ont les Chinois de considérer alternativement un fleuve grossi par de nombreux affluents comme la continuation de chacun de ces affluents, mais le *Tsang-ko* proprement dit, n'est que l'un des bras du *Yeou-kiang*, appelé aussi *Pan-kiang* du nord, lequel, selon le traité de géographie *To-sse-fang-yu*, prend sa source dans le *Sse-tchouen*, où il porte les noms de 可度河 *Ko-tou-ho* et de 七星關河 *Tsi-sing-kouan-ho*, traverse le *Kouei-tcheou* du nord au sud et se réunit au *Pan-kiang* méridional à l'extrémité nord-ouest du *Kouang-si* actuel. Ces indications sont peu d'accord avec celles des cartes européennes, à l'exception de la vieille carte de Martini.

[10] Ci-dessus, page 49, note 30.

généraux, de remonter la rivière *Youen-choui*[11] pour faire la conquête du Ye-lang. L'expédition débarqua dans une région qu'habitaient les *Tsie-lan*[12], continua sa route par terre et s'empara du Ye-lang. Ensuite elle alla soumettre le pays de *Tien-tchi*[13]. Or le pays des *Tsie-lan* étant celui sur lequel on avait planté les gros pieux appelés *tsang-ko*[14], qui servent à retenir les bateaux au rivage, on changea son nom pour lui donner précisément ce nom de *Tsang-ko*[15].]

Il tombe, au Ye-lang, de grandes pluies qui forment des tor-

[11] Ci-dessus, page 9. Ce fleuve coulait dans le royaume de *Tsou* (voir la planche 4 des *Tableaux historiques de l'Asie*). Le roi de Tsou, *King-siang-ouang*, régna de l'an 299 à l'an 263 avant J.-Ch.

[12] On lit dans le *Tong-kien-kang-mou* que 且蘭 *Tsie-lan* était le nom d'une nation des barbares du midi, également appelée 頭蘭 *Teou-lan*, établie sur des territoires situés à l'est de la ville actuelle de *Tsun-y* (Kouei-tcheou).

[13] 滇池 (lac de *Tien*), actuellement territoire de *Tsin-ning-tcheou* (Yunnan).

[14] *Ut suprà* note 8, et comme à l'article *Tsang-ko*, ci-dessus page 86.

[15] Plusieurs fois déjà et notamment ci-dessus page 99, note 68, nous avons eu l'occasion de remarquer que les Chinois distinguent rarement entre le nom d'un peuple et le nom du pays que ce peuple habite. *Tsie-lan* était donc à la fois le nom des barbares appelés *Tsie-lan* et le nom de leur pays, jusqu'au jour où ce pays fut appelé *Tsang-ko*, par suite des événements rapportés ici. Il est bon de remarquer aussi, pour éviter toute confusion, que le fleuve où, suivant notre texte, furent plantés les gros pieux appelés *tsang-ko*, n'était pas celui qui prit ce nom, mais bien le *Youen-choui*, ainsi qu'il a été dit plus haut. C'est après que le pays de *Tsie-lan* eut reçu le nom de *Tsang-ko*, qu'on appela fleuve de *Tsang-ko* le *Pan-kiang* du nord qui le traversait.

rents. Les habitants aiment la magie et pratiquent certaines abstinences[16]. Ils ont peu d'animanx domestiques, n'élèvent point de vers à soie et vivent très-pauvrement. Sur le territoire de *Keou-tien*[17], croît une espèce de palmier appelé *kouang-lang*[18]; ils en tirent de la farine et c'est pour eux une précieuse ressource. [Les Han firent du territoire de *Keou-tien* un *hien* du *kiun* de Tsang-ko.]

Tang-mong avait écrit à l'empereur Ou-ti, des Han[19] : « J'ai appris que le Ye-lang pourrait fournir plus de cent mille soldats excellents et qu'il serait facile de les embarquer sur le fleuve Tsang-ko. Cela est au-dessus de tout ce que nous avions supposé. Pour faire la conquête du *Nan-youe* ce serait une ressource merveilleuse. » L'empereur Ou-ti chargea aussitôt Tang-mong de négocier l'annexion du Ye-lang au domaine impérial. Tang-mong offrit au roi du Ye-lang des étoffes de soie qu'il était très-désireux de posséder, la difficulté des communications ne lui ayant pas permis jusque-là de s'en procurer. Il conduisit habilement la négociation, en tenant l'Empereur au courant de toutes ses démarches, et enfin le Ye-lang réuni à la Chine devint le *kiun* de *Kien-ouei*[20]; [aujour-

16 Telles que de ne pas prononcer de certains mots le matin, d'éviter certains mouvements du corps, de ne pas manger certains aliments, etc.

17 鈎 甸

18 桄 榔. Suivant Lobschied, *the areca palm*. Il paraît cependant plus propable de supposer que cet arbre devait être le *palma sagus* ou *sagoutier*.

19 Cet empereur a régné de l'an 140 à 92 avant J.-Ch. Le *Tong-kien-kang-mou* fixe l'époque du voyage de *Tang-mong* au *Ye-lang* et l'annexion de ce pays à l'Empire à la dixième année de son règne (130 avant J.-Ch.)

20 犍 爲

d'hui territoires de *Kien-ouei*[21], *Yang-ngan*[22], *Jen-cheou*[23], *Tong-y*[24], *Ho-y*[25] et *Tse-yang*[26].] On y envoya des troupes levées dans le pays de Pa et de Chou, qui passèrent, pour s'y rendre, par les routes du *Pe-tao*[27].

Sse-ma-siang-jou fit, à son tour, la proposition de constituer un nouveau *kiun* chez les barbares *Y* occidentaux[28] de *Kiong*[29] et de *Tso*[30], proposition que l'Empereur agréa. [Ce fut le *kiun* appelé *Youe-soui*[31]] : Sse-ma-siang-jou reçut de pleins pouvoirs pour organiser ce nouveau *kiun*, à l'instar de ceux qu'on avait établis précédemment chez les barbares méridionaux. Il forma plus de dix *hien* et releva du gouvernement de Chou[32].

En ce temps-là, les *kiun* de Pa et de Chou [*Han-tchong*[33], *Kouang-han*[34] et *Pa*[35], aujourd'hui *Han-tchouen*[36], *Pa-tchouen*[37] et *Chou-tchouen*[38]] étaient en communications régulières avec les

[21] *Ut suprà*, note 20.

[22] 陽安

[23] 仁壽

[24] 通義

[25] 和義

[26] 資陽

[27] 僰道 Actuellement *Y-pin* (Sse-tchouen).

[28] 西夷

[29] 邛

[30] 笮

[31] 越嶲 Latitude 28, longit. 100. Klaproth a écrit par erreur *Youe-hi*, mais le *Tong-kien-kang-mou* dit qu'on doit prononcer *Youe-soui*.

[32] Dont le siége était à *Tching-tou*.

[33] 漢中郡

[34] 廣漢郡

[35] 巴郡

[36] 漢川

[37] 巴川

[38] 蜀川 On trouve dans le *Tong-kien-kang-mou* quelques détails qu'il ne me paraît pas inutile de rapporter, pour l'éclaircissement des faits que Ma-touan-lin expose ici d'une manière si laconique.

[illegible] qui se [illegible] dans les régions du sud-ouest. Les [illegible] aux frontières se transmettaient des vivres de [illegible], mais il arriva que les routes furent interceptées [illegible] de suite et que la famine se mettait parmi les

[illegible] 南 越 Nan-yue était [illegible] de Kiao-tchi; ainsi qu'on [illegible] commençait à plus [illegible] sud-ouest de la Chine [illegible] le fleuve Tsang-ko, et se de[illegible] le grand fleuve du sud ou [illegible] est à l'est [illegible] au cœur de [illegible]. L'Empereur [illegible] des Han, désireux [illegible] dans les régions [illegible] chargea Tang-mong de [illegible] Nan-yue, afin d'en connaître [illegible] et de prendre des informations [illegible]. De là [illegible] Tang-mong à l'Empereur et les négo[illegible] eurent pour résultat d'amener [illegible] à se rendre vassal de l'Empire chinois, sous des conditions qui [illegible]. Le Tang-kien [illegible] ainsi que Tang-mong, envoyé [illegible] avec des troupes nombreuses, imposa aux habitants des corvées [illegible] pour ouvrir des routes stratégiques et se rendit tellement odieux par ses cruautés que des plaintes menaçantes en parvinrent à la Cour. L'Empereur envoya Se-ma-siang-jou sur les lieux. Ce commissaire blâma la conduite de Tang-mong, fit aux populations de grandes largesses et s'y prit de telle sorte que les princes de [illegible] (Kiang-tcheou du Se-tchouen actuel) et de [illegible] (pays au sud-ouest de Kiang-tcheou) offrirent à leur tour de se soumettre à l'Empire, pourvu qu'on leur conservât leur titre de prince et le gouvernement de leurs sujets. L'Empereur approuva ces conventions, mit ces nouveaux territoires soumis au rang de provinces annexées et étendit ainsi les limites du domaine impérial, à l'ouest jusqu'à la rivière Mou-[illegible] (à [illegible] à l'ouest de Ya-tcheou, du Se-tchouen actuel) et au midi jusqu'au pays de Ling-kouan (à [illegible] au nord-ouest de Lou-chan, lat. [illegible], longit. [illegible]).

soldats éprouvés déjà par l'humidité du climat, une grande mortalité les moissonna. Les soulèvements des barbares se multiplièrent; on faisait pour les réprimer d'énormes sacrifices et bien souvent le succès ne répondait pas aux sacrifices accomplis. L'Empereur, affligé de cet état de choses, envoya Kong-sun-hong examiner et étudier la situation, que ce ministre jugea pleine de difficultés très-graves. On travaillait alors à la grande muraille pour fermer les rivages du Fleuve Jaune aux incursions des barbares du Nord ; Kong-sun-hong fut d'avis que les pays soumis des barbares de l'Occident-midi[39] n'étaient qu'un lourd fardeau dont il fallait se décharger ; il insista pour que toutes les forces de l'Empire fussent dirigées contre les Hiong-nou, et l'Empereur adopta ses vues. En conséquence, les établissements formés chez les barbares occidentaux[40] furent abandonnés, et ceux qui existaient chez les méridionaux[41] réduits à deux *hien* réunis en un seul gouvernement.

La première année *youen-cheou* (122 avant J.-Ch.), Tchang-kien rapporta qu'étant au pays de *Ta-hia*[42], il avait vu des étoffes du pays de Chou et des bambous du pays de *Kiong*[13], et qu'ayant

[39] 西南夷

[40] 西夷

[41] 南夷

[42] 大夏 La Bactriane *Tchang-kien* ayant reçu de l'Empereur, dans les années précédentes, la mission de pénétrer jusqu'aux régions situées sur les rives orientales du lac d'Aral, avait accompli ce voyage en traversant la Bactriane, alors occupée par les *Ta-hia*, que Rémusat identifie avec les Daces (Nouv. mél. asiat. tome I, p. 219).

[43] Le pays de *Chou* était le *Sse-tchouen* occidental actuel, ainsi qu'il a été dit précédemment. Le pays de *Kiong* (ci-dessus, note 29) est actuellement le territoire de *Kiong-tcheou* (Sse-tchouen).

demandé d'où l'on tirait ces produits, il lui avait été répondu qu'on les faisait venir du *Chin-tou*[44] [autrement *Tien-tcho*[45]], royaume situé à quelques mille *li* au sud-ouest du Ta-hia, dans lequel on rencontrait des marchands du pays de Chou. Déjà l'on avait entendu dire qu'il existait un royaume de Chin-tou, à deux mille *li* à l'occident de Kiong. L'Empereur, curieux de tout ce qui regardait les pays étrangers, donna l'ordre à Ouang-jen et à Yu-kien d'aller visiter ce royaume en passant par les régions du sud-ouest. Ces deux envoyés parvinrent sans difficulté jusqu'au pays de *Tien*[46]; mais ils ne purent s'avancer plus loin, toutes les routes leur étant fermées par les *Kouen-ming*[47]. [Ces Kouen-ming habitaient au sud-ouest du *kiun* de Youe-soui[48]]

Quand le *Nan-youe*[49] se révolta et quand l'Empereur envoya ses armées pour le soumettre, le petit prince des Tsie-lan[50] joignit ses forces à celles des rebelles. L'Empereur dirigea contre lui le *hiao-ouei* du Pa et du Chou qui le battit et occupa son territoire[51].

44 身毒 L'Inde.

45 天竺

46 La notice sur le pays de *Tien* suit immédiatement celle-ci.

47 C'est-à-dire vraisemblablement par les habitants de ce pays de 昆明 *Kouen-ming* qui occupait la partie nord-ouest du *Yun-nan* actuel.

48 Ci-dessus, note 31.

49 Voir ci-dessus, note 38. L'expression *se révolter* signifie ici *résister aux envahissements de la Chine*, par cette fiction traditionnelle que tous les souverains étrangers sont considérés comme des vassaux de l'Empire.

50 Ci-dessus, note 12.

51 Le *hiao-ouei* était une sorte de juge criminel, investi du commandement des compagnies disciplinaires.

Ensuite les barbares du midi étant pacifiés, le *kiun* de *Tsang-ko* fut institué. [Aujourd'hui ce sont les territoires des *kiun* de *Feou-tchouen*, *Ye-lang* et *Y-tsiouen*[52].]

Le prince du Ye-lang avait d'abord fait alliance avec le Nan-youe, mais quand il vit ce pays envahi par les armées chinoises, il fut saisi de crainte et s'empressa de rendre à l'Empereur une visite d'hommage. L'Empereur lui donna l'investiture avec le titre de roi.

Au temps de l'empereur Tchao-ti, au milieu des années *chi-youen* (86-79 avant J.-Ch.), vingt-quatre cités se soulevèrent dans dans les pays de Tsang-ko, *Tan-tchi*[53], *Tong-pan*[54], etc. Plus de trente mille rebelles tinrent la campagne. [Ces pays de Tan-tchi et

[52] Nous avons vu plus haut que le *Tsie-lan* avait été occupé une première fois par le roi de *Tsou*, au commencement du troisième siècle avant notre ère, et qu'à cette époque on l'avait appelé pays de *Tsang-ko* (ci-dessus, note 15). Les *Han* étendirent ce nom à une vaste étendue de territoire, comprenant une grande partie des provinces annexées du sud-ouest, dont il est assez difficile aujourd'hui de préciser les limites. Suivant le dictionnaire géographique de Ed. Biot, les territoires de 涪川 *Feou-tchouen*, 夜郎 *Ye-lang* et 義泉 *Y-tsiouen* représentent actuellement les circonscriptions de *Feou-tcheou*, *Chi-tcheou-ouei*, *Kio-tsing-fou*, *Kao*, *Hing-ouen*, *Pou-ngan*, *Chi-tsien-fou* et *Soui-yang*, réparties entre les provinces de *Sse-tchouen*, *Hou-kouang*, *Yun-nan* et *Kouei-tcheou*, mais l'étendue du *Tsang-ko* des *Han* a subi de grandes modifications d'une époque à une autre, ainsi qu'on en peut juger par les explications topographiques placées à différents endroits de notre texte.

[53] 談指

[54] 同並 Une notice intercalée dans le texte dit qu'on doit prononcer *Tong-pan* (et non pas *Tong-ping*).

de Tong-pan ont été incorporés depuis dans le Tsang-ko des Han.] L'Empereur envoya contre eux des troupes tirées du Kien-ouei et du Chou[55], qui les battirent et les dispersèrent. Peu après, les barbares de *Kou-tseng*[56] et de *Ye-yu*[57] se révoltèrent à leur tour. Le prince de *Keou-ting*[58] nommé *Ouang-po*[59] les attaqua et les fit rentrer dans le devoir, service que l'Empereur reconnut en créant ce prince roi de Keou-ting.

Sous le règne de l'Empereur Tching-ti, durant la période des années *ho-ping* (28-23 avant J.-Ch.), une guerre acharnée s'éleva entre *Hing*[60], roi de Ye-lang, *Yù*[61] roi de Keou-ting et le prince de *Leou-ngo*[62] nommé *Yû*[63]. [Leou-ngo était une principauté qui devint plus tard un *hien* du *kiun* de Tsang-ko.] Le gouverneur général du Tsang-ko proposa de mettre ces divisions à profit pour réduire les belligérants et incorporer leurs territoires à l'Empire; mais l'Empereur redoutant la longueur et le mauvais état des routes qui rendaient une expédition très-difficile, préféra charger un haut commissaire, nommé Tchang-kouang, de porter en son nom des paroles d'apaisement et de réconciliation. Malheureusement pour le roi de Keou-ting (que Tchang-ouang alla visiter d'abord[64]), il

[55] C'est-à-dire du *Sse-tchouen* central et du *Sse-tchouen* occidental, ainsi qu'il résulte des indications données précédemment.

[56] 故繒

[57] 葉楡

[58] 鉤町侯

[59] 亡波

[60] 興

[61] 禹

[62] 漏臥

[63] 俞

[64] En raison de l'extrême concision de notre texte, j'ai cru devoir, pour la clarté

refusa d'écouter le mandarin impérial, lequel dépêcha Tou-king à la Cour afin d'exposer l'état des choses et le mauvais succès de ses négociations. Alors (le premier ministre) Ouang-fong (fit un rapport à l'Empereur dans lequel il était) dit : « Tchang-kouang a vainement essayé de rétablir la concorde entre les princes des Man-y du sud-ouest. Ils ont fermé l'oreille à ses représentations, ils osent résister à l'autorité impériale et l'unique résultat des hésitations inspirées pas une fausse prudence a été de faire perdre trois mois, qui auraient suffi pour envoyer chez eux une puissante armée. Qu'on laisse maintenant à ces princes le temps de se concerter, de rassembler des troupes nombreuses et de s'enorgueillir de leurs forces, ils s'entendront pour nous combattre. Une fois engagés dans le rebellion, le sentiment de leur crime les rendra furieux et féroces ; ils massacreront les gouverneurs chinois, ils se retireront au loin sur des territoires dont le climat est meurtrier. Eût-on des généraux tels que Sun-ou [65], eut-on des officiers tels que (Mong)-pen et (Hia)-hio [66], les poursuivre dans leurs repaires, ce sera comme se précipiter dans l'eau ou dans le feu. Un désastre sera inévitable, et les

de cette traduction, ajouter ici, d'après les explications du *Tong-kien-kang-mou*, quelques petites phrases incidentes, que j'ai eu soin de mettre entre parenthèses.

[65] Célèbre général du royaume de 吳 *Ou*, l'un des grands états fendataires au temps de la féodalité chinoise sous la dynastie des *Tcheou*. Il rendit son maître redoutable à tous les royaumes voisins et laissa un traité de l'art militaire très-estimé.

[66] *Mong-pen* et *Hia-hio* sont deux héros d'une force et d'une intrépidité légendaires, qui vécurent également au temps de la dynastie des *Tcheou*, dans le royaume de *Ouei*. On leur attribue des tours de force qui ressemblent aux travaux d'Hercule.

frais de cette guerre désastreuse seront immenses. Sachons donc profiter de ce que ces princes ne sont pas encore en révolte ouverte et ne soupçonnent même pas notre intention de les attaquer, pour ordonner à nos gouverneurs de préparer des armements. Le ministre de l'agriculture et des subsistances publiques pourvoira, de son côté, aux approvisionnements de vivres, qu'il conviendra d'établir dans plusieurs places importantes. Ensuite on choisira parmi les gouverneurs en fonctions un général habile et l'on se trouvera prêt pour agir à l'automne, dès que les chaleurs auront disparu. Enfin si le succès ne répondait pas à notre attente, si ces barbares opposaient une résistance opiniâtre, mon avis est qu'il faudrait se bien garder d'imposer au peuple chinois de trop lourds sacrifices en vue de les soumettre, mais considérer, au contraire, eux et leurs pays comme des hommes sans valeur et des terres stériles, rayant leurs chefs de la liste des princes vassaux honorés de titres officiels et cessant d'entretenir désormais avec eux aucune relation. Couper la rebellion dans son germe est le seul moyen de conserver le fruit des glorieuses conquêtes de nos anciens empereurs. Attendre que ces conquêtes nous échappent pour essayer de les ressaisir, ce serait causer au peuple des maux infinis. »

L'Empereur ayant approuvé le plan de son ministre, Ouang-fong nomma Tching-li gouverneur général du Tsang-ko. (Tching-li, dès qu'il eut pris possession de son poste somma le roi Hing d'obéir aux volontés impériales, mais le roi Hing continua de repousser tout accommodement). Alors Tching-li choisit pour l'accompagner quelques dizaines de ses officiers les plus résolus, entra sur le territoire du Ye-lang et invita le roi Hing à s'avancer au devant de lui. Le roi Hing se rendit à cette invitation, suivi lui-même d'une très-nom-

breuse escorte. Tching-li lui reprocha son obstination et aussitôt fit trancher la tête du prince rebelle qui fut exposée aux regards de la multitude, tandis que les ordres reçus de l'Empereur étaient publiés à haute voix. La troupe des barbares déposa les armes sans oser résister. (Le roi de Keou-ting et le prince de Leou-ngo, intimidés, se soumirent aussi sans combattre). Le fils du roi Hing, nommé *Ye-ou*[67], parvint cependant à rallier une partie des sujets de son père ; il essaya de lutter seul contre les forces chinoises, mais Tching-li en eut facilement raison et le calme fut rétabli chez les barbares[68].

Au temps de Kong-sun-chou, les grandes familles ***Long***[69], ***Fou***[70], *Yun*[71], et *Tong*[72], demeurèrent fidèles à l'empereur des Han et s'unirent au commissaire impérial Sie-tchi pour défendre les frontières du Ye-lang. Elles envoyèrent le tribut qu'elles offraient par la route de Fan-yu. L'empereur Kouang-ou félicita leurs délégués de ce témoignage d'attachement et leur fit de grandes largesses[73].

67 邪務

68 J'ai continué d'insérer entre parenthèses, dans ce paragraphe, quelques phrases tirées de la version du *Tong-kien-kang-mon*, de nature à éclaircir le sens général de notre texte trop coucis..

69 龍

70 傅

71 尹

72 董

73 *Kong-sun-chou* était un général rebelle qui tint en échec les armées de l'empereur *Kouang-ou*, de l'an 27 à l'an 36 de notre ère. Il était maître de tout le *Sse-tchouen* septentrional, interceptant ainsi les communications entre le pays de *Ye-lang* et la ville de *Lo-yang* (située dans la province actuelle de ***Ho-nan***), où

jeune fille se baignait dans la rivière *Tun-choui*[78]; un gros tube de bambou à trois nœuds qu'emportait le courant vint s'échouer à ses pieds. Elle le fendit ; il renfermait un enfant mâle qu'elle éleva et qui, devenu grand, se constitua lui-même prince du Ye-lang[79], en adoptant pour nom de famille le nom de *Tcho*[80]. Quand l'Empereur Ou-ti, au milieu des années *Youen-ting* (116-110 avant J.-Ch), créa le *kiun* de Tsang-ko, ce prince du Ye-lang s'empressa d'accomplir la visite d'hommage. L'Empereur lui donna l'investiture avec le titre de roi ; ensuite il le fit mettre à mort. Tous les barbares *Leao*[81] étaient persuadés que le roi Tcho était d'une origine surnaturelle. Ils avaient manifesté leur joie de le voir investi de la royauté. Le gouverneur de Tsang-ko, nommé Ou-pa, en avait rendu compte à l'Empereur, qui avait aussitôt accordé le titre de prince[82] aux trois fils du roi de Ye-lang, et qui les confirma dans leurs dignités après la mort de leur père.» Ce que Fan-ye raconte est tiré du livre intitulé *Hoa-yang-koue-tchi*[83], mais *l'Histoire des pre-*

[78] 遯水. Rivière du pays de *Ye-lang*, dit le dictionnaire de *Kang-hi*. D'autre part, on lit dans une note du *Sse-ki* que la rivière *Tun-choui*, du *Ye-lang*, coule vers l'est et se jette dans la mer à *Nan-hai* (c'est-à-dire à Canton). Cette rivière est donc un affluent du *Tsang-ko* ou peut-être le *Tsang-ko* lui-même, désigné sous tant de noms différents. (Voir ci-dessus, page 123, note 9).

[79] Littéralement 侯 *heou* de *Ye-lang*. (Voir, pour l'explication du titre de *heou*, Première partie, Orientaux, p. 3, note 6).

[80] 竹 *(bambou)*.

[81] Ci-dessus, pages 106 et suivantes.

[82] *Heou* (ci-dessus, note 79).

[83] 華陽國志 *Relation touchant le royaume de Hoa-yang*. Wylie ne mentionne pas cet ouvrage, peu connu sans doute. Le *Pei-ouen-yun-fou* cite le nom du royaume de *Hoa-yang*, mais sans dire où il était situé.

ritoires du côté du nord arrivaient à la [illegible] *tcheou*, du côté de l'Orient à la distance de 2400 *li* de [illegible] du côté du midi à la distance de 1500 *li* de *Kiao-tcheou* et du côté de l'occident à 900 *li* de *Kouen-ming*[96]. On ne rencontre pas dans ces *tcheou* de villes entourées de murailles, mais seulement de nombreux villages. Des pluies qui viennent à propos rendent le sol très-fertile ; le riz se récolte deux fois par an. Les habitants ne paient point d'impôts réguliers. Ils n'ont pas non plus d'armée permanente ; en cas de guerre chaque village fournit son contin-

90 莊

91 琰.

92 播

93 郎

94 牂

95 夷

96 其地北距充州百五十里東距辰州二千四百里南距交州一千五百里西距昆明九百里. Je transcris ce passage tout entier, parce qu'il ne laisse pas de m'embarrasser, je l'avoue. Je ne vois pas le moyen de traduire autrement que je ne l'ai fait, et cependant de telles indications ne me satisfont ni dans leur forme ni dans leur examen. Suivant Ed. Biot, *Tchong-tcheou* est actuellement *Sse-nan-fou*; *Chin-tcheou* est au nord-est du *Hou-nan* ; *Kiao-tcheou* est devenu la capitale du *Tong-king*; *Kouen-ming* est actuellement *Yun-nan-fou*, capitale du *Yun-nan*. Quant aux *tcheou* de *Fei*, *Tchin*, *Tchouang*, *Yen*, *Po*, *Lang*, *Tsang*, *Y*, etc., qui sembleraient devoir correspondre à l'ancien *Ye-lang*, il est très-difficile de les identifier avec les divisions territoriales actuelles, et peut-être Ma-touan-lin, qui fait suivre ce passage d'un tableau de mœurs, passe-t-il ici d'un sujet particulier à un ensemble d'observations concernant toute une classe de barbares, comme cela lui arrive quelquefois.

gent. Ils gravent leurs conventions sur des tablettes de bois. Suivant leurs lois, celui qui a volé ou pillé doit payer trois fois la valeur de ce qu'il a pris ; celui qui a commis un meurtre rachète son crime en offrant trente bœufs ou trente chevaux à la famille du mort. Ces barbares ne connaissent ni médecins, ni médicaments ; quand ils sont malades, ils se contentent de frapper sur un bassin de cuivre sonore et de sacrifier aux esprits. Leurs mœurs ressemblent d'ailleurs à celles des Tong-sie. Sous la dynastie des Soui, vers la fin des années *ta-ye* (603-616), le chef *Sie-long-yu* [97] envahit leurs territoires, à la tête d'une puissante armée.

Au déclin de la dynastie des Tang, Ouang-kien se rendit maître du *Si-tchouen*; les relations de ces barbares avec la Chine furent interrompues [98].

Sous les Tang postérieurs, la seconde année *tien-tching* (927), le *tse-chi* de *Tsing-tcheou*, du Tsang-ko, nommé *Song-tchao-hoa*[99], vint faire la visite d'hommage, accompagné de cent-cinquante chefs ; mais l'occupation du pays de Chou par le rebelle Mong-tchi-siang suspendit de nouveau l'envoi du tribut [100].

97 謝龍羽 Probablement *Long-yu* de la famille *Sie* (voir ci-dessus la note *Sie* et ci-après la note *Long*.)

98 *Ouang-kien* était un gouverneur de province qui se rendit indépendant sous le règne de l'empereur *Hi-tsong*, l'avant-dernier des *Tang*. Il s'empara non-seulement du *Si-tchouen* ou *Sse-tchouen* occidental, mais de presque tout le *Sse-tchouen*, d'une partie du *Chen-si* et du *Hou-kouang*, et du pays de *Chou*. Il commença à régner l'an 891, et prit même le titre d'Empereur. Il mourut l'an 918. Son fils *Ouang-tong-yen* lui succéda, occupa sept ans le trône élevé par son père et périt quand ce trône fut renversé par les *Tang* postérieurs, l'an 925.

99 宋朝化

100 Les communications des barbares *Ye-lang* avec l'Empire avaient été réta-

La seconde année *kien-te* (965), les Song ayant pacifié le pays de Chou[101], *Long-leang-tao*[102], qui avait l'investiture impériale pour le gouvernement du *tcheou* de *Nan-ning* des *Fan* du Sud-ouest[103] et pour les pays environnants, vint rendre la visite d'hom-

blies l'an 925 (voir la note précédente); mais l'an 930 un nouveau gouverneur du *Sse-tchouen*, appelé *Mong-tchi-siang*, suivit l'exemple donné par ses prédécesseurs dans ces temps de trouble, et s'empara pour son propre compte du pays qu'il était chargé de gouverner. Le *Tong-kien-kang-mou* rapporte, au sujet de *Mong-tchi-siang*, un trait des mœurs de cette époque qui me paraît assez curieux pour être ici relaté. L'ennuque *Li-yen*, autrefois son ami et son protecteur, ayant été envoyé par l'Empereur auprès de lui en qualité d'inspecteur général, *Mong-tchi-siang* lui tint ce discours : « Autrefois, vous fûtes envoyé par la Cour auprès de *Ouang-tsong-yen* (ci-dessus, note 98); à votre retour vous conseillâtes à l'Empereur de lui enlever ses états. L'empereur *Tchao-tsong* suivit votre conseil et ces deux princes périrent misérablement. (Tchao-tsong fut massacré dans son palais). Vous revenez ici maintenant ici et votre arrivée remplit le pays de trouble. Je ne puis me dispenser mon cher ami, de faire tout ce que les circonstances exigent pour rassurer les esprits. » Il le pria ainsi d'agréer ses excuses sur la nécessité où il se trouvait de lui faire couper la tête, mesure qui produisit en effet la meilleure impression parmi les ses partisans. — On remarquera que le chef indigène *Song-tchao-hoa* était investi des titres chinois de *tse-chi* (gouverneur ou préfet) dans le pays occupé par ses compatriotes. Je n'ai pu identifier exactement la situation de 清州 *Tsing-tcheou* du *Tsang-ko*.

[101] C'est-à-dire reconquis cette province sur les rebelles.

[102] 龍亮瑫

[103] Même observation qu'à la note 100 pour ces titres chinois conférés à des indigènes, ce qui a fait croire à l'unification de la Chine longtemps avant qu'elle ne fut accomplie. — L'ancien *tcheou* de 南寧 *Nan-ning* forme actuellement les circonscriptions de *Yun-nan-fou* et de *Ning-tcheou*, au nord-est du *Yun-nan*.

mage avec un certain nombre de chefs, auxquels l'Empereur accorda des titres honorifiques.

La seconde année *kai-pao* (969), *Ou-tsai*[104] et autres, au nombre de cent-quarante, vinrent offrir le tribut.

La huitième de ces mêmes années (975), *Jo-fei*[105], fils héritier d'un chef appelé *Chun-hoa*[106] qui commandait à trente-neuf tribus[107], vint avec une suite d'officiers et de serviteurs au nombre de trois cent soixante-dix personnes, offrir soixante chevaux et mille onces de cinabre.

La cinquième année *tai-ping-hing-koue* (980), le roi des Fan appelé *Long-kiong-kiu*[108] envoya son fils à la Cour avec sept cent quarante-six chefs indigènes, représentants de tous les territoires placés sous sa dépendance, lesquels offrirent de très-beaux chevaux[109] et divers autres produits de leurs pays.

104 武才

105 若廢

106 順化

107 Cette phrase présente, dans sa construction, quelque obscurité, parce que si l'on prenait les caractères 王子 (prince héritier) pour un nom propre, on devrait traduire : « (les chefs) de trente-neuf tribus (à savoir) *Chun-hoa*, *Ouang-tse*, *Jo-fei*, etc. » Je crois cependant ma version préférable.

108 龍瓊琚. *Long* était le nom de famille des princes les plus puissants de cette race de barbares, ainsi qu'il est dit plus loin.

109 La mention de chevaux offerts en tribut, comme étant un produit de ces pays étrangers, rapprochée de tout ce qui a été dit plus haut et appuyée de la mention du pays de *Nan-ning* (ci-dessus note 102) parmi les territoires qu'ils occupaient, montre que Ma-touan-lin étend les limites de ce qu'il nomme le *Ye-lang* beaucoup plus loin au midi que Klaproth ne l'a indiqué dans ses *Tableaux historiques de l'Asie*. Il est vrai que, par

Depuis cette époque jusqu'aux années *king-te* (1004-1007), les visites d'hommage se succédèrent sans interruption. L'empereur Tai-tsong[110] voulut interroger lui-même les visiteurs sur leur pays et sur leurs coutumes. Ils répondirent, par interprète, en déclarant ce qui suit : « Quarante-cinq jours de marche les séparaient de *Y-tcheou*[111]. On cultivait chez eux les cinq céréales et surtout le riz. Ils se servaient pour la chasse de flèches et d'arbalètes en bois[112] ; ils tuaient ainsi des cerfs et une sorte de chamois[113] dont ils mangeaient la chair. Deux ou trois cents familles formaient chez eux un *tcheou*[114], et dans chaque *tcheou*, il y avait dix chefs. Un meurtrier

suite des nombreux déplacements des anciennes nations de la vieille Chine, l'auteur chinois nous ramène souvent dans les mêmes contrées en parlant de peuples différents, ainsi que nous l'avons fait remarquer déjà.

[110] L'empereur *Tai-tsong*, des *Song*, régna de l'an 976 à l'an 998.

[111] Ville où se tenait le marché des chevaux.

[112] Dans la fabrication des arcs et des arbalètes de la Chine, il entre plusieurs espèces de matériaux, notamment de la corne et des nerfs d'animaux, indépendamment du bois.

[113] 麞 Selon W. Williams : *a deer or munt jak* (hydropotes inermis) *akin to the musk, with long tusks.*

[114] En se reportant à la note 22, p. 151, on jugera combien la valeur du mot 州 *tcheou* est variable. Le sens étymologique de ce mot est *île* et les *tcheou*, comme les îles, se montrent de toutes les grandeurs. Rappelons en passant, que c'est le même mot *tcheou* qui entre dans la composition du nom d'un très-grand nombre de villes étant ou ayant été des chefs-lieux de *tcheou*, et s'appelant d'ailleurs exactement comme les *tcheou* de leur ressort. C'est ainsi par exemple que *Ning-tcheou* signifie tout à la fois le district ou la ville principale du district de *Ning* et que, suivant l'esprit du contexte, nous sommes amenés à traduire tour à tour « les murailles *de* Ning-tcheou, » ou bien « le gouverneur, le territoire *du* Ning-tcheou, » etc.

n'était pas puni de mort ; il lui suffisait de se faire bonze pour racheter son crime[115]. La ville où réside le roi était entourée de murailles, mais sans remparts ni retranchements. Les villes habitées par les autres chefs n'avaient qu'une enceinte de petits murs. » Ces renseignements diffèrent un peu de ceux que fournissent les relations plus anciennes. C'est pourquoi je ne néglige point de les rapporter.

L'Empereur voulut aussi voir les danses et entendre les chants de ces barbares. L'un d'eux souffla dans un instrument formé de plusieurs tuyaux ajustés sur une calebasse dont le son ressemblait au bourdonnement aigu des gros cousins, tandis que quelques dizaines de danseuses exécutaient une ronde, se tenant pár la main et frappant du pied la terre en cadence. Ils dirent que l'air de cette musique s'appelait *la Chanson de l'eau*[116]. La mission qui donna cette représentation se composait de douze ou quinze chefs, menant avec eux plus de mille officiers et serviteurs. Tous avaient de magnifiques chevelures, le visage brun et des yeux noirs de la forme de ceux des grands singes. Les chefs étaient habillés d'étoffes de feutre et de fourrures de tigre. Une queue de tigre ornait leur coiffure.

Dans les années *ta-tchong-siang-fou* (1008-1016), ces barbares commirent de grandes déprédations sur les territoires de l'Empire. Keou-tchin fut envoyé contre eux et les châtia. Ensuite, ils reprirent régulièrement le cours de leurs visites, depuis les années *tien-ching* (1023-1031), jusqu'aux années *youen-fou* (1098-1100). La famille

115 Litt. (Pour se racheter de la peine de son crime) *il sort de sa famille*, mais cette expression a le sens que nous lui avons donné.

116 水曲

Long [117] occupait chez eux le premier rang. Le chef de cette famille exerçait une souveraineté héréditaire et ne manquait jamais de se faire représenter dans la visite d'hommage. Telle était cependant la pauvreté de ses délégués et de leurs compagnons, qu'ils arrivaient couverts d'habits de toile et qu'ils empruntaient ordinairement les vêtements des musiciens de l'Empereur pour paraître à la Cour. On comprend le prix qu'ils attachaient tous aux largesses impériales. L'Empereur poussait parfois la bienveillance jusqu'à faire tatouer quelques-uns d'entre eux sur l'avant-bras [118].

Les réceptions officielles des étrangers qui apportaient le tribut, fussent-ils des envoyés du *Kiao-tchi* [119] ou de *Yu-tien* [120], avaient toujours lieu dans les salles d'honneur où l'on entrait par la porte principale du palais, mais à l'égard de ces barbares *Fan* [121], on se contentait de les introduire par la porte de service dans les petits appartements.

Entre toutes les tribus des *Fan* [122], au nombre de plusieurs

[117] 龍

[118] Cette étrange faveur pourrait s'expliquer par un trait attribué à l'empereur *Ou-ti*, des *Han*, de célèbre mémoire. Deux petits princes étrangers, proscrits par un usurpateur victorieux, étant venus implorer sa haute protection et n'osant rentrer dans leur pays, *Ou-ti* ordonna qu'on leur gravât sur le bras ces seuls mots : « Du domaine de l'Empereur, » et ils s'en retournèrent aussitôt, sûrs d'être respectés. Ceci se passait au second siècle de notre ère. Peut-être le tatouage accordé par l'empereur des *Song*, douze cents ans plus tard, avait-il aussi la valeur d'une sauvegarde ou d'une immunité.

[119] Ancien nom de la Cochinchine et du Tong-king.

[120] Le *Khotan*.

[121] 蕃

[122] Comme à la note précédente.



TIEN

滇

Au temps des Han, les *Tien* habitaient à l'ouest du Ye-lang[1] Ils étaient les plus puissants des *Mi-mo*[2]. [On appelait Mi-mo les barbares[3] placés au-delà des frontières sud-ouest de l'Empire.]

Jadis, *King-siang-ouang* (roi) de Tsou[4] ayant confié une armée

[1] L'ancien royaume de *Tien*, qui renfermait le lac du même nom, occupait, suivant Ed. Biot, la partie du *Yun-nan* qui forme actuellement les circonscriptions et territoires de *Song-ming-tcheou*, *Kouang-si-fou*, *Sin-hing-tcheou*, *Tching-kiang-fou*, *Tou-hiong-fou* et *Kouen-ming* (district affecté au chef-lieu du département de *Yun-nan-fou*). Les *Tien* étaient les habitants du royaume de *Tien*, conformément à l'usage chinois, déjà mentionné, d'appeler du même nom les peuples et leur pays.

[2] 靡莫

[3] 蠻

[4] Le royaume de 楚 *Tsou*, l'un des

à Tchouang-kiao[5] [qui était du sang royal] avec la mission de remonter le (Yang-tse)-Kiang et de s'emparer des pays de Pa et de Kien en les attaquant par l'occident, Tchouang-kiao s'avança jusqu'au lac de *Tien*[6], d'une étendue de 300 *li*, et prit, au nom du roi de Tsou, possession des plaines vastes et fertiles au milieu desquelles ce lac est situé. [Le royaume de Pa[7] comprenait alors toutes les régions qui forment aujourd'hui les territoires de *Tsing-hoa*[8] *Chi-ning*[9], *Hien-ngan*[10], *Fou-yang*[11], *Pa-tchouen*[12], *Nan-pin*[13] et *Nan-pou*[14]. — Le pays de *Kien*[15], c'est le *Kien-tchong*[16]. — Le lac de Tien est dans la partie nord-ouest du *Yun-nan*. Ses eaux ne baissent ni ne tarissent jamais, c'est pourquoi le nom de *Tien-tchi*[17] lui a été donné.] Sur ces entrefaites, le roi de Tsin (Tchao-siang-ouang) ayant attaqué le roi de Tsou et porté la guerre dans les pays de Pa et de Chou[18], Tchouang-kiao à qui le chemin de retour

plus puissants états féodaux de l'époque des *Tcheou*, occupait une grande partie de la Chine orientale et méridionale (voir la planche 3 des *Tableaux historiques de l'Asie*). Le roi *King-siang*, autrement *King-siang-ouang* régna de l'an 299 à l'an 263 avant J.-C.

5 莊蹻

6 滇池 *(Tien-tchi)*.

7 巴 Ci-dessus, note 17, page 47.

8 淸化

9 始寧

10 咸安

11 符陽

12 巴川

13 南賓

14 南浦

15 黔

16 Ci-dessus, page 6, note 26.

17 Litt. : *lac des eaux profondes*.

18 Le royaume de 秦 *Tsin* fut, comme celui de *Tsou*, l'un des grand états de la Chine féodale. Il finit par absorber tous les autres et prépara l'unification de l'Empire sous le sceptre de *Tsin-chi-hoang-ti*. *Tchao-siang-ouang* a régné de l'an 307

était coupé garda pour lui-même les régions qu'il avait conquises, adopta le costume et les mœurs des peuples de Tien et devint leur roi.

[On lit dans le *Sse-ki*[19] et dans le *livre des Han*[20] que Ouei-ouang, roi de Tsou[21], envoya Tchouang-kiao avec une armée pour assaillir le Pa et le Kien-(tchong) par l'occident, que Tchouang-kiao pénétra jusqu'aux régions du lac de Tien, dont il ne put sortir ensuite, le roi de Tsin lui fermant les routes du retour ainsi qu'il vient d'être dit, et que cet événement précéda de dix ans la chute des Tsin[22]. Cependant la chronologie des rois de Tsou place un règne de trente années, celui de *Hoai-ouang*[23], entre les règnes de Ouei-ouang et de King-siang-ouang, et il faut ajouter que King-siang-ouang était déjà sur le trône depuis vingt-deux ans, quand le roi de Tsin Tchao-siang-ouang lui fit la guerre, envahit le Kien-tchong et ferma les passages du *Ou*[24]. L'historien des Heou-Han[25] rapporte, au contraire,

à l'an 251 avant J.-C. Les pays de *Pa* et de *Chou*, dont il a été déjà parlé très-souvent, commandaient un cours supérieur du *Yang-tse-kiang*.

[19] Le 史記 *Sse-ki* est l'histoire des temps anciens de la Chine, écrite par *Sse-ma-tsien*, au commencement du premier siècle avant notre ère.

[20] 前漢書 Ouvrage de l'historiographe *Pan-kou*, déjà cité ci-dessus, page 137, note 84.

[21] Prince qui régna de l'an 340 à l'an 329 avant notre ère.

[22] Le texte du *Ouen-hien-tong-kao* offre ici une faute de copiste terrible, qui rendrait tout ce passage inintelligible si l'indication des sources (auxquelles on peut recourir) ne permettait de la corriger. Le texte du *Sse-ki* porte 秦滅 (Tsin périt), et non pas 秦滅之, ce qui voudrait dire que *Tsin* fit périr, anéantit *lui* (le roi de *Tien*).

[23] De 329 à 299 avant J. C.

[24] Voir ci-dessus, page 18, note 98.

[25] C'est-à-dire l'auteur du 後漢書 *Heou-Han-chou*. Il a été parlé déjà

Sous règne de l'empereur Ou-ti, des Han, le roi de Tien pouvait armer quelques dizaines de mille hommes. La deuxième année *youen-fong* (109 avant J.-Ch.), l'Empereur ayant fait marcher les troupes cantonnées dans les provinces de Pa et de Chou à la conquête du royaume de Tien, le souverain de ce pays se soumit sans combat, rendit la visite d'hommage et accepta pour ses états l'organisation intérieure des pays annexés à l'Empire. Alors l'Empereur institua le *kiun* de *Y-tcheou*[29] [aujourd'hui *kiun* de Yun-nan] et [illegible] remit au roi de Tien un sceau royal, en lui laissant le gouvernement de ses sujets. [L'empereur Ou-ti avait détaché plusieurs *hien* du *Tsang-ko*[30] et du *Youe-soui*[31] pour les réunir au nouveau *kiun* de Y-tcheou, dans lequel il fit entrer encore, quelques années plus tard, le territoire de *Kouen-ming*[32].] Les chefs qui gouvernaient les barbares du sud-ouest[33] étaient au nombre du plus de cent; mais ceux du Tien et du Ye-lang étaient les seuls qui portâssent le titre de roi. Le royaume de Tien, bien que d'une médiocre importance avait une grande part dans les faveurs impériales. Quand l'usurpateur Ouang-mang se vit maître de l'Empire[34], il voulut changer le

[29] 益州. Province d'une vaste étendue, comprenant, suivant Ed. Biot, la plus grande partie des territoires actuels *Tching-tou-fou*, *Tchi-choui-ouei*, *Lin-ngan-fou* ou *Yun-nan-fou*.

[30] Voir la notice portant ce nom, ci-

[33] 西南夷君長

[34] Ouang-mang, était un neveu de l'impératrice, femme de l'empereur *Ng*[illegible]*ti* (des Han) qui, à la mort de ce souverain, s'empara peu à peu de l'autorité en qualité de régent et finit par usurper le

institutions des Han ; il réduisit le roi de *Keou-ting*[35] au rang de prince. Les barbares du Y-tcheou se soulevèrent en masse. Ouang-mang chargea Fong-meou de les soumettre en levant tous les contingents du Pa, du Chou et du Kien-ouei, provinces qui furent d'ailleurs écrasées d'impôts pour subvenir aux frais de la guerre. Des maladies terribles moissonnèrent les soldats ; dans une période de trois années, il en mourut sept sur dix ; la consternation se mit parmi les survivants. Alors Ouang-mang confia le commandement de ses armées à Lieou-tan, qui tira de nombreux cavaliers des contrées de *Tien-choui*[37] et *Long-si*[38], leva cent mille hommes encore dans les pays de *Kouang-han*[39], Chou et Kien-ouei, attira des volontaires par de grandes promesses et parvint à réunir deux cent mille combattants. De telles forces se brisèrent cependant contre l'énergie des rebelles. Lieou-tan dut ramener les débris de ses troupes démoralisées, tandis que Kong-sun-chou et Ouen-tsi demeurèrent seuls à se disputer le Y-tcheou.[40]

Après la chute de Ouang-mang, sous le règne de Kouang-ou-ti le premier des Han orientaux, les envoyés des barbares vinrent

[35] Ci-dessus, page 131.

[36] 侯

[37] Dans l'ancien pays de *Tsin* (*Kan-sou* actuel).

[38] La partie occidentale du *Chen-si* actuel.

[39] Ancienne province, dans le nord du *Sse-tchouen*.

[40] Il a été parlé déjà de *Kong-sun-chou* (ci-dessus, page 134, note 73). Suivant le *Pei-ouen-yun-fou*, *Ouen-tsi* était un gouverneur en titre de *Y-tcheou*, investi par *Ouang-mang* alors que *Ouang-mang* n'était encore que régent de l'Empire, au nom du jeune empereur *Ping-ti*. *Kong-sun-chou* s'appuyait sur les barbares révoltés.

offrir le tribut comme par le passé[41] ; mais à la dix-huitième année *kien-ou* (42), les chefs des méridionaux de *Tong-tsan*[42] *Kou-fo*[43], *Ye-yu*[44], *Long-tong*[45], *Lien-jen*[46], *Tien-tchi*[47], *Kien-ling*[48], *Kouen-ming*[49], etc., formèrent entre eux une ligue et donnèrent le signal de la révolte en massacrant les hauts fonctionnaires chinois de leurs pays. [A l'époque des Han, Kou-fo était un *hien* du *kiun* de *Youe-soui*[50]. Les six autres régions dont les noms suivent appartenaient au *kiun* de *Y-tcheou*[51]. Tous ces territoires dépendent aujourd'hui des *kiun* de Youe-soui et de Yun-nan]. L'Empereur chargea Lieou-chang[52] de réunir les forces disponibles du Kouang-han, du Kien-ouei et du Chou, avec les contingents des barbares du pays de *Chou-ti*[53], et d'aller châtier ces rebelles. L'armée de Lieou-chang pénétra dans le Y-tcheou, en traversant le fleuve *Lou*[54]. [Ce fleuve porte

41 L'usurpation de *Ouang-mang* ayant allumé la guerre civile, plusieurs chefs de partisans avaient levé des armées en se mettant à la tête des barbares. La restauration des *Han*, sous le sceptre de *Ou-ti*, produisit à son tour un apaisement général, ainsi que l'explique le *Tong-kien-kang-mou*.

42 棟蠶

43 姑復

44 葉楡

45 栟棟

46 連然

47 滇池

48 建伶

49 Ci-dessus, note 32.

50 Ci-dessus, note 31.

51 Ci-dessus, page 106, note 2.

52 Le même général qui devait faire quelques années plus tard une expédition malheureuse contre les *Pan-hou-tchong*. (Ci-dessus, page 9).

53 朱提夷. La prononciation *Chou-ti* au lieu de *Tchu-ti*, est indiquée par le dictionnaire de *Kang-hi*, qui dit que ce pays dépendait du *Kien-ouei*.

54 盧水

également le nom de *Jo-choui*[55]. Il passe au-delà des limites de *Mao-nieou*[56], coule dans le pays de Chou-ti et se jette dans le Grand-Fleuve sur le territoire de *Pe-tao*[57], au midi du *kiun* de Youe-soui. Ses rivages sont souvent malsains[58]]. A l'approche des troupes impériales, les barbares abandonnèrent les retranchements qu'ils avaient construits et s'enfuirent en désordre. Leurs femmes et leurs enfants tombèrent entre les mains de Lieou-chang, ainsi que leurs troupeaux et leurs approvisionnements de riz. Ce général poursuivit l'ennemi, prit et décapita le chef des Tong-tsan, fit tomber plus de dix mille têtes et rétablit la tranquillité.

Au temps de l'empereur Heou-tchu, des Han du pays de Chou, la seconde année *kien-hing* (224), Tchu-ko-leang[59], à son tour, eut à réprimer une rébellion des barbares du midi qu'il réduisit à l'obéissance. Le *kiun* de Y-tcheou[60] cessa d'exister. On institua

[55] 若水

[56] 旄牛. On lit dans le *Pei-ouen-yun-fou* que *Mao-nieou* était un petit royaume de barbares, situé à l'occident du pays de *Chou*, dans les montagnes 邛崍 *Kiong-lai*, lesquelles montagnes sont à l'est de *Yong-king* (Sse-tchouen), latitude 29°30', longitude 100°35'.

[57] 僰道 Actuellement *Siu-tcheou* (Sse-tchouen).

[58] La géographie *To-sse-fang-yu* dit que le fleuve *Lou* ou *Lou-choui*, prend sa source à l'ouest de *Li-tcheou*, porte le nom de *Jo-choui* au commencement de son parcours, coule à l'ouest de *Hoei-tchouen-ouei* et se jette dans le *Kin-cha-kiang*. Ce fleuve est indiqué sur la carte de Klaproth sous les noms de *Ta-loo-ho*, *Yang-kiang* et *Wen-kiang*. Sur d'autres cartes il est encore appelé différemment.

[59] Le texte porte *Tchu-ko-leang Kong-ming*. *Kong-ming* était le surnom de *Tchu-ko-leang*. (Voir ci-dessus, page 96, note 37).

[60] Ci-dessus, note 51. Les *Han* de *Chou*, l'une des trois petites dynasties de

celui de *Kien-ning*[61]. Ensuite, avec une partie de ce Kien-ning et du pays de *Yong-tchang*[62] [aujourd'hui territoire de *kiun* de Yun-nan], on fit le *kiun* de Yun-nan. Enfin, prenant encore une portion du Kien-ning et aussi du Tsang-ko[63], on créa le *kiun* de *Hing-kou*[64].

[Dans son expédition contre les peuples méridionaux, l'invincible Tchu-ko-leang eut à combattre un chef nommé *Mong-ho*[65], qui avait toute la confiance des barbares et qui avait su se faire estimer aussi par les Chinois. Tchu-ko-leang voulant éviter l'effusion du sang invita Mong-ko à venir visiter son camp, dans l'espoir que la vue des forces impériales aurait pour résultat de l'intimider. Il n'en fut rien, cependant; Mong-ho persista dans sa résolution de tenter la fortune. Sept fois la lutte se renouvela, sept fois Mong-ho prisonnier fut remis en liberté par ordre du vainqueur. Alors ce chef s'inclina, déclarant que la volonté du Ciel était manifeste, et les barbares du midi firent leur soumission. Tchu-ko-leang pénétra sans s'arrêter, jusqu'au pays de Tien, qui n'essaya pas de lui résister. Aussitôt il appela les chefs indigènes et leur confia, au nom de l'Empereur, le gouvernement des territoires conquis. Un de ses offi-

l'époque appelée *San-koue*, régnèrent dans le *Sse-tchouen* et mirent leur capitale à la ville même de *Y-tcheou*, actuellement *Tching-tou*.

61 建寧, comprenant particulièrement la circonscription actuelle de *Yun-nan-fou*.

62 永昌 *Yun-nan* occidental, latitude 29, longitude 103.

63 Ci-dessus, page 6.

64 興古 actuellement territoires de *Pou-ngan-tcheou* (Kouei-tcheou) et de *Kio-tsing-fou* (Yun-nan).

65 孟獲 On peut prononcer aussi *Meng-ho*.

KIONG-TOU

邛都

Dans les régions situées au nord du pays de Tien[1] il existait, au temps des Han, une dizaine de *princes-chefs*[2], parmi lesquels celui de Kiong-tou occupait le premier rang. [Ce Kiong-tou fait aujourd'hui partie du *kiun* de Youe-soui[3].] Comme au Ye-lang et comme au pays de Tien, les habitants du Kiong-tou nouaient leurs

[1] Voir la note précédente.

[2] 君長. Sur la grande carte chinoise que je possède, publiée en 1867, la province du *Sse-tchouen* s'étend jusqu'au 96me degré de longitude et toute sa partie occidentale, un peu au-delà du 100me degré, est indiquée comme étant toujours occupée par des peuplades tributaires. Il est donc vraisemblable que les barbares mentionnés dans cette notice, et dans quelques-unes de celles qui suivent, existent encore aujourd'hui. Les *princes-chefs* portent maintenant le nom de 土司 *tou-sse* (gouverneurs de territoires).

[3] Ci-dessus, page 126, note 31.

soui. Bientôt après il se produisit un phénomène dans ce pays. Le sol s'enfonça sur une grande étendue, formant un lac d'eau trouble auquel on donna le nom de *Kiong-tchi*[11], et que les méridionaux appellent *Kiong-ho*[12]. Plus tard, les habitants du nouveau *hien* se révoltèrent ; la sixième année *youen-ting* (111 avant J.-Ch.), les troupes impériales étouffèrent cette rebellion en remontant la rivière *Youe-soui*[13]. La rivière Youe-soui prend sa source au sud-ouest du *kiun* de Youe-soui, au pied du *Soui-chan*[14] ou Mont *Soui*.]

Le Kiong-tou est un pays plat; on y cultive le riz. Ses habitants aiment à se divertir, à chanter, à mener une vie oisive et dissipée. Ils ressemblent aux Tsang-ko. Leurs chefs sont debauchés et très-difficiles à contenir. Au temps de l'usurpateur Ouang-mang, le gouverneur du *kiun* nommé Mo-keng investit un chef du Kiong-tou, appelé *Tchang-kouei*[15], d'un grand commandement militaire,

[11] 邛池 (*lac de Kiong*). Un événement semblable à celui qui est rapporté ici s'est accompli tout dernièrement, presque dans le même pays, et a été annoncé par les missionnaires. Sur le territoire de *Lin-choui*, du département de *Chun-king* (Sse-tchouen), un terrain d'une étendue de huit kilomètres de long sur un kilomètre de large environ s'est abaissé et changé en lac, tandis qu'une montagne voisine s'enfonçait et perdait un tiers de sa hauteur.

[12] 邛河 (fleuve ou rivière de *Kiong*).

[13] 越嶲水 Cette rivière figure sur la carte de Klaproth sous le nom de *Yue-hi-ho* (rivière *Yue-hi*). Nous avons indiqué précédemment qu'on doit écrire *Youe-soui* et non *Youe-hi*, pour le nom de la province, qui est le même que celui de la rivière et aussi le même que celui de la montagne mentionnée ci-après.

[14] 嶲山

[15] 長貴

fauteurs des troubles qui avaient éclaté en raison des injustices, violences et des prévarications qu'ils avaient commises à l'ég des barbares[21].

[21] Ce trait remarquable n'est pas sans exemple dans l'histoire chinoise. On voit du reste que Ma-touan-lin, entraîné par la solidarité des faits qu'il rapporte, entremêle assez souvent des récits relatifs à des peuples différents, de telle sorte qu'il dépouiller une section entière dans ensemble pour connaître un sujet p culier dans tous ses détails.





TSO-TOU

筰都

Au temps des Han, une dizaine de princes, chefs de tribus, occupaient le nord-est du Youe-soui. Le plus puissant d'entre eux était celui de Tso-tou (du pays) de *Sse*[1]. [Le pays de Sse fut érigé par les *Han* en *hien* relevant du *kiun* de Chou.] Ou-ti incorpora ces territoires à l'Empire, sous le nom de *hien* de Tso-tou.

[1] 徙. Le *To-sse-fang-yu* (qui indique la prononciation *Sse* et non *Si*) dit que ce pays de *Sse* ou 徙陽 *Sse-yang*, était situé *à l'ouest* du *Ya-tcheou*, qu'il fut jadis la résidence des princes du *Tso-tou*, appelés à cause de cela *Tso-tou de Sse*, et qu'on voit encore les ruines de la ville que ces princes habitaient. D'autre part, l'encyclopédie *Loui-y* précise la situation du Tso-tou en disant qu'il occupait le territoire actuel de *Tsing-ki*, localité marquée sur les cartes au sud-ouest de la ville de *Ya-tcheou* (Sse-tchouen), latitude 29°30', longitude 100°10'. Le *To-sse-fang-yu* commet évidemment une erreur d'orientation, en indiquant l'*ouest* et

Les barbares de ces régions portent de longs cheveux tombant sur les épaules. Ils boutonnent leurs vêtements à gauche. Ils aiment à parler un langage figuré. Ils construisent leurs maisons à peu près comme les *Ouen-chan*[2]. [Les barbares Ouen-chan habitent au nord-est du *kiun* de Chou. Ce sont les mêmes qu'on appelle aussi *Jen-long*[3] et dont l'ancien territoire fait partie aujourd'hui du *kiun* de *Tong-hoa*[4].] La sixième année *youen-ting* (110 avant J.-Ch.), l'Empereur incorpora le Tso-tou dans le *kiun* de *Jong-li*[5] [aujourd'hui *kiun* de *Hong-youen*[6].]

La quatrième des années *tien-han* (97 avant J.-Ch.), quand on réorganisa le pays de Chou, on y créa un *gouvernement de l'Occident*[7], qui comprit le Tso-tou. Ce gouvernement de l'Occident

non le *sud-ouest*; mais c'est un genre d'erreurs qu'on a très-souvent l'occasion de relever dans les livres chinois. Dans le dictionnaire de *Kang-hi*, on lit que l'ancien *Tso-tou* était aux frontières occidentales du pays de *Chou*, et que les montagnes *Kiong-lai* (ci-dessus, page 153, note 56) s'appelaient également *Kiong-tso*, parce qu'elles séparaient le *Kiong-tou* du *Tso-tou*. La situation de ces deux pays est donc très-nettement reconnue.

[2] 汶山

[3] Voir la notice qui suit.

[4] 通化

[5] 冗黎 Le *To-sse-fang-yu* écrit 沉 | *Tchin-li*.

[6] 洪源

[7] 西部 *Si-pou*. L'une des difficultés que présente la traduction de cet ouvrage est de trouver des mots français pour rendre des expressions chinoises qui ont varié à certaines époques et sous l'empire de certaines organisations territoriales successivement modifiées, telles que seraient chez nous les dénominations *fief*, *lieutenance*, *généralité*, *baillage*, *district*, *arrondissement*, *département*, *canton*, etc., etc. J'ai pris le parti d'en conserver plu-

eut deux siéges, l'un au pays de Mao-nieou[8] pour régir les étrangers, l'autre à *Tsing-y*[9] pour l'administration des affaires chinoises. [Mao-nieou et Tsing-y forment aujourd'hui la partie occidentale du *kiun* de Chou.]

Au milieu des années *yong-ping* (58-76), sous le règne de Ming-ti, des Han orientaux, le gouverneur du Y-tcheou, nommé Tchou-fou, homme bienveillant et généreux, acquit dans ses rapports avec les barbares une réputation de droiture qui se répandit au loin et qui servit grandement les intérêts de son maître. Des peuples habitant les régions situées à l'occident du *Ouen-chan*[10], qui jamais sous les dynasties précédentes n'avaient fait la visite d'hommage ni reçu le calendrier chinois, tels que les *Lang*[11], les *Pan-mo*[12], les *Tang-tseou*[13], etc., plus de cent royaumes représen-

sieurs sous leur forme chinoise (*tcheou*, *kiun*, *hien*), en essayant par des notes, de fixer le lecteur sur leur valeur. Pour les autres dont l'usage est moins fréquent, je suis forcé de les traduire par à peu près en réclamant l'indulgence si je ne rencontre pas toujours le mot juste. On verra plus loin, à l'article *Jen-long*, quels motifs déterminèrent l'Empereur à supprimer des *kiun* établis dans certains pays barbares, pour en faire de simples *gouvernements* relevant de la vice-royauté de *Chou*.

[8] Ci-dessus, page 153, note 56.

[9] 青衣 Au sud-est de *Ya-tcheou* et au nord-ouest de *Kia-ting* (Sse-tchouen occidental).

[10] C'est-à-dire au-delà du 101e degré de longitude. Voir la note 1 de la notice suivante.

[11] 狼 Il s'agit des 白狼 *Pe-lang* (loups blancs), dont il a été parlé déjà et dont il est question de nouveau dans le paragraphe suivant.

[12] 槃木 Le *To-sse-fang-yu* spécifie que ce peuple habitait à l'ouest de *Meou-tcheou* (Sse-tchouen occidental), latitude 31°38', longitude 101° 34'.

[13] 唐菆

tant plus de cent-trente fois dix mille familles, envoyèrent le tribut et reconnurent spontanément la suzeraineté de l'Empire.

La douzième année *yong-youen* de l'empereur Ho-ti (100)[14], les rois des barbares *Pe-lang*[15] et *Leou-po*[16], habitant au-delà du pays de Mao-nieou[17] et formant dix-sept fois dix mille familles, firent leur soumission à l'Empire.

La première des années *yong-tsou* de l'empereur Ngan-ti (107), les trois tribus des *Siang*[18], du pays de Chou, se réunirent aux *Ou-hou-tchong*[19], barbares des frontières extérieures, pour entrer en rebellion. Ils massacrèrent les fonctionnaires chinois et assiégèrent la ville de *Tsan-ling*[20] [ville située sur le territoire de *Y-kiun*[21], à l'occident du *kiun* de Chou.]

La seconde de ces mêmes années (108), un chef de tribu nommé *Ling-tien*[22], du cercle de Tsing-y, et trois autres chefs de nations bar-

[14] Le texte du *Ouen-hien-tong-kao* renferme ici une erreur manifeste en indiquant les années 永光 *yong-kouang* au lieu des années 永元 *yong-youen*. Il n'existe pas d'années *yong-kouang* du règne de l'empereur *Ho-ti*, et d'ailleurs, la version du *Tong-kien-kang-mou* confirme cette rectification. — Une erreur analogue se rencontre encore quelques lignes plus loin, où l'on doit lire 永初 *Yong-tsou* et non pas 永和 *Yong-ho*.

[15] Ci-dessus, note 11.

[16] 樓薄

[17] Ci-dessus, page 153, note 56.

[18] 三襄種夷 Peut-être faudrait-il traduire : *les barbares Y* (appelés) *San-siang-tchong*.

[19] 汙滸種 (race de *Ou-hou*).

[20] 蠶陵 L'une des éditions de Ma-touan-lin porte 丨陸, ce qui est une version fautive, selon la double autorité du *Tong-kien* et du *To-sse-fang-yu*.

[21] 翼郡

[22] 令田

bares qui comptaient ensemble trois cent dix milles sujets sollicitèrent leur incorporation à l'Empire.

Plus tard, les barbares Mao-nieou[23] se révoltèrent et saccagèrent le cercle de *Ling-kouan*[24] [ce cercle de Ling-kouan dépendait du Youe-soui des Han.] Le gouverneur du *Y-tcheou* se joignit au commandant militaire du *Si-pou*[25] pour les faire rentrer dans le devoir. Ensuite l'Empereur centralisa les forces du pays de Chou entre les mains d'un gouverneur général.

[23] Ci-dessus, page 153, note 56.

[24] 零關

[25] Ci-dessus, note 7.





JEN-LONG

冉駹

Les régions situées au nord du Tso-tou renfermaient, au temps des Han, un certain nombre de tribus gouvernées par de grands chefs, entre lesquels celui de Jen-long occupait le premier rang. Ces tribus barbares changeaient parfois de résidence, en cherchant des pâturages pour leurs troupeaux, et s'avançaient jusqu'aux frontières occidentales du pays de Chou. La sixième des années *youen-ting* (111 avant J.-Ch.), l'empereur Ou-ti réunit leurs territoires en un *kiun* qui reçut le nom de *Ouen-chan*[1] [aujourd'hui le *kiun* de *Tong-hoa*[2], au nord-est du *kiun* de Chou.]

[1] 汶山 Actuellement territoire de *Meou-tcheou*, aux frontières nord-ouest du *Ssc-tchouen*. Le mont *Ouen-chan*, qui avait donné son nom au *kiun* formé sur les pays barbares qu'il régissait, est situé au nord-ouest de *Meou-tcheou*.

[2] 通化

de *tiao*[9].) Le sol est dur et salé; il ne produit ni riz, ni chanvre, ni plantes potagères, mais seulement du blé et des pâturages excellents pour nourrir des troupeaux. On voit dans ce pays des bœufs sans cornes, appelés *mao-nieou*[10] et aussi *tong-nieou*[11], qui pèsent quelquefois mille *kin*[12] et dont les poils servent à fabriquer de solides manteaux[13], des chevaux renommés et une sorte de mouton appelé *ling-yang*[14] qui porte en lui un contre-poison. On y trouve encore des cerfs *chi-yo-lou*[15], dont les faons à l'état de fœtus ont dans leurs entrailles une substance qui guérit du poison, et enfin des moutons qui ont la tête surmontée de cornes à cinq branches[16].

En dehors des frontières de l'Empire, à l'occident de ces contrées sont les *Pan-yu-lou des trois fleuves*[17], au nord est le pays des *Hoang-chi*[18] et celui des barbares *Hou* de la rivière *Pe-lou*[19].

[9] 彫

[10] 旄牛

[11] 犝牛 Selon W. Williams, *the yak or grunting-ox*.

[12] 斤 Livre chinoise, dont le poids a beaucoup varié et demeure aujourd'hui fixé à 604 grammes 77 centigrammes.

[13] 毦 Ce caractère se traduirait mieux par le mot espagnol *manta*, qui représente l'épaisse couverture abritant alternativement la mule et le muletier.

[14] 羚羊

[15] 食藥鹿 C'est-à-dire *cerfs mangeurs de plantes médicinales*.

[16] 五角羊 Littéralement *moutons à cinq cornes*, ce qui me semble indiquer des cornes à *cinq branches* ou à *cinq enroulements*.

[17] 三河槃于虜, dénomination qui me laisse des doutes, parce qu'on pourrait aussi bien traduire : les barbares *Lou* de *San-ho* et de *Pan-yu*.

[18] 黃石地 (*pays des pierres jaunes*).

[19] 北盧水胡 Encore une désignation qu'il faut traduire sous toute reserve.

L'empereur Ling-ti (168-190) supprima le *gouvernement du Nord* pour rétablir le *kiun* de Ouen-chan[20].

La dixième année *kien-hing* (232), sous le règne des Han de Chou, les barbares *Ping-kang-y*[21] du Ouen-chan se soulevèrent, mais Kiang-ouei étouffa leur rebellion.

[20] Voir ci-dessus, la note 3.

[21] 平康夷 C'est-à-dire barbares *Y* du nom de *Ping-kang*.



FOU-KOUE

附國

Les premières relations du *Fou-koue*[1] avec l'Empire remontent au temps de la dynastie des Soui. Ce royaume est situé à plus de deux mille *li* au nord-ouest de la province de Chou. C'est le pays des barbares désignés à l'époque des Han sous le nom de *Si-y*[2]. Les *Kia-leang-y*[3], placés à l'orient du Fou-koue, appartiennent à la même race, mais se gouvernent à part. Il n'existe pas de différence dans les mœurs de ces peuplades; leur langage seul diffère un peu. Le Fou-koue a 800 *li* d'étendue du nord au sud, et 4,500 *li* de l'est à l'ouest. Ses habitants n'ont pas de nom de famille; on ne voit chez eux ni villes entourées de murailles, ni villages entourés de palissades. Ils vivent dans les vallées et sur le bord des cours d'eau, protégés par les remparts de leurs montagnes. Souvent ils exercent

[1] On verra, dans les dernières lignes de cette notice, pourquoi je n'écris pas *royaume de Fou*.

[2] 西夷 (*Y occidentaux*).

[3] 嘉良夷 C'est-à-dire barbares Y du nom de *Kia-leang*.

entre eux des vengeances et, pour se mettre à l'abri des représailles, ils élèvent des constructions défensives en forme de tour, au moyen de pierres superposées sans aucun mélange de mortier. Quelques-unes de ces demeures fortifiées ont jusqu'à dix *tchang*[4] de hauteur; les plus ordinaires sont hautes de cinq à six *tchang*. L'unique petite porte par laquelle on y pénétre est soigneusement close pendant la nuit.

Ces barbares comptent environ vingt mille familles. Ils épousent les concubines de leur père et les femmes de leur frère aîné, s'ils viennent à mourir. Le frère aîné épouse de même la veuve de son frère cadet. Ils ont des arcs de six pieds de long, dont la corde est remplacée par une lame mince en bois de bambou. Ils aiment à chanter et à danser. Ils jouent d'une longue flûte à sept trous qui s'applique aux lèvres transversalement. Ils ne portent point le deuil des morts. Quand l'un d'entre eux vient à mourir, ils placent le corps sur une haute estrade après l'avoir bien lavé; ils lui mettent sa cuirasse et son casque et le couvrent de peaux d'animaux. Les fils et les petits-fils du défunt ne pleurent pas; ils sautent autour du corps, frappant sur leurs cuirasses, agitant leurs épées et criant : « Les démons ont pris mon père, je veux tuer les démons pour le venger. »

La coiffure des habitants de ce royaume est tantôt un bonnet de peau, arrondi comme une écuelle[5], tantôt un bonnet du genre appelé *mi-lo*[6]. Leurs vêtements sont généralement de laine ou de

[4] Voir ci-dessus, page 167, note 7.

[5] Littéralement : comme les vases appelés 鉢.

[6] 幕羅 Cette expression est assez obscure. Le dictionnaire de *Kang-hi* dit simplement que la coiffure appelée *mi-lo*

fourrures. Ils font des tiges de botte avec le cuir d'une jambe de bœuf enlevé d'un seul morceau. Ils portent au cou un cercle de fer. Le roi et ses principaux officiers placent sur leur tête des ornements d'or et, suspendue au cou, une fleur d'or de trois pouces de haut.

Sur les plateaux, qui sont élevés, la température est fraîche. Beaucoup de vent et de pluie, ce qui convient à la culture du blé *siao-me*[7]. Les faisans argentés abondent dans les montagnes *Tsing-sie*[8], qui renferment des mines d'or et d'argent. Les rivières fournissent d'excellents poissons, longs de quatre pieds, dont les écailles sont très-fines.

Sous le règne l'empereur Ngan-ti, la quatrième année *ta-nie* (608), le roi du Fou-koue envoya son fils *Y-lin*[9] faire la visite d'hommage. Ce prince amenait avec lui les représentants des barbares Kia-leang-y, qui étaient au nombre de soixante. Le pays des Kia-leang-y est arrosé par un fleuve de soixante à soixante-dix *tchang* de large, et le Fou-koue par un autre fleuve large de cent *tchang* au moins. Ces deux fleuves coulent du nord au midi. On les traverse sur des bateaux de cuir.

Au midi du Fou-koue sont les *Po-youen-y*[10], dont les mœurs ressemblent à celles de leurs voisins. A son ouest est le *Royaume*

(c'est ainsi qu'on doit prononcer) est une coiffure portée par les femmes. W. Williams, qui ne donne pas le premier caractère, attache au second le sens de *chapeau de paille blanche*, mais il est évident que ce sens doit être modifié dans la locution *mi-lo*.

7 小麥 *Triticum vulgare*.

8 青斜山

9 宜林

10 薄緣夷 C'est-à-dire *barbares Y* (appelés) *Po-youen*.

des femmes [11]; à son nord-est règne une chaîne de montagnes qui se prolonge à plusieurs mille *li*. De ce dernier côté, il confine avec le pays des *Tang-hiang* [12] et avec tous les *Kiang* [13].

[Le Fou-koue *s'appuyait* au *kiun* de Ouen-chan. C'est de là que son nom lui est venu [14].]

[11] 女國 Ma-touan-lin, qui cite en passant ce *Royaume des femmes* supposé dans l'Asie centrale, ne lui consacre d'ailleurs aucune notice particulière.

[12] 黨項

[13] 羌 Suivant Klaproth, le nom générique des Tibétains.

[14] Le caractère 附 *fou* signifie *s'appuyer*, dans le sens de *toucher, à... être à côté de...* On suppose que le royaume appelé *Fou-koue* (royaume qui s'appuie) a reçu ce nom, synonime de *Royaume limitrophe*, parce qu'il était situé aux confins des pays barbares incorporés à la Chine, qui formèrent le *kiun* de *Ouen-chan* (déjà mentionné plus haut, page 166, note 1).





NGAI-LAO

哀牢

Ce fut au temps des Han orientaux que le Ngai-lao entra pour la première fois en communication avec l'Empire.

La tradition raconte qu'une femme, dont le nom était ***Cha-y***[1] et qui habitait la montagne *Lao-chan*[2], étant descendue, pour pêcher, dans le lit d'un fleuve, fut heurtée par un arbre flottant, ce qui lui causa une vive émotion. Elle conçut aussitôt un garçon, qu'elle mit au monde après l'avoir porté dix mois. Alors l'arbre flottant se changea en dragon, qui sortit de l'eau et vint lécher le dos de l'enfant. Dans le langage de la mère *le dos* s'appelait *kieou*, et *long* signifiait *se tenir assis*. C'est pourquoi elle nomma son fils *Kieou-long*[3]. Ce Kieou-long eut une nombreuse postérité. Les hommes de sa race gravaient sur leur corps, au moyen de tatouages, des linéaments

[1] 沙壹
[2] 牢山
[3] 九隆

qui figuraient les écailles du dragon dont leurs vêtements imitaient la queue. De génération en génération, les descendants directs de Kieou-long se transmirent la royauté. Quelques frères cadets se séparèrent et formèrent de petits états. Les populations que ces princes gouvernaient habitaient des bourgades semées çà et là dans des vallées impénétrables, défendues par de grands fleuves et de grandes montagnes, loin de tout pays cultivé.

Ce peuple qui, depuis la création de l'homme, n'avait jamais eu de relations avec la Chine, se fit connaître sous le règne de l'empereur Kouang-ou, au milieu des années *kien-ou* (25-55). L'un de ses rois nommé *Hien-li*[4], vint à cette époque visiter le gouverneur du Youe-soui, qui s'appelait Tching-hong, et demanda lui-même à devenir vassal de l'Empire. Il avait sous sa domination deux mille sept cents familles. L'Empereur lui donna l'investiture avec le titre de *kiun-tchang*[5], et depuis ce temps-là il ne cessa d'offrir le tribut chaque année.

Sous le règne de l'empereur Ming-ti, dans les années *yong-ping* (58-75), un autre roi du Ngai-lao nommé *Lieou-me*[6] envoya son fils faire la visite d'hommage. Les chefs de bourgades[7], qui prenaient le titre de roi, étaient au nombre de soixante-dix et tous leurs sujets réunis formaient ensemble cinquante et un mille huit cent quatre-vingt-quatorze familles. La distance de Lo-yang[8] à leurs frontières était de 7,000 *li*. L'Empereur Ming-ti constitua les deux *hien* de

4 賢栗
5 君長
6 柳貊
7 邑

8 Capitale de l'Empire sous les *Han* orientaux, dont le règne commence l'an 25 de notre ère.

Ngai-lao[9] et *Po-nan*[10] [aujourd'hui partie occidentale du Youe-soui et du Yun-nan] sur les territoires des princes qui avaient sollicité leur incorporation, et détachant du *gouvernement occidental* du Y-tcheou[11] six autres *hien* pour réunir le tout ensemble, il créa le nouveau *kiun* de *Yong-tchang*[12]. [Les six *hien* détachés par les Han orientaux du *gouvernement occidental* du Y-tcheou étaient ceux de *Pou-ouei*[13], *Soui-tang*[14], *Pe-sou*[15], *Ye-yu*[16], *Sie-long*[17] et *Yun-nan*[18]. — L'ancien *kiun* de Yong-tchang est le *kiun* de Yun-nan d'aujourd'hui.]

On commença à franchir les montagnes *Po-nan*[19] et à traverser le fleuve *Lan-tsang*[20]. [On lit dans l'ouvrage intitulé *Hoa-yang*-

9 哀牢

10 博南 Actuellement territoires de *Yong-ping*, *Pao-chan* et *Lan-tcheou* (Yun-nan occidental).

11 Voir ci-dessus, page 150, note 29. Le *Y-tcheou* était au pays de *Chou*.

12 永昌 Voir ci-dessus, page 154, note 62.

13 不韋 Partie du territoire actuel de *Pao-chan* (Yun-nan).

14 嶲唐 Territoire actuel de *Li-kiang* (Yun-nan).

15 比蘇

16 葉榆 Partie des territoires actuels de *Ta-li-fou* et de *Tai-ho* (Yun-nan).

17 邪龍 Actuellement territoire de *Pao-tchang-tcheou* (Yun-nan).

18 雲南 Latitude 25°32', longitude 88°21'. District du département de *Ta-li-fou*, qui porte encore actuellement cet ancien nom, et qu'il ne faut pas confondre avec la capitale du *Yun-nan*.

19 博南 Le *To-sse-fang-yu* précise très-exactement la situation des montagnes *Po-nan*. Elles sont, dit cet ouvrage, à 40 *li* (environ 16 kilomètres) au sud-ouest de la ville de *Yong-ping*, laquelle ville est marquée sur la carte de Klaproth (latitude 25°30', longit. 97°29'). Le cours du *Lan-tsang* est également indiqué sur la même carte.

20 蘭倉水

d'arbre appelé *ou-tong*[24] dont les fleurs servent aussi à fabriquer une étoffe. [Le *Kouang-tchi*[25] dit : Parmi les arbres *ou-tong*, il y a le *ou-tong* à fleurs blanches, qui croît surtout dans le royaume de *Piao*[26]. Ces fleurs blanches fournissent des filaments très-fins. On les fait macérer dans l'eau, on les travaille ensuite et l'on obtient une belle étoffe.] Cette étoffe est très-large, très-blanche et ne se salit pas. Les indigènes la réservaient autrefois pour ensevelir leurs morts, mais ils l'emploient maintenant pour leurs propres vêtements. Le Ngai-lao produit encore des bambous appelés *po-tcho*[27], dont les nœuds sont espacés de deux *tchi*[28]. Il renferme des mines de cuivre, de fer, de plomb, d'étain, d'or et d'argent. On y trouve deux espèces d'ambre, du cristal de roche, la pierre *lieou-li*[29], de la nacre, des perles, des chrysoprases, des paons, des rhinocéros, des éléphants, le tapir, et l'animal *sing-sing*[30].

[On lit dans le *Chan-hai-king*[31] : « L'animal appelé *sing-sing*

[24] 梧桐 Suivant W. Williams : *Eleococca verrucosa*. Selon Lobscheid : *Eleococcus oleifera driandrio cordifolia*.

[25] 廣志 (*Description générale.*)

[26] 剽國 On trouvera plus loin une notice sur le royaume de 驃 *Piao* qui est sans doute le même que celui dont il est fait mention ici, malgré la variante dans la *clef* qui accompagne la *phonétique*.

[27] 濮竹 (Bambou *po*).

[28] Deux *tchi* forment à peu près 60 centimètres.

[29] 瑠璃 Pierre vitreuse de couleur bleuâtre, sur l'identification de laquelle les dictionnaires ne sont pas d'accord.

[30] 猩猩 W. Williams définit ainsi le *sing-sing* : *probably the newly discovered* RHINOPITHECUS TOXELLANA *of David, found in Sz'ch'uen* (Sse-tchouen); *it is described as having yellow hair, sharp ears, and herman-like face.*

[31] *Livre des montagnes et des mers.* L'un des plus anciens ouvrages de l'antiquité chinoise ; il renferme des documents curieux au milieu d'une infinité de fables.

de *Ou-ping*[38], on voit l'animal appelé *sing-sing*, qui a l'apparence d'un grand singe à poil jaune, mais avec des traits réguliers, une figure agréable et des formes humaines. Il entend le langage de l'homme et ceux qui l'écoutent demeurent saisis d'étonnement. »

Enfin, nous lisons dans l'ouvrage intitulé *Tsou-tai-youen-ouang-kang-tchou-tchouen*[39] : « Jadis, Youen-yen ayant été chargé d'une mission au pays de *Fong-ki*[40], recueillit la relation suivante de la bouche des habitants de ce pays : « Les *sing-sing* aiment le vin. Ils se promènent, par bandes nombreuses, dans les montagnes et dans les vallées sans qu'on cherche à les poursuivre ; mais on a soin d'exposer des vases remplis de vin. Le *sing-sing*, qui est très-intelligent, voit bien que c'est un piége tendu pour le prendre ; comme il connaît les familles et jusqu'aux degrés de parenté des gens du voisinage, il interpelle chacun par son nom en lui criant : Misérable, tu voudrais ma mort, mais je laisse tes présents et je m'en vais. Il ne s'éloigne toutefois que pour revenir bientôt. Puis, ils s'appellent les uns les autres en se disant : goûtons toujours un peu de ce vin, si bien qu'ils en boivent tous ensemble et s'enivrent et ne peuvent plus s'échapper. Quand on les a capturés, on les enferme dans une enceinte pour les engraisser au moyen d'une nourriture abondante, et les choisir ensuite à mesure qu'on veut les manger. Alors ces prisonniers jugent eux-mêmes celui qu'il convient de choisir et le poussent, en pleurant, vers la porte de l'enceinte. » Il n'est pas

[38] 武平郡封溪縣

Il ne m'a pas été possible d'identifier le *hien* de *Fong-ki*, mais on voit plus loin que l'ancien *kiun* de *Ou-ping* dont il faisait partie était le même que celui qui s'appela plus tard *Ngan-nan*, lequel comprenait le nord du *Tong-king*, le sud-est du *Yunnan* et le sud-ouest du *Kouang-si* actuels.

[39] 楚太原王綱著傳

[40] Ci-dessus, note 38.

jusqu'au *Livre de rites*[41] qui n'accorde au *sing-sing* le don de la parole, et cependant le *Kouang-tchi*[42] dit très-nettement : « On entend pleurer le *sing-sing;* mais on ne l'entend jamais parler. Cet animal est commun dans le *hien* de *Fong-ki,* du *kiun* de *Kiao-tchi*[43]. »

Reconnaissons les pays dont il est fait ici mention, malgré leurs changements de nom sous les différentes dynasties. L'ancien *kiun* de Yong-tchang, c'est le *kiun* de Yun-nan d'aujourd'hui ; l'ancien *kiun* de Ou-ping c'est le *kiun* de *Ngan-nan* d'aujourd'hui[44]. Tous ces pays étaient de ceux dont les souverains envoyaient le tribut et recevaient l'investiture. Si l'on admet, avec la vieille tradition, que le

41 Le 禮記 L'un des livres canoniques.

42 Ci-dessus, note 25.

43 交趾 On a dit plus haut que *Fong-ki* était dans le *kiun* de *Ou-ping* et, plus loin, on le placera dans le *kiun* de *Ngan-nan*. Ces contradictions apparentes tiennent aux changements de nom si fréquents des provinces chinoises. Le *Kiao-tchi* (actuellement le Tong-king), a compris les mêmes territoires que le *Ngan-nan* (Annam).

44 Cette manière de parler n'est pas rigoureusement exacte, en ce que les circonscriptions territoriales qui changeaient de nom subissaient, le plus souvent aussi, des modifications sensibles dans leurs limites, de telle sorte que parfois lorsque notre texte dit : « L'ancien *kiun* X est le *kiun* X d'aujourd'hui, » c'est à peu près comme si nous disions : « L'ancienne province de Normandie est le département de la Seine-inférieure d'aujourd'hui. » Le *Yong-tchang*, par exemple, ne comprenait pas la totalité de ce qui fut le *Yun-nan,* et le *kiun* de *Ngan-nan* s'étendit sur la partie orientale du *Yun-nan* actuelle, comme aussi sur une partie du *Kouei-tcheou* et du *Kouang-si* occidentaux. Ces considérations, du reste, n'altèrent en rien le raisonnement que fait ici Ma-touan-lin, dont l'intention est simplement d'établir que le pays où l'on trouvait des *sing-sing* était dans le cercle des régions soumises à l'Empire.

sing-sing fut un animal intelligent et doué de telle sorte qu'il entendit le langage de l'homme même sans l'avoir jamais appris, certes il devait compter parmi les merveilles les plus extraordinaires. Dans les chroniques du temps passé, nous voyons que lorsque les dynasties de Tsin et de Han eurent soumis le monde entier, de toute part les choses les plus précieuses et les plus surprenantes furent envoyées à l'Empereur. Le *Ling-nan*[45] offrit l'oiseau qui apprend à parler[46] et l'éléphant obéissant; les contrées occidentales offrirent le cheval qui sue le sang[47]; le Youe-tchang[48] offrit des faisans blancs, etc. Tout cela a été énuméré et soigneusement décrit pour l'enseignement des générations futures. Comment donc expliquer que ce *sing-sing*, non moins digne d'être offert assurément que le perroquet savant ou l'éléphant dressé, ne soit pas mentionné une seule fois parmi les animaux curieux présentés à l'Empereur? Serait-ce donc que les princes étrangers le réservâssent précieusement pour leur table? En ce cas, ce devait être un gibier bien difficile à se procurer. Ouang-mang ayant enfermé l'héritier des Han dans le ***Pavillon***

[45] 嶺南 Le midi des (monts) *Ling-(nan)*, c'est-à-dire la Chine méridionale.

[46] Le perroquet.

[47] On lit dans le *Peï-ouen-yun-fou!* « Le 神異經 *Chin-y-king* (livre des merveilles) dit : « Dans les vastes régions incultes du sud-ouest, il existe des chevaux très-grands dont la crinière est flottante et dont la queue traîne à terre. Ils font cent *li* par jour et, à l'heure de midi, ils suent du sang. »

[48] 越裳 Le royaume de *Laos*. Le *Tong-kien-kang-mou* fixe l'époque de l'arrivée des ambassadeurs de ce royaume (qui offrirent des faisans blancs ou faisans d'argent), à la première année de notre ère.

Sous la dynastie des Tang, la première année *lin-te* (664), à la cinquième lune, l'Empereur établit à *Long-tong-tchouen*[53], du pays des *Kouen-ming*[54], le siége d'un nouveau *fou*[55] appelé *Yao-tcheou*[56] dont cette ville devint la capitale et prit le nom. Cinq cents soldats y furent envoyés chaque année, pour l'entretien de la garnison.

Au temps de l'impératrice Ou-heou, la deuxième année *chin-kong* (698), à la dixième lune intercalaire, Tchang-kien-tchi qui était gouverneur du pays de Chou envoya respectueusement à la cour le rapport suivant : « On a formé le *Yao-tcheou* sur les territoires de l'ancien royaume de Ngai-lao, qui fut longtemps sans communiquer avec la Chine. A l'époque où Tang-mong soumettait les pays de Ye-lang, de Tien et de Tso[57], le Ngai-lao continua de se tenir à l'écart. Ce fut seulement dans les dernières années *kouang-ou* (25-57) qu'il offrit pour la première fois le tribut et rechercha l'appui de l'Empire. Les Han instituèrent alors le *kiun* de *Yong-tchang*[58], afin de régir ces barbares, dont on tira tout d'abord quelque utilité en leur imposant divers impôts en sel, toile et tapis de feutre ou de laine. Plus tard, le Ngai-lao qui entretenait des rela-

manteau, qui consiste uniquement en une pièce d'étoffe percée d'un trou au milieu pour laisser passer la tête.

[53] 梇棟川 Actuellement *Yao-ngan-fou* (Yun-nan), comme il est dit plus loin.

[54] Voir ci-dessus, page 83, note 2.

[55] 府

[56] 姚州 La dynastie des *Tang* avait donné le nom de 府 *fou* à certaines circonscriptions précédemment appelées *kiun*. *Yao-tcheou*, autrefois *Long-tong-tchouen*, est actuellement *Yao-ngan-fou*, latitude 25°33', longitude 99°3'.

[57] Voir ci-dessus, pages 123 et 126 (article *Ye-lang*).

[58] Ci-dessus, page 154, note 62.

« Tchu-ko-leang, après qu'il eut conquis le Nan-tchong, chargea les chefs indigènes du soin de contenir leurs propres sujets. Il ne voulut laisser dans le pays conquis ni fonctionnaires, ni soldats chinois. Moi, votre humble sujet, je crois que Tchu-ko-leang en agissant ainsi montrait beaucoup de sagesse. On ne doit pas compter que les mandarins envoyés présentement au Yao-tcheou auront la valeur militaire de Tchu-ko-leang et sauront employer sa politique généreuse[67]. Ce qu'on peut attendre d'eux c'est que, suivant leur habitude, ils commettront force injustices, malversations et tromperies, que leur cupidité exaspérera les chefs indigènes, et que ces chefs, faisant appel aux populations féroces dont ils disposent, commettront à leur tour les plus terribles excès.

« A peine eut-on fondé le gouvernement de Yao-tcheou, par les conseils de l'inspecteur Chi-tse-jin[68], que les commandants de nos troupes, Li-hiao-jang et Sin-ouen-hie, furent massacrés dans une émeute. L'Empereur chargea le général Li-y-tsong de châtier les

[67] Le texte dit littéralement : *et, de plus, n'auront pas la tactique de Tchu-ko-leang qui lâchait et reprenait*, phrase qui fait allusion à la conduite de *Tchu-ko-leang* vis-à-vis du chef indigène *Mong-ko* (voir ci-dessus, page 154), et dont il m'a paru préférable de rendre ici le sens plutôt que la lettre.

[68] On lit ici littéralement : Chi-tse-jin qui avait le titre de *tchu-pou* du *hien* de *Ou-ling*, et un peu plus loin : Ouang-chen-pao, qui avait le titre de *nan-man-lang-tsiang* et Ouang chen-pao qui avait le titre de *tse-chi* du *Kouen-tcheou*. Chaque fois qu'il est fait mention d'un titre de fonctions pouvant offrir de l'intérêt pour le sens du contexte, je m'efforce d'en rendre de mon mieux la valeur approximative. Dans ces passages, il m'a semblé que les titres chinois relatés ne feraient qu'entraver la version, sans la moindre utilité.

tructions spéciales, toutes relations seront interdites aux populations chinoises avec les populations barbares de la rive opposée. »

Les conclusions de ce rapport ne furent pas adoptées [74].

[74] Bien que ce mémoire n'ait pas obtenu l'approbation impériale, Ma-touan-lin le rapporte parce qu'il résume des faits historiques et des appréciations intéressantes. La province barbare de *Yao-tcheou* était fondée depuis trente-six ans quand le gouverneur Tchang-kien-tchi crut devoir en demander la suppression, par les considérations qu'il expose. L'histoire des *Ngai-lao* proprement dits se trouve mêlée, dans cette notice, à celle des autres barbares dont les territoires furent également absorbés pour former le *Yao-tcheou*. C'est une conséquence de la solidarité des événements qui se fait remarquer dans plusieurs notices, et notamment dans la notice suivante où il est encore question des *Ngai-lao*.



Ces rois se faisaient la guerre entre eux. Tchu-ko-leang les soumit et les pacifia[14]. La tribu qui obéissait au *tchao* Mong-che, et qui devint prépondérante, habitait au sud de toutes les autres tribus. De là le nom de *Nan-tchao*[15].

Le territoire du Nan-tchao s'étendait entre Yong-tchang[16] et Yao-tcheou[17], au midi de *Tie-kiao*[18]. Du côté de l'est, il arrivait jusqu'au pays des *Tsouan*[19] ; au sud-ouest il confinait avec le *Kiao-tchi*[20], à l'ouest avec le *Kia-to*[21], au nord-ouest avec les *Tou-fan*[22], au sud avec le *Niu-ouang*[23], et au sud-ouest avec le royaume de

[14] Voir ci-dessus, page 153.

[15] C'est-à-dire *le roi du Midi* et, par extension, *le royaume du Midi* ou *le peuple du royaume du Midi*.

[16] Ci-dessus, page 154, note 62.

[17] Ci-dessus, page 184, note 56.

[18] 鐵橋 *Le pont de fer*. On lit dans le *To-sse-fang-yu* que c'était un pont construit en fer, dont les traces existent encore et qui était jeté sur le *Kin-cha-kiang*, à 300 *li* environ au nord-ouest de *Li-kiang* (Yun-nan occidental).

[19] On trouvera plus loin une notice sur les *Tsouan* appelés *Leang-tsouan-man*, qui s'étendaient jusqu'au 101e degré de longitude.

[20] Ci-dessus, page 181, note 43.

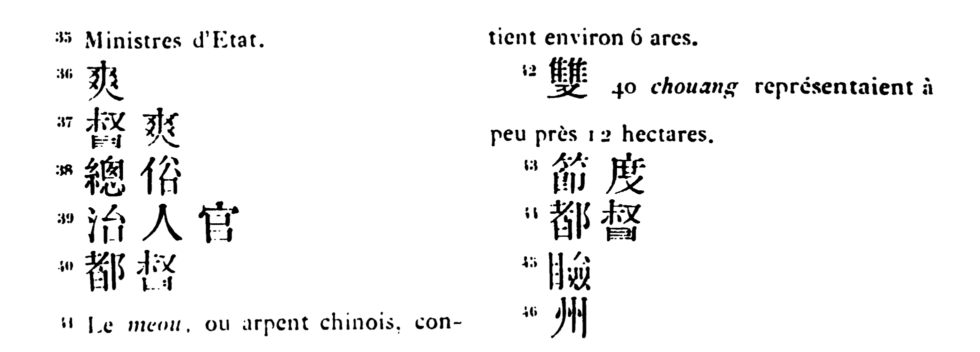
[21] 伽佗 Le *Pei-ouen-yun-fou* dit que le *Kia-to* est l'ancien 朱波 *Tchu-po* du royaume de *Piao* (dont la notice viendra plus loin); le même ouvrage, consulté à l'article *Tchu-po*, dit que ce pays confinait avec le *Tchin-la* (Cambodge).

[22] 吐蕃 Tibétains.

[23] 女王 Ce nom, qui signifie littéralement *roi des femmes*, pourrait embarrasser à première lecture; mais dans l'ouvrage intitulé 唐書南蠻傳 *Tang-chou-nan-man-tchouen* (histoire des barbares du midi d'après les écrivains des Tang), on lit l'explication que voici : « Les *Niu-ouang* appartiennent à la race des *Ou-Man* (ci-dessus note 5) du *Nan-tchao*. » Il est donc vraisemblable que la valeur des caractères 女王 est ici purement phonétique.

royaume, comme font chez nous les *tsai-siang*[35]. *Chouang*[36] signifie province, dans la langue du Nan-tchao. Un *to-chouang*[37] gouverne trois provinces. Cent familles sont soumises à l'autorité d'un *tsong-so*[38], mille familles à celle d'un *tchi-jin-kouan*[39], dix mille familles à celle d'un *tou-to*[40]. Une mesure agraire de cinq *meou*[41] porte également le nom de *chouang*[42]. Les mandarins du premier rang reçoivent 40 *chouang* de terre à cultiver, les grandes familles 30 *chouang*; ces concessions leur tiennent lieu d'appointements e de subvention. Tous les hommes en état de porter les armes sont soldats en temps de guerre; les chevaux ne manquent point pour monter une nombreuse cavalerie. Mille soldats composent un corps de troupes placé sous les ordres d'un commandant supérieur, et quatre corps de troupes sont commandés par un général. L'organisation intérieure du Nan-tchao comporte d'ailleurs six gouvernements régis par des *tsie-tou*[43], deux lieutenances générales[44] et dix circonscriptions appelées *kien*[45], terme qui correspond à peu près au mot chinois *tcheou*[46].

Dans les régions montagneuses qui forment la partie occidentale du Nan-tchao, les vallées sont humides, l'herbe est toujours verte et mouillée, le climat est très-malsain. Depuis *Kio-tsing-*



35 Ministres d'Etat.

36 爽

37 督爽

38 總佫

39 治人官

40 都督

41 Le *meou*, ou arpent chinois, contient environ 6 ares.

42 雙 40 *chouang* représentaient à peu près 12 hectares.

43 節度

44 都督

45 瞼

46 州

tcheou[47] jusqu'à *Tien-tchi*[48], la population cultive le riz et élève des vers à soie nourris avec les feuilles de l'arbre *tche*[49]. Ces vers à soie font leurs cocons vingt jours après qu'ils sont éclos. Les habitants de *Tai-ho*[50], de *Ki-sien*[51] et des autres régions occidentales n'élèvent point de vers à soie, mais fendent le fruit de l'arbre *Po-lo-chou*[52], qui produit une sorte de filasse, et s'en servent pour fabriquer des étoffes. Ils ont des puits salins. Ils font des arcs très-forts avec le bois d'un mûrier sauvage, qui croit dans les terrains rocailleux; ils taillent et emploient ce bois sans l'envelopper de nerfs ni de vernis[53]. Le long des fleuves et dans toutes les montagnes, on trouve de l'or; les contrées à l'ouest de *Youe-tan*[54] fournissent des plantes propres à la fabrication des nattes et aussi d'excellents chevaux.

Les femmes du Nan-tchao ne se fardent pas le visage et ne se noircissent pas les sourcils, mais elles humectent leurs cheveux avec des huiles parfumées. Le peuple de ce pays fait usage d'un calendrier qui diffère peu du nôtre, bien que le premier mois de

47 曲靖州 Actuellement *Kio-tsing-fou* (Yun-nan oriental).

48 滇池 Territoire au sud du lac de ce nom.

49 柘 Suivant W. Williams: *The quercus or Silkworm oak of China.*

50 太和 Territoire actuel de *Ta-li-fou* (Yun-nan).

51 祈鮮

52 波羅樹 *Ilex latifolia*, dit Thunberg.

53 Les arcs chinois, d'une fabrication très-compliquée, sont en bois recouvert de nerfs fortement collés avec un vernis préparé spécialement pour cet usage.

54 越腅 Actuellement *Teng-youe*.

l'année y figure au caractère *yn*[55]. Pour la sûreté du royaume, le Roi établit en certains endroits des camps retranchés où sont cantonnés 2,500 soldats. La loi militaire est de soigner les blessés qui tombent frappés par devant et de décapiter au contraire ceux qui sont blessés par derrière. Le labourage se fait au moyen d'un buffle et de trois hommes. Le premier de ces trois hommes dirige l'animal, le second appuie sur la charrue et le troisième la conduit. L'agriculture est un grand honneur ; les plus hauts personnages se livrent eux-mêmes aux travaux des champs. L'Etat ne perçoit qu'un seul impôt qui se paie en nature, et qui consiste en un boisseau de grain sur deux. Les artisans ne sont pas dispensés de cultiver la terre, dont une parcelle à faire valoir leur est assignée. Ils gardent pour eux la première récolte et la seconde est pour le Roi.

La famille *Mong*[56] est en possession de la royauté, qu'elle se transmet héréditairement. Sa généalogie est bien établie depuis *Che-long*[57]. Che-long eut pour fils *Si-nou-lo*[58], qui envoya des ambassadeurs à l'empereur Kao-tsong, de la dynastie des Tang[59]. Kao-tsong lui fit donner des vètements de cérémonie en soie brochée. *Yen-ko*[60], petit-fils de Si-nou-lo, offrit le tribut et reçut l'investiture

tcheou, latitude 24° 58', longitude 96° 25'.

[55] Le caractère 寅 *yn* est le troisième du cycle duodénaire. Le sens de cette phrase est, sans doute, que les habitants du *Nan-tchao* commençaient l'année au troisième mois de l'année chinoise.

[56] 蒙

[57] C'est-à-dire 蒙舍龍 *Mong-che-long*, le même roi qui a été désigné plus haut, par abréviation, sous le nom de *Mong-che (tchao)*. Ci-dessus, note 13.

[58] 細奴邏

[59] L'empereur *Kao-tsong* régna de l'an 650 à l'an 684.

[60] 炎閣 Deguignes, qui fait men-

avec le titre de roi, au temps de l'impératrice Ou-heou[61]. Il mourut dans les années *kai-youen* (713-741), laissant la couronne à son frère cadet *Tching-lo-pi*[62], lequel eut pour successeur son fils *Pi-lo-ko*[63]. Ce prince reçut l'investiture comme roi de *Tai-teng-kiun*[64], et fut en outre décoré d'un titre qui lui conférait une haute dignité chinoise. Yen-ko, n'ayant pas d'enfants, avait adopté *Ko-lo-fong*[65] qui régna plus tard. Un fils naquit à Ko-lo-fong, et cet enfant reçut le surnom de *Tching-ko*[66].

Vers la fin des années *kai-youen* (713-741), Pi-lo-ko, chassant les barbares *Ho-man*[67], s'empara de la ville de *Tai-ho*[68] et prit en outre celle de *Ta-li*[69]. La ville de Tai-ho devint la résidence de Ko-lo-fong et reçut à cette occasion un nom qui, dans le langage des

tion de ce prince, dit qu'on l'appelle également *Lo-tching*.

61 C'est-à-dire de l'an 690 à l'an 705.

62 盛邏皮

63 皮邏閣

64 臺登郡 C'est-à-dire : roi du *kiun* de *Tai-teng*, fief imaginaire dont la Cour chinoise créait la dénomination pour mieux établir sa suzeraineté plus ou moins réelle.

65 閣邏鳳

66 成閣 Ce nom comporte l'idée de la descendance de (*Yen*)-*ko* assurée, consolidée.

67 河蠻 (*Barbares du fleuve*). Il est dit un peu plus loin que le roi de *Nan-tchao* avait soumis les barbares du pays de *Mi* (*Mi-man*), c'est-à-dire les barbares qui habitaient les bords du lac de *Ta-li* ou 西洱河 *Si-eul-ho*, également appelé 洱海 *Mi-hai* (mer de *Mi*). Il est donc probable que l'expression *Ho-man* désigne ici ces mêmes barbares. (Voir ci-après la note 75.)

68 太和 également appelée 大和 *Ta-ho*. Les ruines de cette ville se voient encore actuellement près de *Ta-li* (Yun-nan).

69 大釐 Malgré la variante d'or-

barbares, signifiait *grande concorde*. C'est pourquoi on l'appela (en chinois) *Tai-ho*[70].

L'Empereur décerna à Pi-lo-ko le titre de *Kouei-y*[71]. Dans ce même temps, les cinq autres rois ou *tchao*[72], reconnaissant la puissance de Kouei-y, qui seul était fort, témoignèrent sincèrement à l'Empereur, par l'intermédiaire de Ouang-yo gouverneur du Kien-nan, le désir d'être tous réunis sous son autorité. L'Empereur y consentit[73]. Déjà le roi Kouei-y avait vaincu les Tou-fan[74] et assujetti les nombreux chefs des Man. Ses ambassadeurs étant venus faire la visite d'hommage avec une pompe inaccoutumée, l'Empereur voulut qu'on les reçut aussi avec des honneurs plus grands que par le passé. Considérant, d'ailleurs, que ce souverain s'était rendu maître complétement du pays des *Mi-man*[75], il lui conféra le titre de roi de Yun-nan et délégua un dignitaire de la Cour pour

thographe, il est probable qu'il s'agit de la ville actuelle de 大理 *Ta-li* (Yun-nan).

70 Le mot de la langue des barbares qui signifiait *grande concorde* ou *grande paix* était, en transcription chinoise, 山陂陀 *Chan-po-to*.

71 歸義 Nom qui signifie: *retour à la justice*, *Restaurateur de la justice*.

72 Ci-dessus, note 6.

73 Le *To-sse fang-yu* expose ce fait sous un autre jour, d'après la chronique des *Tang*. Il dit que *Kouei-y* gagna par des présents le gouverneur *Ouang-po*, afin d'obtenir que l'Empereur dépossédât les cinq autres *tchao* en sa faveur. La version de Ma-touan-lin ne serait, dans ce cas très-vraisemblable, que l'exposition du prétexte imaginé par *Ouang-po* pour provoquer le décret de l'Empereur.

74 Les Tibétains. Il s'agit des Tibétains méridionaux, dont la capitale était à *Lassa*.

75 瀰蠻 Les barbares qui habitaient les bords du lac appelé par les Européens *lac de Ta-li* (voir ci-dessus, note 67).

lui porter le décret d'investiture avec les insignes correspondants, à savoir la robe longue de soie brochée, la ceinture à fleurs d'or [76], etc. Presque aussitôt le nouveau roi de Yun-nan transféra sa résidence à Tai-ho.

Au commencement des années *tien-pao* (742-756), le fils de Ko-lo-fong nommé *Fong-kia-y* [77], fut envoyé à la cour par le roi Kouei-y, afin qu'il servit dans la garde de l'Empereur. L'Empereur lui fit la faveur de l'y admettre pour sept années. Quand le roi Kouei-y mourut, Ko-lo-fong lui succéda et Fong-kia-y fut nommé par l'Empereur gouverneur de *Koua-tcheou* [78].

La ville de *Ngan-ning* [79] possédait jadis cinq puits salins, exploités par ses habitants qui en tiraient profit eux-mêmes [80]. L'Empereur Hiouen-tsong ayant chargé Ho-li-kouang de pacifier les Nan-tchao révoltés, ce général prit la ville de Ngan-ning avec ses puits, rétablit les colonnes de cuivre de Ma-youen et ramena ses troupes victorieuses après cette heureuse expédition [81].

[76] Ces insignes royaux étaient au nombre de sept. Ils comprenaient en outre des vêtements de cérémonie, le sceptre et le sceau.

[77] 鳳迦異 Le même prince auquel le surnom de *Tching-ko* avait été donné (ci-dessus, note 66).

[78] 瓜州 Le seul *tchou* de ce nom dont je trouve l'indication était situé dans la province de *Kan-sou*, plus étendue jadis qu'elle ne l'est aujourd'hui. C'était un *tcheou* formé chez les barbares du Nord-Ouest. Il est à présumer que le titre donné au fils du roi de *Nan-tchao* devait être purement honorifique.

[79] 安寧 Ville du *Yun-nan* oriental, qui n'a pas changé de nom.

[80] Des mines de sel gemme sont encore exploitées de nos jours dans le *Yun-nan*.

[81] Les colonnes dont il est fait mention ici avaient été élevées au premier siècle de notre ère, aux confins du *Tong-king* et de la province actuelle du *Kouang-si*, par le général chinois *Ma-youen*, en mé-

Sien-yu-tchong-tong étant gouverneur général du ***Kien-nan***[82], il arriva que le roi Ko-lo-fong alla lui rendre visite, accompagné de la Reine et de ses enfants et vit, au passage, le commandant de l'armée d'occupation du Yun-nan, nommé Tchang-kien-to[83]. Ce Tchang-kien-to, homme faux et cupide, adressa au roi Ko-lo-fong des demandes excessives, et comme ce prince refusait d'y satisfaire, il écrivit secrètement des lettres à la cour pour l'accuser auprès de l'Empereur de crimes imaginaires. Ko-lo-fong, qui en fut instruit, entra dans une violente colère, leva des troupes, attaqua Tchang-kien-to, le tua et s'empara de trente-deux *tcheou*[84], au nombre desquels étaient ceux de *Yao*[85] et de *Siao-y*[86].

moire d'une grande victoire qu'il avait remportée sur les anciens peuples de ces contrées. Ma-touan-lin est d'une sobriété de détails extraordinaire tant sur l'expédition de *Ho-lo-kouang* que sur les événements qui l'auraient amenée, et le *Tong-kien-kang-mou* ne fournit aucun éclaircissement à cet égard. Par la date des faits qui précèdent et qui suivent, on voit seulement que *si l'ordre chronologique n'a pas été interverti*, cette expédition aurait eu lieu entre les années 748 et 750, *Kouei-y* étant mort en 748 et la prise d'armes de *Ko-lo-fong* relatée dans ce paragraphe, qui vient immédiatement après celui-ci, se plaçant à l'année 750.

[82] Le 劍南 *Kien-nan* des *Tang* était l'ancien royaume de *Chou*; *Kouang-hau* et *Y-tcheou* des *Han*, actuellement le *Sse-tchouen*.

[83] Le *Yun-nan*, en tant que pays placé sous la suzeraineté de l'Empire, recevait des garnisons chinoises et relevait directement du gouvernement général du *Kien-nan*. *Sien-yu-tchong-tong* avait succédé au gouverneur général *Ouang-yu*, mentionné plus haut.

[84] Voir la note 19, page 89.

[85] Ci-dessus, page 184, note 56.

[86] 小夷

L'année suivante [87], Sien-yu-tchong-tong se mit en marche avec une grosse armée, afin de réprimer cette rebellion. Ayant traversé le *Soui-tcheou* [88], il divisa ses troupes en deux corps, dont l'un prit la route du *Kio-tcheou* [89], et l'autre celle du *Tsing-tcheou* [90]. A la nouvelle de son approche, Ko-lo-fong effrayé envoya un de ses officiers pour lui dire qu'il ne voulait pas la guerre et offrait de rendre tout ce qu'il avait pris [91], mais que si ses propositions de paix n'étaient pas agréées, il se tournerait du côté des Tou-fan et placerait le Yun-nan sous leur suzeraineté. Sien-yu-tchong-tong ne tint aucun compte de ce message, garda prisonnier le parlementaire, et se porta en avant jusqu'à la ville de *Pe-yai* [92], près de laquelle il essuya une si sanglante défaite qu'à peine il put s'échapper et s'enfuir avec quelques débris de son armée [93]. Ko-lo-fong ordonna

[87] Ma-touan-lin a omis la date de cette année précédente; mais on voit dans le *Tong-kien-kang-mou* que la prise d'armes de *Ko-lo-fong* eut lieu en 750, et l'expédition de *Sien-yu-tchong-tong* en 751. Dans la courte notice qu'il consacre au *Nan-tchao* (Hist. des Huns, t. I, p. 173), Deguignes écrit: « L'an 751, Ko-lo-fong, *battu par les Chinois*, se sauve chez les Tou-fan. » Ce qui est une erreur, comme on le voit.

[88] Le 巂州 Le *Soui-tcheou* des *Tang* comprenait le nord-ouest du *Yunnan*, actuellement territoire de *Li-kiang*.

[89] 曲州 Actuellement territoire de *Kio-tsing-fou* (Yun-nan).

[90] 靖州 A l'est du *Kio-tcheou*.

[91] Une note de la chronique des *Tang* dit qu'il offrait de rendre le butin, les prisonniers, et aussi les portes fortifiées d'où les garnisons chinoises avaient été chassées.

[92] 白厓 Ville située près du lac *Si-eul-ho* (ci-dessus, page 84, note 3).

[93] Le *Tong-kien* dit que l'armée chinoise était forte de 80,000 hommes, et qu'il en périt 60,000 dans cette bataille, les

de ramasser les morts et de les enterrer tous dans un vaste tombeau. Ensuite, il se soumit au roi des Tou-fan, dont les états touchaient les siens par leurs frontières du nord. Dans le langage des Tou-fan, un frère cadet se nomme *tchong*[94]. Le roi des Tou-fan appela Ko-lo-fong *Tsan-pou-tchong*[95], et lui envoya le sceau d'or en lui décernant le titre de *Tong-ti*[96] (empereur d'Orient). Ko-lo-fong fit dresser aux portes de sa capitale une table en pierre, avec une inscription qui commençait ainsi :

« De génération en génération, mes ancêtres ayant reçu de la Chine l'investiture et de grands bienfaits, il pourra sembler que moi, leur descendant, j'aurais dû suivre les exemples de fidélité à la Chine qu'ils m'avaient laissés ; mais s'il passe par ici des envoyés de l'Empire Chinois, ils n'auront qu'à lire cette inscription pour laver ma mémoire de toute accusation de félonie[97]. »

Yang-koue-tchong[98], qui était tout puissant, ayant pris le gouvernement du *Kien-nan*[99], résolut de châtier Ko-lo-fong et envoya contre lui le général Li-mi ; mais la peste se mit dans

Nan-tchao ayant poursuivi et massacré les fuyards sans faire aucun quartier aux blessés.

94 鍾

95 贊普鍾 C'est-à-dire : « Le *Tsan-pou*, frère cadet. » *Tsan-pou* était le titre souverain que les rois tibétains prenaient eux-mêmes.

96 東帝

97 Le *Tong-kien* ne rapporte pas les termes dans lesquels était conçue cette inscription, mais dit que le roi *Ko-lo-fong* y exposait les raisons qui l'avaient obligé à prendre les armes, pour se délivrer des insolences et des concussions des officiers chinois.

98 Ministre et favori de l'empereur *Hiouen-tsong*.

99 Ci-dessus, note 82.

Les Tsin-fou sont des barbares *Man*, qui ne connaissent pas la soie. Ils marchent pieds nus sur des épines sans se blesser, tuent à coups de flèche des sangliers dont ils mangent la chair crue et, pour combattre, se couvrent la tête d'un casque de bambou.

A l'ouest de ces barbares sont les *Lo-man* [108], également appelés *Ye-man* [109], qui vivent dispersés dans leurs montagnes sans avoir de chef souverain. Ils entourent leurs habitations de palissades, ne cultivent pas la terre, et prennent des écorces d'arbre pour se vêtir. Le nombre des femmes dépasse de beaucoup, chez eux, le nombre des hommes. Dix à quinze femmes sont réunies autour d'un seul mari.

Au commencement des années *kouang-te* (763-764), Fong-kia-y fonda la ville de *Tche-tong* [110].

108 裸蠻

109 野蠻

110 柘東城 Actuellement la ville de *Yun-nan*, capitale de la province du même nom. Elle s'appela *Chen-tchen-fou* (ci-dessus, note 29) jusqu'aux *Youen*, qui lui donnèrent le nom de 中慶城 *Tchong-king-tching*. Ce furent les *Ming* qui l'appelèrent *Yun-nan*. — A la suite de cette mention, le texte chinois contient deux lignes que je n'ai pas osé traduire, à cause de leur obscurité, mais dont voici le sens à peu près : « De vieux caractères gravés sur une pierre par ordre de *Tchu-ko-leang* disent ceci : Les barbares 仆蠻 *Po-man*, fidèles serviteurs des *Han*, respectant la formule du serment, élevèrent cette petite colonne. » Il a été question plusieurs fois de *Tchu-ko-leang* au cours de ces notices, et nous avons vu particulièrement, dans celle qui est consacrée au royaume de *Tien*, qu'il avait soumis les barbares du pays où fut bâtie la ville de *Tche-tong* (Yun-nan). Faut-il entendre que ce monument de pierre se trouvait à l'emplacement même où *Fong-kia-y* jeta les fondations d'une ville ? On n'en demeurera pas moins dans l'ignorance de

keou[120] et pénétra dans les contrées voisines, tandis que l'autre envahissait et saccageait les *tcheou* de *Li*[121] et de *Ya*[122]. Y-meou-tsin disait aux siens : « Prenons pour nous le pays de Chou. Nous y établirons une capitale orientale de notre empire ; il nous suffira, pour satisfaire les Tou-fan, d'imposer chaque année aux fabricants et ouvriers de ce pays un tribut de soie *kien*[123], qu'ils enverront à Lassa[124]. »

Beaucoup de villes succombèrent ; un grand nombre d'habitants furent emmenés en captivité. En cette grave situation, l'empereur Te-tsong fit partir une division de sa garde et donna l'ordre aux commandants des corps d'armée du Yeou-tcheou et du Chan-tong de marcher immédiatement au secours des troupes affaiblies qui défendaient encore le Sse-tchouen oriental. Alors, les événements changèrent de face. Y-meou-tsin subit, à son tour, une terrible défaite ; il perdit cent mille hommes tués, blessés ou prisonniers, s'enfuit en grand désordre et courut s'enfermer dans la ville de Yang-tsing-yang[125], qu'il entoura de fortifications sur une enceinte de quinze *li*.

Les Tou-fan avaient décerné à Y-meou-tsin le titre de *Roi du soleil levant*[126], mais ils exigeaient de lui des impôts très-lourds, occupaient les places fortes de ses frontières, en y entretenant des garnisons menaçantes, et l'obligeaient à fournir des soldats auxi-

[120] 灌口 Au midi de *Ouen-tchouen*.

[121] 黎州 *Sse-tchouen* occidental.

[122] 雅州 *Sse-tchouen* méridional.

[123] Crêpon de la Chine.

[124] 邏娑 En chinois *Lo-sie*, selon la prononciation indiquée par le dictionnaire de *Kang-hi*.

[125] Ci-dessus, note 28.

[126] 日東王 Litt. *Roi de l'Orient du Soleil*.

liaires pour leurs armées, toutes choses dont il était très-irrité. Tching-hoei, gouverneur de *Tsing-ping*[127], pénétra ses dispositions et lui dit : « La Chine observe les rites de la justice ; les charges qu'elle impose sont légères et ne ressemblent en rien à celles dont les Tou-fan vous écrasent. Si vous vouliez rompre avec eux et vous appuyer de nouveau sur l'Empire, vous n'auriez plus à souffrir de vos dangereux voisins. Ce serait pour vous un grand avantage. »

Y-meou-tsin approuva le conseil et résolut de s'en ouvrir à Ouei-kao, gouverneur général du Sse-tchouen qui, par ses grandes qualités, savait à la fois se faire aimer et redouter de tous les barbares. La neuvième année *tching-youen* (793) il envoya donc à Tching-tou des mandataires porteurs d'une lettre, dans laquelle il exprimait son désir de se soumettre aux anciens traités et de voir rétablir des garnisons chinoises sur ceux de ses territoires qui bordaient les frontières de l'Empire, témoignant d'ailleurs qu'il serait bon de confier aux *Hoei-ho*[128] la garde du *Ngan-si*[129], de telle

127 *Tching-hoei* était un lettré chinois que le roi *Ko-lo-fong* avait fait prisonnier, dans ses guerres avec l'Empire, et qui était devenu le précepteur d'*Y-meou-tsin*. Celui-ci, par reconnaissance, l'avait créé gouverneur de 清平 *Tsing-ping*, ville de ses Etats.

128 回鶻, également appelés *Hoei-hou* et *Hoei-he*. Les *Ouigours*, qui habitaient au nord du désert de *Gobi*, en menant la vie nomade, et qui étaient souvent en guerre avec les *Tou-fan*, placés à leur midi.

129 安西 Plusieurs pays très-différents ont été désignés, en chinois, par ce nom. Il s'agit ici du *Tourfan* actuel, qui formait sous les *Tang* une province de l'Empire, située entre le pays des *Tou-fan* et celui des *Hoei-ho*.

sorte que les Tou-fan seraient contenus de tous les côtés. L'Empereur accueillit favorablement la communication de ce message, et manifesta son approbation par un décret.

Y-meou-tsin, ayant fait mettre à mort les représentants des Tou-fan qui se trouvaient à sa cour [130], reçut avec de grands honneurs le mandarin chinois qui lui apportait le décret impérial et envoya des ambassadeurs pour accomplir en son nom la visite d'hommage, comme par le passé. Ce prince avait été l'allié des Tou-fan dans leurs guerres contre les Hoei-ho; il leur fournissait dix mille soldats auxiliaires. Prévoyant que sa défection ne manquerait pas de lui attirer des marques de leur ressentiment, il voulut prévenir le danger en les attaquant lui-même et usa de stratagème afin de les tromper sur les forces réelles dont il disposait. Il fit marcher en avant un petit corps de trois mille hommes seulement, qu'il suivit de près à la tête d'une armée nombreuse. Cette ruse eut plein succès, par la confiance imprudente qu'elle leur inspira. Il remporta sur eux une grande victoire, non loin du fleuve *Chin-tchouen*, et aussitôt coupa le *Pont de fer* [131]. Dix mille Tou-fan périrent noyés dans les eaux du fleuve et cinq de leurs princes demeurèrent prisonniers.

[130] On lit dans les chroniques des *Tang* que l'officier chinois envoyé par *Ouei-kao* pour traiter avec ce roi *Y-meou-tsin*, à la suite des ouvertures que ce prince avait faites, ayant trouvé à la cour du *Nan-tchao* de nombreux représentants du roi des *Tou-fan*, *Ouei-kao*, exigea tout d'abord de *Y-meou-tsin* la mesure violente qu'une phrase incidente mentionne ici.

[131] On lit dans le *To-sse-fang-yu* que le *Kin-cha-kiang* portait, sous les *Tang*, le nom de 神川 *Chin-tchouen*. Pour le *Pont de fer*, voir ci-dessus, la note 18.

pagne contre les Tou-fan, et l'Empereur désireux de reconquérir les anciennes limites de l'Empire lui avait promis son concours; mais la peste s'étant déclarée dans leur pays et leur *Tsan-pou* [139] étant mort, Ouei-kao jugea qu'on n'avait rien à craindre pour le moment de ces barbares. Il conseilla donc à Y-meou-tsin de suspendre ses projets d'expédition. Bientôt, cependant, on apprit que les Tou-fan levaient une armée de cinquante mille hommes et s'apprêtaient à envahir le Yun-nan et le Soui-tcheou. Alors Ouei-kao chargea le général Fou-tchong-y de les prévenir par une attaque vigoureuse. Ce général enleva tout d'abord la ville de *Mo-kong* [140], prit plusieurs mille têtes de bétail et força l'ennemi à demander la paix. L'orgueil des Tou-fan fut abaissé. Voyant que la protection de la Chine était assurée au Nan-tchao, ils cessèrent de menacer ce pays. Y-meou-tsin envoya une ambassade à la Cour pour exprimer sa reconnaissance et offrit des objets précieux. L'Empereur ordonna de traiter cette ambassade avec beaucoup d'honneurs.

La troisième année *youen-ho* (800), Y-meou-tsin mourut. Un grand de l'Empire fut délégué pour assister à ses funérailles. *Tsin-ko-kiuen* [141] son fils lui succéda. Ce prince prenait lui-même le titre de *Piao-sin*, terme qui signifiait *roi* dans le langage de son peuple; quelques-uns l'ont appelé *Mong-tseou* [142]. L'Empereur lui donna un sceau qui portait les caractères *youen-ho* [143]. Tsin-ko-kiuen étant mort après un an de règne, laissa le trône à son fils

[139] Ci-dessus note 95.

[140] 末恭城

[141] 尋閣勸

[142] 驃信 夢湊

[143] Les caractères 元和 *youen-ho* *grande concorde*) représentaient le nom

De retour d'une aussi heureuse expédition, Y-meou-tsin dépêcha un courrier à Tchang-ngan pour en porter la nouvelle. Il offrit à l'Empereur la carte de ses états avec un tribut composé de leurs principaux produits, et demanda officiellement que son ancien titre de Roi de Nan-tchao lui fut rendu. A son tour, l'Empereur gratifia Y-meou-tsin de divers présents et chargea un grand officier de lui porter l'investiture sous le titre qu'il sollicitait. Y-meou-tsin salua respectueusement le décret impérial. Il témoigna sa reconnaissance par l'envoi d'un nouvel ambassadeur et choisit à cet effet le gouverneur de Tsing-ping[132].

Y-meou-tsin fit de nouveau la guerre aux Tou-fan, auxquels il enleva la ville appelée *Kouen-ming-tching*[133]. Il soumit plusieurs petits princes dés peuples méridionaux, ses voisins, tels que les *Mo-sie-man*[134], les *Long-tong-man*[135], les *Mo-tchang-man*[136], et désigna la ville de Pe-yai[137] pour recevoir leurs tributs. La quinzième année *tching-youen* (799), il offrit d'envoyer en otage à Ouei-kao des jeunes gens appartenant aux principales familles de son royaume, afin que, résidant à Tching-tou, ils étudiâssent avec fruit la littérature et les sciences[138]. Il méditait d'entrer encore en cam-

132 Voir ci-dessus, la note 127.

133 昆明城 Place forte qui était située sur le territoire actuel de *Yen-youen* (Sse-tchouen), au nord de *Li-kiang* et à l'extrême limite sud-ouest du *Sse-tchouen*. L'auteur chinois *Yen-chi-kou* dit qu'on l'avait ainsi nommée parcequ'elle s'appuyait à l'ancien pays des *Kouen-ming* (voir ci-dessus, page 83, note 2).

134 磨些蠻

135 梇棟蠻

136 漠裳蠻

137 Ci-dessus note 92.

138 Les chroniques des *Tang* indiquent que cette proposition fut agréée, en mentionnant plusieurs jeunes otages du *Nan-tchao* qui se distinguèrent dans l'étude de la littérature chinoise.

ne songeait qu'à vivre splendidement au dépens des barbares, fit entrer des troupes dans le Yun-nan pour y lever des impôts abusifs. Alors Ouang-tso-tien envahit les trois *tcheou* de ***Kiong***[150], ***Tching***[151] et ***Soui***[152], pénétra jusqu'à ***Tching-tou***[153] à la tête d'une puissante armée, s'empara des faubourgs de la capitale du Sse-tchouen et demeura sous ses murs pendant dix jours. Il traitait bien les populations; il laissait les marchands vaquer à leur commerce. Quand il se retira, après avoir obtenu de la ville une forte rançon, il enleva de jeunes ouvriers en soie des deux sexes, au nombre de plusieurs fois dix mille, et les emmena dans le midi. Beaucoup se noyèrent volontairement, par le chagrin de quitter leur pays. En franchissant les frontières du Nan-tchao et de la Chine, il dit à ses captifs: « C'est ici que vous devez pleurer. Il est juste de pleurer au moment où l'on entre pour toujours sur le sol étranger. » Tous versèrent des larmes. Ouang-tso-tien voulait importer au Nan-tchao l'art de travailler la soie et, en effet, depuis cette époque, on y fabrique des étoffes semblables à celles qui se font en Chine. Les troupes impériales appelées au secours du Sse-tchouen poursuivirent l'ennemi jusqu'aux rives du ***Ta-tou-ho***[154]. L'année suivante (830), Ouang-tso-tien écrivit à l'Empereur en sol-

[150] 邛 *Sse-tchouen* occidental.

[151] 成 Aux limites du *Sse-tchouen* et du ***Kan sou*** actuel.

[152] 嶲 ***Sse-tchouen*** occidental.

[153] La capitale du *Sse-tchouen*.

[154] Le *To-sse-fang-yu* dit que le ***Ta-tou-ho*** prend sa source au nord-ouest du *Ya-tcheou-fou*, du ***Sse-tchouen***, pour couler vers le sud-ouest, et qu'on l'appelle aussi *Mei choui*. Ce fleuve formait alors la limite entre les territoires du ***Nan-tchao*** et ceux de l'Empire.

licitant le pardon des faits accomplis [155] et, cette même année, les visites d'hommage reprirent leur cours comme par le passé.

Il en fut ainsi jusqu'aux années *ta-tchang* (847-859). En ce temps là, le gouverneur chinois du Ngan-nan, nommé Li-tcho, était un mandarin cruel et cupide, qui pressurait les indigènes en exigeant un bœuf pour un boisseau de sel. Les barbares du Ngan-nan exaspérés, firent appel aux Nan-tchao, chassèrent Li-tcho avec leur aide et commirent les plus grands excès. Bien qu'il eût trempé dans cette rebellion, Fong-yeou n'en continuait pas moins de rendre la visite d'hommage et d'offrir le tribut. Il arriva toutefois que les envoyés ayant changé leur itinéraire, par crainte du gouverneur du Sse-tchouen, et pris une route inaccoutumée du Si-tchouen qui les menait directement à la Cour, l'Empereur refusa de les recevoir, ce dont Fong-yeou se montra très-irrité [156]. Il proféra hautement des paroles méprisantes pour la Chine, en réclamant les otages demeurés à Tching-tou. Sur ces entrefaites, l'empereur Siouen-tsong mourut et sa mort fut suivie de près par celle de Fong-yeou.

155 Ma-touan-lin parle ici de *Mong-tso-tien* comme d'une sorte de maire du palais.

156 Le *Nan-tchao*, en tant que royaume soumis à l'Empire, relevait directement du gouvernement général ou vice-royauté du *Sse-tchouen* qui était son intermédiaire pour toutes les relations de vassal à suzerain. Sachant le gouverneur du *Sse-tchouen* instruit de tout ce qui venait de se passer, et craignant qu'il n'en témoignât son ressentiment, les envoyés avaient pris la route du *Si-tchouen* (ou Sse-tchouen occidental) de manière à présenter directement leurs lettres à l'Empereur; mais l'Empereur ne voulut pas consacrer cette infraction à la règle établie. C'est pourquoi il refusa de les recevoir.

Tsieou-long[157], fils de Fong-yeou, monta sur le trône. L'Empereur négligea d'envoyer un dignitaire chinois pour assister aux obsèques du roi défunt, comme aussi d'expédier des lettres d'investiture au nouveau roi qui en ressentit une violente colère, et quand la Cour chinoise se décida tardivement à lui faire parvenir ces lettres, il y répondit par une dépèche écrite en caractères *tsao*, ce qui était une grande irrévérence[158]. De plus, il s'arrogea le titre de *Hoang-ti*[159], donna aux années de son règne le nom de *kien-ki*[160] et à son royaume celui de *Ta-li*[161]*;* et parce que le nom du nouvel empereur de la Chine *Y-tsong* ressemblait à celui de *Youen-tsong*, dont la mémoire lui était odieuse[162], il prit ce prétexte pour interrompre ses visites d'hommage et presqu'aussitôt il dévasta le

157 酋龍

158 Les caractères appelés *tsao* sont des caractères cursifs qui ne doivent jamais s'employer que pour des lettres familières.

159 建極 (*grande fondation*). On a vu plus haut (note 143) que les rois de *Nan-tchao* dataient précédemment leurs actes au moyen d'un sceau qui portait le nom des années chinoises, ce qui impliquait la reconnaissance de la suzeraineté de l'Empire. En prenant un nom d'années qui lui était propre, *Tsieou-long* s'affirmait comme souverain indépendant.

160 Le titre même que prend l'Empereur de la Chine.

161 大禮 Ce nom, dont l'orthographe chinoise a quelque peu varié, est demeuré celui de l'ancien royaume de *Nan-tchao* jusqu'à sa destruction et sa conquête par le petit-fils de Gengis-khan, fondateur de la dynastie mongole des *Youen*. De nos jours, il a été ressuscité par les mahométans du *Yun-nan* qui se sont déclarés indépendants.

162 L'empereur *Youen-tsong*, qui régn de l'an 847 à l'an 860, était celui qui ava négligé d'envoyer un représentant de Chine aux obsèques du père de *Tsie long*.

Kao-pien jouissait d'une grande réputation militaire; son seul nom rendit la confiance aux soldats. La situation était cependant très menaçante, au moment où il prit le commandement. Les Nan-tchao, enorgueillis de leurs succès, levaient partout de nouvelles troupes afin d'assurer leurs conquêtes. Le gouverneur du Sse-tchouen occidental, aidé par un chef des barbares *Man*[169], les avait refoulés vers l'ouest jusqu'au fleuve Ta-tou-ho[170]; mais le Ngan-nan était en leur puissance et ils s'avançaient jusqu'à *Hai-men*[171]. Le long séjour des soldats chinois dans ces climats meurtriers avait réduit leur nombre des deux tiers. Kao-pien affermit la discipline, tira parti des moindres ressources et bientôt la face des événements eut complétement changé. Prenant avec lui cinq mille vétérans choisis entre les plus braves, il surprit l'ennemi sur le territoire de Yong-tcheou, se rendit maître de Kia-tcheou, y concentra ses forces, livra ensuite plusieurs batailles et fut toujours vainqueur. Les soldats qu'il conduisait semblaient grisés par sa présence. Ils décapitèrent trois ennemis sur cinq. Le Ngan-nan tout entier fut remis sous la souveraineté de l'empire et les Nan-tchao demandèrent la paix.

Cette paix dura jusqu'à la dixième année *hien-tong* (869), époque à laquelle le roi Tsieou-long entra sur les terres de l'Empire à la

[169] Le texte porte littéralement : avec l'aide d'un 鬼主 *kouei-tchu* des *Man*. Il s'agit sans doute d'un chef des barbares *Man* du *Sse-tchouen*, sujets et amis de la Chine, et le rapprochement de plusieurs passages nous montre que ce nom de *kouei-tchu* était un titre porté par des chefs de tribu, notamment chez les *Tsang-ko*.

[170] Ci-dessus, note 154.

[171] 海門 Localité difficile à identifier ici.

tête d'une armée formidable, prit d'assaut les villes de Kia-tcheou et de Li-tcheou, envahit le Mei-tcheou et vint mettre le siége devant Tching-tou[172]. Les Nan-tchao manquaient de tactique; ils ne savaient ni combiner leurs mouvements ni tirer parti des grands avantages que pouvaient leur donner la marche rapide et la bravoure sauvage de leurs soldats. Le moindre pillage les arrêtait, et leurs forces se disséminaient. Les vieillards, les femmes et les enfants d'un bon nombre de villes et de villages eurent le temps de se réfugier en foule dans les murailles de Tching-tou, tandis que les troupes impériales accouraient de toute part au secours de la capitale du Sse-tchouen. Plusieurs combats furent livrés en divers endroits. Enfin, les Nan-tchao apprenant que l'Empereur envoyait de nouveaux renforts tirés des cantonnements du *Chen-si*[173], jugèrent prudent d'opérer leur retraite. L'armée impériale incendia les

[172] Il a été dit, plusieurs fois déjà, que *Tching-tou* était la capitale du *Sse-tchouen*, comme elle l'est encore de nos jours. Cette ville avait une enceinte de fortifications très-étendue, de manière à recevoir, en cas d'invasion, les populations fugitives des villes environnantes, fait qui se produisit plusieurs fois, ainsi qu'on le verra plus loin. — Ce que Ma-touan-lin ne dit pas, mais ce que les chroniques des *Tang* nous apprennent, c'est le motif de cette nouvelle agression des Nan-tchao. Leur prince, en paix avec l'Empire, avait envoyé un de ses officiers à la Cour pour remercier l'Empereur d'une grâce qu'il en avait reçue. Un gouverneur chinois, Li-sse-ouang, avait arrêté cet envoyé au passage et l'avait fait périr. La Cour, instruite de cette violence, s'était empressée de destituer Li-sse-ouang; mais le roi de Nan-tchao n'avait pas jugé la réparation suffisante.

[173] Litt. Les troupes des cantonnements placés au midi de la montagne *Fong-tsiang* (du Chen-si méridional).

instruments de siége des barbares[174], et Tsieou-long regagna ses états.

Dès sa jeunesse le roi Tsieou-long s'était montré d'un naturel violent et sanguinaire. Il faisait tuer ses propres parents s'ils émettaient seulement un avis contraire au sien. Une année ne s'écoulait pas sans qu'il ne conduisit ses troupes à la guerre. Même au-dessous de quinze ans, tous les jeunes garçons de son royaume étaient pris pour le service militaire et les femmes devaient labourer la terre, afin que l'armée fut fournie de grains. La quatorzième année *hien-tong* (873), ce prince turbulent franchit encore le fleuve Tatou-ho[175], ravagea le *Li-tcheou*[176] et le *Kiong-tcheou*[177], et répandit la terreur jusqu'à Tching-tou. Après avoir occupé *Sin-tsin*[178], les Nan-tchao firent semblant de se retirer; puis ils fondirent sur le Kien-tchong[179] et reparurent de nouveau dans le Li-tcheou. La première année *kien-fou*, du règne de l'Empereur Hi-tsong (874) ils pillèrent le Soui-tcheou[180], s'emparèrent de la ville de Li-tcheou et pénétrèrent dans le Ya-tcheou[181] par les gorges de *Kiong-lai-kouan*[182]. Tching-tou vit accourir des populations terrifiées, et ferma ses portes pendant trois jours. L'Empereur se hâta de confier à

[174] 攻具 Il est regrettable qu'aucun détail ne soit donné sur ces instruments ou machines de siége.

[175] Ci-dessus, note 154.

[176] 黎州

[177] 邛州

[178] 新津 Au midi et dans la circonscription de *Tching-tou*.

[179] Ci-dessus, p. 6, note 26.

[180] Le sud-ouest du *Sse-tchouen*, ainsi qu'il a été dit précédemment.

[181] 雅州 *Sse-tchouen* occidental.

[182] 邛崍關 A quatre-vingts *li* à l'ouest de *Yong-king-hien* du *Ya-tcheou* (Sse-tchouen).

Kao-pien le commandement des armées de l'ouest. Ce général, qui menait toujours avec lui cinq mille cavaliers d'élite, refoula les barbares jusqu'au Ta-tou-ho, fit prisonniers beaucoup de leurs guerriers revêtus de cuirasses, décapita cinquante chefs [183] et, franchissant à son tour les défilés de Kiong-lai-kouan, reprit la ville de Li-tcheou en chassant l'ennemi devant lui.

Tsieou-long avait envoyé un parlementaire à Kao-pien pour traiter de la paix. « Va dire à ton maître, » avait répondu Kao-pien, « que j'arrive avec cent mille hommes et qu'il ne saurait être question de paix avant que je ne l'aie châtié. » Les victoires de Kao-pien inspirèrent à Tsieou-long une grande frayeur.

Depuis la rupture des relations entre le Nan-tchao et l'Empire, plusieurs négociateurs chinois avaient été envoyés à la Cour de Tsieou-long, qui avait constamment refusé de les recevoir. Kao-pien, sachant que ce prince professait une grande vénération pour la doctrine de Fo, pensa qu'un bonze bouddhiste serait le meilleur intermédiaire en vue de rétablir la concorde. Il chargea donc l'un d'eux, nommé *King-sien* [184], de se rendre auprès du roi de Nan-tchao. Comme il l'avait prévu, Tsieou-long fit un excellent accueil à ce religieux, le salua respectueusement, convint, avec lui des conditions de paix et se soumit à prêter le serment de fidélité à l'Empire. Il fut convenu que l'Empereur et le roi de Nan-tchao se traiteraient d'oncle et de neveu, ou de frère aîné et de frère cadet. Tsieou-long envoya aussitôt des ambassadeurs et des otages. La paix fut signée. Le religieux bouddhiste fut comblé d'honneurs.



Kao-pien consolida les résultats heureux qu'il avait obtenus, en concluant une alliance avec les Tou-fan et en élevant trois forteresses, l'une près de ***Ma-hou***[185] et les deux autres sur les rives du ***Mo-youen-tchouen***[186] et du Ta-tou-ho[187]. Il créa, de plus, une armée d'observation prête à se porter sur tout point qui serait menacé. Tsieou-long fut profondément affligé de l'impuissance à laquelle ces dispositions le réduisaient. Il mourut, peu après, d'un ulcère. Ses sujets lui décernèrent le faux titre posthume de ***King-tchouang Hoang-ti***[188].

Fa[189], fils de Tsieou-long, succéda à son père. Il donna aux années de son règne les noms de *tchin-ming-tching-tchi-ta-tong*[190]. Il se servit de l'expression *ta-fong-jin*[191] pour se désigner lui-même. Il était jeune, il aimait à chasser et à s'ennivrer. Il portait des habits

185 馬湖 Lac du *Sse-tchouen* et aussi ville chef-lieu du département auquel ce lac a donné son nom.

186 沐源川 Rivière qui coule entre le *Ta-tou-ho* et le lac *Ma-hou*, à l'ouest de *Siu-tcheou*.

187 On voit que les territoires du *Nan-tchao* ne s'étendaient pas encore jusqu'au fleuve *Ta-tou-ho*. La planche 16 des *Tableaux historiques de l'Asie* est inexacte à cet égard.

188 景莊皇帝 C'est-à-dire : l'*Empereur illustre et fort*. On a vu plus haut que le roi *Tsieou-long* avait pris, de sa propre autorité, le titre de *Hoang-ti* (empereur). Ma-touan-lin qualifie ce titre de *faux*, parce que les chinois ne l'avaient pas reconnu. L'usage de donner un nom posthume aux empereurs décédés était de tradition chinoise et les *Nan-tchao* confirmaient, en l'imitant, l'usurpation du titre pris par *Tsieou-long*.

189 法

190 貞明承智大同

191 大封人 Expression assez difficile à rendre, qui signifie, à peu près, *le grand constitué*.

magnifiques; il laissait le soin du gouvernement à ses ministres. La quatrième année, *kien-fou* (877), il envoya des ambassadeurs exprimer à l'Empereur ses sentiments d'amitié et reçut de pareilles assurances. Bientôt, cependant, les incursions des Nan-tchao recommançant à troubler le Sse-tchouen occidental, Kao-pien fit à l'Empereur la proposition de donner une princesse du sang en mariage à leur roi, comme un moyen de mettre fin à des hostilités sans cesse renaissantes. Les conseillers Lieou-tao et Tsoui-tchan combattirent vivement ce projet, qui leur parut blessant pour l'honneur national. Ils dirent à l'Empereur : « Voilà des barbares lointains qui ont toujours été en révolte contre la suzeraineté de l'Empire, et parce qu'un bonze les a ramenés à l'obéissance, on vient demander maintenant pour eux une princesse du sang impérial. Vraiment, cela ferait bien rire nos descendants. Kao-pien est un grand général, mais en dehors de la guerre, ses avis ne méritent pas d'être écoutés. » L'affaire fut endormie pendant quelque temps. Ensuite il arriva du Nan-tchao des envoyés porteurs d'une demande officielle; Kao-pien, de son côté, renouvela ses instances, et les ministres ne pouvant se mettre d'accord sur la décision qu'il convenait de prendre, l'Empereur écrivit de sa main à Tsoui-ngan-tsien afin de savoir ce qu'il en pensait[192]. Tsoui-ngan-tsien répondit : « Le Yao-tcheou du Yun-nan n'est qu'un petit coin de terre sans importance[193].

[192] Ce *Tsoui-ngan-tsien* devait être un personnage considérable; cependant son nom ne figure pas dans les biographies chinoises que j'ai pu consulter.

[193] On a vu précédemment (article *Ngai-lao*) qu'une partie du *Yun-nan* actuel avait été constituée en *tcheou* de *Yao* (Yao-tcheou). *Tsoui-ngan-tsien* affecte, par mépris, de désigner sous ce nom le royaume de *Nan-tchao*.

Pourquoi se préoccuper autant de ce pays et lui accorder des honneurs excessifs, qui ne servent qu'à l'enorgueillir en lui faisant croire que nous le redoutons ? Il faut éluder la demande sous quelque prétexte. Une princesse du sang de l'Empereur ne saurait subir l'humiliation d'épouser un petit roi barbare. »

Les Nan-tchao sachant que le pays de Chou était bien gardé ne se hasardaient plus à l'attaquer, mais ils fondirent à l'improviste sur le Ngan-nan dont les garnisons ne purent leur résister. Le gouverneur Tseng-yen s'enfuit à Yong [194], abandonné par ses troupes débandées. Alors le gouverneur du Si-tchouen, Tching-king-siouen, amena l'Empereur à examiner de nouveau la question du mariage. Le ministre Lou-y, qui avait été disgracié pour s'être montré favorable aux propositions de Kao-pien, rentra en faveur. Secondé par deux grands de la Cour, Teou-lou-tcho et Kiai-heou-pien, il parvint à séduire l'esprit de l'Empereur au moyen de raisonnements tels que ceux-ci : « Depuis quinze années les barbares du Nan-tchao n'ont cessé de causer des troubles ; ils ont envahi le Ngan-nan et le Yong-tcheou, dévasté quatre fois le Kien-nan, désolé le Sse-tchouen, et obligé l'Empire à soutenir des guerres continuelles. Le trésor public est épuisé ; l'armée est affaiblie par la peste et par les fièvres. La situation est déplorable, et comme les barbares la connaissent on doit s'attendre à de nouvelles invasions pour l'hiver prochain. Si l'Empereur daignait consentir à l'union que le roi de Nan-tchao sollicite, ce prince, bien qu'il ne se dise pas sujet de l'Empire, changerait très-certainement de sentiments et désormais la tranquillité serait assurée. » Le mariage fut donc résolu. L'Empereur

[194] Ci-dessus, note 166.

choisit une princesse à laquelle il donna le titre de *Ngan-hoa-tchang-kong-tchu*[195]. La notification des fiançailles fut portée au pays de Nan-tchao par une ambassade, qui revint très-promptement avec un traité de sincère alliance. Tching-king-siouen fut promu d'un grade en récompense de l'heureuse initiative dont le mérite lui appartenait.

Pour recevoir avec honneurs la jeune princesse, le roi de Nan-tchao ne tarda pas à envoyer ses trois ministres eux-mêmes, *Tchao-long-mei*[196], *Yang-ki-hoen*[197] et *Touan-y-tsong*[198]. A cette nouvelle Kao-pien, qui commandait alors dans le Yang-tcheou, écrivit à l'Empereur : « Les trois personnages que vous tenez actuellement entre vos mains, sont l'âme du Nan-tchao. Gardez-vous de les laisser repartir. Qu'on leur serve du vin empoisonné, et pour longtemps le Nan-tchao sera hors d'état de nuire. » Le conseil de Kao-pien fut suivi ; les ministres qui avaient suscité tant de maux à l'Empire périrent à la fois et, privé de leurs dangereux talents, le roi de Nan-tchao n'osa plus rien entreprendre[199].

Le roi Fa étant mort, ses sujets lui décernèrent le faux titre

195 Titre que l'on pourrait traduire librement : *Princesse de l'inauguration de la paix*.

196 趙隆眉

197 楊奇混

198 段義宗

199 Le *Tong-kien-kang-mou* garde le silence sur ce trait monstrueux de perfidie orientale. On reste d'ailleurs indécis sur la question de savoir si la princesse chinoise fut envoyée au Nan-tchao, malgré cet épisode de ses fiançailles, ou bien si le mariage fut rompu.

posthume de *Ching-ming-ouen-ou Hoang-ti*[200]. Son fils *Chun-hoa*[201] lui succéda. Ce prince envoya une ambassade au gouverneur du Li-tcheou, afin de renouveler par son entremise les anciens traités d'amitié avec la Chine, mais l'empereur Tchao-tsong ne répondit rien à cette ouverture. Les guerres civiles qui désolaient l'Empire suspendaient toute relation avec les peuples du dehors.

Sous les Tang postérieurs, la troisième année *tong-kouang* (925), quand le trône de la nouvelle dynastie fut consolidé, le ministre Ouang-ki-ki donna le conseil d'attirer les Nan-tchao comme par le passé. La première année *tien-tching* (926), on apprit qu'un envoyé du Yun-nan était attendu à Soui-tcheou[202].

Beaucoup de princes et de grands chefs des barbares méridionaux arrivèrent des régions les plus lointaines pour faire la visite d'hommage et apporter le tribut. L'empereur Ming-tsong les reçut en audience officielle et leur conféra des mandarinats[203].

La seconde des années *tien-tching* (927), à la septième lune, l'Empereur désigna plusieurs officiers chargés d'aller visiter les barbares.

Cette même année, à la neuvième lune, le gouverneur du Sse-tchouen occidental, rendant compte à l'Empereur de la réoccupation du Li-tcheou, fit connaître que l'envoyé du Yun-nan, nommé

200 聖 明 文 武 皇 帝 (*Empereur saint, éclairé, savant et guerrier.* — Voir ci-dessus, la note 188). Le roi *Fa* mourut l'an 885.

201 舜 化

202 Par *un envoyé du Yun-nan* on entend ici un envoyé du *Nan-tchao.*

203 C'est-à-dire leur donna des titres chinois pour gouverner ses propres sujets au nom de l'Empereur, suivant le système de suzeraineté fictive qui a été expliqué précédemment.

Tchao-ho[204], avait laissé dans une maison bâtie par lui, au midi du fleuve Ta-tou-ho, quinze liasses de correspondance et diverses compositions poétiques. Le tout fut expédié à la Cour.

L'Empereur Tai-tsou, des Song, fut frappé des sacrifices que la Chine avait dû s'imposer, sous la dynastie des Tang, pour soutenir des guerres continuelles avec le Nan-tchao. En conséquence, il prit le parti d'abandonner tous les territoires de la province de de Youe-soui situés au-delà du Ta-tou-ho, et de fixer définitivement à ce fleuve les limites du domaine impérial. Il jugea qu'on éviterait ainsi des violations de frontières trop faciles, source d'hostilités sans cesse renaissantes et souvent si dangereuses. Quant aux défilés de *Hou-teou*[205] et à ces régions de l'ouest défendues par tant de précipices et d'obstacles naturels, il résolut d'en confier la garde aux barbares des antres qu'elles renferment, placés eux-mêmes sous la protection de l'Empire. Dès-lors, les communications devinrent très-rares et les relations officielles avec le Nan-tchao furent interrompues.

Au milieu des années *hoang-yeou* (1049-1053), *Nong-tchi-kao* vaincu s'étant réfugié sur les terres du roi de *Ta-li*, ce prince se saisit de sa personne et le fit notifier à l'Empereur[206].

La neuvième année *hi-ning* (1076), le roi de Ta-li envoya des

[204] 趙和

[205] 虎頭關

[206] *Nong-tchi-kao* était un chef puissant des barbares méridionaux habitant les territoires qui forment actuellement le sud-ouest du *Kouang-si*. Il s'était emparé du *Yong-tcheou*, s'était proclamé roi de *Nan-tien* (ciel du midi), et tint longtemps en échec les généraux chinois envoyés pour le combattre. — Les rois de *Nan-tchao* avaient dès-lors changé leur nom en celui de rois de 大理 *Ta-li*.

ambassadeurs qui offrirent en tribut des objets de leur pays; mais cette visite ne se renouvela pas dans les années suivantes et les représentants du Ta-li qui parurent ensuite à la Cour, à de longs intervalles, ne furent pas toujours reçus en audience officielle.

La troisième année *tching-ho* (1113), l'inspecteur du Kouang-tcheou, nommé Hoang-lin, fit savoir qu'un ambassadeur du Ta-li, dont le nom était *Mou-y-hoai*[207], était en route pour se rendre à la Cour et venait offrir le tribut au nom de son maître, désireux de compter parmi les grands vassaux de l'Empire[208]. L'Empereur ordonna d'envoyer au-devant de cet ambassadeur des officiers de distinction qui l'accompagnèrent dans son voyage.

La sixième de ces mêmes années (1116), le roi de Ta-li envoya un nouvel ambassadeur nommé *Li-tse-tsong*[209], accompagné d'une suite nombreuse. Cette ambassade passa par *Ting-tcheou*[210]. Li-tse-tsong sollicita l'autorisation, qui lui fut accordée, de visiter le collége impérial afin d'y saluer l'image du grand sage[211]. Il voulut aussi voir la bibliothèque impériale et lire quelques ouvrages composés par des empereurs. Avant de les ouvrir, il s'inclinait jusqu'à terre, en élevant la tablette d'ivoire[212].

[207] 慕義懷

[208] A cette époque le royaume de *Ta-li* avait beaucoup perdu de son ancienne importance (Voir la planche 20 des *Tableaux historiques de l'Asie*).

[209] 李紫琮

[210] 鼎州 La Cour était alors à *Pien-leang* (Kai-fong-fou).

[211] 宣聖 Littéralement: *Du saint par excellence*, expression qui désigne Confucius.

[212] La tablette d'ivoire (*ho*) est une sorte d'écran que les ministres tiennent par respect devant leur visage, en parlant à l'Empereur dans les cérémonies officielles.

La septième année *tching-ho* (1117), le roi de Ta-li vint rendre la visite d'hommage en personne. Il offrit en tribut des chevaux et du musc. L'Empereur reconnut à ce prince, nommé *Kia-ho-yu*[213], le titre de roi de Ta-li, gouverneur général du Yun-nan. Il lui conféra, en outre, de très-hautes dignités.

Sous le règne de l'empereur Kao-tsong, la troisième des années *chao-hing* (1133), le gouverneur du Kouang-si annonça que le roi de Ta-li se disposait à envoyer une ambassade qui amenait, pour les vendre, un asssez grand nombre de chevaux. La Cour s'y opposa, ne pouvant permettre qu'une mission officielle prit le caractère d'une opération commerciale; mais il fut ordonné aux gouverneurs des provinces frontières d'acheter tous les chevaux qui leur seraient présentés. L'occasion, d'ailleurs, parut favorable pour établir un précédent très-utile à la remonte de la cavalerie chinoise.

La sixième année *chao-king* (1136), le commissaire impérial en fonction dans le Kouang-si écrivit à la Cour afin de prévenir l'Empereur que des hommes du royaume de Ta-li, qu'on attendait à Hong-chan, avaient réuni des chevaux et des éléphants destinés à lui être offerts, en même temps qu'ils lui adressaient un placet et différentes lettres. L'Empereur ordonna de refuser les présents, mais de récompenser les bonnes intentions de ceux qui les avaient préparés par des cadeaux d'une valeur égale à celle des chevaux et des éléphants qu'on refusait d'accepter. A l'égard des lettres et du

213 段和譽 On pourrait lire aussi ce nom *Touan-ho-yu* à cause de la double prononciation du caractère 段 J'ai choisi la prononciation adoptée par Deguigues dans son *Histoire des Huns* pour éviter toute confusion.

placet, ordre était donné de les recevoir et de les faire parvenir à la Cour, pour qu'il y fut répondu comme il conviendrait[214].

On lit dans l'ouvrage intitulé *Kouei-hai-yu-heng-tchi*[215] : « Le Ta-li est l'ancien royaume de Nan-tchao. Au commencement de la dynastie des Tang, les Nan-tchao n'étaient encore que de petits barbares, divisés en cinq tribus. La tribu qui avait pour chef Mong-che-tchao était la plus forte et se nommait Nan-tchao ; c'est pourquoi ce nom servit à désigner la nation tout entière. Pi-lo-ko, chef des Nan-tchao, ayant réuni sous sa domination les cinq tribus, l'Empereur lui reconnut le titre de roi du Yun-nan. Plus tard, son successeur Y-meou-tsin reçut l'investiture avec le titre de roi de Nan-tchao. Plus tard encore, le roi de Nan-tchao Tsieou-long, qui portait le titre de *Piao-sin*[216], donna lui-même à son royaume le nom de *Ta-li*[217], que l'on écrit aujourd'hui *Ta-li*[218]. Les historiens des Tang ont employé successivement ces deux orthographes, sans qu'on en sache d'ailleurs la raison.

Le territoire de Ta-li est grand et très-peuplé ; on y fabrique d'excellentes armes[219]. Les anciens auteurs ont décrit tout cela avec beaucoup de détails. Le fleuve *Yeou*[220], du *Yong-*

[214] Ces hommes du royaume de *Ta-li* étaient sans doute des chefs mécontents de leur souverain, qui cherchaient à se placer directement sous la protection de l'Empereur. Tout en refusant des présents qui pouvaient la compromettre, la Cour chinoise encourageait la démarche faite auprès d'elle et recevait avec empressement des lettres qui devaient le guider dans la conduite à suivre, en l'instruisant de la situation du pays.

[215] Voir ci-dessus, page 35, note 223.

[216] 驃信

[217] 大禮

[218] 大理

[219] Les armes blanches de *Ta-li* sont encore aujourd'hui très-renommées.

[220] 右江

tcheou[221], mêle ses eaux à celles du fleuve *Ta-pan*[222] du Ta-li. Ce fleuve Ta-pan coule sur le territoire de *Ouei-tsou*[223]. Le cercle de *Te-mo*[224] est limitrophe du territoire de *Chen-tchen*[225]. A partir du cercle de Yong-tcheou, les barbares *Man*[226] et *Leao*[227] s'étendaient à quarante ou cinquante jours de marche des frontières du Ta-li.

Le Ta-li produit de très-bons chevaux, qui arrivent facilement sur le marché de *Hong-chan*[228]. Les *Pe-keng*[229], les *Tse-ki*[230], les *Nan-keng*[231], les *Te-mo*[232], ont été longtemps sans communication avec ce marché. Ils se disaient placés au-dessous des *Ma-tiao* du Ta-li[233].

221 邕州 Ci-dessus, note 164.

222 大槃

223 威楚 Actuellement territoire de *Tsou-hiong-fou* (Yun-nan). — Les indications données ici ne s'accordent pas très-bien avec celles des cartes chinoises modernes, non plus qu'avec celles des cartes européennes. Il semble que l'auteur du *Kouei-hai-yu-heng-tchi* ait confondu le cours supérieur du *Ta-pan* avec celui des affluents du fleuve *Ho-ti*.

224 特磨 Actuellement territoire de *Kouang-nan-fou* (Yun-nan).

225 善闡 Ancien nom du territoire qui forme aujourd'hui la circonscription de *Yun-nan-fou*, ainsi qu'il a été dit précédemment.

226 蠻

227 獠

228 橫山

229 北梗

230 自杞

231 南梗

232 Ci-dessus, note 224.

233 大理馬條 Je n'ai pu identifier *Ma-tiao*, et les indications données dans ce passage me paraissent, je l'avoue, assez obscures.

ROYAUME DE PIAO

驃國

La dix-huitième année *tching-youen* de la dynastie des Tang (802), au premier mois du printemps, une ambassade des Nan-tchao étant venue rendre la visite d'hommage à la cour de Chine, le roi du royaume de Piao envoya son frère cadet, nommé *Si-li-y*[1], faire cette visite avec elle. Le pays que les Chinois nomment Piao est appelé par ses propres habitants *To-lo-tchu-tou-po*[2]. D'autres lui donnent encore le nom de *Tou-li-tchoue*[3]. Antérieurement à cette époque, il n'avait jamais communiqué avec l'Empire.

Sous les dynasties des Ouei[4] et des Tcin (220-440), on a publié diverses relations sur les pays étrangers du sud-ouest et notam-

[1] 悉利移 On verra plus loin, note 20, que ce nom était celui d'une ville dont, sans doute, le frère du Roi était prince.

[2] 突羅朱闍婆

[3] 徒里拙 La grande encyclopédie d'histoire et de géographie intitulée : 古今圖書集成 *Kou-kin tou tchou tsi tching* ajoute à ces indications que le royaume de *Piao* porta plus anciennement le nom de 朱波 *Tchu-po*, tandis que le 西域傳 *Si-yu-tchouen* (histoire des pays occidentaux), publié sous les *Tang*, mentionne simplement le pays de *Tchu-po* comme ayant fait partie du royaume de *Piao*.

[4] Les *Ouei* du *San-koue*, qui régnèrent de l'an 220 à l'an 264.

ment sur les huit *kiun* du *Nan-tchong*[5]. Il y est dit que le territoire de *Yong-tchang*[6] est l'ancien royaume de Ngai-lao et qu'au sud-ouest du Yong-tchang, à 3,000 *li*, se trouvait le royaume de Piao, où les rapports sociaux entre le prince et ses sujets, les parents et leurs enfants, les supérieurs et les inférieurs étaient réglés de manière à indiquer un peuple civilisé. On ne voit point toutefois que cela soit mentionné par les historiens officiels. Apprenant que le roi de Nan-tchao, Y-meou-tsin, avait fait alliance avec la Chine, le roi de Piao eut un désir sincère de l'imiter, et c'est pourquoi, profitant d'une ambassade de ce prince qui frayait la route à suivre, il envoya son fils[7] avec un interprète porter à l'Empereur des présents offerts en tribut[8].

La ville de *Yang-tsiu*[9], du Nan-tchao, est à 6,800 *li* au nord-est de ce royaume, qui se trouve à 14,000 *li* de la capitale de l'Empire[10], et à plus de 2,000 *li*[11] au sud de l'ancien *kiun* de Yong-

[5] Expression qui désigne les pays situés au midi de l'Empire.

[6] 永昌 Voir, ci-dessus, l'article *Ngai-lao*, p. 176.

[7] Le texte dit ici que le roi de *Piao* envoya son fils, tandis qu'il a parlé plus haut, comme envoyé, d'un frère cadet du Roi nommé *Si-li-y*. Selon toute probabilité, c'est un erreur de copiste qui aura substitué le caractère 子 (fils) au caractère 弟 (frère cadet) dans ce dernier passage, car l'ambassade de l'an 802, la seule que le royaume de *Piao* ait envoyée, est mentionnée par plusieurs écrivain chinois qui tous écrivent 弟.

[8] Il a été dit plus haut (page 201), que le roi de *Piao* était devenu tributaire du *Nan-tchao*, sous le règne du roi *Ko-lo-fong*, ce qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler ici.

[9] 咩苴城

[10] Au temps auquel ce document se rapporte, la capitale de l'Empire était *Tchang-ngan* (dans le *Chen-si*).

[11] Encore une contradiction qui [ne repose peut être que sur une incorrection

tchang. De l'est à l'ouest son territoire a 3,000 *li* d'étendue. Vingt royaumes, tels que ceux de *Kia-lo* [12] et de *Po-ti* [13], sont placés sous sa dépendance [14]. Il possède neuf grandes villes fortifiées, entre autres *Tao-lin-ouang* [15], et deux cent quatre-vingt-dix-huit cités, chefs-lieux d'autant de juridictions.

A l'est, ce royaume est borné par celui de *Tchin-la* [16]; à l'ouest, il touche aux régions orientales du *Tien-tcho* [17]; au midi, la grande mer est sa limite; au nord, ses frontières arrivent jusqu'au territoire de *Sie-lo* [18], du pays des Nan-tchao [19].

du texte. Dans le paragraphe précédent, on a évalué à 3,000 *li* la distance qui se trouve ici réduite à 2,000. Nous trouvons, du reste, un peu plus loin, des indications géographiques mieux précisées.

[12] 迦羅

[13] 婆提

[14] Litt. : *Lui font des visites et lui offrent des présents.*

[15] 道林王

[16] Le Cambodge. dont l'article viendra plus loin.

[17] L'Inde.

[18] 些樂

[19] Ces indications très-précises, confirmées par le *Kou-kin-tou-chou-tsi-tching*, que j'ai cité plus haut (note 3), ne me paraissent pas laisser de doute sur ce que le royaume de *Piao* n'est autre que l'ancien *Pégu* ou *Pégou*, qui dut s'étendre sur tous les territoires occupés plus tard par l'Empire Birman, au moment de sa plus grande extension. On vient de lire que vingt royaumes étaient placés sous sa dépendance, et le voyageur anglais Peter Williamson Floris, qui visita le Pégou en 1612, peu après la conquête de ce royaume par celui de Siam, dit précisément que le roi de Pégou « se vit alors abandonné par les rois tributaires de sa couronne, *qui étaient au nombre de vingt*. » L'obscurité qui règne sur l'histoire ancienne de ce pays, ainsi que l'attestent les travaux de Klaproth et les lacunes de ses *Tableaux historiques de l'Asie*, donne aux renseignements détaillés fournis par le *Kou-kin-tou-chou-tsi-tching* un intérêt qui me paraît mériter que la

Le Roi s'appelait *Kouen-mo-tchang*[20], de son nom de famille, et

traduction en soit jointe ici au passage correspondant de *Ma-touan-lin*. Cet ouvrage nomme dix-huit royaumes jadis tributaires de *Piao*, à savoir : 迦羅 *Kia-lo*, 婆提 *Po-ti*, 摩禮 *Mo-li*, 烏特 *Ou-te*, 迦梨迦 *Kia-li-kia*, 半地 *Pan-ti*, 彌臣 *Mei-tchin*, 坤郎 *Kouen-lang*, 偈奴 *Kie-nou*, 羅聿 *Lo-yu*, 佛代 *Fo-tai*, 渠論 *Kiu-lun*, 婆梨 *Po-li*, 偈陀 *Kie-to*, 多歸 *To-kouei*, 摩曳餘 *Mo-y-yu*, autrement 舍衛 *Che-ouei*, 瞻婆 *Tchan-po* et 闍婆 *Tou-po*. Il énumère les neuf villes fortifiées : 道林王 *Tao-lin-ouang*, 悉利移 *Si-li-y*, 三陀 *San-to*, 彌諾道 *Mei-no-tao* 立突旻 *Li-to-min* (à moins qu'il ne faille lire : *Mei-no-tao-li* et *To-min*, ce que le défaut de ponctuation rend difficile à décider) 帝偈 *Ti-kie*, 達梨謀 *Ta-li-meou*, 乾唐 *Kien-tang* et 末浦 *Mo-pou*. Il mentionne les noms de trente-deux cités (sur 298), puis il ajoute : « Entre le royaume de *Mei-tchin* et celui de *Kouen-lang* habite la tribu des 小崑崙 *Siao-kouen-lun*, ou petits *kouen-lun*, dont les mœurs ne diffèrent pas de celles des *Mei-tchin*. Entre le royaume de *Kouen-lang* et la tribu ou cité appelée 祿羽 *Lo-yu* est un royaume appelé 大崑崙 *Ta-kouen-lun* (le grand *kouen-lun*), plus puissant que celui de *Mei-tchin*. De la résidence du roi des *Siao--kouen-lun*, en marchant une demi-journée, on arrive à la cité de 磨地勃 *Mo-ti-po* (qui fait partie du royaume de *Piao*); si l'on s'embarque ensuite et si l'on navigue trois mois, on arrive au royaume de 佛代 *Fo-tai*, au nord duquel est un grand port où l'on voit des navires de commerce de tous les pays. — A huit jours de marche du royaume de *Tou-po* (l'un des royaumes tributaires de celui de *Piao*) est situé le royaume de 婆賄伽盧 *Po-hoei-kia-lou*, dont le climat est très-chaud, où les routes sont bordées de cocotiers, où l'or, l'argent et les objets précieux abondent de telle sorte que les murs de l'habitation du Roi sont revêtus de briques d'or, sa cuisine couverte de tuiles d'argent, et ses bateaux de plaisance incrustés de perles et de pierres fines. Les pièces d'eau de ses jardins sont également bordées de plaques d'or. »

[20] 困沒長

Mo-lo-je[21], de son nom personnel. Son ministre d'état se nommait *Mo-ho-sse-no*[22]. Quand ce roi sortait pour se rendre dans un lieu peu éloigné, on le portait sur un lit suspendu avec des cordes d'or. S'il voyageait, il était monté sur un éléphant ; il marchait accompagné d'un grand nombre de ses femmes et de plusieurs centaines de serviteurs.

Les murailles de la capitale du Piao sont construites en briques de larges dimensions. Elles forment une enceinte de 160 *li* de tour. Les fossés qui les protègent sont également revêtus de briques. La tradition rapporte qu'elle fut la patrie de *Che-li-fo*[23]. Sa population est de plusieurs fois dix mille familles et les temples de Fo qu'elle renferme sont au nombre de plus de cent. L'intérieur de ces temples est orné d'or et d'argent, et tendu d'étoffes magnifiques. Le sol est pavé d'un minerai couleur de pourpre et recouvert de tapis brochés[24].

21 摩羅惹 Le *Kou-kin-tou-chou-tsi-tching* désigne encore ce prince sous le nom de 雍羌 *Yong-kiang*.

22 摩訶斯那

23 Litt. : *La ville de* 舍利佛 *Che-li-fo* (en sanscrit *Çâripouttra*).

24 Le *Kou-kin-tou-chou-tsi-tching* ajoute à cette description les détails suivants : « Les briques du mur d'enceinte étaient de couleur verte ; ce mur d'enceinte avoit douze portes, et chacun de ses angles était muni de tours. Les maisons des habitants étaient recouvertes avec des lames de plomb ou d'étain ; leur charpente était faite de bois de 荔枝 *li-chi* (*dymocarpus li-chi*, dit *Lobschied*). Dans le palais du Roi étaient deux cloches, l'une d'or et l'autre d'argent, que l'on frappait d'une certaine façon si le royaume était menacé d'invasion, pour tirer des présages heureux ou malheureux des sons qu'elles rendaient. Près du palais, était un grand éléphant, haut de 100 pieds, devant lequel s'agenouillaient tous

Les habitants du royaume de Piao professent l'amour de la vie et l'horreur de tuer. Leur pays est propre à la culture des plantes potagères, du riz et du gros millet appelé *leang*, mais ne produit ni chanvre, ni blé. On n'y fait usage ni d'entraves, ni de menottes, ni d'aucun instrument de supplice à l'égard des accusés, qui sont simplement attachés. Ceux qui sont reconnus coupables reçoivent sur le dos des coups de bambou, dont le nombre est de cinq pour les fautes graves et de trois pour les fautes légères. L'homicide seul est puni de mort.

Les jeunes garçons et les jeunes filles ont la tête entièrement

ceux qui avaient des procès à soutenir, en se consultant eux-mêmes intérieurement sur la justice ou l'injustice de leurs propres causes. En cas de malheurs publics, le Roi lui-même se prosternait devant l'éléphant, brûlant des parfums et s'accusant ouvertement des fautes qu'il avait commises. Dans le voisinage de la ville, sont des montagnes de sable et des terrains stériles. » — Ce que rapportent les auteurs chinois de l'enceinte et des monuments de l'ancienne capitale du royaume de *Piao* fait songer tout naturellement aux ruines gigantesques et mystérieuses d'*Angcor*, et l'incertitude qui règne sur l'étendue de ce vaste empire comprenant deux cent quatre-vingt-dix-huit gouvernements, sans parler de vingt royaumes tributaires, aussi bien que l'évaluation de 2,000 à 3,000 *li* pour la distance entre ses frontières (ou sa capitale) et la ville de *Yong-tchang* située au 25me degré de latitude, laissent une grande marge aux suppositions. Il sera donc important d'examiner en détail chacune des indications qu'on rencontre ici, sans négliger cette mention de montagnes de sable et de terrains stériles que le *Kou-kin-tou-chou-tsi-tching* ajoute aux renseignements fournis par *Ma-touan-lin*, puisqu'il serait peu vraisemblable qu'il fut question de deux villes capitales distinctes, à des époques différentes.

rasée à l'âge de sept ans et sont placés aussitôt dans les temples et dans les couvents. Ils y demeurent jusqu'à leur vingtième année[25], étudiant la religion de Bouddha; ensuite ils rentrent dans le monde. Leurs vêtements ne se composent que d'une robe blanche en coton et d'une ceinture dont la couleur rouge imite la teinte des nuages qui entourent le soleil levant. Ils repoussent l'usage de la soie, disant qu'il faut nuire à la vie pour se la procurer[26].

L'ambassade du roi de Piao fit hommage de la musique de

[25] Une édition du *Ouen-hien-tong-kao* dit *jusqu'à leur vingt-cinquième année*, mais la variante qui porte *jusqu'à leur vingtième année*, et qui est conforme à la version du *Kou-kin-tou-chou-tsi-tching*, paraît la meilleure à tous égards.

[26] Parlant des mœurs, des usages et des productions du royaume de *Piao*, le *Kou-kin-tou-chou-tsi-tching* s'exprime ainsi : « Le pays est propre à la culture des plantes potagères. On y récolte du riz, du millet et des cannes à sucre d'une énorme grosseur. On n'y fait usage ni de graisse ni d'huile. On y brûle des bougies de cire préparées avec des parfums qui les rendent odoriférantes. On y voit des monnaies d'or et d'argent qui ont la forme d'un croissant (litt. d'une demi-lune). Les habitants les nomment 伽佗 *kia-to* et 足彈佗 *Tso-tan-to*. Ils font le commerce avec les nations voisines, auxquelles ils vendent particulièrement des étoffes de laine blanche très-fines, du *lieou-li* (voir ci-dessus, note 29, p. 178), et des vases d'argile. Les femmes réunissent leurs cheveux au sommet de la tête, en formant un gros nœud qu'elles ornent de fleurs en étain, de perles et de diverses pierres. Toutes portent des éventails; celles de la classe élevée en suspendent cinq ou six à leur ceinture. — A sept ans les enfants entrent dans les temples, après avoir eu les cheveux coupés. Ils y restent jusqu'à l'âge de vingt ans. Ceux qui n'ont pas de vocation pour la vie religieuse rentrent alors dans leurs familles. »

son royaume, comprenant vingt-deux morceaux exécutés par un orchestre de trente-cinq musiciens. Les paroles de cette musique étaient toutes en l'honneur du culte de Fo[27].

[27] Le *Kou-kin-tou-chou-tsi-tching* s'étend très-longuement sur la musique du royaume de *Piao* et sur les danses dont elle formait l'accompagnement. Les danseurs ou danseuses, au nombre de soixante-quatre, changeaient plusieurs fois de costumes et de coiffures et exécutaient des figures très-compliquées, dont les mouvements étaient réglés par des coups de tambour. Souvent ils tenaient à la main de longues plumes, chaussaient de légères bottines de cuir, se ceignaient le front de bandeaux ornés de perles et se peignaient l'avant-bras de diverses couleurs. Les instruments de musique se composaient de flûtes transversales à sept trous, d'orgues à seize tuyaux, de grands et de petits cornets, de violons à cinq cordes, de luths à treize cordes, de cloches, de clochettes et de cymbales de plusieurs métaux, de claviers en coquillages, de tambours à caisse de bois ou de métal, de planchettes de fer ou de bambou, de disques et de carrés métalliques (sortes de *triangles* sans doute), etc. Il y avait la chanson des jeunes filles, le chant des soldats, celui des religieux, etc. L'auteur chinois fait remarquer combien ces raffinements contrastaient avec la rude organisation militaire des *Nan-tchao,* ce qui explique comment le royaume de *Piao* fut sans cesse dominé par eux. Il ajoute que, la sixième année *tai-ho* (832) notamment, le royaume de *Piao* fut envahi par les *Nan-tchao.*





SI-YOUEN-MAN

西原蠻

Les Si-youen-man habitaient au sud du pays de *Yông*[1], dans le Kouang-(si) méridional. Ils occupaient aussi les territoires situés à l'occident des pays de *Yong*[2] et de *Kouei*[3]. Ils étaient gouvernés par le chef de la famille *Ning*[4], souverain héréditaire de la plus puissante de leurs tribus. La tribu de *Hoang*[5], qui occupait les antres de *Hoang-tseng*[6] reconnaissait l'autorité du chef de la famille Ning. Les territoires des Si-youen-man confinaient, du côté de l'occident, avec les frontières orientales du Nan-tchao[7].

[1] 容 Ancien nom du territoire actuel de *Siang*, au sud de *Lieou-tcheou* (Kouang-si).

[2] 邕 Au sud-est de *Nan-ning* (Kouang-si méridional).

[3] 桂 Actuellement *Kouei-lin-fou* (dans le nord-est du Kouang-si).

[4] 寗

[5] 黃

[6] 黃橙

[7] Les *Si-youen man*, ou ***barbares Man de Si-youen***, tiraient évidemment leur nom de l'ancien pays de ***Si-youen***, du *Kouang-si* méridional, actuellement terri-

proclamé roi de *Kouei-nan*[20]. *Mo-chun*[21], roi de *Tche-nan*[22], *Siang-tchi*[23], roi de *Nan-youe*[24], *Leang-fong*[25], roi de *Tchin-nan*[26], *Lo-tching*[27], roi de *Jong-tching*[28], et *Mo-tsin*[29], roi de *Nan-hai*[30]. Ces rois coalisés, dont les forces réunies montaient à deux cent mille combattants, étendirent au loin leur domination, en instituant partout des préfets et autres fonctionnaires à l'instar de l'organisation chinoise. Ils envahirent dix-huit *tcheou* du gouvernement de *Kouei*[31], marquant leur passage par des incendies et emmenant avec eux de nombreux captifs. Cet état de choses dura quatre années, sans qu'il fut possible d'y porter remède.

Au commencement des années *kien-youen* (758-759), l'Empereur ayant envoyé près des chefs barbares un plénipotentiaire chargé de leur porter de bonnes paroles, en promettant l'oubli de leurs crimes à ceux qui feraient une entière soumission, une scission

[20] 桂南 (*Kouei méridional*). Au nord-est du *Kouang-si* actuel.

[21] 莫淳

[22] 柘南 (*Tche méridional*). Territoire actuel de *King-tong-fou* (Yun-nan).

[23] 相支

[24] 南越 (*Youe méridional*). Titre renouvelé de l'antiquité.

[25] 梁奉

[26] 鎮南 Territoire actuel du *Lo-ting-tcheou*, dans le *Kouang-tong* occidental.

[27] 羅誠

[28] 戎成 Actuellement territoire de *Sing-lo* (Kouang-si oriental).

[29] 莫潯

[30] 南海 Actuellement territoire de *Kouang-tcheou* (Canton).

[31] 桂管 Le gouvernement de *Kouei* comprenait la partie nord-est du *Kouang-si* actuel. Les *tcheou*, à cette époque, n'étaient plus que de simples districts.

se produisit bientôt entre les rebelles. Les chefs nommés *Fang-tse-tan* [32], *Kan-ling-hoei* [33], *Lo-tching-ouei* [34], *Tchang-kieou-kiai* [35] et *Song-youen* [36] offrirent de se joindre aux troupes impériales, avec plus de cinq cents de leurs principaux officiers, pour combattre Ou-tching-fei qui demeurait sourd aux propositions de paix. En une seule année, deux cents combats meurtriers furent livrés. Hoang-kien-yao, Tchin-tsong-yo, Leao-tien, Mo-chun, Leang-fong, Lo-tching et Mo-tsin furent successivement pris et décapités. Alors Ou-tching-fei et ses alliés perdirent courage; ils se chargèrent eux-mêmes de liens et vinrent à la capitale du Kouei-tcheou, en attitude de suppliants, pour implorer la clémence impériale. L'Empereur donna l'ordre de les bien traiter, les gratifia chacun de plusieurs pièces de soie et leur laissa toute liberté de rentrer dans leurs foyers.

Cependant deux chefs du Si-youen-man, *Tchang-heou* [37] et *Hia-yong* [38], continuaient de tenir la campagne. Ils entraînèrent un troisième chef nommé *Ou-kong-tsao* [39], s'allièrent avec les Leao commandés par *Leang-tsong* [40] et *Kien-tan* [41], dévastèrent les frontières chinoises, envahirent le *Tao-tcheou* [42] et tinrent assiégée la ville capitale de cette province pendant plus de cinquante jours.

32 方 子 彈
33 甘 令 暉
34 羅 承 韋
35 張 九 解
36 宋 原
37 張 侯
38 夏 永
39 吳 功 曹
40 梁 崇
41 牽 覃
42 Extrême limite du *Hou-nan* actuel.
Localité qui n'a pas changé de nom.

repousser et leur fit de nombreux prisonniers, parmi lesquels se trouva Ou-kong-tsao ; mais il dut se retirer à son tour devant le flot croissant des barbares qui enveloppèrent de nouveau la capitale du Tao-tcheou, énergiquement défendue par son gouverneur Youen-kia, et qui poussèrent leurs incursions jusque dans les *tcheou* de *Chao*[44] et de *Yong*[45]. Une défection du général Ouang-koue-leang, à qui le commandant supérieur des milices du Hou-nan, Sin-king-ko, avait confié le soin de défendre l'entrée du pays de Ou-kang avec des forces considérables, acheva de porter le désordre à son comble. Ce général, jaloux de son autorité et irrité des ordres impérieux qu'il recevait, entra lui-même en pleine révolte ; il rançonna les villes chinoises qu'il était chargé de protéger et trompa plusieurs fois, par de vaines promesses, les commissaires impériaux envoyés près de lui en parlementaires. A la première année *kien-tchong* (780) cependant, les Si-youen-man s'étant retirés vers le Sud, Ouang-koue-leang fit sa soumission[46].

[43] J'ai conservé ce titre de fonctionnaire chinois, par la difficulté de le traduire d'une manière satisfaisante. Les *king-lio-sse* étaient de hauts commissaires envoyés avec des pouvoirs très-étendus, pour représenter l'autorité impériale dans les pays tributaires où des troubles se produisaient,

[44] 邵 Dans la circonscription actuelle de *Pao-king-fou*.

[45] 永 Localité qui n'a pas changé de nom (Hou-nan méridional).

[46] Cette rebellion d'un général chinois, auquel on envoie officiellement des parlementaires et qui finit par rentrer en grâce en se soumettant, est un fait qui semble étrange au premier abord, mais qui se rencontre assez fréquemment dans l'histoire de la Chine, aux époques de guerres civiles et de grands troubles à l'in-

La dixième année *tching-youen* (794), le chef de la famille des Hoang, nommé *Hoang-chao-king*[47], violait les frontières chinoises du gouvernement de *Yong*[48] et le *king-lio-sse* Seou-kong-ki demandait instamment qu'on lui envoyât des troupes, tirées des garnisons du Ling-nan, pour secourir les territoires envahis; mais l'Empereur Te-tsong, craignant de dégarnir cette province, se contenta d'envoyer des négociateurs et de lancer une proclamation menaçante, dont les barbares d'ailleurs ne firent aucun cas. Ils occupèrent les quatre *tcheou* de *Kin*[49], de *Hong*[50], de *Tsin*[51] et de *Kouei*[52]. Le fils de Hoang-chao-king, nommé *Tchang-mien*[53], qui était habile et hardi, s'empara encore de treize *tcheou* et se montra dès lors d'un orgueil intraitable. Yong-ming, gouverneur du Tang-tcheou, à qui l'Empereur en ces circonstances confia le commandement en chef des forces chinoises avec des pouvoirs très-étendus, parvint pourtant à faire changer les événements de face. Il attaqua vigoureusement les rebelles, les poursuivit sans relâche, et dans une campagne rapide leur reprit tous les *tcheou* qu'ils avaient conquis.

Au commencement des années *youen-ho* (806-820), le gouverneur du Yong-tcheou faisait prisonnier le chef nommé *Hoang-tching-king*[54] et, l'année suivante, Hoang-chao-king lui-même se

térieur en même temps qu'aux frontières de l'Empire.

47 黃少卿

48 邕管 Actuellement territoire du département de *Nan-ning* (Kouang-si méridional).

49 欽

50 横

51 潯

52 貴

53 昌河

54 黃承慶

soumettait à l'autorité impériale avec plusieurs de ses adhérents. L'Empereur conféra à Hoang-chao-king le titre de *tse-chi* de Kouei-chun-tcheou et à son frère cadet *Hoang-chao-kao*[55] le titre de *tse-chi* de Yeou-tcheou, ce qui n'empêcha pas ces deux chefs d'accomplir peu de temps après de nouveaux actes de rebellion[56].

On eut aussi à combattre deux tribus obéissant à *Hoang-chao-tou*[57] et à *Hoang-tchang-kouan*[58], qui s'emparèrent d'abord des *tcheou* de *Pin*[59] et de *Man*[60] et qui, dans la onzième année *youen-ho* (816), envahirent encore les *tcheou* de Kin[61] et de Hong[62]. Ces deux tribus furent châtiées et repoussées par les troupes impériales que commandait Ouei-youe, mais elles ne tardèrent pas à reprendre les armes et massacrèrent le gouverneur du Yen-tcheou[63].

L'inspecteur général Pei-hing-li affectait un grand mépris pour les forces militaires de ces barbares, qu'il jugeait faciles à dissiper. Il sollicita et obtint de l'Empereur Hien-tsong la conduite d'une armée expéditionnaire, avec laquelle il promettait d'anéantir tous les rebelles. Les résultats de la campagne qu'il entreprit furent loin de

[55] 黃少高

[56] On a vu plusieurs fois déjà que l'Empereur conférait le titre de *tse-chi* (préfet) à des chefs indigènes soumis à la suzeraineté de l'Empire, qui continuaient ainsi de gouverner héréditairement les populations accoutumées à leur obéir.

[57] 黃少度

[58] 黃昌瓘

[59] 賓

[60] 蠻

[61] Ci-dessus, note 49.

[62] Ci-dessus, note 50.

[63] Cet ancien *tcheou* comprenait la partie méridionale du département actuel de *Lieou-tcheou-fou*, au centre du *Kouang-si*.

répondre à son attente. Trois années s'écoulèrent, durant lesquelles on trompa continuellement l'Empereur en l'entretenant de victoires imaginaires, d'ennemis tués au nombre prétendu de plus de vingt mille et de prisonniers non moins nombreux qui n'existaient que dans les dépêches. La vérité fut que dans les deux cercles de Yong[64] et de Yông[65] il mourut huit soldats chinois sur dix, de blessures ou de maladies, et que le trésor public eut à supporter d'énormes dépenses sans qu'on obtînt aucun fruit de tant de sacrifices. A Pei-hing-li incombait toute la responsabilité de ces désastres; l'opinion publique était unanime à le condamner, et cependant la Cour lui confia plus tard le gouvernement important du Ngan-nan, à la suite des troubles dont cette province fut le théâtre sanglant.

La première des années *tchang-king* (821), la Cour ayant donné pour instructions au *king-lio-sse* du gouvernement de Yông d'agir avec une grande prudence et de ne pas engager des hostilités, Yen-kong, ancien *king-lio-sse* du même pays, écrivit un placet dans lequel il conseillait, au contraire, de châtier vigoureusement la famille Hoang. Alors le vice-président du tribunal de la guerre, Han-yu, remit à l'Empereur un rapport qui concluait ainsi : « Les expéditions contre les barbares du Midi ont toujours eu des conséquences désastreuses. Les populations du Ling-nan[66] sont clairsemées; les lieux qu'elles habitent ne sont que des antres sauvages. Lors même qu'on parviendrait à détruire tous ces barbares, la

[64] Ci-dessus, note 2.

[65] Ci-dessus, note 1.

[66] On comprenait sous le nom de *Ling-nan*, ou Midi des montagnes de *Ling*, les régions qui forment aujourd'hui les provinces du *Kouang-si* et du *Kouang-tong*.

conquête de leurs territoires ne serait pas d'un grand profit pour l'État. Contentons-nous de les tenir en respect et de nous garder d'eux comme des fauves. S'ils violent nos frontières, il faut les repousser, mais sans les poursuivre jusque dans leurs tannières. Cette politique épargnera beaucoup de peines et beaucoup de frais. Je souhaiterais que Votre Majesté adoptât désormais le nom de *Taking*[67] pour celui des années de son règne, qu'une amnistie générale fut accordée à tous les barbares et que des commissaires fussent chargés de répandre au loin les bienfaits de la mansuétude impériale. Ces mesures ramèneraient les chefs insoumis à l'obéissance et, si l'on choisissait ensuite avec soin les mandarins envoyés dans les provinces pacifiées pour y maintenir le bon ordre, on n'aurait plus de soulèvements à réprimer. » L'Empereur accueillit favorablement ce rapport et maintint les ordres donnés par la Cour, sans toutefois décréter l'amnistie générale que conseillait Han-yu.

Cette même année, la tribu de Hoang fit irruption dans le *tcheou* de Yong[68], s'empara des postes fortifiés du *Tso-kiang*[69] et, pénétrant dans le Kin-tcheou[70], enleva de même les postes fortifiés de *Tsien-kin*[71]. L'année suivante (822), le Kin-tcheou tout entier était dévasté. Le chef des rebelles, *Hoang-tchang-kien*[72], parut cependant effrayé de ses propres succès. Il envoya *Tchin-chao-ki*[73] et autres de ses principaux officiers, au nombre de vingt, pour

[67] *Grande réjouissance, grande réconciliation.*

[68] Ci-dessus, note 2.

[69] 左江 *Le fleuve de gauche.* Voir ci-dessus, p. 120, note 80.

[70] Ci-dessus, note 49.

[71] 千金

[72] 黃昌琨

[73] 陳少奇

offrir de se soumettre à de certaines conditions que l'Empereur King-tsong accepta. Les tribus de Hoang et de Nong occupaient alors dix-huit *tcheou*. Quand le *king-lio-sse* investi des pouvoirs impériaux arriva parmi ces barbares, ils lui firent un excellent accueil; mais au moindre sujet de mécontentement qu'ils croyaient avoir, ils renouvelaient aussitôt leurs incursions sur les territoires chinois voisins de leurs frontières, sans qu'il fut possible de les retenir, et cinq cents soldats que le gouverneur du Ling-nan avait placés à Hong-tcheou[74] pour garder la route fluviale du Tso-kiang n'étaient pas de force à défendre ce passage, quand tout le pays était insurgé.

Au milieu des années *tai-ho* (827-835), Tse-lan, que le *king-lio-sse* Tong-Tchang mit à la tête des troupes chinoises, parvint cependant à tenir en respect les barbares de tous les antres, intimidés par la vigueur de ses actes et par la fermeté de son commandement. Les dix-huit *tcheou* payèrent régulièrement l'impôt; les communications demeurèrent libres et les chemins sûrs. La tribu de Nong, remuante et nombreuse, essaya d'entraîner les Nan-tchao dans une ligue offensive contre l'Empire, mais l'Empereur Y-tsong déjoua ses mauvais desseins en faisant lui-même alliance avec le prince de Nan-tchao et en s'assurant le concours zélé de deux tribus barbares, qui l'aidèrent plusieurs fois à battre et refouler un ennemi commun. Cette politique d'opposer les unes aux autres des tribus rivales ayant porté d'heureux fruits, un mandarin nommé Siu-yun-kien fut envoyé aux frontières du pays de Nan-tchao pour faire amitié avec

[74] Territoire actuel de *Nan-ning-fou* (Kouang-si).

Nong-kin-le[75], chef des deux antres de *Tsi-mei*[76] et de *Ho-tan*[77]. Siu-yun-kien réussit dans sa mission. Nong-kin-le reconnut la suzeraineté de l'Empire et contribua, par son attitude, au maintien de la paix.

Au temps des Song, la tribu ou famille Nong était depuis une longue suite de générations en possession du *tcheou* de *Kouang-youen*[78] situé au sud-ouest de Yong[79], pays montagneux et d'un accès difficile où le fleuve *Yo*[80] a ses sources et dont le sol renferme de l'or et du cinabre. Ce pays de Kouang-youen, important par ses bourgades populeuses et ses nombreux villages, figurait officiellement dans la circonscription du gouvernement de Yong, mais en réalité les Kiao-tchi, conquérants du Ngan-nan[81], l'avaient soumis à leur autorité et tenaient d'ailleurs tous les chefs de la famille Nong sous leur dépendance.

[75] 儂金勒

[76] 齎美

[77] 貨咳

[78] 廣源

[79] Ci-dessus, note 2.

[80] Ce fleuve de *Yo* (鬱 江) est celui que la carte de Klaproth indique, sous le nom de *Yu-kiang*, comme une continuation du *Tso-kiang*, qui change plusieurs fois d'appellation depuis sa source jusqu'à l'achèvement de son cours, selon l'usage chinois. Le *To-sse-fang-yu* dit, en parlant du *Yo-kiang* : Ce fleuve coule au sud de la ville de *Hong-tcheou*, venant du pays de 永淳 *Yong-chun*. Il entoure la ville de *Hong-tcheou* et forme (avec un affluent) un circuit complet qui l'a fait appeler 月江 *Youe-kiang* (fleuve de lune, fleuve en forme de lune). Ensuite il entre dans le district de *Kouei*, du département de *Tsin-tcheou-fou*.

[81] On a vu déjà que le *Ngan-nan* comprenait le Nord du *Tong-king* et le sud-ouest du *Kouang-si* actuels. Une notice historique sur le *Kiao-tchi* est donnée plus loin.

cieusement le nom du premier mari de sa mère reparut tout à coup dans le pays de Tang-yeou, s'en rendit maître et se proclama roi de *Ta-li*[94].

Le prince des Kiao-tchi résolut de châtier Tchi-kao, ainsi qu'il avait jadis châtié Nong-tsiuen-fo. Il mit une armée en campagne. Le pays de Tang-yeou fut reconquis et Tchi-kao chargé de fers ; mais le vaincu sut gagner les bonnes grâces du prince qui le tenait captif et obtint, avec la liberté, le gouvernement des *tcheou* de Kouang-youen[95], Loui-ho[96], *Pin-po*[97], *Hoei-tong*[98], et *Sse-lang*[99]. Durant quatre années, il garda les apparences d'un sujet fidèle ; ensuite il envahit le *tcheou* de *Ngan-te*[100], en invoquant de prétendus griefs, s'intitula, cette fois, roi de *Nan-tien*[101] et décréta que les années de son règne porteraient le nom de *king-choui*[102].

La cinquième des années *hoang-yeou* (1053) ce roi de Nan-tien dévasta le Yong-tcheou et repoussa les Kiao-tchi qui essayaient de l'arrêter. Effrayé de ses progrès, le commissaire impérial du Kouang-si, nommé Siao-kou, eut la pensée de se défaire de lui par

[94] 大歷 Ne pas confondre ce nom de *Ta-li*, avec celui qui a été mentionné précédemment à l'article *Nan-tchao*, et dont l'orthographe chinoise est différente (Voir ci-dessus, p. 226, notes 217 et 218).

[95] Ci-dessus, note 78.

[96] Ci-dessus, note 91.

[97] 頻婆

[98] 回峒

[99] 思浪

[100] 安德

[101] 南天 (*Ciel du midi*).

[102] 景瑞 (Présages de splendeur). On a vu que le seul fait de donner un nom particulier aux années de son règne était une déclaration d'indépendance absolue, de la part d'un prince étranger.

un meurtre. Il chargea King-ping, l'un de ses officiers, du soin de le préparer et de l'accomplir; mais King-ping, à qui cette commission répugnait, prit sur lui d'attaquer Tchi-kao à force ouverte avec les troupes dont il disposait. Le succès ne répondit pas à ses résolutions généreuses; il fut battu et conduit prisonnier devant le prince barbare.

Tchi-kao interrogea lui-même son prisonnier sur les affaires de la Chine, ce qui amena King-ping à lui conseiller de rechercher la haute protection de l'Empire. Accueillant cette idée avec empressement, Tchi-kao écrivit des lettres pour l'Empereur dans lesquelles il sollicitait la faveur d'être admis à faire chaque année la visite d'hommage. Il chargea King-ping de porter ces lettres à la Cour, avec différents produits de son pays qu'il désirait offrir en tribut. Un premier refus de l'Empereur ne l'empêcha pas d'envoyer bientôt de beaux chevaux, des éléphants, de l'or et de l'argent, qui furent également refusés, par cette considération que celui qui les offrait devait être considéré comme un vassal du Kiao-tchi. Tchi-kao, sans se rebuter, essaya encore d'employer le bon vouloir du gouverneur de Yong-tcheou, nommé Tchin-kong, pour faire parvenir à la Cour un placet renfermé dans une enveloppe dorée; mais ce placet demeurant sans réponse, il vit clairement qu'il n'avait pas de secours à espérer du côté de la Chine. Alors il prit le parti d'appeler autour de lui tous les proscrits et tous les mécontents, afin de grossir son armée. Il dissimula les mauvais desseins qu'il nourrissait par des moyens astucieux, de nature à faire croire qu'il manquait à la fois d'argent, d'hommes et de vivres. Ses affidés parcouraient les marchés offrant leurs vieux habits en échange d'un peu de riz, et publiant faussement que la disette avait contraint les populations à se dissé-

miner. Ces bruits, répandus au loin, entretenaient le gouverneur du Yong-tcheou dans une sécurité trompeuse. Il crut que des barbares aussi affaiblis seraient incapables de rien entreprendre et négligea de maintenir ses places en état de défense.

Dès qu'il jugea le moment favorable, Tchi-kao ne manqua pas de le saisir. Il avait pour conseillers deux lettrés du Kouang-tcheou, Hoang-ouei et Hoang-chi-mi, et pour auxiliaires plusieurs chefs de la famille Nong, ***Nong-kien-heou*** [103], ***Nong-tchi-tchong*** [104] et autres, tous altérés du désir ardent de piller les provinces chinoises. Un soir, ils brûlèrent eux-mêmes les villages des barbares qui leur étaient soumis, feignant que le feu du ciel eût allumé l'incendie et disant à la multitude : « Le ciel a détruit tout ce que vous possédiez ici. Sa volonté manifeste est que nous nous rendions maîtres des pays de Yong et de Kouang. Que chacun de nous prenne donc les armes et combatte, s'il le faut, jusqu'à la mort [105]. »

[103] 儂建侯

[104] 儂志忠

[105] Ce passage de notre texte est rédigé dans un style tellement concis que j'eusse été, je l'avoue, très-embarrassé de le traduire, si je n'avais pu m'aider du *Tong-kien-kang-mou* qui rapporte les mêmes faits avec plus de détails et dans lequel j'ai dû puiser quelques compléments de phrases, indispensables en français pour la clarté de l'expression. Voici le récit du *Tong-kien-kang-mou* :

« Première année ***hoang-yeou*** (1049) : Dès le commencement de la dynastie des *Tang*, la famille *Nong* était puissante dans le pays de *Si-youen*. Son chef résidait à *Kouang-youen*. Vers la fin de la dynastie des ***Tang***, il se soumit aux ***Kiao-tchi***, maîtres des contrées voisines, et fut constitué gouverneur de ***Tang-yeou-tcheou***. ***Nong-tsiuen-fo*** ayant été mis à mort par le prince des ***Kiao-tchi***, sa femme se remaria avec un riche marchand dont elle eut un fils appelé ***Tchi-kao***, qui

La quatrième annéo *hoang-yeou* (1052)[106], à la quatrième lune,

usurpa le nom de famille de *Nong* et devint ainsi *Nong-tchi-kao*. Ce *Nong-tchi-kao,* arrivé à l'âge d'homme, s'empara du *Tang-yeou-tcheou*, aidé par l'influence de sa mère, et fonda un royaume auquel il donna le nom de *Ta-li*. Les *Kiao-tchi* l'attaquèrent et le firent prisonnier; ensuite ils lui pardonnèrent et le créèrent gouverneur héréditaire de *Kouang-youen*. *Nong-tchi-kao* ne tarda pas à trouver un prétexte pour secouer de nouveau le joug des *Kiao-tchi*. Il envahit le *Ngan-ti-tcheou*, nomma cette fois son royaume *Nan-tien*, et fit appel à tous les proscrits pour recruter une armée, en même temps qu'il sollicita par ambassadeurs son admission au nombre des grands vassaux de l'Empire. La Cour ayant décliné ses offres et laissé sans réponse une lettre enfermée dans une enveloppe d'or adressée par lui à l'Empereur, *Nong-tchi-kao* irrité tint conseil avec des lettrés chinois du *Kouang* qu'il avait pris à son service et, résolu à s'emparer du *Kouang-nan* (*Kouang-tong* et *Kouang-si* actuels), il usa tout d'abord de ruse, afin d'endormir la vigilance des autorités chinoises. Ses affidés vendaient leurs vieux vêtements pour acheter des vivres et répandaient le bruit qu'une grande famine avait dispersé les tribus de sa domination. Le gouverneur du *Yong-tcheou* se laissa tromper par ces mensonges; il négligea de se tenir sur ses gardes, et les barbares ne manquèrent pas d'en profiter. Un soir, *Nong-tchi-kao* fit incendier les villages de ses tribus, et les chefs qui lui étaient dévoués dirent à la multitude: « Le feu du ciel a détruit vos demeures et vos biens. Il veut que nous nous rendions maîtres des pays de *Yong* et de *Kouang*. Que chacun prenne les armes et combatte, s'il le faut, jusqu'à la mort. » La multitude les suivit. Cinq mille barbares descendirent le cours des fleuves et pénétrèrent dans le *Yong-tcheou*. Le commandant chinois de la forteresse de *Hong-kiang* périt avec tous ses officiers, en essayant vainement de les arrêter. Alors, l'Empereur ordonna aux gouverneurs du *Kiang-nan* et du *Fo-kien* de réunir leurs forces et de marcher au secours des territoires envahis. »

[106] Notre texte dit seulement: « *la quatrième année, à la quatrième lune*, » mais

Tchi-kao qui s'était emparé de la forteresse de *Hong-chan*[107] et qui avait envahi le *Yong-tcheou*[108] à la tête de cinq mille soldats, massacra les autorités chinoises, s'arrogea le titre d'empereur sous le nom de *Jin-hoei*[109] et décréta que les années de son règne seraient appelées *ki-li*[110]. Un long temps s'était écoulé déjà sans que la paix ne fut troublée dans les provinces méridionales de l'Empire, au moment où cette révolte éclata. Les places fortes, mal approvisionnées, s'étaient peu à peu dégarnies de troupes et de munitions. Beaucoup d'officiers se retiraient précipitamment devant l'ennemi sans essayer de défendre les villes dont la garde leur était confiée. Tchi-kao s'avançait en triomphateur. Il occupa successivement

le *Tong-kien-kang-mou* permet d'établir qu'il s'agit de la quatrième année *hoang-yeou*. Cette omission du nom d'années n'est peut-être qu'une inadvertance de l'auteur du *Ouen-hien-tong-kao*; peut-être aussi quelques lignes du manuscrit original, dans lesquelles une première mention des années *hoang-yeou* était faite, ont-elles été retranchées par une erreur de copiste, ce qui expliquerait un manque de liaison qui règnerait aussi dans ce passage, si l'on ne s'aidait du *Tong-kien-kang-mou* pour l'éclaircir.

107 橫 山 Ancienne ville et ancienne circonscription à l'est de *Nan-ning-fou*. La forteresse de *Hong-chan*, qui défendait le cours du *Tso-kiang*, paraît être la même que celle qui est mentionnée dans la note précédente sous le nom de forteresse de 橫 江 *Hong-kiang*.

108 Ci-dessus, note 2.

109 仁 惠 (*Humain et bienfaisant*).

110 啓 曆 C'est-à-dire : *changement de calendrier*, *ouverture d'un nouveau calendrier*. Le *Tong-kien-kang-mou*, qui rapporte ces faits, ajoute que *Tchi-kao*, changeant encore une fois le nom du royaume qu'il prétendait fonder, l'appela 大 南 *Ta-nan* (Grand Midi).

Sans se laisser décourager par le désastre de son fils, Ngo-nong voulut du moins défendre le *Te-mo*[125] contre les troupes chinoises victorieuses. Nong-hia-king, son mari, rallia environ trois mille barbares et tenta d'opérer une diversion en ravageant quelques territoires de l'Empire ; mais on sut profiter, au contraire, de son éloignement pour investir le Te-mo. Ngo-nong et le frère cadet de Tchi-kao, nommé *Tchi-kouang*, furent faits prisonniers, envoyés à la capitale et exposés dans une cage de bois à la curiosité populaire. On ignore ce que devint Tchi-kao[126].

Il y eut encore un prince barbare de la famille Nong, appelé *Tsong-tan*[127], qui gouverna le pays de *Ho-tong*[128]. C'était un homme fier et cruel. La seconde des années *kia-yeou* (1057), il viola les

[125] Ci-dessus, note 93.

[126] *Ma-touan-lin* veut qu'on ne possède pas de renseignements certains sur le sort de *Tchi-kao*, et ne dit pas non plus ce que devinrent sa mère et son frère, après qu'ils eurent été exposés dans les rues et les marchés de la capitale (qui était alors *Kai-fong-fou*). Cependant on lit dans le *Tong-kien-kang-mou* : « La cinquième année *hoang-yeou* (1053), le bruit se répandit (faussement) que *Tchi-kao* était mort. Deux ans plus tard, on prit vivants sa mère, son frère cadet *Nong-tchi-kouang* et ses enfants. Ensuite, on envoya dans le royaume de *Ta-li* des émissaires chargés de savoir ce que *Tchi-kao* était devenu. Ces émissaires apprirent que *Tchi-kao* venait de mourir. On leur livra sa tête qu'ils enveloppèrent et rapportèrent à la capitale. La mère de *Tchi-kao*, son frère et ses fils furent mis à mort. » On ne manquera pas de remarquer avec quel à-propros *Tchi-kao* mourut justement à la veille de l'arrivée des envoyés chinois, pour leur permettre d'emporter sa tête.

[127] C'est-à-dire (儂) 宗旦 (*Nong-tsong-tan*).

[128] 火峒 (*L'antre de feu*).

frontières chinoises et commit des déprédations. Le gouverneur du Kouei-tcheou, nommé Siao-kou, le fit rentrer dans le devoir par des moyens pacifiques, en contractant avec lui un traité d'alliance et en obtenant de la Cour qu'un titre honorifique lui fut conféré.

La sixième des années *kia-yeou* (1062) Tsong-tan et ses fils demandèrent que les territoires placés sous leur domination fussent incorporés à l'Empire, et que les priviléges de sujets chinois leur fussent accordés. L'Empereur accueillit favorablement cette requête, leur conféra des mandarinats et leur fit des largesses. L'exemple qu'ils avaient donné fut bientôt suivi par *Nong-hia-king* et par *Nong-leang*, du Te-mo. Tous ces chefs appartenaient à la famille Nong, dont Tchi-kao avait usurpé le nom.

On lit dans l'ouvrage de Fan-chi-hou, intitulé *Kouei-hai-yu-heng-tchi*[129] : « Après que l'on eut réprimé la rebellion de Nong-tchi-kao, on prit soin d'organiser les territoires soumis selon les institutions chinoises. On érigea les grosses bourgades en chefs-lieux de *tcheou*, les petites en chefs-lieux de *hien*, et les villages en centres administratifs de cirronscriptions appelées *tong* (antres)[130]. Plus de cinquante circonscriptions furent déterminées de la sorte, et les mandarins chargés de les gouverner furent choisis parmi les chefs indigènes qui inspiraient le plus de confiance. On dressa la liste des

129 Ci-dessus, p. 35, note 223.

130 洞 On voit clairement ici qu'il faut entendre cette expression dans le sens général d'un *lieu habité par les barbares* et non pas dans son acception littérale de *antre, caverne, vallée profonde*, à laquelle cependant son étymologie doit remonter. *Ma-touan-lin* emploie souvent, comme synonyme, le caractère 峒 *tong* (à la clef des montagnes), dans le même article et parfois en parlant des mêmes lieux.

hommes valides pour former une milice qui devait protéger les frontières contre les incursions des barbares du dehors. Les nouveaux sujets de l'Empire furent appelés d'ailleurs à jouir de tous les droits de sujets chinois. Les chefs indigènes investis de mandarinats furent constitués héréditairement dans leurs fonctions, en même temps qu'ils demeurèrent subordonnés les uns aux autres suivant l'ordre hiérarchique de leurs grades respectifs. L'approvisionnement des places fortifiées fut confié aux surintendants appelés *ti-kiu*[131]. La région de *Tso-kiang* renferma quatre places fortifiées et fut pourvue de deux *ti-kiu;* dans celle de *Yeou-kiang* il y eut également quatre places fortifiées, mais un seul *ti-kiu*[132]. Le mandarin principal de chacune de ces places jugeait lui-même les affaires privées[133]. Deux receveurs spéciaux furent chargés de percevoir les impôts sur les territoires nouvellement conquis. Le préfet de la région de Tso-kiang eut sa résidence à *Tai-ping*[134] et celui de la région de Yeou-kiang à *Hong-chan*[135]. Ils tinrent les populations de ces provinces dans le respect, sous la protection d'une armée chinoise d'occupation.

131 *Title of an office intented to preserve the price of grain at a medium rate. The ti-kiu had authority to prevent the forestalling of commodities.* (Morrison, part. I, p. 824.)

132 Voir ci-dessus, la note 80, p. 120.

133 A la Chine, le mandarin principal d'une ville importante ne juge les affaires privées qu'en appel. Cette phrase paraît donc signifier que les mandarins gouverneurs des places fortifiées, malgré leur importance relative, étaient cependant les juges auxquels on s'adressait en premier ressort.

134 Ville du *Kouang-si* actuel, qui n'a pas changé de nom (lat. 22°, long. 104°).

135 A l'est et près de la ville de *Nanning* (Kouang-si).

ou devant les *ti-kiu*[141], ensuite devant le préfet de Yong[142] et enfin devant le gouverneur général, qui décide en dernier ressort.

« Antérieurement à l'époque des années *hoang-yeou* (1049-1053), les chefs indigènes investis du gouvernement des *tcheou* ne pouvaient obtenir une dignité supérieure à celle que ce poste leur conférait ; mais à la suite des troubles causés par la rebellion de Tchi-kao, plusieurs de ces chefs ayant acquis des mérites et fait acte de fidélité, reçurent des grades honorifiques trés-élevés dont ils se montrèrent fiers à juste titre, car le prestige des faveurs impériales était grand, même aux yeux des barbares, et tous leur cédaient le pas. A partir des années *youen-fong* (1078-1085), les distinctions accordées aux indigènes devinrent de plus en plus fréquentes. Peu à peu, il y eut des chefs barbares qui vinrent habiter les provinces intérieures de l'Empire, qui se firent inscrire sur les registres de la population de leur nouvelle résidence, payèrent l'impôt en grain, furent considérés comme Chinois, et obtinrent de véritables mandarinats. Plusieurs s'avancèrent dans la carrière des emplois jusqu'à occuper de hautes charges à la Cour.

« Les jeunes indigènes qui vont étudier et passer des examens littéraires à Yong-tcheou déploient beaucoup de finesse et d'intelligence. Ils savent se créer des relations parmi les fonctionnaires impériaux, sont au courant de toutes les nouvelles et peuvent souvent instruire par avance leurs compatriotes des mesures qui se préparent ou des décrets qui vont être rendus. Il existe encore des représentants de quelques anciennes familles riches et puissantes, habitant des palais somptueux, portant des habits magnifiques, et

[141] Ci-dessus, note 131.

[142] Ci-dessus, note 2.

menant un grand train de serviteurs, de chars et de chevaux. Tels sont Li-yu, du *tcheou* de Ngan-ping et Hoang-kiai, du *tcheou* de Tien, qui se font suivre l'un et l'autre par une compagnie de gardes bien armés.

« Le peuple reçoit des champs à cultiver, dont l'étendue est déterminée pour chaque famille suivant le nombre des membres qui la composent. Ces champs ne peuvent être achetés ni vendus. Les seules terres qui appartiennent en propre à des particuliers sont celles qui jadis ne rapportaient rien et qu'un labeur privé a su rendre fertiles. Celles-là sont devenues patrimoniales ; on les appelle *tsou-nie-keou-fen-tien* [143]. Les chefs auxquels est confié le gouvernement des *tcheou* ont aussi la jouissance d'une certaine étendue de terre cultivable, dont le produit leur tient lieu d'appointements. Ces gouverneurs indigènes ont sensiblement accru le chiffre de la population qui leur est soumise, tantôt en faisant contre les Leao montagnards [144] des expéditions qui leur procurent de nombreux captifs, tantôt en achetant à ces mêmes Leao des jeunes filles qu'ils marient avec leurs prisonniers de guerre, de manière à leur fournir une race d'esclaves héréditaires, exercés à la milice, et auxquels ils donnent des champs à cultiver comme à leurs propres compatriotes. Le nom commun de ces serviteurs est *kia-nou* [145] ou *kia-ting* [146] ; ceux qui se distinguent par leur intelligence ou leurs bons services sont appelés *tien-tse-kia* [147] et

143 祖業口分田

144 山獠 Voir ci-dessus, la notice sur les *Leao*, p. 106.

145 家奴 (*domestici servi*).

146 家丁 (*domestici viri*).

147 田子甲 (en traduction libre : *maîtres laboureurs*.

aussi *ma-tsien-pai*[148]. Tous marchent pieds nus et portent des bonnets verts. On les comprend dans la dénomination générale de *tong-ting*[149] par laquelle on désigne indistinctement tout homme du pays qui appartient à la classe populaire et qui est dans l'âge viril.

« Il n'existait pas autrefois de *tcheou* qui renfermât plus de cinq à six cents habitants; aujourd'hui la population de certains *tcheou* dépasse le chiffre de plusieurs mille. Dans les années *youen-fong* (1078-1085), on a fait un recensement des hommes valides, qui se trouvèrent au nombre de plus de cent mille. On ne comptait ni les vieillards ni les enfants.

« Ces barbares sont généralement de complexion robuste; ils peuvent endurer de grandes fatigues et de grandes privations. Chaussés de souliers de cuir, ils montent et descendent par les chemins les plus escarpés des montagnes d'un pas assuré. Pour armes défensives, ils ont des cuirasses et des boucliers; pour armes offensives, de longues lances, des javelots, le sabre recourbé, l'arbalète et des flèches en bois léger. Quand ils guerroient entre eux, chaque parti dispose ses hommes de manière à former des ailes aussi étendues que possible, à droite et à gauche du gros des combattants. Le parti le plus nombreux parvient ainsi à envelopper le parti contraire, et la victoire se décide en sa faveur.

« Les *ma-lan*[150], ou habitations des Si-youen-man, n'ont qu'un seul étage au-dessus de celui qui repose sur le sol. Elles sont faites

148 馬 前 牌 (en traduction libre : *écuyers*).

149 洞 丁 (*antrorum viri*).

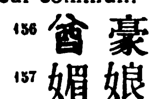
150 麻 欄

d'indigènes ayant conservé le nom de Nong, mais on y compte beaucoup de *Tchao*[154].

« Dans les antres où tous les habitants portent le même nom de famille, le mariage est autorisé malgré la similitude de nom[155]. Les chefs[156] ont quelquefois plusieurs femmes, qui toutes sont appelées *mei-niang*[157]. Les familles puissantes déploient, pour les cérémonies du mariage, un luxe et une pompe extraordinaires. Les présents que reçoit la fiancée forment souvent jusqu'à mille charges et rarement moins de moitié[158]. Quand le fiancé arrive, les parents de la jeune fille construisent des centaines de petites maisons de

[154] 趙 *Tchao* était l'ancien nom de famille de la dynastie impériale des *Song*. qui régnait à l'époque où nous reportent ces récits. La concession octroyée à la famille *Nong* était une haute faveur, par laquelle l'Empereur récompensait quelquefois le dévouement des princes étrangers qui se faisaient naturaliser. D'autre part, on a vu précédemment que les familles *Hoang*, *Nong*, etc., étaient de véritables clans, ce qui explique que la concession du nom de *Tchao* se fut étendue à un grand nombre de personnes.

[155] On sait qu'à la Chine, où le nombre des noms de famille est d'ailleurs très-limité, le mariage est interdit entre tous les individus qui portent le même nom, et qui sont réputés descendants d'un auteur commun.



[158] Il ne faut pas entendre ici, par le mot *charge*, la charge complète d'un homme ou d'un cheval, mais autant d'objets offerts en présents que de charges énumérées. L'usage existe encore, dans plusieurs provinces chinoises, d'envoyer chaque présent destiné à la fiancée sur une sorte de civière qne deux hommes portent ensemble, ce qui constitue isolément *une charge*, si légére qu'elle soit. Les mille charges, dont parle notre texte, feraient donc supposer une file de deux mille porteurs.

paille pour y loger les invités. Les futurs époux visitent les hôtes de chacune de ces cabanes, au bruit du tambour, au son de la musique et accompagnés de tous les gens de la noce. Les servantes de la femme sont au nombre de plus de cent; les serviteurs du mari sont au nombre de quelques centaines. La parenté masculine de chaque famille passe la nuit des noces sous les armes; la moindre parole malséante serait le signal d'un combat sanglant. Dès le jour qui suit, le nouveau marié tient constamment à la main son épée nue, prêt à frapper toute servante de sa femme qui n'agirait pas selon son plaisir. L'homme qui saisit ainsi l'occasion de mettre à mort plusieurs femmes s'attire l'obéissance et le respect; celui qui se montre débonnaire s'expose à être traité avec mépris. Ce campement des deux familles dure six mois; ensuite le mari conduit sa femme dans sa propre demeure.

« Lorsqu'un si-youen-man revient chez lui, après avoir accompli un long voyage, il doit faire halte à trente *li* de son habitation, afin d'attendre l'arrivée d'un magicien porteur d'une corbeille de bambou, que les siens ne manquent pas d'envoyer au-devant de lui aussitôt qu'ils sont prévenus de son approche. Le voyageur se dépouille de ceux de ses vêtements qui touchent à la peau; le magicien recueille ces vêtements, les enferme dans sa corbeille et, marchant en avant, porteur de ce précieux fardeau, conduit l'homme qu'on attend jusqu'à sa porte. Les indigènes disent que cette cérémonie a pour but d'assurer *le retour de l'âme*[159].

[159] 行人收魂歸也 litt.: *viatoris colligere animæ reditum*. On semble craindre que le corps ne rentre seul au foyer et que l'âme ne s'en sépare pour aller rejoindre, au loin, ses dernières attaches.

« Quand le père ou la mère vient à mourir, les enfants se rendent au bord de la rivière la plus prochaine, les cheveux en désordre et poussant de longs gémissements. Ils ont une amphore qu'ils remplissent de l'eau destinée à laver le cadavre, mais seulement après avoir jeté dans la rivière quelques monnaies de cuivre ou de papier. Cette offrande se nomme *maï-choui* (l'achat de l'eau) et ceux qui ne la feraient pas seraient réputés ingrats envers leurs parents défunts.

« Jadis, les habitants de ces régions furent non-seulement tributaires, mais étroitement unis à l'Empire, dont l'autorité administrative s'étendait au loin. Des mandarins chinois de l'ordre civil les gouvernaient; des mandarins de l'ordre militaire les protégeaient contre les incursions des barbares étrangers, leurs voisins. Ils nourrissaient l'armée chinoise, étant exemptés eux-mêmes de fournir une milice, de telle sorte que tout le monde était d'accord et s'entendait comme le bras et les doigts. Les fonctionnaires indigènes, très-simples dans leurs costumes, témoignaient un grand respect pour les délégués de l'Empire et regardaient le gouverneur général comme un demi-dieu. Les ordres de la Cour étaient toujours fidèlement exécutés et les forteresses bien entretenues.

« Peu à peu tout cela fut changé. Les indigènes cessant de payer régulièrement les impôts, les troupes chinoises que ces impôts servaient à nourrir manquèrent bientôt de subsistances; elles furent considérablement diminuées dans leur effectif et devinrent trop faibles pour maintenir l'ordre établi. La vénalité s'empara de la grande majorité des fonctionnaires de tout rang, au point que le petit nombre de ceux qui se montraient attachés à leur devoir étaient desservis ou empoisonnés par les supérieurs dont ils



ROYAUME DES TSIAO-HIAO

焦僥國

Au temps des Han orientaux, les habitants du royaume des Tsiao-hiao[1] communiquèrent avec l'Empire. Sous le règne de l'empereur Ming-ti, au milieu des années *yong-ping* (58-76), des envoyés de ces barbares du sud-ouest vinrent offrir le tribut. Plus de trois mille d'entre eux, conduits par un chef nommé *Lo-lai*[2], visitèrent la Chine sous le règne de l'empereur de Ngan-ti, dans les années *yong-tchou* (107-113); ils venaient des régions situées au-delà des frontières du *Yong-tchang*[3], demandant à être consi-

[1] J'ai conservé l'orthographe de *Ma-touan-lin*, indiquée en tête de la notice, à l'égard du caractère 焦 que d'autres auteurs écrivent 僬. Le caractère 焦 *tsiao* signifie *brûlé, noir*, et 僥 *hiao* signifie *nain, pygmée*. — Wells Williams pense qu'on doit reconnaître dans ces petits hommes brûlés et noircis par le soleil « *the negritos or papuans of New Guinea.* »

[2] 陸賴

[3] 永昌 Ville et territoire du *Yun-nan* occidental, non loin des frontières actuelles de l'Empire Birman.

dérés comme sujets de l'Empire ; ils offraient de l'ivoire, des buffles et de grands bœufs. Ces barbares n'ont que trois pieds[1] de haut. Ils font leur habitation dans des cavernes. Ils sont la terreur de tous les animaux sauvages, tant ils pratiquent la chasse avec habileté. Leur été correspond à notre printemps, et leur hiver à notre automne.

[1] Litt. : Trois 尺 *tchi*, mesure qui porte un peu plus de 30 centimètres.





ROYAUME DE TAN[1]

橝國

Au temps des Han orientaux, ce royaume eut des communications avec la Chine. Sous le règne de l'empereur Ho-ti, dans les années *yong-youen* (89-105), le roi de Tan, nommé *Yong-yeou-tiao*[2], envoya un interprète chargé d'offrir en tribut des objets précieux de son pays. L'Empereur lui donna un sceau d'or, orné d'une attache de soie pourpre[3].

[1] La prononciation ordinaire du caractère 橝 est *Tchen;* mais, comme nom de royaume, ce caractère se prononce *Tan*.

[2] 雍由調

[3] Il a été fait mention plusieurs fois déjà de ces sceaux octroyés officiellement par l'Empereur à des souverains étrangers. Le prince qui en adoptait l'usage était considéré *ipso facto* comme un vas-

De nouveaux envoyés du même prince vinrent à la Cour, au commencement des années *yong-ning* (120), pour féliciter l'empereur Ngan-ti sur son avénement au trône. Ils amenèrent des musiciens et des jongleurs habiles qui opéraient des transformations, vomissaient du feu, changeaient la tête d'un bœuf contre celle d'un cheval, se coupaient les membres et ensuite les remettaient en place. Ils savaient également jouer avec de petites balles, dont ils lançaient en l'air jusqu'à dix à la fois.

Ces étrangers disaient eux-mêmes : « Nous sommes des « hommes de l'occident de la mer. » Or l'occident de la mer, c'est le *Ta-tsin*[1] et c'est au sud-ouest du royaume de Tan que le Ta-tsin est situé.

sal de l'Empire. Le choix du métal et la couleur de la houppe de soie attachée au sceau marquaient le plus ou moins d'importance du destinataire. Par le don d'un sceau d'or orné d'une attache de soie pourpre, l'Empereur traitait le roi de *Tan* avec une grande distinction.

[1] 大秦 L'identification du *Ta-tsin* a beaucoup préoccupé et divisé les sinologues. Quelques missionnaires ont cru que le *Ta-tsin* pouvait être la Judée; Deguignes, Rémusat, Stanislas Julien, W. Williams ont reconnu dans ce pays l'Empire Romain. Les auteurs chinois du 古今說海 *kou-kin-choue-haï* et du 佛祖統紀 *Fo-tsou-tong-ki* ont confondu le *Ta-tsin* avec la Perse (波斯). Morrison s'est contenté de citer un passage des annales de la dynastie des *Han* qu'il traduit ainsi : « *Ta-tsin-kwo* 大秦國 or 海西國 *Hae-si-kwo*, a nation situated on a sea, in the west; the people are tall and of correct manner, and the same tribe or race as the Chinese. » Nous aurons à examiner avec soin tout ce qui regarde cette question dans la troisième section de cet ouvrage (*Occidentaux*), où le *Ta-tsin* est le sujet d'une notice particulière.

L'année suivante (121), le jour de la fête du nouvel-an, après l'audition de la musique dans la salle d'audience, l'Empereur conféra au roi de Tan, Yong-yeou-tiao, un titre honorifique très élevé[5].

[5] Litt. : « Le titre de 漢大都尉 grand *tou-ouei* impérial. » Les *tou-ouei* étaient des inspecteurs ou contrôleurs généraux. Ces titres, d'ailleurs purement honorifiques, contribuaient à établir les rapports de vassal à suzerain.





LES DEUX (RACES DE) TSOUAN-MAN

兩爨蠻

En ce qui regarde les régions occupées par les deux races de souan-man, ou barbares de Tsouan, voici ce qu'on peut déteriiner : les régions de *Kouen-tchouen*[1], *Kio-nge*[2], *Tsin-ning*[3], *Yuien*[4], *Ngan-ning*[5], situées au sud-ouest du *Kio-tcheou*[6] et du *Tsingheou*[7] et qui s'étendent jusqu'à la ville de *Long-ho*[8], appartiennent outes aux *Pe-tsouan* (Tsouan blancs), dits Tsouan-man occidenaux[9]; celles qui sont situées au sud des territoires de *Mi-lou*[10] et

[1] 昆川
[2] 曲軛
[3] 晉寧
[4] 喻獻
[5] 安寧
[6] 曲州 Ci-dessus, p. 199, note 89.
[7] 靖州
[8] 龍和
[9] 西爨白蠻
[10] 彌鹿

de *Ching-ma*[11] et qui s'étendent jusqu'à *Pou-teou*[12], appartiennent aux *Ou-tsouan* (Tsouan noirs), dits Tsouan-man orientaux[13].

Les chefs des Tsouan occidentaux se disaient issus, à la septième génération, d'un gouverneur militaire chinois de *Nan-ning*[14] au temps des Tcin[15], naturel du Ngan-y[16] et nommé *Tsouan-tsan*[17].

[11] 升麻

[12] 步頭

[13] 東爨烏蠻. — Il ne m'a pas été possible d'identifier toutes les localités ci-dessus mentionnées; mais il suffit d'en reconnaître sûrement quelques-unes pour déterminer approximativement la situation des régions occupées par les *Tsouan-man*, et reconnaître que nous rentrons ici dans les limites de la Chine actuelle (provinces du *Sse-tchouen*, du *Yun-nan* et du *Kouei-tcheou*). *Tsin-ning* est sur les rives du lac *Tien-tchi* (lat. 24 longit. 101); *Ngan-ning* est à peu de distance au nord-ouest de *Tsin-ning*; le *Kio-tcheou* comprenait le territoire actuel de *Kio-tsing-fou* (lat. 25, long. 101). La ville forte de *Long-ho* (*Long-ho-tching*) était située, dit le *To-sse-fang-yu*, sur le territoire de *Ngan-ning*, c'est-à-dire un peu au sud-ouest de la capitale actuelle du *Yun-nan*. Quant à *Pou-teou*, limite orientale et méridionale du territoire occupé par les Tsouan orientaux, le *To-sse-fang-yu* nous apprend également que c'est le territoire actuel de *Pou-ngan*, dans la partie sud-ouest du *Kouei-tcheou*, non loin de l'un des derniers centres de résistance occupés par les *Miao-tse* indépendants.

[14] Il s'agit ici, comme tout le contexte l'indique, non de 南寧 *Nan-ning*, ville importante du *Kouang-si* méridional, mais d'une ville et ancienne circonscription territoriale du même nom, dans le département actuel de *Kio-tsing-fou* (Yun-nan), dont il a été fait mention plus haut.

[15] Dynastie chinoise qui régna de l'an 265 à l'an 419.

[16] De la province de *Chan-si*, c'est-à-dire du nord de la Chine.

[17] 爨瓚

l'espoir de désarmer la colère de l'Empereur; mais Ouen-ti lui fit trancher la tête et retint en esclavage ses enfants[26].

Aux Soui succédèrent les Tang. Kao-tsou[27] eut compassion des fils de Tchin-ouan; il créa l'aîné, nommé *Hong-youen*[28], gouverneur héréditaire du *Kouen-tcheou*[29], et Hong-youen revint dans son pays emportant avec lui le corps de son père. Le gouverneur général du Y-tcheou, nommé Touan-lun, délégua le haut mandarin Yu-ta-chi, qui établit sa résidence à Nan-ning, pour le représenter dans les régions méridionales et pour faire connaître à toutes les tribus barbares les bienveillantes intentions du nouveau maître de l'Empire[30]. Toutes les tribus acceptèrent avec joie les traités qui

[26] Les deux premiers paragraphes de cette notice sont rédigés dans un style si concis et si plein de sous-entendus que la traduction sèchement littérale eut été peu intelligible. Je me suis aidé de la version du *To-sse-fang-yu*, qui rapporte les mêmes faits d'une manière plus détaillée, pour compléter quelques phrases et présenter un sens plus clair.

[27] Le premier empereur de la grande dynastie des Tang, qui régna de l'an 618 à l'an 627.

[28] 弘遠

[29] Ci-dessus, note 23. Il est à remarquer que les circonscriptions des *tcheou* ayant varié constamment de noms et d'étendue, le *Kouen-tcheou* a pu comprendre, à cette époque, toutes les régions qui avaient formé les trois *tcheou* de *Kouen*, *Kong* et *Hie*, dont il a été parlé plus haut.

[30] On a vu précédemment que le gouvernement général du 益州 *Y-tcheou* formait un grand commandement, comprenant presque tous les pays tributaires placés au sud-ouest de l'Empire. Le siége de ce gouvernement général était au centre du *Sse-tchouen* actuel. 南寧 *Nan-ning*, où le délégué *Yu-ta-chi* fut envoyé, était la ville dont il a été fait mention ci-dessus, note 14.

leur étaient proposés et s'empressèrent d'offrir en signe de soumission des productions de leur pays.

Plus tard, l'empereur Taï-tsong fit diriger une expédition contre les Tsouan occidentaux. Il créa le *hien* de *Tsing-ling*[31], pour servir de limite et recevoir un camp retranché[32].

A l'occident des Tsouan-man habitaient les *Sse-mo-ti-man*[33] et les *Kien-ouang-man*[34], qui se soumirent à la domination de l'Empire dans la vingt-troisième année *tching-kouan* (650). On forma sur leurs territoires les *tcheou* de *Pang*[35], *Ouang*[36], *Lan*[37], *Kieou*[38] et *Kieou*[39]. Ces *tcheou* furent placés sous la garde du *tou-to* de *Lang-tcheou*[40], ainsi que les territoires occupés par les *Pe-choui-*

[31] 青蛉

[32] Voilà encore une de ces phrases si serrées qu'elles semblent plutôt faites pour rappeler des événements précédemment relatés que pour exposer un épisode historique. Elle a cependant le mérite de nous montrer jusqu'où s'étendaient alors, vers le midi, les territoires des *Tsouan* occidentaux, peuplades déjà connues et décrites sous d'autres noms à des époques différentes. *Tsing-ling* (sauterelles vertes) est actuellement 大姚 *Ta-yao*, petite ville située sur les bords de la rivière du même nom, dans le *Yun-nan* (latit. 25° 46'', longit. 101° 13''). — *Taï-tsong* fut le second empereur de la dynastie des *Tang* et régna de l'an 627 à l'an 650.

[33] 徙莫祗蠻 Barbares méridionaux de *Sse-mo-ti*.

[34] 儉望蠻 Barbares méridionaux de *Kien-ouang*.

[35] 傍

[36] 望

[37] 覽

[38] 丘

[39] 求 Ce dernier nom de *tcheou* ne diffère du précédent que dans sa forme écrite.

[40] La difficulté de trouver, en français, de justes équivalents à certains titres de

man[41], situés aux confins des régions de *Tsing-ling* et de *Long-tong*[42]. A l'ouest de Long-tong étaient d'autres peuplades, dont le pays formait les deux *tcheou* de *Ta-po-long*[43] et de *Siao-po-long*[44] et qui, toujours dans la direction de l'ouest, s'étendaient jusqu'à *Hoang-koua*[45], *Ye-yu*[46] et les bords du fleuve Si-eul-ho. Tous ces barbares portaient leur tribut au siége du gouvernement de *Chou*[47]. Ils n'ont pas de chef souverain, et vivent entre eux dans de continuelles inimitiés.

Au commencement des années *yong-hoei* (650-656), il y eut un petit chef des Ta-po-long, nommé *Yang-tching-tien*[48], qui essaya de se rendre indépendant. L'Empereur Kao-tsong chargea Tchao-hiao-tsou et Hoai-yu de le faire rentrer dans le devoir. Les troupes chinoises, sous la conduite de ces deux mandarins militaires, pénétrèrent dans les montagnes *Lo-ou-heou*[49] et trouvèrent le défilé de *Tsing-keou*[50] occupé par d'autres rebelles de la même

fonctions chinois m'empêche de traduire ici celui de *tou-to*. Le *tou-to* est un gouverneur militaire investi de ce qu'on pourrait appeler *un grand commandement* très-étendu. *Lang-tcheou* est actuellement *Tchang-te-fou* (Hou-nan).

41 白水蠻 C'est-à-dire *barbares de la rivière Pe-choui* (rivière blanche).

42 弄棟

43 大勃弄

44 小勃弄 Le *To-sse-fang-yu* dit que les *tcheou* de *Ta-po-long* (grand *Po-long*) et *Siao-po-long* (petit *Po-long*) étaient situés à 100 *li*, à l'est, de *Ta-li*.

45 黄瓜

46 葉楡 Circonscription actuelle de *Ta-li*.

47 Ancien nom du *Sse-tchouen* occidental actuel, qui formait un grand gouvernement.

48 楊承顛

49 羅仵侯山

50 菁口

peuplade, à la tête desquels était un chef nommé *To-mo*[51] assisté d'un grand *kouei-tchu*[52] nommé *Tou-yu*[53]. Le passage fut forcé et la révolte promptement comprimée.

Ces barbares sont très-attachés au culte des esprits. Ils appellent *kouei-tchu* celui d'entre eux qui préside aux cérémonies religieuses[54]. Chaque famille livre annuellement au *kouei-tchu* un bœuf ou un mouton pour les sacrifices. Soit qu'ils implorent l'assistance des bons esprits, soit qu'ils cherchent à écarter les mauvais, ils sont toujours en armes pour adresser leurs prières ou pour procéder à leurs conjurations. Des insurrections partielles et sans importance éclatèrent plusieurs fois parmi eux, mais sous le règne de l'empereur Hiouen-tsong (713-755) toutes leurs tribus se levèrent ensemble, ce qui entraîna une répression violente, à la suite de laquelle ils furent très-affaiblis. On établit alors à *Fong-tcheou*[55] le siége d'un grand gouvernement militaire, afin de surveiller et de contenir les *tcheou*, au nombre de dix-huit, formés sur les territoires des populations indigènes du sud-ouest.

Les *Ou-man*[56], depuis de longues générations, mêlent leur

[51] 禿 磨

[52] 鬼 主 Voir ci-après la note 54.

[53] 都 于

[54] 鬼 主 *Kouei-tchu* signifie littéralement *maître des esprits*. Ayant rencontré déjà plusieurs fois ce titre, notamment dans la notice sur les *Tsang-ko* (ci-dessus, p. 86), je l'ai traduit par le mot *chef*, sens que m'indiquaient plusieurs dictionnaires chinois. Ici, nous découvrons évidemment sa véritable signification étymologique, et nous voyons que certains chefs de peuplades étaient revêtus d'un caractère religieux.

[55] 峯 州

[56] 烏 蠻 c'est-à-dire les (東 爨) 烏 蠻. Voir ci-dessus note 13, et le texte correspondant.

race avec celle des Nan-tchao[57]. Ils comptent sept tribus. Ils nourrissent beaucoup de bœufs et de chevaux. Ils ne cultivent ni chanvre, ni coton; ils manquent également de soie et portent des vêtements de peaux. Ils croient aux sortiléges et consultent souvent les esprits. Ils saluent sans plier le genou. Leurs grandes tribus ont chacune un grand *kouei-tchu*. Là où sont réunies cent familles, il y a toujours un *tsien-kouei-tchu*[58]. Le territoire de la tribu de *Ou-teng*[59] occupe mille *li* d'étendue. La tribu de ***Kiong***[60] a six noms de famille. Viennent ensuite les barbares appelés ***Tong-kin-man***[61]***, Siu-man***[62]***, Loui-man***[63] et ***Mong-man***[64]***,*** qui dépendent de la tribu de Ou-teng et qui habitent dispersés dans les ***tcheou*** de ***Li***[65]***,*** de ***Soui***[66]***,*** et de ***Jong***[67]. A soixante-dix *li* environ, à leur midi, est la tribu de ***Leang-lin***[68]***,*** et plus au midi encore, la tribu de ***Fong-pa***[69]. La tribu des Leang-lin n'occupe qu'un très-petit territoire et cependant c'est elle qui fournit le ***tou-kouei-tchu***[70]***,*** dont

[57] Ci-dessus, p. 189 et suivantes.

[58] 千鬼主 Litt. : *Kouei-tchu de mille*. Probablement : *Kouei-tchu* pour *mille* habitants (en supposant une moyenne de dix personnes par famille).

[59] 勿鄧部

[60] 邛部 Voir plus loin les notes 78 et 92.

[61] 東欽蠻

[62] 粟蠻

[63] 雷蠻

[64] 夢蠻

[65] Région du ***Sse-tchouen*** actuel. Voir ci-dessus, p. 216, note 176.

[66] 嶲 Ci-dessus, p. 199, note 88.

[67] 戎 A l'extrémité nord-est du *Yun-nan*.

[68] 兩林部

[69] 豐琶 Les deux éditions du *Ouen-hien-tong-kao* que je possède donnent ici le caractère [illegible], qui est incorrect; mais le *To-sse-fang-yu* écrit 琶, rectification que j'ai cru devoir adopter.

[70] 都鬼主 *Kouei tchu général*, ou *kouei-tchu en chef*.

lin d'au-delà des montagnes[77] vint lui-même faire la visite d'hommage.

Sous les Song, à la deuxième année *kaï-pao* (969), le fils aîné du chef régnant de cette tribu, ainsi qu'un *tou-kouei-tchu* des (Tsouan)-man[78], vinrent à leur tour offrir le tribut. L'Empereur loua leur zêle, leur donna audience et leur fit de riches présents.

En partant de *Li-tcheou*[79], et en se dirigeant vers le midi, on touche au pays de ces barbares après avoir parcouru sept cents *li*. Encore un jour de marche et l'on arrive aux ruines désertes de l'ancienne ville de *Soui-tcheou*, dont il ne reste plus qu'une tour, isolée parmi des monceaux de décombres[80]. Encore deux jours de

[77] 山後兩林

[78] Le texte porte : le *tou-kouei-tchu* des *Man* de la tribu de *Yn* (印部); mais, sans m'arrêter à ce qui a été dit plus haut (page 278), que le *tou-kouei-tchu* ou *kouei-tchu* en chef était choisi dans la tribu des *Leang-lin*, circonstance qui a pu n'être que temporaire, nous devons remarquer qu'il n'a été fait aucune mention de cette tribu de *Yn* dans l'énumération des différentes tribus des *Tsouan-man* donnée précédemment. Je soupçonne donc le caractère 印 *Yn* d'être ici, par erreur, pour le caractère 卭 *Kiong*, ainsi que la suite de ce récit me paraît l'indiquer. Par respect pour le texte, j'ai préféré cependant m'en tenir à la version sommaire : un *tou-kouei-tchu des Man*.

[79] Ci-dessus note 65.

[80] 嶲州 Ci-dessus note 66, et plus haut, p. 199, note 88. On sait que la plupart des villes chinoises, portent le même nom que la circonscription territoriale à laquelle elles président. Un grand nombre de ruines semblables à celles de *Soui-tcheou* se rencontrent encore dans le *Sse-tchouen*.

marche, on atteint la ville forte de ***Kien-tchang***[81]. Encore dix-sept jours de voyage à pied et l'on parvient à la capitale du Yun-nan[82].

La troisième année *kaï-pao* (970), à la septième lune, et la huitième de ces mêmes années (975), les Tsouan-man firent la visite d'hommage et apportèrent le tribut. Au commencement des années *taï-ping-hing-koue* (976-983), leurs envoyés offrirent de très-beaux chevaux, ainsi que divers autres produits de leur pays et demandèrent le calendrier chinois[83]. L'Empereur encouragea ces visiteurs en leur conférant de nouveaux titres, plus élevés que ceux dont ils jouissaient précédemment.

La première année *chun-hoa* (990), les barbares habitant le territoire de Li-tcheou demandèrent à être protégés dans leur commerce. L'Empereur ordonna que le prix qui leur était donné de leurs marchandises fut augmenté[84]. Depuis cette époque, jusqu'à

[81] 建昌城 Cette ville, qui était située au sud-ouest de *Kia-ting* (Sse-tchouen), a été récemment engloutie par un affaissement subit du sol.

[82] La ville actuelle de *Yun-nan* ou *Yun-nan-fou*.

[83] On a vu précédemment que l'adoption du calendrier chinois était une marque de soumission à l'Empire, comme l'adoption d'un *nien-hao* (nom d'années) particulier était, de la part d'un souverain étranger, auparavant vassal, une déclaration d'indépendance.

[84] Il s'agit évidemment ici des tribus dispersées dont il a été fait mention ci-dessus, p. 278. Un des nombreux modes de concussion pratiqués par les mandarins chinois qui gouvernaient les barbares soumis à l'Empire consistait à taxer au-dessous de leur valeur réelle les objets que les indigènes apportaient sur les marchés, afin de les revendre ensuite eux-mêmes avec de grands bénéfices. Des réclamations analogues à celles qu'on relate ici se rencontrent souvent dans l'histoire chinoise. La Cour faisait d'énergiques

la fin du règne de l'empereur Tchin-tsong (1023), les visites d'hommage des Tsouan-man eurent lieu sans interruption; les distinctions honorifiques et les libéralités impériales ne cessèrent pas non plus de leur être prodiguées.

La huitième des années *tien-ching* (1030), à la dixième lune, le roi des *tchouen-man* de la tribu de *Kiong*[85], nommé *Li-tsai*[86], envoya pour offrir le tribut des ambassadeurs qui arrivèrent à la Cour en même temps que ceux du *Tchen-tching*[87] et des pays de *Kouei-tse*[88] et de *Cha-tcheou*[89]. Tous menaient avec eux leur famille. L'historiographe officiel sollicita et obtint de l'Empereur l'autorisation de faire dessiner avec soin les costumes de ces étrangers ainsi que les différents objets à leur usage, et aussi de faire recueillir de leur bouche des informations exactes et détaillées sur la situation et la distance, les mœurs et les particularités de leur pays. Ces documents furent consignés dans les archives de l'Empire[90].

efforts pour réprimer ces abus, source de fréquentes révoltes; elle abattait quelques têtes, mais le mal était incurable; il s'est perpétué de nos jours.

85 Voir ci-dessus la note 78, et plus loin la note 92.

86 黎在

87 La Cochinchine, dont la notice viendra plus loin.

88 龜茲 *Koutchi* de nos jours; royaume voisin de *Kachghar*, dont la notice viendra dans le volume des Occidentaux.

89 沙州 Pays situé au nord-ouest de la Chine, aux frontières du *Kan-sou*.

90 On ne prenait pas toujours le soin de dessiner les costumes des visiteurs étrangers, mais le fait de les avoir interrogés sur la situation, les mœurs et les particularités de leur pays n'avait rien d'exceptionnel; il était au contraire d'ordre établi, et Ma-touan-lin a recueilli

La première des années *ming-tao* (1032), le roi Li-tsai, alléguant la longueur du voyage, demanda qu'il lui fut permis de n'envoyer le tribut que tous les trois ans. L'Empereur prit en considération sa requête et décida même que l'intervalle entre les visites d'hommage pourrait être de cinq ans.

Cette tribu de Kiong, sur laquelle régnait Li-tsai, est à la fois la plus forte, la plus orgueilleuse et la plus perfide. Elle donnait asile à tous les criminels d'état de la Chine et du royaume des Tou-fan, opprimait les autres tribus et coupait leurs communications, quand elle y trouvait son avantage. La troisième année *hi-ning* (1070), le chef des Kiong, nommé *Tsiu-ke*[91], envoya plusieurs des siens à la Cour, pour féliciter l'empereur Tchin-tsong sur son avénement. Il se donnait le titre de chef souverain de tous les Man des deux versants des montagnes de Kiong et du midi du fleuve *Ta-tou-ho*[92]. L'Empereur fit écrire des lettres affectueuses,

dans les procès-verbaux des interrogatoires de cette nature une grande partie des renseignements qu'il nous fournit, sans se donner la peine de les fondre. C'est ainsi qu'il revient plusieurs fois, dans une même notice, sur le chapitre des mœurs ou de la topographie d'un pays, parce qu'il a emprunté ces relations successives à des documents d'un caractère identique, consignés dans les annales de l'Empire à diverses époques.

[91] 苴剋

[92] 大渡河南邛部山前山後百蠻都首. Ce passage éclaircit, je crois, la difficulté que j'ai cru devoir signaler dans la note 78, en confirmant l'opinion que le caractère 印, employé plus haut, a dû être mis par erreur pour le caractère 邛 (négligence de graveur dont les textes chinois offrent de nombreux exemples); mais une contradiction, apparente du moins, qui ne peut manquer de nous frapper, c'est que si les *Kiong* étaient bien

que ces envoyés portèrent à leur maître avec des présents de soieries, des robes de cérémonie, une ceinture d'argent et des objets précieux.

A la mort de Tsiu-ke, l'investiture fut donnée à son fils *Ouei-tse*[93], à qui l'Empereur conféra un titre chinois, et qui prenait lui-même celui de *tou-kouei-tchu* des Man des deux versants des montagnes de Kiong et du midi du fleuve Ta-tou-ho, comme avait fait son père.

La neuvième année *kien-tao* (1173), un décret impérial investissait *Yaï-oua*[94], qui avait succédé à son frère[95], lui accordait, sur la demande du haut commissaire du Si-tchouen, un titre chinois plus élevé que celui dont avait joui son prédécesseur et le recon-

des *Tsouan-man*, ainsi que le passage ci-dessus, page 278, ligne 8, semble le dire, et ainsi qu'il résulte aussi d'un passage de notre texte (ci-dessus, page 157. ligne 8), les territoires occupés par ces barbares s'étendaient beaucoup plus au nord que le début de la notice ne l'indique (voir ci-dessus, note 13). Les montagnes *Kiong*, auxquelles la tribu de *Kiong* devait évidemment son nom, sont situées par 28° de latitude, dans le voisinage du Tibet, ce qui ne saurait faire l'objet d'un doute, puisqu'un district du *Sse-tchouen* actuel, qui nous précise cette situation, porte encore le nom de *Kiong-pou* (tribu de Kiong). Cela s'accorde d'ailleurs parfaitement avec la qualification que prenait aussi le chef des *Kiong* de *chef des tribus barbares habitant au sud du Ta-tou-ho*, fleuve qui traverse le *Sse-tchouen* de l'ouest à l'est, au-dessus du 29me degré de latitude. L'explication de ce manque d'accord entre certaines indications fournies vient vraisemblablement de la méthode de compilation suivie par Ma-touan-lin, qui puise tour à tour à des sources d'époques très-différentes.

93 韋則

94 崖韈

95 *Ouei-tse*, sans doute.

naissait d'ailleurs comme *tou-kouei-tchu* des tribus soumises à son autorité. La première des années *chun-hi* (1174), les Tou-fan ayant violé les frontières de l'Empire, ce Yaï-oua marcha contre eux et les repoussa, après en avoir fait un grand carnage. L'Empereur ordonna que ses mérites fussent officiellement publiés.

La seconde de ces mêmes années (1175), Fan-tching-ta[96] fit connaître que le roi des Leang-lin, nommé *Ti-long*[97], ayant des motifs d'animosité contre Yaï-oua et les siens, avait assiégé la ville de *Si-yong*[98], appartenant à la tribu de Kiong et que, n'ayant pu s'en emparer, il s'était retiré après avoir ravagé la contrée. Yaï-oua s'était mis à sa poursuite, mais sans parvenir à l'atteindre. Ti-long avait regagné rapidement le Li-tcheou. Alors Yaï-oua avait fait construire des forteresses de terre, pour empêcher un retour offensif de l'ennemi.

La septième de ces mêmes années (1180), le haut commissaire Li-kia-mong adressait à la Cour un rapport dans lequel il était dit : « Le Li-tcheou est entouré de populations barbares. A ses frontières habitent les tribus des *Kiong*[99], *Ho-nan-man*[100], *Niu-eul-tching-man*[101], *Tsing-tcha-keou-tou-fan*[102], *Ou-pou-lo*[103]; un peu plus loin, sont les tribus indigènes du Yun-nan. Tous ces étrangers s'adressent journellement au *tai-cheou*[104] pour traiter de la vente

[96] Voir ci-dessus, page 45, note 263.

[97] 第籠

[98] 襲甕

[99] 卭部川蠻 Litt.: Barbares méridionaux des vallées de la tribu de *Kiong*.

[100] 河南蠻 Barbares du *Ho-nan*.

[101] 女兒城蠻

[102] 青差口吐蕃 *Tou-fan* de *Tsing-tcha-keou*.

[103] 五部落

[104] Préfet de la province.

de leurs chevaux ; comme il sont pour la plupart violents et grossiers, ils lui manquent souvent de respect, ce qui produit le plus fâcheux effet, et peut avoir des conséquences sérieuses. Il serait bon d'ordonner que désormais le *tong-pan*[105] présidât seul au commerce des chevaux, tandis que le *tai-cheou* s'occuperait uniquement d'administrer les affaires publiques. » L'Empereur rendit un décret conforme au vœu que Li-kia-mong avait exprimé.

La huitième année *chun-hi* (1181), Yaï-oua étant mort, son neveu *Me-yai*[106], qui lui succéda, reçut l'investiture dans la forme accoutumée. A cette époque, et aussi sur la proposition de Li-kia-mong, l'Empereur décida qu'à l'avenir les troupes chinoises chargées d'occuper les forts des frontières du Li-tcheou, et même celles qui pourraient être envoyées à leur secours en cas de troubles, seraient placées sous le commandement des autorités militaires de la province[107].

La neuvième des années *kia-ting* (1216), sous le règne de l'empereur Ning-tsong, les barbares de Kiong passèrent sous la domination du Yun-nan. Leur *kouei-tchu*, nommé *Pou-kou*[108], se voyant menacé par un chef de sa famille appelé *Yai-tse*[109] qui s'appuyait sur les Leang-lin pour le détrôner, avait sollicité l'appui

105 Intendant de la province.

106 墨崖

107 Au lieu de recevoir les ordres d'un gouverneur général de grande circonscription, à qui son éloignement ne permettait pas toujours de prendre, en temps utile, les mesures réclamées par les circonstances. (Considérations exposées dans le *Tong-kien-kang-mou*.)

108 部庫

109 厓則

du roi de Yun-nan[110]. Ce prince avait saisi avec empressement l'occasion d'accroître sa puissance; il avait anéanti les Leang-lin et les Kiong lui étaient demeurés soumis. Ces barbares servent fidèlement ceux qu'ils ont adopté pour maîtres; c'est pourquoi à partir du règne de Ning-tsong, ils fermèrent aux Chinois les routes du Yun-nan et ce n'est que tout récemment que cet état de choses a changé.

En résumé, plus de dix *kiun*[111], couvrant des milliers de *li* et peuplés d'une infinité de hordes barbares, occupent aujourd'hui les régions qui s'étendent, dans la direction de l'ouest, depuis les *tcheou* de *Kien*[112] et de *Kong*[113], jusqu'aux *tcheou* de *Feou*[114], *Lou*[115], *Kia*[116] et *Soui*[117], et dans la direction du sud-est, depuis les *tcheou* de *Kiai*[118], *Ouen*[119] et *Tche*[120], jusqu'aux limites de ceux de

[110] Le roi de *Yun-nan* était le continuateur des rois de *Nan-tchao*, qui portèrent aussi le titre de rois de *Ta-li* (Voir ci-dessus l'article *Nan-tchao*).

[111] J'ai donné l'explication du mot *kiun* dans le premier volume de cet ouvrage p. 4, note 8). Évidemment Ma-touan-lin l'emploie ici avec le sens de *petite nationalité, ou petit état formé par une certaine aglomération de peuplades différentes*. Quant aux circonscriptions territoriales chinoises (*tcheou*), sur lesquelles ces *kiun* étaient établis, elles étaient plus ou moins fictives. suivant que le *kiun* était plus ou moins indépendant. (Voir ci-dessus, page 19, la note 107 de l'article *Pan-hou-tchong*.)

[112] 黔

[113] 恭

[114] 涪

[115] 瀘

[116] 嘉

[117] 敘

[118] 階

[119] 文

[120] 折

Ouei[121], *Meou*[122], *Li*[123] et *Ya*[124]. On y rencontre des races vaillantes et féroces ; d'autres, comme celle des innombrables *Leao*, sont bestiales et perfides[125]. Durant la période comprise entre les années *tchi-ping* (1064-1067) et les années *tsing-kang* (1126-1127), presque tous ces barbares échangèrent leurs produits à nos frontières, offrirent le tribut d'hommage et reçurent des titres chinois, dans la personne de leurs chefs. De temps en temps, ils pénètrent sur le territoire de l'Empire pour s'y livrer au pillage, mais ce sont là des rapines sans importance, comme celles des chiens et des rats[126].

121 威

122 茂

123 黎

124 雅 La situation de tous ces *tcheou* a été précédemment indiquée. On pourra consulter, d'ailleurs, le dictionnaire de Ed. Biot, pour reconnaître leur position géographique.

125 Une notice spécialement consacrée aux *Leao* est donnée plus haut, page 106 et suivantes.

126 La manière dédaigneuse dont Ma-touan-lin parle ici des rapines exercées par les barbares aux frontières de l'Empire ne saurait s'appliquer qu'aux petites tribus mentionnées dans cette notice, le même écrivain peignant ailleurs sous de très-sombres couleurs les terribles incursions de barbares plus nombreux et plus puissants.



SONG-OUAI-TCHU-MAN[1]

松外諸蠻

Ces barbares forment un assez grand nombre de tri-

[1] Litt. : *Tous les (barbares) Man (des régions) au-delà de Song.* Il semble tout d'abord qu'une telle dénomination soit bien vague pour désigner une classe particulière de barbares et, d'autre part, quand il s'agit de reconnaître les régions habitées par ces barbares, on est étonné de la grande étendue de territoire qu'ils auraient occupée. *Song*, autrement *Song-tcheou*, aujourd'hui *Song-pan*, limite septentrionale que leur assigne leur nom même, est à l'extrémité nord-ouest du *Sse-tchouen*, par 32 degrés de latitude, tandis que de nombreuses indications données dans la notice qui va suivre nous conduisent, vers le sud, au centre du *Yun-nan* et jusqu'aux frontières occidentales du *Kouei-tcheou*. Si l'on consulte le *To-sse-fang-yu*, ouvrage qui parle assez longuement de ces peuplades, on y trouve la mention précise qu'ils habitèrent le sud-ouest du 建昌 *Kien-tchang*, c'est-à-dire, d'après une carte géographique du même ouvrage, le sud-ouest du département actuel du *Ning-youen*, aux confins du *Sse-tchouen* et du *Yun-nan*, entre le *Ta-tou-ho* et le *Kin-cha-kiang*; mais le *To-sse-fang-yu* dit aussi,

bus[2], dont les plus fortes se composent de cinq à six cents familles et les plus petites de deux ou trois cents. On compte chez eux plus de cent noms de famille, parmi lesquels ceux de *Tchao*[3], *Yang*[4], *Li*[5] et *Tong*[6] représentent une noblesse héréditaire. Toutes ces tribus

dans un autre endroit, qu'ils touchaient aux *K'iang*; ce qui nous conduit beaucoup plus au nord et peut nous ramener *au pays au-delà de Song*, dans le sens des territoires frontières de la Chine placés au sud de *Song-pan*, sur les bords du *He-choui*. Depuis l'antiquité, un grand nombre de peuplades se sont disputées le sol du *Sse-tchouen* et du *Yun-nan*, passant alternativement d'une région dans une autre, et les Chinois, au lieu de les distinguer par des noms caractéristiques invariables qui nous permettent de les suivre, les ont désignées, de siècle en siècle, par des dénominations changeantes, tirées de leurs résidences momentanées ou de certains événements particuliers. C'est ainsi que les *Tsouan*, dont la notice précède celle-ci, sont appelés *Tsouan* du nom d'un officier chinois qui devint leur chef, sans qu'on nous fasse connaître quel nom ils portaient auparavant; c'est ainsi qu'on revient sans cesse dans les mêmes provinces pour y étudier des races différentes; c'est ainsi qu'il faut souder souvent plusieurs notices l'une à l'autre pour avoir l'histoire suivie d'une même race ou d'une même nationalité. Ce travail de reconstruction historique exigerait un cadre tout différent de celui de l'ouvrage que nous publions. Aussi dois-je me borner à faire, en passant, ces quelques remarques sur la nature des documents fournis par les sources chinoises originales.

[2] L'édition de 1524 du *Ouen-hien-tong-kao* porte 數千 *Soui tsien, quelques milliers* (de tribus), chiffre évidemment fort exagéré; l'édition publiée sous le règne de *Kien-long* dit : 數十 *Soui chi*, quelques *dizaines*. Entre ces deux extrêmes, j'ai cru devoir traduire simplement *un assez grand nombre de tribus*.

[3] 趙

[4] 楊

[5] 李

[6] 董

vivent indépendantes les unes des autres dans leurs montagnes et dans leurs vallées, sans chercher à réunir leurs forces sous le commandement d'un chef souverain. Elles bâtissent des villes entourées de murailles, où l'on rencontre des lettrés très-versés dans la doctrine du *Yn* et du *Yang*[7] et sachant très-bien dresser un calendrier.

A partir du *Ye-lang*[8] et du lac de *Tien*[9], dans la direction de l'occident, tous les indigènes se disent les descendants de Tchouang-kiao[10]. Ils élèvent des vers à soie; ils cultivent du blé, du millet, du chanvre, de l'ail et divers légumes. Ils ont des pêchers et des pruniers. Ils commencent l'année avec notre douzième lune[11]. Ils fabriquent des étoffes de la largeur de sept *tsun*[12]. Sous leur climat, les vers à soie naissent à la première lune de l'année chinoise et dès la lune suivante ont déjà formé leur cocon. Les hommes portent un vêtement court, fait de feutre ou de cuir cru. Les femmes s'habillent de soie grossière; elles roulent en spirale, sur le sommet de la tête, leurs cheveux qui semblent ainsi former une sorte de bonnet. Ces barbares mettent dans une écuelle de

[7] Les deux principes qui, dans le système de la philosophie chinoise, ont produit tout ce qui compose l'univers, étant mis en action par un principe supérieur. (Voir les *Mémoires concernant les Chinois*, tome II.)

[8] Ci-dessus, page 122.

[9] 滇池 *Tien-tchi*, voir ci-dessus, page 147.

[10] Voir ci-dessus, p. 147 et suivantes.

[11] L'année chinoise commence au mois de février. Le douzième mois de l'année chinoise, dont ces barbares faisaient le premier mois de leur année, était précisément notre mois de janvier.

[12] Le *tsun* égale environ trois centimètres.

bambou le riz destiné à leurs repas et le mangent avidement avec les doigts. Pour boire, ils se servent de tasses à figure d'oiseau, comme les vases *ki-y*[13]. Ils marchent nus-pieds, voyagent en bateau et ne font jamais usage de voiture. Quand ils perdent un de leurs parents, ils creusent une petite fosse, à gauche de l'entrée de leurs demeures, et construisent une maisonnette pour abriter cette sépulture provisoire qui doit durer trois ans. Après ce temps écoulé, on enterre les restes du mort avec cérémonie et l'on élève un tumulus orné de coquillages. Le deuil du père et de la mère dure quatre à cinq années, durant lesquelles les enfants du défunt ne portent que des vêtements de toile et s'abstiennent de prendre des bains. L'abstinence de bains est de deux à trois ans pour le deuil d'un frère ou d'un oncle. Si le père où la mère sont morts assassinés, le fils noue ses cheveux avec une corde de chanvre, se noircit le visage et laisse pendre ses vêtements sans les attacher. Le temps du deuil n'empêche pas la célébration des mariages et l'identité du nom de famille n'est pas un obstacle à leur accomplissement[14]. Le futur époux ne va pas au devant de sa fiancée[15]. L'apport et la dot des nouveaux mariés sont fournis également par chacune des deux familles; les familles opulentes offrent de l'or, de l'argent,

[13] 雞彝 *Vase au coq*. Les vases ainsi appelés parce qu'ils portent la figure d'un coq gravée sur l'un de leurs côtés sont des vases à large ouverture, qui servent pour les libations dans les cérémonies sacrées. Ils sont mentionnés au livre XIX du *Tcheou-li*, et représentés dans le *San-tsai-tou-hoeï*, 器用 k. 2, fol. 10.

[14] Les mariages sont interdits à la Chine entre personnes du même nom, et les enfants ne peuvent se marier pendant qu'ils portent le deuil de leurs parents.

[15] Ce qui est encore contraire aux usages chinois.

des bœufs, des moutons et du vin. Les actes de brigandage sont punis de mort. Le coupable est jugé par la tribu entière, réunie autour d'un long pieu fiché en terre et rassemblée au son du tambour. Le condamné se rachète de la mort, quand il est riche; mais sa maison est brûlée et ses biens sont confisqués. Le voleur doit rendre neuf fois la valeur de ce qu'il a volé. L'adultère qui peut donner de l'or ou de l'argent se libère de tout châtiment en faisant la paix avec le mari offensé, qui abandonne sa femme. Les jeunes filles et les veuves sont libres de prendre un amant. Un meurtre est vengé par la famille de celui qui en a été la victime; si le mort ne laisse point de parents capables de remplir ce devoir, les hommes de sa tribu ne manquent pas d'en tenir lieu. Ils immolent des bœufs et des chevaux dans leurs sacrifices et font ensuite un grand festin où les parents et les alliés se réunissent, quelquefois au nombre de plusieurs centaines, pour manger de la viande de bœuf, boire du vin et se divertir.

A l'époque de la dynastie des Tang, dans les années *tching-kouan* (627-649), le gouverneur général du Soui-tcheou, nommé Lieou-pe-yng, fit un rapport à l'Empereur dans lequel, exposant que tous les barbares Song-ouai[16] étaient en pleine révolte, il demandait qu'il lui fut permis de les châtier et de les soumettre, afin que la route du *Tien-tcho*[17] par le pays de Si-eul-ho[18] ne demeurât pas fermée. Or, ce que demandait Lieou-pe-yng, Leang-kien-fang

16 松外諸蠻

17 L'Inde.

18 C'est-à-dire par le *Yun-nan*, où le fleuve *Si-eul-ho*, déjà mentionné plusieurs fois, coule à l'est de la ville de *Ta-li*.

l'accomplit quelques années plus tard, à la tête d'une armée nombreuse formée par la concentration de toutes les troupes du pays de Chou. Il livra bataille au chef nommé *Chouang-che*[19], le poursuivit après une victoire complète et lui tua ou prit plus de dix mille hommes. Tous les barbares terrifiés rentrèrent précipitamment dans leurs montagnes et dans leurs antres. Leang-kien-fang reçut la soumission de plus soixante-dix tribus, représentant plus de cent neuf mille familles. Il conféra au chef *Mong-ho*[20], en l'investissant du titre et des fonctions de gouverneur chinois, le soin de maintenir les indigènes dans l'obéissance.

Les *Si-eul-ho-man*, ou Man du Si-eul-ho, également appelés *Ho-man* (Man du fleuve)[21], sont séparés du *Lang-tcheou*[22] par une distance de trois mille *li*. *Leang-kien-fang* prit la route du Soui-tcheou pour conduire son armée victorieuse dans ces contrées lointaines. Sur la nouvelle qui se répandit de son approche, lorsqu'il eut fait déjà la moitié du chemin, le chef des Man du Si-eul-ho, nommé *Yang-ching*[23], fut saisi de terreur et voulut fuir avec les siens vers des régions inaccessibles. Il fut rassuré par un émissaire chinois, qui lui conseilla de se soumettre sans combat et d'éviter ainsi le désastre qui l'attendait en cas de résistance. Alors, Yang-



19 雙舍

20 蒙和

21 河蠻 Ce passage confirme expressément la synonymie que j'avais soupçonnée, en traduisant la notice du *Nan-tchao*. (Ci-dessus, p. 195, note 67.

22 Voir la note 40 de la notice précédente. Ce passage paraît indiquer que *Leang-kien-fang* était un *tou-to* de *Lang-tcheou*.

23 楊盛

ching envoya dix de ses principaux officiers au-devant de l'armée impériale pour traiter de sa soumission. Leang-kien-fang en régla les conditions et, jugeant sa campagne terminée, reprit la route du nord.

La vingt-deuxième année *tching-kouan* (649), le grand chef des Si-eul-ho, nommé *Yang-lien*[24] et le chef des Song-ouaï[25], nommé *Mong-yu*[26], vinrent à la Cour rendre la visite d'hommage et reçurent la confirmation des titres de gouverneurs dont ils étaient investis.

La première année *hien-king* (656), le grand chef des Si-eul-ho, nommé *Yang-tong*[27], accompagné du grand chef des *Hien-ho-man*[28], nommé *Ouang-lo-ki*[29], et aussi d'un autre grand chef nommé *Ouang-kia-tchong*[30] qui commandait aux populations des quatre *tcheou* de *Lang*[31], *Kouen*[32], *Li*[33] et *Pan*[34], renouvelèrent leurs serments de fidélité à l'Empire et vinrent offrir en tribut divers produits de leur pays.

Un peu après cette époque, les barbares qui occupaient le

24 楊歛

25 松外首領

26 蒙羽

27 楊棟

28 顯和蠻

29 王羅祁

30 王伽衝

31 郎 Une partie du territoire actuel de *Kio-tsing-fou* (Yun-nan).

32 昆 Une partie du territoire actuel de *Yun-nan-fou* (Yun-nan).

33 梨 Territoire actuel de *Fou-min* (Yun-nan).

34 盤 Ancienne circonscription dans le nord-est du *Yun-nan* et le sud-ouest du *Koueï-tcheou*, comprenant une portion des territoires actuels du *Y-tso* et de *Pou-ngan*.

sud-ouest du ***Meou-tcheou***[35] fortifièrent la ville de ***Ngan-jong***[36], pour se mettre à l'abri des incursions des Tou-fan; mais les Kiang insoumis servant de guides et d'auxiliaires aux Tou-fan, ceux-ci assiégèrent Ngan-jong, s'en emparèrent et y mirent une forte garnison. Les Si-eul-ho passèrent, à leur tour, sous la domination des Tou-fan.

Au milieu des années *kaï-youen* (713-741), le chef des Si-eul-ho reparut à la Cour comme vassal de l'Empire et reçut un nouveau titre chinois, mais bientôt ***Mong-koueï-y***[37], roi des Nan-tchao, ayant pris la ville de ***Ta-ho***[38], il fut contraint d'émigrer au nord et de s'établir dans le ***Lang-kiong-tchao***[39]. Enfin, ce dernier terri-

35 茂州 Au nord-ouest du *Sse-tchouen*, par 31° de latitude et 101° de longitude. On comprend mieux pour ces barbares la dénomination de *Song-ouaï* que pour ceux qui habitaient les bords du *Si-eul-ho*. Peut-être ces derniers étaient-ils descendus du nord au midi.

36 安戎

37 蒙歸義 Ce *Mong-kouei-y* n'est autre que *Pi-lo-ko*, roi des *Nan-tchao*, dont le nom de famille était *Mong*, et qui avait reçu de l'Empereur le titre de *kouei-y* (voir ci-dessus, p. 195 et suiv.). Il a été dit (p. 194) que le nom de 蒙 *Mong* était celui de l'ancienne famille régnante du *Nan-tchao*, et l'on aura remarqué (dans la présente notice) que plusieurs chefs des *Song-ouai* le portaient aussi.

38 大河 Encore une variante à noter pour le nom de l'ancienne ville de 太和 *Taï-ho* ou 大和 *Ta-ho*. (Voir ci dessus, p. 195, note 68.)

39 浪穹詔 On a vu précédemment, à l'article *Nan-tchao*, que dans le langage de ce pays *tchao* signifiait *roi* et, par extension, *royaume*, *principauté*. *Lang-kiong-tchao* signifiait donc *royaume* ou *principauté de Lang-kiong*, région située au nord de *Ta-li* et au sud de la ville actuelle de *Li-kiang* (Yun-nan septentrional). *Lang-kiong-tchao* était originairement un des six *tchao* du *Nan-tchao* (Voir ci-dessus, p. 189).

toire lui étant encore enlevé, il se retira à *Tche-tching*[40], du Yun-nan.

Le grand gouvernement du *Li-tcheou*[41] avait alors sous sa dépendance vingt-six *tcheou* habités par des barbares tributaires. Dans la dix-septième année *kai-youen* (729), on y joignit ceux de *Hia-leang*[42], de *Pou-koueï*[43] et de quelques autres *tcheou*, au nombre total de trente et un.

40 柘城

41 黎州

42 夏梁

43 卜貴 Peut-être faut-il lire : les *tcheou* de *Hia, Leang, Pou* et *Kouei*. Je n'ai pu identifier sûrement ces localités. Le chiffre final de 31 *tcheou* précédé de l'expression 等 *teng* (*et autres*), après un premier nombre mentionné de 26, m'a fait supposer qu'il ne s'agissait ici que de deux *tcheou*. Reste l'hypothèse, qui me semble très-difficile à admettre, de 31 nouveaux *tcheou*; total véritable, 57.





OUEI-PO

尾僕

Dès l'époque des Han et des Ouei[1], il a été parlé des *Ouei-po*[2], habitant à 1500 *li* au sud-ouest des limites du *kiun* de *Hing-kou*[3] [ancienne région du Yun-nan actuel].

Les Ouei-po ont une queue longue de trois ou quatre *tsun*[4].

[1] Probablement l'époque du *San-koue* (IIIme siècle de notre ère), où régnèrent simultanément les petites dynasties de *Han* et de *Ouei*.

[2] C'est-à-dire : *Po à queue*. Voir plus loin, à la fin de la notice sur les *He-tse-po*, les explications de *Ma-touan-lin* à l'égard de ce nom de 濮 *Po*, donné comme nom générique aux cinq autres classes de barbares dont les notices suivent.

[3] 興古郡. Le texte du *Ouen-hien-tong-kao* porte, par erreur, le caractère 右 *chi*, au lieu du caractère 古 *kou*, mais le *Pei-ouen-yun-fou* ne laisse aucun doute sur cette rectification à faire. *Hing-kou* est d'ailleurs le nom d'un ancien *kiun* du *Yun-nan*, sur le territoire actuel de *Kio-tsing-fou*.

[4] Ci-dessus, note 12, page 291.

Quand ils veulent s'asseoir, ils prennent soin de creuser le sol, de manière à loger cette queue commodément. Est-elle brisée, ils meurent aussitôt. Ces barbares sont anthropophages. Ils mangent habituellement leurs vieillards et n'ont de respect que pour leur mère. S'ils reçoivent des hôtes ou s'ils célèbrent un mariage, les vieillards manifestent une grande inquiétude, en voyant les apprêts du festin. Le pays des Ouei-po produit du millet et du riz sec. On y trouve des puits de sel; il renferme des rhinocéros et des éléphants. Ses guerriers ont l'arc et la flèche et portent des cuirasses de cuir cru. Leurs bonnets, en fourrure de singe rouge et de la forme d'un turban, sont ornés de jade vert et de perles d'étain.

[On lit dans l'ouvrage intitulé *Nan-tou-sio-tchouen*[5] qu'à l'est de *Kiu-li*[6], il existe un pays nommé *Pou-lo*[7], dont les habitants ont tous une queue de la longueur de cinq à six *tsun* et se nourrissent de chair humaine. Ce pays de Pou-lo, du sud-ouest, doit être celui des Ouei-po].

[5] 南土俗傳 *(Description des pays du midi).*

[6] 拘利 Je n'ai pu identifier ce pays.

[7] 蒲羅





MO-MIEN-PO

木綿濮

Dans le pays des *Mo-mien-po*[1] croissent des arbres à coton remarquables par l'abondance de leur feuillage et par la quantité de capsules végétales qu'ils produisent. Ces capsules renferment des loges semblables aux cellules d'un gâteau d'abeilles, lesquelles loges sont pleines de coton. Ce coton peut se filer comme de la soie. Les capsules sont de la grosseur du poing.

[1] C'est-à-dire *Po du cotonnier*.

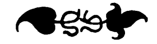


OUEN-MIEN-PO

文面濮

Les *Ouen-mien-po*[1] se tatouent le visage en bleu.

[1] C'est-à-dire *Po aux visages tatoués*.



黑僰濮

Les *He-tse-po*[1] habitent un pays montagneux, au sud-ouest de *Yong-tchang*[2]. Ils sont très-laborieux. Les femmes n'ont pour vêtement qu'un lé d'étoffe, soit qu'elles l'enroulent simplement autour d'elles, soit qu'elles fassent passer par leur tête cet unique vêtement tout préparé. Les hommes portent des habits d'écorce. Dans le pays des He-tse-po, on voit des bœufs à pieds blancs, des rhinocéros, des éléphants; on y trouve de l'ambre, de l'or, et une étoffe fabriquée avec des fleurs de *tong*[3]. Les flèches en bois de *kou*[4] sont un produit commun à toutes les régions occupées par les Po.

[1] N'ayant pu trouver le caractère 僰 dans aucun dictionnaire, j'ai dû me borner à lui assigner la prononciation indiquée par la phonétique 朿 *tse*.

[2] Voir la note 2 de la notice précédente.

[3] 桐

[4] 楛 D'après le dictionnaire *Yun-fou-kiun-y*, cet arbre serait une espèce de châtaignier. Le dictionnaire de W. Williams, qui assigne au caractère 楛 la prononciation *hou*, dit que c'est le Nerprun (*buck-thorn*).

Le *Eul-ya*[5] dit : « Au midi on arrive aux (mines de) plomb des *Po*[6]. » Le *livre des Tcheou*[7], au chapitre *Ouang-ouei*, parle du *tan-cha*[8] des *Po-jin*[9] et le commentaire ajoute : « Les *Po-jin*[10], dont le pays produit du *tan-cha*, sont des barbares du sud-ouest. » Il est donc très-vraisemblable que tous ces Po sont les mêmes hommes[11].

[On vient de voir que tous les Po étaient voisins du Ngai-

[5] Le *Eul-ya* est un dictionnaire chinois qui a été mis au nombre des *king* et qui est attribué à *Tse-hia*, l'un des disciples de Confucius.

[6] 濮鉛

[7] 周書 Ouvrage du VIme siècle de notre ère.

[8] Le cinabre.

[9] 卜人

[10] 卜人

[11] Littéralement : Que les 卜人 *Po-jin* sont (les mêmes que) les 濮人. Quant au raisonnement de *Ma-touan-lin*, il repose sur la confusion faite par les anciens Chinois (et aussi par les Européens pendant longtemps) entre le *cinabre* (丹沙 *tan-cha*), mercure sulfuré, et le *minium*, plomb oxidé rouge, substances minérales qui servirent également toutes deux à la fabrication du vermillon. Le *tan-cha* qu'on tirait du pays des 卜人 *Po-jin* pouvait n'être, en réalité, que du *minium* et ce *minium* pouvait provenir des mines de plomb situées dans le pays des 濮 *Po-jin*, d'où la conséquence que, malgré la différence d'orthographe, il s'agissait des mêmes hommes et du même pays. Dans ces expressions le caractère 人 *jin* (homme), ajouté aux caractères 濮 *Po* ou 卜 *Po* (prononciation identique), n'est qu'une désinence, comme si l'on disait *Po-hommes*. La première de ces deux orthographes n'offre pas de sens étymologique appréciable ; la seconde signifie *homme qui jette des sorts, qui sait consulter les sorts*.

lao. C'est pourquoi la notice qui les concerne doit prendre place en cet endroit] [12].

[12] Nous savons que le pays de *Ngai-lao,* plus tard royaume des *Nan-tchao,* occupait à peu près le territoire du *Yunnan* actuel. *Yong-tchang* est à l'extrémité occidentale de cette province. C'est donc vers les régions du moderne Empire Birman que *Ma-touan-lin* place les six classes de *Po* qu'il vient d'énumérer. Dans le passage qu'il cite du *Eul-ya,* pour établir que l'ancien pays de *Po-youen* devait être le pays des *Po-jin,* ce pays de *Po-youen* est indiqué comme l'extrême limite à laquelle on pouvait arriver vers le sud.



KIAO-TCHI

交趾

Originairement, et jusqu'au commencement de la dynastie des Han, le Kiao-tchi fit partie du *Nan-youe*[1]. L'empereur Ou-ti, après qu'il eut soumis le Nan-youe, divisa ce pays en neuf *kiun*[2] : *Tan-*

[1] 南越 Le nom de *Youe* (*éloignés*) fut donné, dès l'antiquité, aux barbares des régions méridionales de la Chine et le royaume de *Youe* figure parmi les grands états féodaux au temps du *Tchun-tsieou*. Quand l'empire des *Tsin* fut démembré, un gouverneur chinois de ces régions méridionales que *Tsin-chi-hoang-ti* avait conquises se proclama lui-même roi de *Nan-youe* (*Youe méridional*) et régna sur les provinces qui forment à peu près aujourd'hui le *Kouang-tong* et le *Koueï-tcheou*. Il fut assez puissant pour prendre le titre d'empereur. Il se nommait *Tchao-to*. Ses descendants se succédèrent pendant quatre générations, de l'an 208 à l'an 111 avant J.-C., époque à laquelle l'empereur *Ou-ti*, des Han, détrôna le dernier d'entre eux, *Kien-te,* et réunit le *Nan-youe* à l'Empire, comme il est dit dans le texte qui suit.

[2] Voir le premier volume de cet ouvrage (ORIENTAUX), page 4, note 8. Ici, le mot *kiun* peut se rendre par le mot *gouvernement*. Les noms de ces *kiun* étaient ceux d'autant de villes, leurs chefs-lieux.

eul[3], *Tchu-yaï*[4], *Nan-haï*[5], *Tsang-ou*[6], *Yo-lin*[7], *Ho-pou*[8], *Kiao-tchi*[9], *Ji-nan*[10] et *Kieou-tchin*[11]. Il décida que le gouverneur de ces neuf *kiun* résiderait dans le *kiun* de Kiao-tchi. C'est ainsi que le nom de Kiao-tchi prévalut. Ce nom de Kiao-tchi, les Han orientaux le changèrent en *Kiao-tcheou*[12], dénomination qui fut conservée par les Tcin, les Song et les premiers Tsi. Ensuite, le *tcheou* de Kiao redevint le *kiun* de Kiao-tchi, jusqu'au renversement des Tcin par les Soui qui rétablirent encore le *tcheou* de Kiao, ou Kiao-tcheou; mais bientôt l'empereur Yang-ti, de cette dernière dynastie, ayant remis en vigueur l'ancienne institution des *kiun*, le *tcheou* de Kiao fut appelé, comme auparavant, *kiun* de Kiao-tchi. Enfin, les Tang introduisirent des modifications nouvelles. D'abord au milieu des années *ou-te* (618-626), ils instituèrent un gouvernement général[13] de Kiao-tcheou; puis, dans les années *tchi-t*[illegible] (756-757), ils firent de ce gouvernement général, sous le nom d[illegible]

3 儋耳 Actuellement *Tan-tcheou* (ile de *Haï-nan*).

4 珠厓 Actuellement *Yai-tcheou* (ile de *Haï-nan*).

5 南海 Canton.

6 蒼梧 A l'extrémité orientale du *Kouang-si* actuel; latit. 23°, longit. 108°.

7 鬱林 Dans le *Kouang-si*; latitude 22°, longitude 107°.

8 合浦 Actuellement *Lien-tcheou*

9 Dans le *Tong-king* actuel; latitu[illegible] de 21°, longitude 103°. Aujourd'hui *Ketch*[illegible]*ho* ou *Kechoe*, également appelé *Ha-noi*.

10 日南 Au sud du *kiun* p[illegible]écédent.

11 九眞 Actuellement *Ke-h*[illegible]*a*, dans la Cochinchine; latitude 17°, lon[illegible]gitude 10?°.

12 交州

13 總管府

protectorat général de *Ngan-nan*[14], un grand commandement militaire qui devait assurer la tranquillité du Midi[15].

Au temps des Leang postérieurs, dans les années *tching-ning* (915-920), un chef nommé *Kio-tching-meï*[16] était devenu tout puissant dans ce pays et s'était rendu indépendant. Il fit des traités avec l'empereur Mo-ti et reçut la hache *tsie-youe*[17]. Son orgueil et son audace s'étant bientôt accrus au point de méconnaître la souveraineté de l'Empire et de menacer les frontières par des actes d'hostilité, on envoya contre lui le général Li-ho-chun qui le fit prisonnier et rétablit le système des gouverneurs indigènes, représentants de l'autorité impériale. *Yang-ting-y*[18] et *Chao-hong*[19] gouvernèrent ainsi successivement le Kiao-tchi, munis d'une investiture qui leur conférait d'ailleurs de grands pouvoirs. Chao-hong étant mort eut pour successeur un chef militaire nommé *Ou-tchang-ki*[20], auquel succéda sans difficulté son frère *Ou-tchang-ouen*[21];

[14] 安南都護府 C'est-à-dire : *Protectorat général pacifiant le midi* (*Ngan-nan*). — On voit ici l'étymologie de l'*Annan* ou *Annam*.

[15] Le *Kiao-tchi* ou *Kiao-tcheou*, dont l'étendue a beaucoup varié dans la suite, fut donc, à son origine, formé de diverses provinces qui appartiennent aujourd'hui à la Chine, au Tong-king et même à la Cochinchine, et c'est à tort que plusieurs auteurs l'indiquent comme ayant été simplement l'*ancien Tong-king*.

[16] 曲承美

[17] Il s'agit d'une hache à long manche et à fer en forme de croissant, que l'Empereur remettait en certaines occasions comme un insigne de haute dignité et de grand commandement militaire. On pourrait comparer la hache *tsie-youe* à notre bâton de maréchal.

[18] 楊廷藝

[19] 紹洪

[20] 吳昌岌

[21] 吳昌文

mais à la mort de ce dernier, survenue au commencement des années *kien-te* de la dynastie des Song (963-967), *Ou-tchu-ping*[22], conseiller du défunt, *Kiao-tchi-hou*[23] qui commandait dans le *tcheou* de *Fong*[24], *Yang-hoei*[25] qui commandait dans le *tcheou* de *Ning*[26] et le chef militaire *Tou-king-chi*[27] se disputèrent sa succession. Il y eut de grands troubles dans les douze *tcheou*, les partisans de ces nombreux prétendants se livrant de tout côté au meurtre et au pillage. Alors parut sur la scène un nouveau compétiteur, *Ting-pou-ling*[28], lequel était fils de *Ting-kong-tchu*[29], en son vivant investi du gouvernement de *Hoan-tcheou*[30] et d'un grand commandement militaire par Yang-ting-y, dont il a été parlé précédemment. Ce Ting-pou-ling avait hérité des pouvoirs conférés à son père; vaillamment aidé par son fils *Lien*[31] et suivi par les soldats qu'il commandait, il défit tout d'abord Ou-tchu-ping, dispersa les forces de ses autres rivaux et rétablit la paix troublée. Alors la multitude le proclama *Grand roi victorieux*[32]; il déclara

[22] 吳處玶

[23] 矯知護

[24] 峰 Je n'ai pas pu identifier ce *tcheou;* on voit, dans ce passage, que la première division territoriale était dès-lors sensiblement modifiée et, d'ailleurs, le texte parle un peu plus loin de *douze tcheou*, au lieu des *neuf* de l'origine.

[25] 楊暉

[26] 寧 Même observation qu'à la note 24.

[27] 杜景碩

[28] 丁部領

[29] 丁公著

[30] 驩州 Même observation qu'à la note 24.

[31] 璉 Le même qu'on trouve ailleurs appelé 丁璉 *Ting-lien*.

[32] 大勝王

lui-même son fils Lien lieutenant général du royaume et régna trois ans dans le Kiao-tchi, en maître absolu[33].

Lien avait succédé à Ting-pou-ling et depuis sept ans déjà était sur le trône, quand le bruit des conquêtes de l'empereur Tai-tsou[34] dans les régions méridionales voisines de ses frontières lui inspirèrent de la crainte, et le désir de renouer avec la Chine les relations que son père avait interrompues. Il envoya donc une ambassade à la Cour, portant des lettres pour l'Empereur et des présents offerts en tribut. Tai-tsou donna l'investiture à Lien, en qualité de prince vassal de l'Empire, et conféra des titres honorifiques à tous les envoyés du *Kiao-tchi*. Une nouvelle ambassade arriva l'année suivante; elle offrait des éléphants et des rhinocéros, des parfums et des médicaments précieux. Cette fois, l'Empereur reconnut à Lien un titre féodal d'un degré supérieur à celui dont il l'avait investi l'année précédente[35].

Lien envoya encore des ambassadeurs afin de complimenter l'empereur Tai-tsong[36] sur son avénement; puis il mourut, laissant

[33] Le *Tong-kien-kang-mou* dit que *Ting-pou-ling* cessa de rendre hommage à l'Empire; mais on voit par les événements qui précédèrent le règne de *Ting-pou-ling* que la domination chinoise dans le *Kiao-tchi* n'était guère que nominale, sous le gouvernement des chefs indigènes ses prédécesseurs.

[34] Le fondateur de la dynastie des *Song*, qui régna de l'an 960 à l'an 976.

[35] L'Empereur lui avait conféré d'abord un titre qu'on pourrait traduire librement : *Généralissime et gouverneur général, protecteur du Ngan-nan*, etc.; après la seconde ambassade, il le nomme 郡 王 *Kiun-ouang* (*regulus* ou roi de second rang).

[36] Le second empereur des *Song*, qui monta sur le trône en 976.

pour héritier un frère appelé *Siuen*[37], qui était encore enfant. Il advint alors que le général en chef des armées du Kiao-tchi, nommé *Li-houan*[38], dépossédâ l'héritier légitime, jeta dans les fers tous ceux qui tenaient au sang royal, et s'empara lui-même du pouvoir souverain. La nouvelle de cet événement fit entrer l'empereur Tai-tsong dans une violente colère. Il résolut de châtier l'usurpateur; il expédia sur le champ des délégués impériaux pour le représenter aux funérailles du roi défunt[39] et, dans la cinquième année *taï-ping-hing-koue* (980), les généraux Sun-tsiuen-hing, Tchang-siuen et Tsoui-leang reçurent l'ordre de conduire un corps d'armée au Kiao-tchi par la route du Yong-tcheou, tandis que les généraux Lieou-tching, Kou-tchi et Ouen-siuen devraient s'embarquer à Kouang-tcheou[40] avec une autre armée qui opérerait de concert. Cette même année, Li-houan envoyait à la Cour des ambassadeurs, porteurs du tribut et d'une lettre à l'Empereur dans laquelle il demandait l'investiture au nom de *Ting-siuen*[41], le prince héritier; mais l'Empereur ne doutant pas que cette apparente soumission ne fut un pur stratagème, en vue d'arrêter la marche des troupes chinoises, laissa la lettre de Li-houan sans réponse et ne changea

37 璿

38 黎桓

39 On a déjà vu qu'à la mort d'un grand vassal de l'Empire, l'Empereur avait coutume d'envoyer des ambassadeurs ayant pour mission d'assister aux funérailles.

40 Canton; cette ville et son territoire ne faisaient plus partie depuis longtemps du *Kiao-tcheou* ou *Kiao-tchi*.

41 丁璿 Le même dont il a été fait mention plus haut (note 37). *Ting* est le nom de famille et *Siuen* le nom particulier.

rien aux ordres qu'il avait donnés. Deux premières rencontres eurent lieu, l'une sur terre et l'autre sur mer, qui furent pour l'ennemi deux sanglantes défaites. On lui coupa plus de dix mille têtes et on lui captura plus de deux cents bateaux de guerre. On était alors au printemps de la sixième année *taï-ping-hing-koue* (981). L'avant-garde de l'armée de terre était commandée par un très-brave officier nommé Heou-jin-piao, que Sun-tsiuen-hing et les autres généraux laissèrent s'avancer isolément, campant eux-mêmes à *Hoa-pou*[42] pendant soixante-dix jours pour y attendre l'arrivée de la flotte conduite par Lieou-tching. Cette flotte ayant paru, ils allèrent avec elle jusqu'à *To-lo-tsun*[43]; puis, n'apercevant pas l'ennemi, ils jugèrent à propos de revenir tous ensemble au camp et au mouillage de Hoa-pou. Vainement Heou-jin-piao leur expédiait des courriers pour les faire sortir de cette dangereuse inaction. Ils étaient entretenu dans une fausse sécurité par Li-houan, qui leur faisait des propositions de paix mensongères, tandis qu'il réunissait toutes ses forces afin d'envelopper l'avant-garde chinoise. Écrasé par le nombre, Hao-jin-piao périt avec tous les siens, les armes à la main.

Dès que l'Empereur fut instruit de ce désastre, il ordonna la formation d'un nouveau corps d'armée et fit partir des émissaires, chargés de porter aux généraux coupables leur sentence de mort. Lieou-tching se tua lui-même; Kou-tchi et quelques autres se déguisèrent et prirent la fuite, mais furent reconnus et massacrés dans les rues de Yong-tcheou. Sun-tsiuen-hing trouva le moyen

42 花步

43 多羅村 (Village de *To-lo*).

d'arriver jusqu'à la Cour, où il espérait se justifier; mais il ne put fléchir l'Empereur. Tous ceux qui avaient trempé dans cette lâche défection eurent la tête tranchée. La mémoire de Heou-jin-piao fut honorée par un titre posthume.

L'année suivante (982), Li-houan, qui désirait la paix avec l'Empire, envoya encore des ambassadeurs à la Cour, porteurs de divers produits du Kieou-tchi offerts en tribut et d'une lettre à l'Empereur, dans laquelle il continuait de solliciter l'investiture impériale au nom du prince Ting-siuen, exprimant d'ailleurs un profond regret de tout ce qui s'était passé [44].

La huitième année *taï-ping-hing-koue* (983), Li-houan ne manqua pas d'offrir le tribut comme auparavant et écrivit encore à l'Empereur une longue lettre, où il exposait toutes les circonstances qui l'avaient amené à prendre en main l'autorité. Il ne se donnait pas encore le titre de roi. L'Empereur répondit à cette lettre en termes bienveillants, déclarant toutefois sa volonté que Ting-siuen lui fut envoyé. Bientôt Ting-siuen parut à la Cour, avec sa mère et toute sa parenté. L'Empereur lui fit rendre de grands honneurs, mais dès-lors l'usurpation de Li-houan devint un fait accompli.

Cette même année, à la cinquième lune, Li-houan notifiait à l'Empereur que les armées du roi de Tchen-tching ayant essayé d'envahir son royaume, il les avait repoussées, malgré le grand

[44] Le silence que garde *Ma-touan-lin* sur les suites de la seconde expédition projetée par l'Empereur, et le fait même de l'ambassade mentionnée dans ce paragraphe montrent que les Chinois n'avaient pas été plus heureux dans une nouvelle campagne, ou que *Tai-tsong* n'avait pas mis son projet à exécution.

nombre de leurs cavaliers et de leurs éléphants de guerre, que les tribus indépendantes lui avaient prêté leur assistance, et qu'ensemble ils avaient abattu plusieurs milliers de têtes[45].

La seconde et la troisième année *yong-hi* (985 et 986), Li-houan envoya régulièrement le tribut et l'Empereur lui conféra différents titres, en vertu desquels il était officiellement reconnu comme vassal de l'Empire[46].

Dans le même temps, on reçut à la Cour l'avis qu'un chef de tribu du Tchen-tching, nommé *Pou-lo-ngo*[47], venait de se réfugier à *Tan-tcheou*[48] avec ses parents et alliés au nombre de plus de cent, se plaignant d'être opprimés par le Kiao-tcheou[49] et voulant désormais appartenir à l'Empire.

La première année *touan-kong* (988), l'Empereur conféra un nouveau titre à Li-houan[50] et chargea le haut mandarin Song-hao

[45] Dans la notice concernant le *Tchen-tching* (Cochinchine actuelle), qui viendra plus loin, il est dit que, de son côté, le roi de *Tchen-tching* se plaignit d'avoir été attaqué par *Li-houan*.

[46] La traduction littérale des titres conférés par l'Empereur à *Li-houan* serait à peu près inintelligible en français. Le fait important qu'ils indiquent est la reconnaissance définitive des faits accomplis. *Li-houan* est qualifié *généralissime et protecteur du Ngnan-nan*, comme *Lien* (ci-dessus note 35). Il n'est pas investi encore du titre de *regulus* (*Kiun-ouang*), mais il reçoit celui de 侯 *heou*, qui est aussi un titre de prince féodal. Comme sous les *Tang*, le *Kiao-tchi* continue d'être appelé *Kiao-tcheou*.

[47] 蒲羅遏

[48] Dans l'île de *Haï-nan*, qui était rentrée sous la domination directe de l'Empire.

[49] C'est-à-dire le *Kiao-tchi* (Voir ci-dessus la note 46). Nous ne reviendrons plus sur cette observation que *Kiao-tchi* et *Kiao-tcheou* sont ici des synonymes.

[50] Titre purement honorifique.

de lui en porter le diplôme. A son retour de cette mission, Song-hao reçut l'ordre de présenter par écrit une relation de son voyage et de tout ce qu'il avait observé. Voici ce qu'il écrivit : « Nous arrivâmes aux frontières du Kiao-tcheou, l'année dernière, vers la fin de l'automne. Li-houan avait envoyé au-devant de nous un de ses grands officiers, nommé *Ting-tching-tching*[51], avec neuf vaisseaux sur lesquels étaient embarqués trois cents soldats. Nous prîmes la mer et nous eûmes une navigation très-pénible, étant battus par la tempête et courant beaucoup de dangers. Il nous fallut quinze jours pour atteindre l'une des embouchures du *Pe-teng*[52], ensuite nous entrâmes sans difficulté dans ce fleuve, portés naturellement par le flux. On s'arrêtait pour passer la nuit à des stations où les logements étaient préparés dans trois petits édifices recouverts de paille toute neuve. Parvenus à *Tchang-tcheou*[53] et comme nous approchions de la capitale, nous vîmes apparaître un grand nombre de navires qui semblaient en ligne de bataille et que Li-houan avait envoyés à notre rencontre, sans doute pour nous donner une haute idée de sa puissance. A la dernière station, placée à quinze *li* seulement de la ville de Kiao-tcheou, les petits édifices recouverts de paille étaient au nombre de cinq et portaient un écriteau indiquant leur destination[54].

« A partir de cent *li* avant d'arriver à la capitale, on avait rassemblé sur les rives du fleuve tous les bestiaux du peuple de la campagne et l'on voulut nous faire croire que c'était un approvi-

[51] 丁承正
[52] 白藤
[53] 長州

[54] Litt. : Un écriteau sur lequel on lisait 茅徑驛 *Mao-king-y (viariæ præfectorum mansiones).*

sionnement de l'État. Encore nous disait-on qu'il y avait là dix mille têtes de bétail, quand le nombre en était tout au plus de mille. De même, on avait réuni tous les hommes valides, qui devaient, pour ce jour-là, jouer le rôle de soldats. Ils portaient des vêtements de toute couleur. Montés sur des barques, ils criaient et battaient du tambour. Des drapeaux blancs flottaient sur les montagnes, aux approches de la ville[55]. Nous arrivons et tout à coup Li-houan apparaît avec sa suite et son escorte, accomplissant le rite de la réception au dehors des portes[56]. Il s'approche de nous, demande des nouvelles de l'Empereur, nous fait amener des chevaux et monte lui-même à cheval pour nous accompagner. Il nous offre en même temps des noix de bétel, qu'on doit mettre aussitôt dans sa bouche. C'est une façon d'honorer les hôtes, suivant les usages du pays. La ville-capitale ne renferme aucun habitant, à proprement parler; elle consiste en quelques milliers de cabanes de bambou recouvertes de paille, qui servent de casernes. Le prétoire n'est qu'une misérable maisonnette délabrée, sur laquelle est placée cette inscription : *Demeure de la vertu éclairée*[57]. »

« Li-houan est loin d'être un homme de bonne mine. Un de ses yeux est plus petit que l'autre. Il nous raconta lui-même que dans une campagne récente contre des tribus barbares, il avait reçu

[55] Le texte se sert d'une expression indiquant les drapeaux que l'on arbore à la Chine quand il doit y avoir une grande revue, ce qui montre qu'ils étaient déployés pour la circonstance.

[56] Ancien rite remontant à l'époque des *Tcheou*, qui voulait qu'un grand vassal allât au-devant d'un envoyé de son suzerain jusqu'aux limites extérieures de la ville où il le recevait.

[57] 明德門

une blessure au pied qui lui avait fait faire une chute de cheval; et il reçut les lettres impériales sans les saluer[58]. Quelques jours après notre arrivée, il nous offrit un grand festin et, pour nous promener et nous divertir, on nous conduisit ensuite sur les bords du fleuve qui coule en plusieurs bras. Li-houan, pieds nus, entra dans l'eau et se mit à pêcher avec une longue canne de bambou. Chaque fois qu'il prenait un poisson, tout son entourage sautait et poussait des cris de joie. Les festins se renouvelèrent; au moment de s'asseoir, tout convive était invité à ôter sa ceinture et à se couvrir la tête. Li-houan était vêtu de très-beaux habits de soie rouge ornés, ainsi que son bonnet, de perles véritables. Il chanta plusieurs fois des chansons à boire; nous n'en comprenions pas les paroles. Un jour il nous fit apporter par quelques dizaines d'hommes un énorme serpent long de plusieurs brasses, comme un excellent mets que notre cuisinier pourrait accomoder à notre goût; un autre jour, il nous envoya deux tigres enchaînés, destinés, disait-il, à récréer notre vue. Nous le remerciâmes de ces présents, mais sans les accepter. Tant officiers que soldats, il avait près de lui environ trois mille hommes, qui tous portaient tatoués sur le front les trois caractères *tien-tse-kiun*[59] et recevaient, pour leur subsistance quo-

[58] Ces deux dernières phrases, solidaires l'une de l'autre, offrent un sens très-clair bien que sous-entendu. *Li-houan* avait raconté *lui-même* l'histoire vraie ou fausse de sa blessure au pied pour se dispenser de saluer les lettres impériales, comme il aurait dû le faire, sous prétexte que cette blessure ne lui permettait pas de plier le genou. Ces petites finesses diplomatiques abondent dans les chroniques de l'Orient.

[59] 天 子 軍 (*Armée du fils du Ciel*). Il est surprenant que l'auteur de cette relation ne se récrie pas, en passant,

tidienne, des grains en épis qu'ils devaient battre, moudre et cuire eux-mêmes. Leur armement consistait en arcs, arbalètes, boucliers de bois, lances de bois et de bambou, le tout trop faible pour servir utilement.

« Ce Li-houan est un homme de sentiments bas, orgueilleux, léger et cruel. Il est constamment accompagné de cinq ou six eunuques. Il se plaît à faire claquer ses doigts en pétrissant et avalant des boulettes de riz. Les gens de son entourage qui savent le prendre habilement dirigent les affaires et obtiennent de lui les plus hautes faveurs. Il condamne à cent ou deux cents coups de bâton, donnés sur le dos, ceux de ses courtisans qui commettent la moindre faute ; quelquefois même il les fait tuer. Un secrétaire qui ne s'acquitte pas de ses fonctions comme il le désire reçoit immédiatement, pour sa part, trente à cinquante coups de bâton et, dégradé de sa charge, est réduit à celle de portier[60]. Il est vrai qu'aussitôt la colère passée, il rappelle d'ordinaire ces malheureux et leur rend ce qu'il leur avait ôté.

« On nous mena voir des tours de bois, élevées pour la défense de la ville. Elles sont aussi simples de construction que laides de forme. La chaleur règne constamment dans ce pays. L'époque de la onzième lune, est le seul temps où les habitants portent des

sur l'audace de cette inscription, à moins qu'il ne veuille l'interpréter complaisamment dans le sens que l'armée du *Kiao-tchi*, pays tributaire de l'Empire, devait être considérée comme appartenant au *Fils du Ciel* (l'Empereur).

[60] Les fonctions de secrétaire attaché à la personne du souverain sont en grand honneur à la Chine. La manière d'agir de *Li-houan* est rapportée ici comme un exemple monstrueux de brutalité grossière.

vêtements doublés. Encore ne cessent-ils jamais d'avoir en main leur éventail. »

La quatrième année *chun-hoa* (993), l'Empereur reconnut à Li-houan le titre de *regulus* du Kiao-tchi[61].

L'année suivante, Li-houan envoya des ambassadeurs pour accomplir la visite d'hommage et offrir le tribut; mais ces feintes démonstrations de sujet fidèle ne l'empêchaient pas de commettre les plus criminelles agressions. La première année *tchi-tao* (995), des rapports adressés par les autorités civiles et militaires du Kouang-si annonçaient que plus de cent navires de guerre du Kiao-tchi exerçaient des actes de piraterie sur les côtes maritimes du *Kin-tcheou*[62], opérant des descentes à main armée, vidant les caisses publiques et pillant les maisons des habitants. Presque dans le même temps, les troupes chinoises durent refouler cinq mille brigands qui ravageaient le Yong-tcheou et qui étaient sortis du *Sou-meou-tcheou*[63], province appartenant à Li-houan.

L'Empereur Tai-tsong désirait mettre fin à de pareils désordres, sans être forcé d'entreprendre une nouvelle guerre dans ces pays lointains. Il envoya Li-jo-tchoue porter une ceinture de jade à Li-houan, avec une lettre qui l'invitait à respecter les territoires de l'Empire. Li-houan ne manqua pas d'aller au-devant de l'envoyé chinois et de lui rendre beaucoup d'honneurs; mais il lui dit

[61] 交趾郡王

[62] 欽州如洪鎮 Litt.: La circonscription territoriale de *Jou-hong* du *Kin-tcheou*. Le *Kin-tcheou* est situé à l'extrémité du *Kouang-tong* actuel, et le territoire de *Jou-hong* était au sud de la ville de *Kin*, sur les bords du golfe de *Tong-king*.

[63] 蘇茂州

insolemment : « ce sont les tribus barbares établies au-delà de mes frontières qui ont fait ces incursions sur les côtes du Kin-tcheou. Comment l'Empereur en douterait-il? Si j'avais voulu moi-même prendre les armes, je me serais emparé premièrement du *Fan-yu*[64] et ensuite du *Min*[65] et du *Youe*[66]. Est-ce que j'aurais embarqué les soldats du Kiao-tcheou uniquement pour aller ravager un petit coin de terre? » Li-jo-tchoue lui représenta doucement l'inconvenance de ces paroles et aussitôt il s'en excusa.

Quand Tchin-tsong monta sur le trône (998), Li-houan fut créé par lui roi de *Nan-ping*[67]. Li-houan envoya des ambassadeurs faire la visite d'hommage au nouvel empereur, en témoignant de sa gratitude. Jusqu'à cette époque, l'usage était d'envoyer un délégué spécial à la capitale du Kiao-tchi, pour la perception du tribut que Li-houan payait d'ailleurs régulièrement et sans difficulté. L'Empereur ordonna que, désormais, ce serait un des grands mandarins en fonction dans les provinces-frontières qui recevrait une commission impériale à l'effet de percevoir ce tribut[68].

[64] Canton et son territoire.

[65] Le *Fo-kien* actuel.

[66] Le *Tche-kiang* actuel.

[67] 南平王 *(Roi de la pacification du Midi)*. Pour la première fois, l'Empereur reconnaît au souverain du *Kiao-tchi* le titre de roi. Le texte ajoute que l'Empereur concéda en même temps à *Li houan* le titre de 待中, *chi-tchong*, un de ces titres de Cour purement honorifiques qui demeurent à peu près intraduisibles. La situation et les limites du royaume de *Kiao-tchi* ou *Nan-ping*, à cette époque, sont très-clairement indiquées dans la carte 19 des *Tableaux historiques de l'Asie*, par Klaproth.

[68] On lit souvent que des ambassadeurs étrangers sont venus à la Cour *apporter* ou *offrir le tribut*, parce que les présents et les objets curieux qu'ils offrent

La première année *king-te* (1004), Li-houan envoya à la Cour l'un de ses fils nommé *Ming-ti*[69], qui avait le gouvernement du *Houan-tcheou*[70], pour faire la visite d'hommage et pour solliciter l'intervention d'un commissaire impérial, en vue de régler quelques difficultés pendantes, ce que l'Empereur accorda.

La troisième de ces mêmes années (1006), Li-houan mourut. Son second fils, nommé *Long-youe*[71], fut placé sur le trône, tandis que l'aîné, nommé *Long-tsiuen*[72], prenait la fuite, emportant avec lui le trésor du roi défunt. Un frère cadet de ces deux princes, nommé *Long-ting*[73], tua Long-youe et se mit à sa place. Enfin, *Ming-hou*[74], également fils de Li-houan et frère aîné de Long-ting, réclama l'héritage paternel pour lui-même, à la tête d'une armée qu'il commandait[75]. Le royaume était de tout côté en proie à la guerre civile; l'absent n'osait pas revenir[76]. L'Empereur ordonna au gouverneur du Kouang-tcheou de protéger le retour de Ming-ti et de lui fournir les subsides dont il pourrait avoir besoin ; ensuite

à l'Empereur, au nom de leur souverain, sont considérés comme un hommage de vassal ayant le caractère de tribut. Ici nous voyons que le *Kiao-tchi* était réellement tributaire de l'Empire.

69 明 提

70 驩 州

71 龍 鉞

72 龍 全

73 龍 挺 suivant une édition de *Ma-touan-lin*, 龍 廷 suivant une autre. Deguignes a mentionné, par erreur, ce personnage sous le nom de ***Long-yen***, en confondant, soit par distraction, soit pour avoir eu sous les yeux un texte mal imprimé, le groupe phonétique 廷 ***ting*** avec le groupe phonétique 延 ***yen***.

74 明 護

75 Litt. : Conduisant les soldats du campement de 扶 蘭 ***Fou-lan***.

76 *Ming-ti*; ci-dessus, note 69.

il chargea Chao-ye, en qualité de haut commissaire, de prendre les mesures nécessaires pour rétablir la paix dans le Kiao-tchi. Chao-ye écrivit aussitôt des lettres officielles aux deux frères qui se disputaient le trône, leur signifiant que si la lutte se prolongeait entre eux quelque temps encore, sans succès décisif de part ni d'autre, l'Empereur interviendrait avec une puissante armée, les écraserait tous deux et exterminerait la famille Li. Ces menaces intimidèrent Ming-hou; il consentit à traiter avec Long-ting et ce dernier demeura seul maître du royaume.

Long-ting ayant demandé et obtenu l'autorisation de faire la visite d'hommage, choisit pour le représenter un de ses jeunes frères, appelé *Ming-tchang*[77], auquel il avait confié le gouvernement du *Fong-tcheou*[78]. L'Empereur reconnut Long-ting pour gouverneur général du Ngan-nan[79] et *regulus* du Kiao-tchi[80]. Il lui concéda, en outre, plusieurs titres honorifiques. Enfin, il honora la mémoire de Li-houan par le titre posthume de roi de *Nan-youe*[81]. Les envoyés de Long-ting reçurent des marques de distinction proportionnées à leur rang.

La première année *ta-tchong-siang-fou* (1008), à l'occasion de faveurs impériales distribuées à plusieurs princes orientaux, Long-ting fut revêtu de nouvelles dignités.

La troisième de ces mêmes années (1010), Long-ting demanda la liberté du commerce dans le *Yong-tcheou*[82]. L'Empereur ré-

77 明旻

78 峰州 Dans le *Kiao-tchi*.

79 Voir ci-dessus, note 14.

80 Voir ci-dessus, note 61.

81 Voir ci-dessus, note 1.

82 邕州 Ci-dessus, p. 213, notes 164 et 165. Il existe et il a existé plusieurs provinces du nom de *Yong-tcheou*,

pondit qu'on ne devait rien changer aux anciens règlements qui voulaient que tous les marchés se tînssent sur les territoires du *Lien-tcheou*[83] et du *Jou-hong*[84], attendu que le chef-lieu du Yong-tcheou étant la ville où résidaient les autorités chinoises préposées à la garde des frontières, il importait que cette ville fut à l'abri de toute surprise et de tout rassemblement tumultueux.

Long-ting était un homme de vingt-six ans, injuste et cruel, qui n'avait su se concilier l'affection de personne. L'un de ses grands officiers, appelé *Li-kong-yun*[85], prit soin d'abord de changer l'orthographe de son nom, en se donnant pour appartenir à la famille régnante[86]; ensuite, il fit assassiner Long-ting avec ses frères Ming-ti et Ming-tchang, se déclara l'héritier de la couronne

mais celle dont il est question dans cette notice étant toujours la même, il ne sera pas nécessaire de revenir sur cette indication.

[83] 廉州 Ville et circonscription territoriales du *Kouang-tong*, qui n'ont pas changé de nom.

[84] Ci-dessus, note 62.

[85] 李公蘊

[86] Le nom de famille de *Li-kong-yun* était *Li*; *Kong-yun* était son nom personnel. *Li* était également le nom de famille de *Li-(houan)* et de ses descendants qui, bien que dénommés ici par abréviation, sous leur nom personnel de *Long-youe*, *Long-ting*, *Ming-ti*, etc., s'appelaient en réalité *Li-long-youe*, *Li-long-ting*, *Li-ming-ti*, etc.; mais le son *li* se figurait par le caractère 黎 *li* (noir) pour la famille régnante, et par le caractère 李 *li* (prunier) pour la famille de *Li-kong-ouen*. Le *changement d'orthographe* ici mentionné consistait donc à rejeter le caractère 李, comme phonétique, pour adopter, en échange et au même titre, le caractère 黎. Ce fait de la constitution des noms de famille des barbares par leur transcription phonétique chinoise me paraît intéressant à constater.

et envoya aussitôt des ambassadeurs à la Cour, afin de rendre la visite d'hommage comme souverain légitime.

En apprenant l'arrivée de cette ambassade, l'Empereur s'écria : « Li-houan était un très-vilain homme et voilà qu'il est remplacé maintenant par un véritable bandit, tout à fait exécrable. Enfin, » ajouta-t-il, « puisque nous ne pouvons rien changer aux mœurs de ces barbares, il faudra traiter celui-là comme on a traité son prédécesseur. » On donna donc à Li-kong-yun à peu près les mêmes titres qu'avait reçus Long-ting. Il fut déclaré, comme lui, *regulus* du Kiao-tchi[87].

Li-kong-yun renouvela plusieurs fois la visite d'hommage. Au commencement des années *tien-hi* (1017-1021), l'Empereur le créa *regulus* de *Nan-ping*[88]. Li-kong-yun envoya des ambassadeurs pour complimenter l'empereur Jin-tsong sur son avénement (1028), reçut en ces diverses circonstances des titres honorifiques de plus en plus élevés et mourut dans la sixième année *tien-ching* (1028). Le titre de roi de *Nan-youe*[89] lui fut encore conféré, comme titre posthume, quand la nouvelle de sa mort parvint officiellement à la Cour, qui délégua plusieurs officiers chinois pour assister à ses funérailles.

Te-tching[90], fils de Li-kong-yun, succéda à son père et fut

[87] Ci-dessus, note 61.

[88] On a vu plus haut que *Tchin-tsong* avait reçu le titre de Roi de *Nan-ping* (ci-dessus, note 67). L'Empereur abaisse ici ce titre d'un degré, en nommant *Li-kong-ouen* 郡 王 *Kiun-ouang* (*regulus*) au lieu de 王 *ouang* (roi).

[89] Le même titre posthume qui avait été conféré à *Li-houan*. Pour l'explication de ce titre honorifique, voir ci-dessus, note 1.

[90] 德 政

investi de tous les titres dont le roi défunt avait joui de son vivant. Une charge honorifique lui fut encore concédée, dans les années *ming-tao* (1032-1034).

Au commencement des années *king-yeou* (1034-1037), un chef de tribu barbare, nommé *Tchin-kong-yong*[91], vassal du Kiao-tchi, ayant passé sur le territoire chinois avec six cents des siens en manifestant le désir d'appartenir désormais à l'Empire, Te-tching le fit poursuivre par mille soldats, qui toutefois s'arrêtèrent aux frontières. L'Empereur ordonna que ces émigrants fussent reconduits dans leur pays; mais il défendit qu'aucun d'eux ne fût mis à mort précipitamment[92]. Aussitôt Te-tching envoya des ambassadeurs à la Cour.

La troisième de ces mêmes années (1034), les barbares des antres de *Kia-tong*[93] et de *Ta-fa*[94], des *tcheou* de *Leang*[95], *Men*[96], *Sou-meou*[97], *Kouang-youen*[98], du *hien* de *Tan-po*[99], etc., tous de la dépendance du Kiao-tchi, pénétrèrent dans les *tcheou* chinois de Sse-ling[100], Si-ping[101] et Chi-si[102], ainsi que sur les territoires

91 陳公永

92 En style de diplomatie chinoise, cela veut dire que l'Empereur respecte en principe les droits de *Te-tching* sur ses propres sujets, mais se réserve d'intervenir en faveur de fugitifs qu'il lui rend et de les prendre sous sa protection.

93 甲峒 (Antre de *Kia*).

94 大發峒 (Antre de *Ta-fa*). Une autre édition de *Ma-touan-lin* écrit 太發 *Taï-fa*.

95 諒

96 門

97 蘇茂

98 廣源

99 丹波

100 思陵

101 西平 Actuellement territoire de *Lo-leang* (latit. 25°, longit. 101°).

102 石西

des tribus du Yong-tcheou soumises à l'Empire, portant partout le pillage et l'incendie, enlevant les bœufs et les chevaux. L'Empereur ordonna de les châtier rigoureusement, de saisir leurs chefs et de dresser à ce sujet un rapport détaillé.

La première année *pao-youen* (1038), Te-tching reçut le titre de roi de *Nan-ping*[103]. La première année *kang-ting* (1040), la troisième année *king-li* (1043) et la sixième année *king-li* (1046), à la septième lune, il envoya des ambassadeurs à la Cour, qui tous furent honorés de faveurs impériales.

Les entreprises de Te-tching contre le royaume de Tchen-tching, dès la première année de son règne, avaient éveillé l'attention de la Cour sur les instincts ambitieux et sur la mauvaise foi de ce prince barbare. Elle prit soin de faire garder militairement toutes les routes ouvertes entre la Chine et le Kiao-tchi depuis l'époque des Tang, lesquelles étaient au nombre de seize. Ce fut sans doute à ces mesures prudentes qu'on dut de n'avoir aucune agression de sa part à réprimer. Au contraire, il mit toujours beaucoup d'empressement à témoigner de son respect pour l'Empereur et, plusieurs fois, il lui envoya des éléphants dressés.

La deuxième année *hoang-yeou* (1050), *Ouei-chao-sse*[104], *Ouei-chao-kin*[105] et d'autres chefs de tribus habitant le Sou-meou-tcheou[106] émigrèrent dans la province du Yong-tcheou, suivis de

[103] L'Empereur se décide à donner à la nouvelle dynastie le titre de *ouang* (roi), autrefois accordé à Tchin-tsong (voir ci-dessus, la note 89).

[104] 韋紹嗣

[105] 韋紹欽

[106] Province appartenant au *Kiao-tchi* et ci-dessus mentionnée.

plus de trois mille hommes, avec l'intention de s'y établir. Te-tching écrivit à l'Empereur pour réclamer ces nombreuses familles qui essayaient de se soustraire à son obéissance. L'Empereur ordonna qu'elles lui fussent rendues, mais l'invita en même temps à surveiller les frontières, de manière à ce que ses sujets ne pénétrassent point sur le territoire chinois. Plus tard, quand la rebellion de Nong-tchi-kao mit en péril les provinces méridionales de l'Empire [107], Te-tching offrit d'envoyer par mer un corps auxiliaire de vingt mille soldats au secours des troupes impériales. La Cour récompensa largement cette offre, sans toutefois l'accepter.

Te-tching mourut dans la seconde année *tchi-ho* (1055), laissant pour héritier un fils nommé *Ji-tsun* [108], qui fut investi héréditairement des titres concédés à son père. Plusieurs mandarins désignés par l'Empereur allèrent assister aux obsèques du roi défunt.

La troisième année *kia-yeou* (1058), Jin-tsun envoya des ambassadeurs qui offrirent en tribut des animaux curieux.

La quatrième de ces années (1059), les territoires de *Sse-ling*, du *King-tcheou*, furent envahis et pillés par les hordes barbares qui dépendaient du Kiao-tchi.

La cinquième année (1060), des troupes sorties des antres de *Kia* faisaient irruption dans le Yong-tcheou.

L'Empereur ordonna au gouverneur du Kouei-tcheou, nommé Siao-kou, ainsi qu'aux mandarins Song-hien et Li-sse-tchong, de tout préparer pour une répression énergique, en même temps qu'il

107 Voir ci-dessus, page 247 et suivantes (notice sur les *Si-youen-man*).

108 日尊

conféra de grands pouvoirs à Yu-tsing touchant la conduite des opérations militaires. Yu-tsing écrivit des lettres au roi de Tchen-tching en l'invitant à attaquer le Kiao-tchi du côté de ses frontières, tandis que les armées chinoises y feraient irruption par le Kouang-nan.

Ces dispositions effrayèrent Ji-tsun; il envoya des ambassadeurs à la Cour pour exprimer son regret des violations du territoire chinois qui avaient été commises par ses sujets, sans son aveu, disait-il. Considérant qu'en effet Ji-tsun n'avait pas mis ses propres soldats en campagne, l'Empereur fit bon accueil aux envoyés du Kiao-tchi et les troupes impériales reçurent l'ordre de rentrer dans leurs campements.

La huitième année *kia-yeou* (1063), de nouveaux ambassadeurs du Kiao-tchi vinrent à la Cour. L'Empereur, en leur donnant audience à la quatrième lune, voulut bien leur remettre pour leur maître plusieurs objets qui avaient appartenu à l'empereur Jin-tsong[109].

[109] Quelques explications me paraissent ici nécessaires. L'Empereur *Jin-tsong* (qu'on ne confondra pas avec *Ji-tsun*, le roi de *Kiao-tchi*), mourut précisément dans cette huitième année *kiao-yeou* (1063) et ce fut l'empereur *Yng-tsong*, son successeur, qui reçut les envoyés du *Kiao-tchi*, puisqu'il leur remit pour le roi *Ji-tsun* des objets ayant appartenu à l'empereur *Jin-tsong* (litt. : *laissés par l'empereur Jin-tsong*), qui dès-lors n'existait plus. La coutume de distribuer à de grands dignitaires et à des princes étrangers quelques vêtements et divers objets d'un usage personnel *laissés* par un empereur défunt est très-ancienne à la Chine. Ceux qui reçoivent du nouvel empereur un don de cette nature le tiennent pour une marque de haute faveur.

Quand l'Empereur Chin-tsong monta sur le trône, il éleva Ji-tsun d'un degré en le créant roi de Nan-ping. Il l'honora par le même décret d'un nouveau titre de dignité[110].

La seconde année *hi-ning* (1069)[111], Ji-tsun écrivit à l'Empereur que le roi de Tchen-tching ayant négligé depuis longtemps de s'acquitter des devoirs d'un sujet fidèle, il l'avait attaqué en personne à la tête de ses armées, l'avait battu et l'avait fait prisonnier. L'Empereur accorda un mandarinat honorifique à l'envoyé du

[110] On a vu que le titre de roi de *Nan-ping* avait été donné au père de *Ji-tsun* par l'empereur *Jin-tsong* et d'autre part, cependant, il a été dit aussi que *Ji-tsun*, à son avénement, avait été confirmé dans les titres concédés à son prédécesseur. Peut-être, à cette époque, avait-il reçu seulement celui de *regulus* (kiun-ouang). Ces nuances avaient leur importance, au point de vue des honneurs rendus aux ambassadeurs. Le texte ajoute que l'Empereur conféra également à *Ji-tsun* le titre honorifique de 開府儀同三司 *kai fou y tong san sse*, titre qui me paraît absolument intraduisible, comme la plupart de ceux qui font l'objet de concessions analogues. La version littérale qu'on essaierait de faire ne donnerait aucune idée de leur signification réelle ou de leur importance relative. Le sinologue qui attacherait un intérêt particulier à étudier le formulaire, souvent très-bizarre, de la chancellerie chinoise sera prévenu de tous les passages où il aurait quelque titre à relever dans le texte du *Ouen-hien-tong-kao* par la mention, que je n'omets jamais de faire, qu'en telle ou telle circonstance, l'Empereur a concédé *des titres honorifiques* à tel ou tel prince étranger. Il ne sera pas nécessaire de revenir sur cette observation.

[111] Le texte dit seulement *la deuxième année*, mais la deuxième année du règne de *Chin-tsong* était la seconde année *hi-ning*.

Kiao-tchi porteur de cette nouvelle[112]. A partir de ce temps-là Ji-tsun prit ouvertement le titre d'empereur, en usurpant les qualifications les plus audacieuses[113]. Il décerna les honneurs posthumes à son aïeul Li-kong-yun, comme fondateur de sa dynastie[114], donna

[112] J'ai dû conserver, à regret, dans ma version le manque de clarté qui règne dans ce passage. On ne sait si le roi de *Tchen-tching* est supposé avoir failli à ses devoirs de vassal à l'égard du roi de *Kiao-tchi* ou à l'égard de l'Empereur. Le roi de *Tchen-tching,* ainsi qu'on le verra plus loin, rendait hommage à la Cour de Chine, et cependant le contexte qui suit paraît bien démontrer que *Ji-tsun,* loin d'être un serviteur aussi zêlé de l'Empire, ne songeait qu'à étendre sa puissance et à se rendre lui-même indépendant. Quand la Chine, quelques années auparavant, avait voulu réprimer l'audace du *Kiao-tchi,* elle avait fait des ouvertures au roi de *Tchen-tching* afin de l'avoir pour allié. *Ji-tsun* effrayé se soumit; mais il se venge plus tard du roi de *Tchen-tching* et l'Empereur, qui n'a plus besoin de cet auxiliaire, l'abandonne complaisamment au roi de *Kiao-tchi.* Telle est, je crois, la véritable interprétation de ce texte si concis; elle est parfaitement conforme aux principes constants de la politique orientale.

[113] Litt. : En s'intitulant par usurpation 法天應運崇仁至道慶成龍祥英武睿文尊德聖神皇帝 *fa tien yng yun tsong jin tchi tao king tching long tsiang yng ou joui ouen tsun te ching chin hoang ti.* En traduction libre : Empereur pieux répondant au mandat qu'il a reçu du Ciel, pratiquant l'humanité et la justice, heureusement accompli, guerrier illustre, perspicace, éclairé, lettré, honorant la vertu, saint et divin. — Le titre de *Hoang-ti* (empereur) était celui que portaient les souverains de la Chine. Là était, aux yeux des Chinois, la plus énorme usurpation.

[114] Litt.: Il vénéra *Li-kong-yun* comme 太祖神武皇帝 *tai tsou chin ou hoang ti* (grand ancêtre, empereur conquérant et divin). Le même titre

à son royaume le nom de *Ta-youe*[115], et décora les années de son règne des noms de *pao-siang* et de *chin-ou*[116].

Ji-tsun étant mort dans la cinquième année *hi-ning* (1072), son fils *Kien-te* lui succéda. Une ambassade vint notifier à la Cour cet événement. L'Empereur délégua plusieurs mandarins pour assister aux funérailles du roi défunt et conféra au nouveau roi les titres héréditaires dont ses prédécesseurs avaient reçu l'investiture[117]. Kien-te était très-jeune encore. Sa mère, qui était de la famille Li[118] et qui se parait du titre d'impératrice, prit en main la régence, assistée par l'eunuque *Li-chang-ki*[119], l'un des grands officiers du royaume.

posthume que plusieurs dynasties chinoises décernèrent à leur premier ancêtre fondateur.

115 大越 *Grand Youe*. Ce titre était d'autant plus ambitieux que l'ancien pays de *Youe* comprenait toute la Chine méridionale (voir ci-dessus, note 1).

116 寶象. 神武. Nous avons vu précédemment que le fait de donner des noms particuliers aux années de son règne, au lieu de se conformer au calendrier impérial, était de la part d'un grand vassal la déclaration qu'il entendait recouvrer son indépendance. Bien que le texte ne le dise pas, il semble que le nom de *pao-siang* (*heureuse transformation*) dut être le nom donné par *Jin-tsun* aux années de son propre règne, et celui de *chin-ou*, un nom rétrospectif donné aux années du règne de son aïeul à qui ce titre posthume avait été décerné (voir ci-dessus, note 14).

117 La Cour chinoise ne reconnaît aucune des usurpations de *Jin-tsun* et traite son successeur comme si elle les ignorait.

118 黎.

119 李尙吉 Il est assez curieux de remarquer que cet eunuque portait le nom de 李 *Li*, pour nom de famille, c'est-à-dire le véritable nom de famille de la dynastie régnante, dont l'orthographe avait été changée par *Li-kong-youen* (voir ci-dessus, note 86).

A cette époque, le gouverneur des Kouei-tcheou, nommé Ching-ki, enregistrant les jeunes gens des villages pour former des milices, enleva le préfet du *Ngen-tsing-tcheou*[120], nommé *Nong-chen-meï*[121] et l'interna sur le territoire chinois. L'Empereur, inquiet de ces actes téméraires et craignant qu'ils ne provocâssent de nouvelles incursions des barbares, disgraçia Ching-ki et le remplaça par Lieou-y; mais, loin de répondre à la confiance que l'Empereur avait mise en lui, Lieou-y suivit au contraire les dangereux errements de son prédécesseur. Il refusa de rendre au Kiao-tchi le préfet Nong-chen-meï et sept cents hommes du même pays qui avaient été pris avec lui. Il écrivit à la Cour des lettres dans lesquelles il denonçait plusieurs violations de territoire commises par des sujets de Kien-te, demandait des récompenses pour un chef de tribu barbare qui avait aidé à les repousser et représentait l'état des forces chinoises concentrées aux frontières du Kouang-si comme très-capable de contenir et même d'intimider le Kiao-tchi. Enfin, trompé par de mauvais conseils, et persuadé faussement que ce royaume serait d'une facile conquête[122], comptant sur ses milices et faisant retirer ostensiblement les troupes régulières pour mieux dissimuler ses projets, il s'occupa de préparer en secret une flottille nombreuse, interrompit le commerce et défendit même aux Chinois toute communication avec un peuple qu'il espérait surprendre et tromper.

120 恩倩州 Évidemment une province appartenant au *Kiao-tchi*.

121 儂善美

122 Le texte dit littéralement : « *Persuadé* que le *Ngan-nan* serait d'une facile conquête, » mais on a vu précédemment que le nom de *Ngan-nan* fut un de ceux que les Chinois donnèrent au *Kiao-tchi*.

Vainement le Kiao-tchi essaya de faire parvenir des plaintes à l'Empereur; les routes étaient fermées pour ses envoyés. Alors éclatèrent de terribles événements. Dans l'hiver de la huitième année *hi-ning* (1075), trois armées du roi Kien-te franchirent à la fois les frontières de l'Empire sur trois points différents. L'une envahit le *Kin-tcheou*[123], une autre fit irruption par le *Kouang-fou*[124], une autre enfin força les passages de *Kouen-lun*[125]. Les villes et les provinces de *Kin*[126] et de *Lien*[127] furent mises à sac. Quatre-vingt cités entourées de murailles tombèrent au pouvoir de l'ennemi, qui obligeait les habitants à transporter le butin jusqu'à ses vaisseaux et qui les égorgeait ensuite. Bientôt, la capitale du *Yong-tcheou*[128] fut enveloppée, assiégée et prise d'assaut malgré les efforts désespérés de Sou-kien. Ce fidèle gouverneur périt avec plus de cinquante mille habitants de la ville, l'ennemi ne faisant aucun quartier.

A la nouvelle de cette invasion désastreuse, l'Empereur

123 欽州 Ci-dessus, note 62.

124 廣府

125 崑崘 Défilés dans les montagnes situées au nord-est de *Nan-ning* (Kouang-si).

126 Ci-dessus, note 82.

127 廉州 L'édition du *Ouen-hien-tong-kao* de 1524 porte le caractère 連 *Lien*, au lieu du caractère 廉 *Lien*, faute qui a été corrigée dans les éditions postérieures et qu'il est important de relever, puisque sa conséquence serait de représenter les armées du *Kiao-tchi* comme ayant pénétré jusqu'à l'extrémité nord-ouest du *Kouang-tong*, où est situé le 連州 *Lien-tcheou*, tandis que la ville et le territoire de 廉州 *Lien-tcheou* sont au bord de la mer, dans le golfe du *Tong-king*; latitude 21°, longitude 107° (Kouang-tong).

128 Ci-dessus, page 213, note 166.

ordonna la formation d'une grande armée dont il confia le commandement aux généraux Tchao-sie et Kouo-koueï. La neuvième année *hi-ning* (1076), à la douzième lune, ces généraux défirent les barbares, une première fois au lieu appelé *Kiue-li-ngaï*[129] et ensuite dans un combat qui se livra sur le fleuve *Fou-leang*[130] et qui coûta la vie au prince héritier du Kiao-tchi, appelé *Hong-tchin*[131]. Kien-te s'effraya des succès obtenus par les troupes impériales ; il fit sa soumission et envoya des officiers au camp chinois pour traiter de la paix. Le fleuve Fou-leang coule non loin des frontières du Kiao-tchi ; Kouo-koueï, qui commandait en chef, n'osait pas se risquer à le traverser avec une armée tellement éprouvée par les maladies que de quatre-vingt mille soldats, un peu plus de trente mille seulement lui restaient. Cependant, il sut obtenir de Kien-te, comme condition du traité qui fut conclu, la cession à l'Empire des *tcheou* de *Kouang-youen*[132], *Men*[133], *Sse-lang*[134] et *Sou-meou*[135], ainsi que du *hien* de *Kouang-lang*[136]. L'Empereur changea le nom du *tcheou* de Kouang-youen en celui de *Chun*[137] et désigna, pour y commander, un mandarin chinois appelé Tao-pi. A l'égard des autres pays annexés, il en laissa l'administration à des gouverneurs indigènes. Malgré l'issue favorable de cette campagne, Koueï et Tchao-sie furent disgraciés comme coupables d'avoir commis de nombreuses fautes.

129 决里隘
130 富良江
131 洪眞
132 廣源
133 門
134 思浪
135 蘇茂
136 桄榔縣
137 順

Après quelques années, Kien-te sollicita la permission de renouveler la visite d'hommage et demanda aussi qu'on lui rendit les provinces dont il avait été dépossédé. L'Empereur lui répondit : « Vous qui étiez investi comme prince fondataire du gouvernement du Kiao-tchi, vous qui aviez reçu de moi les titres de haute dignité devenus héréditaires dans votre famille, contrairement à la justice et à vos devoirs, vous avez commis d'horribles cruautés en ravageant mes frontières, vous avez oublié les exemples de soumission et de fidélité que vous avaient transmis vos ancêtres, vous m'avez forcé, pour vous châtier, à lever une grande armée et vous avez été la cause de la mort d'un grand nombre de mes sujets. J'aurais dû punir vos crimes en vous dépouillant des honneurs que je vous ai conférés. Aujourd'hui, cependant, vous accomplissez la visite d'hommage, vous envoyez le tribut, vous m'adressez une lettre respectueuse exprimant des regrets qui paraissent sincères et des sentiments qui semblent meilleurs. L'Empereur, protecteur des dix mille royaumes, doit traiter avec une égale indulgence ceux qui sont lointains ou ceux qui sont proches ; c'est pourquoi je veux bien vous pardonner. J'ordonne, toutefois, que vous prendrez soin de faire rapatrier à *Kie-yen-tseou*[138], afin qu'ils soient rendus à leurs foyers, tous les habitants des *tcheou* de Yong, de Kin et de Lien enlevés et conduits en exil depuis si longtemps déjà. »

Cette lettre de l'Empereur à Kien-te fut suivie de la restitution au Kiao-tchi des provinces qui en avaient été momentanément

[138] 切炎陬

démembrées et Kien-te, de son côté, promit de renvoyer les fonctionnaires et les gens du peuple, au nombre de mille environ, qui avaient été pris durant la guerre dans les *tcheou* chinois envahis; mais de longs délais s'écoulèrent avant qu'il ne tînt sa promesse, et enfin les prisonniers qu'il rendit ne furent qu'au nombre de deux cent vingt et un. Sur le front de tous les jeunes garçons âgés de quinze à vingt ans il avait fait tatouer les trois caractères *tien tse ping*[139], et sur le front de ceux qui avaient plus de vingt ans les trois caractères *teou nan tchao*[140]. Aux femmes, il avait fait tatouer sur la main gauche les deux caractères *kouan ke*[141]. Ces prisonniers qu'on rapatriait furent enfermés dans les chambres intérieures de quelques bateaux pontés, qui n'avançaient par jour que d'une vingtaine de *li* et qui, le reste du temps, mettaient en panne. Des lampes éclairaient ces réduits, dont on avait soigneusement bouché et luté les moindres ouvertures, de telle sorte que la lumière du dehors n'y pût pénétrer. On marquait de fausses veilles au son du tambour[142] et le voyage, dans ces condi-

139 天子兵 *Soldats du Fils du Ciel*. On a vu plus haut (note 59) que le roi de *Kiao-tchi* faisait tatouer une inscription analogue sur le front de ses propres sujets.

140 投南朝 *Soumis à la dynastie du midi*.

141 官客 *Étrangère appartenant à l'État*.

142 C'est-à-dire, sans doute, que les coups de tambour pour annoncer les heures de la nuit étaient frappés quelquefois même durant le jour, de manière à faire croire aux gens enfermés dans l'entrepont que vingt-quatre heures déjà s'étaient écoulées, alors qu'il n'en était rien.

tions, dura plusieurs mois. Ces manœuvres avaient pour but de donner aux malheureux reclus une idée excessive de la distance par mer entre le Kiao-tchi et leur pays.

Aux limites méridionales du Chun-tcheou, on avait dû cantonner des troupes nombreuses pour la défense des frontières. Ces troupes étaient décimées par les maladies qu'engendraient un climat meurtrier. Tao-pi lui-même avait succombé; il était mort à son poste. La Cour jugea qu'on pouvait sans regret faire l'abandon d'une pareille conquête. Il est à remarquer, du reste, que ce pays de *Kouang-youen*[143] avait relevé jadis du Yong-tcheou, et qu'on avait cru opportun déjà de le céder au Kiao-tchi.

La cinquième année *youen-fong* (1082), des envoyés de Kien-te, qui vinrent faire la visite d'hommage, offrirent deux éléphants dressés, des cornes de rhinocéros et cent pièces d'ivoire.

L'année suivante (1083), sous le prétexte de poursuivre un fugitif appelé *Nong-tchi-hoei*[144], les hommes de Kiao-tchi violèrent les frontières du *Kouei-hoa-tcheou*[145]. Aussitôt Kien-te chargea *Li-ouen-ching*[146], l'un de ses ministres, de se rendre dans le Kouang-si afin de reconnaître les limites entre ce territoire chinois de Kouei-hoa et son propre territoire de *Chun-ngan*[147]. Pour s'entendre avec lui, on délégua l'inspecteur général Tching-tcho, à l'égard duquel Li-ouen-ching se montra plein de bon vouloir et d

[143] Le pays de *Kouang-youen* n'est autre que le *Chun-tcheou*, comme on l'a

[145] 歸化州

[146] 黎文盛

[147] 順安

condescendance, prenant toujours la seconde place et ne s'opiniâtrant jamais mal à propos. L'Empereur récompensa les dispositions conciliantes de ce mandataire du roi Kien-te en lui faisant donner des habits de cérémonie, des ceintures et, de plus, cinq cents pièces de soie. On résolut d'ailleurs de céder encore au Kiao-tchi plusieurs régions situées au-delà des limites précédemment fixées, à savoir six *hien* du pays de *Pao-lo*[148] et les deux antres de *Sio*[149] et de *Sang*[150].

L'Empereur Tche-tsong, à son avénement au trône (1086), ayant donné à Kien-te des marques de sa haute bienveillance en l'honorant de nouveaux titres, celui-ci crut l'occasion favorable pour demander à plusieurs reprises qu'on lui fit l'abandon des antres de *Ou-ngo* et de *Ou-yang*[151], mais il essuya un double refus. La seconde des années *youen-yeou* (1087), il envoya des ambassadeurs pour la visite d'hommage et fut créé *roi de Nan-ping*[152].

Sous le règne de l'empereur Hoei-tsong (1101-1126), Kien-te fut encore gratifié de nouveaux titres[153]. Au commencement des années *ta-kouan* (1107-1110), une ambassade envoyée par lui sollicita l'autorisation d'acheter des livres. Le ministère compétent à

148 保樂

149 宿

150 桑

151 勿惡勿陽峒

152 Titre qui avait été déjà concédé à *Li-houan* (voir ci-dessus, note 67, et le texte correspondant). Malgré ces nombreux changements de noms, nous continuons à désigner sous celui de *Kiao-tchi* le pays auquel cette notice est consacrée, afin d'éviter toute confusion.

153 Les titres de 開府儀同三司 *kaï fou y tong san sse* et de 檢校太師 *kien hiao taï sse*.

qui la demande fut soumise objecta que ce genre d'acquisition était prohibé par les règlements. L'Empereur toutefois voulut bien accorder que la prohibition demeurerait limitée aux ouvrages traitant des sorts, des sciences occultes, de l'astronomie, de l'art militaire, ou relatifs à l'organisation défensive des frontières.

Vers la fin des années *tching-ho* (1111-1117), l'Empereur prenant en considération le rétablissement ininterrompu, depuis la période *hi-ning* (1068-1077), des relations pacifiques entre la Chine et le Kiao-tchi, leva la défense de commercer avec les sujets du roi Kien-te, jusqu'alors en vigueur.

La première année *kien-yen* (1127), Kien-te écrivit à la Cour pour demander que les déserteurs de son armée fussent expulsés du territoire chinois, quand ils tenteraient de s'y rendre. Le haut commissaire impérial du Kouang-si reçut l'ordre de prendre des mesures conformes à cette juste réclamation.

La quatrième de ces mêmes années (1130), Kien-te envoya des ambassadeurs chargés de faire la visite d'hommage et d'offrir les présents d'usage, mais en raison des grands troubles qui agitaient l'Empire il leur fut interdit de se rendre à la Cour. L'Empereur ne voulut recevoir qu'un petit nombre de présents, consistant en objets précieux et, pour le reste des produits variés qui représentaient le tribut du Kiao-tchi, il fut décrété que les ambassadeurs les remettraient à un commissaire impérial, ayant mission d'en prendre livraison à la frontière, d'en reconnaître la valeur et de régler proportionnellement les largesses de la munificence impériale. A l'égard des lettres du roi pour l'Empereur, elles furent expédiées par un courrier, et la réponse fut rendue de même. Les

ambassades qui vinrent ensuite durent se conformer à ces nouveaux ordres de la Cour[154].

La seconde année *chao-hing* (1132), Kien-te mourut, laissant pour héritier son fils *Yang-houan*[155].

La huitième de ces mêmes années (1138), Yang-houan mourut à son tour et fut remplacé par son fils *Tien-tsou*[156].

Aux funérailles de ces rois défunts, des délégués chinois assistèrent comme d'habitude. L'investiture des titres et dignités héréditaires fut également conférée aux princes successeurs, suivant l'usage établi.

La neuvième année *chao-hing* (1139), l'un des grands man-

[154] Pour l'intelligence de ce passage, il faut jeter un coup d'œil sur les événements de l'histoire chinoise contemporaine des faits rapportés ici et relatifs au *Kiao-tchi*. Attaqué par les Tartares de la dynastie des *Kin*, toujours vaincu et toujours poursuivi, l'empereur *Kao-tsong* errait de ville en ville, allant de *Nan-king* à *Hang-tcheou*, de *Hang-tcheou* à *Youeï-tcheou*, de *Youeï-tcheou* à *Ming-tcheou* (Ning-po), et ne pouvant établir en aucun lieu sa capitale sans qu'elle ne fut aussitôt menacée ou prise. On comprend donc aisément qu'il fit retenir des ambassadeurs étrangers à ses frontières, et qu'il ne voulut pas les rendre témoins de ses désastres — Quant aux instructions données au commissaire impérial d'estimer les objets offerts en tribut pour en rémunérer la valeur, elles n'avaient rien d'exceptionnel. A part l'idée de soumission attachée à l'hommage du tribut, cet hommage n'était jamais, en réalité, qu'un échange de présents. Le prince qui envoyait des produits de son pays recevait en retour des soieries chinoises, des habits somptueux, du jade et d'autres objets précieux qui, le plus souvent, représentaient à ses yeux beaucoup plus qu'il n'avait donné.

[155] 陽煥

[156] 天祚

darins en fonctions dans le Kouan-si fit savoir que Kien-te avait eu un fils d'une concubine; qu'il s'était réfugié dans le Ta-li, avait changé son nom de famille en celui de *Tchao*[157], comme aussi son nom personnel en celui de *Tchi-tchi*[158], et pris le titre de roi de Nan-ping; que ce Tchao-tchi-tchi, encouragé par les Nan-tchao[159], était rentré dans le Kiao-tchi pour disputer le trône à Tien-tsou et avait conçu l'espoir d'obtenir l'appui de l'Empereur, mais que l'investiture officielle accordée à Tien-tsou avait éloigné ses partisans et ruiné ses projets.

Tien-tsou offrit très-régulièrement le tribut. La vingt-cinquième année *chao-hing* (1156), et plus tard à l'avénement de l'empereur Hiao-tsong (1163), des titres honorifiques lui furent conférés[160]. La seconde année *long-hing* (1164), il envoya une ambassade sous la conduite d'un dignitaire de sa cour appelé *Yn-tse-sse*[161]. D'après les règlements précédemment cités, inaugurés dans les années *kien-yen* (1127-1130), tous les envoyés du Kiao-tchi s'arrêtaient aux frontières, où leurs dépêches étaient reçues par des commissaires impériaux qui les faisaient parvenir à la Cour. A l'occasion

157 趙 Ce nom était celui de la dynastie des *Song*, et cette usurpation paraît surprenante de la part d'un prince qui voulait se concilier l'appui de l'Empire, (voir ci-dessus, p. 262, note 154).

158 智之 De telle sorte qu'il se faisait appeler *Tchao-tchi-tchi*.

159 詔 C'est-à-dire du royaume de *Nan-tchao*, qui s'appelait alors *Ta-li*, et où l'on a vu plus haut que *Tchao-tchi-tchi* s'était d'abord réfugié.

160 Les titres de 功臣 *kong tchin* 檢校太師 *kien hao taï sse*, 食邑 *chi-y*.

161 尹子思

d'une nouvelle ambassade qu'il envoya quelques années plus tard[162], Tien-tsou supplia l'Empereur de permettre que ses représentants comparûssent à l'audience impériale et l'Empereur, connaissant les sentiments de fidélité de Tien-tsou, ne voulut pas lui refuser cette faveur. L'ambassade arriva donc et fut logée dans l'hôtel des visiteurs étrangers. Le ministère des rites, considérant que depuis très-longtemps aucun représentant de ce royaume lointain n'avait paru à la Cour, rappela les anciennes ordonnances qui prescrivaient de recueillir périodiquement des informations sur les royaumes barbares, de la bouche même de leurs envoyés, et demanda que ceux-ci fussent interrogés touchant les mœurs, les usages et les productions de leur pays. On prit soin également de dessiner leurs costumes et de peindre leurs portraits.

La première année *chun-hi* (1174), à la première lune, une nouvelle ambassade obtint, comme la précédente, la faveur d'être reçue en audience impériale.

La seconde de ces années *chun-hi* (1175), l'Empereur voulant traiter avec une particulière bienveillance le roi Tien-tsou, qui depuis quarante ans qu'il était sur le trône avait toujours entretenu les meilleures relations avec la Chine, ordonna qu'on fît un rapport sur toutes les traditions relatives au pays qu'il gouver-

[162] Le texte dit littéralement : *la neuvième année*, c'est-à-dire la neuvième des années précédemment citées qui sont les années *long-hing*; mais la période *long-hing* n'ayant duré que deux ans, il y a là une erreur évidente. Peut-être s'agit-il de la neuvième des années *kien-tao*, placées entre les années *long-hing* et les années *chun-hi*, mentionnées immédiatement après, ce qui donnerait la date de 1173. Dans le doute, j'ai cru devoir traduire en termes moins précis.

nait, afin d'employer désormais dans les lettres officielles, à l'égard de Tien-tsou et de son royaume, les noms, titres et qualifications les plus honorables dont il existerait quelque précédent. Par suite de la présentation et de la prise en considération de ce rapport, Tien-tsou, déjà créé roi de Nan-ping, reçut une nouvelle investiture revêtue du sceau impérial, en qualité de roi du royaume de Ngan-nan, grand vassal méritant de l'Empire [163]. Tien-tsou qui, dans ses rapports avec la Cour, s'était servi originairement du nom de *cercle de Ngan-nan* [164] pour désigner son pays, avait orgueilleusement changé ce nom de cercle en celui de royaume dès que le titre personnel de roi lui avait été concédé [165]. Cette usurpation se trouva confirmée par l'empereur Hiao-tsong et le royaume de Ngan-nan définitivement constitué. Le roi Tien-tsou reçut un sceau de deux *tsun* [166] carrés portant les six caractères *Ngan nan koue ouang tchi yn* [167] et tous les insignes du nouveau rang qui lui était assigné parmi les princes feudataires [168].

163 安南國王守謙功臣 (Ce dernier titre est traduit librement.)

164 安南道

165 C'est-à-dire dès qu'il avait été créé roi de *Ngan-ping*.

166 Le *tsun* représente à peu près trois centimètres.

167 安南國王之印 (*Sceau du roi du royaume de Ngan-nan*).

168 J'ai cru devoir faire quelques interversions dans ma traduction de ce passage, afin de présenter plus clairement l'ensemble des faits relatés. Le rapport demandé par l'Empereur eut pour objet de mettre en parallèle tous les noms successivement donnés au *Kiao-tchi*, entre lesquels celui de *Ngan-nan* fut trouvé le plus ancien et le plus noble, et définitivement adopté. Le titre de *roi de royaume* était, dans la hiérarchie féodale, plus élevé que le seul titre de *roi*.

Cette même année, le haut mandarin chargé de conduire et d'accompagner les ambassadeurs du Ngan-nan fit remarquer que le voyage par terre de ces étrangers et leur passage dans les villes de l'Empire était une très-lourde charge pour l'État[169]. « Par les voies fluviales, » disait-il, « ils pourraient arriver d'abord jusqu'à *Yong-tcheou*[170], faire le court trajet par terre de Yong-tcheou à *Pe-lieou*[171] et de Pe-lieou à *Yo-lin*[172], qui n'est en tout que de cent-vingt *li*, et aller encore par eau de Yo-lin à *Lien-tcheou*[173]. Les moyens de transport ne manqueraient pas; on profiterait des nombreux bateaux et chars à bœufs employés pour le commerce du sel qui doivent s'en retourner à vide et qu'on louerait ainsi à très-bas prix. A Lien-tcheou on prendrait la mer; de ce port au Kiao-tchi la traversée n'est que d'un jour[174]. Toutefois, la distance

169 Dès qu'ils avaient franchi la frontière, les ambassadeurs étrangers étaient nourris et logés par les soins des fonctionnaires chinois des provinces qu'ils traversaient; on leur fournissait également les moyens de transport. Ces dépenses étaient autant d'occasions pour charger le peuple de contributions et dilapider les fonds de l'État.

170 容州 Dans le *Kouang-si* actuel (latit. 22°, longit. 107°).

171 北流 A l'ouest de *Yong-tcheou.*

172 鬱林 Dans le *Kouang-si* actuel (latit. 22°, longit. 107°).

173 廉州 Port de mer, chef-lieu de la circonscription territoriale du même nom, dans le golfe de *Tong-king* (latit. 21°, longit. 107°). Le texte dit 廣州 *Kouang-tcheou,* mais c'est une faute d'impression évidente, rectifiée d'ailleurs à la ligne suivante par la répétition, cette fois correcte, du cacactère qu'il faut lire.

174 Pour se rendre compte de l'itinéraire qu'on vient de tracer, il faut noter que la Cour était alors à *Lin-ngan,* actuellement *Hang-tcheou,* dans le *Tche-kiang.*

à parcourir par ces voies fluviales étant de plus de deux mille *li*, il serait bon de faire étudier avec soin l'itinéraire sur tous les points du parcours. » L'Empereur approuva l'examen de ce projet, et l'ordre de recueillir des informations détaillées fut adressé aux mandarins en fonctions sur la route à suivre; mais ***Yn-tse-sse***[175] et les autres envoyés du Kiao-tchi redoutèrent les dangers d'une route inconnue; ils demandèrent que rien ne fut changé à l'ancien itinéraire officiellement adopté. Ils rentrèrent donc dans leur pays par la route habituelle de ***Kin-tcheou***[176].

La troisième année *chun-hi* (1176), l'Empereur venait d'envoyer à Tien-tsou le calendrier chinois, quand la mort de ce prince lui fut notifiée. Tien-tsou laissa pour héritier un fils nommé *Long-han*[177], qui fut aussitôt reconnu pour roi du royaume de Ngan-nan et qui reçut, dès l'année suivante, l'investiture de toutes les dignités précédemment accordées à son père. Autrefois, lorsqu'un nouveau souverain du Kiao-tchi montait sur le trône, on lui conférait d'abord le titre de *kiun-ouang* du Kiao-tchi. Longtemps après, la Cour lui accordait le titre de roi de Nan-ping et enfin le titre de roi de Nan-youe lui était donné comme titre posthume[178]. A l'avénement de Long-han, le ministre Tcheou-pi-ta, qui tenait le pinceau pour rédiger le décret d'investiture, avait proposé de renoncer au système de promotions successives et de s'assurer la reconnaissance des successeurs de Tien-tsou en leur concédant

[175] Le même ambassadeur envoyé précédemment dans les années *long-hing*, (voir ci-dessus, note 161).

[176] 欽州 Ville du *Kouang-tong* occidental, qui n'a pas changé de nom.

[177] 龍幹

[178] Tous ces titres ont été mentionnés et expliqués plus haut.

immédiatement le plus haut titre auquel ils pussent aspirer. L'Empereur avait approuvé cet avis.

La cinquième année *chun-hi* (1178), des ambassadeurs de Long-han apportèrent une lettre qui témoignait de sa gratitude et qui était accompagnée de divers présents.

La neuvième de ces années (1182), le commissaire impérial du Kouang-si ayant annoncé à la Cour la prochaine arrivée aux frontières de plusieurs éléphants et d'un grand nombre d'objets que le roi Long-han se disposait à offrir en tribut, l'Empereur donna l'ordre de refuser les éléphants, animaux inutiles dont le voyage était une source de dépenses excessives imposées aux populations des provinces que les ambassadeurs traversaient, et quant aux autres présents de n'en accepter que le dixième. L'avis d'un nouvel envoi des produits du Ngan-nan, adressé avec des lettres de félicitation pour l'empereur Kouang-tsong à l'occasion de son avénement, fut notifié par le même commissaire, dans la première année *chao-hi* (1190), et la Cour écrivit encore de n'en laisser passer aux frontières qu'une faible partie, comme il avait été fait précédemment; mais, cette fois, le commissaire impérial représenta que lorsque l'empereur (Hiao-tsong) était monté sur le trône, à la fin des années *chao-hing* (1162), tous les présents offerts en tribut dans une circonstance aussi solennelle avaient été gracieusement reçus, et que si l'on n'agissait pas de même à l'avénement de l'empereur Kouang-tsong, on inspirerait au Ngan-nan des soupçons et des ressentiments. La question fut soumise au ministère des rites, qui décida de tout accepter[179].

[179] Le texte dit littéralement qu'on décida de tout accepter *comme il avait été*

Ces précédents furent respectés par l'empereur Ning-tsong, succédant à l'empereur Kouang-tsong. Il fit de grandes largesses au roi Long-han, en pièces de soie et objets précieux.

La cinquième année *kia-ting* (1210), Long-han mourut. Des délégués chinois allèrent assister à ses funérailles et son fils héritier, nommé *Hao-tchen*[180], reçut l'investiture immédiate comme roi du royaume de Ngan-nan, suivant la tradition établie depuis la mort du roi Tien-tsou.

De Li-kong-yun à (Li)-hao-tchen, on compte huit princes dont plusieurs portèrent des noms d'une signification trop ambitieuse[181]; mais un petit pays perdu sur les bords d'une mer lointaine ne pouvant donner de l'ombrage, la Cour ne prit nul souci de réprimer cet abus.

Fan-chi-hou s'exprime ainsi, dans sa description des pays

fait dans les années long-hing, pléonasme qui eût embrouillé la version française au lieu de l'éclaircir. L'empereur *Hiao-tsong* était monté sur le trône à la fin des années *chao-hing* (1162), et l'ambassade du *Kiao-tchi* envoyée pour le complimenter avait été reçue au commencement de la première année *long-hing* (1163).

180 昊 昍 Deguignes mentionne ce prince sous le nom de *Hao-tsie*, ce qui fait supposer qu'il a dû lire dans quelque ouvrage chinois 㞗 *tsie*, au lieu de 昍 *tchen*, mais ce dernier caractère se rencontre également dans mes deux éditions du *Ouen-hien-tong-kao*.

181 Litt. : « L'un s'appelle 日 *ji, soleil* (Ji-tsun), un autre 乾 *kien, ciel* (Kien-te), un autre 陽 *yang, le ciel, le soleil, le grand principe du mouvement* (Yang-houan), un autre 天 *tien, le ciel* (Tien-tsou), un autre 龍 *long, dragon* (Long-han), tous noms qui comportaient une idée de perfide ambition. »

méridionaux tributaires de l'Empire [182] : « Aujourd'hui le royaume de Ngan-nan s'étend (du côté du nord) jusqu'aux régions de *Kieou-tchin* [183] et de *Ji-nan* [184], érigées en *kiun* par les Han, et jusqu'aux *tcheou* des Tang appelés *Houan-tcheou* [185] et *Ngaï-tcheou* [186]. A l'orient, il est borné par la mer. Il confine, au midi, avec le *Tchen-tching*, autrement appelé *Lin-y* [187]. La route maritime de l'est fait communiquer le Ngan-nan avec toutes les tribus barbares établies à l'ouest du *Kin-tcheou* [188] et du *Lien-tcheou* [189]. Ses frontières du nord touchent au sud-est du *Yong-tcheou* [190], non loin de la ville palissadée de *Taï-ping* [191], du *Tso-kiang* [192]. En partant de Taï-ping et en se dirigeant tout droit vers le midi, on passe par *Kouang-lang* [133] et par *Hoa-pou* [194]; ensuite on traverse les fleuves *Fou-leang* [195] et *Pe-teng* [196], et l'on arrive à la capitale du Ngan-nan en quatre jours. Si, partant de Taï-ping, on se dirige vers le sud-est, on pénètre dans le *Leang-tcheou* [197], après avoir passé la rivière

182 Il a été parlé plusieurs fois de *Fan-chi-hou* (ci-dessus, page 35, note 223, et page 45, note 263). Ma-touan-lin lui fait ici un large emprunt, dans lequel on revient sur les événements précédemment relatés, mais avec de nouvelles indications et surtout avec de curieux détails.

183 九眞

184 日南

185 驩州

186 愛州

187 林邑 Pays dont la notice viendra plus loin.

188 Ci-dessus, note 176.

189 Ci-dessus, note 173.

190 Ci-dessus, page 213, note 166.

191 太平寨 Dans le *Kouang-si* méridional (latit. 22°, longit. 104°).

192 左江 C'est-à-dire de la région arrosée par le fleuve de ce nom.

193 桄榔

194 花步

195 富良

196 白藤

197 諒州 (Territoire du *Kiao-tchi*).

Tan-te-lo[198], et le voyage est de six jours. La route par la ville palissadée de *Ouen-joun*[199], du *Yeou-kiang*[200], est beaucoup plus longue. Enfin, de *Kin-tcheou*[201] et par mer le voyage pour atteindre les rivages du Ngan-nan n'est que d'un jour.

« Tributaire de l'Empire depuis une époque reculée, ce pays a été classé parmi ceux qu'on appelle *Hoa-ouai*[202]. Une dynastie du nom de *Ting* et deux dynasties du nom de *Li* l'ont successivement gouverné[203].

« Dans les années *hi-ning* (1088-1077), on vit éclater la rebellion de Kien-te. A peine ce prince avait-il reçu l'investiture que ses ministres et ses courtisans lui suggérèrent les plus perfides conseils. Il envahit et mit à feu et à sang les trois *tcheou* de Yong, de Kin et de Lien[204]. La Cour chargea Kouo-koueï de marcher contre les rebelles et de les châtier. Ces barbares avaient des éléphants armés en guerre, qui leur étaient d'un grand secours dans leur manière de combattre, mais les soldats chinois coupèrent la trompe des éléphants avec des faux à lance droite; l'animal épouvanté fuyait, écrasait tout sur son passage et jetait le désordre parmi ceux qu'il devait soutenir. Les rebelles furent vaincus et vivement poursuivis dans le pays de *Kouang-lang*[205]. Le gouverneur de ce pays, propre gendre du roi de Kiao-tchi, s'étant caché

198 丹特羅

199 溫潤寨

200 右江. C'est-à-dire de la région arrosée par le fleuve de ce nom.

201 Ci-dessus, note 176.

202 Voir ci-dessus, page 94, note 16.

203 丁氏黎氏李氏

204 Ces événements ayant été relatés plus haut dans les récits de Ma-touan-lin, il ne me paraît pas nécessaire de revenir sur l'identification des *tcheou* mentionnés ici.

205 桄榔縣

dans de grandes herbes pour échapper à la fureur des soldats chinois, vit certains d'entre eux abattre des rebelles, les ouvrir et leur manger le cœur[206]. Il les prit pour des diables, alla trouver son maître et lui dit : Tâchons seulement de sauver notre vie, et que jamais nos descendants ne s'attaquent à de pareils ennemis !

« Les forces impériales s'avancèrent jusqu'au fleuve Fou-leang, à quarante *li* de la résidence royale. Elles remportèrent une nouvelle victoire ; le fils aîné du roi de Kiao-tchi fut tué ; le général en chef de ses troupes fut fait prisonnier. Kien-te tremblant se hâta d'écrire une lettre suppliante pour demander la paix à tout prix. L'Empereur accorda cette paix d'autant plus volontiers que l'armée chinoise était cruellement éprouvée par les maladies ; il rendit même au roi vaincu les cinq *tcheou* qu'on lui avait pris. Malgré le succès qui avait marqué la fin de la campagne, Kouo-koueï fut disgracié et abaissé d'un grade. Cette guerre avait obligé à mettre sur pied huit cent soixante dix mille hommes, dont le plus grand nombre avait péri ; elle avait coûté des sommes incroyables et les avantages qu'on en retirait étaient presque nuls.

« Depuis les années *touan-kong* (988-989) jusqu'à la fin de la période *kia-yeou* (1055-1063), les régions du *Tso-kiang* et du *Yeou-kiang*[207] n'ont cessé d'être envahies et dévastées par les barbares. Peu à peu le Kiao-tchi s'est agrandi aux dépens de la Chine

[206] Ces actes effroyables de barbarie, qui ne sont malheuresement pas sans exemple dans l'histoire chinoise, étaient provoqués par des idées superstitieuses, telles que celles de se rendre invulnérable ou d'acquérir une force surhumaine.

[207] Voir ci-dessus, les notes 191 et 200. Ces régions représentaient, en partie, l'extrémité sud-ouest du *Kouang-si* actuel.

sur des territoires assez étendus, tels que ceux de *Sou-meou, Kouang-youen, Kia-tong*[208] et autres, ne comprenant pas moins de soixante-deux villes ou bourgades. Aussi ce royaume est-il encore aujourd'hui le plus puissant de tous ceux qui relèvent de l'Empire.

« A Kien-te succéda son fils Yang-houan et à Yang-houan un fils posthume de Kien-te, que le Tchen-tching aida à monter sur le trône. Quelques-uns disent qu'un grand du royaume, nommé *Li-meou*[209], parent de Kien-te par les femmes, et qui avait été élevé comme un fils dans la famille *Li*[210], tua le posthume, prit sa place, usurpa l'orthographe de son nom de famille et régna sous le nom personnel de *Tien-tsou*. Ce qui est certain c'est qu'à la neuvième année *chao-hing* (1139), ses propres sujets appelaient encore du nom de *Li-ouang*[211] ce prince régnant du Kiao-tchi. La vingt-sixième des mêmes années (1157), il envoya des ambassadeurs à la Cour qui lui donna l'investiture sous le nom de *Li*[212] (et le sur-

208 Tous ces noms de pays ont été vus déjà.

209 黎牟

210 李氏 C'est-à-dire, comme on le verra plus loin, la famille royale.

211 *Le roi* 黎 *Li*.

212 李 Cette version de *Fan-chi-hou*, que *Ma-touan-lin* reproduit sans commentaire, est loin d'être d'accord avec celle que lui-même a précédemment donnée : 1° D'après *Ma-touan-lin*, *Tien-tsou* était fils de *Yang-houan* (ci-dessus, page 341), tandis que *Fan-chi-hou* indique ce même *Tien-tsou* comme étant un fils posthume de *Kien-te*, ou peut-être un usurpateur qui se serait substitué à son maître en le faisant périr. — 2° Le nom de famille de la dynastie fondée par *Li-(houan)* était 黎 *Li* (ci-dessus, page 312), et *Ma-touan-lin* nous a dit que *Li-(kong-yun)*, qui renversa la dynastie de *Li-houan* et dont le nom de famille était 李 *Li*,

nom de Tien-tsou). C'est un prince sage et intelligent, actuellement âgé de trente-neuf ans. Il avait un frère aîné, gouverneur de Leang-tcheou, qui conspira pour s'emparer du trône, mais qui se voyant découvert passa dans le *Siue-ho-tcheou*[213], se rasa la tête et se fit bonze.

« Quand il adresse des dépêches aux autorités chinoises du Kouang-si, Tien-tsou enferme ses écrits entre deux planchettes de bois vernis, de couleur noire, attachées ensemble avec des cordons de soie. La suscription est gravée sur la planchette supérieure. Ces dépêches sont appelées *mo-kia-ouen-chou*[214]. Il n'y prend

usurpa l'orthographe 黎, pour faire croire qu'il était lui-même du sang royal (ci-dessus, page 324). Or, *Fan-chi-hou* affirme ici que *(Li-)tien-tsou*, considéré (à tort ou à raison) par la Cour de Chine comme fils héritier de *Kien-te*, lequel *Kien-te* était un descendant de *Li-kong-yun*, reçut l'investiture sous le nom de 李 *Li*. Il fallait donc que la seconde dynastie de *Li*, fondée par *Li-kong-yun*, eût conservé son véritable nom de 李, sans l'échanger par usurpation contre celui de 黎, et cela contrairement à l'assertion de Ma-touan-lin ci-dessus rapportée. — 3° Comme présomption à l'appui de ces bruits qu'il rapporte et suivant lesquels *Tien-tsou* n'eut été qu'un intrus dans la famille régnante, *Fan-chi-hou* dit qu'à la neuvième année *chao-hing* (1139), ses sujets lui donnaient encore le nom de 黎 *Li*; mais alors cet usurpateur eut donc appartenu à la famille *Li* de la dynastie précédente? — Quoiqu'il en soit, si nous rapprochons ce passage de *Fan-chi-hou* des récits un peu confus de *Ma-touan-lin* (ci-dessus, page 342) relatifs au compétiteur que *Tien-tsou* rencontra dans un fils de *Kien-te* qui avait pris le titre de roi de *Nan-ping*, on jugera qu'il y a là un point mystérieux et obscur dans l'histoire du *Kiao-tchi*.

213 雪河州

214 木夾文書 Litt.: *Dépêches officielles enserrées dans du bois.*

pas d'autre titre que celui de *Protecteur général du Ngan-nan*[215]. Les fonctionnaires qui le servent sont désignés par des titres analogues à ceux des mandarins chinois. Les réponses que les gouverneurs des provinces-frontières lui adressent sont également placées entre deux planchettes. Le préfet de Koueï-lin a conservé des spécimens de ce mode de correspondance qui remontent aux années *hi-ning* (1068-1077) et *youen-yeou* (1086-1093), ce qui montre que l'usage des *mo-kia-ouen-chou* est ancien déjà dans le Kiao-tchi. Le sceau du roi Tien-tsou portait autrefois les quatre caractères *Nan youe koue yn*[216]. Dernièrement il l'a changé pour en adopter un sur lequel on lit : *tchong chou men hia tchi yn*[217]. La Cour désirant avant tout conserver des relations pacifiques avec les pays lointains, les gouverneurs des provinces-frontières ont craint de soulever à ce sujet des difficultés fâcheuses. On l'a donc laissé faire, et il continue d'en user ainsi[218].

« Les mandarins de ce pays sont, par honneur, appelés *parents du Roi*[219] et *compagnons du Roi céleste*[220]. Les princes du sang

215 安南都護府

216 南越國印 *Sceau du royaume de Nan-youe.*

217 中書門下之印 En traduction libre : *Sceau de la secrétairerie d'État.*

218 Le dernier sceau du roi de *Kiao-tchi* ne semble pas comporter par sa teneur une usurpation bien grave, mais comme le sceau dont il devait se servir lui était remis officiellement au nom de l'Empereur, alors qu'il recevait l'investiture, le seul fait de changer de sceau de sa propre volonté et d'avoir une secrétairerie d'État particulière pouvait constituer aux yeux des Chinois un grand abus.

219 王宗族

220 天王班 Plus exactement : *Celestis regis consortes.*

royal sont tous appelés *héritiers du trône*[221] ou *successeurs collatéraux*[222]. On distingue les fonctionnaires en deux classes : *fonctionnaires de l'intérieur*[223] et *fonctionnaires de l'extérieur*[224]. Ceux qu'on nomme *de l'intérieur,* et qui sont chargés de gouverner le peuple, portent les titres de *fou-koue-taï-oueï*[225], *tsi-lang-sse-kong, yeou-lang-sse-kong, tso-lang-siang, yeou-lang-siang, tso-kien-y-ta-fou, yeou-kien-y-ta-fou, noui-chi-youen, ouaï-lang*[226]. Ceux qu'on nomme *de l'extérieur,* et qui sont investis des commandements militaires, portent les titres de *kiu-mi-sse, kin-ou-taï-ouei, tou-ling-ping, ling-ping-sse, pan* et *tong-pan*[227].

« Les charges s'obtiennent ou par examen, ou par hérédité, ou moyennant une certaine somme d'argent ; ceux qui les ont obtenues par examen sont les plus considérés. Les artisans et les esclaves en sont exclus, ainsi que leurs fils et petits-fils. Le premier grade qui s'achète est celui de *li-tchi*[228]. On peut acquérir encore,

[221] 承嗣 Littéralement : *Héritiers successeurs.*

[222] 支嗣

[223] 內職

[224] 外職

[225] 輔國太尉 Ceux-là, dit le texte entre parenthèses, peuvent être assimilés à nos premiers ministres.

[226] 左郎司空右郎司空,左郎相,右郎相,左諫議大夫,右諫議大夫,內侍員,外郎. Ces titres, et ceux qui se trouvent mentionnés ci-après, me paraissent véritablement intraduisibles. Les sinologues qui voudront en rechercher par à peu près l'équivalent pourront consulter l'article 官 *Kouan* du dictionnaire de *Morrison* (partie I).

[227] 樞密使,金吾太尉,都領兵,領兵使,判,同判

[228] 吏職

de la même manière et par avancement, les charges de *tching-sin-lang*[229] et de *tchi-tcheou*[230]. Les fonctionnaires ne reçoivent aucun traitement de l'État; mais les populations qu'ils gouvernent ou qu'ils administrent doivent leur fournir des services, des grains et du poisson. L'armée est divisée en corps assez nombreux, distingués par des noms particuliers et toujours subdivisés en aile droite et en aile gauche. Chaque bataillon compte deux cents hommes. Tout soldat porte tatoués sur le front les trois caractères *tien tse ping*[231], placés transversalement. Un fonctionnaire appelé *tchong-ki-sse*[232] veille à l'armement et aux subsistances militaires. Les officiers et les soldats sont passés en revue et font l'exercice une fois par mois. Ils vivent d'ailleurs chez eux en temps de paix, se livrant aux travaux de l'agriculture ou de leurs différents métiers. Le septième jour de la première lune, chaque soldat reçoit 300 sapèques et deux pièces d'étoffe, l'une de soie mince et l'autre de coton. Il reçoit en outre, toute l'année, des grains pour sa nourriture et, au premier jour de l'an, un plat de riz cuit avec du hachis de poisson bien accommodé[233].

« Le Kiao-tchi produit beaucoup de riz de l'espèce appelée *tchen-mi*[234]; on y fait grand cas d'une autre espèce appelée *ta-ho*[235].

229 承信郎

230 知州

231 Voir ci-dessus, p. 337, note 139.

232 充給使

233 魚鮓 Il s'agit ici d'un mets encore très-connu et très-estimé dans cette partie de l'Orient, et que W. Williams définit ainsi : *A condiment of fish, prepared by finely hashing it with rice and salt, and setting it aside till fermented.*

234 占米

235 大禾

A la première et à la quatrième lune, le grand chef[236] tue un bœuf pour donner un repas à ses ministres. Le cinquième jour de la septième lune est un jour de fête et de réjouissance. Chacun se félicite; on se fait des cadeaux. Les mandarins offrent au grand chef des animaux domestiques et, le lendemain, le grand chef les invite à manger avec lui. Ce grand chef habite un pavillon à quatre étages. Au premier étage[237], il demeure lui-même; les autres étages sont occupés par ses principaux officiers, par sa maison militaire et par un poste de vieux soldats. Près du pavillon principal sont d'autres édifices décorés d'inscriptions orgueilleuses. L'un est appelé *Choui-tsing-kong*[238]; un autre, *Tien-youen-tien*[239]. Un troisième, de forme élevée, porte encore l'inscription *Ngan nan tou hou fou*[240]. Toutes ces constructions sont peintes avec du vernis rouge; sur les colonnes qui les soutiennent on a représenté des dragons, des cigognes et des divinités féminines.

« Sans distinction de rang, tous les habitants de ce pays nouent leurs cheveux au sommet de la tête et marchent nu-pieds. Le grand chef lui-même suit cet usage dans ses habitudes ordinaires.

236 酋 *Fan-chi-hou* se sert de cette expression dédaigneuse pour désigner le roi du *Ngan-nan* ou *Kiao-tchi*.

237 Par *premier étage* il faut entendre le *rez-de-chaussée*, que les Chinois comptent au nombre des étages d'une maison.

238 水晶宮 *Palais de cristal.*

239 天元殿

240 安南都護府 (*Protectorat général du Ngan-nan*). En raison du caractère idéographique de la langue chinoise, dont les signes ne sont à proprement parler que des racines invariables, cette expression est employée tour à tour pour désigner le *Protectorat général du Ngan-nan*, ou l'ensemble des régions qu'il gouverne, etc.

Il attache seulement le nœud de ses cheveux avec une aiguille d'or, tandis que ses sujets ne doivent porter que des aiguilles d'argent ou de fer. Son costume se compose d'une robe longue de couleur jaune, sur laquelle il revêt une seconde robe courte et sans manches, de couleur pourpre. Les hommes de la classe élevée sont tous vêtus d'une robe noire et d'une tunique également noire, fendue à quatre pans. Ils tiennent à la main un éventail fait de plumes de cigogne, se coiffent d'un grand chapeau en spirale et chaussent quelquefois pour sortir une sorte de sandales de cuir. Les plumes de cigogne ont, dit-on, la vertu d'écarter les serpents. Le chapeau en spirale, dont la forme ressemble à celle de certains coquillages, est très-finement confectionné avec de minces filaments tirés de l'écorce du bambou. Les chaussures se composent d'une simple semelle de cuir avec deux petites attaches, entre lesquelles le pouce du pied se trouve engagé. Les femmes sont très-sages et très-réservées, ce en quoi elles diffèrent beaucoup des hommes. Elles affectionnent surtout la couleur verte pour leur vêtement supérieur, qui est à larges manches et à col droit. Toutes adoptent la couleur noire pour la robe de dessous. Le grand chef sort dans une voiture traînée par ses serviteurs. Les mandarins font usage d'un palanquin des plus simples; il consiste uniquement en une bande d'étoffe attachée à de longs bambous. Deux porteurs chargent ces bambous sur l'épaule. Ce genre de palanquin se nomme *ti-ya*[241].

« Les grandes fêtes de l'année ne sont marquées par aucun sacrifice aux ancêtres. Les malades ne prennent jamais de médi-

[241] 扺鵶

caments. La nuit amène l'obscurité, sans qu'aucune lampe ne soit allumée. Le troisième jour de la troisième lune[242], les jeunes garçons et les jeunes filles se réunissent et se rangent en cercle. Ils font une boule de soie de cinq couleurs, que les garçons lancent en l'air. Ce jeu, accompagné de chants, est appelé *fei-to*[243]. La jeune fille qui reçoit la boule de soie devient aussitôt la fiancée du prétendant par qui le gage a été lancé.

« Aux portes du palais est une tour, et dans cette tour une grande cloche. Celui qui réclame justice sonne la cloche, qui met tout le monde en éveil, et souvent amène avec lui sa partie adverse, afin que le jugemeut soit immédiatement rendu. Les voleurs perdent les doigts des pieds et des mains. Les déserteurs sont mutilés des pieds et des mains. Les rebelles sont enterrés tout vivants jusqu'aux épaules, les cheveux attachés à une traverse de bambou posée sur deux pieux plantés dans le sol, de manière à tendre fortement le cou ; alors on les décapite, et leur tête est exposée sur un poteau. Lorsqu'on peut s'emparer du corps d'un homme qui est mort en pays étranger, on flagelle le cadavre en le couvrant d'imprécations, comme étant réputé celui d'un traître.

« Ce royaume renferme des mines d'or, d'argent, de cuivre et de cinabre. On y pêche des huîtres à perle; on y trouve des rhinocéros, des éléphants, des plumes bleues[244], des émeraudes, toutes sortes de parfums, du sel, du vernis et l'espèce de coton

242 Le texte dit littéralement : « Au jour (appelé) 上巳 *Chang-sse*, qui est le troisième de la troisième lune, ou le 105e après le solstice d'hiver.

243 飛駞

244 Plumes de martin-pêcheur, qui servent à faire des parures pour les femmes et à orner divers bijoux.

appelée *ki-peï*[245]. On y récolte plusieurs sortes d'oranges, des noix de bétel et le *fou-lieou-teng*[246]. Le territoire de *Sin*[247], arrosé par une petite rivière, fournit surtout une grande quantité de bois de senteur. Le *Sin-tcheou*[248] appartenait jadis au *Tchin-la*[249], mais le Kiao-tchi s'en est emparé. Les habitants du Kiao-tchi ne savent fabriquer ni papier ni pinceaux; ils tirent ces produits de la Chine. Ils sont, d'ailleurs, peu instruits et appellent chez eux des lettrés de nos provinces maritimes du Sud, pour utiliser leur savoir. En général, les réserves adroites et les finesses perfides, si souvent introduites dans la rédaction des traités et des correspondances officielles, sont l'œuvre de ces transfuges. Une tradition rapporte que Li-kong-yun, qui régna jadis au Kiao-tchi[250], était lui-même originaire du *Min*[251]. On dit aussi que les véritables indigènes sont peu nombreux dans ce pays lointain, où la plus grande partie de la population est formée de Chinois arrachés à leur patrie. D'infâmes trafiquants, habitant les régions méridionales de l'Empire, n'ont cessé d'attirer, sous le prétexte de les employer comme serviteurs ou comme artisans, une infinité de Chinois des deux sexes qu'ils conduisent à leur insu au-delà des frontières, et qu'ils vendent alors, moyennant deux onces d'or par tête, à des marchands étrangers, appartenant aux antres barbares. Ces marchands, char-

[245] 吉貝

[246] 扶留藤 Je n'ai pu identifier ce nom botanique. Il est, je crois, celui d'une plante grimpante qui sert à faire des ouvrages délicats de vannerie.

[247] 新

[248] 新州 C'est-à-dire le *tcheou* de *Sin*.

[249] 眞臘 Le Cambodge, dont la notice viendra plus loin.

[250] Voir ci-dessus, page 324.

[251] 閩 Le *Fo-kien* actuel.

gent aussitôt de liens les malheureux qui leur sont livrés et les revendent dans le Kiao-tchi, au prix moyen de trois onces d'or. On peut évaluer à quelques centaines de mille le nombre des Chinois qui furent ainsi expatriés en de certaines années. Ceux qui savent quelque métier et surtout ceux qui sont lettrés deviennent pour les marchands une source de gros bénéfices. Ces gens prennent soin de garrotter étroitement leurs victimes et de les transporter couchées sur le dos, le visage tourné vers le ciel, de manière à ce qu'elles ne puissent même pas reconnaître le chemin qu'on leur a fait suivre. Ce ne sont plus que des esclaves qui doivent accepter pour maître celui qui les achète à leur arrivée, et cela sans espoir de retour. On leur tatoue des caractères sur le front, qui signalent ostensiblement leur appartenance. Les femmes en reçoivent aussi sur la poitrine et jusque sur les flancs. Tous sont traités très-durement et mis à mort s'ils tentent de s'enfuir.

« Ajoutons qu'indépendamment de cette classe de gens réduits en esclavage, le Kiao-tchi renferme un très-grand nombre de lettrés, de bonzes bouddhistes, de religieux *tao-sse*, de commerçants et de réfugiés de toute sorte qui sont venus de la Chine. Il n'est pas jusqu'à la monnaie employée dans ce pays pour les transactions qui ne soit d'importation chinoise, les indigènes ne sachant pas fondre les métaux et faisant provision de nos sapèques.

« On remarquera que ces trois choses coupables, le trafic monstrueux d'hommes libres vendus comme esclaves, l'emploi de lettrés chinois par un gouvernement étranger et l'exportation des monnaies chinoises, sont prévues et sévèrement réprouvées par des ordonnances impériales en vigueur; mais les gouverneurs des provinces-frontières étant des hommes indignes du mandat

qui leur est confié, toute surveillance est négligée, les abus se multiplient, le désordre va croissant de jour en jour. Mal payés, les fonctionnaires des différents grades n'ont d'autre souci que de s'enrichir aux dépens des populations sans défense. Personne, en un mot, ne fait son devoir. C'est un spectacle qui rend la tête douloureuse et qui serre le cœur.[252]

« Après leurs terribles défaites dans les années *hi-ning* (1068-1077), les Kiao-tchi respectèrent les frontières de l'Empire, et le midi eut un siècle de profonde tranquillité. La douzième année *chao-hing* (1143) fut marquée par l'apparition dans le *Sse-lang-tcheou*[253] de l'imposteur *Tan-yeou-leang*[254] qui, se disant muni d'un rescrit impérial, trompait les barbares des antres et donna beaucoup d'inquiétude à Tien-tsou. La Cour désavoua tout d'abord ce prétendu rescrit, en invitant Tien-tsou à se saisir de la personne de Tan-yeou-leang; ensuite le gouverneur du Yong-tcheou[255], nommé Tchao-youen, sut par de feintes promesses attirer ce fourbe à *Hong-chan*[256], où il arriva suivi de plus de vingt chefs gagnés à sa cause, chacun d'eux portant sur lui son sceau de cuivre et la carte géographique de son territoire. Tan-

[252] Les verbes chinois sont le plus souvent employés sans marque de temps. C'est ce qui arrive ici et ce qui empêche d'apprécier si tout ce que rapporte *Fan-chi-hou*, dans ce passage. se produisait encore de son vivant. J'ai cru toutefois devoir me servir du présent de l'indicatif, comme je le fais dans les cas douteux.

[253] C'est-à-dire dans le *tcheou* de *Sse-lang*, appartenant au *Kiao-tchi* et touchant aux frontières de l'Empire (voir ci-dessus, note 134).

[254] 譚友諒

[255] 邕州 (du *Kouang-si*).

[256] 横山 Dans le *Kouang-si* méridional, à l'est de *Nan-ning*.

yeou-leang fut pris et aussitôt décapité. Les chefs indigènes furent envoyés à Tien-tsou, qui leur fit également trancher la tête. Ainsi le calme se rétablit au Kiao-tchi et il ne fut plus question de cette affaire[257].

« La huitième des années *kien-tao* (1172), au printemps, le Ngan-nan témoigna le désir d'envoyer une ambassade pour féliciter l'Empereur sur son avénement[258]. L'Empereur ne voulut pas permettre que cette ambassade arrivât jusqu'à la Cour; il donna l'ordre de la retenir à la frontière et de n'accepter qu'un dixième des présents qu'elle apporterait en tribut. A l'automne de la même année, le haut commissaire impérial du Kouang-si, à qui ces instructions avaient été transmises, reçut de nouveaux ordres qui lui prescrivaient cette fois de se procurer à prix d'argent dix élé-

257 L'auteur parle en termes assez obscurs de cet épisode encore récent à l'époque où il écrivit. Il suppose évidemment que le lecteur connaît le fond de l'histoire de *Tàn-yeou-leang* et il se contente de préciser quelques détails. Peut-être ce *Tan-yeou-leang* se prétendait-il investi par l'Empereur du gouvernement des pays tributaires situés aux frontières méridionales de l'Empire et précédemment cédés au *Kiao-tchi*.

258 Cette ambassade est vraisemblablement celle dont il a été question plus haut, avec une date incertaine (voir ci-dessus la note 162); il est toutefois surprenant que le *Kiao-tchi* ait attendu l'année 1172 ou 1173 pour complimenter sur son avénement l'empereur *Hiao-tsong* qui était monté sur le trône en 1163, alors surtout que le texte de *Ma-touan-lin* mentionne une ambassade précédente des *Kiao-tchi*, envoyée dans la seconde année *long-hing* (1164). Il est vrai que cette ambassade de 1164 ayant dû s'arrêter aux frontières, suivant les règlements expliqués dans la note 154, n'avait pu apporter ses félicitations jusqu'à la Cour.

phants privés du Kiao-tchi pour le grand sacrifice au Ciel. Il écrivit au Kiao-tchi dans les formes officielles, afin de satisfaire à cette demande, mais le Kiao-tchi répondit par un refus, déclarant que ses éléphants ne se vendaient pas.

« L'année suivante (1173), au printemps, comme je prenais possession des fonctions qui venaient de m'être confiées[259], les envoyés du Kiao-tchi reparurent aux frontières, renouvelant les mêmes offres et répétant qu'ils n'oseraient jamais vendre des éléphants à l'Empereur. L'époque du sacrifice au Ciel approchait. La Cour insistait de la manière la plus pressante pour obtenir les animaux qu'elle avait demandés, sans cependant révoquer ses ordres antérieurs de n'accepter qu'un dixième du tribut offert et, d'autre part, les barbares persistaient à ne vouloir entrer dans aucun accommodement. J'exposai cette situation à l'Empereur; j'écrivis au conseil des ministres qu'il fallait renoncer aux éléphants et se contenter, pour le sacrifice, des victimes ordinaires, si l'on n'acceptait pas en totalité les présents qui étaient offerts. Tout à coup, arrivèrent des tablettes à caractères d'or[260]. L'Empereur permettait aux envoyés du Kiao-tchi de franchir la frontière; des mandarins allaient à leur rencontre et devaient les conduire à la Cour. On était à la fin de l'automne lorsque ces envoyés traversèrent *Koueï-lin*[261]. Ils menaient avec eux quinze

[259] *Fan-chi-hou* avait été nommé *king-lio-sse* (haut commissaire impérial) du *Kouang-si*.

[260] C'est-à-dire des dépêches officielles adressées par l'Empereur aux ambassadeurs du *Kiao-tchi*.

[261] *Koueï-lin* était et est encore la ville capitale du *Kouang-si* (où *Fan-chi-hou* résidait).

éléphants, tellement surchargés d'ornements et de pancartes qu'à peine on apercevait quelque chose de l'animal. Dix éléphants formaient le présent d'avénement au trône; les cinq autres représentaient le tribut de la visite d'hommage habituelle. Chaque éléphant portait un palanquin tout couvert d'or et garni de coussins brodés. Un frontal d'or ornait sa tête, des fourreaux d'or protégeaient ses défenses; une clochette pendait à son cou; des sonnettes de cuivre doré s'agitaient autour de ses pieds. Toutes les pièces et tous les accessoires du harnachement étaient garnis d'or et d'argent et de la plus grande richesse[262]. Il y avait aussi une échelle de laque rouge pour monter dans le palanquin et, parmi les présents d'une autre sorte, des gongs faits d'un alliage d'or et d'argent[263], des essences parfumées, etc.

« Le personnel de l'ambassade se composait d'un premier ambassadeur, nommé *Yn-tse-sse*[264], d'un second et d'un troisième, nommés *Li-pan-tching*[265] et *Youen-ouen-hien*[266], et d'un grand nombre d'attachés de différents grades[267]. Tous avaient modifié

[262] Le texte énumère, par leurs noms techniques, quelques pièces de harnachement dont je n'ai pu trouver l'explication.

[263] 鈔鑼

[264] Déjà mentionné (voir ci-dessus, note 161).

[265] 李邦正

[266] 阮文獻

[267] Le texte dit littéralement : « Il y avait (en outre de ces trois premiers ambassadeurs) des envoyés portant les titres de 職員 *tchi-youen*, 書狀官 *chou-tchouang-kouan*, 都衙 *tou-ya*, 通引 *tong-yn*, 知客 *tchi-ke*, 監綱 *kien-kang*, 孔目 *kong-mou*, 行首 *hang-cheou*, 押衙 *ya-ya*, 教練 *kiao-lien*, 象公 *siang-kong*, 長行 *tchang-hang*, 防授 *fang-cheou*, etc. » Il m'a paru que cette énumération de titres intraduisibles serait

plus ou moins leur costume et leurs habitudes, en entrant sur le sol chinois. Ils portaient une sorte de bonnet militaire et des bottes de cuir. Pour paraître à l'audience impériale, ils s'étaient munis de tablettes et avaient préparé des souliers rouges, des ceintures d'or avec agraffe en corne de rhinocéros et aussi des pantalons garnis d'une broderie d'or. Ils parfumaient leurs cheveux et les lissaient avec des cosmétiques, qui les rendaient brillants comme s'ils eussent été vernis. Leurs bonnets de cérémonie étaient en soie noire légère, finement pliée à petits plis. Ils se servaient de palanquins découverts, mais très-richement décorés. Ils avaient renoncé chez nous à l'emploi du *ti-ya*[268], comme à l'usage de marcher nu-pieds et de nouer les cheveux en forme de marteau sur le sommet de la tête.

« La vingt-sixième année *chao-hing* (1157), une ambassade du Kiao-tchi étant arrivée dans le Kouang-si, le mandarin du titre de *tsan-tchi-tching-sse*[269], nommé Chi-kong-ta, qui occupait le premier rang à Koueï-lin[270], rendit aux ambassadeurs leur visite par un billet écrit de sa main et leur offrit un repas dans leur propre hôtel, où il prit soin d'envoyer ses cuisiniers. Il se conformait ainsi à la tradition établie; mais moi je crus devoir changer tout cela. Les ambassadeurs s'en étonnèrent et j'appris qu'ils cherchaient

mieux placée dans une note que dans le corps de la traduction.

268 Voir ci-dessus la note 244, et le texte correspondant.

269 J'évite le plus souvent de mentionner les titres de fonctions sous leur forme chinoise, mais dans ce paragraphe la spécification des titres offre, comme on le verra, un intérêt particulier. Le *tsan-tchi-tching-sse* était un mandarin d'un ordre très-élevé.

270 Ci-dessus, note 265.

indirectement à savoir pourquoi les précédents de Ching-kong-ta n'étaient pas suivis. Alors je leur fis porter ces paroles : — La charge de *king-lio-sse*[271] est du même ordre que celle de *Ngan-nan-tou-hou-fou*[272]; un *king-lio-sse* est donc l'égal du roi de *Nan-ping*[273]. Vous n'ètes, vous, que de petits mandarins au service du (*Ngan-nan*)-*tou-hou-fou*[274]; votre devoir est de vous rendre chez moi en grande cérémonie[275]; je ne saurais vous voir autrement. — Ils se soumirent sans difficulté et je reçus aussitôt leur visite avec le cérémonial que j'avais exigé. Au moment de se retirer, ils voulurent de nouveau me saluer en rang ; mais je leur fis dire, par un officier que ce n'était pas nécessaire. J'ai rendu compte à l'Em-

271 On a dit plus haut que la charge de *king-lio-sse* était celle dont l'écrivain qui parle ici était investi. J'ai traduit plusieurs fois déjà le titre de *king-lio-sse* par celui de ***haut commissaire impérial.*** Ces hauts commissaires impériaux, placés dans les provinces situées aux frontières de l'Empire, étendaient leur autorité sur tous les fonctionnaires civils et militaires de la province, qui respectaient en eux des mandataires directs de l'Empereur.

272 Voir ci-dessus, note 239.

273 On a vu que les titres de *Ngan-nan-tou-hou-fou* et de *Roi de Nan-ping* étaient de ceux que la Cour avait conférés au souverain du *Kiao-tchi*. Aux yeux de *Fan-chi-hou*, le plus beau titre du roi de *Nan-ping*, en d'autres termes du roi de *Kiao-tchi*, est son titre chinois de *Ngan-nan-tou-hou-fou* qui, selon lui, n'est pas supérieur à celui de *king-lio-sse*.

274 Le texte ajoute : « et qui, par conséquent, n'êtes pas d'un rang supérieur au *tsao-tchouen-kouan* de *Koueï-lin*, » c'est-à-dire à un mandarin placé sous mes ordres.— J'ai placé cette phrase incidente en note, comme les titres énumérés ci-dessus, note 270, et par le même motif.

275 Litt. : « En faisant la cérémonie appelée *ting-tsan*, » laquelle consiste en une série de trois prosternations

pereur de tous ces faits et je les ai mentionnés soigneusement sur le livre-journal de ma charge, pour servir de règle à mes successeurs[276].

« Il est à remarquer que le Ngan-nan d'aujourd'hui n'est pas exactement l'ancien Kiao-tchi[277]. »

[276] Dans la résidence affectée à tout fonctionnaire chinois d'un ordre élevé, il existait un livrre-journal sur lequel chaque titulaire successif devait inscrire les faits importants qui s'accomplissaient durant sa gestion.

[277] L'étendue et les limites de l'ancien *Kiao-tchi*, successivement désigné par les Chinois sous tant de noms différents ainsi qu'on l'a vu dans cette notice, ont en effet beaucoup varié, bien que sa capitale soit toujours demeurée la même et soit encore celle du *Ton-king*, que les Chinois continuent d'appeler *Ngan-nan*. — On peut consulter à cet égard les *Tableaux de l'Asie* de Klaproth.



NAN-TAN-TCHEOU-MAN[1]

南丹州蠻

Ces barbares sont de la race des *Ki-tong*[2]. Les territoires qu'ils occupent sont aux confins du *Y-tcheou*[3]. Au temps de la dynastie des Song, la septième des années *kaï-pao* (974), leur chef souverain[4], nommé *Mo-hong-yen*[5], adressa une supplique à l'Em-

[1] C'est-à-dire : Barbares *Man* du *Nan-tan-tcheou* (ou *tcheou* de *Nan-tan*), pays qui n'a pas changé de nom et qui est situé dans le *Kouang-si* septentrional, aux confins de l'un des derniers centres encore occupés de nos jours par les *Miao-tse* indépendants. Il est assez difficile d'apprécier l'ordre suivi par *Ma-touan-lin* pour le classement de ses notices. On voit qu'après être descendu très loin vers le midi, en dehors de la Chine actuelle, nous revenons maintenant à l'histoire des races indigènes de la vieille Chine, jadis indépendantes et aujourd'hui fondues dans le peuple chinois.

[2] 溪洞 C'est-à-dire : *(habitants des) antres de Ki*. Suivant Ed. Biot, le pays de *Ki-tong* est le territoire actuel de *Tchin-youen-fou* (Kouei-tcheou).

[3] Territoire actuel de *King-youen* (Kouang-si).

[4] 酋帥

[5] 莫洪燕

pereur pour demander à faire partie des tributaires placés sous la protection de l'Empire. Deux ans plus tard, il vint accomplir la visite d'hommage et offrir le tribut; il sollicita la remise d'un diplôme et d'un sceau, qui lui furent accordés. La cinquième année *taï-ping-hing-koue* (980), Mo-hong-yen offrit en tribut cent taels d'argent et félicita l'Empereur sur la prise de *Taï-youen*[6].

La quatrième année *yong-hi* (987), le mandarin chinois Yu-tching-kien, qui avait le gouvernement du *hien* de Ho-tchi, ayant pris des bœufs qui appartenaient à un parent de Mo-hong-yen, nommé *Mo-hoaï-lang*[7], ce barbare souleva les hommes de sa tribu, franchit la frontière et commit de grandes déprédations. L'Empereur fit mettre à mort Yu-tching-kien et dégrada le gouverneur du Y-tcheou, qui se nommait Heou-ting, pour n'avoir pas surveillé les fonctionnaires placés sous ses ordres. Des troupes furent envoyées sur le territoire envahi, mais déjà les barbares s'étaient retirés, sans attendre leur approche. L'Empereur voulut que cette insurrection fut traitée avec indulgence et les Man du Nan-tan-tcheou ne causèrent jamais de nouveaux troubles.

La première année *chun-hoa* (990), Mo-hong-yen mourut, laissant pour héritier son frère cadet nommé *Mo-hong-hao*[8], lequel accomplit aussitôt la visite d'hommage, reçut l'investiture en qua-

[6] *Tai-youen*, aujourd'hui capitale du *Chan-si*, fut de l'an 951 à l'an 979 celle d'un petit royaume fondé par les Tartares *Hiong-nou*, dont l'empereur *Taï-tsong* fit la conquête. Le roi de *Han* était soutenu par l'empereur des *Leao* ou *Ki-tan*, et la prise de *Taï-youen* fut considérée comme un événement très-glorieux pour les armes chinoises.

[7] 莫淮閬

[8] 莫洪皓

lité de *tse-chi*[9] et fut gratifié de plusieurs pièces de soie de diverses couleurs. Chaque année, pendant les dix ans qu'il avait été chef souverain des Man du Nan-tan-tcheou, Mo-hong-yen avait régulièrement offert en tribut cent taels d'argent. Mo-hong-hao ne suivit pas cet exemple. Il se montrait avare et rapace. Il attaqua et dépouilla son frère ***Mo-hong-ouan***[10], qui se réfugia d'abord à Y-tcheou avec sa femme et ses enfants et qui de là se rendit à la Cour, afin d'y exposer ses griefs et aussi de solliciter une intervention armée dans le Nan-tan-tcheou. L'Empereur ne jugea pas à propos d'intervenir militairement pour régler les affaires intérieures des barbares, mais en considération de ce que Mo-hong-ouan avait été officiellement investi du titre de vice-gouverneur du Nan-tan-tcheou, il lui conféra en échange celui de commandant des milices du Chao-tcheou et lui fit donner mille arpents de terre. Un décret parut qui blâmait Mo-hong-hao et qui l'invitait à être circonspect.

La seconde année *king-te* (1005), Mo-hong-hao mourut. Son fils aîné ***(Mo)-hoaï-king***[11], qui lui succéda, fut presqu'aussitôt dépossédé par un second fils nommé ***(Mo)-hoaï-tchan***[12]. La Cour reconnut le nouveau chef que les barbares s'étaient donnés, mais

[9] Nous avons vu déjà que le titre de *tse-chi* équivalait à peu près à celui de *préfet* ou *gouverneur*, et que les princes tributaires placés sous le protectorat direct de l'Empire étaient considérés comme des fonctionnaires chinois administrant des provinces chinoises, fiction qui a trompé les savants européens sur l'époque à laquelle la Chine fut définitivement et réellement unifiée.

[10] 莫洪玩

[11] 莫淮勍

[12] 莫淮辿

Mo-hoaï-king s'étant réfugié avec sa famille dans le Y-tcheou, l'Empereur ordonna que des terres lui fussent concédées pour sa subsistance, à prendre sur les champs qui appartenaient à l'État.

La neuvième des années *ta-tchong-siang-fou* (1008), quand l'Empire fit la guerre aux *Fou-choui-man*[13], il fut enjoint à Mo-hoaï-tchan de veiller à ce que les barbares de la race de Ki-tong gardâssent une stricte neutralité. Il s'acquitta fidèlement de son devoir et, l'année suivante (1009), après que la paix fut rétablie par la soumission des Fou-choui-man, un titre honorifique lui fut accordé.

La troisième année *king-yeou* (1036), (Mo)-hoaï-tchan se sentant vieux témoigna le désir de transmettre le pouvoir à son fils *(Mo)-chi-tsien*[14]. La première année *tchi-ho* (1054), l'Empereur conféra des dignités à ce (Mo)-chi-tsien et, l'année suivante (1055), il honora encore le père et le fils de plusieurs titres honorifiques, en leur envoyant des vêtements de cérémonie, des ceintures et cent pièces de soie. Il leur accorda, de plus, une pension de cent mille sapèques et distribua des titres de mandarinats à quelques dizaines de leurs parents.

(Mo)-chi-tsien mourut vers la fin des années *kia-yeou* (1056-1063) et fut remplacé par son fils *(Mo)-kong-tchang*[15]; mais un oncle de (Mo)-kong-tchang, nommé *(Mo)-chi-jin*[16], fils de (Mo)-hoaï-tchan, après avoir émigré d'abord sur le territoire chinois,

[13] La notice sur les *Fou-choui-man* suit immédiatement celle-ci.

[14] [illegible]世漸

[15] 莫公帳

[16] 莫世忍

rentra dans son pays, au commencement des années *tchi-ping* (1064), tua (Mo)-kong-tchang et prit sa place. Ensuite il sollicita l'investiture, promettant de payer annuellement le tribut de cent taels d'argent. Fidèle à son principe de non-intervention la Cour reconnut (Mo)-chi-jin pour *tse-chi* du Nan-tan-tcheou, dès qu'elle jugea son autorité sur les siens bien établie et, la deuxième année *hi-ning* (1069), elle lui conféra un titre honorifique égal à ceux de ses prédécesseurs.

La troisième année *youen-fong* (1080), (Mo)-chi-jin venant faire la visite d'hommage se servit d'un sceau sur lequel on lisait : *Si nan tchou tao ou ching kiun te tching kouan kia fou koue tchu*[17]. L'Empereur lui interdit l'usage d'un pareil sceau. Il ordonna qu'il fût détruit et qu'on lui en remit un autre portant cette seule inscription : *Nan-tan-tcheou yn*[18]. La sixième des mêmes années (1083), (Mo)-chi-jin fut élevé en dignité, en même temps que ses fils et neveux, au nombre de neuf personnes, reçurent des titres de mandarinats. Il mourut peu après, laissant pour successeur son fils *(Mo)-kong-ning*[19].

La première année *ta-kouan* (1107), le haut commissaire impérial du Kouang-si, nommé Ouang-tsou-tao, écrivait à la Cour : « Mo-kong-ning est prisonnier ; il convient maintenant de rebâtir les villes détruites, de percevoir les impôts dans le *tcheou* de *Ouen-*

[17] 西南諸道武盛軍德政官家夫國主 C'est-à-dire à peu près : *chef vertueux et bien gouvernant des armées de tous les cercles du sud-ouest.*

[18] 南丹州印 C'est-à-dire : *sceau du Nan-tan-tcheou.*

[19] 莫公佞

lan[20] et de réunir huit *tcheou* du pays de Nan-tan pour former un nouveau gouvernement de *Kouan-tcheou*[21]. » La Cour reconnut comme successeur de (Mo)-kong-ning son frère cadet nommé *(Mo)-kong-ching*[22]; elle lui donna l'investiture avec le titre héréditaire de *tse-chi*[23].

20 文蘭

21 觀州 Ce *tcheou* chinois fut en effet constitué sur les territoires de huit *tcheou* enlevés à la partie orientale du pays de *Nan-tan*. Nous avons eu plusieurs fois déjà l'occasion de faire remarquer que le mot *tcheou* sert tour à tour à indiquer des *circonscriptions territoriales* de l'étendue la plus variable. C'est ainsi que le *Nan-tan-tcheou*, ou *tcheou* de *Nan-tan*, comprenait un assez grand nombre de districts également appelés *tcheou*, et c'est ainsi que le nouveau *tcheou* ou gouvernement de *Kouan-tcheou* fut formé de huit *tcheou* ou districts du *Nan-tan*.

22 莫公晟

23 En ce passage, et dans quelques autres de la même notice, *Ma-touan-lin* semble échelonner de simples notes détachées, qu'il se serait proposé de relier plus tard entre elles pour former un récit suivi. Plus de vingt ans séparent les faits consignés dans le paragraphe qui précède de ceux qui sont mentionnés dans celui-ci. On apprend que *Mo-kong-ning* est prisonnier sans trouver le moindre éclaircissement sur les causes et les circonstances de cet incident historique, qui demeurerait une énigme pour nous si le *Tong-kien-kang-mou* ne fournissait l'explication que voici : « *Ouang-tsou-tao* voulant s'emparer du pays de *Nan-tan*, calomnia le chef des indigènes de ce pays en rapportant faussement à la Cour qu'il empêchait les barbares de *Ouen-lan* de payer le tribut. Aussitôt il réunit des troupes qui attaquèrent *Mo-kong-ning* et le firent prisonnier; ensuite il s'empara d'une partie du *Nan-tan-tcheou* pour former le gouvernement de *Kouan-tcheou*. Le frère cadet de *Mo-kong-ning*, nommé *Mo-kong-ching*, excita les siens à la vengeance, les souleva, se mit à leur tête et

La quatrième année *siouen-ho* (1122), (Mo)-kong-ching demanda qu'il lui fût permis d'abdiquer en faveur de son neveu *(Mo)-yen-fong*[24] et d'aller lui-même, avec son fils, demeurer à la Cour. L'Empereur donna son assentiment. La notification en fut immédiatement portée par un courrier dans le Nan-tan-tcheou.

La troisième année *chao-hing* (1133), le haut commissaire impérial du Kouang-si, nommé Lieou-leang-chi, écrivait à la Cour : « Mo-kong-ching, du Nan-tan-tcheou, est à la tête des rebelles; il a envahi le Kouan-tcheou; il incendie nos réserves de grains. Ces nouvelles me sont transmises officiellement. Les barbares ont franchi les frontières déterminées dans les années *ta-kouan* (1107-1110) et *siouen-ho* (1119-1125) sans éprouver de sérieuse résistance, par suite de la négligence avec laquelle ces frontières étaient gardées. Si le gouverneur du Kouan-tcheou s'était entendu, comme il devait le faire et comme il ne l'a pas fait, avec les mandarins militaires placés sous ses ordres, ils lui auraient certainement signalé le danger de laisser les postes d'observation dégarnis. » L'Empereur répondit : « La faute remonte à de perfides serviteurs qui, trompant ma confiance, ont suscité de graves difficultés dans le désir de se créer des mérites imaginaires. Ils sont la cause des maux qui pèsent sur mon peuple et des lourdes charges imposées au trésor, car ce sont eux qui ont poussé les barbares à la révolte[25]. » Lieou-leang-

dévasta les territoires chinois voisins des frontières, brûlant les villes et massacrant tous les mandarins. La Cour conféra de grands pouvoirs à *Ouang-tsou-tao* pour arrêter cette terrible rebellion. Alors il tâcha de calmer les barbares et, après quatre ans d'efforts, il parvint à rétablir la paix. »

24 莫延豐

25 La remarque que j'ai faite ci-dessus, note 23, trouve également ici son appli-

chi écrivit encore : « Depuis que Mo-kong-ching tient la campagne, paraissant et disparaissant, portant ses forces tantôt sur un point tantôt sur un autre, on a cessé d'entretenir des relations officielles avec lui. Peut-être en flattant son orgueil on l'amènerait à soumission. Je propose donc de lui conférer des titres honorifiques, de le reconnaître pour chef gouverneur des hommes de sa race et de lui envoyer aussi, comme autrefois, un sceau de *tse-chi* du Nan-tan-tcheou. » L'Empereur approuva cette proposition, mais Mo-kong-ching ne voulut pas sortir de ses retraites pour recevoir les diplômes des titres qui lui étaient octroyés.

La vingt-quatrième année *chao-hing* (1155), le haut commissaire impérial du Kouang-si, nommé Yen-youen-tchong, écrivit à la Cour : « Mo-kong-ching offre des chevaux en tribut et fait sa soumission avec tous les chefs indigènes qui lui obéissent. Il conviendrait que Mo-kong-ching gardât honorifiquement les titres dont il a été investi par décret impérial, mais que son fils *(Mo)-yen-tchin*[26] devînt immédiatement son successeur. » Quand on lui lut cette dépêche, l'Empereur dit à ses ministres : « La tranquillité est

cation. Onze ans se sont écoulés entre la quatrième année *siouen-ho* (1122), époque à laquelle *Mo-kong-ching* cède le commandement à son neveu *Mo-yen-fong*, et la troisième année *chao-hing* (1133), où nous retrouvons *Mo-kong-ching* à la tête des siens et en guerre contre les Chinois, sans savoir comment ces événements ont été amenés. Il est présumable que de nouvelles perfidies avaient été commises par les agents impériaux, et peut-être les paroles de l'Empereur, qui condamne évidemment la conduite de *Ouang-tsou-tao* et de ses complices, désignent-elles aussi d'autres mandarins qui auraient marché sur leurs traces.

26 莫延沈

enfin rétablie dans le Nan-tan. Les barbares vont vivre en paix et mes sujets ne seront plus exposés à leurs incursions désastreuses. Voilà ce dont je me réjouis, et non pas de ce qu'on ait agrandi de quelques champs le sol de l'Empire[27]. » Mo-yen-tchin fut aussitôt constitué *tse-chi* du Nan-tan-tcheou et reçut, en même temps, plusieurs titres honorifiques d'un ordre élevé[28].

Yen-youen-tchong écrivit encore : « Tous les barbares des trente et une tribus qui occupent 27 *tcheou*[29], 135 *hien*[30], 40

[27] Allusion à la conquête du *Kouan-tcheou* (ci-dessus, note 21), qui montre clairement combien certaines provinces de la Chine actuelle étaient loin de faire, comme on l'a cru, partie intégrante de l'Empire chinois dès les premiers siècles de notre ère.

[28] Ces titres, pour la plupart intraduisibles et dont il m'a paru inutile d'embarrasser le texte de ma version, étaient ceux de 銀青光祿大夫 *yn tsing kouang lo ta fou*, 檢校太子賓客使 *kien hiao taï tse pin ke sse*, 持節南丹州諸軍事 *tchi tsie Nan-tan-tcheou tchou kiun sse*, 南丹州刺史 *Nan-tan-tcheou tse chi*, 御史大夫 *yu sse ta fou*, 知南丹州公事 *tchi Nan-tan-tcheou kong sse*, 武騎尉 *Ou ki ouei*. Aucune ponctuation ne les séparant les uns des autres, je dois faire toute réserve pour le cas où j'aurais commis quelques erreurs en procédant moi-même à cette ponctuation. Parfois je crois pouvoir omettre la répétition de pareilles qualifications honorifiques, sans grand intérêt pour nous qui n'en pouvons apprécier toutes les nuances.

[29] Voir ci-dessus la note 21.

[30] Subdivision des *tcheou* à cette époque et quelquefois circonscription territoriale indépendante trop petite pour former un *tcheou*.

tchaï[31], 1 *tchin*[32], 32 *touan*[33] et 179 *tong*[34], se soumettent avec empressement aux ordres de l'Empereur, acceptant les traités qui leur sont offerts. Je propose de placer des garnisons dans les principales villes de leurs territoires, ce qui nous donnera la sécurité pour l'avenir. »

La trente et unième des mêmes années (1162), on apprit que Mo-yen-tchin, qui s'était rendu odieux à tous les siens par ses cruautés, avait dû fuir devant leur colère et s'était réfugié sur les terres de l'Empire, où il était mort. Les barbares avaient choisi *Mo-yen-lin*[35] pour lui succéder, ce que l'Empereur ratifia en conférant à ce nouveau chef les titres accoutumés.

Sous le règne de l'empereur Hiao-tsong, au commencement des années *long-hing* (1163-1164), Mo-yen-lin, à son tour, fut chassé par les barbares et contraint de chercher un asile à la Cour. Le haut commissaire impérial du Kouang-si, en même temps qu'il notifia cet événement, demanda l'investiture pour *Mo-yen-chin*[36] qui avait déjà succédé de fait au chef expulsé. Cette investiture fut accordée sans difficulté.

La première des années *chun-hi* (1174), les barbares du Nan-tan-tcheou furent attaqués et vivement pressés par ceux du *Yong-lo-tcheou;* ils implorèrent l'assistance de l'Empereur. Des

[31] 寨 Lieu fortifié par une enceinte de palissades.

[32] 鎮 Camp retranché, ou large enceinte bien fortifiée pouvant contenir un grand nombre de soldats et servir de refuge à la population, en temps de guerre.

[33] 團 Circonscription de milices.

[34] 峒 Antres. Repaires de montagnards.

[35] 莫延廪

[36] 莫延葚

instructions furent transmises au gouverneur du Kouang-si, qui intervint pacifiquement dans la querelle et mit fin aux hostilités.

La quatorzième année *chun-hi* (1188), *Mo-yen-yn*[37], reçut l'investiture comme successeur de Mo-yen-chin.

La cinquième année *kia-ting* (1212), Mo-yen-yn étant mort, son fils *Mo-kouang-tchao*[38] fut reconnu pour son héritier par l'empereur Ning-tsong.

On lit dans l'ouvrage de Fan-chi-hou intitulé *Koueï-haï-yu-heng-tchi*[39]: « Le Nan-tan-tcheou est situé aux limites occidentales du Y-tcheou. Ce pays produit des plantes médicinales d'une vertu extraordinaire. Il est peuplé d'animaux féroces et de serpents venimeux. Ses habitants sont voleurs et cruels. Ils ont des arbalètes faites d'un bois très-fort et trempent leurs flèches dans un poison si violent qu'il donne la mort instantanée. Le bourg fortifié de *Kao-fong*[40], du Y-tcheou, est l'ancien Kouan-tcheou. Il n'est séparé de la frontière du Nan-tan que par une portée de trait et occupe une hauteur qui forme un rempart naturel de moitié plus élevé que ceux que l'on construit d'ordinaire. De son côté, la frontière du Nan-tan est marquée par une grande et brusque élévation du sol. Les indigènes viennent chaque jour sur le marché de Kao-fong; ils s'irritent aisément et la moindre altercation est souvent l'occasion de troubles sérieux.

« Le chef des barbares du Nan-tan a le nom de *Mo*[41] pour

37 莫延蔭
38 莫光照
39 Voir ci-dessus, page 35, note 223.
40 高峰寨
41 莫

nom de famille. La Cour lui confère le titre de *tse-chi*[42] et lui accorde par mois la même quantité de sel et de grains que reçoit un gouverneur de province, plus cent cinquante mille sapèques, c'est-à-dire un traitement proportionné au rang qui lui est reconnu. Ce chef prend chez lui le titre de *Mo ta-ouang*[43]. Quand il se rend à Y-tcheou, ce qui est arrivé quelquefois dans ce dernier siècle, on lui rend les honneurs attachés aux dignités dont l'Empereur l'a revêtu[44]. Les membres de la famille Mo ne vivent pas toujours entre eux en bonne intelligence. Dernièrement le *tse-chi* Mo-yen-lin a été dépossédé par son frère Mo-yen-chin. Il s'est réfugié à la Cour, où il est appelé *tchu-song*[45].

[On a coutume de nommer ainsi les réfugiés de race barbare, qui viennent à la Cour se mettre sous la protection de l'Empereur.]

« Mo-yen-chin est un homme violent et désordonné qui ne sait garder ni prudence ni mesure. S'étant fait un ennemi du chef de

42 Ci-dessus, note 9.

43 莫大王 *Le grand roi Mo.*

44 On rencontre ici, dans le texte chinois, une phrase incidente qui ne semble pas à sa place et dont les énonciations laconiques exigeraient des explications qui nous font défaut. En voici la traduction littérale ; j'ai pensé qu'il serait suffisant de la donner en note : « On dit qu'à l'extrémité des régions barbares situées à l'ouest de 宜州 *Y-tcheou* se trouve le pays appelé 黃洞 *Hoang-tong* (*l'antre jaune*) actuellement habité par les petits barbares du *Yang-kiun* (武陽群小蠻), lequel pays est celui-là même qui servit de refuge aux brigands de la famille *Hoang* (黃家 *famille jaune*), à l'époque de la dynastie des *Tang*. »

45 出宋 C'est-à-dire : *émigré chez les Song*, autrement réfugié à la Cour, la dynastie des Song étant alors la dynastie régnante.

la famille *Yu*[46], qui commande aux barbares de *Yong-lo-tcheou*[47] voisins de ceux de Nan-tan, il guerroya contre lui durant plusieurs années, fut complétement battu dans les années *kien-tao* (1165-1173) et réclama l'intervention des autorités chinoises pour amener une réconciliation qui le tirât de danger. Cependant le chef du Yong-lo-tcheou paraissait nourrir de nouveaux projets de guerre ; il avait mis sur pied dix mille soldats et ne cachait pas son désir d'anéantir la famille Mo. Pour Mo-yen-chin, son orgueil et son audace furent extraordinaires. Dans le dessin d'effrayer son ennemi, il ne craignit pas d'usurper des titres qui le représentaient comme un haut délégué de la puissance impériale, surintendant du pays de Ki-tong et même du Y-tcheou. Il s'attribua un sceau portant ces qualifications mensongères et envoya des lettres écrites sur le papier chinois réservé pour les documents officiels. Enfin, alléguant que son pays était proche de celui des barbares Man qui élèvent beaucoup de chevaux, il voulut établir un marché de chevaux à Y-tcheou, qu'il eut approvisionné, disait-il, au grand avantage de l'Empire, et sut se concilier l'appui d'un haut mandarin nommé Tchang-kong, qui adressa à la Cour un rapport favorable à ce projet. Contre toute attente et grâce à de perfides influences, la Cour donna son approbation. Déjà des commissaires impériaux arrivaient avec des instructions conformes, lorsque le gouverneur du Y-tcheou, nommé Yu-lun, écrivit à son tour un mémoire adressé à l'Empereur, exposant combien il serait dangereux d'ouvrir ainsi les frontières et faisant remarquer que si les barbares avaient eu recours à l'entremise de Tchang-kong, c'était

[46] 玉 [47] 永樂州

précisément parce qu'ils n'eûssent pas osé introduire eux-mêmes une pareille demande. La vérité apparut ; la Cour révoqua sa première décision et Tchang-kong fut envoyé en exil dans le Kieou-kiang.

« Il y eut aussi des Chinois, en assez grand nombre et pour la plupart habitants de *Hing-ngan*[18] du pays de Koueï, qui entreprirent de nouer des relations commerciales avec les Nan-tan, au mépris de plusieurs décrets impériaux. Ils pénétraient chez les barbares, munis de passeports qui leur étaient délivrés par les chefs indigènes, et revenaient ensuite sur nos marchés traiter les affaires entamées au dehors. Je fis saisir les principaux de ces trafiquants; ils furent jugés selon la loi et les Nan-tan ressentirent une crainte salutaire. »

[18] Ville qui n'a pas changé de nom, mais qu'il ne faut pas confondre avec *Hing-ngan-fou*, du *Chan-si* (latitude 25°, longitude 108°).





FOU-CHOUI-MAN[1]

撫水蠻

Les Fou-choui-man occupent, au midi du *Y-tcheou*[2], les quatre *hien* de *Fou-choui*[3], *King-choui*[4], *To-kien*[5] et *Kou-lao*[6]. Sous la dynastie des Tang, ils dépendaient du *Kien-nan*[7]. Tous leurs chefs appartiennent à une famille qui porte le nom de *Mong*[8] et qui se divise en trois branches, classées hiérarchiquement. Le peuple a quatre noms de famille *Kiu*[9], *Leao*[10], *Pan*[11], et *Ou*[12]. Ceux de ces barbares qui résident dans les vallées cultivent un sol

[1] *Man* de *Fou-choui*.

[2] 宜州 Ancien nom de la ville et du territoire actuel de *King-youen* (*Kouang-si*). Voir plus loin la note 35 au sujet de l'orientation qui est indiquée ici.

[3] 撫水 Voir plus loin la note 35.

[4] 京水

[5] 多建

[6] 古勞

[7] 黔南

[8] 蒙 Le même nom que celui des rois de Nan-tchao.

[9] 區

[10] 廖

[11] 潘

[12] 吳

humide et se nourrissent de poisson. Ceux qui habitent les montagnes ne récoltent que fort peu de grains, bien qu'ils aient récemment défriché quelques terres ; ils chassent continuellement pour vivre, tuant des quadrupèdes et des oiseaux avec des flèches empoisonnées et passant d'un lieu dans un autre, dès que le gibier commence à leur manquer. Ils n'ont d'ailleurs ni chevaux, ni moutons, ni mûriers.

Quand on pénètre dans la région du pays des Fou-choui-man appelée *Tcheou-tong*[13], on arrive après un parcours de cinquante *li* au village de *Tchouen-youen*[14], situé à l'entrée d'une plaine coupée par le fleuve *Long-kiang*[15]. Plus de cinq cents familles y sont établies sur les deux rives du fleuve et cultivent là des rizières qui ressemblent beaucoup à celles du Hou-nan. Au milieu de la plaine s'élève une maison à plusieurs étages, entourée de tentes de guerre, avec une enceinte de palissades en bois de bambou. C'est l'habitation du grand chef. Ses guerriers sont armés de sabres recourbés, de javelots et d'arbalètes ; ils ont aussi des boucliers. Leurs flèches sont très-redoutables. Ceux qu'elles atteignent poussent de grands cris de douleur, perdent aussitôt le sentiment et semblent morts. On peut cependant les rappeler à la vie, à l'aide de certains médicaments du *Yong-tcheou*[16].

Sous la dynastie des Song, dans les années *yong-hi* (984-987), ces barbares commirent de grandes déprédations, violant les frontières, enlevant les troupeaux du peuple de nos campagnes

[13] 帚洞

[14] 川原

[15] 龍江 Fleuve qui prend sa source au nord du *Kouang-si* et qui passe à *King-youen*.

[16] 邕州

et faisant même des prisonniers qu'ils emmenaient en esclavage. L'Empereur résolut de les soumettre par des moyens pacifiques. Il conféra un titre à leur chef *Mong-ling*[17], qui devint gouverneur chinois de son propre territoire et qui se montra reconnaissant de la bienveillance impériale.

Dans les années *hien-ping* (998-1003), les incursions des Fou-choui-man recommencèrent. Ordre fut transmis, cette fois, de traiter les coupables sans ménagement. Le général qui commandait les troupes chinoises du Y-tcheou les mit en fuite et prit plus de trente chefs de ces bandits qu'il envoya à la Cour. L'Empereur les ayant fait comparaître devant lui et leur ayant adressé des reproches, ils répondirent : « Nous autres pauvres barbares nous sommes d'humbles sujets. C'est la faim et le froid qui nous ont pressé. » — « Si jadis on les avait tous exterminés, au lieu d'user de clémence, » dit alors l'Empereur en se tournant vers ses ministres, « nous serions aujourd'hui débarrassés de ces rongeurs. » Il pardonna cependant aux captifs, leur fit distribuer de riches vêtements et les renvoya chez eux avec la recommandation de se montrer reconnaissants ou de craindre sa colère. L'année d'après, le grand chef *Mong-ting*[18] parut à la Cour, accompagné de soixante-quatre des siens, offrant divers produits de son pays et notamment des cuirasses, le tout formant cent soixante-quatorze objets. Les chefs *Mong-han-tching*[19], *Mong-kien-oueï*[20] et *Mong-*

17 蒙令
18 蒙頂
19 蒙漢誠
20 蒙虔瑋

tien[21] vinrent aussi rendre la visite d'hommage, apportant des présents de même nature et, de plus, des poisons pour les pointes de flèches. Ils jurèrent de toujours respecter les frontières et, durant plusieurs années, envoyèrent régulièrement le tribut. La Cour, de son côté, ne cessa de les récompenser et de les encourager, en conférant un titre honorifique à Mong-han-tching et en lui faisant de grandes libéralités ; mais tout cela ne dura qu'un temps, ensuite les incursions reprirent leur cours.

La neuvième des années *ta-tchong-siang-fou* (1017), les territoires du Y-tcheou et du Yong-tcheou[22], voisins des frontières, ayant été plusieurs fois dévastés, l'Empereur soupçonna le gouverneur du Y-tcheou, nommé Tong-youen, d'avoir mal entretenu les relations amicales précédemment établies; il destitua ce gouverneur et continua de traiter les barbares avec douceur. Bientôt pourtant, il dut reconnaître que sa mansuétude était loin d'obtenir de bons résultats. Alors il chargea Tsao-ke-ming de conduire une expédition contre les Fou-choui-man et de les châtier sévèrement. Tsao-ke-ming les battit, en tua un grand nombre et les pressa de telle sorte que leur chef souverain *Mong-tching-koueï*[23] vint au camp chinois, dans l'attitude d'un suppliant, pour demander merci. Ce chef rendit tous les prisonniers qu'il avait faits, restitua tout le bétail que les siens avaient enlevé et, posant sur le traité qui fut conclu son doigt trempé dans le sang d'une victime offerte en sacrifice, jura de ne jamais faillir désormais à ses devoirs de sujet

[21] 蒙植
[22] 融州
[23] 蒙承貴

soumis. L'armée chinoise se retira, laissant derrière elle un pays terrifié. L'Empereur décréta que le *tcheou* de Fou-choui porterait à l'avenir le nom de *Ngan-hoa*[24] et le *hien* de Fou-choui celui de *Koueï-jin*[25]; il changea aussi le nom du *hien* de King-choui en celui de *Tchang-ning*[26]. Mong-tching-kouei se montra fidèle à ses engagements. Il offrit régulièrement le tribut tous les deux ans et ne causa plus de troubles.

La première année *pao-youen* (1038), sous un nouveau chef, les barbares Fou-choui-man commirent de nouvelles déprédations aux frontières du Y-tcheou et du Yong-tcheou. Il fallut un an pour les réduire. Durant les années *king-li* (1041-1048) et *kia-yeou* (1056-1063), ils firent la visite d'hommage comme par le passé. Plus tard, ils prirent l'habitude de venir chaque mois à Y-tcheou, apportant de larges planches qu'ils échangeaient contre des produits chinois. Quatre fois par an, le gouverneur du Y-tcheou leur distribuait des grains, au nom de l'Empereur, et, tous les trois ans, il leur était permis d'offrir en tribut des armes de leur fabrication. La remise de ce tribut se faisait dans le bourg fortifié de *Sse-li*[27]. Le grand chef en recevait l'équivalent, représenté par des présents de diverses sortes, et souvent aussi un titre honorifique lui était conféré à cette occasion.

Au commencement des années *hi-ning* (1068-1077), le gouverneur du Y-tcheou, nommé Tsien-sse-meng, ayant exercé des actes d'arbitraire et de spoliation, le chef indigène *Lo-chi-*

24 安化
25 歸仁
26 長寧
27 思立寨

nien[28] se révolta, viola les frontières et massacra ce gouverneur, ainsi que plusieurs autres mandarins chinois. Les troupes impériales repoussèrent les barbares, mais s'abstinrent de pénétrer sur leur territoire. L'année suivante, Lo-chi-nien fit sa soumission avec les chefs qui avaient trempé dans sa révolte. Tous furent investis de titres plus ou moins importants[29].

La troisième année *tsong-ning* (1105), on eut encore des incursions à réprimer.

La seconde année *ta-kouan* (1108), les indigènes de trois *tcheou* et d'un *tchin*, au nombre de soixante et un mille, demandèrent à entrer dans la zone des tributaires placés sous le protectorat direct de l'Empire. L'Empereur donna l'ordre au gouverneur du Yong-tcheou, nommé Tching-ling, de se transporter dans les régions limitrophes, de répandre des paroles bienveillantes et de favoriser ce mouvement. Tching-ling et plusieurs mandarins furent récompensés à l'occasion de cette mission.

La onzième année *chao-hing* (1133), le chef *Mong-tsiouen-kien*[30] ravagea les villages chinois voisins de ses frontières. Il fut châtié et rentra dans le devoir.

La vingt-neuvième de ces mêmes années (1160), des titres

[28] 羅世念

[29] Dans ce paragraphe, et dans quelques-uns de ceux qui suivent, l'auteur donne des résumés tellement succincts qu'il est parfois difficile de lier entre eux les faits mentionnés, d'une manière complète et suivie. Ce qui paraît ressortir le plus clairement, c'est la politique constante du gouvernement chinois, à l'époque des *Song*, de maintenir à tout prix la paix aux frontières sans conquérir les régions occupées par les barbares indépendants.

[30] 蒙全劍

honorifiques et des présents en argent et soieries furent accordés au chef *Mong-tse-lin*[31], qui gouvernait dans le Ngan-hoa, pour le récompenser de sa fidélité et de ses bons services. Six autres indigènes reçurent en même temps des marques de la satisfaction de l'Empereur.

La onzième année *chun-hi* (1185), l'empereur Hiao-tsong dégrada le gouverneur du Y-tcheou, nommé Ma-ning-tsou, pour avoir provoqué les barbares à commettre des désordres, en retenant la subvention pécuniaire et les provisions de sel et de vivres qu'il était chargé de leur livrer.

La douzième des mêmes années (1186), le haut commissaire impérial du Kouang-si écrivait à la Cour : « Les Fou-choui-man recommencent leurs incursions et se servent de machines redoutables pour lancer avec force des flèches empoisonnées. J'ai fait construire cinquante de ces machines, sur le modèle de celles des barbares, et je fais fabriquer également une grande quantité de flèches empoisonnées. Je confierai ces armes aux deux corps de troupes qui doivent opérer contre les rebelles. » L'Empereur recommanda de bien exercer les soldats qui seraient appelés à manœuvrer ces nouveaux engins de guerre[32].

31 蒙自臨

32 Ces machines à lancer des flèches, ou balistes formées d'une énorme arbalète double montée sur un affût et munie pour la bander d'un cabestan que plusieurs hommes manœuvraient ensemble avec les pieds, sont décrites dans le sixième livre du 三才圖會 *San-tsaï-tou-hoeï*. Elles sont d'un mécanisme ingénieux et assez compliqué. Il est remarquable que les Chinois en aient dû l'invention à des peuples considérés par eux comme à demi sauvages.

On lit dans l'ouvrage de Fan-chi-hou intitulé *Koueï-haï-yu-heng-tchi*[33] : « Les indigènes du Ngan-hoa-tcheou[34] sont de la nature des oiseaux de proie. Ils habitent aux frontières occidentales du Y-tcheou[35]. Le gouvernement impérial distribuait chaque mois

[33] Ouvrage déjà plusieurs fois cité (voir ci-dessus, p. 35, note 223).

[34] C'est-à-dire les *Fou-choui-man*. On a vu plus haut que l'empereur (*Tchin-tsong*) avait changé le nom du pays de *Fou-choui* en celui de *Ngan-hoa*.

[35] Au commencement de cette notice, *Ma-touan-lin* a dit que le pays des *Fou-choui-man* était situé *au midi du Y-tcheou* et maintenant, sans faire aucune observation critique, il cite un auteur qui le contredit en plaçant les *Fou-choui-man*, non pas au midi, mais *à l'occident* des mêmes frontières chinoises. Le territoire jadis occupé par les *Fou-choui-man* nous est très-clairement indiqué dans les notes géographiques du *To-sse-fang-yu*, d'accord avec celles du *Tong-kien-kang-mou :* « L'ancien pays de *Fou-choui*, actuellement presque inhabité, était situé à 300 *li* au nord-ouest de *Yong*, à l'est de *Nan-tan*, sur le cours supérieur du *Long-kiang*, à l'extrême nord du *Kouang-si* actuel (juste au midi de l'un des derniers centres occupés par les *Miao-tse* indépendants). » C'est donc l'indication de *Fan-chi-hou* qui est exacte. D'ailleurs le fleuve *Long-kiang*, sur les rives duquel habitaient les *Fou-choui-man*, coule au nord de *King-youen*, qui était la capitale du *Y-tcheou*, venant du nord-ouest et s'éloignant vers l'est, sans baigner aucune région qui soit au midi de *King-youen*. Au *midi* du *Y-tcheou* étaient d'autres peuplades précédemment décrites et notamment les *Si-youen-man*, de telle sorte que cette terre du *Y-tcheou* était encore au XIIIme siècle comme une île chinoise au milieu d'une mer de barbares plus ou moins indépendants. — A l'égard de l'assertion évidemment erronée qu'on rencontre dans le texte de *Ma-touan-lin*, je suppose qu'il faut l'attribuer au graveur des planches xylographiques qui aura lu 西

à leurs chefs des vivres et du sel afin d'entretenir chez eux des dispositions pacifiques, mais cela ne les empêchait pas de renouveler sans cesse leurs déprédations sur les territoires chinois voisins de leurs frontières. Les mandarins et la population agricole de nos provinces ne savaient que trembler devant le danger. Ce furent deux chefs (indigènes) nommés *Ling* [36] et *Lo* [37] qui, dans les années *kien-yen* (1127-1130), sortirent de leurs antres avec les barbares qui leur obéissaient, pour protéger le Kouang-si. Le rebelle *Tsao-tching* [38] avait déployé ses bannières et ne rencontrait pas de résistance, lorsque ces deux chefs imaginèrent de répandre de tout côté des bandes de guerriers courageux, bien que de très-petite taille, qui s'étant coupé les cheveux et feignant de garder des troupeaux, guettaient le passage des partisans. Dès qu'un détachement de rebelles apparaissait, ces faux bergers, armés d'arbalètes et montés sur le dos de leurs bœufs, lui envoyait des flèches empoisonnées dont la moindre blessure était foudroyante. Cette tactique effraya Tsao-tching et détermina sa retraite. Toutes les parties de l'Empire étaient alors infestées de brigands [39]. La seule province du Kouang-si fut préservée d'un fléau si cruel; elle le dut aux mérites de Ling et de Lo. La mémoire de ces deux hommes

Si (occident) au lieu de 南 *Nan* (midi). On sait que ce genre de fautes est malheureusement assez fréquent dans les livres chinois.

[36] 淩

[37] 羅

[38] 曹成

[39] Par suite des guerres malheureuses contre les *Kin* et de l'affaiblissement de la puissance impériale.

est chère aux populations méridionales. Leurs descendants gouvernèrent des *tcheou* et des *hien* [40]. »

[40] Pour être compris bien clairement, cet extrait des écrits de *Fan-chi-hou* aurait besoin d'un commentaire qui nous manque. Nous ne connaissons ni les deux chefs *Ling* et *Lo,* ni le rebelle *Tsao-tching*. Nous pouvons seulement conjecturer que *Tsao-tching* fut un de ces nombreux chefs de brigands qui surgirent sous le règne de l'empereur *Kao-tsong* et que *Ling* et *Lo* furent des chefs de la nation des *Fou-choui-man* qui prêtèrent, comme alliés, leur secours au gouvernement impérial. On a parlé un peu plus haut d'un chef indigène appelé *Lo-chi-nien*. *Lo* était donc le nom d'une famille des barbares auxquels cette notice est consacrée. La phrase finale qui dit que les descendants de *Ling* et de *Lo* « gouvernèrent des *tcheou* et des *hien* » signifie évidemment que ces chefs furent investis, au nom de l'Empereur, du gouvernement des *tcheou* et des *hien* institués sur leur propre territoire; système de féodalité administrative dont on a vu de nombreux exemples dans les textes précédents.



LI-TONG. — *HAI-NAN*

黎峒

Le pays de Li-tong est l'ancien gouvernenent de *Kiong*[1], fondé sous les Tang. Il est situé au midi, dans la grande mer. En partant de *Loui-tcheou*[2], un jour de navigation suffit pour s'y rendre. A l'intérieur de l'île, s'élève la montagne appelée *Li-mou-chan*[3]. Elle forme le centre d'une région montagneuse qui n'est habitée que par les naturels. On assure qu'une partie des barbares répandus au sud du *Ou-ling*[4] n'appartiennent pas à la race pure-

[1] 瓊. L'île de *Haï-nan* forme aujourd'hui un département de la province de *Kouang-tong*, dont le chef-lieu porte encore le nom de *Kiong-(tcheou-fou)*.

[2] Ville du *Kouang-tong* méridional qui n'a pas changé de nom (latitude 20°, longitude 107°).

[3] 黎母山 *Mère des montagnes*. — On verra plus loin que, dans le langage des indigènes du *Li-tong*, le mot *li* signifiait *montagne*. *Chan* (montagne) forme ici une sorte de pléonasme qu'on ne peut cependant pas supprimer.

[4] 五嶺 En chinois 嶺 *ling* signifie *montagne élevée, mais praticable pour les voyageurs*. Le nom de *Ou-ling*

ment indigène, mais sont mêlés à celle des Leao[5]. La ville de *Tchu-yaï*[6], bâtie au bord de la mer, est la résidence de très-riches marchands qui s'entendent pour faire peser sur ces malheureux barbares toutes les charges et tous les impôts.

Les femmes indigènes sont habillées d'une toile dont le tissu est composé de chanvre, pour les deux tiers, et de soie pour l'autre tiers. Les habitants du Li-tong fabriquent aussi des étoffes avec une écorce d'arbre. Ils se servent de vases de terre cuite pour cuire leurs aliments et d'ustensiles fournis par une espèce de courge. Ils boivent du bouillon de pierre[7], et un vin aromatique qu'ils obtiennent en faisant macérer dans l'eau des fleurs de *Ngan-chi-lieou*[8]. Ils donnent aux montagnes le nom de *li*[9] et appellent les montagnards *li-jin*[10]. Ils ont un arc et un coutelas qui ne les quittent jamais. L'arc est muni d'une petite lame de bambou

est celui d'une région située au sud du mont *Li-mou* et au nord du territoire de *Tchu-yai* (actuellement *Yaï-tcheou*) mentionné ci-après.

[5] Ci-dessus, page 106.

[6] 朱崖 Actuellement *Yaï-tcheou* (latitude 18°, longitude 106°).

[7] 石汁 J'ai vainement cherché l'explication de cette expression bizarre dans les dictionnaires dont je dispose. Peut-être la trouvera-t-on dans ce passage du Père Du Halde : « Le climat de la partie méridionale (de cette île) est fort malsain. Les eaux y sont pernicieuses. Aussi les habitants ont la précaution de faire bouillir le matin toute l'eau qu'ils doivent consommer dans la journée. » On pourrait supposer que les indigènes jetaient dans l'eau qu'ils voulaient boire des pierres rougies au feu, mode de purification qui a été pratiqué par les boucaniers.

[8] 安石榴, *punica granatum* (Persoon).

[9] 黎

[10] 黎人 (hommes de *Li*, ou hommes des montagnes.)

qui tient lieu de corde. Les territoires de *Tan*[11], *Yaï*[12] et *Ouan-ngan*[13] occupent (avec ceux de *Kiong*[14]) toute l'étendue des côtes de Li-tong. Les indigènes qui demeurent sur ces territoires et qui reconnaissent l'autorité de la Chine sont appelés *Cho-li*[15], ceux qui, retirés au fond des montagnes, conservent leur indépendance et ne paient pas d'impôts sont appelés *Seng-li*[16]. Les Seng-li ne sortent de leurs retraites que pour conclure parfois quelques marchés avec les Chinois.

Sous le règne de la dynastie des Song, au commencement des années *tchi-ho* (1154-1155), les fonctionnaires chinois préposés aux frontières rendirent à des indigènes appelés *Fou-hou*[17] dix esclaves qui leur appartenaient et qui étaient tombés entre leurs mains. Une autre fois ces Fou-hou violèrent les frontières et, après avoir enlevé cinquante-six Chinois, au nombre desquels étaient deux mandarins des territoires de Kiong et de Yaï[18], nommés Mo-yong-yun-tse et Tchi-tchang, ramenèrent bientôt ces captifs

[11] 儋 Ville et circonscription territoriale qui n'ont pas changé de nom (latitude 19°, longitude 107°).

[12] 崖

[13] 萬 安 Actuellement *Ouan-tcheou* (latitude 18°, longitude 108°).

[14] Ci-dessus, note 1. Nom du gouvernement général et aussi d'une division territoriale.

[15] 熟 黎 Littéralement : *Li cuits*. Nous avons eu déjà l'occasion de dire que les Chinois donnaient le nom de 熟 *Cho* (littér. : *cuits*) aux barbares soumis et plus ou moins façonnés à la civilisation chinoise, tandis qu'ils nommaient 生 *Seng* (littér. : *crus*, ceux qui conservaient intacts leurs mœurs et leur indépendance.

[16] 生 黎 Voir la note précédente.

[17] 符 護 Le contexte ne permet pas de préciser si *Fou-hou* est un nom d'hommes ou un nom de tribu.

[18] Ci-dessus, notes 1 et 12.

en témoignant beaucoup de repentir. Cependant Mo-yong-yun-tse mourut des fatigues qu'il avait éprouvées et de sévères remontrances leur furent adressées à cet égard.

La trentième année *chao-hing* (1161), des avis transmis par le gouvernement du Kouang-si apprirent qu'un chef des indigènes du Li-tong, nommé *Ouang-ouen-moen*[19], ayant fait alliance avec *Ouang-tching-ouen*[20] et autres chefs des montagnes occidentales, avait emporté d'assaut le bourg fortifié de *Ting-nan*[21] et commettait de grandes déprédations sur le territoire chinois. Des troupes furent envoyées qui pénétrèrent simultanément par différents chemins chez les barbares, incendièrent toutes leurs habitations et prirent vivants plusieurs chefs rebelles, dont l'un se nommait *Ouang-yong-pin*[22].

L'Empereur voulut qu'on usât de clémence. Il ordonna de bien traiter ces prisonniers et de les renvoyer dans leurs montagnes.

La seconde des années *kien-tao* (1166), le haut commissaire impérial du Kouang-si écrivit à la Cour pour demander l'autorisation d'aller visiter le gouvernement de Kiong[23]. « Je voudrais, » disait-il, « encourager moi-même les commandants et les soldats des trois cantonnements à surveiller attentivement les frontières dont la garde leur est confiée. Je voudrais aussi les exhorter à donner aux barbares des exemples de modération et de justice, qui

19 王文滿
20 王承開
21 定南寨
22 王用賓

23 On a vu plus haut que l'île de *Haï-nan* était pour les Chinois le gouvernement de *Kiong*.

leur fissent aimer et respecter l'autorité impériale. A l'égard des chefs indigènes, il serait bon, je crois, de récompenser ceux qui se conduiraient bien en les créant gouverneurs chinois de leur propre territoire, mais de châtier avec une extrême rigueur ceux qui essaieraient de commettre encore des déprédations et des rapts. Quant aux Chinois de nos provinces qui se sont réfugiés au Li-tong, il me paraîtrait à propos de les rappeler dans leur patrie, en leur accordant remise entière des impôts arriérés qu'ils peuvent devoir au trésor[24]. » Toutes ces propositions furent agréées par l'Empereur.

La sixième année *kien-tao* (1170), le chef *Ouang-yong-hieou*[25] viola les frontières, mais se retira promptement et sans combat, sur les représentations des autorités chinoises de Ouan-ngan.

La neuvième de ces mêmes années (1173), des rebelles sortis du *Lo-tchang-hien*[26] firent irruption dans les contrées du littoral, pillant et brûlant les habitations des sujets de l'Empire. Le gouverneur de Kiong[27] les battit, les refoula et écrivit ensuite à la Cour : « Les chefs indigènes *Ouang-yong-tsun*[28], *Ouang-tching-fo*[29] et *Tchin-yen*[30], ont rendu les lieux fortifiés dont ils s'étaient emparés; ils ont donné des marques de soumission qui méritent d'être

[24] On voit par ce passage, et par quelques autres identiques, qu'un grand nombre de Chinois pauvres des pays voisins de la frontière allaient s'établir chez les barbares, pour se soustraire à de lourds impôts, et sans doute aussi aux concussions des mandarins, dénoncées plus haut par le haut commissaire *Fan-chi-hou*.

[25] 王用休

[26] 樂昌縣 (*hien* de *Lo-tchang*.)

[27] Ci-dessus, note 23.

[28] 王用存

[29] 王承福

[30] 陳顏

encouragées. On pourrait maintenant les charger eux-mêmes de garder les frontières, en leur conférant à cet effet des titres de fonctionnaires chinois [31]. Je propose aussi de récompenser le commandant des forces impériales Hoang-ouen-kiang, pour la valeur qu'il a déployée et les succès constants qu'il a obtenus; de transférer à *Lo-tchang* [32] le poste militaire de *Tching-maï* [33] et, enfin, de favoriser le retour des nombreux fugitifs de nos provinces depuis longtemps établis chez les barbares, en publiant qu'il leur est fait remise entière de toute dette envers le trésor [34]. » L'Empereur approuva ces propositions.

La première année *chun-hi* (1174), l'Empereur signa un décret qui rendait héréditaires les fonctions dont *Ouang-ji-tsun* [35] et plusieurs autres chefs indigènes avaient été investis [36]. Ce décret fut motivé par un rapport du gouverneur de Kiong, attestant que depuis les années *siouen-ho* (1119-1125), ces chefs et leurs auteurs n'avaient cessé de payer régulièrement le tribut et d'employer toute leur influence à conjurer les troubles ou à les calmer.

La huitième des mêmes années (1181), à la sixième lune, le gouverneur de Kiong entretenant la Cour d'une femme de la

[31] C'est-à-dire en les nommant gouverneurs chinois de leur propre territoire, conformément à la politique habituelle.

[32] Ci-dessus, note 24.

[33] 澄邁 Ville qui n'a pas changé de nom et qui est à 60 *li* à l'ouest de *Kiong-tcheou-fou*.

[34] Voir, ci-dessus, la note 24.

[35] 王日存

[36] C'est-à-dire reconnaissant ces chefs pour gouverneurs héréditaires, au nom de l'Empire, des territoires dont l'Empire n'a pas encore pu les déposséder. — Le lecteur qui a lu les notices précédentes connait la valeur de ces expressions.

famille *Ouang*[37] qui régnait sur les indigènes, écrivait ceci : « Elle gouverne trente-six antres. Elle dit que ses ancêtres, originaires des régions de l'intérieur où nous n'avons jamais pénétré[38], ont réuni sous leur autorité ces trente-six antres, depuis l'époque des années *hoang-yeou* (1049-1053), et toujours ont soigneusement gardé les défilés qui mettent leurs montagnes en communication avec notre territoire. Elle rappelle que ses ancêtres de trois générations ont reçu des titres de la Cour, en récompense de leurs bons offices, et que sa propre mère, nommée *Hoang*[39], à laquelle elle a succédé, contribua beaucoup pour sa part, dans les années *chao-hing* (1131-1162), à contenir et à pacifier les barbares. »

La septième des années *kien-tao* (1171), cette dame Hoang, qui vivait et régnait encore, étant âgée et n'ayant pas d'héritier mâle, avait désiré transmettre son pouvoir à sa fille appelée Ouang[40] et avait demandé pour elle l'investiture, que l'Empereur avait aussitôt accordée. Dans le même temps, un de ses neveux, qui était de la famille Hoang[41], avait été pourvu d'un titre de mandarin chinois et chargé de la garde d'un *tchaï*[42].

La neuvième année *kia-ting* (1216), l'investiture fut accordée encore à deux femmes des familles Ouang[43] et *Ou*[44], auxquelles

[37] 王

[38] Litt. : *Originaires des régions de* HOA-OUAI (voir ci-dessus, p. 16, note 94).

[39] 黄

[40] Ci-dessus, note 37.

[41] Ci-dessus, note 39.

[42] Voir ci-dessus, p. 257. note 140.

[43] Ci-dessus, note 37.

[44] 吳

on donna le titre de *Y-jin*[45]. Elles régnaient sur les indigènes du Li-tong par hérédité.

On lit dans l'ouvrage de Fan-chi-hou intitulé *Koueï-haï-yu-heng-tchi*[46] : « Le pays de *Li*, qui forme quatre *kiun* dans la mer du midi, est une île habitée par des barbares de la race des *Man*[47]. Il est situé vis à vis des côtes du *Loui-tcheou;* quand on s'embarque à *Siu-ouen*, on peut s'y rendre en une demi-journée de navigation[48]. La montagne appelée *Li-mou-chan*[49] s'élève au milieu de l'île, et les indigènes des régions situées au pied de ses quatre versants sont appelés *Li-jin*[50]. On donne le nom de *Seng-li* aux barbares de l'intérieur qui sont gouvernés par leurs chefs, et le nom de *Cho-li* à ceux qui peuplent les territoires du littoral placés sous la domination directe du gouvernement chinois[51]. La montagne Li-mou est d'une très-grande élévation; elle est toujours couronnée de brouillards et de nuages. Les indigènes eux-mêmes la connaissent peu. Quand le temps est beau depuis plusieurs jours et le ciel parfaitement pur, sa cime apparaît comme une ombre bleuâtre qui semble flotter dans le vide. Du Li-mou-chan et des autres montagnes qui l'entourent, partent les rivières qui arrosent les quatre *kiun*. Les demeures des *Cho-li* sont toutes établies dans des lieux retirés et de difficile accès; celles des *Seng-li* sont cachées dans des retraites plus profondes encore et véritablement impéné-

[45] 宜人 Titre que portent, à la Chine, les femmes des mandarins du cinquième rang.

[46] Voir ci-dessus, p. 35, note 223.

[47] 蠻 Voir ci-dessus, p. 5, note 16.

[48] Ci-dessus, note 2. *Siu-ouen* est un port du *Loui-tcheou*.

[49] Ci-dessus, note 3.

[50] Ci-dessus, note 10.

[51] Ci-dessus, notes 15 et 16.

trables; quand au sommet du Li-mou-chan, il est inaccessible, même aux *Seng-li*. Ces barbares racontent que les sublimes hauteurs de la montagne sont habitées par des hommes d'une longévité extraordinaire, qui se plaisent à vivre ainsi complétement séparés du monde, sous la protection de précipices à travers lesquels il n'existe aucune route et que gardent d'ailleurs les tigres et les léopards. Ils ont pour se désaltérer des fontaines d'une saveur merveilleuse.

« Les *Seng-li*, qui ne paient pas d'impôts et qui habitent au dehors des frontières chinoises, dépendent néanmoins comme les *Cho-li*, qui paient l'impôt et cultivent le sol chinois, de l'un des quatre *kiun*, c'est-à-dire de celui dont ils sont le plus rapprochés. Tous nouent leurs cheveux au sommet de la tête en forme de marteau et se servent pour les retenir d'une aiguille d'argent, de cuivre ou d'étain. Ils enroulent un morceau d'étoffe à fleurs autour de leur taille. Ils ne sortent jamais sans être armés d'un coutelas à long manche, d'un grand arc dans son fourreau et d'une lance dont le fer imite la feuille du nénuphar. Les *Cho-li* parlent chinois; ils prennent généralement notre costume pour fréquenter les marchés de nos villes; le soir venu, ils se rallient au son d'un cornet, se rangent en bon ordre et se retirent tous ensemble. Les femmes se tatouent le visage, relèvent leurs cheveux en racine droite et les attachent avec des aiguilles de tête, auxquelles elles ajoutent parfois des anneaux de cuivre. Leurs oreilles descendent jusqu'aux épaules. Elles portent des robes qui sont toujours de cinq couleurs, faites d'un tissu de l'espèce de coton appelée *ki-peï*. Elles ne font usage ni de pantalons ni de veste courte. Tout leur habillement, formé de quatre tours d'étoffe superposés et cousus d'une seule

pièce, se passe par les pieds. Elles vont se baigner, en troupe, dans les fleuves et dans les rivières. A mesure que le flot les gagne, elles font remonter peu à peu leurs vêtements jusqu'à la tête et ne les enlèvent complètement que lorsque tout le corps est plongé dans l'eau. De même, pour sortir de l'eau, elle se recouvrent peu à peu de la tête aux pieds. Le tatouage de leur visage est un préliminaire du mariage. Quand une fille atteint l'âge nubile, ses parents offrent un grand repas à tous les membres de la famille. Les compagnes de la jeune fille apportent elles-mêmes des aiguilles et des pinceaux et tracent en noir sur son visage des images de fleurs, de papillons et d'insectes très-finement dessinées. Le fond de la peau sur laquelle ces images sa détachent est recouvert d'un pointillé qui semble imiter des grains de millet. Cette cérémonie se nomme *sieou-mien*[52]. Les femmes de la classe servile ne la pratiquent pas. Toutes les femmes filent et tissent. Lorsqu'elles ont pu se procurer un beau morceau de soierie chinoise d'une brillante couleur, elles en tirent les fils qu'elles mêlent adroitement aux fils de leur coton. Elles fabriquent aussi des étoffes à fleurs appelées ***Li-kin***[53] et ***Li-tan***[54]. Elles brodent des ornements de selle d'un travail plus ou moins riche, selon le rang de celui qui en fait usage.

« Les maisons des indigènes sont construites en bois; elles se composent d'un rez-de-chaussée qui est occupé par le bétail, et d'un étage au-dessus, servant d'habitation à toute la famille. On brise une flèche pour consacrer un mariage; les noces se célèbrent ensuite par des chants et des danses au son du tambour. A la mort

[52] 繡面 Litt.: *Broder le visage.*
[53] 黎錦
[54] 黎單

du père et de la mère, on ne profère aucune lamentation, on ne boit pas non plus de riz liquide[55]; mais on mange de la viande de bœuf crue, ce qui est un témoignage de grand deuil. Pour l'enterrement, deux hommes portent le cercueil; un troisième les précède en lançant des œufs devant lui. Là où tombe un œuf sans se casser, on creuse la fosse; le lieu marqué de cette façon est réputé de bon augure.

« S'il arrive un hôte inconnu, le maître du logis l'examine d'abord par une petite ouverture qui est pratiquée dans la porte. Le visiteur paraît-il respectueux et modeste, on l'introduit aussitôt; les serviteurs de la maison étendent par terre une natte et l'invitent à s'asseoir. Quelques instants après, le maître du logis entre à son tour et prend place, en silence, vis-à-vis de lui. On apporte du vin et l'on sert des mets de mauvais goût et de mauvaise odeur[56]. Si l'hôte en goûte sans hésiter, le maîte du logis se montre satisfait; il ordonne de préparer un bon repas, son amitié demeure acquise; mais si l'hôte agit autrement, il est congédié sur le champ. Pour lui la porte est close à tout jamais.

« Les indigènes qui boivent ensemble ne quittent leur coutelas qu'après avoir vidé trois tasses. Ils s'invitent alors mutuellement à la confiance, mais l'arme qu'ils déposent demeure toujours placée à portée de leur main. A la moindre querelle, ils la reprennent pour se battre. Ils sont d'ailleurs très-enclins à commettre des meurtres par vengeance, ce qu'il appellent *tcho-ngao*[57]. Ceux qui ont eu quelque parent tué par un homme d'une autre tribu font appel

[55] Usage chinois.

[56] Peut-être faut-il entendre par là des mets particuliers aux indigènes et répugnants pour des étrangers, tels que nos gibiers faisandés ou nos fromages européens.

[57] 捉拗 (Chercher querelle.)

à tous les leurs pour aller surprendre l'ennemi dans sa retraite. S'ils y parviennent, ils lient les prisonniers très-étroitement et exigent d'eux, comme rançon, des bœufs, du vin, de l'argent ou des ustensiles de ménage, avant de les remettre en liberté. Ils appellent cela *cho-ming*[58].

« Le pays produit des bois odoriférants et des noix d'arec en abondance. On y élève de petits chevaux. On en tire des plumes de martin-pêcheurs, de la cire jaune et d'autres matières premières. Dans leur commerce avec les Chinois, les *Li-jin* se montrent d'une bonne foi irréprochable, sans non plus se laisser tromper. Ceux de nos marchands qui agissent de même à leur égard sont sûrs de trouver en eux des amis généreux et dévoués. Chaque année, ils viennent une fois pour traiter les affaires de la saison ; leur arrivée est toujours attendue avec impatience. Si l'un d'eux, par exception, disparaît et ne revient pas, laissant derrière lui quelque dette, cette dette fût-elle la plus minime et dix années se fussent-elles écoulées depuis qu'elle a été contractée, les Chinois ne manquent pas de saisir comme otage le premier étranger appartenant à la tribu du débiteur qui se présente sur le marché. Ce malheureux est mis à la cangue, et retenu jusqu'à ce que la dette soit acquittée. Parfois le débiteur est mort ou introuvable, et l'innocent arrêté pour le coupable meurt misérablement après plusieurs mois de souffrance ; aussitôt le créancier guette une nouvelle victime qui porte la cangue à son tour. Les parents de l'otage si cruellement traité vont le plus souvent dans la famille du débiteur, exhalant des plaintes amères et réclamant le paiement

[58] 贖命 *Racheter la vie.*

de ce qui est dû. Parfois la tribu entière lève une contribution pour solder la dette et rendre son infortuné compatriote à la liberté.

« De leur côté, ces indigènes entendent le règlement des comptes d'une manière qui inspire aux marchands chinois une grande crainte de leur devoir la moindre chose. Font-ils crédit pour un an d'une ligature de sapèques[59], ils en exigent deux l'année d'après, et ainsi de suite, toujours doublant d'année en année jusqu'à l'accomplissement d'une période de dix ans, maximum de tous délais ; mais alors la dette qui n'était originairement que d'une ligature s'est élevée à mille ligatures, capital et intérêts compris. Un marchand qui voyage a-t-il le malheur de tuer par accident une de leurs poules, vite ils publient au son du tambour : Un tel a tué une de mes poules ; il doit m'indemniser en me payant un coq et une poule. Un coq vaut 30 sapèques ; une poule vaut 50 sapèques. Cette paire d'oiseaux donne dix petits par couvée ; cinq mâles et cinq femelles, c'est-à-dire cinq couples. C'est donc six couples en comptant le père et la mère, lesquels six couples fourniront ensemble soixante petits. Ajoutons que chaque couple est tenu pour produire par an quatre couvées et l'on imaginera le chiffre auquel pourra monter une pareille dette, si le crédit est de dix ans. Aucune richesse n'y suffirait. Aussi nul ne se risquerait-il à arracher seulement la plume d'une poule dans ce pays-là.

« Des hommes de *Min*[60] s'embarquent souvent pour porter leurs marchandises au Li-tong. Beaucoup d'entre eux se font colons et ne reviennent jamais. Les mandarins et les voyageurs chinois qui traversent les territoires occupés par les indigènes

[59] Environ huit francs.

[60] 閩 Province actuelle de *Fo-kien*.

trouvent généralement chez ces transfuges une cordiale hospitalité. Depuis longtemps les régions qu'habitent les *Cho-li* et qui forment quatre *kiun* sont organisées en province chinoise, mais ces régions ne s'étendent pas au-delà d'une zône restreinte du littoral; l'intérieur de l'île, pays des *Cho-li*, demeure impénétrable. A cause de cela, pour arriver au *kiun* de Tchu-yaï, qui comprend les rivages méridionaux, il faut contourner par mer toute la côte. C'est ce qu'on appelle *tsaï che king po*[61].

« Un très-grand nombre des indigènes établis sur le sol chinois de l'île portent le nom de famille de *Li*[62], qui indique simplement leur origine. Le nom de Ouang[63] est également très-répandu parmi eux. Les *Seng-li* sont d'un naturel droit, mais cruel. Ils sont aussi difficiles à tromper qu'à soumettre. On doit reconnaître toutefois qu'ils ne font pas de mal quand ils ne sont pas provoqués. Les *Cho-li* sont cupides et rusés. Les Chinois transplantés chez ces barbares constituent l'élément le plus mauvais de la population insoumise. Ce sont eux, le plus souvent, qui passent les frontières pour commettre toute sorte de méfaits.

« Une femme, du nom de Ouang[64], possédant de grandes richesses et sachant très-bien maintenir la concorde entre tous, a régné sur les *Cho-li* du Kiong-tcheou[65]. La Cour lui reconnut le

61 再涉鯨波 Litt. : *Deux fois traverser les flots des baleines.*

62 黎 Il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer que ce nom fut celui d'une dynastie régnante au Kiao-tchi (voir ci-dessus, page 312).

63 Ci-dessus, note 37.

64 Ci-dessus, note 37.

65 Litt. : *Fut* 酋 *tsieou* (le féminin de *chef* me manque pour traduire ce mot) *des Cho-li du Kiong-tcheou.*

titre de *Y-jin*[66]. Le nom de son mari était inconnu. On lui transmettait les édits impériaux qu'elles se chargeait de promulguer. Sa fille, du même nom qu'elle, lui succéda. A l'égard des trois autres *kiun*[67] ce ne sont, à vrai dire, que de petits cantonnements qu'on ne saurait pas même comparer au moindre *hien*[68] du Kiang-si ou du Tche-kiang. De temps en temps, les barbares s'emparent du prétoire et s'arrogent le droit de rendre des jugements. Il faut parlementer avec eux pour obtenir qu'ils veuillent bien se retirer. Les mandarins de ces régions perdues, redoutant également le mécontentement de la Cour et celui des indigènes, n'osent se plaindre et tâchent d'arranger à l'amiable toutes les difficultés.

« La première année *chun-hi* (1174), à la dixième lune, le chef des *Seng-li* de l'antre de *Tchi-chan*[69], nommé *Ouang-tchong-ki*[70], amenant avec lui les indigènes de dix autres tribus au nombre de plus de dix-huit cents, vint trouver le gouverneur de Kiong en témoignant le désir de s'incorporer à l'Empire. Quatre-vingts petits chefs, à la tête desquels en était un qui se nommait *Ouang-tchong-ouen*[71], l'accompagnèrent et manifestèrent les mêmes sentiments. Le gouverneur leur fit un excellent accueil. Ils se rendirent au temple de *Hien-yng*[72] et jurèrent solennellement [73] de ne com-

66 Voir ci-dessus, note 45.

67 *Tan*, *Yai* et *Ouan-ngan*. Voir ci-dessus les notes 11, 12, 13.

68 Canton, district.

69 指山 C'est-à-dire de la montagne *Tchi*.

70 王仲期

71 王仲文

72 顯應廟 Le nom de ce temple paraît indiquer un temple bouddhique.

73 L'expression que je rends ici par *solennellement* indique une cérémonie qui consistait à verser sur une pierre et à mêler ensemble quelques gouttes du sang

mettre à l'avenir aucun acte de rebellion ni de violence. On leur offrit un grand festin et l'on profita de cette réunion pour faire peindre leurs portraits ainsi que tous les détails de leurs costumes, d'après les ordres de la Cour. Les uns avaient la tête nue et les cheveux noués avec un ruban de soie pourpre; d'autres avaient la tête enveloppée d'un morceau de soie de couleurs variées, d'autres enfin étaient coiffés d'un petit chapeau à larges bords chargés de broderies. Tous portaient dans leurs cheveux deux petits peignes d'argent à dents fines; quelques-uns étaient parés de plumes de faisan. Leur vêtement consistait en une robe courte, d'une étoffe à fleurs, sous laquelle flottait une robe longue ornée d'une bordure à couleurs vives. Leurs pieds étaient nus. Ce costume était, d'ailleurs, celui dont ils usaient pour les grandes cérémonies. Un seul d'entre eux, leur roi[74], était chaussé de souliers de chanvre et revêtu d'une robe de soie bleue brochée de rouge, avec ceinture richement ornée. Il disait que cette robe avait été donnée à l'un de ses ancêtres dans les années *siouen-lo* (1119-1120), à l'occasion d'une visite d'hommage qu'il avait faite et en même temps qu'un titre honorifique lui avait été concédé. »

de chacun des assistants. Tous mettaient ensuite un peu de ce sang sur leurs lèvres avant de prononcer le serment.

[74] Le titre de *roi* est ici donné pour la première et unique fois à l'un des chefs du *Li-tong* et rien, dans le texte, ne précise auquel d'entre eux il devait être appliqué.





LE MIDI DE LA MER

AVIS PRÉLIMINAIRE

海南序略

Tous les royaumes du *midi de la mer*[1] communiquèrent avec l'Empire, à l'époque des Han[2]. La plupart sont situés au sud ou au sud-ouest du *Kiao-tcheou*[3] et formés par des îles semées au milieu de la grande mer. Ils sont séparés entre eux par des distances de trois à cinq cents *li*, de trois à cinq mille *li*. Quelques-uns sont si éloignés de la Chine qu'on estime à vingt mille et même à trente mille *li* la longueur de la route que doit parcourir un navire à voile pour s'y rendre; mais ce n'est là qu'une éva-

[1] C'est-à-dire situés dans les mers qui s'étendent au midi de la Chine ou dans des régions continentales placées au delà de ces mers.

[2] Les premiers *Han* ont régné sur la Chine de l'an 206 av. J.-C. à l'an 25 de notre ère. L'auteur entend surtout parler ici de l'époque où régna l'empereur *Ou-ti* (149-87 av. J.-C.), ainsi qu'on le verra plus loin.

[3] Ou *Kiao-tchi* (le Tong-king); voir ci-dessus, page 307.

luation approximative et, bien que les divers auteurs qui ont parlé des pays étrangers aient avancé parfois à cet égard des indications précises, leurs assertions ne méritent pas la moindre confiance, les navigateurs eux-mêmes n'ayant pu faire exactement aucun calcul. Vers l'occident, ces royaumes lointains s'étendent au sud des régions habitées par les *Hou*[4].

Dans les années *youen-ting* (116-110 av. J.-C.), l'empereur Ou-ti chargea les généraux Ma-fo-po et Lou-po-te de soumettre à sa puissance des peuples nombreux, jusqu'alors inconnus, et institua le *kiun* de *Ji-nan*[5]. Depuis cette époque, les royaumes étrangers voisins de ces nouvelles frontières de l'Empire n'ont cessé de faire des visites d'hommage et d'offrir le tribut.

Au temps des Han orientaux, sous le règne de l'empereur Houan-ti (147-167), on vit arriver à la Cour, par cette route, des ambassadeurs du róyaume de *Ta-tsin*[6] et des royaumes de *Tien-tcho*[7].

Quand Sun-kouan, le fondateur de la dynastie de Ou[8], envoya Tchu-yng et Kang-taï visiter les royaumes du midi, ces voyageurs en signalèrent cent et quelques dizaines, tant de ceux qu'ils parcoururent que de ceux dont ils entendirent parler. Ils écrivirent

[4] 胡 Les Chinois ont désigné par ce nom les Mongols, les Huns et les autres peuples de l'Asie centrale.

[5] 日南 Le *kiun*, ou gouvernement de *Ji-nan*, comprenait le *Tong-king* actuel et quelques autres régions voisines, dont les limites sont difficiles à déterminer.

[6] Voir ci-dessus, p. 269, note 4.

[7] 天竺 L'Inde.

[8] Connu comme empereur de l'époque appelée *san-koue*, sous le nom de *Ta-ti*; il régna de l'an 222 à l'an 252.

une relation de tout ce qu'ils avaient eu sous les yeux et de tout ce qu'ils avaient appris[9].

Les ambassades des princes étrangers furent assez rares sous les Tcin[10]. Dix ou douze royaumes méridionaux seulement rendirent hommage aux Song et aux Tsi[11]; vinrent ensuite les règnes de Ou-ti des Leang[12] et de Yang-ti des Soui[13], durant lesquels un grand empressement à rechercher la protection de l'Empire se manifesta de nouveau chez tous les peuples lointains, dont les envoyés affluèrent à la Cour. Ce mouvement s'accrut encore sensiblement, à partir des années *tching-kouan* (627-650). La gloire des Tang se répandait jusqu'aux extrémités du monde. Des barbares qui n'avaient jamais communiqué avec la Chine arrivèrent des régions les plus reculées, accompagnés d'interprètes[14], pour s'incliner devant l'Empereur et pour offrir le tribut. On n'a rien recueilli des faits qu'ils rapportèrent, ce qui donne à penser que ces faits n'avaient rien de curieux ni de très intéressant.

[9] Cette relation n'a pas été conservée.

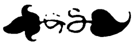
[10] Les *Tcin* ont régné de l'an 265 à l'an 420.

[11] La dynastie des *Song* du nord ou de *Liu*, dont il est question ici, a régné de l'an 420 à l'an 479, et celle des *Tsi* de l'an 479 à l'an 502.

[12] L'empereur *Ou-ti*, des *Leang*, régna de l'an 502 à l'an 550.

[13] L'empereur *Yang-ti*, des Soui, a régné de l'an 605 à l'an 617.

[14] On lit dans les commentaires du *Tong-kien-kang-mou* que ces interprètes étaient quelquefois au nombre de sept ou huit pour une seule ambassade, chaque interprète ne servant que pour la langue d'un pays voisin du sien, et les ambassades qui venaient de loin étant forcées de prendre successivement avec elles autant d'interprètes qu'elles traversaient de pays ayant des idiomes différents.





HOANG-TCHI

黄支

Le royaume de Hoang-tchi envoya, pour la première fois, des ambassadeurs à l'époque des Han et, depuis le règne de l'empereur Ou-ti, fit régulièrement la visite d'hommage[1]. Il est situé

[1] Les Han ont occupé le trône de la Chine de l'an 202 avant notre ère à l'an 220 après J.-C. L'empereur *Ou-ti* a régné de l'an 140 à l'an 86 avant J.-C. — Deguignes, dans son *Histoire des Huns* (t. I, p. 29), parle de « barbares du midi, nommés *Hoang-tchi*, éloignés de 30,000 *li* de *Si-ngan-fou,* » qui auraient envoyé un rhinocéros à l'empereur *Ping-ti*, dans la cinquième année de notre ère. Il ajoute, en note : « *Hoang-tchi* signifie *doigts jaunes*, apparemment parce que les habitants se les peignaient de cette couleur. Le pays des *Hoang-tchi* est situé dans l'Inde, mais j'ignore sa véritable position. » Comme la distance de 30,000 *li* (3,000 lieues kilométriques environ) n'est évidemment qu'une évaluation approximative, il n'y a pas lieu d'examiner si cette distance s'accorderait également avec la position géographique de *Si-ngan-fou* et avec celle des *kiun* de *Ho-pou* et de *Ji-nan*. Il est certain seulement qu'il s'agit d'un pays très-éloigné de l'Empire. Quant à l'interprétation de *Hoang-tchi* par *doigts jaunes,* elle fait supposer que Deguignes aurait ren-

à 30,000 *li* au sud (des *kiun*) de *Ho-pou* et de *Ji-nan*[2]. Ses mœurs ressemblent à celles du pays de *Tchu-yaï*[3]. Il fournit de belles perles, du *lieou-li*[4], des pierres fines et beaucoup de choses curieuses. On y trouve des perles qui atteignent jusqu'à deux *tsun*[5] de circonférence, et d'autres perles plus petites, d'une parfaite rondeur, qui, posées sur une surface polie, remuent toute une journée avant de garder l'immobilité.

contré l'orthographe 黄措, ce qui n'empêcherait pas qu'il ne pût s'agir du même peuple, la prononciation ne différant que par une légère intonation. — Notons ici, en passant, que l'édition du *Ouen-hien-tong-kao* de 1524 porte 黄文 (*Hoang-ouen*) au lieu de 黄支 (*Hoang-tchi*), en tête de la notice que nous traduisons; mais c'est une faute corrigée dans les éditions postérieures et dans le texte même de l'édition qui porte ce titre fautif, puisqu'on y lit un peu plus loin 黄支.

[2] *Ho-pou* et *Jin-nan* étaient des *Kiun* ou provinces du *Kiao-tchi*. Voir ci-dessus p. 308.

[3] Partie méridionale de l'île de *Hainan* (*Li-tong*). Voir ci-dessus, p. 394.

[4] 瑠珠 Matière précieuse transparente et de couleur bleue dont il a été fait mention déjà ; mais qui ne parait pas bien connue. W. Williams définit ce mot : « *A vitreous, strasse-like composition, used for cups, bangles and colored glaze.* »

[5] Le *tsun* représente à peu près trois centimètres.





KO-LO[1]

哥羅

On entendit parler du royaume de Ko-lo, au temps de la dynastie des Han[2]. Il est situé au sud-est du pays de *Pan-pan*[3]. On lui donne aussi le nom de *Ko-lo-fou-cha-lo*[4]. Le roi qui le gouverne est appelé *Chi-lo-po-lo*[5], de son nom de famille, et *Mi-chi-po-lo*[6] de son nom personnel. Sa capitale est entourée de murs construits en pierres de taille. On y voit un palais dont les portes sont flanquées de tours, et qui renferme les appartements des femmes du Roi[7]. Les édifices ont des toitures de paille. Le royaume est divisé en vingt-quatre gouvernements, qui n'ont pas de subdi-

[1] Goa ? ? ?

[2] Voir la note 1 de la notice précédente.

[3] 槃槃 Une notice sur ce pays est donnée plus loin.

[4] 哥羅富沙羅

[5] 矢利婆羅

[6] 米失鉢羅

[7] Litt.: *Les demeures interdites*.

visions administratives[8]. Les salles d'audience sont décorées avec des armes de luxe, symétriquement rangées, et avec des drapeaux ornés de plumes de paon. Les habitants de ce pays ont pour armes l'arc et la flèche, le sabre et la lance ; ils revêtent des cuirasses de peau. Jamais ils ne font la guerre sans éléphants. Un corps d'armée, chez eux, doit compter cent éléphants, et tout éléphant doit être entouré de cent soldats. La selle de chaque éléphant supporte un entablement solide, muni d'une balustrade et défendu par quatre hommes dont le premier tient une lance, le second un arc, le troisième une massue et le dernier un sabre.

L'impôt est personnel. Il est, par tête, d'un *tchu* d'argent[9].

Dans le royaume de Ko-lo on n'élève pas de vers à soie, on ne cultive pas de chanvre; on fabrique seulement des étoffes avec l'espèce de coton appelée *ki-peï*. On rencontre des bœufs, mais fort peu de chevaux. Les fonctionnaires ont le droit exclusif de relever leurs cheveux et de les entourer d'une sorte de turban. Le jeune homme qui demande une fille en mariage offre d'abord des noix d'arec, quelquefois en si grand nombre qu'elles remplissent deux cents plats ou bassins ; et quand vient le jour des noces, suivant qu'il est plus ou moins riche, il apporte quelquefois jusqu'à deux cents onces d'or. Dès que le mariage est accompli, la femme

[8] Litt. : Le royaume a vingt-quatre *tcheou*, mais pas de *hien*.

[9] Le 銖 *tchu* ou *chu* représente exactement, suivant M. N. Rondot, le poids de 1 gramme 575 milligrammes. C'est la vingt-quatrième partie d'un *leang* au *taël d'argent*, qui vaut environ 8 francs. On voit qu'il serait difficile d'imaginer un impôt plus léger.

prend le nom de son mari. Les instruments de musique en usage sont un violon assez semblable à celui que l'on appelle (à la Chine) *pi-pa*, des flûtes, des cymbales de cuivre, des conques, et diverses sortes de tambours dont quelques-uns sont en fer. On brûle les morts et leurs cendres, renfermées dans un vase de métal, sont jetées dans la mer.





LIN - Y

林邑

Le pays où fut fondé plus tard le royaume de Lin-y formait, au temps des Tsin[1], le *hien* du même nom, dépendant du *kiun* de *Siang*[2]. Sous les Han[3], ce *hien* de Lin-y devint le *hien* de *Siang-lin*[4] et dépendit du *kiun* de *Ji-nan*[5], étant ainsi placé aux limites

[1] C'est-à-dire dans la seconde moitié du IIIme siècle avant notre ère.

[2] 象郡 (*Kiun des éléphants*). La circonscription de cette ancienne province, située à l'extrémité méridionale de la Chine, est indiquée approximativement par Klaproth dans la planche 5 de ses *Tableaux historiques de l'Asie*. Si l'on en juge toutefois par la position de la ville actuelle de 象州 *Siang-tcheou*, qui jadis a donné son nom au *Siang-kiun*, il y a lieu de supposer que la province s'étendait du côté du nord un peu plus loin que Klaproth ne l'a indiqué.

[3] Voir ci-dessus, note 1 (article Hoang-tchi).

[4] 象林

[5] 日南 L'ancien *kiun* ou province de ce nom comprenait à peu près le *Tong-king* de nos jours.

de l'ancien *Youe-tchang*[6], et à 3,000 *li* par mer au sud du *Kiao-tchi*[7]. Dans sa plus grande longueur il peut avoir 600 *li* d'étendue; 400 *li* environ le séparent des frontières du Ji-nan. Au sud du Lin-y, en franchissant par terre ou par eau une distance de 2,000 *li*, on arrive au pays des *Si-tou-y*[8], où Ma-youen éleva jadis deux colonnes de cuivre, pour marquer les confins de l'empire des Han[9].

Ma-youen, en reprenant la route du nord, avait laissé derrière lui dix familles, au lieu marqué par les colonnes de cuivre. Ces dix familles, à l'époque des Soui, s'étaient multipliées et dépassaient le nombre de trois cents; toutes portaient le nom de *Ma*[10]. Les hommes qui les composaient, étant considérés par les

[6] 越裳 Ancien nom du 老撾 *Lao-tchoue* ou royaume des *Laos*, au sud du *Yu-nan* et au nord de l'empire d'*Annam*, selon Ed. Biot (*Dictionnaire des noms géographiques anciens et modernes de l'Empire chinois*).

[7] 交阯 Voir la notice sur le *Kiao-tchi*, ci-dessus, p. 307, en remarquant que les limites du pays ont beaucoup varié.

[8] 其南水步道二千餘里有西屠夷. D'après les formules ordinaires de notre texte, il semble bien qu'on doive entendre que le pays des *Si tou-y* est situé à 2,000 *li* des frontières méridionales du *Lin-y*. Cependant, comme la phrase suivante paraît indiquer que les colonnes de *Ma-youen* marquaient une limite immédiate entre le *Lin-y* et les *Si-tou-y*, on se demande s'il n'y aurait pas lieu d'entendre « qu'au sud du *Lin-y* on peut voyager par terre et par eau sur une longueur de 2,000 *li* dans le pays des *Si-tou-y*. » Littéralement : Sur un parcours par terre et par eau de 2,000 *li*, c'est le pays des *Si-tou-y*.

[9] Voir ci-dessus, p. 97 et 98. — L'empire des *Han*, c'est l'empire chinois.

[10] 馬

indigènes comme des étrangers expatriés, avaient reçu d'eux le surnom de *Ma-lieou-jin*[11]. Les colonnes de cuivre furent détruites, mais les *Ma-lieou-jin* conservèrent le souvenir de la place qu'elles occupaient et les chroniques du royaume de Lin-y rapportent à cet égard la tradition que voici : Le lieu où Ma-youen éleva deux colonnes de cuivre était aux frontières méridionales du Siang-lin ; elles fixèrent la ligne de démarcation entre les possessions des Han et le territoire des Si-tou-y. Les colonnes étaient placées sur une montagne ayant dix *li* de tour, dont l'un des versants est escarpé. Cette montagne fait partie d'une chaîne rocheuse qui se prolonge au loin vers l'occident et qui, du côté de l'orient, s'étend jusqu'à la mer. On lit aussi dans le *Tao-li-ki* de *Kiu-kieou* qu'au pays de Lin-y au lieu appelé *Ta-pou-keou*, il y avait cinq colonnes de cuivre[12].

Dans les dernières années de la dynastie des Han, alors que l'Empire était en proie aux plus grands désordres, *Kiu-lien*[13], fils d'un mandarin du *hien* de Siang-lin, (autrement Lin-y), tua le gou-

[11] 馬留人 Voir ci-dessus, note 46, p. 98. Ici, le texte indiquerait bien que les soldats de *Ma-youen* avaient pris simplement le nom de *Ma* auquel les indigènes ajoutèrent le complément *lieou-jin*, dans le sens *d'émigrés*.

[12] 道里記 Le *Tao-li-ki* devait être, comme l'indique son titre, un livre traitant des *routes* et des *distances*. 大浦口 *Ta-pou-keou* signifie littéralement *bouche* (entrée, embouchure) *du grand rivage*, mais il est difficile de décider s'il s'agissait de l'embouchure d'un fleuve *Ta-pou* ou de toute autre localité ainsi nommée.

[13] Littéralement : Le fils d'un mandarin du titre de *kong-tsao*, dont le nom de famille était 區 *Kiu* et qui, de son nom personnel, s'appelait 連 *Lien*. Deguignes, dans son *Histoire des Huns*, lui donne le

verneur chinois de ce pays et lui-même en devint le roi. Ses descendants héritèrent du trône qu'il avait fondé ; au temps de la dynastie des Ou [14], ils envoyèrent des ambassadeurs à la Cour, et rendirent la visite d'hommage. Ensuite, l'un d'eux étant mort sans enfant mâle eut pour successeur le fils d'une fille qu'il avait laissée, lequel se nommait ***Fan-hiong*** [15]. Fan-hiong, en mourant, transmit à son tour la royauté à son fils (***Fan***)-***y*** [16].

Ce pays a des montagnes qui renferment des mines d'or, dont le minerai est de couleur rouge. L'or qui s'engendre dans ces mines produit, pendant la nuit, des feux qui ressemblent à ceux des vers luisants. On recueille au Lin-y des écailles de tortue, des coquillages qui servent de monnaie, le parfum appelé ***tchin-choui*** [17] et la fleur du ***ki-peï*** [18]. Les fleurs de l'abre ***ki-peï*** fournissent, à leur maturité, des filaments aussi fins et aussi blancs que le duvet de l'oie. On les file et on en fait de très belles étoffes, qui peuvent se teindre de toutes les couleurs [19]. Le parfum ***tchin***-(***choui***) se tire

nom de famille de *Tsao*, par une erreur qui consiste à avoir pris pour un nom d'homme le caractère 曹 *tsao* qui fait partie du titre de ses fonctions. — Gaubil fixe l'avènement de *Kiu-lien* à l'an 263.

[14] Dynastie qui régna de l'an 222 à l'an 280.

[15] 范熊

[16] 范逸. Le fait d'interrompre la chronologie des rois de *Lin-y* pour y intercaler un tableau, qui suit, des mœurs du royaume et des productions du pays indique, selon la méthode de ***Ma-touan-lin***, que ce tableau est emprunté à des documents comtemporains du roi *Fan-y*, c'est-à-dire appartenant au commencement du IVme siècle de notre ère.

[17] 沉水

[18] 吉貝

[19] On lit dans la *Description du royaume de Siam*, par *La Loubère* : « Entre les cotonniers qu'ils (les Siamois) ont en

d'un bois que les indigènes fendent, entassent et laissent pourrir à l'humidité pendant de longues années, jusqu'à ce qu'il ne reste plus d'intact que le cœur et les nœuds. On plonge ces débris dans l'eau ; ceux qui s'immergent donnent le parfum qu'on nomme *tchin-hiang;* ceux qui surnagent donnent celui qu'on appelle *tchan-hiang*[20]. On trouve encore au Lin-y l'animal *sing-sing*[21], et de l'ambre en abondance. Le *Eul-ya* dit que les lèvres du *sing-sing* sont le mets le plus délicat.

A l'égard de l'ambre, on assure qu'il provient de la résine du pin. Cette résine, après mille ans de séjour dans la terre, produiras des racines de squine, lesquelles racines se changeraient en ambre, après une nouvelle période de mille ans. D'autres pensent que la résine se transforme en ambre directement. La présence de l'ambre dans la terre se manifeste par l'aridité du sol sur une assez grande étendue. On creuse quelquefois jusqu'à la profondeur de huit ou neuf pieds pour découvrir une concrétion de la grosseur d'un bois-

abondance, on vante beaucoup celui qui se nomme *Capoc*. Il produit une espèce de ouate si fine qu'on ne peut la filer, et qui leur tient lieu de duvet. » Il me parait que ce nom de *Capoc* est le même que celui de *ki-peï*, orthographié à la chinoise, mais le texte du *Ouen-hien-tong-kao* atteste en maints endroits que le duvet de la fleur du *ki-peï* se filait et se tissait.

[20] 沉水 *Tchin-choui* signifie littéralement : « *qui s'immerge dans l'eau*, et 沉香 *tchin-hiang : parfum qui s'immerge*. Ces deux termes sont synonymes. 棧香 *tchan-hiang*, au contraire, signifie *parfum qui forme un pont*, c'est-à-dire *qui surnage*. La construction de la phrase paraît indiquer que cette seconde sorte était de seconde qualité.

[21] Voir ci-dessus, page 178 et suiv.

seau, au centre de laquelle l'ambre est renfermé. Au moment où il reçoit le premier contact de l'air, il n'a guère plus de consistance que la gomme du pêcher, mais il s'affermit bientôt et durcit peu à peu. Les autres productions du Lin-y ressemblent à celles du Kiao-tchi.

Les habitants construisent les murs de leurs maisons avec des briques cuites, revêtues d'une couche de chaux. Les maisons sont toutes surmontées d'une plate-forme ou terrasse, appelée *kan-lan* [22]. Les ouvertures sont généralement placées du côté du nord; quelquefois du côté de l'est ou de l'ouest, sans règle fixe.

Deux grands dignitaires appelés *si-kiun-po-ti* [23] et *sa-po-ti-ko* [24], occupent à la Cour le premier rang. Sous leurs ordres sont placées trois classes de mandarins nommées *lun-to-sing* [25], *ko-lun-tchi-ti* [26] et *y-ti-kia-lan* [27].

La hiérarehie des fonctionnaires qui administrent les provinces comprend plus de deux cents classes différentes. Les principaux de ces fonctionnaires se nomment *fo-lo* [28] et *ngo-lun* [29]; on peut les comparer à nos vice-rois ou gouverneurs.

Pour écrire, les habitants de ce royaume emploient des feuilles d'arbre qui tiennent lieu de papier; en guise de nattes, ils se ser-

22 干蘭. On a vu déjà, plusieurs fois, la même expression employée dans le même sens, en parlant des habitations construites par les anciens peuples indigènes de la Chine méridionale.

23 西那婆帝

24 薩婆地歌

25 倫多姓

26 歌倫致帝

27 一地伽蘭

28 弗羅

29 阿倫

vent des feuilles du cocotier[30]. Hommes et femmes n'ont d'autre costume qu'un lè de toile de *ki-peï* enroulé autour du corps. Ils se percent les oreilles, afin d'y suspendre de petits anneaux. Les gens distingués chaussent des souliers de cuirs; ceux du commun marchent nus-pieds. Ce sont là des usages qui règnent également dans le *Fou-nan*[31] et dans tous les royaumes situés au delà du Lin-y. Le Roi porte un bonnet de forme élevée[32], orné de fleurs d'or et garni d'une houppe de soie. Quand il sort, il monte sur un éléphant; il est précédé de conques et de tambours, abrité sous un parasol de *ki-peï* et

[30] 書樹葉爲紙. 施椰葉爲席. On pourrait traduire *à priori :* « Pour écrire, avec des feuilles d'arbre on fabrique (littér: on fait) du papier; et pour étendre (par terre), avec des feuilles de cocotier on fabrique (litt.: on fait) des nattes. » Mais il paraît évident que les feuilles de cocotier servent de nattes naturellement, sans être travaillées, d'où il suit, en vertu du parallélisme des expressions, que le caractère 爲 *ouei* doit être pris ici dans son sens habituel de *être, faire érellement*, c'est-à-dire *servir de, tenir lieu de*. Ceux qui penseront, avec Deguignes et Klaproth, que *Lin-y* est l'ancien nom du pays de *Siam* remarqueront, du reste, ce pasage de la description du *Siam* par *La Loubère :* « Les Siamois écrivent aussi avec un style ou un poinçon sur les feuilles d'une sorte d'arbre qui a beaucoup de ressemblance avec le palmier, et qui se nomme *tan*. Ces feuilles, qu'ils appellent *barlan*, se coupent en carré long et fort étroit. C'est sur cette espèce de tablettes qu'on écrit les prières que les *talapoins* chantent dans leurs temples » (*Histoire générale des voyages*, édit. de Didot, t. IX, p. 305).

[31] Voir la notice qui suit immédiatement celle-ci.

[32] Littéralement : un bonnet de la forme du bonnet appelé *tchong-fou*, coiffure de cérémonie dont la figure est représentée dans le *San-tsaï-tou-hoeï*, section du costume, livre I, folio 15.

entouré de serviteurs qui déploient des drapeaux de la même étoffe. Il n'existe aucun code de lois pénales. On fait écraser les criminels sous les pieds d'un éléphant, ou bien encore on les conduit dans une montagne isolée appelée *Po-lao-chan* [33], où ils sont condamnés à mourir de faim. Les hommes des plus hautes familles sont appelés *Po-lo-men* [34]. Les noces s'accomplissent toujours à la huitième lune. Ce sont les filles qui demandent les garçons en mariage, par la raison qu'elles sont considérées comme étant d'une nature inférieure. Il n'est pas interdit aux personnes qui portent le même nom de famille de se marier entre elles [35].

Ces étrangers sont d'un caractère belliqueux et cruel. Ils ont pour armes l'arc et la flèche, des sabres, des lances et des arbalètes en bois de bambou. Les instruments de musique dont ils font usage ressemblent beaucoup à ceux que nous avons nous-mêmes : la cithare, le violon à cinq cordes, la flûte, etc. Ils se servent aussi de conques et de tambours pour avertir le peuple [36]. Ils ont les yeux profonds, le nez droit et saillant, les cheveux noirs et frisés. Les femmes nouent leurs cheveux au sommet de la tête, en forme de marteau. Le climat est chaud toute l'année ; jamais de gelée ni de neige.

Les funérailles du Roi ont lieu sept jours après sa mort ; celles des grands mandarins au bout de trois jours et celles des gens du peuple le lendemain du décès. Quelle que soit la condition du mort.

33 不勞山 Le caractère 山 *chan* (*montagne*) ayant aussi parfois le sens de *île*, on pourrait traduire également : une île appelée *Po-lao*.

34 婆羅門 *Brahmanes*.

35 Contrairement aux lois de la Chine.

son corps est soigneusement enveloppé, porté sur le bord de la mer ou d'un fleuve, au bruit du tambour, avec accompagnement de danses, et ensuite livré aux flammes sur un bûcher que dressent les assistants. Les ossements épargnés par le feu sont enfermés dans un vase d'or et jetés dans la mer, quand c'est le corps du roi qu'on a brûlé. Les restes des mandarins sont enfermés dans un vase d'argent et jetés dans les flots à l'embouchure du fleuve; pour les morts qui n'ont joui d'aucune distinction, on se contente d'un vase de terre que reçoivent les eaux fluviales. Les parents de l'un et de l'autre sexe suivent le convoi et coupent leurs cheveux, avant de s'éloigner du rivage; c'est la seule marque d'un deuil très-court. On voit cependant quelques femmes qui gardent le deuil toute leur vie sous une autre forme, en laissant flotter leurs cheveux épars après qu'ils ont repoussé. Ce sont des veuves qui ont renoncé à jamais de se remarier.

Tous les habitants de ce royaume sont bouddhistes. Leur écriture est la même que celle de l'Inde. Un de leurs rois a fait fondre une statue d'or et d'argent représentant Bouddha, laquelle statue n'a pas moins de dix embrasses de tour[37].

A l'époque de la dynastie des Tcin, sous le règne de l'empereur Ou-ti, dans les années *ta-kang* (280-289), le roi (Fan-y) offrit encore le tribut. Ce roi mourut dans la deuxième année *kien-kang*, du règne de l'empereur Tching-ti (336). Il eut pour succes-

[36] Quand passe le cortége royal, et dans certaines autres cérémonies.

[37] Le comte de Beauvoir, dans son *Voyage autour du monde*, décrit une statue de Bouddha qu'il vit au Siam et qui n'offre pas de moindres dimensions.

seur l'*esclave* (appelé) *Ouen*[38], que jadis il avait envoyé jusqu'à Lo-yang[39] afin de nouer des relations commerciales avec la Chine, qui avait rapporté de son voyage l'art de bâtir des palais, de fabriquer des armes, de construire des chars de guerre et qu'il avait comblé de faveurs à son retour, en lui confiant le commandement de ses armées. Cet esclave Ouen commença par calomnier et rendre odieux à leur père les fils du roi Fan-y; il les força de quitter la Cour et, quand Fan-y mourut, il s'empara traîtreusement du trône. Il avait trente à quarante mille soldats, avec lesquels il attaqua les royaumes voisins. Sous le règne de l'empereur Mou-ti, dans

[38] 奴 文 Je traduis le caractère 奴 *nou* (esclave) au lieu d'en faire un nom propre, par respect pour la version des missionnaires de Pé-king, adoptée par Deguignes, etc. Il est à remarquer cependant que ce 奴 文 *Nou-ouen l'esclave Ouen* est appelé aussi 范 文 *Fan-ouen*, portant ainsi le nom de 范 *Fan* qui était celui de la famille royale du *Lin-y*, que ses descendants portèrent tous de même le nom de *Fan*, et que ce fut seulement trois siècles plus tard, comme on le verra ci-après, que la famille *Fan*, suivant Ma-touan-lin et les autres historiens, cessa de régner. Il n'est donc pas impossible de supposer que le roi *Fan-y* ait fait de l'*esclave Ouen* son fils d'adoption, de telle sorte qu'il ait été considéré comme son descendant direct; mais il ne me paraîtrait pas impossible non plus d'admettre deux autres hypothèses, l'une que 奴 *Nou* fut simplement la première syllabe du petit nom de *Nou-ouen*; l'autre que *Fan-ouen*, fils d'une concubine du roi *Fan-y*, préféré par le roi à ses frères légitimes, ait reçu ce surnom de *Nou* (esclave) par allusion à la condition de sa mère, sans être nullement lui-même de condition servile. L'histoire des peuples orientaux offrent beaucoup d'exemples analogues.

[39] Ancienne capitale de la Chine, située dans la province actuelle du *Ho-nan*.

la troisième année *yong-ho* (347), il envahit le *Ji-nan*[10] [le *kiun* actuel de ce nom] et proposa au gouverneur chinois du Kiao-tcheou, nommé Tchu-fan, de fixer les limites de ses territoires et de ceux de l'Empire à *Hong-chan*[11], c'est-à-dire à l'extrémité septentrionale de la province dont il venait de s'emparer. C'était au marché de Hong-chan qu'arrivaient depuis longtemps les marchandises précieuses importées pour faire des échanges par les vaisseaux des royaumes lointains. La cupidité des fonctionnaires chinois du Kiao-tcheou et du Ji-nan, qui exerçaient sur ces marchandises des prélèvements de vingt à trente pour cent, soulevait un concert de plaintes et, d'autre part, le Lin-y qui ne possédait qu'une faible étendue de terres labourables ambitionnait beaucoup les fertiles plaines du Ji-nan. L'*esclave* Ouen s'empara encore du *Kieou-tchin*[12] [le *kiun* actuel de ce nom] et chargea le peuple d'impôts si excessifs qu'à peine il laissait aux habitants dix à vingt pour cent de leurs récoltes. Il mourut, sur ces entrefaites, et fut remplacé par son fils (*Fan*)-*fo*[13], que le gouverneur chinois du Kieou-tchin, nommé Kouan-soui, expulsa du Ji-nan et força de rentrer dans les anciennes limites du Lin-y. Kouan-soui, poursuivant l'ennemi, avait pénétré fort avant dans le Lin-y. On était alors à la cinquième

[10] Voir les *Tableaux historiques de l'Asie* de Klaproth pour la situation de cette province, dont la capitale était au nord-est du *Tong-king* actuel et dont les limites ont énormément varié.

[11] 橫山 A l'est de la ville actuelle de *Nan-ning-fou*. Il a été fait mention plusieurs fois déjà de cette ville et de son marché dans les notices sur les anciennes populations de la Chine méridionale.

[12] L'une des provinces du *Kiao-tchi*. Voir ci-dessus, page 308.

[13] 佛

lune. Il fit dresser un gnomon. Le soleil se trouva au nord du gnomon, et l'ombre fut au midi du gnomon. L'ombre avait neuf *tsun* et un *fen* de longueur, en partant du midi de l'ombre du nord. Cette observation explique comment les habitants de ce pays ouvrent les portes de leurs maisons du côté du nord pour qu'elles soient tournées du côté du soleil[44].

Fan-fo demanda la paix, mais il ne tarda pas à envahir de nouveau les territoires du Ji-nan et du *kiun* de *Kieou-te*[45] [frontière actuelle du Ngan-nan et du Ji-nan]. Un grand nombre de soldats périrent dans ces guerres perpétuelles et le Kiao-tcheou fut définitivement amoindri.

Un arrière-petit-fils de (Fan)-fo, nommé (Fan)-*ouen-ti*[46], occupa le trône de Lin-y et fut tué par *Tang-ken-chun*[47], prince du *Fou-nan*[48]. *Fan-tchou-nong*[49], qui était alors ministre dirigeant du Lin-y, calma les troubles dont cet événement fut suivi et plaça la courome sur sa propre tête. Il laissa le pouvoir à son fils

44 Cette observation qui placerait le *Lin-y* au delà de l'équateur parait tellement extraordinaire, et d'ailleurs si peu d'accord avec l'ensemble des indications géographiques fournies d'autre part, que je crois devoir en donner ici le texte original : 至林邑時五月立表日在表北影在表南九寸一分自北影之南故開北戶以向日

45 九德

46 文敵

47 當根純

48 Le fils du roi de *Fou-nan*, dit Mailla. — La notice sur le *Fou-nan* suit immédiatement celle-ci.

49 范諸農 « Prince de la famille royale, » ajoute le *Tong-kien-kang-mou*.

(Fan)-*yang mei*[50], lequel eut à son tour pour héritier un fils appelé (Fan)-*to*[51], qui régna sous le même nom qu'avait porté son père [Comme la mère du roi (Fan)-yang-mei, père de (Fan)-to, était sur le point d'accoucher, elle avait rêvé qu'on lui présentait une tablette d'or. L'or dans le langage de ces barbares, se dit *yang-mei*, c'est pourquoi (Fan)-yang-mei avait reçu ce nom. (Fan)-to succédant à son père, voulut aussi régner sous le nom de (Fan)-yang-mei[52]].

Au temps de la dynastie des Song du Nord, dans le courant des années *youen-kia* de l'empereur Ouen-ti (424-453), le roi de Lin-y s'efforçait encore d'occuper le Ji-nan et le *Kieou-te* [Ce *kiun* de *Kieou-te* comprenait alors les territoires qui forment aujourd'hui les frontières respectives du Ngan-nan et du Ji-nan[53]]. L'Empereur chargea le général Youen-kan du soin de le châtier. Youen-kan défit les troupes du Lin-y, pénétra jusqu'au cœur de ce royaume, força le roi (Fan)-yang-mei à s'enfuir avec son fils, en abandonnant sa capitale, et fit un très-riche butin. En outre d'un grand nombre d'objets rares et précieux, il rapporta de cette expédition quelques dizaines de mille livres d'or en lingots, provenant de statues qu'il avait fait fondre. Par la terreur quelle inspira, cette campagne du général Youen-kan eut les plus heureuses conséquences. Jusqu'à la fin des Song du Nord et sous les dynas-

50 陽邁

51 咄

52 Ces deux règnes successifs sous un même nom ont induit en erreur l'auteur de l'*Histoire des Huns*, qui n'a vu qu'un seul roi dans les deux *Yang-mei*.

53 *Ma-touan-lin* répète ici ce qu'il a dit un peu plus haut (voir ci-dessus la note 45).

ties des Tsi, des Leang et des Tchin, les rois de Lin-y envoyèrent fidèlement le tribut, sans causer aucun trouble.

Ouen-ti, qui détruisit les Tchin et qui fut le premier empereur des Soui, envoya le général Lieou-fang à la tête d'environ dix mille hommes, fantassins et cavaliers, attaquer le roi de Lin-y appelé *Fan-tchi*[54]. Ce prince, qui se tenait sur ses gardes, avait rassemblé une armée dont la principale force était dans ses éléphants. Lieou-fang, quand il se vit en face de l'ennemi, fit creuser un grand nombre de fosses qu'il recouvrit d'herbes et de broussailles et que ses propres soldats prirent le soin d'éviter, tout en manœuvrant à l'entour. Ensuite, après un léger engagement, il feignit de battre en retraite afin d'attirer l'armée de Lin-y sur le terrain qu'il avait préparé. Ce stratagème eut un plein succès. Les éléphants qui tombaient dans les fosses en sortaient furieux et effrayés, se jetant sur leurs conducteurs et causant un désordre extrême. Aussitôt Lieou-fang revint à la charge ; il eut une victoire complète et marcha rapidement sur la capitale du Lin-y, qu'il occupa sans coup férir. Le roi Fan-tchi, n'ayant plus de soldats pour la défendre, avait cru devoir l'abandonner. Lieou-fang y prit dix-huit tablettes d'or massif, dans la salle où le roi honorait la mémoire de ses ancêtres. Ces tablettes étaient au nombre de dix-huit, parce que Fan-tchi était le dix-neuvième roi du Lin-y[55]. Le général

[54] 梵志. On remarquera que le caractère qui donne ici le son *Fan* n'est pas celui qui représente le nom de famille de la dynastie régnante, lequel se prononce de même. mais s'écrit 范, ainsi qu'on l'a vu plus haut. *Fan-tchi* est donc ici le nom *personnel* d'un prince qui devait s'appeler *Fan-fan-tchi*.

[55] On voit par là que les rois de *Lin-y* avaient pris des Chinois la manière d'ho-

chinois ne songea pas à occuper le pays qu'il avait conquis. Il reprit avec ses troupes la route du nord, et Fan-tchi rappelant ses sujets dispersés rentra dans les ruines de sa capitale, qu'il s'appliqua à relever[56].

Au milieu des années *ou-te* de la dynastie des Tang (618-624), le Lin-y fit la visite d'hommage et offrit le tribut. Dans les

norer la mémoire des princes défunts, en construisant un temple des ancêtres et en y plaçant des tablettes qui portaient chacune le nom de l'un d'entre eux. Les dix-huit tablettes nous fixent exactement sur le nombre des rois de Lin-y prédécesseurs de *Fan-tchi*, à partir de *Kiu-lien*, bien que la mémoire de plusieurs d'entre eux se soit effacée.

[56] Le récit que fait *Ma-touan-lin* de l'expédition de *Lieou-fang* diffère de celui que donne le *Tong-kien-kang-mou*, en ce qu'il n'est parlé ici que d'une seule expédition de ce général chinois, envoyé par l'empereur *Ouen-ti* contre les *Lin-y* à la tête d'un corps d'armée de dix mille hommes, tandis que le *Tong-kien-kang-mou* mentionne deux expéditions de *Lieou-fang*, distinctes bien que consécutives, la première en 602, sous le règne de l'empereur *Ouen-ti*, pour comprimer une rébellion du *Kiao-tcheou* suscitée par les *Lin-y* et la seconde en 605, sous le règne de l'empereur *Yang-ti*, pour forcer le roi Fan-tchi au cœur de son royaume et pour lui enlever ses trésors. Si *Ma-touan-lin* n'a point relaté la première, c'est vraisemblablement parce qu'il n'a pas jugé qu'elle appartînt à l'histoire propre du *Lin-y*; mais en abrégeant ainsi son récit, il paraît avoir commis l'erreur de placer la prise de *Lin-y* sous le règne de *Ouen-ti*, qui avait ordonné la première expédition, alors que cet événement n'eut lieu que sous le règne de son successeur. Une autre erreur probable de notre texte, laquelle doit tenir à quelque faute de copiste, consiste à fixer à 10,000 hommes seulement l'effectif de l'armée chinoise expéditionnaire. Le *Tong-kien-kang-mou* dit 50,000, ce qui est beaucoup plus conforme aux indications analogues et à l'importance des résultats obtenus.

années *tching-kouan* (627-649), un roi de Lin-y, appelé (Fan)-*teou-li*[57], envoya des éléphants privés, des agrafes d'or très-pur, des ceintures de toute couleur et de belles pierres fines d'un rouge ayant la nuance de l'aurore. Le style de ses lettres n'était pas assez respectueux, ce dont les ministres se montrèrent unanimement offensés, mais l'Empereur n'y attacha pas d'importance. Ce même prince offrait aussi des perroquets blancs et des perroquets de diverses couleurs. Comme ces oiseaux souffraient du froid, l'Empereur refusa de les recevoir; il voulut qu'ils fussent rendus à leur pays.

(Fan)-teou-li étant mort eut pour successeur son fils (Fan)-*tchin-long*[58], qui offrit en tribut un rhinocéros[59] et plusieurs raretés. Dans la dix-neuvième année *tching-kouan* (646), le roi (Fan)-tchin-long fut assassiné par son ministre *Mo-ho-moen-to-kia-to*[60], ce qui mit fin à la famille *Fan*[61]. La famille Fan étant éteinte, les hommes du royaume reconnurent pour souverain un gendre du roi (Fan)-teou-li qui s'appelait *Po-lo-men*[62], mais les grands le déposèrent et mirent sur le trône une fille de (Fan)-teou-li. La reine qu'ils venaient de constituer ne pouvant toutefois gouverner seule, les grands lui firent épouser un prince du nom de *Tchou-ko-ti*[63], fils d'une tante paternelle de (Fan)-teou-li, lequel avait dû se réfugier

57 頭黎

58 鎮龍

59 通天犀 *Tong-tien-si*; litt. : *un rhinocéros perçant le ciel*. Peut-être une espèce de rhinocéros à corne très-longue.

60 摩訶慢多伽獨

61 范. Voir ci-dessus la note 38.

62 *Po-lo-men* signifie *brahmane* (voir ci-dessus, note 34). Il est donc vraisemblable qu'il y a ici confusion entre un nom de caste et un nom personnel.

63 諸葛地

dans le Tchin-la, à cause d'un crime commis par son père, et revint au Lin-y pour y régner.

Depuis les années *yong-hoeï* (650-655), époque de ces derniers événements, jusqu'aux années *tien-pao* (742-755), le Lin-y rendit trois fois la visite d'hommage. [Dans l'une de ces visites, les envoyés du Lin-y offrirent à l'Empereur une pierre ronde produisant du feu[64], grosse comme un œuf de poule et transparente comme du cristal. A l'heure de midi, si l'on approchait de cette pierre quelques feuilles d'armoise, le feu prenait aussitôt[65]. Les envoyés disaient que cet objet curieux leur était venu du royaume de *Lo-tsa*[66].]

Dans les années *tchi-te* (756-757), le roi de Lin-y changea le nom de son royaume en celui de *Hoan*[67].

Au commencement des années *youen-ho* (806-820), le souverain de ce pays cessa d'envoyer le tribut et ravagea les terres de l'Empire. Le gouverneur chinois du Ngan-nan, nommé Tchang-tan, battit l'armée barbare qui avait envahi déjà les *tcheou* de *Hoang*[68] et de *Ngaï*[69], se saisit du général qui la commandait et coupa plus de trente mille têtes à l'ennemi. Il fit prisonnier cin-

64 火環

65 Cette pierre exposée au soleil agissait évidemment sur les feuilles d'armoise desséchées comme la lentille sur l'amadou, les feuilles d'armoise étant revêtues d'un duvet fin et épais qui les rend très-propres à s'enflammer facilement.

66 羅刹 Pays habité par des nègres, dont la notice viendra plus loin.

67 環

68 驩

69 愛 Peut-être faudrait-il lire : le *tcheou* de Hoang-ngaï.

quante-neuf princes. Un grand nombre d'armes et de bateaux de guerre demeurèrent aussi entre ses mains[70].

[70] L'encyclopédie chinoise intitulée *Youen-kien-loui-han* complète ainsi l'histoire du *Lin-y*, en nous montrant pourquoi *Ma-touan-lin* la considère ici comme terminée. On lit dans cet ouvrage: « Sous les Tang, au commencement des années *youen-ho* (806-820), les peuples du *Lin-y* ayant envahi les *tcheou* de *Hoang* et de *Ngaï*, le gouverneur du *Ngan-nan*, nommé *Tchang-tan*, leur fit essuyer les plus sanglantes défaites. Alors ils abandonnèrent le *Lin-y* et mirent leur capitale à 占 *Tchen*. Par cette raison, leur nouveau royaume fut appelé 占 城 *Tchen-tching* (ville fortifiée de Tchen). » Ainsi le *Tchen-tching* (Cochinchine), dont la notice viendra ci-après, serait la continuation du *Lin-y*, au point de vue de l'histoire d'un peuple. Quant à l'identification des territoires occupés par l'ancien *Lin-y*, il paraît évident qu'ils étaient à la fois limitrophes du *Ngan-nan* et du *Tchen-tching*, puisque le peuple qui les occupait essaya plusieurs fois de s'étendre vers le *Ngan-nan* et finit par émigrer dans le *Tchen-tching*, quand le gouverneur du *Ngan-nan* le refoula en sens opposé. — Cette question de savoir précisément où était placé l'ancien *Lin-y* a beaucoup divisé les orientalistes. M. de Rosny s'est attaché à l'élucider dans un *Mémoire sur les peuples orientaux connus des anciens Chinois*, inséré dans le tome IX des *Actes de la Société d'Ethnographie*. Sur les cartes qui accompagnent son travail, M. de Rosny nous montre d'abord le *Lin-y*, au temps des *Tsin*, faisant alors partie du département de *Siang-kiun*, situé au nord de l'île de *Haï-nan*, avec prolongement vers le sud, mais encore fort loin de l'état de *Tsìampa*. Nous retrouvons ensuite ce pays, sur la carte de l'époque des Han, s'étendant vers le nord jusqu'aux *colonnes de cuivre*, dont la place est indiquée entre le 21me et le 22me degrés de latitude. A l'ouest du *Lin-y* est le *Kiao-tchi*, envahi par *Kiu-lien* en 263. La situation géographique de l'ancien *Lin-y* devrait donc être fixée, d'après M. de Rosny, au sud du *Dang-ngoaï* annamite, et sa frontière méridionale ne devrait pas

reculée beaucoup plus loin que le e *Gian-giang*, ses frontières de l'ouest ıant au pays *Lao*. La capitale actuelle *Annam, Hué,* et par conséquent loin le port de *Tourane* n'appartenaient pas originairement au *Lin-y*, mais à ce pays de *Tchen-ching* dans lequel les *Lin-y* émigrèrent, quand ils furent refoulés au sud par le général chinois *Tchang-tan*.





FOU-NAN

扶南

Ce royaume est au midi du *kiun* de Ji-nan[1], dans une grande île de la mer d'occident, à 7,000 *li* environ du Ji-nan et à 3,000 *li* au sud-ouest du Lin-y[2]. Son étendue, en long et en large[3], est au moins de 3,000 *li*. Les habitants du Fou-nan ne portent aucun vêtement et laissent leurs cheveux incultes. Ils ont le corps tatoué.

Jadis, il y eut une jeune reine de ce pays appelée ***Lieou-ye***[4], célèbre pour sa force virile et par ses exploits. ***Hoen-hoeï***[5], guerrier d'un royaume appelé ***Ki***[6], situé au sud du Fou-nan, attaqua Lieou-ye, la soumit et la prit pour femme. Ne pouvant souffrir qu'elle se montrât nue, il lui fit revêtir un lè d'étoffe avec un trou pour passer la tête; il voulut aussi qu'elle nouât ses cheveux. Hoen-hoeï laissa des descendants qui régnèrent, comme lui, dans le Fou-

[1] Voir ci-dessus, p. 308, note 10, et les *Tableaux historiques de l'Asie* de Klaproth.

[2] Voir la notice précédente.

[3] 廣袤

[4] 柳葉

[5] 混潰

[6] 激

nan. A la mort de l'un d'entre eux, nommé *Hoen-pan-hoang*[7], le peuple proclama roi le grand chef des armées, nommé *Fan-sse-moen*[8]. C'était un homme très énergique et très rusé, qui fit la guerre à tous ses voisins et qui étendit sa domination jusqu'à cinq à six mille *li*. Il s'intitula : Grand roi du Fou-nan. Quand il mourut, il y eut une période d'anarchie ; ensuite le chef militaire *Fan-tsin*[9] s'empara du pouvoir. Ces événements s'accomplirent sous les dynasties de Ou et de Tcin[10].

Le Fou-nan est un pays accidenté, offrant des vallées et des plaines. Son climat, ses productions et ses mœurs sont à peu près comme au Lin-y. On y voit des villes fortifiées et de beaux palais. La demeure du Roi est surmontée d'une double terrasse. Des palissades tiennent lieu de murs dans les endoits fortifiés. Les maisons sont couvertes avec les feuilles d'une plante qui croît sur le bord de la mer. Ces feuilles ont six à sept pieds de long et présentent la forme d'un poisson. Le Roi voyage monté sur un éléphant. Ses sujets sont tous laids et noirs ; leurs cheveux sont crépus[11]. Ils ne portent ni vêtements ni chaussures. Ils cultivent la terre ; il leur suffit de semer une année pour récolter pendant trois ans. Ils se plaisent à sculpter, ciseler et graver. La plupart des ustensiles dont ils se servent pour manger sont en argent. Ils sculptent

7 混盤况

8 范師曼 On pourra remarquer que ce nom de famille 范 *Fan* est précisément celui de la dynastie qui régnait dans le *Lin-y*.

9 范尋 Même observation qu'à la note précédente.

10 C'est-à-dire entre les années 222 et 420 de notre ère.

11 卷髮 Peut-être faut-il entendre seulement *cheveux frisés, bouclés*.

et gravent le jade avec une espèce de diamant qui ressemble à du cristal fumé et qui se produit au fond de l'eau, sur des bancs de rochers, à cent brasses de profondeur, comme une sorte de transsudation lacteuse coagulée. Des plongeurs vont recueillir cette substance ; elle se durcit à l'air en un seul jour, au point d'ébrécher le marteau de fer avec lequel on essaierait vainement de l'entamer. Pourtant, si l'on frappe avec une corne de bélier, la pierre se brise et se réduit en parcelles comme ferait un morceau de glace[12]. L'impôt se paie en or, en argent, ou bien en perles et en parfums. Ces barbares ne laissent pas d'avoir des livres d'histoire et même assez de documents écrits pour former des bibliothèques. Leur écriture est du genre de celle des *Hou*[13].

Au temps de la dynastie des Ou, quand Tchu-yng et Kang-taï visitèrent le Fou-nan, dans leur voyage à la découverte des royau-

[12] J'ai traduit le plus littéralement qu'il m'a été possible ce passage singulier. Je n'entreprendrai pas d'expliquer cette vertu extraordinaire attribuée à la corne du bélier ; mais je dois faire remarquer qu'elle ne s'appliquait pas uniquement à l'*espèce de diamant* dont il est fait ici mention. On lit dans le *Peï-ouen-yun-fou* : « Le diamant (en général), 金鋼, est une pierre extrêmement dure. Rien ne peut résister à son frottement, et cependant on le brise avec une corne de bélier. »

[13] 文字類胡 Ce terme de 胡 *Hou* est très-vague. Aucun dictionnaire chinois ne l'explique d'une manière satisfaisante. Voici la définition qu'en donne W. Williams, dans la dernière édition de son excellent dictionnaire : « *A term for the Mongols, Huns or other tribes of central Asia; foreign, Turkish,* etc. » Peut-être faut-il entendre simplement par là que l'écriture du *Fou-nan* était alphabétique.

mes lointains [14], tous les hommes de ce pays étaient encore complétement nus ; les femmes seules portaient un léger vêtement. Les envoyés chinois complimentèrent le Roi sur la beauté de son royaume, sans lui cacher toutefois l'étonnement que leur causait la nudité des habitants. Le Roi fut sensible à cette remarque. Il ordonna que tous ses sujets mâles ceindraient désormais un lè d'étoffe. L'usage s'en est conservé et ce vêtement, de nos jours, est appelé *kan-moen* [15]. Il est de soie ou de coton, suivant la richesse et la condition des gens. Il existe au Fou-nan un grand aigle qui entre dans la mer et se transforme en une espèce de tortue, dont l'écaille, appelée *ko* [16], sert à faire des ornements de brides.

Sous la dynastie des Tcin occidentaux, entre les années *taï-chi* (265-275) et *taï-kang* (280-290), des envoyés du Fou-nan vinrent à la Cour pour offrir le tribut. Au temps des Tcin orientaux (317-420), un roi (de ce pays), nommé *Tcho-tchen-tan* [17], envoya aussi des ambassadeurs. Ensuite, il y eut un autre roi, dont le nom était *Kiao-tchin-jou* [18], lequel était un brahmane de l'Inde [19]. Un

[14] Le voyage de *Tchu-yng* et de *Kang-taï* nous reporte à la première moitié du IIIme siècle. — Voir ci-dessus, p. 410.

[15] 干漫 Il paraîtrait résulter de ce passage que le *Fou-nan* existait encore au temps de l'auteur du *Ouen-hien-tong-kao*. Les différents tableaux que trace *Ma-touan-lin* de ce pays sont d'ailleurs empruntés à des sources de plusieurs époques, dont l'indication approximative résulte de la place qu'ils occupent dans la chronologie des faits relatés.

[16] 珂

[17] 竺旃檀 Peut-être faudrait-il traduire : il y a eu un *tchen-tan* de l'Inde qui prenait le titre de roi et qui envoya des ou bien un personnage de l'Inde appelés, etc.

[18] 憍陳如

[19] 天竺婆羅門

esprit ayant annoncé qu'il serait appelé à régner sur le Fou-nan, il s'était dirigé vers le midi jusqu'au pays de ***Pan-pan***[20], où les hommes du Fou-nan vinrent au-devant de lui dès qu'ils apprirent son arrivée, en le proclamant roi. Il changea les institutions du Fou-nan pour y introduire celles de l'Inde. Il voulut que ses sujets cessâssent de creuser des puits et construisîssent à l'avenir des citernes; quelques dizaines de familles durent se réunir afin d'en entretenir une en commun. Les habitants du Fou-nan pratiquaient le culte des *esprits du Ciel*[21] et firent des statues de cuivre, les unes ayant deux visages et quatre mains, d'autres ayant quatre visages et huit mains, toutes tenant dans chacune de ces mains quelque symbole, comme un petit enfant, un oiseau, un animal, le soleil ou la lune.

Le Roi, quand il s'asseoit, est toujours à demi couché sur des coussins, tenant élevé son genou droit, tandis que son genou gauche touche la terre. Devant lui est étendu un tapis blanc, sur lequel sont posés un plat d'or et un brûle-parfums.

Les habitants du Fou-nan ne connaissent ni les lois de la politesse ni même la simple bienséance. Les jeunes garçons et les jeunes filles entretiennent des relations licencieuses en toute liberté. Ils rasent les cheveux de leurs tempes quand ils prennent le deuil.

Sous les Song, les Tsi et les Leang[22], les rois du Fou-nan con-

20 槃槃 La notice sur ce pays vient ci-après.

21 事天神 M. de Rosny entend par cette expression : *pratique le culte des dévas.*

22 C'est-à-dire depuis l'an 420 jusqu'à l'an 556.

tinuèrent d'offrir en tribut divers produits de leur pays. Au temps des Soui[23], le roi régnant portait le nom de *Kou-long*[24], nom de famille très répandu dans tous les royaumes de ces régions méridionales. Des vieillards érudits assurent que *Kou-long* n'est qu'une corruption du mot *Kouen-lun*[25], amenée par le temps et par une mauvaise prononciation. Sous les Soui[26] et plus tard sous les Tang, à partir des années *ou-te* (618-626), des ambassades du Fou-nan parurent très régulièrement à la Cour. Dans les années *tching-kouan* (627-649), l'une de ces ambassades amena à Lo-yang et offrit à l'Empereur deux hommes du royaume des *Pe-teou*[27], situé à l'ouest du Fou-nan et au sud-ouest du *Tsan-pan*[28]. Les hommes et les femmes de ce royaume ont tous, en naissant, la tête blanche. Leurs corps est aussi très blanc. Ils habitent les antres d'une région montagneuse, entourée de tous côtés par des rochers abrupts et par des précipices qui la rendent à peu près inaccessible. Le pays des Pe-teou touche à celui des Tsan-pan[29].

23 De l'an 581 à l'an 618.

24 古龍

25 崑崘 Il me paraît assez difficile d'interpréter la portée de cette observation. S'il faut entendre que les nombreuses familles qui portaient le nom de *Kou-long*, en réalité *Kouen-lun*, portaient un nom de pays dont elles pouvaient être originaires, nous devrons rappeler que les Chinois ont appelé *Kouen-lun* le grand centre de hautes montagnes où le *Fleuve Jaune* prend sa source, au-dessus du lac de *Tcharing*, et aussi ses grands prolongements comprenant les monts *O-neou-ta*.

26 Ci-dessus, note 23.

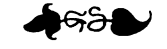
27 白頭國 C'est-à-dire : *Royaume des têtes blanches*.

28 參半

29 *Ma-touan-lin* ne donne aucune notice sur le pays de *Tsan-pan*, non plus que sur celui des *Pe-teou* et, pour établir leur situation d'après celle du *Fou-nan*, il fau-

drait précisément trancher tout d'abord l'une des questions géographiques les plus controversées de toutes celles auxquelles nous touchons, qui est celle de savoir où le *Fou-nan* lui-même était situé. Suivant Rémusat, le *Fou-nan* répondait au *Tong-king* (*Nouv. mél. asiat.*, t. I, p. 77). D'après Klaproth, c'était un pays placé à l'autre extrémité de l'Indo-Chine, entre le *Bengale* et le *Pegou* (*Tableaux hist. de l'Asie*, Atlas, pl. 8). Deguignes met le *Fou-nan* dans *une île* (?) à l'occident de *Siam* (*Hist. des Huns*, t. I, p. 173). Le P. Gaubil y voit le *Cambodge* (*Notice hist. sur la Cochinchine*, p. 7), St. Julien le *Siam* (*Mél. de géogr. asiat.*, p. 150, 159 et suiv.), Pauthier une ancienne dénomination de la *Barmanie* et du *Pegou* (*Mélanges sur l'orient*). Enfin, M. de Rosny, dans une savante *Etude sur les peuples orientaux connus des anciens Chinois* (*Mém. de la Société d'Ethnographie*, série II, vol. I), très intéressante à consulter, propose d'étendre les limites du *Fou-nan* au travers des pays *Lao*, du côté du sud-est jusqu'au cœur du *Cambodge* actuel et du côté nord-ouest jusqu'au sein de l'*Empire Birman*, lui assignant le *Tong-king* actuel pour frontière au nord-est et pour frontières méridionales la côte orientale du golfe de *Siam*. L'assertion de *Ma-touan-lin* d'après laquelle le *Fou-nan* aurait occupé UNE GRANDE ÎLE *au sud-ouest* du *Lin-y*, *offrant 3,000 li* (300 lieues) d'étendue dans tous les sens, ne saurait arrêter les orientalistes qui cherchent le *Fou-nan* sur le continent, puisqu'il n'existe aucune île pouvant correspondre, même approximativement, à une semblable indication ; mais cette erreur géographique des Chinois sur un pays qui ne leur était connu que par des récits ne détruit pas l'importance des autres indications, réunies tant ici que dans les nombreuses notices données ci-après sur les pays de *Tun-sun*, *Pi-kien*, *Kan-to-li*, *Lang-ya-sieou*, *Tchi-tou*, *Tchin-la*, *Pien-teou*, *Ou-lun*, etc., où le *Fou-nan* est mentionné incidemment. De l'ensemble de ces documents nouveaux pourra jaillir quelque lumière nouvelle et l'*Index* placé à la suite de ce volume guidera sur les passages à consulter. Enfin, pour ce qui regarde l'identification des régions occupées par le *Fou-nan*, aussi bien que par quelques autres royaumes plus ou moins énigmatiques, tels que le *Lin-y*, le *Tchi-tou*, etc., j'appellerai l'attention sur un élément précieux de criti-

que et d'information que l'œuvre de ***Matouan-lin*** fournit encore et qui doit être soigneusement étudié. Cet élément de critique et d'information reposera sur les nombreux fragments historiques, à date certaine et relatifs à des régions bien déterminées, qu'on trouve dans le ***Ouen-hien-tong-kao*** et qui écarteront tout d'abord beaucoup de vaines hypothèses, puisque toute identification proposée devra nécessairement, pour être admissible, s'appliquer à des pays qu'on pourrait appeler ***vacants***, c'est-à-dire à l'égard desquels il n'existera, d'autre part, dans le *Ouen-hien-tong-kao*, aucune relation précise de nature à faire double emploi.



TUN-SUN

頓遜

Ce fut au temps des Leang (502-557) qu'on entendit parler pour la première fois du royaume de Tun-sun [aussi appelé *Tien-sun*[1]]. Ce royaume est dans une île de la mer, dont les rivages sont escarpés[2]. Il est tributaire de celui de Fou-nan, situé à son nord, à la distance de 3,000 *li*. L'étendue de son territoire est d'environ mille *li*. Ses frontières orientales sont tournées vers le Kiao-tchi, tandis que ses frontières occidentales touchent à l'Inde et au *Ngan-si*[3]. Les marchands de tous les royaumes placés au delà de ces ré-

[1] 典遜

[2] 在海崎山上. Le caractère 崎 *ki*, inusité dans le style habituel de *Ma-touan-lin*, me laisse, je l'avoue, quelques doutes. — Le *San-tsaï-tou-hoeï*, qui renferme seulement quelques mots sur le *Tun-sun*, dit simplement que ce royaume est une île, 島. Un lettré chinois m'a affirmé que *Tun-tsun* était un ancien nom de l'île de *Ceylan*, assertion que je me borne à mentionner.

[3] 其國之東界通交州其西界接天竺安息徼外諸國賈人多至其國市焉. — 安息. *Ngan-si*, c'est l'*Empire des Parthes*, à

gions éloignées arrivent en foule pour y commercer. La raison en est que le Tun-sun s'avance dans la mer à plus de mille *li* et, comme *cette mer*[1] n'offre aucun rivage abordable, les vaisseaux ne sauraient passer devant le port de Tun-sun sans y relâcher. Aussi l'orient et l'occident se rencontrent-ils dans le marché qui s'y tient. Plus de dix mille étrangers y sont constamment réunis. Les marchandises précieuses et les raretés de toute sorte y abondent.

Dans ce pays croît l'arbre à vin qui ressemble au *ngan-chi-*

moins qu'il n'ait existé, dans l'Inde, un autre pays du même nom, qui permette d'entendre le *Ngan-si de l'Inde*. De toute façon nous sommes ici en présence d'un ensemble d'indications bien difficiles à saisir. M. de Rosny, se conformant à la ponctuation de l'édition de 1524, a cru devoir traduire que le *Tun-sun* « s'étendait, à l'ouest, aux pays *situés au delà des frontières de l'Inde et de la Parthie*, » (dans les *actes de la Société d'Ethnographie*, t. IX, append., page 46); mais nous avons constaté souvent à quel point la ponctuation de cette ancienne édition du *Ouen-hien-tong-kao* est fautive, et je demeure persuadé qu'on doit ponctuer entre les caractères 息 et 徼 et non pas après le caractère 外, ce qui nous fournit déjà l'idée d'une étendue territoriale de nature à causer beaucoup d'étonnement. On trouve, du reste, dans le *Pei-ouen-yun-fou*, le passage ci-dessus reproduit seulement en partie et jusques aux caractères 安 息 *Ngan-si* inclusivement; ce qui montre que le lettré qui a écrit l'article *Tun-sun* dans le *Peï-ouen-yun-fou* avait ponctué comme je l'ai fait.

[1] Le texte porte ici : 漲 海 *tchang-haï*, expression d'une interprétation assez dangereuse. 漲 *tchang* signifie *vaste;* on pourrait donc traduire *la vaste mer*. W. Williams indique cette expression *tchang-haï* comme *a name for the gulf of Tonquin;* mais cela placerait le *Tun-sun* dans une situation géographique bien difficile à concilier avec ce qui a été dit plus haut.

lieou[5]. Les fleurs donnent un suc qui, après quelques jours de fermentation, se transforme en une sorte de vin. On y trouve aussi la plante aromatique appelée *ho-hiang*[6], qui se reproduit par boutures. Enfin, on y recueille plus de dix espèces de fleurs aromatiques qui s'épanouissent été comme hiver et qui servent à fabriquer des sachets pour parfumer les habits. La ville (chinoise) de *Tou-leang*[7] en fait un grand commerce. Chaque jour elle en reçoit quelques dizaines de charriots remplis. Plus ces fleurs se dessèchent et plus leur parfum acquiert de force. Réduites en poudre, elles fournissent encore un produit très recherché pour les soins de la toilette.

On a recours aux oiseaux dans les funérailles. Lorsqu'un malade est sur le point de mourir, ses parents et ses amis le portent, en chantant et en dansant, au milieu d'un endroit désert. Bientôt arrivent par milliers de gros oiseaux qui ressemblent à des oies, avec des becs de perroquets, mais de couleur rouge. L'assistance se retire et les oiseaux dévorent parfois les chairs du moribond au point de ne laisser qu'un squelette dénudé. On brûle les ossements; on jette les cendres dans la mer et le défunt est réputé de première classe, appelé certainement à vivre dans le ciel. Si les oiseaux reprennent leur vol sans manger la proie qui leur était offerte, les parents se lamentent, soupçonnant l'existence de quelque impureté. Alors ils changent de moyen; ils brûlent le patient, qui laisse la mémoire d'un défunt de la deuxième

[5] 安石榴. *Punica granatum* (Persoon).

[6] 藿香. *Betonica officinalis* (Lobscheid).

[7] Aujourd'hui *Ou-kang-tcheou* (Hou-nan).

classe. Enfin, s'il arrive que celui qui n'a pu être mangé vivant par les oiseaux ne puisse pas non plus entrer vivant dans les flammes, celui-là est tenu pour un défunt de la troisième classe[8].

[8] L'usage de brûler les moribonds a été pratiqué dans plusieurs pays par les bouddhistes fanatiques. L'idée de première, deuxième et troisième classes s'applique aux conditions de la nouvelle existence à laquelle le défunt se trouve appelé.





PI-KIEN

毗騫

Le royaume de Pi-kien, dont on entendit parler pour la première fois sous les Leang[1], est situé au delà du Tun-sun[2], à 8,000 *li* du Fou-nan[3], dans une île de la grande mer. On raconte que le roi régnant de ce pays aurait une taille de douze pieds de haut et la tête longue de trois pieds, qu'il vivrait depuis la haute antiquité sans que personne sût son âge, et enfin que ce roi divin posséderait le don de prévoir l'avenir. Il est connu dans les régions méridionales sous le seul nom du ***Roi à la longue tête***[4]. Les habi-

[1] C'est-à-dire dans la première moitié du VIme siècle.

[2] Voir la notice précédente.

[3] Voir plus haut la notice sur le *Fou-nan*.

[4] 長頭王

tants de son royaume ont des maisons et des habits; ils mangent gloutonnement l'espèce de riz appelée *kang-mi*[5]. Leur langage ne diffère pas beaucoup de celui du Fou-nan. Loin de faire un bon accueil aux voyageurs, ils tuent et dévorent tous ceux qui se hasardent sur leurs côtes. Aussi les commerçants se gardent bien d'y aborder.

Le Roi se tient habituellement sur une terrasse de sa demeure; il ne mange pas de sang[6] et ne rend point de culte aux esprits. Ses descendants vivent et meurent comme tous les autres hommes; lui seul est immortel.

On rapporte encore que dans la mer *Tchang-haï,* qui baigne les frontières orientales du Fou-nan[7], il existe une grande île, où se trouve le royaume de *Tchu-po*[8]; qu'à l'est de cette île on rencontre les îles *Ma-ou*[9] et qu'à mille *li* plus loin, toujours naviguant dans la mer *Tchang-haï* et se dirigeant vers l'est, on arrive à l'île *Jen-ho*[10], où l'on voit un arbre qui produit du feu[11]. Les indigènes font avec son écorce une étoffe dont on ne peut se procurer que de petits morceaux de la grandeur d'un mouchoir. Cette étoffe

5 粳米

6 Les Chinois mangent des boudins faits non seulement avec du sang de porc, mais aussi avec du sang de bœuf et d'autres animaux.

7 Voir ci-dessus la note 4, dans la notice sur le *Tun-sun,* et aussi les notes géographiques de la notice sur le *Fou-nan*, pour l'intelligence de l'expression *Tchang-haï.*

8 諸薄國

9 馬五洲 On pourait traduire également au singulier l'*Ile Ma-hou.*

10 燃火 (qui engendre du feu).

11 Ou: *qui vit dans le feu.*

ressemblerait beaucoup à celle qui se fabrique avec des fils de bananier, si sa couleur n'offrait une légère teinte d'un bleu noirâtre. Quand on l'a salie, il suffit de la mettre dans le feu pour la nettoyer parfaitement [12].

Le roi de Pi-kien a su composer un livre écrit en écriture de l'Inde [13], livre qui renferme environ trois mille mots et qui traite des influences de la vie antérieure. C'est un traité de morale conforme à la doctrine bouddhiste, où sont examinées toutes les manières de faire le bien.

[12] Il est évident qu'il s'agit encore ici de toile d'amiante et non d'un tissu végétal.

[13] C'est-à-dire en sanscrit.



KAN-TO-LI

干陁利

Ce royaume est dans une île de la mer du midi. Ses mœurs ressemblent à celles du Lin-y et du Fou-nan. On y fabrique des tissus de couleurs éclatantes. Il produit le coton *ki-peï* et les meilleures noix d'arec que l'on connaisse. Au temps de la dynastie des Song, sous le règne de l'empereur Hiao-ou (454-465), le roi de Kan-to-li, nommé *Chi-po-lo-no-lin-to*[1], envoya l'un de ses grands officiers nommé *Tcho-lieou-chi*[2] pour offrir en tribut des vases précieux d'or et d'argent.

Dans la première année *tien-kien* de la dynastie des Leang (502), le huitième jour de la quatrième lune, *Kiu-tan-sieou-po-to-lo*[3], roi de ce pays, rêva qu'un bonze lui disait : « Le prince qui règne actuellement à la Chine est un saint ; dans dix ans, le boud-

1 釋婆羅那隣陁

2 竺留陁 On pourait traduire aussi *Lieou-chi* (qui était natif) de l'Inde.

3 瞿曇脩跋陁羅

dhisme sera grandement répandu dans son empire. Envoie-lui des ambassadeurs, offre-lui le tribut et la prospérité sera dans ton royaume, où des marchands étrangers afflueront de toute part. Si tu ne suis pas mes avis, tu auras à t'en repentir. » Le Roi n'attacha pas d'importance à ce premier rêve, mais le bonze lui apparut de nouveau et lui dit cette fois : « Tu n'a pas ajouté foi à mes paroles ; il faut donc que je te conduise moi-même à la cour du saint empereur. » Aussitôt ce Roi fut transporté en songe à la cour de Chine et contempla le Fils du Ciel, devant lequel il se prosterna. Comme il avait apporté à tous les détails de cette vision une attention extrême, il retraça de mémoire le portrait de l'Empereur à son réveil; ensuite, chargeant un ambassadeur de porter au pied du trône impérial des lettres, des vases de jade et diverses raretés, il lui recommanda d'emmener avec lui un peintre de talent. Ce peintre reproduisit l'auguste image de l'Empereur. Les deux portraits se trouvèrent presque identiques. Le Roi les enferma dans une riche enveloppe et se montra de plus en plus respectueux.

Pi-tchin-ye-po-mo[4], fils et successeur de Kiu-tan-sieou-po-to-lo, envoya, dans la dixième année *tien-kien* (518), un ambassadeur nommé *Pi-youen-po-mo*[5], qui offrit en tribut un hybiscus d'or, des parfums, des médicaments, etc. Une seconde ambassade du même prince parut à la Cour dans la première année *pou-tong* (520)[6].

4 毗針邪跋摩

5 毗員跋摩

6 M. de Rosny, qui a donné une traduction de cette notice (dans les *Actes de la Société d'Ethnographie*, t. IX. append., p. 91), identifie le pays de *Kan-to-li* avec un état constitué au sud-est de l'île de *Sumatra*, dans la région de *Palembang*. Le géographe chinois *Yang-ouen-hoei*

Remarquons, en terminant cette notice, que l'historien Tou-(yeou), auteur du grand ouvrage intitulé : *Tong-tien*[7], à retranché, non sans raison, le récit de ce prétendu rêve du roi de Kan-to-li relaté par Li-yen-cheou dans le *Nan-sse*[8]. Le faible de l'empereur Ou-ti, des Leang, pour la religion bouddhique était bien connu de tous les barbares; c'est pourquoi le roi de Kan-to-li envoyant une ambassade à la Chine, avait pris soin de choisir un bonze. Ce bonze, appelé *Ki-sun,* dut imaginer la fable rapportée plus haut, afin de capter par cette adulation les bonnes grâces impériales. Quand les barbares des îles visitent la Cour et apportent quelques dons en tribut, c'est dans l'unique espoir de recevoir le double de ce qu'ils donnent et de faire des échanges avantageux; les vertus que peut avoir l'empereur régnant ne sont point ce qui les attire d'ordinaire. Au reste, ce Kiu-tan-sieou-po-to-lo était, lui, très attaché au culte de Fo et très désireux de le voir propagé à la Chine. Peut-être fut-il le véritable inventeur de tout ce que son ambassadeur vint raconter. Un fait bien certain, c'est qu'il y avait là plus de flatterie que de vraisemblance. Est-ce que l'empereur Ou-ti, des Leang, pouvait mériter des hommages pareils à ceux que jadis le *Youe-tchang* rendit à *Ou-ouang* et à *Tcheou-kong*[9] ?

place le *Kan-to-li* dans la partie nord-ouest de l'île *Bornéo.*

[7] Le *Tong-tien* est une grande encyclopédie en deux cents volumes composée à la fin du VIIIme siècle de notre ère, dans laquelle *Ma-touan-lin* a puisé une grande partie des matériaux de son propre ouvrage.

[8] Le *Nan-sse* (Histoire du midi) contient les annales des premiers *Song,* des *Tsi,* des *Leang* et des *Tchin*, qui régnèrent dans les provinces méridionales de la Chine de l'an 420 à l'an 589.

[9] *Ou-ouang* et son ministre *Tcheou-*

kong sont des personnages de la haute antiquité chinoise, célébrés dans le *Chou-king* et révérés à l'égal de demi-dieux, comme des modèles inimitables. La tradition rapporte que sur le seul bruit de leurs vertus qui s'était répandu jusqu'au *Youe-tchang* (pays des Laos), c'est-à-dire jusqu'aux extrémités méridionales du monde connu à leur époque, le souverain de ces régions lointaines envoya des ambassadeurs chargés d'offrir à *Ou-ouang* des faisans blancs et des éléphants, en témoignage de son profond respect. Ma-touan-lin s'indigne de ce qu'on ait parodié ce grand souvenir à l'égard d'un empereur sans mérite, que son zèle pour le bouddhisme rend d'autant moins recommandable à ses yeux.





LANG-YA-SIEOU

狼牙脩

Ce royaume est dans la mer du midi. Il faut trente jours de marche pour le traverser de l'est à l'ouest, et vingt jours de marche pour le traverser du nord au sud. Vingt-quatre mille *li* le séparent de Kouang-tcheou[1]. Sa température est ses productions ressemblent beaucoup à celles du Fou-nan. On en tire surtout une grande quantité de parfums. Les habitants, hommes et femmes, laissent flotter leurs cheveux et portent des vêtements sans manches, faits d'une étoffe appelée par eux *kan-moen*[2], dont le tissu est de coton *ki-peï*[3]. Le Roi et les dignitaires du royaume ajoutent par dessus leur robe un morceau d'étoffe rouge d'aurore, qui couvre la partie supérieure du dos entre les deux épaules. Ils ceignent leurs reins d'une corde d'or et suspendent des anneaux d'or à leurs oreilles. Leurs femmes se parent de belles écharpes enrichies de pierreries.

[1] Littér.: Son nord est à 24,000 *li* de *Kouang-tcheou* (Canton).

[2] 干漫

[3] Voir l'*Index*.

Les murailles, dans ce pays, sont construites avec des briques. Les maisons ont des portes à double battant et des pavillons surmontés de terrasses. Le Roi sort de son palais assis sur un éléphant, abrité sous un dais de couleur blanche, précédé de tambours et de drapeaux et entouré de soldats d'un aspect féroce.

La tradition conservée par les indigènes rapporte que le royaume était fondé depuis quatre cent ans lorsqu'il advint que, le Roi n'ayant pas d'enfants, le peuple tourna ses regards vers un prince de la famille royale, distingué par de grandes vertus. Le Roi en prit ombrage et fit mettre ce prince à la cangue ; mais la serrure qui fermait l'instrument de supplice s'étant brisée comme par enchantement, le Roi fut saisi de crainte, soupçonna celui qu'il redoutait d'être protégé par les esprits et borna son ressentiment à le chasser du royaume. L'exilé se rendit dans l'Inde, où il épousa la fille d'un roi. Quand le roi de Lang-ya-sieou mourut, il retourna dans son pays pour y régner, appelé par les vœux de ses compatriotes. Il mourut sur le trône, après vingt ans de règne, laissant un héritier direct, nommé *Po-kia-ta-to*[4] qui, dans la quatorzième année *tien-kien* de la dynastie des Leang (516), envoya des ambassadeurs à la Cour, dont le premier se nommait *Ngo-sa-to*[5].

[4] 婆加達多

[5] 阿撒多 D'après la tradition rapportée ici, la fondation du royaume de *Lang-ya-sieou* remonterait environ au premier siècle de notre ère, puisque quatre cents ans s'étaient écoulés depuis cette époque au temps où régnait le père du roi, qui, l'an 516, envoya des ambassadeurs à la Cour de Chine. — Selon *Yang-ouen-koei*, le royaume de *Lan-ya-sieou* était dans l'île d'*Ava*.





PO-LI

婆利

Le royaume de Po-li est situé dans une île de la mer du midi, à l'orient de Kouang-tcheou [1]. En partant de Kouang-tcheou, il faut deux mois de navigation pour s'y rendre. Sa largeur, de

[1] 在廣州東南海中洲上 Nous avons vu précédemment que *Kouang-tcheou* est Canton. Le texte de la plus ancienne édition du *Ouen-hien-tong-kao* a été corrigé dans les éditions postérieures. Il portait le caractère 多 au lieu du caractère 東; mais cette version rectifiée ne laisse pas de présenter encore une difficulté qui est de savoir s'il faut ponctuer après le caractère 東 (est, orient), comme j'ai cru devoir le faire en raison de la fréquence avec laquelle se présente l'expression 南海 *nan-haï* (mer du midi), qui semble être une expression indivisible dans ces notices, ou bien s'il faudrait lier le caractère 東 au caractère 南 en traduisant: « Une île de la mer au sud-est de *Kouang-tcheou.* » M. de Rosny se rapproche de cette indication en assimilant *Po-li* à l'île de *Ba-li*, ou petite Java, l'une des îles de la Sonde. — Deguignes, s'en tenant au premier texte 多南海中 qu'on pourrait traduire *très avant dans la mer du midi*, suppose que *Po-li* était *une île de l'Inde* (*Hist. des Huns*, I, 46) — M. Yang-ouen-hoei place le royaume de *Po-li* sur la côte nord-ouest de l'île *Bornéo*.

l'est à l'ouest, est de cinquante jours de marche; sa longueur, du nord au sud, est de vingt jours de marche. Il est divisé en communes ou bourgades au nombre de cent trente-six. Dans ce pays la température égale celle des îles les plus chaudes de la Chine; on récolte le riz deux fois par an; la végétation est toujours luxuriante. Les rivages de la mer fournissent de très beaux coquillages. On trouve aussi une pierre appelée *kan-peï-lo*[2] qui est molle et facile à travailler quand on la recueille et qui, séchée au soleil, après qu'on l'a façonnée à des ouvrages délicats, acquiert une grande dureté. Les habitants de ce pays se couvrent les épaules d'une pièce de coton qu'ils enroulent en outre autour de leurs reins, de manière à former une sorte de jupe. Ceux qui revêtent des habits de soie portent aussi des ceintures garnies de pierreries, un bonnet doré de très haute forme, très richement orné, ressemblant à un casque et, passé dans leur ceinture, un sabre monté en or[3]. Ils s'asseoient à demi-couchés sur des estrades dorées, ayant aux pieds des souliers brodés d'argent. Leurs femmes se parent avec des fleurs d'or et toute sorte de précieux bijoux. Leurs mains agitent des chasse-mouches ou des éventails en plumes de paon. Le Roi se promène dans une voiture faite avec des bois de senteur, surmontée d'un dais couronné de plumes et garni de rideaux ornés de perles. Son escorte marche au bruit des conques et du tambour.

Le nom de famille du Roi est *Kiao-tchin-jou*[4]. Dans l'antiquité, ses ancêtres n'eurent aucune communication avec la Chine. Il ne

2 坩貝羅

3 *Ceux qui portent des vêtements de soie*, etc., c'est-à-dire, sans doute, les grands du royaume.

4 憍陳如

subsiste, d'ailleurs, aucune trace de leur histoire. La tradition n'a conservé d'autre souvenir que celui d'une femme célèbre appelée *Pe-tsing-ouang*[5].

Au temps de la dynastie des Leang, la seizième des années *tien-kien* (517), le royaume de Po-li envoya pour la première fois des ambassadeurs, qui offrirent en tribut des nattes dorées. La troisième année *pou-tong* (522), un envoyé du roi de *Pin-kia*[6], qui était alors le roi régnant, apporta des perroquets blancs, de petits oiseaux bleus appelés *tsing-tchong*[7], des casques, des objets en *lieou-li*[8], des tissus de *ki-peï*[9], des coquillages en forme de coupes, des parfums et des médicaments d'un grand nombre d'espèces.

Il existe, dans le royaume de *Po-li,* des oiseaux appelés *che-li*[10], qui comprennent le langage des hommes. Les naturels ont le corps noir, des cheveux rouges et crépus, des ongles d'oiseaux de proie et des dents de bêtes féroces. Ils se percent les oreilles pour y suspendre de petites sonnettes et ceignent leurs reins d'un lè d'étoffe de coton. Ils tiennent leurs marchés la nuit, et s'y rendent le visage couvert[11].

[5] 白淨王

[6] 頻伽

[7] 青蟲 Littér.: *insectes bleus.* Le dictionnaire de *Kang-hi* dit que c'est une espèce de petits oiseaux, probablement une sorte d'oiseaux-mouches.

[8] Voir l'*Index*.

[9] Espèce de coton, dont il a été parlé plusieurs fois déjà. — M. de Rosny identifie le mot chinois *ki-peï* avec le malay *kapas* « coton » (*Actes de la Société d'Ethnographie*, t. IX, app. p. 90). — A rapprocher du passage de la *Description du royaume de Siam*, par *La Loubère*, ci-dessus, p. 420, note 19.

[10] 舍利

[11] 以夜爲市自掩其面

Sous les Soui, au milieu des années *ta-nie* (605-616), des envoyés de ce pays vinrent offrir le tribut. Leur roi se nommait *Tsa-li-ye-kia*[12], de son nom de famille, et *Fou-lou-no-po*[13] de son nom personnel. Dans les années *tching-kouan*, des Tang (627-649), des ambassadeurs du Po-li parurent encore à la Cour.

A l'orient du royaume de Po-li est celui de *Lo-tsa*[14], qui lui ressemble par les mœurs. Quand l'empereur Yang-ti, des Soui, chargea Tchang-tsun de visiter le *Tchi-tou*[15], le Lo-tsa profita du retour de la mission chinoise pour nouer des relations avec l'Empire et envoyer des ambassadeurs. En naviguant par mer au sud-ouest du Tchi-tou, on arrive au pays de *Po-lo*[16], dont le Roi, nommé *Tchen-ta-po*[17], offrit le tribut dans la seconde année *tsong-tchang* (669). Ses envoyés accompagnèrent ceux du roi de *Hoan*[18], qui se rendaient à la Cour afin d'accomplir le même devoir. Plus loin encore, en allant au midi, on trouve le *Tchu-naï*[19], situé dans la mer du Kiao-tchi. Il faut deux mois de navigation pour s'y rendre. Les mœurs de ce dernier pays ne diffèrent point de celles du Po-lo. Le Tchu-naï offrit le tribut dans la seconde année *tching-kouan* (628).

12 剎利邪伽 Il a été dit plus haut que le nom dynastique était *Kiao-tchin-jou*, un siècle auparavant ; mais nous savons que *Ma-touan-lin* composa ses notices avec des fragments empruntés à des documents de diverses époques, sans prendre toujours le soin de les coordonner.

13 護路那婆

14 羅剎

15 Voir ci-après la notice sur ce pays.

16 婆羅 *Bornéo*, selon M. de Rosny. (*Mém. cité* p. 26).

17 旃達鉢

18 Voir ci-dessus, p. 433 (article *Lin-y*).

19 珠柰

La neuvième de ces mêmes années (635), on vit arriver à la Cour des envoyés d'un royaume de *Kan-tang*[20], situé au loin dans la mer du midi. Trois ans plus tard (638), le tribut fut offert encore par les quatre royaumes de *Seng-kao*[21], *Ou-ling*[22], *Kia-tcha*[23] et *Kieou-mi*[24]. Le Seng-kao est placé directement au nord-ouest du *Tchin-la d'eau*[25]; ses habitants ont des mœurs semblables à celles des sujets du roi de Hoan[26]. Dans la suite, le roi de Kieou-mi, nommé *Chi-li-kieou-mo*[27], devint aussi roi de *Fou-no*[28]. *Chi-li*[29], *Ti-po*[30], *Pa-mo*[31] envoyèrent successivement des ambassadeurs à la Cour. Vers l'époque des années *yong-hoei* (650-656), Seng-kao et les autres royaumes mentionnés plus haut furent conquis et absorbés par le Tchin-la.

20 甘棠

21 僧高

22 武令

23 迦乍

24 鳩密

25 Voir plus loin la notice sur le *Tchin-la*.

26 Voir ci-dessus la note 18.

27 尸利鳩摩

28 富那

29 尸利

30 提婆

31 跋摩 On lit dans le *Peï-ouen-yun-fou* : « Sous les *Tsi*, au milieu des années *yong-ming* (483-494), un roi qui de son nom de famille s'appelait *Kiao-tchin-jou* et de son nom personnel *Tou-ye-PA-MO*, envoya des ambassadeurs pour offrir le tribut. Le même prince offrit encore en tribut, sous les *Leang*, dans la seconde année *tien-kien* (503), du corail, des images de *Fo* et divers produits de son pays. » On a vu plus haut que le nom de *Kiao-tchin-jou* était le nom dynastique des rois de *Po-li*. *Pa-mo* est évidemment une abréviation de (*Tou-ye*)-*pa-mo*, comme *Chi-li* doit être celle de *Chi-li*(-*kieou-mo*), d'où l'on peut conclure que *Ti-po* est également le nom abrégé de quelque prince.





PAN-PAN

槃槃

Ce royaume entra en relations avec la Chine au temps des Leang[1]. Il occupe le nord d'une grande île séparée du Lin-y par une petite mer[2]. Il faut quarante jours de navigation pour s'y rendre, en partant de *Kiao-tcheou*[3]. Le roi s'appelle ***Yang-li-tchi***[4];

[1] C'est-à-dire dans la première moitié du VIme siècle.

[2] Je me suis conformé, pour cette traduction, à la ponctuation du texte chinois de ma plus ancienne édition du *Ouen-hien-tong-kao* (les éditions postérieures ne sont pas ponctuées); mais je dois remarquer que la ponctuation est souvent fautive et que, suivant les règles de construction ordinaires, il serait plus naturel de traduire: « Ce royaume... est situé dans une grande île. Son nord est séparé du Lin-y par une petite mer. »

[3] Canton.

[4] 楊粟翌 Ce roi n'existait plus depuis long- temps à l'époque où vécut *Ma-touan-lin,* puisque les faits relatés ici nous reportent au VIme siècle de notre ère; mais on sait que les verbes chinois de la langue écrite ont une forme invariable qui ne comporte point de *temps.* J'ai eu l'occasion précédemment d'exposer les motifs qui m'ont décidé à employer toujours le présent de l'indicatif, dans la traduction des nombreux fragments historiques dont ces notices sont composées,

son père se nommait *Yang-te-ou-lien*[5]. La tradition ne va pas plus loin. Le peuple habite surtout les rivages de la mer. Ces barbares ne savent pas construire des murailles défensives; ils se contentent de dresser des palissades.

Le Roi se couche à moitié sur un lit doré qui à la forme d'un dragon. Les grands de son entourage se tiennent à genoux devant lui, le corps droit et les bras croisés de telle manière que les mains sont posées sur les épaules. A sa cour, on voit beaucoup de brahmanes[6], venus de l'Inde pour mettre à profit sa munificence et très en faveur près de lui. Ses ministres et ses principaux officiers portent les noms de *po-lang-so-lan*[7], *kouen-lun-ti-ye*[8], *kouen-lun-po-haï*[9], *kouen-lun-po-ti-so-kan*[10]. Les indigènes prononcent indifféremment *kouen-lun*[11] ou *kou-long*[12], de sorte qu'on écrit aussi quelquefois *kou-long* au lieu de *kouen-lun*. Les provinces sont gouvernées par des fonctionnaires du titre de *no-yen*[13], ce qui correspond à peu près à nos *tse-chi*[14] et à nos *hien-ling*[15].

fragments presque tous empruntés à des chroniques contemporaines des faits recueillis.

5 楊德武連

6 婆羅門

7 勃郎索濫

8 崑崘帝也

9 崐崘勃和 Une note indique que 和 doit se prononcer ici *haï*.

10 崐崘勃帝索甘

11 崐崘

12 古龍 Voir ci-dessus l'article *Fou-nan*, p. 441. Dans la notice sur le *Fou-nan*, ce nom de *Kouen-lun* ou *Kou-long* a été cité comme étant *un nom de famille* très répandu. Ici, nous le voyons entrer dans la composition d'un titre de fonctions. La vérité, dans cette confusion, est assez difficile à éclaircir.

13 那延

14 On a comparé les *tse-chi* à des *préfets*.

15 A peu près des *sous-préfets*.



ROYAUME DE TCHI-TOU

赤土國

Les habitants du Tchi-tou sont de la même race que ceux du Fou-nan. Il faut plus de cent jours de navigation dans la mer du midi pour arriver à leur pays. A l'endroit où leur capitale est bâtie, le sol est extrêmement rouge; de là le nom de *Tchi-tou*[1]. Ce royaume confine à l'est celui de *Po-lo-la*[2]*;* à l'ouest il touche au royaume de *Po-lo-so*[3]*;* à son midi, est le royaume de *Ko-lo-tan*[4]*;* au nord il est borné par la grande mer. Ses frontières s'étendent sur plusieurs milliers de *li*[5].

[1] 赤土 *Tchi-tou* signifie *terre rouge.*

[2] 波羅剌

[3] 波羅娑

[4] 訶羅旦

[5] Abel Rémusat, dans ses *Nouveaux mélanges asiatiques,* et récemment M. de Rosny dans son *Mémoire sur les peuples orientaux connus des anciens Chinois,* ont cru pouvoir identifier *Tchi-tou* avec le *Siam,* qui a porté aussi le nom de *Siuen-to* et que plusieurs orientalistes ont cru reconnaître encore dans l'ancien *Lin-y,* dont la notice a été donnée plus haut. Les frontières du *Siam* et des autres royaumes de ces régions méridionales ont subi de telles

fums, etc. Enfin, sous les Soui, dans les années *ta-nie* (605-617), on vit encore arriver une ambassade du Pan-pan à la Cour[23].

l'intelligence offertes par les envoyés du *Pan-pan* ait été un présent d'une nature plus ou moins mystique. D'autre part, l'arbre *pou-ti* est, suivant Lobscheid, un arbre sur les feuilles duquel on peut peindre très finement, après qu'elles ont subi une certaine préparation, et Persoon identifie cet arbre avec le *banhinia scandens*. En tout cas, et quelle que soit ici la meilleure interprétation du mot *pou-ti*, il paraît évident qu'il existait un rapport d'étymologie entre le nom de l'arbre *pou-ti* et celui du royaume de *Pou-ti*.

23 Selon M. de Rosny, le pays de *Pan-pan* était situé au sud-est du golfe de *Siam* et à l'ouest du royaume de *Lang-ya-siu* ou *Lang-ya-sieou*. (*Les peuples orientaux connus des anciens Chinois*, page 101 et carte IX.)





ROYAUME DE TCHI-TOU

赤土國

Les habitants du Tchi-tou sont de la même race que ceux du Fou-nan. Il faut plus de cent jours de navigation dans la mer du midi pour arriver à leur pays. A l'endroit où leur capitale est bâtie, le sol est extrêmement rouge; de là le nom de *Tchi-tou* [1]. Ce royaume confine à l'est celui de *Po-lo-la* [2]; à l'ouest il touche au royaume de *Po-lo-so* [3]; à son midi, est le royaume de *Ko-lo-tan* [4]; au nord il est borné par la grande mer. Ses frontières s'étendent sur plusieurs milliers de *li* [5].

1 赤土 *Tchi-tou* signifie *terre rouge.*

2 波羅剌

3 波羅娑

4 訶羅旦

5 Abel Rémusat, dans ses *Nouveaux mélanges asiatiques*, et récemment M. de Rosny dans son *Mémoire sur les peuples orientaux connus des anciens Chinois*, ont cru pouvoir identifier *Tchi-tou* avec le *Siam*, qui a porté aussi le nom de *Siuen-to* et que plusieurs orientalistes ont cru reconnaître encore dans l'ancien *Lin-y*, dont la notice a été donnée plus haut. Les frontières du *Siam* et des autres royaumes de ces régions méridionales ont subi de telles

Le nom de famille du roi de Tchi-tou est ***Kiu-tan***[6] et son nom personnel est ***Li-fou-to-si***[7]. On ne sait pas à quelle époque remonte l'histoire des ancêtres de ce prince. On raconte seulement que son père ayant abandonné le trône pour se faire religieux, lui a transmis la royauté dont il est en possession depuis seize ans[8]. Ce roi Li-fou-to-si a trois femmes, qui toutes sont des filles des royaumes voisins. Il habite *Seng-tchi*[9], ville munie de trois enceintes, dont les portes sont séparées l'une de l'autre par une distance d'environ cent pas. Sur chacune de ces portes, enguirlandées de clochettes d'or ciselé, on a peint des ***boddisattvas*** et des immortels qui planent dans les airs. Les abords sont occupés par quelques dizaines de femmes, élégamment parées, les unes faisant de la musique et les autres tenant à la main des fleurs d'or. Quatre autres femmes, coiffées et habillées comme les *kin-kang-li-sse*[10] qu'on voit sur les côtés des tours de Bouddha, se mon-

variations qu'il est possible parfois de concilier des identifications différentes, à quelques siècles d'intervalle. On verra cependant, au courant de la notice sur le *Tchi-tou*, que dix jours de navigation séparaient ce pays du royaume de *Lin-y* co-existant au VIIme siècle de notre ère.

6 瞿曇

7 利富多塞

8 Ces renseignements remontent très probablement à l'an 609, époque d'une ambassade chinoise au pays de *Tchi-tou* qui sera relatée plus loin.

9 僧祇 On peut prononcer aussi *Seng-ki*. Le mot *ville* s'entend évidemment ici de la *ville royale*, c'est-à-dire de l'ensemble des habitations formant la résidence du Roi. A *Pé-king* la *ville impériale*, où réside l'Empereur, est de même entourée d'une enceinte qui la sépare entièrement des agglomérations privées.

10 W. Williams explique ainsi l'expression 金剛力士 *kin-kang-li-sse* : « *The diamond warrior, or he who grasps the diamond club* (VADJRA). »

trent à l'extérieur et à l'intérieur des portes principales. Celles de l'extérieur sont armées en guerre ; celles de l'intérieur ont en main des chasse-mouches de crin blanc (symbole d'immortalité). Aux parois latérales de la voie sont suspendus de légers filets sur lesquels on dispose symétriquement des fleurs, de manière à former de brillants décors[11].

Les édifices du palais n'ont qu'un étage. Toutes les portes sont sur la même ligne et tournées du côté du nord. Le trône, élevé sur une estrade à trois marches, est également tourné vers le nord. Le Roi s'y montre revêtu d'une robe dont la couleur est celle du soleil levant. Son bonnet est orné de fleurs d'or et de pendants de pierres précieuses. Quatre jeunes filles se tiennent debout à ses côtés. Ses gardes sont au nombre de plus de cent. Derrière le trône est une sorte de grande niche faite de cinq espèces de bois odoriférants incrustés d'or et d'argent et au fond de laquelle est suspendu un disque à rayons d'or en forme de flammes[12]. De chaque côté de l'estrade royale, sont placés deux grands miroirs métalliques ; devant chacun de ces miroirs un vase

[11] Pour la traduction de toute la dernière partie de ce paragraphe, qui présente de grandes difficultés et dont le texte offre plusieurs variantes dans les différentes éditions des œuvres de *Ma-touan-lin*, j'ai suivi les explications d'une glose que M. *Yang-ouen-hoei* a bien voulu me communiquer.

[12] Placé derrière la tête du souverain, ce disque lui formait une auréole pareille à celle que l'on donne aux images de Bouddha. Le P. Kirscher nous montre ce genre d'auréole dans une représentation de l'Empereur du Mogol (*China illustrata, Amstelodami* 1667 ; planche en regard de la page 78). On verra plus loin que le même usage existait au *Tchin-la*.

d'or, et devant chaque vase un brûle-parfums également en or. Au bas de l'estrade est un bœuf d'or couché, abrité par un dais qu'accompagnent de très riches éventails. Quelques centaines de brahmanes [13] assis sur deux rangs vis à vis les uns des autres, à droite et à gauche de l'estrade, assistent à l'audience royale.

Les hauts dignitaires, chargés de gérer ensemble les affaires du royaume, se composent d'un premier ministre du titre de *sa-to-kia-lo* [14], de deux fonctionnaires du titre de *to-na-ta* [15] et de trois autres assistants du titre de *kia-li-mi-kia* [16]. La répression des crimes est confiée particulièrement à un grand magistrat du titre de *kiu-lo-mo-ti* [17]. Enfin, chaque ville est placée sous l'autorité de deux mandarins principaux, appelés *na-ya-kia* [18] et *po-ti* [19].

Les habitants du Tchi-tou se percent les oreilles et se coupent les cheveux. Ils ne fléchissent pas le genou pour saluer. Ils se frottent le corps avec des huiles parfumées. Le culte de Fo est plus ardent chez eux que partout ailleurs. Les femmes des brahmanes nouent leurs cheveux derrière la nuque. Les hommes et les femmes portent indifféremment des vêtements rouges, bleus, ou de toute autre couleur. Les gens riches s'habillent aussi richement qu'ils le veulent ; une chaîne d'or est le seul ornement dont il soit défendu de se parer, s'il n'a pas été donné par le Roi.

Pour les mariages, on choisit d'abord un jour heureux. Les cinq jours qui précèdent la date fixée sont employés à se réjouir

13 婆羅門
14 薩陁迦羅
15 陁拏達
16 迦利密迦
17 俱羅末帝
18 那邪迦
19 鉢帝

et à boire. Au sixième jour, le père met la main de sa fille dans celle de son gendre et le septième jour le mariage est consommé. La noce terminée, on prend congé les uns des autres et les nouveaux époux vont vivre à part, à moins que le marié n'ait encore son père, auquel cas il demeure avec lui.

Ceux qui perdent leur père, leur mère ou leurs frères se rasent la tête et prennent des vêtements blancs. Ils construisent au-dessus de l'eau une case de bambou, qu'on remplit de menu bois et dans laquelle on place le cadavre. On arbore des drapeaux, on brûle des parfums, on souffle dans des conques et l'on bat du tambour, tandis que le feu est mis au bûcher et que les flammes le consument. A la fin, le tout disparaît dans l'eau. Cette cérémonie ne varie jamais. Rien ne distingue les funérailles d'un haut fonctionnaire de celles d'un homme du commun. Pour le Roi seulement, on prend soin d'opérer la crémation de manière à recueillir les cendres, qui sont enfermées dans un vase d'or et dont un monument funèbre reçoit le dépôt.

Hiver comme été, il règne une humidité constante[20]; des pluies abondantes ne cessent de tomber. Le beau temps est très rare. Les semailles n'ont point d'époque fixe. Le sol est favorable pour le riz, le millet, les dolics blancs et le sésame noir. Les autres produits du pays sont les mêmes que ceux du Kiao-tchi. Les ha-

[20] Littér. : «L'hiver et l'été constamment sont humides.» La dernière édition du *Ouen-hien-tong-kao* a substitué ici le caractère 溫 *ouen* (chaud, chaleur) au caractère 濕 *ta* (humide, humidité) que porte la plus ancienne édition. Il m'a paru que la version primitive se lisait mieux avec la phrase qui vient immédiatement après celle-ci.

bitants du Tchi-tou fabriquent un vin d'un goût très agréable avec la canne à sucre et avec la racine d'une courge appelée *tse-koua*[21]. La couleur de ce vin est d'un jaune tirant sur le rouge; la saveur en est parfumée. Le cocotier leur fournit encore une sorte de vin[22].

Dès qu'il fut monté sur le trône, l'empereur Yang-ti (des Soui) chercha des hommes intelligents et hardis pour visiter les pays lointains et pour nouer des relations avec eux. La troisième année *ta-mi* (606), deux mandarins nommés Tchang-tsun et Ouang-kiun-tching ayant offert de se rendre au Tchi-tou, l'Empereur accueillit très favorablement leur demande et les chargea de porter au roi de ce pays des présents consistant en toute sorte d'objets variés au nombre de plus de cinq mille. A la dixième lune, les deux envoyés s'embarquèrent avec leur suite dans le port de *Nan-haï*[23] et, rencontrant un bon vent, après vingt jours et vingt nuits de navigation ils arrivèrent à *Tsiao-chi-chan*[24]. Ils gouvernèrent de là vers le sud-est et mouillèrent à l'île de *Ling-kia-po-pa-to*[25], dont la côte occidentale regarde le Lin-y et sur les hauteurs de laquelle il existe un temple. Continuant leur route dans la direction du midi et après avoir passé devant *Sse-tse-chi*[26], ils rencontrèrent un grand nombre d'îles et d'îlots très rapprochés les uns des autres. Ils naviguèrent encore deux ou trois jours et alors ils aperçurent, de loin, à l'ouest,

21 紫瓜 *Courge violette.*

22 M. de Rosny a interprété: « avec *le lait de la noix de coco*, etc., » ce qui paraît très plausible.

23 C'est-à-dire le port de *Canton.*

24 焦石山 *Montagnes des pierres brûlées.* 山 *chan* (*montagne*) ayant souvent aussi le sens de *île*, on doit entendre ici, sans doute, *l'île* ou *les îles de Tsiao-chi.*

25 陵伽鉢拔多

26 師子石

les montagnes du royaume de *Lang-ya-sieou*[27]. Enfin, contournant au midi l'île de *Ki-long*[28], ils atteignirent les rivages du Tchi-tou.

Le roi de Tchi-tou envoya le brahmane *Kieou-mo-lo*[29], avec trente barques, à la rencontre de la mission chinoise. On sonna de la conque, on battit du tambour en signe de joie. On apporta une chaîne d'or pour amarrer le vaisseau qui avait amené les envoyés de l'Empereur et l'on offrit à ceux-ci deux flacons d'or en forme de croissant contenant de l'huile parfumée, ainsi que huit écuelles d'or, des eaux de senteur et quatre pièces d'étoffe blanche, le tout pour servir à leurs ablutions. Le même jour, à deux heures, le Na-ya-kia vint chercher les ambassadeurs avec deux éléphants harnachés et des parasols en plumes de paon. Il apportait un grand plat d'or orné de fleurs d'or, destiné à recevoir les lettres de l'Empereur. Des hommes et des femmes, au nombre de cent, faisaient retentir l'air du bruit des conques et des tambours. Deux brahmanes guidèrent le cortège jusqu'au palais du Roi. Tchang-tsun remit alors les lettres impériales, qui furent portées dans la salle d'audience, où le Roi siégeait sur une estrade. Au bas de cette estrade tous les grands de son entourage étaient assis. Quand la lecture des lettres impériales fut terminée, on introduisit Tchang-tsun et les siens, qui s'assirent à leur tour. Une musique indienne se fit entendre. Ensuite, Tchang-tsun et les siens étant retournés dans la demeure qui leur avait été assignée, le Roi chargea plusieurs brahmanes du soin de pourvoir à tout ce qui leur était nécessaire ; de plus, il leur envoya des mets choisis, disposés sur

27 Voir ci-dessus p. 455.

28 雞籠嶼

29 鳩摩羅

des plateaux de feuillage. A cette occasion, le grand supérieur dit à Tchang-tsun : « Maintenant, nous sommes les sujets du grand Royaume. Nous ne sommes plus (des hommes) du (petit) royaume de Tchi-tou [30]. »

Quelques jours plus tard, Tchang-tsun et sa suite furent invités à un banquet royal. Des gardes leur furent donnés pour escorte ; on leur rendit les mêmes honneurs qu'ils avaient reçus précédemment. Deux lits [31] avaient été placés devant le Roi. Sur chacun des ces lits on servit un grand plateau de feuillage, d'une dimension de quinze pieds carrés environ, chargé de plus de cent espèces de mets : du riz teinté de quatre couleurs différentes, jaune,

[30] 今是大國臣非復赤國矣 Le second membre de cette phrase ne laisse pas d'être un peu énigmatique. Pour lui donner un sens, il m'a fallu sous-entendre les mots que j'ai mis entre parenthèses. Peut-être cache-t-il quelque autre pensée que je ne saisis pas. M. de Rosny, qui l'a interprété comme moi, ajoute que dans le traité de géographie historique intitulé 東西洋考 *Tong-si-yang-kao*, où le même propos est rapporté, les paroles du *grand supérieur* mentionnées ici sont suivies de cette autre phrase complémentaire : 願大國意而食之 « Je souhaite que ces mets soient mangés en pensant au grand Royaume ; » autrement : « Ces mets vous sont offerts en témoignage de notre sympathie pour votre pays. » Cette restitution paraît d'autant plus plausible que sans elle on s'expliquerait difficilement, un peu plus haut, le rôle du caractère 因 *yn, à cause de..... à l'occasion de.....* (à cette occasion le grand supérieur dit, etc.)

[31] 床 Ce caractère, qui signifie proprement un *bois de lit*, désigne également un grand siège plat, un lit de repos sur lequel on se tient à demi couché.

blanc, violet et rouge; des viandes de bœuf, de mouton, de porc; des poissons, des tortues, des crustacés. Le Roi fit signe à Tchang-tsun de prendre place sur l'un de ces lits. Tous les autres convives s'assirent sur des nattes étendues par terre. Chacun but dans une coupe d'or. Des femmes exécutaient, par intervalles, des morceaux de musique.

Après avoir gratifié les ambassadeurs de très riches présents, le Roi décida que le Na-ya-kia[32] les accompagnerait dans leur retour à la Chine, afin d'offrir en tribut divers produits du Tchi-tou: du camphre, des bonnets ornés d'hybiscus d'or, etc. Le Roi avait fait fondre en or des représentations de feuilles de *to-lo*[33] dont toutes les fibres étaient délicatement imitées et sur lesquelles on écrivit les lettres adressées à l'Empereur. Ces lettres furent enfermées dans une boîte d'or.

Au bruit des conques et des tambours et avec le même cérémonial qu'à leur arrivée, Tchang-tsun et ses compagnons furent reconduits jusqu'au lieu de leur embarquement par les brahmanes,

[32] Il a été dit plus haut que chaque ville du royaume de *Tchi-tou* était placée sous l'autorité de deux mandarins principaux, dont l'un avait le titre de *Na-ya-kia*. Il paraît évident, toutefois, que celui dont il est parlé dans cette notice avait une situation exceptionnelle. M. de Rosny assure qu'il était le fils du Roi. Notre texte est muet à cet égard. En tout cas, le *Na-ya-kia* de la ville capitale était le premier des dignitaires portant ce titre.

[33] On a vu déjà en plusieurs endroits, que divers peuples méridionaux se servaient des feuilles du 多羅 *to-lo* (*ilex latifolia*), comme d'une substance tenant lieu de papier. Pour écrire à l'Empereur, le roi de *Tchi-tou* aurait donc fait fabriquer, en or, une imitation des véritables feuilles employées dans la correspondance ordinaire.

qui en avaient reçu l'ordre du Roi. Comme ils prenaient la haute mer, ils virent des poissons verts voltiger par troupe à la surface de l'eau. Après dix jours de route, ils se trouvèrent en vue des montagnes qui bordent la côte sud-est du pays de Lin-y. L'eau de la mer, en ces parages, est jaune et nauséabonde, phénomène que l'on attribue aux excréments d'un grand poisson et qui fut observé un jour entier. Peu à peu ils rangèrent la terre, courant au nord, et arrivèrent ainsi dans un port du Kiao-tchi. Au printemps de l'année suivante[34], à Hong-nong[35], ils obtenaient une audience de l'Empereur, à qui le Na-ya-kia fut présenté. L'Empereur manifesta sa vive satisfaction en conférant à Tchang-tsun et à Ouang-kiun[36] des mandarinats d'un ordre très élevé. Le Na-ya-kia et ceux de sa nation qui l'avaient accompagné reçurent aussi des distinctions honorifiques et des présents considérables, chacun proportionnellement à son rang.

[34] L'an 608, si l'on s'en rapporte à la dernière date précédemment indiquée. L'an 610, selon M. de Rosny, qui a suivi un texte mentionnant *la sixième année ta-nie*.

[35] Ancienne ville du *Chen-si*, où la Cour résida quelque temps.

[36] Le texte porte littéralement que l'Empereur conféra le titre de *tche-ki-tou hoei* (titre d'un mandarinat très élevé) à 駿等 *Tchang-(tsun) et autre (du même ordre)*, expression qui me paraît ne pouvoir s'appliquer qu'à *Ouang-kiun*, le second ambassadeur.





TCHIN-LA[1]

眞臘

Le royaume de Tchin-la est situé au sud-ouest du royaume de *Lin-y*[2]. Originairement, il dépendit du *Fou-nan*[3]. En s'embarquant sur les côtes du *Ji-nan*[4], on y arrive en soixante jours. Au midi, ce royaume confine avec celui de *Tche-kiu*[5]; à l'ouest il tou-

[1] Cette notice sur le pays de *Tchin-la* (le Camboge) a été traduite par Abel Rémusat dans le tome I de ses *Nouveaux mélanges asiatiques*. Si j'ai cru pouvoir m'écarter, en quelques endroits, de la version donnée par mon savant devancier, cela tient, d'une part, à ce que j'ai eu entre les mains trois éditions différentes d'un texte dont il ne posséda qu'une seule, souvent fautive, et, d'autre part, à ce que la lecture de l'œuvre ethnographique de *Ma-touan-lin* en son entier m'a permis d'éclaircir, par de nombreux rapprochements, certaines expressions qui restent douteuses, qnand on les rencontre isolément pour la première fois.

[2] On lit dans la traduction de Rémusat: « *Au sud-est du Lin-y.* » Le texte chinois est cependant très précis 林邑西南. L'indication du sud-est est peut-être plus exacte, mais je crois devoir respecter la version du texte chinois.

[3] Voir ci-dessus, p. 436.

[4] Litt.: En s'embarquant dans le *kiun* ou province du *Ji-nan*.

[5] 車渠

che à celui de *Tchu-kiang*[6]. Le nom de famille du Roi est *Tsa*[7]; son nom personnel est *Tchi-to-sse-na*[8]. Dès le temps de son aïeul, le pays était devenu puissant. Tchi-to-sse-na attaqua le Fou-nan et le soumit à son autorité. A sa mort, son fils *Y-che-na-sien-taï*[9] lui a succédé. Ce prince fait sa résidence dans la ville de *Y-che-na*[10], qui compte plus de vingt mille familles. Au milieu de la ville est une grande salle où le Roi donne audience et tient sa cour. Le royaume renferme encore trente villes, peuplées chacune de plusieurs milliers de familles, et toutes régies par un gouverneur; les titres des fonctionnaires de l'état sont les mêmes que dans le Lin-y.

Tous les trois jours, le Roi se rend solennellement à la salle d'audience et s'assied sur un lit fait des cinq espèces de bois de senteur[11] et orné des sept choses précieuses[12]. Au-dessus du lit s'élève un pavillon tendu de magnifiques étoffes, dont les colonnes sont en

[6] 朱江國 (*Royaume du fleuve Tchu, ou Fleuve Rouge*).

[7] 剎

[8] 質多斯那

[9] 伊奢那先代

[10] 伊奢那. Le rapprochement du nom de cette ville et du nom personnel attribué au roi fils de *Tchi-to-sse-na,* montre clairement que *Y-che-na-sien-taï* devait être non pas un nom propre, mais une dénomination telle que: *Prince de Y-che-na.*

[11] Nous avons vu précédemment que l'expression 五香 (*les cinq parfums*) se prend, quand il s'agit de meubles, dans le sens que nous lui donnons ici.

[12] L'or, l'argent, l'émeraude, le cristal de roche, les rubis, l'ambre (ou le corail, ou le diamant) et l'agate. — L'expression 七寶 *tsi-pao* (les sept choses précieuses) est du reste un terme reçu pour signifier *toute sorte de pierreries et de métaux précieux.*

bois veiné et les parois en ivoire parsemé de fleurs d'or. L'ensemble de ce lit et de ce pavillon forme en quelque sorte un petit palais, au fond duquel est suspendu, comme au Tchi-tou, un disque à rayons d'or en forme de flammes[13]. Un brûle-parfums d'or, que deux hommes entretiennent, est placé en avant. Le Roi porte une ceinture de coton *ki-peï,* rouge d'aurore, qui lui tombe jusqu'aux pieds. Il couvre sa tête d'un bonnet chargé d'or et de pierreries, avec des pendants de perles. A ses pieds sont des sandales de cuir et quelquefois d'ivoire; à ses oreilles, des pendants d'or. Sa robe est toujours faite d'une étoffe blanche très fine appelée *pe-tie*[14]. Quand il se montre la tête nue, on n'aperçoit pas de pierres précieuses dans ses cheveux. Le costume des grands officiers est presque semblable à celui du Roi. Ces grands officiers, ou ministres, sont au nombre de cinq. Le premier a le titre de *kou-lo-yeou*[15]. Les titres des quatre autres, dans l'ordre du rang qu'ils occupent, sont ceux de *siang-kao-ping*[16], *po-ho-to-ling*[17], *che-mo-ling*[18] et *jan-lo-leou*[19]. Le nombre des officiers inférieurs est très considérable.

Ceux qui paraissent devant le Roi touchent trois fois la terre de leur front, au bas des marches du trône. Si le Roi les appelle et leur ordonne de monter les degrés, alors ils s'agenouillent en tenant leurs mains croisées sur leurs épaules. Ils vont ensuite s'asseoir en cercle autour du Roi, pour délibérer sur les affaires du

[13] Voir, ci-dessus, la notice sur le *Tchi-tou*,

[14] 白疊

[15] 狐落友

[16] 相高憑

[17] 婆何多陵

[18] 舍摩陵

[19] 髯羅婁

royaume. Quand la séance est finie, ils s'agenouillent de nouveau, se prosternent et se retirent. Plus de mille gardes revêtus de cuirasses et armés de lances sont rangés au pied des marches du trône, dans les salles du palais, aux portes et aux péristyles.

Ce royaume a d'étroites alliances avec les deux royaumes de *Tsan-pan*[20] et de *Tchu-kiang*. Ils est souvent en guerre avec ceux de Lin-y et de *To-ouan*[21]. L'usage des habitants est de toujours marcher cuirassés et en armes, de telle sorte que la moindre querelle entraîne des combats sanglants.

Les fils de la Reine, femme légitime du Roi, sont seuls aptes à hériter du trône. Le jour où le nouveau roi est proclamé, on mutile tous ses frères. A l'un on ôte un doigt, à l'autre on coupe le nez. Ensuite on pourvoit à leur subsistance, chacun dans un endroit séparé, sans jamais les appeler à aucune charge.

Les hommes sont de petite stature et ils ont le teint noir; mais beaucoup de femmes ont le teint blanc. Tous roulent leurs cheveux et portent des pendants d'oreilles. Ils sont d'un tempérament vif et robuste. Leurs maisons et les meubles dont ils se servent ressemblent à ceux du Tchi-tou. Ils regardent la main droite comme pure et la main gauche comme impure. Ils font des ablutions chaque matin, se nettoient les dents avec de petits morceaux de bois de peuplier et ne manquent pas de lire ou de réciter leurs prières. Ils renouvellent leurs ablutions avant de prendre leurs repas, font jouer leurs cure-dents en bois de peuplier aussitôt après et récitent encore des prières. Dans leurs aliments, il entre beaucoup de

[20] Voir ci-dessus, la note 28 de la notice sur le *Fou-nan*.

[21] 陀 桓 On peut prononcer aussi *To-hoan*.

beurre, de lait caillé, de sucre en poudre, de riz et aussi de millet dont il font une sorte de gâteaux qui se mangent trempés dans des jus de viande, au commencement des repas[22].

Celui qui désire se marier envoie tout d'abord des présents à la jeune fille qu'il recherche; ensuite la famille de la jeune fille choisit elle-même un jour heureux pour faire conduire l'épouse au domicile de l'époux, sous la garde d'un entremetteur. Les familles du mari et de la femme passent huit jours sans sortir. Jour et nuit les lampes demeurent allumées. Quand la cérémonie des noces est terminée, l'époux reçoit une part des biens de ses parents et va s'établir dans une maison à lui. A la mort des parents, si les défants laissent de jeunes enfants qui ne soient pas encore mariés, ces enfants prennent possession du reste des biens; mais si tous les enfants sont déjà mariés et dotés, les biens que les parents avaient conservé pour eux-mêmes entrent dans le trésor public.

Les funérailles se font de cette manière : les enfants du défunt passent sept jours sans manger, se rasent la tête en signe de deuil et poussent de grands cris. La parenté s'assemble avec les bonzes et les bonzesses de Fo ou les religieux du *tao*, qui accompagnent le mort en chantant et en jouant de divers instruments de musique. Le corps est brûlé sur un bûcher formé de toute espèce de bois aromatiques; les cendres sont recueillies dans une urne d'or ou d'argent qu'on jette dans des eaux profondes. Les pauvres font usage d'une urne de terre cuite, peinte de différentes couleurs.

[22] Litt. : « Quand viennent les heures des repas, d'abord ils prennent des jus de viande qu'ils mêlent avec ces gâteaux. Ensuite ils saisissent les gâteaux avec leurs doigts et les mangent. »

Il en est aussi qui se contentent de déposer le corps au milieu des montagnes, en laissant aux bêtes sauvages le soin de le dévorer.

Le nord du Tchin-la est un pays de montagnes entrecoupées de vallées. Le midi renferme de grands marécages, avec un climat si chaud que jamais on ne voit ni neige ni gelée blanche ; le sol y engendre des exhalaisons pestilentielles et fourmille d'insectes venimeux. On cultive dans ce royaume du riz, du seigle, un peu de mil et du gros millet. Les fruits et les légumes sont à peu près les mêmes que ceux du Ji-nan et du Kiao-tchi. Parmi ceux qui diffèrent on remarque le *po-lo-na-so*[23], arbre qui ne porte pas de fleurs ; ses feuilles ressemblent à celles du figuier-caquo et ses fruits à la courge *tong-koua*[24] ; le *ngan-lo*[25], sa fleur et sa feuille ressemblent à celles du jujubier et ses fruits à la prune ; l'arbre *pi-ye*[26], la fleur est pareille à celle du cognassier, la feuille ressemble à celle de l'amandier, le fruit est comme celui du mûrier à papier ; l'arbre *po-tien-lo*[27] ; ses feuilles, ses fleurs et ses fruits ressemblent à ceux du jujubier, mais sont plus petits ; enfin l'arbre *y-ko-pi-to*[28], dont les fleurs ressemblent à celles du *lin-kin*[29] et dont les feuilles sont comme celles de l'orme, plus grandes et plus épaisses toutefois ; son fruit est semblable à la prune, mais atteint parfois la grosseur d'un *ching*[30].

23 婆羅那娑
24 冬瓜
25 菴羅
26 毗葉
27 婆田羅
28 異歌畢佗
29 林檎 Suivant W. Williams, *Species of Pyrus* which bears a small red apple.
30 Le dixième d'un boisseau.

Dans la mer qui baigne les côtes du Tchin-la, on voit un poisson appelé *kin-tong*[31] qui a quatre pieds et n'a point d'écailles. Son nez est comme la trompe de l'éléphant; il souffle de l'eau à la hauteur de cinquante à soixante pieds. Il existe aussi un autre poisson nommé *feou-hou*[32], assez semblable à une anguille, mais qui a huit pieds et dont le museau se termine en bec de perroquet. Enfin, dans ces mêmes eaux, vivent des monstres marins si énormes que quand ils sortent des flots à mi-corps, on croirait apercevoir des montagnes. Tous les ans, entre la cinquième et la sixième lune, l'air est empoisonné par leur passage[33]. Aussitôt on sacrifie un porc et un mouton blancs, au dehors des portes occidentales de la ville. Si l'on négligeait ce sacrifice, les céréales ne viendraient pas à maturité, les animaux domestiques mourraient et une multitude d'hommes succomberaient aux épidémies.

31 建同

32 浮胡

33 Ici l'édition primitive du *Ouen-hien-tong-kao* offre, avec les éditions postérieures, une variante qui par le changement d'un seul caractère (le caractère 氣 *ki* substitué au caractère 其 *ki*), change complétement le sens général. Si l'on adopte la correction, on doit traduire comme l'a fait Abel Rémusat : « A la cinquième ou la dixième lune, il court un vent pestilentiel, » sans voir aucune liaison entre cette phrase et la précédente; mais la forme si différente des caractères 氣 et 其 ne permet guère de soupçonner une faute de copiste et je soupçonne, au contraire, l'éditeur des réimpressions d'avoir altéré la version originale faute d'en saisir le véritable sens, pour n'avoir pas lu ou pour n'avoir plus présent à l'esprit ce qui a été dit plus haut, à l'article *Tchi-tou*, de l'infection des eaux de la mer sur les côtes de l'Inde transgangétique, et de la cause qu'on lui attribuait (voir ci-dessus p. 475). C'est pourquoi j'ai cru devoir m'en tenir au texte de l'édition de 1524.

Près de la capitale est une montagne nommée *Ling-kia-po-po*[34], au sommet de laquelle s'élève un temple toujours gardé par mille soldats et consacré à l'esprit nommé *Po-to-li*[35], auquel on sacrifie des hommes. Chaque année, le Roi va dans ce temple faire lui-même un sacrifice humain pendant la nuit. C'est ainsi qu'ils honorent les esprits. Beaucoup des habitants du Tchin-la suivent la loi de Bouddha; beaucoup d'autres pratiquent le culte du *tao*. Les bouddhistes et les *tao-sse* placent des images pieuses dans les maisons où s'arrêtent les voyageurs[36].

Au temps de la dynastie des Soui, dans la douzième année *ta-nie* (616), les gens de ce pays envoyèrent des ambassadeurs chargés d'offrir le tribut. L'Empereur les reçut avec de grands honneurs; mais ensuite les relations furent interrompues.

Sous le règne de la dynastie des Tang, entre les années *ou-te* (618-627) et les années *ching-li* (699-700), le Tchin-la envoya quatre fois des ambassadeurs.

Après les années *chin-long* (705-707), ce pays fut partagé en deux états. La moitié septentrionale, remplie de montagnes et de vallées fut appelée *Tchin-la de terre*[37]. La moitié méridionale, bornée par la mer et couverte de lacs, fut appelée *Tchin-la d'eau*[38]. Le Tchin-la d'eau a 800 *li* d'étendue. Le Roi habite la ville de *Po-*

34 陵伽鉢婆

35 婆多利

36 Il est plus vraisemblable que là, comme à la Chine, les voyageurs s'arrêtent dans les édifices consacrés au culte (*note d'Abel Rémusat*).

37 陸眞臘 *Lo-tchin-la*, plus littéralement *Haut Tchin-la*.

38 水眞臘 *Choui-tchin-la*.

lo-ti-pa[39]. Le Tchin-la de terre, aussi nommé *Ouen-tan*[40] ou *Po-leou*[41], a 700 *li* d'étendue. Le Roi porte le titre de *tsiaï-kiu*[42] Au temps des années *kaï-ouen* et *tien-pao* (713-755), le prince héritier vint à la Cour avec une suite de vingt-six personnes, toutes de sa parenté. L'Empereur lui conféra le titre de *ko-y-tou-ouei*[43].

Dans les années *ta-li* (766-780), le vice-roi du Tchin-la d'eau, nommé *Po-mi*[44], fit une visite d'hommage ; il était accompagné de sa femme. Il offrit en tribut onze éléphants apprivoisés. On accorda à ce Po-mi un titre honorifique et on lui donna de plus le surnom de *Pin-han*[45] (hôte de l'Empereur). Bientôt après l'empereur Te-tsong étant monté sur le trône fit lâcher tous les oiseaux précieux et tous les animaux rares entretenus à grands frais. Quant aux éléphants apprivoisés, que les barbares du midi avaient offerts et qui étaient nourris, au nombre de trente-deux, dans les jardins des résidences impériales, tous furent envoyés au midi du *King-chan*[46].

Au milieu des années *youen-ho* (806-820), le Tchin-la d'eau offrit encore le tribut.

Au nord-ouest du *Ouen-tan*[47], est un royaume qui en dépend

39 婆羅提拔
40 文單
41 婆鏤
42 笪屈
43 果毅都尉 *Protecteur ferme et persévérant.*
44 婆彌
45 賓漢
46 荊山之陽 *Yang,* qui marque le nord d'un fleuve, indique le midi d'une montagne.

47 C'est-à-dire : au nord-ouest du *Tchin-la de terre,* puisqu'on a vu plus haut que *Ouen-tan* était un nom qui servait à désigner le même pays. — *Ma-touan-lin* extrait ses documents de sources différentes et les transcrit sans y rien changer.

et qui se nomme *Tsan-pan*[48]. La huitème année *ou-te* (625), on vit venir avec des envoyés de ce pays ceux d'un autre petit état, également dépendant du Ouen-tan et dont les habitants ne portent pas de vêtements. La vue d'un homme habillé les fait rire. Ils n'ont ni sel ni fer et se servent d'arbalètes de bambou pour vivre de leur chasse.

Sous les Song, à la douzième lune de la sixième année *tching-ho* (1116), le roi de Tchin-la[49] envoya comme ambassadeurs deux grands dignitaires de son royaume, dont l'un se nommait *Kieou-mo-seng-ko*[50] et l'autre *Mo-kiun-ming-kin-sse*[51]. Ils vinrent avec une suite de quatorze personnes. On leur donna des habits de Cour et alors Kieou-mo-seng-ko dit à l'Empereur : « De loin, les nations du midi et de l'occident ont les regards fixés sur les heureux changements qui s'opèrent dans le sort des peuples, par les saintes institutions de l'Empire. A peine arrivons-nous pour contempler de près votre gloire, que déjà nous sommes comblés de vos bienfaits. Bien que nous n'ayons pas encore pu vous prouver notre grand attachement ni faire éclater notre vive reconnaissance, nous sollicitons la permission de paraître à l'audience impériale avec les habits qui nous ont été donnés. » — L'Empereur leur accorda ce qu'ils demandaient et voulut que tous les détails de leur réception

[48] Voir ci-dessus, note 20. Dans le *Peï-ouen-yun-fou*, on lit : « Au *sud-ouest* du *Tchin-la*, à plus de mille *li*, est le royaume de *Tsan-pan*. » Ici, le *Tsan-pan* est indiqué comme étant placé au *nord-ouest* du *Tchin-la*. Je me borne à noter cette contradiction sans prétendre de l'expliquer.

[49] Le texte ne dit pas s'il s'agit du *Tchin-la de terre* ou du *Tchin-la d'eau*.

[50] 鳩摩僧哥

[51] 摩君明稽思

fussent consignés dans les annales officielles. L'année suivante (1117), à la troisième lune, ces étrangers prirent congé et s'en retournèrent au Tchin-la. La seconde année *siouen-ho* (1120), de nouveaux envoyés du même pays arrivèrent encore. Leur roi reçut l'investiture avec des honneurs égaux à ceux qui étaient accordés au roi de *Tchen-tching*[52].

Le Tchin-la touche aux frontières méridionales du Tchen-tching[53]. Il a la mer à l'est, le Pou-kan à l'ouest et le *Kia-lo-hi*[54] au midi. Ses villes fortifiées, ses bourgades et aussi les mœurs de ses habitants ressemblent beaucoup à celles du Tchen-tching. Son étendue est de sept mille *li*. On voit dans ce pays une tour de cuivre, avec vingt-quatre tourelles pareillement en cuivre et huit figures

[52] La notice sur le *Tchen-tching* viendra plus loin. Ici le texte énumère, dans une note intercalaire, tous les titres qui étaient concédés au roi de *Tchen-tching*, et qui vraisemblablement furent accordés de même à celui de *Tchin-la*. Ces titres étant, pour la plupart, tout à fait intraduisibles, je me contenterai de renvoyer le sinologue qui voudrait les dépouiller au feuillet 4 (recto) livre 332 du *Ouen-hien-tong-kao*, édition de 1524.

[53] Cette nouvelle description du *Tchin-la*, qui recommence ici, est extraite de la *Géographie des Ming* et nous fait voir une fois de plus le système adopté par *Ma-touan-lin* de reproduire simplement, sans songer à les fondre, les matériaux qu'il emprunte des sources différentes, dans un ordre chronologique. — Rémusat a extrait, à son tour, de cette *Géographie des Ming* plusieurs détails omis par *Ma-touan-lin* et néanmoins intéressants, notamment ceux qui se résument ainsi : « Le *Tchin-la* fut partagé en deux états, après les années *chin-long* (705-707) ; mais ensuite ces deux états furent de nouveau réunis en un seul, avant les années *tching-ho* (1111-1117). »

[54] 加囉希

d'éléphants du même métal, placées comme pour garder les tours, pesant chacune quatre mille livres. Le royaume possède des éléphants de guerre au nombre de deux cent mille[55] et une multitude de chevaux, mais qui sont petits.

La troisième année *kien-youen* (1128), l'Empereur conféra de hautes dignités au roi de Tchin-la, nommé *Kin-peou-pin-chin*[56], qui fut reconnu grand vassal de l'Empire. Quelques difficultés relatives aux affaires de commerce furent ensuite examinées et réglées, entre la première et la dix-septième années *chao-hing* (1131 à 1147).

Longtemps le Tchin-la eut des relations amicales avec le Tchen-tching, auquel il payait chaque année une certaine redevance en or; mais, dans la quatrième année *chun-hi* (1177), le quinzième jour de la cinquième lune, le roi de Tchen-tching ayant assailli par mer la capitale du Tchin-la et enlevé les richesses que cette ville renfermait, le roi de Tchin-la jura de tirer de lui une vengeance éclatante, ce qu'il parvint à exécuter après dix-huit années de patiente dissimulation. Il fondit à l'improviste sur le Tchen-tching, au milieu de la période *king-youen* (1195-1200), détrôna le prince objet de sa haine et mit à sa place un de ses propres sujets. Depuis cette époque le roi de Tchen-tching est demeuré feudataire du roi de Tchin-la.

Un autre royaume dépendant du Tchin-la est celui de *Tchin-li-fou*[57], situé à ses frontières du sud-ouest. Ce royaume de Tchin-

[55] 戰象幾二十萬 Il est permis de supposer qu'il a été commis quelque faute de copiste en cet endroit.

[56] 金裒賓深

[57] 眞里富

li-fou est lui-même borné au sud-est par le pays de *Po-sse-lan*[58] et au sud-ouest par le pays de *Teng-lieou-meï*[59]. Il renferme environ soixante tribus, formant un pareil nombre de bourgades. Dans la sixième année *king-youen* (1200), la Cour apprit que le roi de Tchin-li-fou alors régnant, et déjà depuis vingt ans sur le trône, envoyait en tribut diverses raretés de son pays et deux éléphants blancs[60]. l'Empereur ordonna de récompenser largement ce louable zèle, mais prenant en considération la longueur du voyage par mer que les envoyés d'un royaume si lointain avaient à faire, il décida pour l'avenir que le Tchin-li-fou serait dispensé d'offrir le tribut[61].

58 波斯蘭

59 登流眉

60 瑞象 Litt.: *éléphants de bon augure*, expression par laquelle on désigne les éléphants blancs.

61 On sait que les présents offerts à l'Empereur par les peuples lointains, présents qualifiés de tribut, mais toujours largement rémunérés, étaient en outre très onéreux pour le trésor public, en raison des frais considérables qu'entraînaient le voyage des ambassadeurs étrangers à travers les provinces impériales et leur séjour à la Cour. C'est pourquoi nous voyons assez souvent l'Empereur dispenser les petits princes d'une visite d'hommage qu'ils ne faisaient souvent eux-mêmes qu'en vue des bénéfices à en retirer.





LO-TSA

羅刹

Le royaume de Lo-tsa est à l'est de celui de Po-li[1]. Ses habitants sont très laids; ils ont la peau noire, les cheveux rouges, des dents de carnassiers et des ongles d'oiseaux de proie. De temps en temps, ils vont faire le commerce sur les côtes du Lin-y. Ils arrivent et se montrent seulement pendant la nuit; le jour ils se tiennent cachés. La mission chinoise envoyée au Tchi-tou par l'empereur Yang-ti dans la troisième année *ta-nie* (607), sous la conduite de Tchang-tsun, visita en passant le pays de Lo-tsa[2].

[1] Ci-dessus, p. 457.

[2] Voir ci-dessus, p. 471.





TEOU-HO

投和

Ce royaume, qui fut connu au temps des Soui, est dans une grande île de la mer du midi, située au sud du Tchin-la. En partant de *Kouang-tcheou*[1] et faisant route au sud-ouest, on y arrive après cent jours de navigation. Le Roi se nomme *Teou-ho-lo*[2], de son nom de famille, et *Fou-ye-ki-yao*[3] de son personnel. Il a plusieurs résidences. Les grands édifices sont couverts de tuiles. L'usage général des habitants de ce pays est de surmonter les maisons de terrasses et d'en peindre les murs de diverses couleurs. L'enceinte fortifiée de la capitale ne renferme que le palais du Roi et ses dépendances; mais autour de cette enceinte sont groupées les demeures de plus de dix mille familles. Le Roi a cent gardes qui veillent sur lui jour et nuit. Toutes les fois qu'il donne audience, il porte un vêtement rouge d'aurore et met sur sa tête un bonnet d'or. A ses oreilles sont suspendus des anneaux; à son cou est une sorte de hausse-col[4] du même métal. Ses souliers sont faits de cuir et ornés de pierres précieuses.

[1] Canton.

[2] 投和羅

[3] 脯邪乞遙

[4] Litt.: *bavette*.

Dans l'ordre des fonctionnaires, on compte d'abord deux grands dignitaires résidant à la cour, dont l'un a le titre de *tchao-tsing-tsiang-kiun*[5] et l'autre le titre de *tsong-tchi-koue-tching*[6]. Viennent ensuite des *tsan-kiun*[7], *kong-tsao*[8], *tchu-pou*[9], *tching-kiu*[10], *kin-oueï-tsiang-kiun*[11], *tsan-fou*[12], etc., les uns civils, les autres militaires. Les villes et circonscriptions territoriales sont classées en *tcheou*, *kiun* et *hien*[13]. Chaque *tcheou* est gouverné par un *tsan-kiun*[14]; chaque *kiun* a son *kin-oueï-tsiang-kiun*[15] et chaque *hien* son *tching-kiu*[16]. La hiérarchie est bien réglée; l'administration fonctionne régulièrement.

La peine de mort est appliquée à ceux qui ont commis des vols importants. On punit les petits vols en perçant le nez et les oreilles du coupable et en lui rasant les cheveux des tempes. Celui qui fabrique, sans autorisation, de la monnaie d'argent a le poi-

5 朝清將軍 Maréchal de la Cour (?).

6 總知國政 Surintendant de l'administration du royaume (?).

7 參軍

8 功曹

9 主簿

10 城局

11 金威將軍

12 贊府

13 Les titres de fonctions énumérés plus haut, sans être exactement conformes à ceux de la hiérarchie administrative de l'Empire chinois, offrent cependant cela de remarquable qu'ils sont évidemment formés avec des dénominations chinoises. Le rapprochement est ici plus frappant encore, par l'emploi de ces trois divisions territoriales, *tcheou*, *kiun* et *hien*, empruntées à la Chine, bien qu'appliquées arbitrairement. (Voir la note 8, page 4, dans le volume ORIENTAUX).

14 Ci-dessus, note 7.

15 Ci-dessus, note 11.

16 Ci-dessus, note 10.

gnet coupé. Il n'existe, pour les impôts, aucune obligation ni aucune taxe régulière ; chacun offre plus ou moins, selon ses ressources et sa volonté. Une partie de la population se livre à l'agriculture ; l'autre s'adonne au commerce. Les habitants voyagent montés sur des éléphants. Ils se servent aussi de chevaux ; mais c'est à peine s'ils en possèdent un millier dans tout le royaume, et encore ne savent-ils leur appliquer ni la selle ni le mors. Ils ne savent que leur percer les joues et passer dans les trous cicatrisés une corde qui fait l'office de bride. Pour la musique, ils ne connaissent que la conque et le tambour. Les funérailles commencent par des sacrifices accompagnés de grandes lamentations ; ensuite, on brûle le mort, on recueille les cendres dans un vase de terre cuite et ce vase est précipité dans des eaux profondes. Celui qui a perdu son père ou sa mère doit se raser la tête. Le commerce emploie des monnaies d'argent, mais qui sont très minces et très petites[17]. On pratique également la religion de Fo et le culte du *tao*. L'Etat entretient des écoles publiques ; l'écriture qu'on y enseigne ne ressemble pas à celle de la Chine.

Des anciens de ce royaume disent que le Roi n'a point de nom de famille, mais seulement un nom personnel, qui est *Tsi-tchang-mo*[18]. Les maisons sont couvertes de paille. Le Roi habite une tour qui ressemble à une tour bouddhique ; elle est ronde et dorée. Les ouvertures en sont tournées vers l'orient, comme celles

[17] Litt. : *Comme des graines d'orme.*

[18] 齊杖摩 Ceci est en contradiction avec ce qui a été dit plus haut, que le nom de famille du Roi était *Teou-ho-lo* ; mais on reconnaît promptement que cette contradiction tient au système de compilation chronologique adopté par *Ma-touan-lin*, système dont nous avons déjà



CHE-PO ou TOU-PO

闍婆

Le royaume de *Che-po* ou *Tou-po*[1] est dans la mer du midi.

[1] W. Williams a cru pouvoir identifier ce pays avec *Ava*, mais il est dit plus loin (art. *Ho-lo-tan*) que 闍婆 est *une île*, ce qui ne permet guère de s'arrêter à cette identification. St. Julien, sur l'un de ses dictionnaires, que je possède aujourd'hui, a annoté *Java*, opinion que M. de Rosny a émise et qui m'a été confirmée par M. Yang-ouen-hoeï, attaché à l'ambassade chinoise à Paris, très adonné aux études géographiques. M. de Rosny nomme ce pays *Tou-po*, tandis que M. Yang-ouen-hoeï assure qu'on doit prononcer *Che-po*. — Le caractère 闍 se prononce également *che* et *tou*. L'opinion d'un savant chinois est assurément d'un grand poids : cependant, en parlant plus loin d'un royaume de *Ho-ling* auquel il consacre une notice, *Ma-touan-lin* dit qu'on l'appela jadis 闍婆 ou 杜婆 variante d'orthographe qui paraît affirmer la prononciation *Tou-po*. La question me semble donc pour le moins indécise. Du rapprochement de cette notice avec celle du *Ho-ling*, et aussi avec celle du pays de *Ho-lo-tan*, il me semble résulter que *Che-po* ou *Tou-po* fut à la fois le nom de l'île de *Java* et du principal royaume existant dans cette île, où d'autres petits états ont existé simultanément. Peut-être aussi plusieurs iles de *la Sonde* ont-elles été confondues sous la même

(en partant du centre de ce royaume[2]) et en se dirigeant vers l'orient, on arrive à la mer après un mois de marche. Si l'on s'embarque et si l'on continue d'avancer par mer dans la même direction, on arrive au royaume de *Kouen-lun*[3] après un demi mois de navigation. Du côté de l'ouest, la distance à parcourir pour atteindre la mer exige quarante-cinq jours de marche. Du côté du sud, on y arrive en trois jours, et si l'on s'embarque en continuant d'avancer dans la même direction, on arrive au royaume de *Ta-chi*[4], après cinq jours de navigation. Du côté du nord, on arrive à la mer en quatre jours; et si l'on fait voile ensuite vers le nord-ouest, on peut se rendre à la Chine en suivant l'itinéraire que voici: quinze jours de navigation et l'on touche au royaume de *Po-ni*[5]; encore dix jours de mer et l'on passe devant le royaume de *San-fo-tsi*[6]; encore sept jours et l'on parvient au royaume de

dénomination. — Ajoutons que, selon St. Julien, *la grande Java* est appelée 大婆 *Ta-po* (Grande Po) par quelques géographes chinois.

[2] Le membre de phrase placé ici entre parenthèses n'est pas dans le texte chinois. Comme il faut de toute nécessité *un sous-entendu* pour l'intelligence de ce qui suit, j'avais pensé d'abord que les distances étaient supposées partir de la capitale du royaume ou séjour du Roi, mais le savant lettré que j'ai déjà cité dans la note précédente m'a assuré qu'en style géographique chinois le sens devait être complété ainsi que je l'ai fait d'après son avis.

[3] 崑崘 Nous avons vu déjà plusieurs *Kouen-lun* qu'il serait impossible de reconnaître ici. Ed. Biot dit que les Chinois donnaient aussi ce nom à l'île de *Poulocondor* dans la mer de Cochinchine.

[4] 大食 *Nom général des Arabes*, dit Ed. Biot.

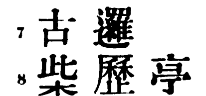
[5] 浡泥 La notice sur ce pays viendra plus loin.

[6] 三佛齊 La notice sur ce pays viendra plus loin.

Kou-lo[7]; encore sept jours et l'on mouille au port de *Tchaï-li-ting*[8], d'où l'on atteint *Kouang-tcheou*[9], en côtoyant le *Kiao-tchi*[10].

Ce royaume est couvert de plaines fertiles, propres à la culture du riz, du sésame, du chanvre, du millet et des dolics ; mais on n'y récolte pas de froment. Le peuple paie l'impôt en nature. Cet impôt est fixé au dixième de la récolte. Les habitants du pays font bouillir l'eau de la mer pour en tirer du sel. Ils ont en abondance des poissons, des tortues, des poules, des canards et des chèvres, et ils assomment encore des bœufs pour les manger. Leurs fruits sont le coing, la noix de coco, les bananes, la canne à sucre et l'*arum*[11]. Le sol leur fournit de l'or et de l'argent, du soufre, des parfums, des noix d'arec, des graines de *carvi,* du poivre, du safran, de l'aloës, du bois de sandal et du bois de sapan. Ils élèvent des vers à soie et fabriquent des étoffes de soie de plusieurs sortes ; ils tissent également le coton *ki-peï*. Ils découpent des feuilles d'argent pour faire des monnaies très minces, employées dans le commerce. Les fonctionnaires reçoivent douze mesures de millet, ou l'équivalent en monnaies d'or[12]. Leurs maisons sont fort belles, ornées de dorures et de lapis-lazuli.

Les négociants chinois qui visitent ce pays sont logés dans des hôtels destinés à les recevoir, bien traités et nourris avec



7 古邏

8 柴歷亭

9 Canton.

10 Ci-dessus, p. 307.

11 芋 *The* TARO; *also applied to other edible tubers* (W. Williams).

12 Le texte ne dit pas de quel rang sont les fonctionnaires (官) qui reçoivent ce traitement de douze mesures ou boisseaux, ni s'il est mensuel comme à la Chine.

autant d'abondance que de propreté. On ne leur sert pas de thé, le pays n'en produisant pas; mais on leur offre une sorte de vin fabriqué avec du lait de coco, ou bien avec la moelle du *hia-jeou tan*[13], arbre qui n'existe pas à la Chine et, de plus, une liqueur très bonne et très parfumée, tirée de la noix d'arec.

Le code pénal est des plus simples. A la seule exception des brigands et des meurtriers qui sont mis à mort, tous les autres criminels rachètent à prix d'argent la peine qu'ils auraient encourues, payant un peu plus ou un peu moins, selon la gravité des cas.

Le Roi noue ses cheveux sur le sommet de la tête, en forme de marteau et met dans sa coiffure des clochettes d'or. Il porte une longue robe de soie et des souliers de cuir. Il s'asseoit sur un lit de forme carrée. Ses ministres et ses grands officiers doivent se présenter devant lui tous les jours; ils se prosternent trois fois et se retirent aussitôt. Quand il sort de son palais, il monte sur un éléphant, ou quelquefois dans une voiture découverte. Cinq à six cents gardes l'accompagnent[14]. Chacun s'agenouille à l'approche de son cortège et ne se relève qu'après qu'il a passé. Les trois fils du Roi sont vice-rois[15]. Quatre grands dignitaires du titre de *lo-ki-lien*[16] dirigent les affaires du royaume; leurs fonctions sont à peu près celles de nos ministres, mais ils n'ont point de traitement régulier. De temps en temps, sans époque fixe, on leur alloue des grains et autres denrées provenant de l'impôt foncier. Viennent

[13] 蝦蝚丹樹

[14] Litt.: *cinq à sept cents.*

[15] On voit que ces documents ne sont pas donnés d'une manière générale, mais ont une date fixe, puisqu'il s'agit d'un roi qui avait précisément trois fils.

[16] 落佶連

ensuite plus de trois cents fonctionnaires importants, parmi lesquels figurent des *sieou-tsaï*[17] et des *tchang-ouen*[18], qui gèrent les comptes du trésor, et enfin un millier environ de fonctionnaires d'un degré inférieur, chargés de la police des villes ou employés dans les divers services de l'Etat. Les chefs de l'armée reçoivent, deux fois par an, dix onces d'or. L'armée est forte de trente mille hommes ; officiers et soldats reçoivent également leur solde en or.

Les mariages se font sans intermédiaires. Le prétendant offre de l'or à la famille de celle qu'il recherche et l'acceptation du présent lui donne aussitôt les droits de l'époux. A la cinquième lune, on se promène en bateau ; à la dixième lune on gravit les montagnes[19] ; les uns montent des chevaux d'une race particulière[20], ayant le pied très sûr ; d'autres sont portés sur une chaise flottante formée de cordes et de deux planchettes. Les gens du peuple dansent au son d'une flûte transversale et des *kou-pan*[21], qui sont des cymbales de bois. Ils laissent flotter leurs cheveux en désordre. Leur costume consiste uniquement dans un morceau d'étoffe qui s'enroule à la taille et descend jusqu'aux genoux. Les malades ne prennent aucun médicament ; ils se contentent d'adresser des prières aux esprits ou à Bouddha ; il n'existe pas de noms de famille, mais seulement des noms personnels. Dans la langue de ce pays les vraies perles se disent : *mo-tie-hia-lo*[22], les dents : *kia-lo*[23], des parfums : *kouen-tun-lou-ma*[24], un rhinocéros : *ti-mi*[25].

17 秀才
18 掌文
19 Usages empruntés aux mœurs et aux traditions chinoises.
20 馬山
21 鼓板
22 沒爹蝦囉
23 家囉
24 崑燉盧麻
25 低密

Au temps des Song du nord, dans la douzième année *youen-kia* (435), le Roi, nommé *Sse-li-po-ta-ngo-to-lo-pa-mo*[26], envoya des ambassadeurs à la Cour, avec des lettres pour l'Empereur dans lesquelles il s'exprimait à peu près ainsi : « Salut à l'auguste empereur de l'Empire des Song, au Fils du Ciel heureusement doué, qui enseigne et convertit, qui sème la sagesse et la paix, qui subjugue tous les mauvais esprits par la puissance de ses vertus et dont l'heureuse influence s'étend, comme une rosée bienfaisante, sur tous les êtres vivants[27]. »

Les relations de ce pays avec l'Empire demeurèrent ensuite interrompues jusqu'au règne de la grande dynastie des Song, époque à laquelle le roi *Mo-lo-tcha*[28] envoya un premier ambassadeur nommé *To-tchan*[29], assisté de plusieurs autres personnages nommés *Pou-ya-li*[30], *Li-to-no*[31], *Kia-tching*[32], etc., qui parurent à la cour de l'empereur Taï-tsong dans la douzième lune de la troisième année *chun-hoa* (992). Ce To-tchan disait : « A la Chine, il existe un vrai maître. C'est pourquoi nous lui rendons hommage et nous apportons le tribut. » Le tribut offert consistait en ivoire, perles fines, lingots d'or, broderies, soieries variées,

26 師黎婆達阿陁羅跋摩

27 J'ai cru devoir traduire un peu librement ce passage écrit en style bouddhique, dont chaque mot exigerait un commentaire si l'on voulait suivre la version littérale. Ajoutons que le graveur du texte chinois a commis deux erreurs, heureusement évidentes. Il a mis 大 pour 天 et 尊 pour 正.

28 穆羅茶

29 陀湛

30 蒲亞理

31 李陀那

32 假澄

tissus de coton de couleurs brillantes, parfums, bois de sandal, écailles de tortues, noix d'arec, sabres avec poignées en corne de rhinocéros, nattes finement travaillées, perroquets blancs et enfin une petite tour bouddhique en bois de sandal incrusté de pierres précieuses. Les envoyés du Roi offrirent, en outre, divers ouvrages en écaille, du camphre, des clous de girofle[33], etc.

Cette ambassade avait abordé à *Ting-haï,* du *Ming-tcheou*[34], après une traversée de soixante jours. Avis de son arrivée avait été transmis aussitôt par l'inspecteur des douanes Tchang-sou-sien, qui annonçait que le costume des étrangers nouvellement débarqués ressemblait à celui des habitants de *Po-sse*[35], et qui donnait aussi les détails suivants fournis par un interprète : « Un grand négociant chinois des provinces méridionales, nommé Mao-hio, qui, sur un vaisseau appelé *le maître de l'or*[36], se rendait souvent au Che-po (ou Tou-po) pour y commercer, avait inspiré aux hommes de ce pays la pensée de visiter l'Empire et d'offrir le tribut. Leur roi se nommait *Hia-tchi-ma-lo-ye*[37]; il avait de nombreux officiers de tout rang. La Reine se nommait *Lo-kien-cha-po-li*[38]. Roi se disait *Po-ho*[39], dans leur langage, et reine *Po-ho-pi-ni-cha*[40]. Leur royaume était souvent en guerre

33 La forme de cette phrase donne à supposer qu'il s'agit ici de petits présents offerts individuellement par les envoyés à des personnes de la Cour.

34 C'est-à-dire dans l'île de *Tcheou-chan,* à l'entrée du port de *Ning-po.*

35 波斯 La Perse.

36 金主 Cette expression comporte l'idée de *celui qui possède des richesses inépuisables.*

37 夏至馬囉夜

38 落肩娑婆利

39 葧荷

40 葧荷比尼贖

avec celui de *San-fo-tsi*[41]. Dans les montagnes de leur pays on voyait beaucoup de singes qui, loin de se montrer sauvages, accouraient dès qu'on sifflait pour les faire venir. On leur jetait des fruits et alors apparaissaient tout d'abord deux grands singes, que les indigènes appelaient le roi et la reine des singes. Ils étaient suivis de la troupe de leurs sujets. Ceux-ci, se tenant à l'écart, attendaient que leurs majestés fussent rassasiées avant d'oser toucher à ce qui restait. »

Sur le navire qui avait amené les ambassadeurs, il y avait une femme, nommée *Meï-tchu*[42]. Elle nouait ses cheveux au sommet de la tête, sans aucun ornement. Elle était vêtue d'une robe courte en étoffe légère. La couleur de son visage était d'un noir tirant sur le bleu. Son langage n'était pas intelligible. Elle saluait à la manière des bonzes, en joignant les mains, inclinant le corps et pliant les genoux. Elle avait un jeune enfant, qui portait au cou une agrafe d'or ayant la forme d'un nénuphar et, au poignet, un ruban de soie forte également retenu par un fermoir d'or. Cet enfant se nommait *Ngo-lou*[43].

Dès que To-tchan et ses compagnons arrivèrent à la Cour l'Empereur ordonna de les traiter avec beaucoup de distinction et quand ils se préparèrent, après un long séjour, à regagner leur patrie, il leur fit distribuer largement de belles soieries brochées d'or, de bons chevaux et aussi des armes, selon qu'ils le désiraient. Ces étrangers racontèrent qu'il existait près de leur pays un

[41] La notice sur ce pays, dont il a été fait mention plusieurs fois déjà, viendra plus loin.

[42] 眉珠

[43] 阿嚕 On prononce également *Ouo-lou*, ou *O-lou*.

royaume appelé *le Royaume des Po-lo-men*[44], où l'on possédait un art magique qui permettait de découvrir les sentiments secrets de tous les hommes, de telle sorte qu'on ne pouvait rien machiner pour l'attaquer ou pour lui nuire, sans qu'il ne sût à l'avance ce qui se préparait contre lui. Un autre royaume des mêmes parages est celui de *Mo-y*[45], dont on vit venir des marchands à *Kouang-tcheou*[46], dans la septième année *taï-ping-hing-koue* (982), avec de très précieuses marchandises.

La troisième année *ta-kouan* (1109), des envoyés du Che-po (ou Tou-po) parurent encore à la Cour. L'Empereur ordonna de leur accorder le même rang et le même traitement qu'à ceux du *Kiao-tchi*.

La troisième année *kien-yen* (1130), l'Empereur conféra au souverain de ce pays un grand nombre de titres honorifiques[47], en lui reconnaissant le titre de Roi et en le constituant vassal direct de l'Empire. Il honora aussi de divers titres honorifiques un petit souverain des contrées méridionales appelé *Si-li-ti-tcha-*

44 婆羅門國 *Royaume des Brahmanes.*

45 摩逸

46 Canton.

47 Les titres conférés au roi de *Tou-po* étaient ceux de 懷遠軍節度琳州管內觀察處置等使金紫光祿大夫檢校司空使持節琳州諸軍事琳州刺史兼御史大夫上柱國闍婆國王食邑二千四百戶食實封一千戶 J'ai eu l'occasion d'exposer précédemment que les titres honorifiques conférés par la chancellerie chinoise étaient pour la plupart intraduisibles. Je donne toutefois ce passage pour le cas où quelque

lang-kou-ye-ko[18], qu'il voulut attacher à l'Empire. Chaque fois que ces princes envoyaient de nouvelles ambassades, on leur concédait de nouveaux honneurs.

sinologue serait désireux de l'analyser.

[18] 悉里地茶蘭固野可





NGO-LO-TO

阿羅陁

Le royaume de *Ngo-lo-to*[1] fut au nombre des royaumes lointains du sud-ouest qui envoyèrent des ambassadeurs à l'empereur Ouen-ti, des Song du Nord. Ces ambassadeurs arrivèrent à la Cour dans la septième année *youen-kia* (430) et présentèrent des lettres du roi leur maître qui écrivait à l'Empereur : « Votre très sainte majesté a donné des témoignages de sa foi et de sa piété à l'égard de la religion bouddhique[2] ; elle fait construire des temples et répand le bien dans tout l'univers. C'est pourquoi je charge deux de mes sujets de lui porter l'humble hommage de mon affection. »

[1] Le nom de ce royaume, tel qu'il est écrit en chinois en tête de la notice, peut se prononcer *Ngo-lo-to*, *Ouo-lo-to*, ou encore *O-lo-to*. De plus, dans le corps de la notice, où il est répété, le texte porte la variante 訶羅陁 *Ho-lo-to*.

[2] Litt. : A l'égard des 三寶 *San-pao*, en sanscrit *Triratna*. La trinité bouddhique, qui comprend *Bouddha*, *Dharma* et *Sangha*.



HO-LO-TAN

呵羅單

Ce royaume est situé dans l'île de *Che-po* ou *Tou-po*[1]. La septième année *youen-kia*, de la dynastie des Song (430), il envoya des ambassadeurs qui offrirent un diamant monté en bague, des perroquets, des tissus de l'Inde et du pays de *Ye-po*[2], etc.

La dixième de ces mêmes années (433), le roi de Ho-lo-tan, appelé *Pi-cha-pa-mo*[3], adressait à l'Empereur une lettre conçue dans les termes suivants: « A Sa Majesté impériale, toujours victorieuse. — Votre Majesté est révérée à l'égal d'un Bouddha. Elle maintient la paix et la tranquillité constantes. Elle étend son influence sur tous les royaumes. Elle est l'arbitre du monde. Son nom ne périra jamais. C'est pourquoi je lui rends hommage, dans

[1] Voir ci-dessus la note 1, page 494.

[2] 葉波 Le texte dit littéralement: Des tissus de 白疊 *pe-tie* et de 吉貝 *ki-peï* de l'Inde et des tissus de 吉貝 *ki-peï* du royaume de *Ye-po*. Plusieurs fois déjà il a été fait mention de ces tissus. Voir l'*Index*.

[3] 毘沙跋摩

toute la sincérité de mon cœur. » Quelques années plus tard, le prince qui avait écrit cette lettre fut déposé par son propre fils.

La treizième année *youen-kia* (436), de nouveaux envoyés du Ho-lo-tan arrivèrent à la Cour et, dans la vingt-sixième année de son règne (449), l'empereur Ouen-ti rendit le décret que voici : « Les souverains des trois royaumes de Ho-lo-tan, *Po-hoang*[4] et *Po-ta*[5], rivalisant de zèle et de sentiments très louables, n'ont cessé depuis longtemps de nous offrir le tribut, malgré la grande distance par mer que leurs envoyés doivent parcourir. Il convient de leur conférer des titres honorifiques et de charger des officiers de notre Cour du soin de les leur porter. »

Enfin, dans la vingt-neuvième année *youen-kia* (452), un grand du royaume de Ho-lo-tan, nommé *Po-ho-cha-mi*[6], parut encore à la Cour en qualité d'ambassadeur apportant le tribut.

[4] Voir la notice qui suit.

[5] Voir la 2me notice à la suite de celle-ci.

[6] 婆和沙彌





PO-HOANG

婆皇

La vingt-sixième année *youen-kia,* de la dynastie des Song (449), le roi de Po-hoang, dont le nom était *Che-li-po-lo-pa-mo*[1], envoya des ambassadeurs qui offrirent en tribut divers produits de leur pays, de quarante et une sortes différentes. L'empereur Ouen-ti lui conféra des titres honorifiques et lui accorda l'investiture comme roi de Po-hoang. La vingt-huitième de ces mêmes années (451) et dans la troisième année *hiao-kien* du règne de l'empereur Hiao-ou (456), le même prince envoya de nouveaux ambassadeurs qui reçurent aussi des marques de la bienveillance impériale

La troisième des années *ta-ming* (459), le roi de Po-hoang offrit en tribut des perroquets blancs et rouges. La huitième de ces années (463) et la deuxième année *taï-chi* (466), au temps de l'empereur Ming-ti, on vit paraître encore à la Cour des envoyés du même pays, qui furent toujours traités avec distinction.

1 舍利婆羅跋摩

PO-TA

婆達

Au temps de la dynastie des Song, dans la vingt-sixième année *youen-kia* (449), le souverain de ce pays, nommé *Che-li-po-ling-kia-pa-mo* [1], envoya des ambassadeurs qui offrirent en tribut divers produits de leur pays. Il reçut l'investiture comme roi de Po-ta et renouvela, deux ans plus tard, la visite d'hommage [2].

[1] 舍利不陵伽跋摩

[2] Le texte chinois de cette courte notice est très incorrect dans l'édition de 1524.



✠✠✠

TAN-TAN

丹丹

Le pays de Tan-tan est situé au nord-ouest du royaume de *To-lo-mo-lo*[1] et au sud-est de *Tchin-tcheou*[2]. [Tchin-tcheou c'est la région (méridionale) de l'île de Haï-nan, qui fut appelée aussi *Yen-te*[3] au temps de la dynastie des Tang.] Le Roi se nomme *Tsa-li*[4], de son nom dynastique, et *Chi-ling-kia*[5] de son nom personnel. Sa capitale renferme plus de vingt mille familles; son royaume est divisé en provinces et en districts régulièrement administrés. Matin et soir, il tient sa cour assisté de huit ministres appelés *pa-tso*[6], qui sont toujours des brahmanes. Il se couvre le visage et le corps de poudres parfumées; il porte un bonnet de forme très élevée, orné de pendants enrichis de pierres précieuses; sa robe est de couleur rouge d'aurore; ses chaussures sont en cuir. Pour se promener, il monte dans un char; pour voyager, il monte sur un éléphant. Son armée a des étendards, des conques bruyantes et des tambours. Les voleurs, dans ce pays, sont tous

1 多羅磨羅
2 振州
3 延德
4 剎利
5 尸陵伽
6 八坐 (Les huit siègeants).

mis à mort, sans distinction du plus ou moins d'importance des vols qu'ils ont commis.

Le Tan-tan renferme des mines d'or et d'argent. Il produit du bois de sandal et autres bois de senteur, des noix d'arec, du raisin, des grenades, des courges, des citrouilles, des chataignes d'eau, des nénuphars et plusieurs espèces d'oignons; mais il manque de céréales et le peuple ne se nourrit que de riz. On y voit des buffles, des boucs et des chèvres, des porcs, des poules, des oies, des canards, des moutons, une espèce de gazelle et un grand nombre d'oiseaux.

A l'époque de la dynastie des Leang, dans la seconde année *ta-tong* (528), le roi de Tan-tan écrivit à l'Empereur, offrant en tribut de l'ivoire, deux tours bouddhiques, de belles perles[7], des tissus de *ki-peï*[8] et des parfums. La première des années *ta-tong*[9] (535) de nouveaux envoyés du même prince apportèrent de l'or, de l'argent, du *lieou-li*[10], plusieurs espèces de parfums, etc. Enfin, dans les années *tsong-tchang*, du règne de l'empereur Kao-tsong des Tang (658-669), une ambassade du Tan-tan parut encore à la Cour.

[7] 火齊珠 Litt.: *des perles ayant des reflets de feu*. Il s'agit d'une espèce de perles très estimées, ayant des reflets dorés.

[8] Voir l'*Index*.

[9] On voit, plus haut, qu'une *seconde année ta-tong* correspond à l'an 528, tandis qu'ici une première année *ta-tong* est identifiée avec l'an 535 de notre ère. Cette erreur apparente tient à ce qu'il s'agit ici des deux séries d'années 大通 et 大同, qui se prononcent de même en français, mais dont l'orthographe chinoise est différente.

[10] Substance vitreuse de couleur bleue, dont il a été fait mention déjà plusieurs fois.



PIEN-TEOU

邊斗

Les royaumes de Pien-teou [également appelé *Pan-teou* [1]], de *Tou-kouen* [2] [également appelé *Tou-kiun* [3]], de *Kiu-kan* [4] [également appelé *Kieou-li* [5]] et aussi le royaume de *Pi-song* [6] furent tous connus à l'époque des Soui [7]. En partant du *Fou-nan* [8] et en traversant le grand golfe de *Kin-ling* [9] dans la direction du midi, on arrive à ces quatre royaumes, après avoir franchi trois mille *li*. Les produits agricoles du Pien-teou sont semblables à ceux du Kin-ling. Les habitants sont très blancs.

[1] 班斗

[2] 都昆

[3] 都軍

[4] 拘利

[5] 九離

[6] 比嵩

[7] La dynastie des *Soui* a régné de l'an 580 à l'an 618 de notre ère.

[8] Une notice consacrée à ce pays a été donnée ci-dessus, p. 436.

[9] 金隣大灣 Le golfe de Siam, selon M. *Yang-ouen-hoei*, qui ne saurait d'ailleurs déterminer exactement quel était le pays de *Kin-ling* dont il est parlé dans les lignes suivantes et auquel le golfe devait emprunter son nom.

Le royaume de Tou-kouen produit du soufre et des parfums très estimés appelés *tsan-hiang*[10] et *ho-hiang*[11]. Le parfum applé *ho-hiang* est fourni par un arbre de ce nom, qui vit mille ans et qui a de très grosses racines. On coupe ces racines, qu'on laisse pourrir durant quatre ou cinq ans. Le cœur seul en reste dur et c'est de lui qu'on tire un excellent parfum.

[10] 棧香　　[11] 藿香





TOU-PO

杜薄

Cette île, dont on entendit parler à l'époque des Soui[1], est située à l'est du *Fou-nan*[2], dans la mer Tchang-haï[3]. Il faut naviguer quelques dizaines de jours pour y arriver. Ses habitants ont le visage blanc et la physionomie intelligente. Ils portent tous des vêtements. Les hommes cultivent le riz; les femmes tissent des étoffes de *pe-tie* à fleurs[4]. Le sol renferme de l'or, de l'argent et du fer. L'or sert à fabriquer des monnaies. On recueille, dans ce pays, un parfum dit *langue de poule*[5] propre à parfumer l'haleine, mais dont on ne se sert pas pour parfumer les habits. Il réside dans les fleurs d'un arbre qui croît sur le bord des rivières et qui répand autour de lui des exhalaisons si violentes et si nuisibles que les

[1] Voir la note 7 de la notice précédente.

[2] Voir la note 8 de la notice précédente.

[3] 漲海 La mer *Tchang-haï* est le golfe du *Tong-king*, ainsi que nous l'avons vu précédemment.

[4] 白疊 Voir l'*Index*, pour un renvoi à l'article *Tchen-tching*.

[5] 雞舌

animaux s'en écartent. L'homme lui-même craint de les respirer. A leur maturité, les fleurs tombent naturellement; le cours de l'eau les emporte et c'est ainsi qu'on peut se les procurer.

L'île de Tou-po renferme plus de dix cités, capitales d'autant de petits Etats dont les chefs prennent tous le titre de roi[6].

[6] On aura remarqué que l'orthographe chinoise du nom de cette île de *Tou-po* diffère complètement de celle du pays de 闍婆 *Tou-po* ou *Che-po*, dont il a été fait mention plus haut (p. 494). M. Yang-ouen-hoeï identifie l'île de 杜薄 *Tou-po* avec l'île de *Panay* (des Philippines).





PO-LI

薄利

On entendit parler du royaume de Po-li à l'époque des Soui[1]. Il est situé dans le golfe que forme la mer au midi du pays de *Kiu-li*[2]. Ses habitants ont la peau noire, des dents très blanches et des yeux rouges, placés horizontalement[3]. Hommes et femmes demeurent tous également nus[4].

[1] Voir ci-dessus la note 7, article *Pien-teou*.

[2] 拘利

[3] C'est-à-dire des yeux qui ne sont pas relevés en dehors sur les côtés, comme ceux de la race chinoise.

[4] M. de Rosny identifie *Po-li* avec l'île de *Bali* (des îles de la Sonde).



PO-FEN

敦焚

Le pays de Po-fen est une île, dont *Pao-po-tse*[1] a donné la description que voici : L'île de Po-fen est située dans la mer du midi. On y trouve du *hiun-lo*[2] et de la glue appelée *choui-kao*[3] qui ressemble à la gomme qu'on tire de l'arbre *fong*[4], d'ailleurs en assez petite quantité. Les habitants de ce pays ont beaucoup à souffrir de l'animal nommé *ki-kiu*[5], bête féroce qui dévore les hommes, bien que son poids n'excède jamais dix livres. La forme du *ki-kiu* est à peu près la même que celle de la loutre ; du museau à la queue, sur la tête et sur le dos, s'étend une ligne de

[1] 抱朴子 Le *Peï-ouen-yun-fou* mentionne *Pao-po-tse* comme un écrivain qui a composé divers ouvrages, sans donner sur lui aucun détail.

[2] 薰綠 Plante qui fournit une teinture verte, disent les dictionnaires chinois.

[3] 水膠

[4] 楓 *Liquidambar*, selon W. Willams et Lobschied.

[5] 猪猸 Selon W. Willams, l'animal qui porte ce nom serait « the wind fox, an animal like a lemur and allied to the *Loris tardigradus* of India. »

longs poils bleuâtres d'un pouce de large environ. Tout le reste du corps est recouvert d'une peau nue, qui ressemble à du cuir tanné. On prend cet animal avec des pièges. On peut le transpercer et le taillader sans qu'il paraisse s'en ressentir. On peut le mettre dans un grand feu sans qu'il soit offensé par les flammes. Les coups de bâton les plus violents ne sauraient entamer sa peau. Il faut briser tous ses os pour le tuer.



HO-CHAN

火山

Les îles Ho-chan[1] furent connues à l'époque des Soui[2]. Elles sont situées à l'est de celle de *Tchu-po*[3], à la distance de 5000 *li*. Toutes les montagnes qu'elles renferment ont un feu intérieur toujours ardent, que la pluie ne saurait éteindre et dans lequel vivent des rats blancs.

L'ouvrage intitulé *Fou-nan-tou-tchouen*[4], qui traite de l'histoire et des mœurs du Fou-nan, contient la relation que voici: « Les *Iles de feu*[5] sont à mille *li* environ à l'orient de l'île de

[1] *Ho-chan* signifie littéralement *montagne de feu*. Le texte chinois ne porte ici aucune marque distinctive du singulier ou du pluriel, non plus que du mot *îles*, mais cette double détermination paraît ressortir des explications qui suivent.

[2] Voir ci-dessus la note 7 de la notice *Pien-teou*.

[3] 諸薄 Ma-touan-lin ne dit rien de plus de l'île ou des îles de *Tchu-po*, mais on lit dans le *Peï-ouen-yun-fou*: « A l'est des côtes du *Fou-nan* est la mer *Tchang-haï* (golfe de Tong-king) et dans cette mer est une grande île, sur laquelle existe le royaume de *Tchu-po*. »

[4] 扶南土傳 Ouvrage que je n'ai pu me procurer.

[5] 火洲 *Ho-tcheou*. Expression

Ma-ou[6]. Au printemps, il y tombe de grandes pluies après lesquelles vient la saison du feu. Le feu, qui s'allume de lui-même, blanchit l'écorce des arbres, d'abord noircie par la pluie, et aussitôt les habitants de toutes ces îles dépouillent les arbres de leur écorce blanche, pour en fabriquer une étoffe et pour faire aussi des mèches de lampe. L'étoffe qu'ils fabriquent est imcombustible; on la nettoie en la mettant dans le feu[7]. »

Il existe encore, au nord du royaume de *Kia-yng*[8] et à l'ouest du royaume de *Tchu-po*[9], une montagne (ou une île) qui a 300 *li* de tour. De la quatrième lune à la fin de l'année elle ne cesse de brûler. Quand le feu s'allume, les feuilles tombent et la végétation s'arrête, comme à la Chine durant l'hiver. A la troisième lune, les habitants des îles voisines visitent cette montagne pour dépouiller ses arbres de leur écorce, avec laquelle ils fabriquent l'étoffe appelée *ho-hoan-pou*[10].

employée ici comme synonyme de *Ho-chan*. Il ne saurait être question de ces îles qu'incidemment dans une description du *Fou-nan*.

[6] 馬五. On pourrait également traduire : *des îles Ma-ou*.

[7] Voir plus loin la note 10.

[8] 加營

[9] Ci-dessus, note 3.

[10] 火浣布 (*L'étoffe qui se lave dans le feu*). Il s'agit évidemment de toile d'amiante. Quant à l'erreur de croire que ceux qui la fabriquaient en trouvaient la substance dans l'écorce d'un arbre, elle s'explique peut-être par les récits d'un voyageur que nous allons citer. Les notices qui se succèdent ici dans l'œuvre de *Ma-touan-lin* se rapportent presque toutes aux nombreux archipels qui s'étendent de Sumatra à la Nouvelle-Guinée. L'identification particulière de chacune des îles désignées sous leurs noms chinois est un travail épineux qui exige beaucoup de réserve. Je remarquerai toutefois que

les voyageurs du XVIme et du XVIIme siècles, Lope Soarez de Albergaria, Middleton, Dampier, etc., parlent d'un grand nombre d'îles volcaniques dans les Moluques et mentionnent même *des îles brûlantes*, où le feu semble sortir de terre. Antonio de Brito, notamment, voyageur portugais qui fit voile en 1521 de Malacca aux îles Moluques, donne la relation que voici : « On compte (aux îles Moluques) « cinq îles principales, *Ternate, Tidor, Mousel, Maquien* et *Ma-chan*. — Quelques-unes de ces îles ont des montagnes ardentes, particulièrement celle de *Ternate*. Les habitants mangent moins de chair que de poisson, quoiqu'ils puissent s'en procurer également ; mais leur principale nourriture est une sorte de pain fait de l'écorce d'un arbre qui ressemble au palmier. Ils tirent aussi de cet arbre et de quelques autres leur vin et leur vinaigre. » (*Hist. gén. des voyages*, t. I, p. 126). Si la relation de Brito est exacte, on en pourra inférer que les Chinois, recueillant de la toile d'amiante dans un pays où ils ont vu les indigènes faire provision d'écorces d'arbres, se sont imaginé que ces écorces servaient à la fabrication du tissu. — Ajoutons, pour terminer, que M. Yang-ouen-hoeï range l'île *Mindanao* (des Philippines) parmi les *Iles de feu*.





OU-LUN

無論

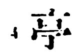
Ce royaume fut connu à l'époque des Soui[1]. Il est à 2000 *li* environ à l'ouest du Fou-nan[2]. Les routes y sont bordées d'arbres *pi-pa*[3] et autres arbres fruitiers, qui donnent beaucoup d'ombrage.

[1] Voir ci-dessus la note 7, p. 511 (article *Pien-teou*).

[2] Nous avons vu précédemment que le *Fou-nan*, dont la notice se rencontre ci-dessus, p. 436, occupait une partie de l'Inde transgangétique, et nous venons de passer en revue avec *Ma-touan-lin* divers pays situés à l'est du *Fou-nan*, c'est-à-dire dans la direction des îles Philippines, de Bornéo, des îles de la Sonde, des Moluques, des Célèbes, etc. Ici, nous sommes ramenés dans la direction tout opposée, bien que nous devions un peu plus loin retourner aux îles des mers de la Sonde; cela tient, sans doute, à ce que *Ma-touan-lin* donne successivement, dans l'ordre où il les a recueillies, les notices extraites par lui de l'histoire des *Soui* et de l'ouvrage traitant du *Fou-nan* (et pays voisins), mentionné plus haut dans la note 4 de la notice précédente.

[3] 枇杷 *Eryobotria japonica*. Le bibassier.

De plus, le voyageur rencontre, de dix *li* en dix *li*, un *ting*[4], ou lieu abrité pour se reposer, et dans chaque *ting* il trouve un puits. Les habitants mangent du pain de froment et boivent du vin de raisin, qui a l'apparence de la colle forte fondue[5]. Mêlé avec de l'eau, ce vin est d'une saveur très agréable.

4 

5 Au dire des Chinois que j'ai consultés, cette comparaison assez étrange paraîtrait signifier que la couleur du vin était d'un rouge foncé tirant sur le jaune.



PO-TENG

婆登

Il faut deux mois de navigation par mer pour se rendre dans ce royaume, qui est situé au midi du *Lin-y*[1]. A l'est, il confine avec celui de *Ho-ling*[2]; à l'ouest, il touche le *Mi-li-kiu*[3]. Au nord, il est voisin de la grande mer. Ses mœurs sont les mêmes que celles du Ho-ling. Ses habitants cultivent le riz, qui leur fournit chaque mois une récolte nouvelle. Ils possèdent une écriture et savent préparer des feuilles d'arbre qui leur servent de papier. Ils mettent de l'or dans la bouche des morts, ornent les cadavres de grands anneaux, aux bras et aux jambes, et les brûlent ensuite en jetant dans le feu du camphre et des bois de senteur.

A la vingt et unième année *tching-kouan*, de la dynastie des Tang (648), le Po-teng envoya des ambassadeurs et offrit le tribut[4].

[1] Ci-dessus, p. 417.

[2] Voir, ci-après, la notice consacrée au royaume de *Ho-ling* (que l'on s'accorde à placer dans l'île de *Java*).

[3] 迷黎車

[4] D'après l'encyclopédie *Youen-kien-loui-han*, Po-teng serait une abréviation de 陏婆登 To-po-teng, puisque cette encyclopédie reproduisant le texte du *Ouen-hien-tong-kao*, écrit ainsi *To-po-teng* pour *Po-teng*.



OU-TO

烏篤

Le royaume de Ou-to est situé dans le midi de l'Inde centrale ; ou le nomme aussi *Ou-tchang-pang*[1]. Son étendue est d'environ cinq mille *li* de tour. Le peuple de ce pays vit dans l'abondance. Il est industrieux, mais d'un caractère à la fois craintif et trompeur. La sorcellerie est proscrite et le bouddhisme très honoré. L'écriture et les rites en usage sont à peu près comme dans les autres royaumes de l'Inde.

On ne voit pas que le Ou-to ait communiqué avec la Chine dans l'antiquité. A l'époque de la dynastie des Tang, durant la période des années *tching-kouan* (627-649), et sous le règne d'un roi nommé *Ta-mo-yn-to-ho-sse*[2], il envoya des ambassadeurs qui offrirent du camphre en tribut.

1 烏仗邦 2 達摩因掩訶斯





HO-LING

訶陵

Le royaume de Ho-ling, aussi appelé *Tou-po*[1] et *Tou-po* ou *Che-po*[2], est situé dans la mer du midi. A l'est, il touche au

1 杜婆

2 闍婆 Il a été traité plus haut (page 494) du pays de ce nom et j'ai dû tenir compte de l'opinion d'un savant lettré chinois, M. *Yang-ouen-hoeï*, suivant lequel on doit prononcer *Che-po*, en donnant ici le son *che* au caractère 闍 qui peut aussi se prononcer *tou*. Il est cependant à remarquer que 闍婆 et 杜闍 *Tou-po* étant deux noms qui servent à désigner le même pays, il semblerait plus naturel de ne voir qu'une variante d'orthographe du même son dans les caractères 闍 et 杜. Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas douteux que ces diverses dénominations ne se rapportent à Java, qui renfermait plusieurs royaumes, entre autres celui de *Ho-ling*, que *Ma-touan-lin* paraît identifier ici avec celui de *Che-po* ou *Tou-po*, bien qu'il en ait traité séparément. — Deux causes d'erreur et de confusion se rencontrent parfois dans les documents puisés par Ma-touan-lin à des sources variées et d'époques différentes, l'une tenant à ce que les Chinois ont souvent désigné une île toute entière par le nom de l'un des petits états qu'elle renfermait et ensuite plusieurs petits états d'une île par le nom que cette île avait retenu ; l'autre, que certains

royaume de *Po-li*[3]; à l'ouest, il est voisin du *Po-teng*[4]. La mer le borne au midi; le Tchin-la est à son nord. Toutes les maisons du Ho-ling, même les plus grandes, sont construites et recouvertes en bois. Les lits sont ornés d'ivoire. L'ivoire, la corne de rhinocéros, l'or, l'argent, l'écaille sont prodigués partout et attestent la richesse de ce royaume, où l'on trouve aussi du sel en abondance, cristallisé sur les parois de certaines grottes.

Les habitans font avec des fleurs de saule et de palmier un vin très capiteux, qui les plonge pendant toute une nuit dans une lourde ivresse. Ils ont une écriture et savent composer un calendrier. Ils mangent avec leurs doigts, ignorant l'usage des cuillers et des bâtonnets. On rencontre chez eux des femmes venimeuses, dont les approches causent des ulcères[5]. L'homme qui meurt, son cadavre n'est pas détruit par la putréfaction[6].

noms géographiques des pays lointains n'ont pas toujours été prononcés ou transcrits d'une manière identique, ce qui expose l'auteur à donner deux notices sur le même sujet.

[3] 婆利

[4] Ci-dessus, page 523.

[5] 有毒女與接輒苦瘡 Il semble bien qu'il s'agisse de la *syphilis,* dont on n'eut connaissance en Europe que fort longtemps après l'époque de l'observation ici mentionnée, puisque les documents recueillis par Ma-touan-lin sur le *Ho-ling* paraissent s'arrêter au X[me] siècle de notre ère.

[6] 人死尸不腐 J'ai cru devoir traduire tout à fait littéralement cette petite phrase, en raison de la demi-obscurité qu'on y rencontre. A la première lecture, on serait tenté de la rattacher à la phrase qui précède et de supposer qu'il s'agit du cadavre de l'homme qui meurt par suite de la maladie contractée avec une *femme venimeuse* (毒女); mais, après mûr examen et de l'avis de plusieurs lettrés chinois que j'ai consultés, les deux phrases paraissent indépendantes l'une de l'autre et le sens de

Le Roi habite la ville de *Che-po* ou *Tou-po*[7]. Son ancêtre, nommé *Ki-yen*[8], avait fixé sa résidence à l'est de la capitale actuelle, dans la ville fortifiée de *Po-lou-kia-sse*[9]. Vingt-huit petits royaumes voisins étaient ses tributaires, et ses principaux officiers étaient au nombre de trente-trois. Sur une montagne est bâtie la ville de *Lang-peï-ye*[10], où le Roi se rend très souvent pour contempler la mer.

Au solstice d'été, si l'on dresse, dans ce pays, un gnomon de la hauteur de huit *tchi*, l'ombre est, au sud du gnomon, de la longueur de deux *tchi* et quatre *tsun*[11].

Sous la dynastie des Tang, dans les années *tching-kouan* (627-649), des envoyés du Ho-ling vinrent offrir le tribut et l'on vit arriver en même temps d'autres envoyés représentant les royaumes de *To-ho-lo*[12] et de *To-po-teng*[13]. L'empereur Taï-tsong voulut que tous ces étrangers fussent traités avec une grande

cette dernière serait que, dans le sol et sous le climat du *Ho-ling*, les cadavres se momifient au lieu de se décomposer. — On remarquera que l'usage de brûler les morts, signalé dans la relation des mœurs des royaumes voisins, n'est pas mentionné en ce qui touche particulièrement le *Ho-ling*.

[7] 闍婆

[8] 吉延

[9] 婆露伽斯

[10] 郎卑野

[11] Le 尺 *tchi* ou pied chinois, dont la mesure a beaucoup varié dans le courant des siècles, était au temps du P. Martini, qui en a donné une figure gravée, de la longueur de 0,3020 et est aujourd'hui, selon les traités officiels, de 0,3581 (mesure métrique). Il contient dix 寸 *tsun*, terme qu'on rend souvent par le mot *pouce*.

[12] 墮和羅

[13] 墮婆登 Voir, ci-dessus, la note 4, page 523.

bienveillance. Le To-ho-lo demandait de bons chevaux; l'Empereur ordonna de lui en donner.

Au cours des années *chang-youen* (674-675), les habitants du Ho-ling mirent sur le trône une princesse qui régna sous le nom de *Si-mo*[14]. C'était une femme d'un caractère sévère, qui ne souffrait aucune désobéissance à ses ordres ni aucune atteinte à son autorité. Elle avait défendu que, sur les routes, aucun objet perdu fut ramassé par les passants. Un chef souverain des *Ta-chi*[15] ayant entendu parler de cette défense (et voulant juger sans doute du respect qu'elle inspirait), fit déposer un sac rempli d'or au-delà de ses propres frontières, dans le milieu d'un chemin. Trois ans s'étaient écoulés sans que personne osât même toucher à ce sac d'or, lorsque le prince héritier eut l'idée, en passant, de le fouler aux pieds. Ce seul fait mit Si-mo dans une si grande colère qu'elle ordonna tout d'abord que le coupable fut puni de mort. Les ministres suppliant la Reine de revenir sur une condamnation si rigoureuse, Si-mo répondit qu'il fallait au moins couper les pieds qui avaient commis le crime. Enfin, les ministres intercédant encore, elle consentit à ce que la peine fut réduite à la mutilation des doigts de pieds; mais, pour l'exemple, elle ne voulut pas qu'une grâce entière fût accordée. Une telle fermeté effraya les Ta-chi, qui n'osèrent jamais faire la guerre à cette reine[16].

[14] 悉莫

[15] 大食君

[16] 大食 *Ta-chi* ou *Ta-che* est un nom souvent employé dans l'histoire chinoise pour indiquer les mahométans en général. (Voir à ce sujet une intéressante dissertation du P. Gaubil, page 372 et suivantes de son *Abrégé de l'Histoire des Tang*.)

Trois ambassades du Ho-ling parurent à la Cour durant la période des années *ta-li* (766-779) et, dans la huitième année *youen-ho* (813), des envoyés du même pays offrirent à l'Empereur quelques oiseaux curieux, notamment des perroquets du pays de *Seng-ki-nou*[17] dont le plumage était de quatre ou cinq couleurs différentes. L'empereur Hien-tsong ayant accordé un titre honorifique au roi de Ho-ling, ce prince demanda l'autorisation de le céder à son frère cadet, ce à quoi l'Empereur consentit en lui conférant un nouveau titre à lui-même. On vit venir encore des ambassadeurs du Ho-ling vers la fin des années *ta-ho* (827-835) et dans le courant des années *hien-tong* (860-873). Ces derniers amenèrent avec eux une troupe de musiciennes que leur souverain offrait à l'Empereur.

Le royaume de To-ho-lo (dont il a été parlé plus haut) et le royaume de *Kia-lo-sse-fo-si*[18] font partie des possessions du Tchin-la dans la mer d'orient. En partant de Kouang-tcheou[19], on y arrive après cinq mois de navigation. Ces deux royaumes fournissent de belles cornes de rhinocéros.

[Le To-ho-lo est situé au nord du royaume de *Pan-pan*[20]].

17 僧祇奴

18 迦邏舍弗西.

19 Canton.

20 Littéralement: « Le royaume de *To-ho-lo* (*ut suprà*), dont le nom s'écrit aussi 獨和羅 *To-ho-lo*, ses frontières du midi touchent aux frontières nord du *Pan-pan*. » Il est assez difficile de faire accorder cette dernière assertion avec ce qui a été dit précédemment (ci-dessus, p. 462) de la situation du *Pan-pan*, à moins que les cinq mois de navigation en partant de *Kouang-tcheou* ne doivent s'appliquer exclusivement à la traversée

On rapporte qu'à l'ouest du To-ho-lo se trouvent placés deux royaumes qui en dépendent, lesquels sont appelés *Tan-ling*[21] et *To-youen*[22]. Le Tan-ling est dans une île. Le To-youen, qu'on nomme aussi *Neou-to-youen*[23], est situé dans la mer du midi; à l'ouest du *Hoan-ouang*[24]; il est limitrophe du To-ho-lo. Il faut quatre-vingt-dix jours de navigation pour y arriver, en partant de *Kiao-tcheou*[25]. Le roi de ce pays se nomme *Tcha-chi-li*[26], de son nom de famille; son nom personnel est *Po-no*[27] et son surnom *Po-ouei*[28]. Ses sujets ne connaissent ni le mûrier ni les vers à soie. Ils cultivent le riz, le blé et plusieurs sortes de légumes. Ils ont pour aninaux domestiques des éléphants blancs, des bœufs, des moutons et des porcs. Ils n'habitent jamais au niveau du sol, mais toujours dans des constructions élevées d'un étage, appelées *kan-lan*[29]. Leurs vêtements sont en coton et géné-

pour se rendre au royaume de *Kia-lo-sse-Jo-si*. — Ici, je devance l'*errata* qui sera le complément de ce volume, en relevant une inadvertance commise à la page 462, où la note 3 porte le mot *Canton*, au lieu d'un renvoi à la note 12 de la page 308; mais cette rectification demeure encore insuffisante pour expliquer la difficulté que je viens de signaler.

21 曇 陵

22 陀 洹

23 耨 陀 洹

24 環 王 西 南 海 中 On pourait traduire aussi: « ..... dans la mer, au sud-ouest du *Hoan-ouang*. » Quant au pays de 環 王 *Hoan-ouang*, placé à l'orient des royaumes mentionnés ici, j'ai cherché vainement à l'identifier.

25 Voir ci-dessus la note 20, et aussi la note 12, page 308.

26 察 朱 利

27 婆 那

28 婆 末

29 干 欄 Expression déjà vue plusieurs fois.

ralement de couleur rouge d'aurore. Quand ils perdent leurs parents, ils observent le jeûne jusqu'après l'accomplissement des rites funéraires, qui consistent à brûler le corps du mort, et ensuite à se raser la tête et à se baigner dans les étangs.

Une ambassade du To-youen parut à la Cour au milieu des années *tching-kouan* (627-649), offrant en tribut des parfums et des perroquets blancs qui avaient sur la tête de grandes plumes rouges, aussi longues que celles de leurs ailes. Ces étrangers demandèrent des chevaux et des cloches de cuivre, que l'Empereur ordonna de leur accorder.

Le To-po-teng est au midi du Hoan-ouang. Il faut deux mois pour s'y rendre[30]. A son orient est le Ho-ling; le pays de *Mi-li-kiu*[31] le borne à l'ouest, et la mer baigne ses limites du nord. Les mœurs de ses habitants ressemblent à celles des habitants du Ho-ling. Ils cultivent du riz, qui se récolte chaque mois. Ils ont une écriture, qu'ils tracent sur des feuilles de *peï-to*[32]. Ils mettent de l'or dans la bouche de leurs morts et aussi des anneaux d'or aux bras et aux jambes du cadavre. Ensuite ils les brûlent, en jetant sur le bûcher du camphre et d'autres parfums.

[30] Ici, l'on ne dit pas de quel point de départ ces deux mois sont calculés.

[31] 迷黎車

[32] Voir l'*Index*.





TO-MIE

多蔑

Ce royaume est habité par des hommes de très petite taille, qui pratiquent la polyandrie. Le frère aîné et les frères cadets épousent en commun une seule femme et celle-ci divise ses cheveux de manière à former, dans sa coiffure, autant de touffes pointues qu'elle compte de maris. Le To-mie envoya des ambassadeurs dans les années *tching-kouan* de la dynastie des Tang (627-649). Il est borné à l'est par le royaume de *Tching-to-hoan*[1]; au midi par la grande mer; à l'ouest par le royaume de *Kiu-yeou*[2]; et au nord par le royaume de *Po-tse*[3]. Il faut trente jours de marche pour en faire le tour. Sa population est très nombreuse. Il est divisé en trente gouvernements.

1 眞陀桓

2 俱遊

3 波刺 La seconde édition du *Ouen-hien-tong-kao* écrit 波刺 *Po-la*; mais l'encyclopédie *Youen-kien-loui-han* conserve la première de ces deux versions, ce qui m'engage à l'adopter.

Les To-mie sont complètement indépendants. Ils ont des villes pourvues d'enceintes. Ils savent bâtir des palais et construire des machines de guerre pour la défense de leurs places. Ils font grand usage du bois et de la terre cuite. Ils commencent l'année dans notre douzième mois. Le sol, chez eux, fournit de l'or, de l'argent, du cuivre et du fer. Leur pays produit la meilleure matière tinctoriale pour obtenir la belle couleur rouge d'aurore; on y voit des éléphants et des rhinocéros, dont l'ivoire et la corne sont l'objet d'un grand commerce. Les paiements des affaires commerciales se font en or ou en argent, et quelquefois aussi par voie d'échange, quand les marchands étrangers s'approvisionnent des étoffes rouges fabriquées par les indigènes. L'impôt est réglé dans la proportion de un pour vingt. Les céréales et les légumes sont à peu près comme à la Chine.





TO-MO-TCHANG

多摩長

Ce royaume est situé dans une île de la mer. A son orient est le royaume de *Po-fong*[1]; à son occident, le royaume de *To-ling*[2]; à son midi le royaume de *Pan-tchi-pa*[3]; à son nord, le royaume de *Ho-ling*[4]. De l'est à l'ouest il faut un mois, à peu près, pour le traverser ; du midi au nord, la distance est de vingt-cinq jours de marche.

La famille royale de ce pays a pour auteur le fils d'un dragon, qui se nommait *Ko-li*[5] et qui épousa lui-même une fille dont la naissance était merveilleuse ; elle était sortie de l'œuf d'un gros oiseau. Un descendant de ce couple extraordinaire, le roi *Chi-lo-kiu-yong-y-choue*[6], était sur le trône dans les années *hien-king* de la dynastie des Tang (656-660) et envoya des ambassadeurs à la Cour.

1 婆鳳
2 多隆
3 半支跋
4 Ci-dessus, page 525.
5 骨利
6 尸羅劬傭伊說

Les naturels du To-mo-tchang n'ont pas de nom de famille. Le Roi fait sa résidence dans une ville entourée de palissades. Son palais est construit en bois et son trône, tourné vers l'orient, a la forme d'un lion. Les costumes et les objets mobiliers sont pareils à ceux qu'on voit au Lin-y. L'armée est forte d'environ dix mille hommes et composée uniquement d'infanterie, le pays ne possédant pas de chevaux. Les soldats sont revêtus de cuirasses; ils ont l'arc et la flèche, des sabres et des lances. La parenté n'est pas un empêchement pour les mariages[7]. Les ustensiles de cuisine et la vaisselle sont en cuivre, en fer, en argent et même en or. Le fromage de lait, le sucre brut et le miel des montagnes comptent parmi les aliments les plus recherchés. Les animaux domestiques sont surtout des moutons et des buffles. Les animaux sauvages en plus grand nombre sont de l'espèce des cerfs et des daims[8].

Les funérailles s'accomplissent sans la moindre cérémonie. On brûle simplement le corps du défunt et l'on ne porte aucun deuil.

La musique ressemble beaucoup à celle de l'Inde. La canne

[7] Le texte porte littéralement : « Le même nom de famille n'est pas un empêchement pour le mariage, » phrase que nous avons déjà rencontrée plusieurs fois pour signaler un usage contraire aux mœurs chinoises ; mais ce même texte ayant dit plus haut qu'il n'existait pas de nom de famille dans le pays auquel cette notice est consacrée, il m'a semblé qu'il y avait lieu d'interpréter ainsi que je l'ai fait.

[8] Le caractère 麞 qu'on rencontre ici dans notre texte et que j'ai rendu par le mot *daim*, selon les dictionnaires du P. Basile et de Morrisson, est interprété comme il suit par W. Williams : « A deer or mount jak (*hydropotes inermis*), akin to the musk, common in *Kiang-su* with long tusks. »

à sucre pousse abondamment. Les fruits sont la grenade, le *po-no*[9], le *po-tse*[10], le *fou-tche*[11], le *ngan-mo*[12], etc.

Du royaume de To-mo-tchang pour se rendre à Kiao-tcheou[13], on passe par les royaumes de *Sa-lou*[14], *Tou-sse-ko-lou*[15], *Kiun-no-lou*[16] et *Lin-y*[17].

[9] 波那 Ce nom de fruit et les suivants paraissent être des noms indigènes

[10] 婆宅

[11] 護遮

[12] 菴磨

[13] C'est-à-dire au *Tong-king* (voir ci-dessus, p. 308, note 12).

[14] 隡盧

[15] 都思訶盧

[16] 君那盧

[17] Ci dessus, page 417.





KO-LO-CHE-FEN

哥羅舍分

Ce royaume est situé très avant dans la mer du midi. Il est voisin de celui de *T'o-ho-lo*[1]. Il peut mettre sur pied vingt mille soldats. La cinquième des années *hien-king* (560), son roi, nommé *Pou-youe-kia-mo*[2], envoya des ambassadeurs à la cour des Tang et offrit le tribut.

[1] Voir ci-dessus, page 527, note 12; et page 529, note 20.

[2] 蒲越伽摩



[illegible]-TCHING

三 [illegible]

[illegible] sud-ouest de la [illegible] ouest, il touche au [illegible] frontières du nord bor- [illegible] jours de navigation sur mer, [illegible] royaume à celui de [illegible] par terre, dans la même [illegible] royaume de *P[illegible]-lo*[3], tributaire du [illegible] Tchen-tching est séparé [illegible] voyage de deux jours, et du royaume [illegible] voyage de sept jours. Dans la direction du [illegible] Kouang-tcheou[6] en

[illegible]

羅 陀 [illegible]

[illegible] Canton.

[illegible]

quinze jours et, dans la direction du nord-est, atteindre les ports du Tche-kiang[7] en un mois, si l'on navigue avec un bon vent. Enfin, dans la direction du nord-ouest, on compte deux jours par eau ou quinze jours par terre pour se rendre à Kiao-tcheou[8].

De l'est à l'ouest, la largeur du Tchen-tching est de 700 *li;* du nord au sud, sa longueur est évaluée à 3,000 *li*. La province qui comprend la partie méridionale de ce royaume est appelée *Chi-pi-tcheou*[9]; celle qui comprend la partie occidentale est appelée *Chang-youen-tcheou*[10]; celle qui forme la région du nord porte le nom de *Ou-li-tcheou*[11]. Ce royaume n'a pas de places fortes, mais il renferme plus de cent villes dont la population varie de trois cents à sept cents familles. Un certain nombre de ces villes sont érigées, comme à la Chine, en chefs-lieux de circonscriptions administratives.

Le pays produit les parfums *tchan* et *tchin*[12], des noix d'arec, de l'ébène et d'autres bois précieux, des plantes avec lesquelles on fabrique de la vannerie très fine et d'excellentes cordes, de la cire jaune, du coton *ki-peï*[13], des étoffes à fleurs, des tissus de laine très fine, de la toile de *pe-tie*[14], de belles nattes, de l'or, de l'argent, du

[7] A l'extrême nord de cette province est le port célèbre de *Ning-po*.

[8] Ci-dessus, page 308, note 12.

[9] 隨備州

[10] 上源州

[11] 烏里州 Le texte ne mentionne ici que les trois provinces du midi, de l'ouest et du nord; mais on verra plus loin qu'il y avait en outre une circonscription territoriale ou province de l'est, qui renfermait le capitale.

[12] Voir ci-dessus, page 421, note 20.

[13] Voir l'*Index*.

[14] Le *Peï-ouen-yun-fou* dit qu'un certain fruit fournit des fibres végétales avec lesquelles on tisse l'étoffe appelée

fer, du cuivre alliagé d'étain, etc. On n'y récolte pas de blé, mais du riz, des dolics, du millet, du sésame. Aux fonctionnaires publics on accorde pour semence une mesure de dix boisseaux, qui leur produit cent mesures de dix boisseaux [15]. Les arbres fruitiers sont le bananier, le nénuphar, la canne à sucre et le cocotier. Point d'ânes, mais beaucoup de paons, de bœufs, de buffles, de rhinocéros et, de plus, une sorte de bœuf sauvage, appelé *chan-nieou* [16], qu'il est d'usage d'offrir en sacrifice aux esprits. Quand un de ces animaux est pris et conduit au sacrificateur, celui-ci, avant de l'immoler, prononce des paroles qui veulent dire : « Que la transmigration s'opère à l'instant [17]. »

L'homme qui prend un rhinocéros ou un éléphant sauvage ne manque jamais de l'offrir au Roi. L'éléphant est le moyen de transport du plus grand nombre, parmi les gens de la classe élevée ; il en est qui se font porter dans une sorte de panier mou, en grosse toile ; d'autres qui achètent des chevaux à Kiao-tcheou. On mange

pe-tie (mentionnée déjà plusieurs fois), ce qui fait penser immédiatement à la toile de *nippis* des îles Philippines et archipels voisins. Cependant le caractère 白 *pe* (blanc), qui entre dans la composition du mot *pe-tie*, semble mal convenir pour le nom d'une étoffe à teinte cuivrée qu'on ne parvient pas à blanchir.

[15] J'avoue que, pour moi, cette phrase demeure obscure. Peut-être les champs des mandarins étaient-ils cultivés par corvée. D'autre part, il est dfficile de concilier la mention que l'on fait ici d'une allocation fixe avec un autre passage où il est dit, plus loin, que les fonctionnaires de l'Etat n'avaient aucun traitement déterminé.

[16] 山牛 (*bœufs de montagne*).

[17] Le texte donne ici, tout à la fois, les paroles sacramentelles et leur explication : 日阿羅和及扶譯之云早教他託生

beaucoup de viande de buffle et de chèvre. Les costumes des habitants ressemblent à ceux des *Ta-chi*[18]. On ne voit pas de vêtements de soie. L'habillement consiste en une longue jupe formée d'un lè de l'étoffe appelée *pe-tie-pou*[19], qu'on enroule autour de la taille, et en une sorte de tunique à manches étroites qui se met pardessus. Les cheveux sont noués au sommet de la tête, mais de façon à laisser flotter leur extrémité derrière le cou.

Les paiements du commerce se font en petits lingots d'or et d'argent, car il n'existe pas de monnaies. Souvent aussi, le vendeur accepte des étoffes de coton en échange de ce qu'on lui achète. La musique du pays se compose de flûtes et de tambours de différente grandeur. Les hommes exécutent entre eux des danses assez bien réglées. Le Roi enveloppe ses cheveux et porte un bonnet à fleurs d'or enrichi de pierreries. Il a les bras nus; ses pieds sont chaussés simplement de sandales de cuir. Les femmes nouent leurs cheveux comme les hommes, sans peigne et sans aiguille de tête. Leur manière de s'habiller et de saluer ne diffère pas non plus de celle des hommes.

Le Roi donne ses audiences chaque jour, à midi, assis à la manière des bonzes. Ceux qui se présentent devant lui font le salut *mou-peï*[20], qui consiste à s'incliner profondément, mais une fois seulement, en tenant les mains croisées sur la poitrine. Ils ne fléchissent pas les genoux. Ils répètent le même salut quand l'audience est finie; rien de plus. Le Roi visite quelquefois ses éléphants,

[18] Voir ci-dessus, article *Ho-ling*, note 16.

[19] C'est-à-dire : *toile de pe-tie* (voir ci-dessus, note 14).

[20] 膜拜

quelquefois aussi il s'absente pour aller à la pêche. Ses parties de chasse et de pêche durent plusieurs jours. S'il ne va pas loin, il se fait porter dans le panier mou (dont il a été parlé plus haut); s'il s'agit d'un long trajet, il monte sur un éléphant ou dans un palanquin très simple qui n'a que quatre porteurs. Près de lui marche un officier, qui tient un plat rempli de noix d'arec. Sa garde le suit, formée de plus de mille soldats bien armés de lances, de sabres, de boucliers, d'arcs et de flèches. A quelque distance qu'ils se trouvent, tous ceux qui l'aperçoivent font le salut *mou-peï*. Il est des jours où le Roi sort deux fois de son palais. Ce prince donne le signal de la moisson en coupant lui-même une poignée de riz, dès que le grain est mûr. Ses officiers et ses femmes accomplissent, après lui, la même cérémonie. Il ne craint pas de confier à ses frères les fonctions de vice-roi et de second roi; il nomme, en outre, huit mandarins chargés de la haute administration du royaume; deux pour chacune des quatre divisions territoriales de l'orient, de l'occident, du midi et du nord[21]. Ces hauts mandarins ne reçoivent aucun traitement fixe; le peuple qu'ils administrent est tenu de leur fournir ce qu'il leur faut[22]. Sous leurs ordres sont placés environ cinquante fonctionnaires plus ou moins importants, qui portent les titres de *lang-tchong*[23], *youen-ouaï*[24], *sieou-tsaï*[25], etc., qui administrent toutes les branches du service public et qui perçoivent les divers impôts. Douze comptables ont la gestion du trésor public. L'armée compte deux cents officiers. A tous est

[21] Voir, ci-dessus, la note 11.

[22] Voir, ci-dessus, la note 15.

[23] 郎中

[24] 員外

[25] 秀才

appliqué le principe de remplacer les appointements par des subventions en nature. On leur donne du riz, du poisson, des tortues. Ils ont aussi des exemptions d'impôts. Quant aux simples soldats, qui sont au nombre de dix mille, chacun d'eux reçoit par an vingt boisseaux de riz pour vivre, et de cinq à sept pièces d'étoffe pour ses vêtements d'hiver et d'été. Le Roi est le seul homme de son royaume qui couche dans un lit. Les plus grands seigneurs se contentent d'une natte posée par terre, sur laquelle ils s'étendent pendant la nuit.

Au premier jour du premier mois de l'année, l'usage est de promener un éléphant autour de sa maison et ensuite de le chasser au-delà des murailles. On appelle cette cérémonie *chasser le mal*[26]. A la quatrième lune, on fait des promenades en bateau[27]. Le sols-

[26] 逐邪

[27] On voit par la phrase suivante que le calendrier du *Tchen-tching* différait du calendrier chinois, de telle sorte qu'il pouvait y avoir correspondance entre ce jour du quatrième mois, qu'on ne précise pas, et le cinquième jour du cinquième mois de l'année chinoise. Or, au cinquième mois de l'année chinoise, les habitants de la Chine entière font aussi des promenades nautiques sur des bateaux pavoisés, en commémoration de la triste fin du célèbre ministre *Kiu-youen*, qui se noya par désespoir, l'an 298 avant notre ère. J'ai rapporté l'histoire de *Kiu-youen* dans l'*Etude préliminaire* placée en tête de ma traduction de son poème le *Li-sao*; j'ai cité ce poème au sujet du *Fou-sang* (*Ethnographie des peuples étrangers*, ORIENTAUX, p. 389) et, plusieurs fois déjà, nous avons constaté que la solennité des promenades en bateaux s'était répandue et perpétuée chez les peuples indigènes de la Chine méridionale et jusque dans les *îles de la Sonde*, ainsi qu'on l'a vu plus haut (article *Che-po* ou *Tou-po*, p. 498). Il est intéressant de retrouver encore la même tradition en Cochinchine.

tice d'hiver est fixé au quinzième jour de la onzième lune. Ce jour-là, les habitants se réunissent entre eux et les villes offrent au Roi les productions les plus choisies de chaque localité. Le quinzième jour de la douzième lune, on construit une tour de bois en dehors des murs de la capitale. Le Roi et ses sujets de tous les rangs mettent sur cette tour des vêtements avec des parfums. Ensuite la tour est brûlée, en sacrifice à l'*Homme du Ciel*[28].

Les malades cherchent des simples, dont ils prennent le suc tout frais[29]. Le pays ne produit pas de thé. Les boissons fermentées y sont inconnues. On ne boit que du lait de coco, en mâchant des noix d'arec.

La cangue et les entraves sont appliquées aux criminels. La peine ordinaire est la flagellation avec des baguettes flexibles. Le coupable est étendu par terre ; deux hommes à droite et deux hommes à gauche le frappent alternativement. Il reçoit de cinquante à cent coups, selon la gravité du délit. Quand la peine de mort est prononcée, le condamné est attaché à un arbre ; on lui perce la gorge avec une lance très pointue et sa tête est tranchée presqu'aussitôt. Le meurtre commis avec préméditation ou avec accompagnement de brigandage entraîne un autre mode d'exécution. On livre quelquefois le criminel au peuple qui le presse et l'étouffe ; d'autres fois on le fait écraser sous les pieds d'un éléphant très bien dressé pour cet office. Les adultères donnent un bœuf pour se racheter de la mort. Celui qui ne rend pas au Roi ce qui lui est dû est

28 天人

29 Littér. : *cru ;* observation notable aux yeux des Chinois, qui usent toujours des simples par infusion.

attaché à un poteau planté dans un lieu désert; il n'obtient sa délivrance qu'en faisant acte de soumission[30].

Ce royaume n'eut que de rares communications avec la Chine jusqu'à l'époque de la dynastie des Tcheou postérieurs[31]. Dans le courant des années *hien-te* (954-989), le roi de Tchen-tching, nommé *Chi-li-yn-te-man*[32], envoya comme ambassadeur à la Cour son ministre nommé *Pou-ho-san*[33]. Parmi les objets que Pou-ho-san offrit en tribut, il y avait une ceinture dont l'agrafe, en corne de rhinocéros, représentait un dragon entouré de nuages, une pierre appelée *pou-ssa-chi*[34], de l'essence de roses dont le parfum, répandu sur les habits, se conservait plus d'une année et de l'huile, dite de *feu ardent*[35], qui brûlait dans l'eau avec un redoublement de force. L'huile et l'essence étaient enfermées dans des flacons de *lieou-li*[36]. Le même Pou-ho-san revint, vers la fin de la seconde année *kien-long* (961), apportant des lettres du roi *Chi-li-*

[30] Encore une phrase dont je crains de ne pas saisir exactement le sens. Le texte dit simplement : *Celui qui ne rend pas les choses du Roi.*

[31] Nous avons vu plus haut que le *Youen-kien-loui-han* considérait l'histoire du *Tchen-tching* comme la continuation de l'histoire de l'ancien peuple du *Lin-y* (ci-dessus, p. 434, note 70). On poura remarquer que la date à laquelle *Ma-touan-lin* arrête les chroniques du *Lin-y* et celle à laquelle il fixe la première connaissance qu'eurent les Chinois du royaume de *Tchen-tching* s'accorderaient parfaitement avec cette tradition.

[32] 釋利因德漫

[33] 蒲訶散

[34] C'est-à-dire : *pierre de Pou-ssa,* sorte de pierre d'un grain très fin, avec laquelle on fait des statuettes bouddhiques.

[35] 猛火油 Huile de naphte.

[36] Voir l'*Index*.

yn-to-pan[37], écrites sur des feuilles de *peï-to*[38] et placées entre des tablettes de bois odorant. Il offrit en tribut, cette fois, des dents de rhinocéros[39], du camphre, quatre paons et vingt flacons du royaume de *Ta-chi*[40]. On le rémunéra largement de ses frais de voyage et il fut chargé de divers présents pour son maître, consistant surtout en étoffes de soie. La troisième et la quatrième années *kien-te* (963, 964), les troisième, cinquième, sixième, septième et neuvième années *kaï-pao* (970, 972, 973, 974, 976), les deuxième, troisième et quatrième années *taï-ping-hing-koue* (977, 978, 979), de nouvelles ambassades se succédèrent, offrant toujours régulièrement le tribut.

La sixième année *taï-ping-hing-koue* (981), le chef qui régnait au Kiao-tchi, nommé Li-houan[41], écrivit à l'Empereur qu'il voulait lui offrir des prisonniers, au nombre de quatre-vingt-treize, de la nation des Tchen-tching, et qu'il les envoyait à la capitale. L'empereur Taï-tsong mandat immédiatement au gouverneur du Kouang-tcheou[42] de retenir ces hommes, de les bien traiter en prenant soin de leur nourriture et de leurs vêtements, de les rapatrier aux frais du trésor et d'écrire à leur roi qu'il agissait ainsi par ordre impérial.

37 釋利因陁盤 Évidemment le successeur de *Che-li-yn-man*.

38 貝多 Le *Peï-ouen-yun-fou* nous apprend que *peï-to* est l'ancien nom du *to-lo* (*Ilex latifolia*). — Voir ci-dessus la note relative aux feuilles de *to-lo*, p. 474.

39 犀牙

40 Voir l'*Index*.

41 Voir, ci-dessus, page 312 et suivantes.

42 *Kouang-tcheou*, c'est Canton, comme on l'a dit plusieurs fois déjà. On voit que les communications du *Kiao-tchi* avec l'Empire se faisaient par cette voie maritime.

La septième et la huitième de ces mêmes années (982-983), des ambassades du Tchen-tching apportèrent le tribut accoutumé. La seconde des années *yong-hi* (985) les envoyés du Tchen-tching présentèrent à l'Empereur une lettre de leur souverain, qui se plaignait d'être envahi par les Kiao-tchi. La réponse de l'Empereur fut que le roi de Tchen-tching devait défendre lui-même son royaume et vivre en paix avec ses voisins. La troisième année *yong-hi* (986), nouvelle ambassade du Tchen-tching. Cette même année un chef de ce pays, nommé *Pou-lo-ngo*[43], pressé par les Kiao-tchi, se réfugie dans le *Tan-tcheou*[44] avec une centaine des siens et demande à faire sa soumission aux autorités chinoises. L'année suivante (987), à l'automne, le gouverneur du Kouang-tcheou annonce qu'une seconde bande de cent cinquante étrangers, venant du Tchen-tching et conduite par un chef nommé *Y-sse-tang-li-niang*[45], s'est réfugiée sur son territoire et voudrait s'y établir. L'Empereur ordonne que ces fugitifs soient internés dans les *hien* de Nan-haï et de Tsing-youen. La première année *touan-kong* (988), un chef du Tchen-tching, nommé *Ho-siouen*[46], pénètre encore sur les terres de l'Empire, suivi de trois cents émigrants.

La première année *chun-hoa* (990), le roi de Tchen-tching fait de nouvelles plaintes contre les envahissements et les violences des Kiao-tchi, qui pillent ses villes et enlèvent ses sujets. L'Empereur enjoint à Li-houan de respecter désormais les territoires de ses voisins[47].

43 蒲羅遏

44 C'est-à-dire: dans l'île de *Haï-nan*.

45 夷斯當李娘

46 忽宣

47 Ordre purement comminatoire.

La première année *tchi-tao* (995), le roi de Tchen-tching envoyait un ambassadeur avec des lettres pleines de protestations de dévouement, remerciant l'Empereur de ce que, plusieurs fois déjà, il avait bien voulu faire rapatrier bon nombre de ses sujets et le priant d'en faire de même à l'égard d'un de ses envoyés, nommé *Lo-tchang-tchen*[48], qui n'avait pu regagner son pays et qui était demeuré à Kouang-tcheou. L'Empereur ordonna de prendre des informations à Kouang-tcheou et, s'il s'y trouvait des sujets du roi de Tchen-tching qui voulussent être rapatriés, de leur procurer à tous des moyens de transport. Deux bons chevaux furent donnés à l'ambassadeur du Tchen-tching, en cette circonstance; libéralité qui, dans la suite, devint d'un usage constant.

La seconde année *hien-ping* (999) et la première année *king-te* (1004), le Tchen-tching continue à offrir le tribut et ses envoyés reçoivent, en retour, de bons chevaux, des cuirasses, des casques et des lances.

La quatrième année *king-te* (1007), le roi de Tchen-tching fit parvenir à l'Empereur une lettre enfermée dans une enveloppe de soie brochée. La lettre contenait un passage où ce prince disait: « Jadis mon royaume a relevé du Kiao-tchi; mais j'ai secoué le joug en émigrant dans le pays de Fo-che, dont les limites du nord sont à 700 *li* de mes anciennes frontières[49]. » L'ambassade qui avait apporté cette lettre s'en retourna comblée de présents.

La troisième et la quatrième années *ta-tchong-siang-fou* (1010-

[48] 羅 常 占

[49] C'est-à-dire: dans un pays situé à 700 *li* au sud de mes anciennes limites. — Il ne m'a pas été possible d'identifier ce pays de 佛逝 *Fo-che*.

1011), on vit arriver de nouvelles ambassades du Tchen-tching. La dernière offrit plusieurs lions et laissa dans les jardins de la résidence impériale deux hommes chargés de les soigner. Les deux hommes furent pris de nostalgie. L'Empereur en eut compassion ; il leur fit remettre une somme plus que suffisante pour un long voyage et les renvoya dans leur pays.

Les annales mentionnent encore plusieurs ambassades qui vinrent à la Cour dans la huitième année *ta-tchong-siang-fou* (1015), et enfin dans la seconde et dans la troisième des années *tien-hi* (1018, 1019). L'une de ces ambassades reçut 4,700 *taëls* d'argent[50], comme don de l'Empereur au roi de Tchen-tching, indépendamment des armes, chevaux et objets d'équipement formant la rémunération traditionnelle.

Dans ces parages de la mer (du Midi), sont aussi les royaumes de *Pou-touan*[51], *San-ma-lan*[52], *Ou-sun*[53] et *Pou-po-tchong*[54]. Au printemps de la quatrième année *ta-tchong-tsiang-fou* (1020), comme l'Empereur sacrifiait sous les murs de Fen-yn, des envoyés des ces quatre royaumes vinrent offrir le tribut. Le roi de Poutouan sollicitait de la munificence impériale les mêmes dons qui étaient accordés au roi de Tchen-tching, à savoir des chevaux et un grand étendard sacré ; mais on jugea que le Pou-touan n'était pas un royaume à mettre sur le même rang que celui de Tchen-tching et il fut décidé qu'on lui donnerait seulement, avec des che-

[50] La valeur du *taël* ou *leang*, qui a varié suivant les époques, est aujourd'hui d'environ 8 francs.

[51] 蒲端

[52] 三麻蘭

[53] 勿巡

[54] 蒲婆衆

vaux, cinq petits drapeaux de diverses couleurs[55]. Le royaume de Pou-touan fit de nouveau la visite d'hommage dans la huitième année *tien-ching* (1030), dans la seconde année *king-li* (1042), dans la seconde et dans la cinquième années *hoang-yeou* (1050, 1053), dans la première et dans la sixième années *kia-yeou* (1056, 1061). Ses envoyés offrirent des éléphants bien dressés et d'autres produits de leur pays. Ils présentèrent des lettres écrites dans leur langage, mais accompagnées de la version chinoise.

Au commencement de la septième année *kia-yeou* (1062), le commissaire impérial du Kouang-si annonça qu'une ambassade du Tchen-tching se rendait à la Cour, par la route de Kouang-tong. Il fit parvenir, en même temps, un mémoire où il exposait que le Kiao-tchi, abusant de la faiblesse militaire de ses voisins, n'avait cessé d'envahir leurs territoires; que cependant le Tchen-tching essayait de se mettre en état de défense et qu'il serait bon de l'y encourager. L'ambassade arriva dans la cinquième lune. L'Empereur lui donna trois chevaux blancs.

La première année *hi-ning* (1068), des envoyés du Tchen-tching, apportant le tribut, demandèrent l'autorisation d'acheter des chevaux et des mulets. L'Empereur leur fit donner un cheval blanc et leur permit d'acheter des mulets, dans le Kouang-tcheou, avant de s'embarquer pour leur retour.

La septième de ces mêmes années (1074), Li-kien-te, roi du Kiao-tchi, écrivait que le roi de Tchen-tching s'était soumis à lui,

[55] Le grand étendard sacré 大神旗 est en quelque sorte un drapeau-maître, unique pour une grande armée. On lui offre des sacrifices, lui attribuant ainsi une sorte de divinité.

en se rendant à discrétion avec trois mille soldats et toute sa famille[56]. Li-kien-te disait encore : « De la capitale du Tchen-tching pour aller au Tchin-la, il faut un mois de navigation sur mer, et pour aller à Kiao-tcheou, il faut quarante jours de marche à travers un pays de montagnes. Le Tchen-tching renferme cent cinquante gros villages érigés en *tcheou* et en *hien*. » Bientôt l'Empereur résolut de châtier le Kiao-tchi, qui causait des troubles perpétuels, et il engagea le roi de Tchen-tching à opérer de concert avec les armées chinoises pour exterminer l'ennemi commun. Le Roi répondit qu'il mettait immédiatement sept mille soldats en campagne et qu'il ferait garder les routes des montagnes sur plusieurs points importants. L'Empereur daigna recevoir lui-même, des mains de son ambassadeur, la lettre écrite en langue barbare et sur feuilles de *to-lo*[57], qui donnait cette assurance ; mais les forces du roi de Tchen-tching ne furent pas à la hauteur de son bon vouloir[58]. Plus tard, la paix étant rétablie et les visites d'hommage ayant repris leur cours, les envoyés du Tchen-tching demandèrent qu'on leur évitât tout contact avec ceux du Kiao-tchi. L'Empereur voulut bien y consentir ; il ordonna que, si l'audience générale des tributaires avait lieu dans le palais de *Ouen-te*[59], un jour de nouvelle

[56] Voir, ci-dessus, la notice sur le *Kiao-tchi* (p. 332 et suiv.), où *Li-kien-te* est désigné seulement par son nom personnel de *Kien-te*. — Au nom personnel de *Kien-te* on ajoute ici le nom de famille, qui est *Li*. *Li-kien-te* équivaut à *Kien-te* de la famille *Li*.

[57] Voir l'*Index*.

[58] Cette allusion à la défaite que durent subir les troupes du roi de *Tchen-tching* se trouve expliquée, plus haut, dans la notice sur le *Kiao-tchi*.

[59] C'est-à dire, *des mérites littéraires*.

lune, les représentants du Tchen-tching et ceux du Kiao-tchi seraient placés respectivement aux deux extrémités de l'est et de l'ouest, et que si l'audience se tenait un jour de pleine lune, les uns seraient introduits dans le pavillon de *Tchoui-kong*[60], tandis que les autres attendraient le moment de leur réception dans le pavillon de *Tse-chin*[61]; enfin, que pour le grand repas de cérémonie, les mêmes représentants seraient également séparés autant que le permettrait l'assistance.

La septième des années *youen-yeou* (1092), le roi de Tchen-tching fit, à son tour, des ouvertures à la Cour impériale, offrant sa coopération la plus active, si l'Empereur voulait entreprendre une guerre d'extermination contre le Kiao-tchi; mais l'Empereur ne jugea pas à propos de troubler la paix, alors que le Kiao-tchi payait régulièrement le tribut et rendait les visites d'hommage en vassal fidèle. Il encouragea, toutefois, le roi de Tchen-tching dans son zèle à servir l'Empire, en conférant de hauts grades militaires à ses deux envoyés *Leang-pao-kou-lun-ya-tan*[62] et *Pang-choui-tchi-to*[63].

[60] *Pavillon du bon gouvernement,* en traduction libre. *Tchoui-kong* signifie littéralement : *laisser tomber les plis de sa robe et tenir ses mains croisées;* mais ces paroles tirent le sens que l'on vient de voir d'un passage du *Chou-king,* où il est fait usage de cette expression imagée pour peindre la démarche tranquille d'un prince *dont les états jouissent d'un calme parfait, parce qu'ils sont bien gouvernés.* — On ne saurait multiplier des explications du genre de celles-ci dans un ouvrage de la nature de celui que nous publions, mais il ne me paraît pas inutile de donner, en passant, un exemple de la nécessité où se trouve parfois le traducteur de renoncer à la version littérale.

[61] *Pavillon violet.*

[62] 良保故倫軋丹

[63] 傍木知突

Le roi qui régnait dans les années *tching-ho* (1111-1118) se nommait *Yang-po-mo-tie*[64]. Il adressa de grands témoignages de dévouement et sollicita la faveur d'une subvention pécuniaire, officiellement concédée par décret impérial, afin que sa qualité de vassal direct et le protectorat qu'elle lui assurait fussent patents aux yeux de tous les barbares. L'Empereur accueillit favorablement cette requête, et lui donna l'investiture comme roi de Tchen-tching, en lui conférant aussi plusieurs titres honorifiques. Dans les années qui suivirent, chaque fois que des grâces furent accordées aux princes étrangers à l'occasion de la visite d'hommage, le roi Yang-po-mo-tie en eût sa part. Il vit ses honneurs grandir et sa subvention s'accroître peu à peu. Les *tcheou*[65] qui formaient le domaine de ce prince étaient seulement au nombre de trente-huit; la population qu'ils renfermaient n'allait pas au-delà de trente mille familles. Certaines villes de ses états étaient alors défendues par des murailles de briques et par des tours construites en pierre. Les soldats étaient armés de boucliers, de javelots et d'arcs faits avec du bois de bambou; leurs flèches n'étaient pas empennées. Pour combattre, ils se formaient par groupes de cinq hommes, qui se soutenaient mutuellement.

64 楊卜麻疊 Deguignes (*Histoire des Huns*, t. I, page 173) fait régner *Yang-po-mo-tie* l'an 1019; différence d'un siècle, qui n'est probablement que le résultat d'une faute d'impression.

65 Nous avons vu plusieurs fois déjà que, par *tcheou*, on entendait une circonscription territoriale plus ou moins grande. Une ligne entière manque ici dans l'édition de 1524. Elle a été restituée dans les éditions suivantes, probablement en recourant aux documents originaux que *Ma-touan-lin* avait compulsés.

Les bois de senteur abondent dans les montagnes du Tchen-tching. Chaque année, le peuple en fait une coupe réglée sous la surveillance des magistrats. L'Etat prélève, comme impôt en nature, une certaine quantité du bois coupé. Chacun doit acquitter cette redevance, avant de s'approprier le surplus. C'est à peu près ce qui se pratique à la Chine pour le sel, dans les contrées où ce produit est exploité. Les navires étrangers qui importent des marchandises sont soumis à un impôt analogue. Aussitôt qu'ils arrivent, des agents de l'état viennent à leur bord pour examiner le chargement. Tout est inscrit en lettres blanches sur un registre de peau noire. Les marchandises étant débarquées, ces agents prélèvent un cinquième de chaque sorte au nom du Roi. C'est alors seulement qu'il est permis de trafiquer du reste.

La première année *kien-yen* (1127), Yang-po-mo-tie vint lui-même faire la visite d'hommage. L'Empereur l'honora de nouveaux titres et le gratifia de nouveaux subsides, qui lui demeurèrent définitivement acquis.

La vingt-cinquième année *chao-hing* (1155), un fils de ce roi, nommé *T'sieou-chi-pa-lan*[66], lui succéda, offrit le tribut et demanda que les honneurs dont son père avait joui lui fussent continués, ce que l'Empereur accorda, mais seulement dans la troisième année *kien-tao* (1167).

Tseou-ya-no[67], fils du roi précédent, envoya un tribut si considérable que l'Empereur ordonna tout d'abord de n'accepter que la dixième partie des présents offerts. Bientôt, les autorités chinoises du Fo-kien transmirent à la Cour les plaintes d'un nommé

66 鄒時巴蘭 67 鄒亞娜

Ou-sse-tien[68] et de plusieurs autres marchands de la nation des Ta-chi[69], accusant le roi de Tchen-tching de leur avoir pris par force les objets précieux dont il osait se faire honneur. Une pareille communication émut l'Empereur. Il défendit de rien accepter et décida qu'on écrirait au roi Tseou-ya-no pour expliquer les motifs de ce refus. Hong-maï, l'un des membres du bureau chargé d'expédier la dépêche, proposa d'employer à cet effet du papier de soie à fleurs d'or ; mais Li-tao, du ministère des rites, représenta que, suivant un précédent établi dans la vingt-cinquième année *chao-hing* (1155), le papier blanc ordinaire suffisait pour la correspondance avec le Tchen-tching et qu'en d'aussi fâcheuses circonstances ce n'était pas l'occasion de faire plus qu'on n'avait fait jusqu'alors. l'Empereur approuva cet avis. Hong-maï tomba en défaveur ; il en conçut une haine violente contre Li-tao. A l'égard des titres honorifiques que l'Empereur avait coutume de conférer traditionnellement aux rois de Tchen-tching, l'opinion du conseil des ministres fut qu'il convenait d'attendre, pour en investir Tseou-ya-no, une époque où l'affaire des Ta-chi étant apaisée, ce prince enverrait un nouveau tribut qu'il fut permis de recevoir.

Dans la septième année *kien-tao* (1171), il y eut un mandarin de la province du Fo-kien, nommé Ki-yang-kiun, qui, faisant une promenade en mer, fut emporté par les vents jusque sur les rivages du Tchen-tching. Ce royaume était en guerre avec celui de Tchin-la ; de part et d'autre on employait des éléphants pour combattre, sans en obtenir respectivement de grands avantages. Ki-yang-kiun conseilla au roi de Tchen-tching d'avoir aussi parmi

68 烏師點

69 Voir l'*Index*.

ses troupes des cavaliers armés d'arcs et d'arbalètes, auxquels il enseignerait l'art de lancer des flèches tout en maniant leurs chevaux. Le Roi accueillit la proposition avec beaucoup de joie; il combla Ki-yang-kiun de présents, lui confia un vaisseau et le chargea du soin d'acquérir des chevaux. Ki-yang-kiun en acheta quelques dizaines[70]. Le succès de cette innovation fut énorme; la victoire se déclara pour le Tchen-tching.

L'année suivante (1172), des hommes envoyés par le roi de Tchen-tching vinrent en très grand nombre dans le Kiong-tcheou[71], pour s'approvisionner de chevaux[72]. On ne leur fit pas l'accueil qu'ils espéraient; alors ils se livrèrent au pillage et enlevèrent tous les habitants dont ils purent s'emparer. Un ordre impérial, daté de la seconde année *chun-hi* (1175), mandait au gouverneur du Kiong-tcheou: « De tout temps l'exportation des chevaux chinois a été chose prohibée. J'ai ordonné que les habitants qui ont été enlevés seraient rendus à leurs foyers[73]; mais de pareils désor-

[70] Ce nombre de *quelques dizaines* paraît assez minime, mais les différentes éditions de *Ma-touan-lin* n'offrent aucune variante à cet égard.

[71] C'est-à-dire dans l'île de *Haï-nan*.

[72] L'expression 復來 (*iterùm venire*), qu'on rencontre dans le texte, donne à penser que *Ki-yang-kiun* avait fait déjà, dans l'île de *Haï-nan*, l'achat de quelques dizaines de chevaux mentionné plus haut. Cependant je n'ai pas traduit *revinrent*, l'expression chinoise ne comportant pas, par elle-même, un sens aussi précis.

[73] C'est-à-dire: « J'ai enjoint au roi de *Tchen-tching* d'avoir à renvoyer dans l'île de *Haï-nan* les hommes que ses sujets ont enlevés. » Pour l'intelligence de cette phrase et de quelques-unes de celles qui précèdent, toutes d'un laconisme extrême, j'ai eu recours aux explications plus détaillées de *Tong-kien-kang-mou*, qui m'ont aidé dans ma version.

dres ne doivent pas se renouveler. Je suis informé cependant que les nommés *Ki-yang-kiun*[74], *Lin-pao-tse*[75], *Ling-ouang-san*[76] et *Tsun-tchi-yn*[77], tous appartenant au roi de Tchen-tching, continuent à faire des achats de chevaux. J'entends qu'une enquête sévère soit ouverte à cet égard et qu'un rapport m'en soit adressé. »

La troisième année *chun-hi* (476), le Tchen-tching restitua les prisonniers du Kiong-tcheou, au nombre de quatre-vingt-trois, en demandant avec instance que la liberté du commerce lui fut accordée. La réponse de l'Empereur fut celle-ci : « Tout ce que la bienveillance impériale peut faire en faveur des étrangers, elle l'a fait par l'institution de fonctionnaires spéciaux chargés de protéger le commerce dans les limites des règlements établis. L'île de Haï-nan ne saurait avoir des règlements particuliers ; on doit y observer ceux qui sont en vigueur dans tout l'Empire[78]. »

La quatrième année *chun-hi* (1177), à la cinquième lune, le roi de Tchen-tching assaillit à l'improviste la capitale du Tchin-la avec une flotte puissante, la pilla et fit périr le roi de Tchin-la sans écouter aucune proposition de paix[79]. De là naquit une grande haine, qui porta ses fruits dans la cinquième des années *king-youen* (1199)[80]. A cette époque, le roi de Tchin-la fondit à son tour sur

74 吉楊軍

75 林寶慈

76 令王三

77 俊指引

78 En d'autres termes : « La prohibition d'exporter des chevaux demeure maintenue dans l'île de *Haï-nan*, comme pour toutes les autres provinces de l'Empire. »

79 請和不許殺之

80 Dans la notice sur le *Tchin-la* (ci-dessus, p. 476), cet événement est indiqué comme s'étant accompli *durant les années king-youen* (1195-1201), ce qui laisse pour sa date précise une latitude de

la capitale du Tchen-tching à la tête d'une grosse armée, extermina les habitants, saisit dans son palais le roi dont il tirait vengeance, l'emmena en captivité, après avoir fait tuer ses conseillers et ses ministres, et mit à sa place sur le trône de Tchen-tching un officier du Tchin-la[81].

sept ans. Ici, cette date donnée en caractères cycliques (par une singularité tout à fait exceptionnelle dans notre texte) permet de préciser la cinquième année *king-youen* (1199).

[81] Ces récits diffèrent, sur quelques points, de ceux qu'on rencontre à d'autres sources, et ne sont même pas en parfait accord avec ce que *Ma-touan-lin* rapporte d'autre part, puisqu'il est dit ici que le roi de *Tchin-la* fut mis à mort par le roi de *Tchen-tching* en 1177, de telle sorte que la vengeance tirée du *Tchen-tching* par le *Tchin-la,* en 1199, serait l'œuvre d'un successeur; tandis que, dans la notice sur le *Tchin-la* (ci-dessus, p. 476), c'est le même prince qui se venge, après une longue dissimulation, de l'affront qu'il avait reçu. Ainsi que nous l'avons exposé plusieurs fois déjà, ces variantes tiennent à la méthode suivie par l'auteur chinois de reproduire fidèlement les documents qu'il extrait de divers ouvrages, sans essayer lui-même d'effacer les contradictions qu'ils peuvent présenter, quand il ne se croit pas en mesure de le faire. Cette méthode a ses avantages, en ce qu'elle fournit à la critique des éléments d'information impartiaux et inaltérés. J'ai pensé, pour ma part, qu'en traduisant le travail de *Ma-touan-lin,* je devais avant tout lui conserver ce caractère de *documents à consulter* qui lui est propre. C'est pourquoi, en ce qui concerne notamment l'ancienneté et les limites successives du royaume de *Tchen-tching,* sa parenté avec le *Lin-y,* les différents noms sous lesquels il convient de reconnaître les territoires du Siam et de la Cochinchine actuels, etc., je m'abstiens de tout jugement personnel, appelant seulement l'attention des critiques sur les nombreuses indications qu'ils pourront rencontrer et sur les nombreux rapprochements qu'ils pourront faire, en consultant l'*Index* de ce volume et en se reportant aux renvois.



SAN-FO-TSI

三佛齊

Ce pays, habité par une race de barbares différente de celles qui peuplent les autres royaumes méridionaux dont il a été parlé précédemment, est voisin du Tchen-tching et situé entre le Tchin-la et le Che-po ou Tou-po[1]. Il est divisé en quinze gouvernements. Il produit des roseaux rouges, de l'or très pur de couleur pourpre, des noix d'arec et des bois de senteur pareils à ceux du Tchen-tching[2]. On n'y fait pas usage de monnaies de cuivre ; on règle les affaires commerciales avec de l'or et de l'argent[3]. Pour le climat, beaucoup de chaleur et peu de froid ; jamais de brouillard ni de gelée. Les habitants se frottent le corps avec des huiles

[1] Ci-dessus, p. 494. — M. de Rosny se trouve d'accord avec M. Yang-ouen-hoeï pour placer le *San-fo-tsi* dans l'île de *Sumatra*.

[2] V. ci-dessus, page 539, note 12.

[3] Les Chinois n'ayant que des monnaies de cuivre, l'expression 緡錢 *enfilade de sapèques, monnaies de cuivre*, se prend souvent dans le sens de monnaie en général. Le texte veut dire, sans doute, qu'il n'existait aucune monnaie, mais qu'on payait avec des lingots d'or et d'argent.

parfumées. Ils ne connaissent pas le blé, mais ils récoltent du riz et des dolics de plusieurs sortes; ils élèvent des poules, des oies, des canards comme à la Chine et se nourrissent aussi de poisson; ils font des liqueurs de fleurs de saule, de coco, de noix d'arec, qui toutes fermentent naturellement et sont assez fortes pour enivrer. Leur musique se compose de petits instruments à corde et de petits tambours[4].

Les actes officiels du royaume sont rédigés en langue barbare et scellés de la bague du Roi; mais quand le Roi s'adresse à l'Empereur, ses lettres sont écrites en chinois. La capitale est entourée de murailles, construites avec de grandes briques. Son enceinte est de plusieurs dizaines de *li*[5]. Les édifices sont couverts

[4] Le texte ajoute ici: 崐崘奴踏曲爲樂 phrase que je n'ai pas osé traduire, de peur de me tromper du tout au tout dans ma version. Deux lettrés chinois que j'ai consultés entendent: « (Ils ont aussi) des filles esclaves du *Kouen-lun*, qui dansent et chantent pour les divertir. » Un autre lettré chinois ne voit qu'un nom, phonétiquement exprimé, dans les quatre caractères 崐崘奴踏 et traduit ainsi: « Ils chantent des chansons, ou ils jouent des airs, de *Kouen-lun-nou-ta*, » sans pouvoir expliquer d'ailleurs ce que serait *Kouen-lun-nou-ta*. — (A l'égard de *Kouen-lun*, voir l'*Index*.) — Pour adopter l'une ou l'autre de ces deux versions, il me faudrait des éclaircissements qui me font défaut, et j'avoue que je n'en saurais trouver une troisième.

[5] Littéralement: « En superposant de grandes briques, ils ont construit une muraille qui, de tour, a plusieurs dizaines de *li*. » Si j'ai traduit comme je l'ai fait, en attribuant cette enceinte à la capitale, c'est parce que la formule de cette phrase se rencontre assez souvent dans le style de *Ma-touan-lin*, toujours avec l'application que nous lui donnons ici. — Ce qu'on appelait la capitale ou ville royale, n'était du reste à proprement parler que l'assem-

avec des feuilles de cocotier. Le peuple habite dispersé en dehors des murailles. Il ne paie aucun impôt. En cas de guerre seulement, on frappe des contributions extraordinaires; on nomme des chefs pour commander; chacun fournit ses armes, et doit pourvoir à sa subsistance.

Un grand nombre de ces barbares se nomment *Pou*[6], de leur nom de famille. Tous sont d'une très grande bravoure, très exercés à combattre sur terre ou sur mer et, en cela, très supérieurs à leurs voisins. Ils ont un port de mer, placé sur le passage des navires de commerce qui traversent ces parages, et ils obligent tous les marchands étrangers à s'y arrêter. Si quelque vaisseau essayait de passer au large, sans tenir compte de cette exigence, il serait aussitôt assailli par une flottille toujours prête à sortir et pris immanquablement, fît-il la plus énergique résistance. Il résulte de là que le port de San-fo-tsi est un lieu de réunion pour les marchands de tous les pays.

A l'époque de la dynastie des Tang, dans la première année *tien-yeou* (904), le roi de San-fo-tsi offrit le tribut et l'Empereur conféra un titre honorifique à son envoyé, nommé *Pou-ho-so*[7], qui avait chez lui le titre de *tou-fan-tchang*[8]. Sous les Song, à la neuvième lune de la première année *kien-long* (960), on vit paraître à la Cour un ambassadeur nommé *Li-tche-ti*[9], qui venait faire

blage des palais et des jardins du Roi. « Le peuple habite en dehors des murailles », dit le texte très explicitement un peu plus loin. Dix *li* représentent à peu près 4 kilomètres.

6 蒲
7 蒲訶粟
8 都蕃長
9 李遮帝

la visite d'hommage et offrir le tribut de la part du roi *Si-li-hou-ta-hia-li-tan*[10]. Des ambassades du même prince arrivèrent encore durant l'été de la seconde année *kien-long* (961), et dans l'hiver qui suivit. On apprit par elles que le royaume de San-fo-tsi était appelé aussi royaume de *Sien-leou*[11].

Le roi *Li-si-lin-nan-ni-ji-laï*[12] envoya plusieurs ambassades à son tour. La troisième des années *kien-long* (962), on fit remettre à ses représentants, comme libéralité de l'Empereur vis à vis de leur maître, un chasse-mouches blanc, de la porcelaine unie, des objets de laque noire, deux selles, deux brides et de très belles étoffes. La quatrième année *kaï-pao* (971), le roi de San-fo-tsi offrit en tribut du cristal de roche et de l'huile de naphte. La septième de ces mêmes années (974), ses présents consistèrent en ivoire, encens, essence de roses, confitures de pêches et de jujubier, sucre blanc en poudre, bagues de cristal, flacons de *lieou-li*[13], branches de corail, etc. L'année suivante (975), de nouveaux ambassadeurs vinrent encore. L'Empereur leur fit remettre des bonnets, des ceintures et des vêtements de soie.

La cinquième année *taï-ping-hing-koue* (981), la deuxième année *yong-hi* (985), la seconde année *touan-kong* (989), le San-fo-tsi continua d'envoyer le tribut.

La troisième année *chun-hoa* (992), le gouverneur du Kouang-tcheou écrivait à la Cour : « L'ambassadeur du San-fo-tsi, nommé *Pou-y-to-li*[14], ayant appris à son retour ici du voyage qu'il avait fait

[10] 悉利胡大霞里檀

[11] 先留

[12] 李犀林男迷日來

[13] Voir l'*Index*.

[14] 蒲押陀黎

à la capitale que son royaume était envahi par les Tou-po, est resté en mer pendant près d'un an, a relâché ensuite à Tchen-tching et, enfin, les dernières nouvelles qu'il a récueillies n'étant pas bonnes, a pris le parti de revenir ici. Il prie l'Empereur de daigner en faire instruire son souverain. » L'Empereur voulut bien accéder à cette requête.

La sixième année *hien-ping* (1003), le roi de San-fo-tsi, envoyant le tribut, écrivit à l'Empereur qu'il venait d'élever un temple bouddhique afin d'y prier tout particulièrement pour la longévité de Sa Majesté et qu'il souhaiterait que l'Empereur voulût bien donner à ce temple un nom et une cloche. L'Empereur accueillit très favorablement la proposition; il donna au temple le nom de *Tching-tien-ouan-cheou*[15], fit fondre une cloche tout exprès pour y être placée, et concéda des titres honorifiques aux envoyés qui avaient accompli cette mission près de lui.

La première année *ta-tchong-siang-fou* (1008), des envoyés du San-fo-tsi arrivèrent, auxquels l'Empereur permit de venir le trouver près du mont Taï-chan et qui s'en retournèrent comblés de présents.

La première année *tien-hi* (1017), le San-fo-tsi offrit en tribut des perles, de l'ivoire, des livres sacrés de l'Inde[16]. Il reçut, en retour, des marques encourageantes de la libéralité impériale.

La sixième année *tien-ching* (1028), les envoyés du San-fo-tsi étaient au nombre des visiteurs étrangers qui venaient offrir le tribut, lorsqu'une innovation fut introduite dans le cérémonial de

[15] 承天萬壽 *Dix mille années à recevoir du Ciel.*

[16] Livres bouddhistes.

la visite d'hommage. L'usage constant avait été jusque là de donner à chaque représentant des rois *fan*[17] une ceinture garnie d'ornements d'or et d'argent entremêlés. Cette fois, on leur distribua des ceintures dont tous les ornements étaient en or.

La dixième année *hi-ning* (1077), le roi de San-fo-tsi envoya comme ambassadeur un de ses plus grands officiers, nommé *Ti-hoa-kia-lo*[18], que l'Empereur, par un décret spécial, honora d'un grade militaire très élevé. Durant les années *youen-fong* (1078-1085), deux ambassades vinrent encore, apportant pour le tribut des lingots d'argent, des perles, des parfums, etc. Le gouverneur du Kouang-tcheou fit passer à la Cour leurs lettres de créance en annonçant leur arrivée, afin qu'un ordre impérial fixât le cérémonial de leur voyage jusqu'à la capitale. L'Empereur les gratifia de dons proportionnés à la longueur de la distance qu'ils avaient dû parcourir pour accomplir leur mission. A l'une de ces ambassades il donna 64,000 *ligatures* et 10,500 *taëls* en lingots d'argent[19]. De plus, comme ils sollicitaient l'autorisation d'acheter des ceintures dorées, différents ustensiles d'argent et des vêtements violets, de ceux que portent les supérieurs des couvents bouddhiques, l'Em-

17 蕃 Terme par lequel on désignait les étrangers du sud-ouest en général.

18 地華伽囉

19 10,500 *leang* ou *taëls* représentent environ 385 kilogrammes d'argent (en lingots), et 60,000 *ligatures* ou enfilades de sapèques représentent la valeur conventionnelle de 64,000 *leang* ou *taëls*. C'est à peu près six fois davantage. Les sapèques, monnaie courante de la Chine, faite d'un mélange de cuivre et d'étain, n'ayant presqu'aucune valeur intrinsèque, on doit supposer que le *San-fo-tsi* avait de grandes relations commerciales avec l'Empire, pour qu'un pareil présent trouvât son emploi ou son utilité.

pereur décida que tout ce qu'ils désiraient leur serait gracieusement accordé, sans qu'ils eussent rien à payer.

La cinquième des années *youen-fong* (1082), un grand dignitaire du San-fo-tsi arriva à Kouang-tcheou, porteur de lettres écrites en chinois par la fille du roi de ce pays. Il offrit du camphre et des étoffes au préfet maritime Siun-hoeï-tong, qui n'osa pas accepter ces présents avant d'avoir pris les ordres de la Cour. La Cour ordonna de ne rien refuser, mais de faire estimer tous les objets offerts et de rétribuer l'envoyé du San-fo-tsi par des cadeaux d'une égale valeur, auxquels on ajouterait encore de belles soieries, afin qu'il demeurât largement récompensé.

La troisième année *youen-yeou* (1088), une ambassade du San-fo-tsi offrit en tribut des nénuphars d'or, des perles, du camphre, etc. Elle fit la cérémonie appelée *sa-tien*[20]. Tout le personnel qui la composait fut honoré de divers titres[21].

La sixième année *youen-yeou* (1091), et au milieu des années *chao-ching* (1094-1097), il y eut de nouvelles ambassades.

La septième année *chao-hing* (1137), il fut réglé à la chancellerie que les lettres adressées au roi de San-fo-tsi seraient écrites sur de la soie jaune et que, pour les autres détails d'éti-

[20] 撒殿 Cette cérémonie, qui consiste à répandre du camphre mêlé de perles sur les degrés du trône, est décrite plus loin, dans la notice sur le pays de *Tchou-lien*.

[21] Littéralement: Des titres de mandarinats de divers rangs, conformément à la fiction adoptée par le gouvernement chinois de considérer les étrangers qui venaient en visite comme des sujets de l'Empire, tenant l'autorité qu'ils exerçaient dans leur propre pays de la puissance même de l'Empereur.

quette, on suivrait les traditions établies à l'égard du royaume des Ta-chi.

La vingt-sixième de ces mêmes années (1156), des envoyés du San-fo-tsi parurent encore à la Cour.

La huitième année *kien-tao* (1172), le Roi sollicita l'autorisation d'acheter du cuivre, d'en faire charger un bateau et d'engager aussi à son service un certain nombre d'ouvriers chinois sachant fabriquer des tuiles avec ce métal. L'Empereur donna son consentement, mais sous la condition que cette demande ne serait pas renouvelée [22].

La cinquième année *chun-hi* (1178), le roi de San-fo-tsi offrit en tribut divers produits de son pays et exprima le désir d'être assimilé au roi de Tchen-tching, en ce qui concernait les rémunérations accordées par la munificence impériale. L'Empereur y consentit et, de plus, dispensa ses envoyés de poursuivre leur voyage jusqu'à la Cour, le gouverneur du Tsiouen-tcheou [23] étant chargé de les recevoir et de leur servir d'intermédiaire. Ce roi fit connaître qu'il avait succédé à son père depuis la quatrième année *kien-tao* (1169). Aussitôt l'investiture lui fut donnée, avec la confirmation de tous les titres dont ses ancêtres avaient joui et avec les présents consistant en habits de cérémonie, ceinture d'or, chevaux, selles, soieries, traditionnellement accordés aux princes de son rang à l'occasion de leur avènement.

[22] Les palais de l'Empereur sont recouverts de tuiles de cuivre, ce que le roi de *San-fo-tsi* voulut sans doute imiter.

[23] 泉州 De la province du *Fo-kien*.





PO-NI

勃泥

Ce royaume est au sud-ouest, dans la grande mer[1]. Avec un bon vent, les vaisseaux mettent quarante-cinq jours pour s'y rendre en partant du pays de Che-po ou Tou-po, quarante jours en partant du San-fo-tsi, et trente jours en partant du Tchen-tching ou de *Mo-y*[2]. La capitale est défendue par des murs de bois[3]; elle renferme plus de dix mille habitants. Le royaume compte quatorze *tcheou*[4]. Le palais du Roi est couvert avec des feuilles de *peï-to*[5]; les maisons du peuple ont des toitures de chaume. Les ministres du Roi portent le titre de *ta-jin*[6]. Le Roi siège sur un lit fait de cordes entrelacées; quand il sort, il s'étend sur une large couverture dont tous les grands de sa Cour portent les soutiens sur leurs

[1] M. de Rosny identifie ce pays (dont il écrit le nom *Pou-ni*) avec l'île de *Bornéo*. M. Yang-ouen-hoeï place également le royaume de *Po-ni* dans l'île de *Bornéo*, mais seulement dans la partie méridionale.

[2] 摩逸 Le *Che-po* ou *Tou-po*, le *San-fo-tsi* et le *Tchen-tching* sont décrits dans ce volume. Quant au pays de *Mo-y*, je n'ai pas pu l'identifier.

[3] Littéralement: *Des murs de planches*.

[4] C'est-à-dire quatorze bourgades, centres d'autant de divisions territoriales.

[5] *Ilex latifolia* (déjà dit), ou *Palmyra palm*, selon W. Williams.

[6] 大人

épaules. Ils appellent cela *youen-nang*[7]. Pour la guerre, ils sont armés de sabres et revêtent des cuirasses de cuivre fondu qui ont la forme d'un grand tube, protégeant à la fois le ventre et le dos.

Le pays ne produit pas de blé, mais du riz et du chanvre. Les habitants élèvent des poules, pêchent du poisson, savent préparer des peaux de moutons et, n'ayant pas de vers à soie, tissent des étoffes en coton *ki-peï*[8]. Ils boivent du vin de cocotier. Ceux qui se marient donnent, comme présents de noces, du vin de cocotier, des noix d'arec, une bague et quelques pièces d'étoffe, ou bien l'équivalent de ces présents en or et en argent. Ils mettent leurs morts dans un cercueil et le cercueil sur un petit chariot de bambou, que l'on conduit et que l'on abandonne dans les montagnes. A la deuxième lune, ils commencent à labourer les champs et font, à cette occasion, des sacrifices aux esprits. Ils composent leur année de douze lunes et de sept jours. Ils ont un climat très chaud, avec beaucoup de vent et beaucoup de pluie. Quand ils font un festin, ils l'accompagnent de chants, de danse et d'une musique formée de flûtes, de cymbales et de tambours. Les plats et les assiettes sont de grandes feuilles de *peï-to* disposées sur des montures de bambou. On les jette après s'en être servi.

Le royaume de Po-ni est voisin de celui de *Ti-men*[9]. En faisant cuire les racines d'un arbre qui croît dans ce pays, on en tire un médicament précieux. C'est une sorte d'onguent[10], qu'on mange et qu'on applique aussi sur la peau, et qui est particulièrement souverain pour les blessures faites avec des armes tranchantes. Les

7 阮囊

8 Voir l'*Index*.

9 底門 *Timor*, selon M. de Rosny.

10 Littéralement : *graisse*.

premières notions qu'on eut du Po-ni ne remontent pas au-delà de la seconde année *taï-ping-hing-koue* de la dynastie des Song (977), époque à laquelle le roi de ce pays, nommé *Hiang-ta*[11], adressa des lettres à l'Empereur, offrant en tribut du bois de sandal, de l'ivoire, des écailles de tortue, du camphre en gros morceaux, du camphre en poudre et du camphre bleu[12]. Les lettres adressées à l'Empereur étaient enfermées dans une enveloppe roulée plusieurs fois sur elle-même. Ces étrangers ne se servent pas pour écrire de papier semblable au papier chinois, mais d'une sorte de papier qui ressemble à une écorce végétale mince, polie, brillante et verdâtre, taillée par bandes longues de plusieurs *tchi* et larges seulement d'un ou deux *tsun*[13]. La lettre du roi Hiang-ta avait la forme d'un petit rouleau, qui tenait exactement dans le creux de la main. Son écriture, fine et déliée, se lisait horizontalement. On en fit la traduction que voici :

« Hiang-ta, roi du royaume de Po-ni, salue très humblement l'auguste Empereur. Il lui souhaite une longévité de dix mille années, dix mille années et encore dix mille fois dix mille années. Il envoie vers lui des ambassadeurs et il lui offre le tribut. — Moi, Hiang-ta, j'avais ouï dire qu'il n'existait pas de route praticable pour arriver jusqu'à votre capitale ; mais dernièrement, un homme de la race des *Fan*[14], nommé *Pou-lou-hie*[15], ayant abordé dans un port de mon royaume et ayant été amené devant moi, m'a déclaré qu'il venait de la Chine, alors qu'une tempête l'avait assailli

11 向打

12 蒼龍腦

13 C'est-à-dire à peu près: *longues de plusieurs pieds et larges seulement d'un ou deux pouces.*

14 Ci-dessus, p. 564, note 17.

15 蒲盧歇

sur les côtes du royaume de Che-po ou Tou-po[16] et l'avait porté sur les rivages de mes propres états. Il m'apprit aussi que tous ceux qui visitaient votre empire en revenaient pleins de contentement. Aussitôt, je fis construire un grand vaisseau et je chargeai Pou-lou-hie du soin de le diriger. Je souhaiterais particulièrement que mes envoyés, chargés de faire pour moi la visite d'hommage, eussent l'honneur de comparaître devant l'Empereur et de contempler ses augustes traits. Chaque année, je renouvellerai la visite d'hommage et j'enverrai un nouveau tribut. Je crains seulement pour mes vaisseaux que des vents contraires ne les entraînent sur les rivages du Tchen-tching et que le Tchen-tching ne les retienne; c'est pourquoi je vous prie de faire connaître au Tchen-tching que ces vaisseaux étant placés sous votre haute protection ne sauraient être arrêtés. Je vous adresse les produits les meilleurs et les plus estimés de mon royaume, regrettant de n'avoir rien de plus précieux à vous offrir. »

L'Empereur voulut bien recevoir l'ambassade du roi de Po-ni en audience officielle ; il l'a combla de très riches présents.

La cinquième année *youen-fong* (1082), à la deuxième lune, des envoyés d'un roi de Po-ni, nommé *Si-li-ma-je*[17], parurent encore à la Cour. Ils demandèrent à s'en retourner par la route de *Tsiouen-tcheou*[18], ce qui leur fut accordé.

[16] 闍婆 Voir ci-dessus, p. 492.

[17] 錫理麻喏 Suivant M. de Rosny, on devrait prononcer *Sse-li-ma-ni*, transcription phonétique du nom arabe *Soleïman* (Salomon), ce qui indiquerait un prince musulman (*Mém. de la Soc. d'Ethnographie*, tome I, page 28).

[18] Voir ci-dessus, p. 566, note 23.



TCHU-LIEN

注輦

Du côté de son orient, ce royaume est à 5,000 *li* des rivages de la mer. Du côté de l'occident 1,500 *li* le séparent du *Tien-tcho*[1] occidental. Du côté du midi, il est situé à 2,500 *li* de *Lo-lan*[2] et, du côté du nord, à 3,000 *li* de *Tun-tien*[3]. Il n'eut avec la Chine aucune communication dans l'antiquité. Pour s'y rendre, en partant de Kouang-tcheou, il faut parcourir par mer une distance de près de 411,400 *li*[4].

La capitale du Tchu-lien a sept enceintes de murailles, d'une hauteur de sept *tchi*, distantes de cent pas les unes des autres. L'enceinte extérieure a douze *li* de diamètre du midi au nord, et sept *li* de l'est à l'ouest. Les quatre premières murailles sont construites en briques ; les deux suivantes sont en terre ; celle de l'intérieur est en bois. Toutes sont couvertes d'espaliers ou garnies de fleurs. Les trois premières enceintes sont occupées par le peuple

[1] 天竺 L'Inde.
[2] 羅蘭
[3] 屯田
[4] C'est-à-dire plus de 40,000 lieues.

et renferment de nombreux cours d'eau. La quatrième enceinte contient les habitations de quatre grands officiers; la cinquième enceinte appartient aux fils du Roi. Dans la sixième est un temple de Bouddha, servi par cent bonzes. Enfin, la septième contient le palais du Roi, ou ville royale, comprenant plus de quatre cents édifices. Les villes de second ordre sont au nombre de trente et une : douze à l'ouest de la résidence royale, huit au midi et onze au nord. La dynastie régnante occupe le trône depuis trois générations.

L'administration de la justice est confiée par le Roi à l'un de ses quatre grands officiers. Ceux qui ont commis des délits sont mis aux entraves et reçoivent des coups de verges dont le nombre varie de cinquante à cent. Les criminels sont décapités ou écrasés sous les pieds d'un éléphant.

Dans les festins, le Roi et les quatre grands officiers se saluent mutuellement, en croisant les mains et inclinant le corps à la manière des bonzes; ensuite, ils s'asseoient tous ensemble. Ils mangent de la viande, mais ils ne boivent pas de vin. Ils ont différentes sortes de potages, des gâteaux et des mets particuliers de très bon goût. Ils portent des vêtements de coton. Le festin est accompagné de musique, de chants et de danses. Le service est fait par des femmes.

Pour les mariages, le prétendant envoie d'abord une médiatrice vers la famille de la jeune fille qu'il recherche, en offrant une bague d'or ou d'argent. Trois jours après, les parents du jeune homme se réunissent et tiennent conseil pour déterminer s'ils peuvent, suivant leurs ressources, donner au nouveau ménage des champs, des animaux domestiques, ou seulement du vin de palmier,

des noix d'arec, etc. De leur côté, les parents de la future envoient au fiancé des bagues d'or ou d'argent, des pièces d'étoffe[5] et de beaux habits destinés à sa femme. Ces préliminaires étant accomplis, si le jeune homme refuse d'épouser la jeune fille, il doit renvoyer les gages de fiançailles qu'il a reçus, et si c'est la jeune fille qui veut se dédire, elle doit restituer le double des présents qu'elle avait acceptés[6].

Quand on fait la guerre, l'ordre de bataille est disposé de la manière que voici : au premier rang sont placés des éléphants ; derrière les éléphants viennent des hommes armés à la légère, recouverts de petits boucliers ; ensuite des soldats armés de lances dont la pointe ressemble à la navette du tisserand ; puis, des fantassins maniant de longs glaives et, enfin, les archers formant l'arrière-garde. Les quatre grands officiers commandent toutes les forces disponibles, par divisions. A 2,500 *li* environ, au sud-est du royaume de Tchu-lien est le royaume de *Si-lan-tchi*[7]. La guerre éclate parfois entre ces deux pays.

Le Tchu-lien produit des perles, du corail, du cristal, des noix d'arec, des noix de muscades, du coton *ki-peï*, etc. On y voit des éléphants, des chèvres, des bœufs, des faisans, des perroquets, beaucoup de jasmin blanc et quantité d'autres fleurs[8]. Ses fruits

[5] Littéralement : *De l'étoffe* (appelée) 越諾布 *youe-no-pou*.

[6] Cela donne à supposer que les fiancés ne se voyaient qu'après les conventions matrimoniales passées entre les parents.

[7] 悉蘭池

[8] Le texte énumère ici plusieurs noms de fleurs que je n'ai pu traduire, faute de pouvoir en établir la synonimie même approximative Les uns paraissent n'avoir qu'une valeur phonétique ; d'autres offrent un sens figuratif, tel que *mûrier de Fo*,

sont ceux du jujubier, du cocotier, du prunier, du jaquier, etc. Les habitants cultivent des dolics verts et noirs, ainsi que plusieurs sortes de grains, notamment du blé et du riz. Le bambou se plaît sur leur terroir.

Ce royaume qui, dans l'antiquité, n'avait jamais communiqué avec l'Empire, envoya pour la première fois des ambassadeurs sous la dynastie des Song. Ils arrivèrent à la neuvième lune de la huitième année *ta-tchong-siang-fou* (1009); le principal d'entre eux, nommé *Cha-li-san-ouen*[9], était un des quatre grands officiers du roi régnant *Lo-tcha-lo-tcha*[10]. Venaient ensuite un second ambassadeur nommé *Pou-kia-sin*[11] et deux conseillers dont les noms étaient *Ong-ou-fang*[12] et *Ya-kin-kia*[13]. Ces étrangers apportaient une lettre de leur souverain pour l'Empereur, avec les présents offerts en tribut. Ils s'avancèrent jusqu'au bas des degrés du trône, y déposèrent des perles et des pierres précieuses sur un plateau et, reculant ensuite jusqu'au fond de la salle d'audience, firent deux profondes révérences. L'interprète expliqua qu'ils entendaient par là manifester leur respect et leur attachement de loin comme de près. La lettre du Roi était conçue à peu près dans les termes suivants: « Moi, Lo-tcha-lo-tcha, votre sujet, j'ai appris par un vais-

nombril de singe, double d'automne. Le sinologue qui voudrait faire à cet égard des recherches spéciales trouverait ces noms à la dernière ligne du feuillet 27 *versò* et à la première ligne du feuillet 28 *rectò*, livre 332, dans l'édition du *Ouen-hien-tong-kao* de 1524 que possède la bibliothèque nationale.

9 娑里三文

10 羅茶羅乍

11 蒲加心

12 翁勿防

13 亞勤加

seau marchand qui visitait mon royaume [14] que la grande dynastie des Song était maîtresse de l'Empire, que déjà deux empereurs de votre race avaient occupé le trône et qu'aujourd'hui le mandat du Ciel vous était glorieusement acquis. Des paroles de l'antiquité, qui sont heureusement venues jusqu'à moi, m'ont tout d'abord inspiré le désir de vous rendre hommage [15]. Bientôt, j'ai su que votre influence bienfaisante s'étend au loin, que vos sujets sont très fidèles et très soumis, que votre haut mérite surpasse celui de tous vos prédécesseurs. Vous pratiquez la justice ; vous maintenez la paix par la seule puissance de votre vertu. Vous êtes fort et redoutable ; mais vous n'aimez pas à frapper. Aussi, tous les peuples se tournent vers vous. Vous savez instruire les hommes et servir le Suprême Seigneur avec une piété sincère. Votre bonté s'étend jusqu'au faible roseau ; elle atteindrait les poissons jusqu'au fond des abimes. C'est pourquoi le Ciel vous éclaire et vous protège ; c'est pourquoi ses grâces descendent sur vous, manifestes, constantes, éclatantes. — Moi, votre sujet, je suis humble et petit [16]. Je réside, comme ont résidé mes ancêtres,

[14] Il est dit, au commencement de cette notice, que le *Tchu-lien était à 5,000 li des rivages de la mer*. Il semble donc, tout d'abord, assez difficile à comprendre qu'un vaisseau ait pu y aborder. Peut-être faut-il entendre que le territoire de ce royaume, bordé par la mer d'un côté, s'étendait de l'autre à 5,000 *li* dans les terres.

[15] On trouvera plus loin l'explication de cette phrase (voir note 19).

[16] Littéralement : *Je suis comme une poule confite et réduite dans la saumure, je suis comme le chien de paille tressée* (dont on faisait usage dans certains sacrifices et qu'on jetait ensuite dédaigneusement dans quelque coin). — Tout ce morceau offre un mélange d'expressions vulgaires et de passages en style emphatique et figuré qu'il serait à peu près impossible de traduire littéralement sans un commen-

dans une ville barbare, bien loin du flambeau brillant de la civilisation chinoise. Je vis, en quelque sorte, à la lumière des chandelles. Cependant, le bruit de vos louanges qui remplit le monde n'a pu manquer de m'émouvoir. Mon âge, l'étendue des mers qui nous séparent et les grandes difficultés des routes à parcourir, ne me permettent pas d'aller vous porter moi-même le tribut que je veux vous offrir ; mais, s'il m'est interdit de contempler de près et de mes propres yeux l'éclat de votre gloire, j'épanche du moins dans cette lettre la sincérité de mon cœur, et je vous envoie respectueusement les meilleurs produits de mon pays. Telles, des fourmis appelées par une odeur suave ; telle, la fleur du tournesol qu'un charme invicible attire vers le soleil ; telles seront mes envoyés, au nombre de cinquante-deux, arrivant au pied de votre trône. Je les charge de vous offrir une robe et un bonnet ornés de perles, des perles de différente grosseur pesant ensemble 21,000 *leang* [17], soixante pièces d'ivoire et soixante livres d'encens. »

Les ambassadeurs distribuèrent en outre personnellement, à titre de cadeaux particuliers, 6,600 *leang* de perles et 3,300 livres de parfums [18].

taire perpétuel, plus fatiguant qu'intéressant. On verra du reste, ci-après, que *Ma-touan-lin* tient ce document pour apocryphe, ce qui permet sans inconvénient de le traduire un peu librement.

17 二萬一千一百兩

Le *leang*, seizième partie de la livre chinoise, représente environ 38 grammes. Il s'agirait donc de près de 800 kilogrammes de perles fines, exagération tellement fantaisiste qu'elle ne mérite pas la moindre discussion.

18 Cette nouvelle exagération, non moins ridicule que la précédente, montre qu'il n'y a pas d'erreur de copiste dans ce passage, comme on aurait pu d'abord le supposer. *Ma-touan-lin* lui-même constate que la notice du *Tchu-lien*, recueillie

Les paroles de l'antiquité auxquelles le roi Lo-tcha-lo-tcha faisait allusion dans sa lettre étaient celles qu'avait prononcées le patron du vaisseau étranger qui visitait son royaume et qui avait dit : « Depuis dix ans la mer n'a plus de tempêtes. » Le sens de ces paroles légendaires était que, depuis dix ans, l'Empire avait pour maître un prince pieux, doué de toutes les vertus[19]. De là, le désir qu'eut le Roi d'envoyer des ambassadeurs à la cour de Chine.

San-ouen[20] et sa suite, ayant navigué tout d'abord pendant soixante-dix-sept jours et nuits et passé devant les îles *No-ou-tan*[21] et *Po-li-si-lan*[22], arrivèrent au royaume de *Tchen-pin*[23]. Poursuivant leur route sans cesser de faire voile durant la nuit, et passant en vue de l'île *Y-ma-lo-li*[24], leur vaisseau atteignit les

dans les annales des *Song*, est écrite toute entière sur un ton qui ne saurait inspirer beaucoup de confiance.

[19] Une vieille légende chinoise rapporte que sous le règne de *Chun*, l'influence des vertus de ce saint empereur s'étendit jusque sur les saisons et les éléments.

[20] Le premier ambassadeur du *Tchu-lien*, comme on l'a vu plus haut.

[21] 那勿丹山 Le caractère 山 *chan* sert à désigner une *montagne* et aussi une *île* de petite dimension (qui est considérée comme une montagne s'élevant du fond de la mer). Pour ce nom géographique et pour plusieurs autres qui vont suivre, tous accompagnés du mot *chan*, on pourrait donc traduire la montagne *No-ou-tan*, etc., aussi bien que l'île *No-ou-tan*, etc., mais alors qu'il s'agit de l'itinéraire d'un voyage par mer, il m'a paru que le sens d'*île* devait être préférablement adopté.

[22] 婆里西蘭山

[23] 占賓

[24] 伊麻羅里山

côtes du royaume de *Kou-lo*[25], après soixante et un jours de marche. Le royaume de Kou-lo renferme une haute montagne appelée Kou-lo, à laquelle il doit son nom. Encore soixante et onze jours et nuits de navigation et les voyageurs, après avoir laissé derrière eux les îles *Kia-pa*[26], *Kou-po-lao*[27] et *Tcheou-pao-long*[28], mouillèrent aux rivages du San-fo-tsi[29]. Continuant d'avancer pendant dix-huit jours et nuits, ayant traversé l'embouchure du fleuve *Man-chan*[30] et côtoyé les îles de *Tien-tcho*[31], ils se trouvèrent en vue de l'île *Pin-teou-lang*[32] et purent tourner au loin leurs regards du côté de l'orient, à la distance d'environ 100 *li*, vers le tombeau de *Si-ouang-mou*[33]. Ils coururent encore vingt jours et vingt nuits,

25 古羅

26 加八山

27 古不牢山

28 舟寶龍山

29 Ci-dessus, page 559.

30 蠻山水口

31 天竺山

32 賓頭羊山

33 西王母: *Si-ouang-mou* (la mère du Roi d'Occident) est une figure semi-historique et semi-fabuleuse. Les chroniques rapportent que *Mou-ouang*, empereur de la grande dynastie des *Tcheou* qui vécut au XIme siècle avant notre ère, ayant fait un grand voyage vers les contrées occidentales, y vit la *mère du Roi d'Occident* à laquelle il offrit un festin sur les bords du lac *Yao*. La tradition mentionne plusieurs points de son itinéraire, dont l'identification a vivement préoccupé les historiens et les géographes, car si l'on pouvait les reconnaître, on déterminerait par cela même les régions visitées par l'empereur de la Chine, régions désignées trop vaguement sous le nom d'Occident. — M. Pauthier a inséré une intéressante dissertation sur ce sujet dans sa *Chine ancienne* (page 97) et plusieurs auteurs chinois disent que le tombeau de *Si-ouang-mou* était dans les monts *Kouen-lun*, près du lac *Kou-kou-noor*. Quant à expliquer comment ce tombeau pouvait se trouver

passèrent les îles *Yang-chan*[34] et *Kieou-sing-chan*[35], touchèrent à l'île *Pi-pa*[36] et abordèrent enfin au port de Kouang-tcheou[37], après un voyage de 1150 jours.

L'Empereur ordonna de les recevoir avec les plus grands égards et de leur accorder les mêmes honneurs qu'aux envoyés du *Koueï-tse*[38], pour tout ce qui concernait le cérémonial des audiences, les invitations aux dîners officiels, etc. Comme on célébrait, cette année-là, le dixième anniversaire de l'avénement de Tchin-tsong[39], San-ouen et ses compagnons se rendirent au temple bouddhique de *Ki-ching-chen-youen,* voulant unir leurs prières à celles des bonzes qui demandaient au Ciel d'accorder à ce prince la longévité.

La quatrième année *tien-hi* (1020), une seconde ambassade du Tchu-lien entra dans le port de Kouang-tcheou. A peine débarqué, le premier ambassadeur nommé *Pa-lan-te-mo-lie*[40] mourut d'une maladie d'épuisement. On fit parvenir à la Cour les lettres de créance dont il était porteur. L'Empereur y répondit en donnant l'ordre de traiter honorablement tous les étrangers qui formaient la suite du défunt, et de les congédier avec de très riches présents.

La seconde année *ming-tao* (1033), un nouvel ambassadeur du Tchu-lien arriva. Il apportait une lettre de son souverain écrite

sur la route maritime des envoyés du *Tchu-lien,* cela semble bien difficile.

34 羊山

35 九星山 (*Ile des neuf étoiles*).

36 琵琶洲

37 Canton.

38 龜茲 Ancien royaume de l'Asie centrale.

39 L'empereur régnant.

40 琶欄得麻烈

en caractères d'or. Il offrit en tribut une robe et un bonnet ornés de perles, cent cinq *leang* de perles et cent pièces d'ivoire. Cet ambassadeur déclara que plusieurs ambassades, parties de son pays pour se rendre à la Chine, avaient été surprises en mer par des tempêtes et avaient péri corps et biens. Il témoigna un grand désir de pouvoir s'avancer jusqu'au bas du trône impérial pour y accomplir, avec des perles de premier choix, la cérémonie appelée *sa-tien*[41], le plus grand témoignage de respect et d'attachement à ses propres yeux. La permission lui en ayant été donnée, il mit ses perles sur un plateau d'argent qu'il éleva au-dessus de sa tête après s'être agenouillé; ensuite il les sema aux pieds de l'Empereur. Cet ambassadeur se nommait *Pou-ya-to-li*[42]. Des titres honorifiques lui furent accordés.

La dixième année *hi-ning* (1077), des envoyés du Tchulien parurent encore à la Cour. Ils étaient au nombre de vingt-sept; ils offrirent des perles grosses comme des pois, une grande coupe de *lieou-li*[43], du camphre, des dents de rhinocéros, de belles étoffes, de l'encens, divers parfums, de l'essence de roses, des plantes médicinales, du borax et des épices. Le principal d'entre eux ayant accompli la cérémonie *sa-tien*[44], l'Empereur lui conféra un titre honorifique très élevé et lui fit donner des médicaments précieux tirés de la pharmacie impériale. Les autres envoyés furent gratifiés de nombreux cadeaux, consistant surtout en soieries, et cette ambas-

[41] Ci-dessus, p. 565, note 20.

[42] 蒲押佗離

[43] Voir l'*Index*.

[44] Ci-dessus, note 41.

sade emporta pour le roi de Tchu-lien 81,800 ligatures de sapèques avec 52,000 *taëls* d'argent[45].

En résumé, si l'on veut examiner sérieusement tout ce qui vient d'être rapporté (d'après les annales) sur ce royaume de Tchu-lien, situé précisément à la distance de 411,400 *li* par mer du port de Kouang-tcheou et dont le voyage exigeait une navigation de 1150 jours, on n'y trouvera guère que trois faits méritant d'être mis hors de doute, à savoir que le Tchu-lien était un pays très éloigné de la Chine, qu'il n'avait jamais communiqué avec l'Empire dans l'antiquité, et qu'il offrit pour la première fois le tribut au milieu des années *ta-tchong-siang-fou*. Quant à la lettre du roi Lo-tcha-lo-tcha, il suffit d'en voir le style recherché, rempli de locutions et de fleurs de rhétorique purement chinoises, sans la moindre tournure d'inspiration étrangère, pour juger qu'elle

[45] 52,000 *leang* ou *taëls* d'argent représentent à peu près 1900 kilogrammes d'argent (en lingots). 81,800 *ligatures de sapèques*, ou enfilades de mille de ces petites pièces de billon percées d'un trou carré au milieu qui forment la monnaie courante de la Chine, représentent *conventionnellement* une valeur équivalente à celle qu'aurait un nombre égal de *leang* ou *taëls* (une ligature de 1000 sapèques étant la représentation conventionnelle d'un *leang* au *taël*), soit environ la valeur de 3,000 kilogrammes d'argent. — Les réflexions que fait l'auteur du *Ouen-hien-tong-kao* à la fin de cette notice dispensent le traducteur de placer ici ses propres observations critiques, et sur l'énormité du présent en lui-même et sur la singulière composition de ce présent formé pour la plus grande partie de monnaies sans valeur intrinsèque, ayant cours seulement dans les provinces chinoises et offertes au prince étranger le plus éloigné des frontières de l'Empire.

n'a pas même été rédigée au loin par un de ces émigrés chinois à demi lettrés comme en possèdent le Kao-kiu-li et le Kiao-tchi. C'est l'œuvre d'un véritable lettré de l'Empire, dont le pinceau s'est exercé à embellir ou plutôt à défigurer un document original, à supposer que ce document original ait existé.



TCHEOU-MEI-LIEOU

州眉流

Dans la direction de l'est, le royaume de Tcheou-meï-lieou est à 50 jours de marche du *Tchen-la*[1]; du côté du midi, 15 jours de navigation[2] le séparent du pays de *Lo-youe*[3]; du côté de l'ouest, la distance est de 35 jours de route pour atteindre le *Tien-tcho*[4] occidental et, du côté du nord, de 60 jours pour se rendre à *Tching-leang*[5]. On mentionne encore les distances suivantes, en partant de ce royaume, évaluées suivant le temps que leur parcours exige : dans la direction du nord-est, 25 jours pour arriver à *Lo-ho*[6]; dans la direction du midi, 45 jours pour arriver

[1] 占臘 Le géographe Yang-ouen-hoeï assure que ce nom de pays doit être considéré comme synonyme de 眞臘 *Tchin-la*.

[2] Ici le texte dit 水路 littér.: *route de l'eau*, ce qui ne laisse aucun doute sur la nature du voyage; mais pour l'évaluation de toutes les autres distances, il se borne à employer l'expression 程, qui signifie simplement *une journée de voyage* et qui peut également s'appliquer à un voyage exécuté par terre ou par eau.

[3] 羅越

[4] 天竺 L'Inde.

[5] 程良

[6] 羅斛

au *Che-po* ou *Tou-po*[7]; dans la direction du sud-ouest, 15 jours pour arriver à *Tching-jo*[8]; dans la direction du nord-ouest, 25 jours pour arriver à *Lo-hoa*[9] et, enfin, dans la direction du nord-est, 35 jours pour arriver à *Kouang-tcheou*[10].

Les habitants de ce pays construisent des maisons de bois, marchent nu-pieds, ont des robes de toile ou de coton sans ceinture et portent des turbans blancs. Ils se servent d'or et d'argent pour les transactions commerciales. L'habitation du Roi occupe une étendue de cinq *li* dans tous les sens; elle n'est entourée d'aucune enceinte fortifiée. Quand le Roi sort, il monte dans un palanquin placé sur le dos d'un éléphant et de la grandeur d'une petite voiture. Le sol renferme de l'or très pur dont la couleur est le rouge foncé et aussi la pierre *yu-chi*[11], assez estimée bien qu'inférieure au jade. Il nourrit des éléphants et des rhinocéros; il produit du bois de *sou-mo*[12] et beaucoup de plantes médicinales. La chaleur règne constamment; jamais on ne voit de neige ni de gelée blanche.

Le Tcheou-meï-lieou envoya pour la première fois des ambassadeurs à la Chine dans la quatrième année *hien-ping* (1001). Le principal d'entre eux se nommait *Ta-kou-ma*[13]; deux autres avaient pour noms *Ta-la*[14] et *Tcha-pi-ni*[15]. Ils étaient au nombre de neuf. Ils offrirent en tribut de la part de leur roi, dont le nom

[7] Voir ci-dessus, p. 494.

[8] 程若

[9] 洛華

[10] Canton.

[11] 瑜石

[12] *Sapan wood* (Lobschied). *Sapan or brazil wood* (W. Williams, voir l'*Index*).

[13] 打古馬

[14] 打臘

[15] 剳皮泥

était *To-siu-ki*[16], mille livres de bois de senteur, mille livres du métal appelé *teou*[17], mille livres du métal appelé *la*[18], trente-cinq livres de *hou-hoang-lien*[19], cent livres d'or rouge, des tapis rouges, quatre pièces d'étoffe à fleurs, dix mille livres de bois de *sou-mo*[20] et soixante et une pièces d'ivoire. L'Empereur donna audience à ces étrangers dans le pavillon de *Tsong-te-tien*[21]. Il leur fit remettre, au moment de leur départ, des vêtements de cérémonie, des bonnets, des ceintures, une grande quantité d'objets précieux et aussi une lettre portant le sceau impérial à l'adresse du roi Ko-siu-ki, laquelle était conçue dans les termes les plus bienveillants.

16 多須機

17 鍮 *An ore resembling pure copper, which comes from Persia; it attracts and forms an amalgam with quicksilver, and is probably a rich ore of gold and copper* (W. Williams). — *The finest kind of native copper. It is found in the Po-sse country (Persia), and resembles gold: on the application of fire it assumes a red colour, and does not turn black. When mercury falls to the ground, this substance will attract it.* (Medhurst.)

18 鑞 Une espèce d'étain, suivant Medhurst; un alliage de cuivre blanc et d'étain, selon W. Williams.

19 胡黄連 *Picrie* (plante médicinale).

20 Ci-dessus, note 12.

21 L'un des pavillons du palais impérial.





POU-KAN

蒲甘

Sous le règne de la dynastie des Song, dans la cinquième année *tsong-ning* (1106), des envoyés du royaume de Pou-kan venant offrir le tribut, l'Empereur donna tout d'abord l'ordre de les recevoir et de les traiter comme on avait fait pour les envoyés du *Tchu-lien*[1]; mais le président du conseil des rites présenta les observations que voici : « Le Tchu-lien est vassal du San-fo-tsi[2]; c'est pourquoi, dans les années *hi-ning* (1068-1077), on s'est contenté d'écrire au roi de ce pays sur papier fort, avec une enveloppe d'étoffe unie. Le roi de Pou-kan, au contraire, est souverain d'un grand royaume des Fan[3]. Il ne faut pas agir dédaigneusement à son égard. On doit lui accorder les mêmes honneurs qu'aux princes des *Ta-chi*[4] et du *Kiao-tchi*[5] en lui écrivant, sur de la soie à fleurs d'or et à versò blanc, une lettre qu'on enfermera dans un coffret cerclé d'or avec serrure d'argent et double enveloppe de taffetas et de satin. »

L'Empereur approuva ces observations et décida qu'il en serait ainsi.

[1] Voir la notice précédente.

[2] Ci-dessus, p. 559.

[3]

[4] Voir l'*Index*.

[5] Ci-dessus, p. 307.



NAN-PI

南毗

Ce royaume est dans le sud-ouest. On met un mois pour s'y rendre, en partant du San-fo-tsi [1] avec un temps favorable. Il y règne des vents continuels. Quand le Roi veut sortir, il envoie par avance une escouade de plus cent soldats sous la direction de plusieurs officiers, afin d'arroser le sol et d'abattre la poussière sur le chemin qu'il doit parcourir. Ce prince est très recherché dans sa nourriture. On lui sert des mets variés par centaines et deux fois par jour. L'un des grands dignitaires de la cour a la haute direction de ses cuisines.

Les habitants du Nan-pi sont très enclins à faire la guerre. Ils manient habilement le sabre et la lance; ils sont adroits à tirer de l'arc. Ils savent fondre et frapper des monnaies d'argent alliagé qui portent le sceau de l'Etat et qui servent couramment pour le commerce. Ils pêchent des perles et fabriquent des cotonnades de toutes les couleurs. En raison de son éloignement, ce pays

[1] Ci-dessus, p. 559.

demeurait sans relations avec la Chine, lorsque deux marchands qui en étaient originaires et qui se nommaient *Chi-lo-pa-tchi-li-yu*[2], père et fils, vinrent s'établir au midi de la ville de Tsiouen-tcheou (du Fo-kien). A partir de cette époque, beaucoup de vaisseaux chinois prirent la route du Nan-pi (pour commercer).

[2] 時羅巴智力于





TSENG-TAN

層檀

Le Tseng-tan est situé dans les parages de la mer du midi, à 2,000 *li* de la côte[1]. La quatrième des années *hi-ning* (1171), au temps de la dynastie des Song, il envoya pour la première fois des ambassadeurs. En partant de ce royaume et en passant par *Ou-sun*[2], *Kou-lin*[3] et *San-fo-tsi*[4], on peut, si l'on n'est pas contrarié par les vents, atteindre le port de Kouang-tcheou après cent soixante jours de navigation.

Le Roi se nomme *Ya-meï-lo-ya-meï-lan*[5]. Sa famille règne depuis cinq cents ans et dix générations. Le langage de son peuple

[1] Litt: *éloignement de la mer, 2,000 li.* Cette phrase initiale ne laisse pas de présenter une certaine obscurité, parce qu'il ne serait pas impossible d'entendre que le royaume *s'éloigne à 2,000 li dans les terres,* c'est-à-dire à 2,000 *li* de profondeur (tout en étant situé sur le bord de la mer). — J'ai adopté, sous toute réserve, la traduction qui m'a semblé la plus conforme au langage habituel de *Ma-touan-lin.*

[2] 勿巡

[3] 古林

[4] Ci-dessus, p. 559.

[5] 亞美羅亞眉蘭

est le même que celui des *Ta-chi*[6]. Le climat est tempéré. Les nobles portent des turbans blancs et des robes très belles en étoffe de *pe-tie*[7] à fleurs. Ils voyagent et se promènent montés sur des éléphants et sur des chevaux. Ils ont tous un traitement de l'Etat. Les délits sont punis de la bastonnade et les crimes de la peine de mort. Le terroir est propre à la culture du riz, du millet et du blé. On mange, dans ce pays, beaucoup de poisson. On y voit des éléphants, des rhinocéros, des chevaux, des bœufs[8], des buffles, des chèvres, des moutons[9]; on y récolte du patchouli, du sang de dragon, de la myrrhe, de l'assa-fœtida; on y recueille du borax; on y pêche des perles; on y prépare trois sortes de boissons appelées: vin de miel[10], vin de sable[11] et vin de fleurs[12]. L'Etat fabrique des monnaies qui sont formées de l'alliage de trois métaux, l'or, l'argent et le cuivre. Il est sévèrement interdit de les contrefaire.

La sixième des années *youen-fong* (1073), le grand chef militaire nommé *Tseng-kia-ni*[13] vint, pour la seconde fois, offrir le tribut en qualité d'ambassadeur du Tseng-tan[14]. L'Empereur

[6] Voir ci-dessus, p. 495, note 4.

[7] Voir les renvois indiqués dans l'*Index*.

[8] Littér: *boeufs de sable* (沙牛). Le *Pei-ouen-yun-fou* reproduit cette expression en citant précisément le passage où elle se rencontre ici, mais sans en donner l'explication.

[9] Littér.: 胡羊 *hou-yang*, expression qu'un dictionnaire annoté de Stanislas Julien donne pour synonyme de 棉羊 ou 綿羊 *mien-yang*, moutons dont la laine est fine.

[10] 密酒

[11] 沙酒

[12] 華酒

[13] 層伽尼

[14] Cette phrase montre que *Tseng-kia-*

Chin-tsong ordonna d'accorder à cette ambassade de très riches présents, comme on avait coutume de le faire pour celles qui venaient de très loin. Tseng-kia-ni reçut, en outre, un don particulier de 2,000 *taëls*[15].

ni avait été l'ambassadeur envoyé dans la quatrième année *hi-ning*, douze ans auparavant.

[15] C'est-à-dire environ 75 kilogrammes d'argent fin en lingots contrôlés, représentant aujourd'hui à peu près 16,000 francs.







INDEX

AMBRE. Produit du *Lin-y*, 421.

ANTHROPOPHAGES, 299.

ANTRE. Ce qu'on doit entendre par ce mot, 255; antre rouge et antre noir, 46; antres de *He-fong*, 33; de *Yu-tong*, 113; de *Hoang-tsong*, 236; de *Tchu-lan*, 237; de *Ho-tan*, 246; *Ho-tong*, 254; de *Tcheou-tong*, 384.

ARMES OFFENSIVES et DÉFENSIVES, ORGANISATION MILITAIRE, 37, 81, 95, 100, 101, 108, 171, 192, 202, 260, 299, 304, 319, 356, 379, 389, 391, 401, 403, 415, 424, 464, 479, 509, 533, 535, 542, 553, 555, 568, 573, 587.

CHA-LI-SAN-OUEN, ambassadeur du royaume de *Tchu-lien*, 574; son voyage, 577.

CHA-SSE, insecte, 73.

CHA-Y (légende de), 174.

CHANG-YOUEN-TCHEOU, province du *Tchen-tching*, 539.

CHAO-HONG, province du *Kiao-tchi*, 309.

CHE-LI-PO-LING-KIA-PA-MO, roi de *Po-ta*, 508.

CHE-LI-PO-LO-PA-MO, roi de *Po-hoang*, 507.

CHE-LONG, roi de *Nan-tchao*, 194.

Che-po ou **Tou-po** (notice sur le royaume de), 494; situation de ce royaume dans la mer du midi;

fertilité de son territoire et richesse de son sol; mœurs de ses habitants, qui professent le culte de Bouddha; les premières relations du *Che-po* avec la Chine remontent au Ier siècle de notre ère; les négociants chinois y sont très bien reçus; on y voit des singes très apprivoisés. — *Che-po* ou *Tou-po* était le nom d'une île qui renfermait d'autres royaumes et qui paraît être *Java*, 505; le royaume de *Che-po* ou *Tou-po* est identifié par Ma-touan-lin avec celui de *Ho-ling*, dont il traite pourtant séparément (voir Ho-ling).

CHEN-TCHEN-FOU, capitale du royaume de *Nan-tchao*, 191.

CHEN-TCHEOU (*Man-y* de), 24.

CHI-LI-KIEOU-MO, roi de *Kieou-mi* et de *Fou-nan*, 461.

CHI-LI-YN-TE-MAN, roi de *Tchen-tching*, 545.

CHI-LI-YN-TO-PAN, roi de *Tchen-tching*, 545.

CHI-LING-KIA, roi de *Tan-tan*, 509.

CHI-LO-KIU-YONG-Y-CHOUE, roi de *To-mo-tchang*, 534.

CHI-LO-PO-LO, roi de *Ko-lo*, 414.

CHI-NGAÏ, chef des *Leao*, 117.

CHI-PI-TCHEOU, province du *Tchen-tching*, 539.

CHI-PO-LO-NO-LIN-TO, roi de *Kan-to-li*, 451.

CHI-YEN, roi de *Ho-ling*, 527.

CHI-YO-LOU, espèce de cerf, 168.

CHIN, tribu des *Lin-kiun-tchong*, 46.

CHIN-TCHEOU, centre de l'établissement des *Man*, 18, 26.

CHIN-TOU, ancien nom de l'Inde; route pour s'y rendre, 129.

CHO-LI (barbares appelés), 395 et suiv.

CHOU (pays de), 17, 126.

CHOUANG-CHE, chef des *Song-ouaï-tchu-man*, 294.

CHU, tribu des *Man-y*, 26.

CHUN-HOA, roi de *Nan-tchao*, 222.

COLONNES DE CUIVRE, élevées par *Ma-youen*, 197, 418 et suiv.

FA, roi de *Nan-tchao*, 218.

FAN, barbares du sud-ouest, 144, 564.

FAN, nom de famille des rois de *Lin-y* successeurs de *Kiu-lien*; *Fan-hiong*; *Fan-y*, 420; *Fan-fo*, 427; *Fan-ouen-ti*, *Fan-tcheou-nong*, 428; *Fan-yang-mei*, *Fan-*

to, 429: *Fan-tchi,* 431; *Fan-teou-li, Fan-tchin-long,* 432.

Fan-man (barbares appelés), 95.

Fan-sou, tribu des *Man-y,* 16.

Fan-sse-moen, roi de *Fou-nan,* 437.

Fan-tsin, roi de *Fou-nan,* 437.

Fan-ye, opinion de Ma-touan-lin sur cet écrivain, 137.

Fang-tse-tan, chef des *Si-youen-man,* 239.

Femmes (royaume des), 172.

Filles, mises à mort dans la famille régnante des *Tong-sie*, 81.

Fo-che (pays de), 548.

Fong (pays de), 12.

Fong-ki (pays de), 180.

Fong-kia-y, roi de *Nan-tchao,* 197.

Fong-tcheou, siège d'un grand gouvernement militaire, 277.

Fon-yeou, roi de *Nan-tchao,* 209.

Fou-choui-man (notice sur les), ou *Man* de *Fou-choui,* 383; territoires occupés par ces barbares, indigènes de la vieille Chine, qui formaient quatre tribus, 384; ils deviennent tributaires de l'Empire, tout en défendant courageusement leur indépendance, 385 et suiv.; ils se servent de flèches empoisonnées et construisent, pour combattre les Chinois, de balistes que ceux-ci prennent soin d'imiter, 389.

Fou-koue (notice sur le pays de), 170; ce pays est situé au nord-ouest de la province de *Chou.* Il renferme environ vingt mille familles; mœurs de ses habitants, 171 et suiv.

Fou-leang (fleuve), 335, 351.

Fou-lou-no-po, roi de *Po-li,* 460.

Fou-nan (notice sur le royaume de), 436; situation de ce royaume, ibid; ses communications avec l'Empire commencent au IIIme siècle de l'ère chrétienne, 439; un brahmane en devient roi; il introduit au *Fou-nan* la religion de l'Inde, 440; les mœurs des habitants sont très licencieuses, ibid; les dernières ambassades du *Fou-nan* ont lieu sous les premiers empereurs de la dynastie des Tang, 441; ces ambassades amènent à la Cour des indigènes d'un royaume de *Pe-teou,* très blancs de corps, ibid. — Il est fait encore mention du *Fou-nan,* 476, 511, 513, 518, 521.

Fou-nie, chef des *Man-y,* 20.

Fou-tchi, chef des *Leao,* 115.

Fou-tchong, animal fabuleux, 179.

Fou-ye-ki-yao, roi de *Teou-ho,* 490.

Funérailles (cérémonies observées dans les), 104, 171, 264, 292, 403, 416, 424, 446, 470, 480, 492, 523, 531, 535, 568.

Gnomon, (observations faites avec le), dans le royaume de *Lin-y,* 428; dans le royaume de *Ko-ling,* 527.

Han-man (barbares), 97.

Han-tchong, ancienne province, 106.

Hao-tchen, roi de *Kiao-tchi,* 348.

He-fong, voyez Antre.

He-tse-po (notice sur les barbares), 304; ils habitent un pays montagneux au sud-ouest de *Yong-tchang;* ils font partie de la race de barbares méridionaux désignés sous le nom générique de *Po-jin,* 305.

Hia (pays de); quelle race de barbares habitait ce pays, 69.

Hia-jeou-tan, arbre avec la moelle duquel on fait du vin, 497.

Hia-tchi-mo-lo-ye, roi de *Che-po,* 500.

Hia-yong, chef des *Si-youen-man,* 239.

Hiang, tribu des *Man-y,* 17, 29, 67.

Hiang-ou-tse, chef des *Man-y,* 68.

Hiang-ta, roi de *Po-ni,* 569.

Hiao-li, titre de fonctions, 23.

Hien-ho-man (barbares), 295.

Hien-li, roi de *Ngai-lao,* 175.

Hing, roi de *Ye-lang,* 131.

Ho-chan (notice sur les îles); *îles de feu,* 518; description des phénomènes qui s'y produisent, 519.

Ho-hoan-pou, toile d'amiante, 519.

Ho-ling (notice sur le royaume de), 525; ce royaume est appelé aussi *Tou-po* ou *Che-po;* sa situation; il renferme de grandes richesses, 526; on y rencontre des femmes dont les approches sont dangereuses, ibid; relation de ce royaume avec la Chine entre les années 627 et 873. — Voir aussi p. 523 et 534.

Ho-lo-tan (notice sur le royaume de), 505.

HO-MAN (barbares), 195. Voir aussi Si-eul-ho-man.

HO-TCHE, nom donné au pays de *Nan-tchao*, 189.

HO-TONG (*antre de feu*), 254.

HOA-CHI (pierre appelée), 41.

HOA-OUAÏ (barbares appelés), 94; leurs territoires et leurs mœurs, 350.

HOAN (royaume de), le même que celui de *Lin-y*, 433.

HOAN-CHO, chef de barbares, 65.

HOAN-CHO-HING, chef de *Man-y*, 16.

HOAN-HOANG (pays de), 530 et suiv.

HOAN-TAN, chef souverain des *Man-y*, 14.

HOAN-TIEN-SENG, chef des *Man-y* 63.

HOANG, tribu puissante des *Si-youen-man* et nom de famille des chefs qui la gouvernaient, 236; *Hoang-kien-yao*, 237; *Hoang-tching-king*, *Hoang-chao-king*, 241; *Hoang-chao-kao*, *Hoang-chao-tou*, *Hoang-tchang-kouan*, 242; *Hoang-tchang-kien*, 244.

HOANG, famille régnante dans l'île de *Li-tong* (*Haï-nan*), 399.

HOANG-CHI (barbares), 168.

HOANG-KOUANG-MING, chef des *Man-y*, 29.

Hoang-tchi (notice sur le royaume de), 412; sa situation, ses mœurs; on y trouve de très grosses perles, 413.

HOANG-TIEN-SENG, chef des *Man-y*, 63.

HOANG-TSENG (antres de), 236.

HOEI-HO, HOEÏ-HOU et HOEÏ-HE, *Ouigours*, 205.

HOEN-HOEÏ, roi de *Fou-nan*, 436.

HOEN-PAN-OUANG, roi de *Fou-nan*, 427.

HONG-CHAN (marché de), 97, 227, 427.

HONG-CHAN (forteresse de), 252.

HONG-YOUEN, chef des *Tsouan-man*, 274.

HOU (barbares), 438.

HOU-TEOU (défilés de), 223.

JEN, puissante tribu des *Man-y*, 17, 67.

JEN-HO, île, 449.

JEN-LING-HIEN, chef des *Man-y*, 68.

Jen-long (notice sur le pays de), situé au nord-est du pays de *Chou*,

166,; il est formé de régions montagneuses et très froides, 167.

Ji-nan (province de), 410, 427, 436, 476.

Ji-tsun, roi de *Kiao-tchi*, 328.

Jo-choui, fleuve, également appelé fleuve *Lou*, 153.

Jo-feï, chef des barbares du *Ye-lang*, 141.

Jong (ancien pays de), 116.

Jong-tching, nom de royaume, 238.

Jou (rivière), 17.

Jou-hong (marché de), 324.

Jou-mong, chef des *Man-y*, 23, 24.

Kan-lan (maisons appelées), 73, 107, 422, 530.

Kan-ling-hoeï, chef des *Si-youen-man*, 239.

Kan-peï-lo (pierre appelée), 458.

Kan-tang (royaume de), 461.

Kan-to-li (notice sur le royaume de), situé dans une île de la mer du midi, 451; deux de ses rois envoyèrent des ambassadeurs sous les dynasties des *Song* et des *Leang*, 451 et suiv.

Keou-ting (royaume), 131, 151.

Ki (royaume de), 436.

Ki, province. Voyez **Ki-tcheou**.

Ki-ho-yu, roi de *Nan-tchao*, 225.

Ki-kiu, animal extraordinaire, 516.

Ki-li (barbares), 95.

Ki-long (île de), 472.

Ki-mi-tcheou, province, 82, 92, 94.

Ki-tcheou, province, 19, 20, 21.

Ki-tong, antres de *Ki*, 369.

Ki-tong (barbares de), 369.

Kia-chi, chef des *Pan-chun-man*, 67.

Kia-leang-y (barbares), 170.

Kia-lo, royaume, 230.

Kia-lo-hi (pays de), 486.

Kia-lo-sse-fo-si, royaume, 529.

Kia-pa (île ou îles de), 578.

Kia-tcha, royaume, 451.

Kiao-tchin-jou, nom de famille des rois de *Po-li*, 458.

Kiao-tchin-jou, roi de *Fou-nan*, 439. — On peut remarquer que ce nom est le même que le précédent.

Kia-to (pays de), 190.

Kia-y, chef des *Tsang-ko*, 93.

Kia-yng, royaume, 519.

Kiang (peuples appelés), 53, 57, 167, 173.

KIANG-HIA (pays de); ses anciennes limites, 50.

KIAO-TCHEOU. Voyez **Kiao-tchi.**

Kiao-tchi (notice sur le royaume de); origine de ce royaume et ses anciennes divisions, 307 et suiv; *Kio-tching-meï*, premier souverain, 309; *Ting-pou-ling*, 310; *Lien*, ibid; *Li-houan* usurpe la couronne et fait la guerre aux Chinois, 312; il fait la paix, et l'Empereur lui donne l'investiture, 314; voyage de *Song-kao*, envoyé par l'Empereur au *Kiao-tchi;* description de la capitale de ce royaume, 315; la dynastie de *Li-houan* renversée par *Li-kong-yun*, qui commence une seconde dynastie du nom de *Li*, 324; *(Li)-ji-tsun*, petit-fils de *Li-kong-yun* prend le titre d'Empereur et donne à son royaume le nom de *Ta-youe*, 331; son fils *(Li)-kien-te* lui succède; ses guerres avec l'Empire, 332; suite des rois de *Kiao-tchi*, qui reçoivent successivement les titres de rois de *Nan-ping* et de *Ngan-nan*, 341 et suiv.; la notice s'arrête à *Hao-tchen*, qui fut le dernier prince de la seconde dynastie de *Li*, 348; description du *Kiao-tchi*, de ses ressources, de ses mœurs et de son gouvernement par l'écrivain chinois *Fan-chi-hou*, 349 et suiv.

KIEN (pays de), voyez **Kien-tchong.**

KIEN-LI-OUANG, roi des *Nan-ping man*, 74.

KIEN-NAN (gouvernement de), institué pour régir les barbares *Hoa-ouaï*, 94, 200, 383.

KIEN-TCHANG, ville forte, 281.

KIEN-TCHONG, province, 5, 6, 25, 69, 147.

KIEN-TE, roi de *Kiao-tchi*, 332, 352.

KIEN-OUANG-MAN (barbares), 275.

KIEN-PING (région de), 13.

KIEOU-LI, royaume. Voyez **Kiu-kan.**

KIEOU-LONG, premier ancêtre des rois de *Ngaï-lao;* sa naissance fabuleuse, 174.

KIEOU-MI. royaume, 461.

KIEOU-SING-CHAN (île ou îles de) ou *des neuf étoiles*, 579.

KIEOU-TAO (cercle de), 98.

KIN (province de). Voyez **Kin-tcheou.**

KIN-LING (golfe de), 511.

KIN-TCHEOU, ancienne province, 19, 20, 21.

KING (pays de), 17.

KING-YANG-MAN (barbares); les mêmes que les *Pan-chun-man,* 70.

KIO-TCHING-MEÏ, premier souverain du *Kiao-tchi,* 309.

KIONG (barbares appelés), 280 et suiv.

KIONG (gouvernement de), 393.

KIONG-HO. Voyez **Kiong-tchi.**

KIONG-KO, royaume. Voyez **Kiong-tou.**

KIONG-LAÏ-KOUAN (gorges de), 216.

KIONG-TCHI, lac, 158.

Kiong-tou (notice sur le pays de), 156; il est incorporé à l'Empire dès l'époque des *Han,* 157; phénomène de la formation du lac de *Kiong-tchi,* 158; le *Kiong-tou* recouvre son indépendance, au premier siècle de notre ère, et prend le nom de royaume de *Kiong-ko,* mais il est bientôt anéanti par *Lieou-chang,* 159.

KIU, roi des *Nan-ping-man,* 76.

KIU-CHOUI, chefs de bourgade, 5.

KIU-KAN, royaume, 511.

KIU-LI (pays de), 299, 515.

KIU-LIEN, roi de *Lin-y,* 419.

KIU-PA. Voyez **Yang-kiu-fan,** 51.

KIU-TAN-SIEOU-PO-TO-LO, roi de *Kan-to-li,* 451.

KIU-YANG (cantonnement de), 27.

KIU-YEOU, royaume, 532.

KIUEN-JONG (barbares), 1.

KIUEN-LI, roi de *Nan-tchao,* 209.

KIUEN-LONG-TCHING, roi de *Nan-tchao,* 209.

KIUN-MO-LOU, royaume, 536.

KIUN-TCHANG, titre accordé par l'Empereur à des chefs barbares, 175.

KO-LEAO, tribu des *Leao,* 116.

Ko-lo (notice sur le royaume de), également appelé *Ko-lo-fou-cha-lo,* connu au temps de la dynastie des *Han,* 414; description des mœurs de ses habitants, 415.

Ko-lo-che-fen (notice sur le royaume de), situé dans la mer du midi, 537.

KO-LO-FONG, roi de *Nan-tchao,* 93, 195, 198.

KO-LO-FOU-CHA-LO. Voyez **Ko-lo.**

KO-LO-TAN, royaume, 466.

KO-MAN (barbares), 76.

KOU-LIN (pays de), 589.

KOU-LO, nom d'une montagne et d'un royaume, 496, 578.

KOU-LONG, roi de *Fou-nan,* 441.

KOU-PO-LAO (île ou îles), 578.

Kou-tseng (barbares de), 131.

Kouan-ma, chef des *Man-y*, 29.

Kouang-lang, arbre qui donne de la farine, 125.

Kouang-ling, province, 17.

Kouang-youen (pays de), 338.

Koueï-nan, royaume, 238.

Koueï-tchu, titre porté par des chefs de barbares, 277.

Koueï-y, roi de *Nan-tchao;* le même que *Pi-lo-ko*, 196.

Kouen-lun, royaume, 495.

Kouen-mi. Voyez **Kouen-ming**.

Kouen-ming, nom de peuple et nom de pays, 76, 83, 88, 129, 138, 150, 157, 184.

Kouen-ming-tching, ville, 207.

Kouen-mo-tchang, nom de famille des rois de *Piao*, 232.

Lan-tsang, fleuve, 176.

Lang-ho, chef de tribu des *Leao*, 118.

Lang-kiong-tchao, roi du *Nan-tchao*, 189.

Lang-kiong-tchao, nom de pays, 296.

Lang-peï-ye, ville du *Ho-ling*, 527.

Lang-tchong (barbares de), 54.

Lang-ya-sieou (notice sur le royaume de); sa situation, son climat et ses produits, 455; il fut connu sous la dynastie des Leang, au VIme siècle de notre ère, 456.

Leang-fong, roi de *Tchin-nan*, 238.

Leang-kien-fang, fameux général chinois, 293 et suiv.

Leang-lin (barbares), 285, 286.

Leang-sieou, chef de barbares, 96.

Leao (notice sur les barbares), leur pays d'origine, leurs mœurs, 105 et suiv.; tyrannie et cruauté des Chinois à l'égard de ces indigènes de la vieille Chine, 109 et suiv.; un grand nombre de *Leao* sont réduits en esclavage, d'autres se mêlent à la population chinoise; d'autres, enfin, cherchent un refuge dans les montagnes couvertes d'épaisses forêts, 110 et suiv.; opinion de *Fan-chi-hou* sur les *Leao*, 118.

Leao-tien, roi de *Koueï-nan*, 238.

Leao-tchong, ancêtre des *Pan-chun-man*, 55.

Leou (pays de), 12.

Leou-ngo, principauté, 131.

Leou-po (barbares), 164.

Légendes, 2, 47, 54, 135, 174, 448, 456, 534.

Li, nom de deux familles différentes, qui ont régné sur le *Kiao-tchi,* 352.

Li (pays de), 400. Voyez aussi Li-tong.

Li-fou-to-si, roi de *Tchi-tou,* 467.

Li-houan, roi de *Kiao-tchi,* 312.

Li-jin, montagnards, 394.

Li-kin (étoffe appelée), 402.

Li-kong-yun, roi de *Kiao-tchi,* 324.

Li-kouang-ki, chef de barbares, 76.

Li-meou, roi de *Kiao-tchi,* 352.

Li-mou-chan, montagne, 393, 400.

Li-ouang. Voyez Li-meou.

Li-si-lin-nan-ni-ji-lai, roi de *San-fo-tsi,* 562.

Li-ta, chef des *Man-y,* 62.

Li-tan (étoffe appelée), 402.

Li-tcheou (gouvernement de); son étendue, 297.

Li-te, fondateur de la dynastie des seconds Han ; son extraction et sa descendance, 52, 53.

Li-tong (notice sur le pays de), île de *Haï-nan;* ses montagnes, ses produits ; à quelles races appartiennent ses habitants, 393 ; ils se divisent en *cho-li,* soumis aux autorités chinoises et *seng-li* conservant leur indépendance, 395 ; les Chinois les contiennent difficilement, ibid. et suiv. ; les femmes règnent au pays de *Li-tong,* 398, 399 ; curieux tableaux des mœurs de ce pays, d'après *Fan-chi-hou,* 400.

Li-tsai, roi des *Tchouen-man,* 282.

Li-youen-li, chef des *Yao,* 34.

Lien ou Ting-lien, roi de *Kiao-tchi,* 310.

Lien-tcheou (marché de), 324.

Lieou-fang, général chinois; son expédition dans le *Lin-y,* 430.

Lieou-kieou (barbares), 95.

Lieou-me, roi de *Ngaï-lao,* 175.

Lieou-ye, roi de *Fou-nan,* 436.

Lin-kiun, auteur des *Lin-kiun-tchong,* 47.

Lin-kiun-tchong (notice sur les), race de *Lin-kiun,* indigènes de la vieille Chine, 46 ; leur principale tribu portait le nom de *Pa,* que reçut d'elle l'ancien pays du même nom, 46, 47 ; légende du roi *Lin-kiun,* 48 ; ses descendants soutiennent de longues luttes pour conserver leur indépendance, 49 et suiv. ;

Li-te, qui prit le titre d'Empereur et qui fonda la petite dynastie des *Heou-chou,* était de la race de *Lin-kiun,* 52. — Pour l'étendue des territoires occupés par les *Lin-kiun-tchong* et pour la suite des événements qui les concernent, voir aussi 69.

Lin-y (notice sur le royaume de), sa situation et son étendue, 417; colonnes de cuivre de *Ma-youen* et colons laissés par ce général chinois dans le pays de *Lin-y,* 418; *Kiu-lien,* premier roi de *Lin-y* et sa descendance, 419; mines, productions, mœurs du *Lin-y,* 420; les habitans de ce royaume sont bouddhistes, 425; relations et guerres du *Lin-y* avec la Chine, ibid. et suiv.; expédition des généraux chinois *Youen-kan* et *Lieou-fang* qui prennent et saccagent la capitale du *Lin-y* à deux siècles d'intervalle, 429; suite des rois de ce pays jusqu'au commencement du IXme siècle, époque à laquelle ils sont dépossédés par les Chinois, 431 et suiv.

Lin-youen (barbares de), 10.

Lin-kia-po-pa-to, île, 471.

Ling-nan (pays désigné sous le nom de), 182, 213, 243.

Ling-tien, chef des barbares du *Tso-tou,* 164.

Ling-yang, sorte de mouton, 168.

Lo, rivière, 13.

Lo, tribu des *Pan-chun-man,* 56.

Lo-chi-fou, chef des *Yao,* 33.

Lo-chi-mien, chef des *Fou-choui-man,* 387.

Lo-hoa (pays de), 584.

Lo-hoen (vallées au midi de), 13.

Lo-kong (cercle de), 98.

Lo-laï, chef des *Tsiao-hiao,* 266.

Lo-lan (pays de), 571.

Lo-man (barbares), 43, 202.

Lo-mong-eul, chef des *Yao,* 34.

Lo-tcha-lo-tcha, roi de *Tchu-lien,* 575.

Lo-tchin (pays de); dix mille familles barbares y sont transportées, 65.

Lo-tching, roi de *Jong-tching,* 238.

Lo-tching-ouei, chef des *Si-youen-man,* 239.

Lo-tien, royaume, 89, 98, 99.

Lo-tsa (notice sur le royaume de), sa situation et la figure de ses habitants, 489. — Voir aussi 460.

Lo-tso, barbares, 95.

Lo-youe (pays de), 583.

LONG, famille souveraine dans le *Yé-lang*, 144.

LONG-HAN, roi de *Kiao-tchi*, 346.

LONG-KIONG-KIU, roi des *Fan*, 141.

LONG-LEANG-TAO, chef des *Ye-lang*, 140.

LONG-OUEI, nom donné au pays de *Nan-tchao*, 189.

LONG-TCHI (barbares), 95.

LONG-TCHI, station militaire, 110.

LONG-TING, roi de *Kiao-tchi*, 323.

LONG-TONG-MAN (barbares), 207.

LONG-YOUE, roi de *Kiao-tchi*, 322.

LOU (ancien pays de), 116.

LOU (fleuve), aussi appelé *Jo-choui*, 153.

LOU-PE-YEN, chef des *Man-y*, 64.

LOU-TCHAO, les six rois, 189.

LOU-YANG (barbares de), 16.

LOUI-MAN (barbares), 278.

LOUI-PO-SSE, chef des *Pan-hou-tchong*, 16; il émigre dans le *Tai-ho-tchouen*, 63.

MACHINES DE GUERRE, employées par les barbares *Fou-choui-man*, 389.

MA-HI-FAN, chef des *Pan-hou-tchong*, 20.

MA-LAN, habitations appelées, 260.

MA-LIEOU. Voyez **Ma-lieou-jin.**

MA-LIEOU-JIN, colons chinois, 419.

MA-OU, îles, 449, 519.

MARIAGE (cérémonies du), 38, 96, 104, 171, 262, 292, 359, 402, 415, 469, 480, 498, 532, 535, 569, 572.

MA-TIAO, du *Ta-li*, 227.

MA-Y, royaume, 538.

MA-YOUEN, général chinois, 10, 97, 418.

MAN (barbares appelés), 94, 227.

MAN-CHAN, fleuve, 578.

MA-LEAO, nom donné aux *Pan-chun-man*, 70.

MAN-TSIEOU, nom collectif de plusieurs races de barbares, 96.

MAN-Y (barbares), leur origine, 5; leurs grands chefs considérés comme princes vassaux, 66 ; ils remontent vers le nord et se fusionnent avec d'autres races, 70.

MAO-MIEOU, bœufs sans cornes, 168.

MAO-NIEOU, petit royaume de barbares, 153, 163, 165,

MEI-CHAN-TONG, nom de pays, 21.

MEI-NGAN, roi des *Man-y*, 14.

MI-CHI-PO-LO, roi de *Ko-lo*, 414.

MI-LI-KIU, nom de pays, 523, 531.

MI-MAN (barbares), 196.

MI-MO (barbares), 146.

MI-POU, étoffe, 108.

MIAO-TSE, indigènes de la vieille Chine, 102.

MIEN, fleuve, 17, 61.

MIEN, (pays de), 59, 65.

MIEN-TCHONG, (barbares du), 50.

MILICES, pour la garde des frontières, 42.

MIN-LO, chef des *Man-y,* 29.

MO, nom de la famille régnante chez les *Nan-tan-tcheou.* — *Mo-hong-yen,* 369; *Mo-hong-hao,* 370; *Mo-hong-hoan, Mo-hoaï-king, Mo-hoaï-tchan,* 371; *Mo-tchi-tsien, Mo-kong-tchang, Mo-chi-jin,* 372; *Mo-kong-ning,* 373; *Mo-kong-ching,* 374; *Mo-yen-fong,* 375; *Mo-yen-tchin,* 377; *Mo-yen-chin, Mo-yen-lin,* 378; *Mo-yen-yn, Mo-kouang-tchao,* 379.

MO-CHUN, roi de *Tche-nan,* 238.

MO-HO-SSE-NO, ministre du roi de *Piao,* 232.

MO-LO-JE, nom personnel du roi de *Piao,* 232.

MO-LO-TCHA, roi du *Che-po,* 499.

Mo-mien-po, (notice sur le pays des barbares appelés), 300.

MO-SIE-MAN (barbares), 207.

MO-TCHANG-MAN (barbares), 207.

MO-TSIN, roi de *Nan-haï,* 238.

MO-Y, royaume, 502, 567,

MŒURS, USAGES, FIGURES, CARACTÈRE, COSTUME, COIFFURE, HABITATION, NOURRITURE, etc., 36, 57, 73, 76, 81, 82, 87, 90, 95, 96, 101, 102, 107, 112, 118, 142, 157, 158, 162, 167, 171, 177, 193, 233, 260, 267, 269, 291, 299, 303, 304, 318, 356, 366, 379, 394, 401, 403, 415, 422, 437, 455, 458, 469, 472, 477, 479, 496, 509, 511, 515, 526, 535, 541, 554, 559, 567, 584, 587, 590.

MONG, nom de la famille régnante chez les *Nan-tchao,* 194. — *Mong-soui-tchao,* 189; *Mong-che-tchao,* ibid.; *Mong-koueï-y,* également appelé *Pi-lo-ko,* 195.

MONG (avec la même orthographe que le précédent), nom de la famille régnante chez les *Fou-choui-man,* 383. — *Mong-ling, Mong-ting, Mong-han-tching, Mong-kien-oueï, Mong-tien,* 385; *Mong-tching-koueï,* 386; *Mong-tsiouen-kien,* 388; *Mong-tse-lin,* 389.

MONG-HO, chef de barbares, 154, 294.

MONG-KOUANG, chef des *Man-y,* 29.

MONG-LI, roi de *Nan-ping*, 74.

MONG-MAN (barbares), 278.

MONG-TSEOU, Voyez **Tsin-ko-kiuen**.

ME-YAÏ, chef des *Tsouan-man*, 286.

MONG-YU, chef des *Song-ouat*, 295.

MUSIQUE, 38, 57, 108, 143, 171, 234, 424, 492, 498, 559, 568.

N

NAN-CHAN, montagnes du midi, 3.

NAN-HAÏ, nom de royaume, 238.

NAN-KENG (barbares), 227.

NAN-KIUN, province, 9.

Nan-pi (notice sur le royaume de), 587; on y fait un grand commerce, 588.

NAN-PING (roi de), titre donné au roi de *Kiao tchi*, 321, 325, 327 et suiv.

Nan-ping-man (notice sur les), *Man* de *Nan-ping*, 72; climat et productions, mœurs, 73; relations de ces barbares avec la Chine, au temps de la dynastie des *Tang*; ils rendent hommage à l'Empereur, 74; au sud-ouest de leurs territoires, étaient plusieurs tribus belliqueuses dont la soumission exigea de grands efforts, 76.

Nan-tan-tcheou-man (notice sur les barbares appelés), *Man* de *Nan-tan-tcheou*; à quelle race ils appartiennent, 369; les chefs qui les gouvernent portent le nom de famille *Mo*, 369 et suiv.; leurs guerres intestines, 370 et suiv.; ils se soumettent à l'Empire, au nombre de trente et une tribus, 377; leur naturel, leurs armes, productions de leur pays, 379.

Nan-tchao (notice sur le pays de), étymologie de ce nom et autres dénominations du même pays, 189; son étendue et ses frontières, 190; son organisation civile et militaire, 191; ses productions et ses mœurs. 192; ses rois, 194 et suiv.; puits salins, 197; puissance du roi *Ko-lo-fong*, guerres meurtrières avec la Chine, 198; les barbares appelés *Tsin-fou*, *Lo-man* et *Ye-man*, sont soumis par les *Nan-tchao*, 202; *Y-meou-tsin*, successeur de *Ko-lo fong*, fait alliance avec les *Tou-fan* et envahit le *Sse-tchouen*, 203; plus tard, il abandonne ses alliés et rentre sous la suzeraineté de l'Empire, 205; les règnes suivants sont marqués par de nouvelles alternatives

de guerres meurtrières, de perfidies cruelles de part et d'autre et de paix mal assurée, 208 et suiv.; au commencement du XIme siècle, les relations sont interrompues entre la Chine et le *Nan-tchao,* dès lors appelé *Ta-li,* 223; cinquante ans plus tard, les rois de *Ta-li* envoient de nouveaux ambassadeurs à la Cour de Chine, 223; succession de ces provinces jusqu'à l'année 1136 de notre ère, 224 et suiv.; le *Ta-li* est très peuplé; il produit de très bons chevaux; on y fabrique des armes très estimées, 226.

NAN-TCHONG (pays appelé), 229.

NAN-TIEN, royaume, 248.

NAN-YOUE (pays et royaume de), 127, 129, 307, 323, 325, 338.

NEOU-TO-YOUEN. Voyez To-youen.

Ngai-lao (notice sur le pays de), légende sur la naissance de son premier roi, 174; ce royaume fut connu au premier siècle de notre ère, 175; description de ses habitants et de leurs mœurs, 177; on trouve dans ce pays le singe appelé *sing-sing* et d'autres animaux curieux, 178; rapport fait à l'Empereur comprenant l'histoire des relations de la Chine avec le *Ngan-lao,* 184.

NGAN-JONG, ville fortifiée par les barbares *Song-ouai-tchu-man,* 296.

NGAN-NAN (protectorat général de), 309.

NGAN-NAN (royaume de), 344; son étendue et ses frontières, 349, 368.

NGAN-NING, ville célèbre par ses puits salins, 197.

NGAN-SI, province chinoise, 205.

NGAN-SI royaume étranger, 444.

Ngo-lo-to, Ouo-lo-to ou **O-lo-to** (notice sur le royaume de), 504.

NGO-NONG, princesse barbare, 247.

NGO-OU (barbares), 96.

NING, tribu puissante des *Si-youen-man,* 236.

NING, chef des *Nan-ping-man,* 74.

NIU-EUL-TCHING-MAN (barbares), 285.

NIU-OUANG (pays de), 190.

NO-OU-TAN (îles), 577.

NONG, famille puissante dans le pays de *Kouang-youen,* 237. — *Nong-kin-le,* 246; *Nong-tsiuen-fo, Nong-tsun-lo, Nong-tang-tao, Nong-tchi-tsong, Ngo-nong,* (*Nong*)-*tchi-kao, Nong-kia-king,*

247; *Nong-kien-heou, Nong-tchi-tchong,* 250; *Nong-tsong-tan,* 254; *Nong-hia-king, Nong-leang,* 255.

Nou-ouen, roi de *Lin-y,* 426.

O-lo-to. Voyez **Ngo-lo-to.**

Ou (ancien pays de), 50.

Ou, chef des barbares *Kiuen-jong,* 2.

Ou-hou-tchong (barbares), 164.

Ou-ki, vallées, 4, 5, 6, 13.

Ou-kong-tsao, chef des *Si-youen-man,* 239.

Ou-li-tcheou, province du *Tchen-tching,* 539.

Ou-ling (pays et barbares de), 7, 9, 13, 62.

Ou-ling, dans l'île de *Haï-nan,* 393.

Ou-ling, royaume, 461.

Ou-lun (notice sur le royaume de), 521.

Ou-man (barbares), 76, 189, 277.

Ou-ping (pays de), 180.

Ou-pou-lo (barbares), 285.

Ou-siang. Voyez **Lin-kiun.**

Ou-sing-man, barbares *Fan,* 145.

Ou-sun, royaume, 549, 589.

Ou-tchang-ki, prince de *Kiao-tchi,* 309.

Ou-tchang-ouen, prince de *Kiao-tchi,* 309.

Ou-tchan-gpang. Voyez **Ou-to.**

Ou-tching-feï, roi de *Tchong-youe,* 237.

Ou-to (notice sur le royaume de), il est situé dans l'Inde centrale; on le nomme aussi *Ou-tchang-pang;* mœurs et habitudes de ses habitants, 524.

Ou-tong, arbre, ses variétés, 178.

Ou-tsouan (barbares), 272.

Ouan-cheou (barbares), 95.

Ouang (barbares appelées grands et petits), 95.

Ouang, nom de famille des chefs des barbares de l'île de *Li-tong* (*Haï-nan.* — *Ouang-ouen-moen, Ouang-tching-ouen, Ouang-yong-pin,* 396; *Ouang-yong-tcheou, Ouang-yong-tsun, Ouang-tching-fo,* 397; *Ouang-jin-tsun,* 398; *Ouang-tchong-ki, Ouang-tchong-ouen,* 407.

Ouang-lo-ki, chef des barbares *Hien-ho-man,* 295.

Ouang-po, roi de *Keou-ting,* 131.

Ouang-tsaï-tsin, chef des *Nan-ping-man,* 78.

Ouan-gtso-tien, général du *Nan-tchao,* 209 et suiv.

Oueï, tribu des *Si-youen-man,* 237.

Oueï-hing, chef des *Leao,* 112.

Oueï-kin-kien, roi de *Tchong-youe,* 237.

Oueï-ou, chef de barbares, 51.

Oueï-po (notice sur les barbares appelés), 298; ces barbares sont anthropophages, 299.

Oueï-tse, grand chef des *Kiong,* 284.

Ouen, roi de *Lin-y.* Voyez **Nou-ouen.**

Ouen-chan (barbares); ce sont les mêmes que l'on appelle aussi *Jen-long,* 162.

Ouen-mien-po (notice sur les barbares appelés), c'est-à-dire *Po* aux visages tatoués, 301.

Ouen-tan, nom que l'on donne quelquefois au *Tchin-la de terre,* 484.

Ouen-tcheou, ancienne province, 18, 19.

Ouen-yong, chef des *Man-y,* 23.

Ouo-fong, chef des *Tsang-ko,* 89.

Ouo-ki, roi de *Tse-ki,* 100.

Ouo-lo-to. Voyez **Ngo-lo-to.**

Ouo-sie, ministre du roi de *Tse-ki,* 100.

Pa, nom de la principale tribu des *Lin-kiun-tchong* et aussi du pays dont cette tribu fut originaire, 47, 126.

Pa (royaume de), ses limites, 147.

Pa-ti (pays de), 52.

Pa-tong (pays de), 13.

Pan-chun-man (notice sur les), ou *Man* de *Pan-chun,* indigènes de la vieille Chine, 54; ils habitaient les rives du fleuve *Yu-choui,* 56; ils occupèrent ensuite une grande partie du pays de *Pa;* ils appartenaient à la race des *Kiang,* et leur bravoure était légendaire, 57; ils jouent un rôle important dans les guerres intérieures de l'Empire et maintiennent longtemps leur indépendance; ils finissent par se fondre dans la population chinoise, 57 et suiv.

Pan-hou, ancêtre des *Pan-hou-tchong,* 2.

Pan-hou-tchong (notice sur les), ou race de *Pan-hou;* antiquité de cette race aborigène, 1; territoires originairement occupés par ses tribus, 2; ses luttes avec les Chinois

conquérants du sol, 6 et suiv.; les *Pan-hou-tchong* sont désignés dans l'histoire chinoise sous les noms de *Man-y* et de *Yao;* leur puissance aux premiers siècles de notre ère, 9 et suiv.; leur naturel et leur mœurs, 35; une partie d'entre eux s'incorpore peu à peu à l'Empire, *passim ;* une autre partie gardait encore son indépendance au temps où *Ma-touan-lin* a vécu, 43 et suiv.

PAN-MA, barbares de la race des *Tsang-ko,* 89.

PAN-MO (barbares), 163.

Pan-pan (notice sur le royaume de); il est situé dans une grande île, 462; le bouddhisme y est florissant, 464. — Voir aussi, pour diverses mentions, 414, 440, 539.

PAN-TCHI-PA, royaume, 534.

PAN-TEOU, royaume. Voyez Pien-teou.

PAN-YU-LOU (barbares), 168.

PE-CHOUI-MAN (barbares), 275.

PE-KENG (barbares), 227.

PE-LANG (barbares), 164.

PE-LEAO, *Leao* du Nord, 110.

PE-LEOU, barbares incorporés à l'Empire, 88.

PE-POU, gouvernement du Nord, 167, 169.

PE-TEOU (royaume des), 441.

PE-TI, ville détruite par les barbares, 68.

PE-TIE (étoffe appelée), 539.

PE-TSING-OUANG, femme célèbre, 459.

PE-TSOUAN (barbares), 271.

PE-Y (cercle de), 98.

PE-YAÏ, ville célèbre par une grande bataille de ce nom, 199.

PE-YEN, tribu des *Man-y,* 16.

PÉNALITÉS, SUPPLICES, 233, 293, 359, 424, 479, 491, 497, 509, 544, 572, 590.

PI-CHA-PA-MO, roi de *Ho-lo-tan,* 505.

Pi-kien (notice sur le royaume de), dont le roi était immortel, 448; mention de plusieurs îles situées dans la mer *Tchang-haï,* 449.

PI-LO-KO, roi de *Nan-tchao,* 195.

PI-PA, île, 579.

PI-SONG, royaume, 511.

PI-TCHIN-YE-PO-MO, roi de *Kan-to-li,* 552.

Piao (notice sur le royaume de), 228; ses propres habitants lui donnent le nom de *To-lo-tchu-tou-po,*

d'autres le nomment aussi *Tou-li-tchoue,* ibid.; situation de ce royaume, 229; magnificence de sa capitale et des temples bouddhiques qu'elle renfermait au commencement du VIIIme siècle de notre ère, 232.

PIAO-SIN, titre que prit le roi de *Nan-tchao,* en donnant à son royaume le nom de *Ta-li,* 226.

Pien-teou (notice sur le royaume de); ce royaume a porté différents noms; ses habitants sont très blancs, 511; il produit du soufre et des parfums, 512.

PIN-HOA-TCHAÏ, cercle formé sur le territoire des *Nan-ping-man,* 77.

PIN-TEOU-LANG (pays de), 578.

PIN-TO-LO, royaume, 538.

PIN-KANG-Y (barbares), 169.

PIN-KIA, royaume, 459.

PO (barbares appelés), 305.

Po-fen (notice sur l'île de), située dans la mer du midi, 516.

PO-FONG, royaume, 534.

Po-hoang (notice sur le royaume de), qui envoya des ambassadeurs à la Chine au Vme siècle de notre ère, 507.

PO-KIA-TA-TO, roi de *Lang-ya-sieou,* 456.

PO-LEOU, nom que l'on donne quelquefois au *Tchin-la de terre,* 484.

Po-li (notice sur le royaume de), situé dans une île de la mer du midi, 457; le climat en est très chaud; le riz s'y récolte deux fois par an, 458; les habitants sont noirs et très laids, 459. — Voir aussi, pour mentions, 489, 526.

Po-li (notice sur le royaume de), situé dans un golfe de la mer du midi, 515. (Orthographe chinoise différente de celle du nom précédent).

PO-LI-SI-LAN, îles, 577.

PO-LO, royaume, 460.

PO-LO-LA, royaume, 466.

PO-LO-MEN (royaume des), 502.

POLYANDRIE, 532.

Po-ni (notice sur le royaume de), sa situation et son gouvernement, 567; son climat, ses productions, les mœurs de ses habitants, 508; lettre du roi de *Po-ni* à l'Empereur, 569.

PO-SSE-LAN (pays de), 488.

Po-ta (notice sur le royaume de), qui envoya des ambassadeurs à la Chine au Vme siècle de notre ère, 598.

PO-TCHEOU (barbares du), 76.

Po-teng (notice sur le royaume de), sa situation et les mœurs de ses habitants, 523. — On l'appelle aussi *To-po-teng*. — Voyez 526, 527, 531.

Po-TI, royaume, 230.

Po-TO-LI, idole à laquelle on sacrifie des hommes, 483.

Po-TSE, royaume, 532.

Po-YOUEN-Y (barbares), 172.

PONG, tribu puissante des *Man-y*, 22, 24, 27.

PONG-YUN-LIN, chef des *Man-y*, 21.

PONT DE FER, sur le fleuve *Chin-tchouen*, 190, 206.

POU, nom de famille très répandu dans le *San-fo-tsi*, 561.

Pou-kan (notice sur le royaume de), grand royaume des *Fan*, 586.

POU-KOU, chef des *Kiong*, 286.

POU-LO (pays de), 299.

POU-PO-TCHONG, royaume, 549.

POU-TOUAN, royaume, 538, 549.

POU-YOUE-KIA-MO, roi de *Ko-lo-che-fen*, 537.

RELIGION, PRATIQUES et CÉRÉMONIES RELIGIEUSES, 125, 233, 425, 440 451, 463, 469, 483, 498, 504, 505, 509, 543. — Voir aussi **Sacrifices**.

SA-LOU, royaume, 536.

SA-TIEN (cérémonie appelée), 565, 580.

SACRIFICES, 38, 108, 264, 293, 358, 407, 482, 540, 568.

SACRIFICES HUMAINS, 48, 483.

San-fo-tsi (notice sur le royaume de), sa situation, ses produits, race et mœurs de ses habitants, 559; ce royaume possède une flotte redoutable, 561; ses relations avec la Cour de Chine, 561 et suiv. — Voir aussi 495, 501, 538.

SAN-HIA, passages du *Kiang*, 17; gardés par les barbares, 67.

SAN-MA-LAN, royaume, 549.

SAN-MIAO. Voyez **Miao-tse**.

SENG-KAO, royaume, 461.

SENG-KI-NOU (pays de), 529.

SENG-LI (barbares appelés), 395.

SENG-TCHI, capitale du *Tchi-tou*, 467.

SI-EUL-HO, fleuve, 84; on l'appelle aussi *Ye-yu-ho*, 87.

SI-EUL-HO-MAN, barbares qui habitent les rives du fleuve *Si-eul-ho*, également appelés *Ho-man*, 195.

Si-lan-tchi, royaume, 573.

Si-li-hou-ta-hia-li-tan, roi de *San-fo-tsi*, 562.

Si-li-ma-je, roi de *Po-ni*, 570.

Si-li-y, prince de *Piao*, 228.

Si-mo, reine de *Ho-ling*, 528.

Si-nan-fan, barbares du sud-ouest, 94; leurs mœurs singulières, 96.

Si-nan-tsi-fan (les sept *fan* du sud-ouest), 145.

Si-nou-lo, roi de *Nan-tchao*, 194.

Si-ouang-mou (tombeau de), 578.

Si-pou (gouvernement de), 162, 165.

Si-sie (*Sie occidentaux*), 99.

Si-tchao (notice sur les), ou *Tchao occidentaux*, barbares de la race des *Man*, 83; leur pays, très montagneux, était peu connu, 84.

Si-tou-y (barbares appelés), 97, 418.

Si-y (*Y occidentaux*), 170.

Si-yang (barbares de), 61.

Si-youen-man (notice sur les); territoires occupés par ces barbares, 236; ils se liguent avec d'autres barbares pour secouer la suzeraineté de l'Empire et résistent longtemps aux armées chinoises, 237 et suiv.; mœurs et usages des *Si-youen-man* et de leurs voisins, 257.

Siang, ancienne région du *Hou-kouang*, 20.

Siang (avec une autre orthographe chinoise), province méridionale, aussi appelée *Siang-kiun* (*kiun* de *Siang*), 417.

Siang-tchi, roi de *Nan-youe*, 238.

Siang-yang (roi de), 15.

Sie, nom de la famille régnante chez les *Tong-sie*, 80; aussi, du chef souverain des *Tsang-ko*, 86.

Sie-fan (barbares), 99.

Sie-lo (pays de), 230.

Sie-long-yu, chef de barbares 139.

Sien-leou, nom par lequel est désigné quelquefois le royaume de *San-fo-tsi*, 562.

Sing-sing, grand singe, 178, 421.

Siu ou Siu-tcheou, ancienne province, 19, 21, 26.

Siu-man, barbares de *Siu*, 278.

Siu-tcheou. Voyez Siu.

Siuen, roi de *Kiao-tchi*. Voyez Ting-siuen.

Song-hao, ambassadeur chinois; relation de son voyage au *Kiao-tchi*, 316.

Song-ouai-tchu-man (notice sur les barbares appelés), 289; ils forment un grand nombre de tribus indépendantes les unes des autres, 290; ils se disent d'origine chinoise; leur costume et leurs mœurs, 291; ils se soumettent à l'Empire sous la dynastie des *Tang*, 293.

SONG-TCHAO-HOA, chef des *Tsang-ko*, 139.

SONG-YOUEN, chef des *Si-youen-man*, 239.

SOU, tribu des *Man-y*, 27.

SOUI-KOUEN-MING (pays de), 157.

SOUI-TCHEOU, province, 199, 201; ruines de son ancienne capitale, 280.

SSE-HAN, chef des *Man-y*, 24.

SSE-LI-PO-NGO-TO-LO-PA-MO, roi de *Che-po*, 499.

SSE-MO-TI-MAN (barbares), 275.

SSE-TOUAN, chef des *Man-y*, 24.

SSE-TSE-CHI (rochers de *Sse-tse*), 471.

TA-CHI (royaume des), 495, 555, 586, 590.

TA-HO, ville. Voyez Taï-ho.

TA-LI (royaume de), dans l'ancien pays des *Nan-tchao*, 212, 223.

TA-LI, nom de royaume, en chinois différemment écrit, 226, 248.

TA-PAN, fleuve, 227.

TA-POU-KEOU, nom géographique, 419.

TAÏ-HO ou TA-HO ville ancienne, 195, 296.

TAÏ-PAO, titre porté par certains chefs de barbares, 96.

TAÏ-TENG-KIUN, titre donné au roi de *Nan-tchao*, 195.

TAI-YANG (*Man-y* de), 14, 16.

Tan (notice sur le royaume de); il envoie des ambassadeurs, au premier siècle de notre ère, 268; ces étrangers se disaient venus de l'extrême occident, 269; ils amenèrent des musiciens et des jongleurs, ibid.

TAN-LING, royaume, 530.

TAN-TCHI (pays de), 130.

TAN-TCHING, chef des *Man-y* du *Ou-ling*, 8.

Tan-tan (notice sur le royaume de), sa situation, sa capitale, son roi et ses mœurs, 509; mines et productions de ce pays, 510.

TAN-TOU, chef des *Man-y*, 29.

TAN-YEOU-LANG, imposteur, 362.

TAN-HIANG (barbares), 173.

TANG-KEN-CHUN, roi de *Fou-nan,* 428.

TANG-TSEOU (barbares), 163.

TAO-LIN-OUANG, ville du royaume de *Piao,* 230.

TATOUAGE, 301, 337, 361, 402.

TCHAÏ-LI-TING (port de), 495.

TCHANG (grands et petits), 95.

TCHANG-CHA, province, 5, 9, 26.

TCHANG-HAÏ (mer), 445, 449, 513.

TCHANG-HEOU, chef des *Si-youen-man,* 239.

TCHANG-KIEOU-KIAÏ, chef des *Si-youen-man,* 239.

TCHANG-KOUEÏ, chef des *Kiong-tou,* 158.

TCHANG-LOU, chef de barbares, 51.

TCHANG-MIEN, chef des *Si-youen-man,* 241.

TCHAO, famille régnante chez les *Tsang-ko,* 93.

TCHAO-TANG, chef des *Si-tchao,* 85.

TCHAO-TCHI-LI, nom des rois de *To-youen,* 530.

TCHAO-TCHIN-Y, chef des *Tsang-ko,* 93.

TCHE-KIU, royaume, 476.

TCHE-NAN, royaume, 238.

TCHE-TONG (fondation de la ville de), actuellement *Yun-nan-fou,* 202.

Tche-yao-po (notice sur les barbares appelés), 302.

TCHEN-HIANG-KIEOU, chef de barbares, 60.

TCHEN-PIN, royaume, 577.

TCHEN-TA-PO, roi de *Po-lo,* 460.

Tchen-tching (notice sur le royaume de); sa situation, 538; ses divisions, ses productions, 539; mœurs, usages, gouvernement, 540; premières communications du *Tchen-tching* avec la Chine et relations qui suivirent, 545 et suiv.; après avoir soumis le *Tchin-la,* le *Tchen-tching* est, à son tour, envahi et ruiné par ce royaume, 557.

TCHEOU, tribu des *Si-youen-man,* 237.

Tcheou-meï-lieou (notice sur le royaume de); situation de ce royaume et distances qui le séparent de plusieurs autres, 583; costumes et usages des habitants, productions du pays, 584.

TCHEOU-PAO-LONG (île ou îles), 578.

TCHI-KAO, qui prit les titres de roi de *Ta-li* et de *Nan-tien;* le

même que *Nong-tchi-kao*. Voyez Nong.

Tchi-keou-po (notice sur les barbares appelés), 303.

Tchi-to-sse-na, roi de *Tchin-la*, 477.

Tchi-tou (notice sur le royaume de); origine du nom de ce royaume, 466; description de la capitale, du palais et de la cour du Roi, 467; mœurs des habitants, 469; voyage de deux ambassadeurs chinois au *Tchi-tou*, 471. — Voir aussi, pour une mention, 460.

Tchin-chouang, chef de barbares, 62.

Tchin-la (notice sur le royaume de), 476; cour du Roi, 477; figure des habitants, leurs maisons, leurs mœurs, 479; description du *Tchin-la*, 481; relations de ce royaume avec la Chine, 483; le roi de *Tchin-la* soumet le *Tchen-tching*, 487.

Tchin-li-fou, royaume, 487.

Tchin-nan, royaume, 238.

Tchin-ouan, chef des *Tsouan-man*, 273.

Tchin-song-yo, chef des *Si-youen-man*, 237.

Tching-jo (pays de), 584.

Tching-ko, prince des *Nan-tchao*, 195.

Tching-leang (pays de), 583.

Tching-lo-pi, roi de *Nan-tchao*, 195.

Tching-ta-fa, chef des *Man-y*, 29.

Tching-tchang, roi des *Nan-ping-man*, 75.

Tching-to-hoan, royaume, 532.

Tcho, nom de famille des rois de *Ye-lang*, 136.

Tcho-tchen-tan, roi de *Fou-nan*, 439.

Tchong-li, montagne, 46.

Tchong-tcheou (notice sur les barbares du), de la famille des *Tsang-ko*, 92; ils sont les alliés de l'Empire, 93; détails sur leurs mœurs et sur celles d'un grand nombre de peuplades de la même race, 93 et suiv.

Tchong-youe, royaume, 237.

Tchouang-kiao, général chinois qui devient roi chez les barbares méridionaux, 147, 291.

Tchou-ko-ti, roi de *Lin-y*, 432.

Tchu, nom d'une famille régnante chez les *Nan-ping-man*, 74.

Tchu-hou, titre porté par des chefs élus des *Si-youen-man*, 257.

TCHU-KIANG, royaume, 477.

TCHU-KO-LEANG, général chinois, ses expéditions, 96, 146, 154, 185, 186.

TCHU-KO-OU-HEOU, nom donné par les barbares à *Tchu-ko-leang*, 96.

TCHU-LAN (antres de), 237.

Tchu-lien (notice sur le royaume de); situation et étendue de ce royaume, description de sa capitale, 571; son gouvernement, ses mœurs, son armée, ses productions, 572; le *Tchu-lien* envoie pour la première fois des ambassadeurs à la Chine l'an 1009 de l'ère chrétienne, 574; lettre du roi de *Tchu-lien* à l'Empereur, ibid.; itinéraire des ambassadeurs, 577; réflexions critiques de *Ma-touan-lin*, 581.

TCHU-NAÏ, royaume, 460.

TCHU-PO, royaume, 449, 518, 519.

TCHU-YAÏ, région méridionale de l'île de *Haï-nan*, 394, 413.

TE-MO (cercle de), 98, 227, 247, 254.

TE-TCHING roi de *Kiao-tchi* (le même que le *Li-te-tching*), 326.

TENG-LIEOU-MEÏ (pays de), 488.

TENG-SIE (barbares), 95.

TENG-YEN-TCHAO, l'un des anciens rois du *Nan-tchao*, 189.

Teou-ho (notice sur le royaume de), mœurs et usages de ce royaume, situé dans la mer du midi, 490 et suiv.

TEOU-HO-LO, roi de *Teou-ho*, 490.

TI (barbares appelés), 167.

TI-LONG, roi de *Leang-lin*, 285.

TI-MEN, royaume, 568.

TI-YA, sorte de palanquin, 358.

TIE-KIAO. Voyez **Pont de fer.**

Tien (notice sur le royaume de), 146; première expédition des Chinois dans ce pays au troisième siècle avant notre ère, 147; relations du royaume de *Tien* avec l'Empire, 148 et suiv.; *Tchu-ko-leang* soumet les peuples de *Tien*, mais en laissant à leurs chefs le soin de les gouverner, 154.

TIEN (lac de), 147.

TIEN, tribu des *Man-y*, 17, 26, 67.

TIEN-HO-TAI, chef de barbares, 63.

TIEN-HONG-HIEN, chef de *Man-y*, 21.

TIEN-LIU-HOANG, chef de barbares, 63.

TIEN-LOU, prince de *King*, 67.

TIEN-MEN (régions de), 13.

TIEN-SSE-LOU, chef de barbares, 63.

TIEN-SSE-PIAO, chef de barbares, 63.

TIEN-TCHI (pays de), 122.

TIEN-TCHO (îles de), 578.

TIEN-TEOU-KIU, chef de barbares, 62.

TIEN-TSOU, roi de *Kiao-tchi*, autrement *Li-tsien-tsou*, 341, 352.

TIEN-TSUN, royaume. Voyez **Tun-sun.**

TIEN-Y-TSONG, chef de *Man-y*, 16.

TIEN-YEOU-KIA, chef de barbares, 64.

TIGRE BLANC (sacrifices au), 48, 54.

TING-LIEN, roi de *Kiao-tchi*, 310.

TING-POU-LING, roi de *Kiao-tchi*, 310.

TING-SIUEN, prince du *Kiao-tchi*, 314.

TING-YEN, chef des barbares du *Li-tong*, 397.

TO-HO-LO, royaume, 526, 529, 530, 537.

TO-HOAN, royaume, 479.

TO-HOU-SANG, chef des *Leao*, 115.

TO-KIN-MAN (barbares), 203.

TO-LING (barbares), 96.

TO-LO (feuilles de), 474.

TO-LO-MO-LO, royaume, 509.

TO-LO-TCHU-TOU-PO, envoyé du roi de *Piao*, 228.

To-mie (notice sur le royaume de), habité par des hommes de très petite taille, qui pratiquent la polyandrie, 532; industrie et richesse des habitants, 533.

To-mo-tchang (notice sur le royaume de); ce royaume est situé dans une île, 534; mœurs, costumes, animaux, produits, 535.

TO-OUON. Voyez **To-hoan.**

TO-PO-TENG. Voyez **Po-teng.**

TO-SIU-KI, roi de *Tcheou-mei-lieou*, 585.

TO-TCHAN, ambassadeur de *Che-po*, 499 et suiv.

TO-YOUEN, royaume, 530 et suiv.

TONG-FO-PA (plaine du Bouddha de cuivre), territoire des *Nan-ping-man*, 77.

TONG-KIANG, fleuve, 9.

TONG-KIN-MAN (barbares), 278.

TONG-MAN (barbares), 279.

TONG-PAN (pays de), 130.

Tong-sie (notice sur les) ou *Sie* de l'Est, 80; leurs mœurs féroces, 81; ils reconnaissent la souveraineté de l'Empire sous la dynastie des *Tang,* 82; territoires qu'ils ont occupés, 80, 99.

Tong-tchi, peuplade barbare, 157.

Tong-ti (Empereur d'Orient), titre porté par le roi de *Nan-tchao,* 200.

Tou-kiun, royaume. Voyez **Tou-kouen.**

Tou-kouei-tchu. Voyez **Kouei-tchu.**

Tou-kouen, royaume, 511, 512.

Tou-li-tchoue. Voyez **Piao.**

Tou-peï (Le grand roi), 38.

Tou-po (notice sur l'île de); sa situation, ses mœurs, ses produits, 513. — Voyez aussi **Che-po.**

Tou-sse-ko-lou, royaume, 536.

Tou-tan-touan, chef des *Man-y,* 29.

Tou-ti-tchu, titre du prince des *Man-y,* 23.

Tsa, nom de famille des rois de *Tchin-la,* 477.

Tsa-li, nom de famille des rois de *Tan-tan,* 509.

Tsa-li-ye-kia, roi de *Po-li,* 460.

Tsan-pan (pays de), 441, 485.

Tsang-ko (notice sur les barbares de), 86; contrées qu'ils habitent, 87; leurs mœurs, ibid.; relations des *Tsang-ko* avec l'Empire, 88 et suiv. — Voyez aussi pour le pays de *Tsang-ko,* 130.

Tsang-ko (fleuve), 123.

Tse-ki, royaume, 98; mœurs de ses habitants, 99, 227.

Tseng-tan (notice sur le royaume de), situé dans les parages de la mer du midi; itinéraire pour s'y rendre, 589; climat, mœurs, productions, 590.

Tseou-ya-no, roi de *Tchen-tching,* 554.

Tsi-ouan-nien, chef de *Lin-kiun-tchong,* 52.

Tsi-tchang-mo, roi de *Teou-mo,* 492.

Tsiaï-kiu, titre du roi de *Tchin-la,* 484.

Tsiang, ancienne province, 20.

Tsiao-hiao (notice sur le royaume des). Les *Tsiao-hiao* offrirent le tribut à l'empereur *Ming-ti,* des *Han;* ils venaient des régions lointaines du sud-ouest, 266; leur taille est très petite; ils habitent des caver-

nes et sont grands chasseurs, 267.

Tsie-youe (hache), 309.

Tsieou-chi-pa-lan, roi de *Tchen-tching,* 554.

Tsieou-long, roi de *Nan-tchao,* 213.

Tsin-fou (barbares), 201, 202.

Tsin-ko-kiuen, roi de *Nan-tchao,* 208.

Tsing-ki-kouan (défilés de), 201.

Tsing-kiang (anciens noms du), 47.

Tsing-y (pays de), 163.

Tsio-chi-chan (montagnes de pierres brûlées), 471.

Tsiu-ke, grand chef des barbares de *Kiong,* 283.

Tsiu-yang, nom donné au pays de *Nan-tchao,* 189.

Tso-tou (notice sur les barbares du pays de), 161; costumes et usages de ces barbares, 162; tributaires dès l'antiquité, ils demandèrent leur incorporation à l'Empire au second siècle de notre ère, 164.

Tsong-jin (barbares appelés), origine de leur nom, 51. 56.

Tsong-pou (tribut appelé), 8.

Tsouan. Voyez Tsouan-man.

Tsouan-man (notice sur les deux races de barbares appelés *Tsouan* ou); ils se divisaient en *Pe-tsouan* (Tsouan blancs) et *Ou-tsouan* (Tsouan noirs), 271; origine des *Pe-tsouan,* 272; leurs mœurs, 278; ils combattent comme auxiliaires dans les armées de l'Empire, 279; un grand nombre de hordes barbares, plus ou moins soumises, occupent les territoires voisins de ceux des *Tsouan,* 287.

Tun-choui, rivière, 136.

Tun-sun (notice sur le royaume de; situation de ce royaume, 444; on y fait un grand commerce de plantes aromatiques; les moribonds y sont offerts à la voracité des oiseaux de proie, 446.

Tun-tien (pays de), 571.

Vers a soie du chène, 193.

Volcans, 518.

Y (barbares), 122, 126, 167.

Y-che-na, capitale du *Lin-y,* 477.

Y-che-na-sien-taï, roi de *Lin-y,* 477.

Y-choui, ancien nom du fleuve *Tsing-kiang,* 47.

Y-LIN, prince du *Fou-koue*, 172.

Y-MA-LO-LI, île, 577.

Y-MEOU-TSIN, roi de *Nan-tchao*, 203.

Y-TOU, région montagneuse, 13.

Y-TSE (pays de), 83.

YA-MEÏ-LO-YA-MEÏ-LAN, roi de *Tseng-tan*, 589.

YAÏ-OUA, grand chef des *Tsouan-man*, 285.

YANG, tribu des *Man-y*, 27.

YANG-CHAN (île ou îles), 579.

YANG-CHING, chef des *Ho-man*, 294.

YANG-HOUAN, roi de *Kiao-tchi*, 341, 352.

YANG-KIEN, nom donné au pays de *Nan-tchao*, 189.

YANG-KIU-FAN, chef des *Lin-kiun-tchong*, 51, 59.

YAN-KIU-PA, le même que le précédent.

YANG-LI-TCHI, roi de *Pan-pan*, 462.

YANG-LIEN, chef des *Ho-man*, 295.

YANG-PO-MO-TIE, roi de *Tchen-tching*, 553.

YANG-TE-OU-LIEN, roi de *Pan-pan*, 463.

YANG-TING-Y, prince du *Kiao-tchi*, 309.

YANG-TONG, chef des *Ho-man*, 295.

YANG-TSAÏ-LI, chef des *Man-y*, 29.

YANG-TSIN-YANG, résidences du roi de *Nan-tchao*, 191.

YAO (barbares appelés), 31 et suiv.; antres des *Yao*, 95.

YE-HOEÏ (barbares), 95.

Ye-lang (notice sur le royaume de); sa situation, 122; ce royaume fut vassal de l'Empire à l'époque des *Han;* il mettait sur pied cent mille soldats, 125; l'histoire du *Ye-lang* se trouve mêlée à celle de plusieurs autres peuples voisins, 126 et suiv.; ambassade d'un roi des *Fan*, comprenant sept cent quarante-six envoyés, 141.

YE-MAN (barbares), 202.

YE-OU, roi de *Ye-lang*, 134.

YE-PO, royaume, 505.

YE-YU, (barbares de), 131.

YE-YU, lac, 157.

YE-YU-HO, fleuve. Voyez **Si-eul-ho**.

YEN-CHI-HING, chef des *Leao*, 110.

YEN-CHOUI, ancien nom du fleuve *Tsing-kiang*, 47.

YEN-KO, roi de *Nan-tchao*, 194.

YEN-LING-HIEN, chef des *Man-y,* 18.

YO (source du fleuve), où l'on trouve des mines d'or et de cinabre, 244.

YONG (ancien pays de), 236, 246.

YONG-LO-TCHEOU (barbares de), 381.

YONG-TCHANG (pays de), 176, 179.

YONG-YEOU-TIAO, roi de *Tan,* 268.

YONG-YU, chef des *Leao,* 115.

YOUE-SI-TCHAO, roi des *Nan-tchao,* 189.

YOUE-SOUI (pays de), 126, 150, 159, 161.

YOUE-SOUI, rivière, 158.

YOUEN-CHIN, titre que porte le chef souverain des *Tong-sie,* 81.

YOUEN-CHOUI, rivière, 9, 124.

YOUEN-TAÏ, grand chef des *Yao,* 44.

YOUEN-TSI, chef des *Tsang-ko,* 92.

YU, roi de *Keou-ting,* 131.

YU, prince de *Leou-ngo,* 131.

YU, famille régnante chez les barbares de *Yong-lo-tcheou,* 381.

YU-CHOUI, fleuve, 56.

YU-TONG, antres, 113.

YUN-CHOU, chef des *Man-y,* 23.



ERRATA

Pages

4, ligne 12 (notes), *au lieu de:* encyclopédiste, *lisez:* historiographe.

22, note 130, *au lieu de:* 81 (renvoi), *lisez:* 104.

39, ligne 5, *au lieu de:* sapiques, *lisez:* sapèques.

75, ligne 11, *au lieu de:* 926. *lisez:* 626.

98, lignes 2 et 3, *au lieu de:* fixées par les Tang entre le territoire de l'Empire et celui...
lisez: de l'Empire, fixées par les Tang au-delà. . . . .

102, ligne 13, *ajouter, à la fin du paragraphe, le signe* ».

134, note 67, *au lieu de* 邦, *lisez* 務.

150, note 31, *au lieu de:* page 31, note 126, *lisez:* page 126, note 31.

157, lignes 4 et 5, *mettre entre deux crochets* [ ] *les mots:* Ye-yu est le nom d'un lac.

157, note 8, *au lieu de:* page 2, note 83, *lisez:* page 83, note 2.

167, note 6, *supprimer la phrase qui suit le caractère* 氏.

178, note 29, *au lieu de:* pierre, *lisez:* substance.

204, ligne 17, *au lieu de*: *Yang-tsing-yang, lisez:* Yang-tsiu-yang.

333, ligne 5, *au lieu de:* provocâssent, *lisez:* provoquassent.

351, note 207, *au lieu de:* 191, *lisez:* 192.

405, ligne 11, *au lieu de:* compris, *lisez:* composé.

421, ligne 10, *au lieu de:* produiras, *lisez:* produirait.

462, note 3, *au lieu de:* Can-ton, *lisez:* voir ci-dessus, p. 308, note 12.

528, ligne 8, *au lieu de:* ramassé, *lisez:* touché.

585, ligne 9, *au lieu de:* Ko-siu-ki, *lisez:* To-siu-ki.



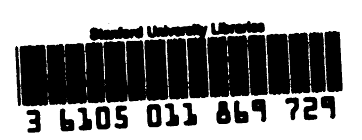


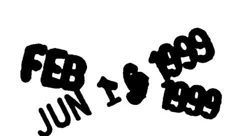
TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avertissement	I
Pan-hou-tchong	1
Lin-kiun-tchong	46
Pan-chun-man	54
Nan-ping-man	72
Tong-sie	80
Si-tchao	83
Tsang-ko	86
Tchong-tcheou	92
Leao	106
Ye-lang	122
Tien	146
Kiong-tou	156
Tso-tou	161
Jen-long	166
Fou-koue	170
Ngaï-lao	174
Nan-tchao	189
Piao	228
Si-youen-man	236
Tsiao-hiao	266
Tan	268
Tsouan-man	271
Song-ouaï-tchu-man	289
Oueï-po	298
Mo-mien-po	300
Ouen-mien-po	301
Tche-yao-po	302
Tchi-keou-po	303
He-tse-po	304
Kiao-tchi	307
Nan-tan-tcheou-man	369
Fou-choui-man	383
Li-tong (Haï-nan)	393
Le midi de la mer	409
Hoang-tchi	412
Ko-lo	414
Lin-y	417
Fou-nan	436
Tun-sun	444
Pi-kien	448
Kan-to-li	451
Lang-ya-sieou	455
Po-li	457
Pan-pan	462
Tchi-tou	466

	Pages
Tchin-la	476
Lo-tsa	489
Teou-ho	490
Che-po *ou* Tou-po	494
Ngo-lo-to	504
Ho-lo-tan	505
Po-hoang	507
Po-ta	508
Tan-tan	509
Pien-teou	511
Tou-po	513
Po-li	515
Po-fen	516
Ho-chan	518
Ou-lun	521
Po-teng	523
Ou-to	524
Ho-ling	525
To-mie	532
To-mo-tchang	534
Ko-lo-che-fen	537
Tchen-tching	538
San-fo-tsi	559
Po-ni	567
Tchu-lien	571
Tcheou-meï-lieou	583
Pou-kan	586
Nan-pi	587
Tseng-tan	589
INDEX	593
ERRATA	623




Stanford University Libraries
3 6105 011 869 729


FEB 1 9 1999
JUN 1 9 1999

